Familles du Midi toulousain
Tome V

Famille d'ENCAUSSE **p.3**

Famille de LUPPE **p.57**

Famille de MONTLEZUN **p.166**

Famille de NOGEROLLES **p.322**

Famille de QUE **p.342**

Famille de SAINT-JEAN de POINTIS **p.373**

Index onomastique **p.425**

Ce cinquième tome comme les quatre premiers rassemble des généalogies de familles du Midi toulousain.

L'histoire de la plupart de ces familles se déroule en grande partie dans cette région, certaines ont essaimé dans d'autres régions.

Ce qui concerne la famille de Montlezun a fait l'objet de nombreuses publications, parfois inexactes sur certains points et parfois incomplètes, le document qui suit la complète et parfois les corrige, il en est de même pour les familles d'Encausse, de Luppé et de Saint-Jean de Pointis.

Les généalogies d'autres familles n'ont été publiées que par André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* qui arrête ces généalogies le plus souvent à partir de 1550, elles sont complétées et parfois corrigées dans ce document. Enfin la généalogie de la famille de Qué qui, à notre connaissance n'a jamais été publiée, figure dans ce tome.

Certaines de ces généalogies ont fait l'objet de publications par Jules Villain, La France moderne, Haute-Garonne et Ariège, par André Navelle, Familles nobles et notables du Midi toulousain, souvent complétées et publiées par Maurice Vuillier, elles ont été complétées et corrigées également à partir de preuves fournies par Maurice Vuillier et d'autres sources.

Famille d'Encausse

I Seigneurs de Save **p.4**

II Seigneurs du Puy de Touges **p.10**

III Seigneurs de Ganties **p.14**

IV Seigneurs de La Barthe d'Ambreuil **p.20**

V Seigneurs de Labatut **p.24**

VI Seigneurs de Labastide, Rieucazé **p.28**

VII Seigneurs de Régades **p.41**

VIII Seigneurs d'Izaut **p.47**

IX Famille d'Encausse/Dencausse, d'Aspet **p.48**

X Personnes isolées **p.56**

La généalogie de cette famille a été établie par Jules Villain[1], puis par Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Encausse,* Janvier 2000[2] ; Pierre-Exupère Ousset, *La seigneurie d'Aspet,* indique une généalogie succincte de la branche des seigneurs de Save et fournit des preuves, le document qui suit complète et corrige la généalogie publiée par Maurice Vuillier, avec des actes provenant de lui et d'autres sources (cet auteur publie des données sans en fournir les preuves, dites sans preuve dans ce qui suit.)
Cette famille qui tient son nom de la terre et baronnie d'Encausse en Comminges., fut connue depuis 1226, la filiation suivie commence au 15ème siècle. Elle portait : « écartelé aux 1 et 4 de gueules au lion rampant d'or, aux 2 et 3 d'azur au besant d'argent »
Cette généalogie sera complétée par celle d'une famille d'Encausse alias Dencausse, établie à Aspet.

I
Seigneurs de Save

Selon Jules Villain la branche aînée de la Maison d'Encausse se serait éteinte avant le 14ème siècle, la branche cadette des barons de Save devint aînée et réunit par droit de succession la baronnie d'Encausse à celle de Save, cette réunion apparaîtrait dans un acte de 1441 concernant ces deux baronnies (en réalité la famille d'Encausse acquit en 1483 la seigneurie de Save.) Les données de cette branche proviennent en grande partie de Jules Villain, qui qualifie abusivement les derniers chefs de famille de barons de Save, ces données ne sont pas rappelées en référence.
Le château de Save, siège de la seigneurie éponyme était situé entre le Rossignol et le Ger, au bas du village de Sengouagnet[3].

I Pierre d'ENCAUSSE, seigneur de la baronnie d'Encausse (-les Thermes, Haute-Garonne)
Il transigea en 1441 avec Gaston de Foix et lui rendit hommage pour la seigneurie d'Encausse.
Il avait épousé, le 17 novembre 1419, **Marie de REGADES.**
Ils eurent :

II Nicolas II d'ENCAUSSE, baron d'Encausse et de Save, seigneur de Régades.
Il servit en 1451 en Guyenne avec le comte de Foix.
Le 24 juillet 1483, il acquit de Catherine d'Artiguelouve, veuve de Géraud de Mauléon, la seigneurie de Save, terre et château[4] et testa le 24 février 1487, laissant comme enfants mâles Nicolas III, Roger marié avec Bonnefemme de Thèbes, et probablement Bernard, recteur d'Aspet en 1472 et 1490[5].
Il avait épousé **Jeanne de (du) POUY.**
Ils eurent :

---

[1] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.I, pp.350-353 ; t.II, pp..1517-1521
[2] Cet auteur indique des ascendances de personnes alliées sans en fournir la preuve, nous le mentionnons avec les mots « dit ou dite, fils ou fille de, (ou un autre lien de parenté), sans preuve », ou avec une phrase équivalente.
[3] Pierre-Exupère Ousset, *La seigneurie d'Aspet,* p.47
[4] Pierre-Exupère Ousset, *op.cit.,* p.47
[5] Pierre-Exupère Ousset, *op.cit.,* p.47

3.1 Nicolas III d'ENCAUSSE, seigneur de Save.
Le 19 mai 1481, Catherine de Coarraze, veuve de son second mari, Jean de Carmaing (devenu Caraman), donna à Nicolas d'Encausse, sieur de Save, sous l'hommage d'une paire de gants à chaque mutation de seigneur, le terroir noble de la Loubère, de la contenance de 50 arpents[6]. Il acheta en 1497, pour 83 écus, les fiefs nobles de Bernard de Binos, seigneur d'Antichan, à Moncaup et Cazaunous[7], en 1501 il était gouverneur de la baronnie d'Aspet, pour Gaston de Foix-Nemours[8]
Il testa le 10 juillet 1521 alias 1524[9], en faveur de son neveu Nicolas, fils de Roger, son frère.
Il avait épousé, en 1490, ***Dulcie* (Douce) de MERITENS,** dite sans preuve fille de Jean de MERITENS, seigneur de Montégut, et d'Honorette *d'ASPELLO* (probablement d'ASPET), sans postérité.

3.2 Roger d'ENCAUSSE, qui suit.

3.3 probablement Bernard d'ENCAUSSE, recteur d'Aspet en 1472 et 1490, (supra.)

III Roger d'ENCAUSSE.
Il épousa **Bonnefemme de THEBE(S)**[10], dite sans preuve nièce de Vital de THEBE(S.)
Ils eurent :

4.1 Nicolas d'ENCAUSSE, qui suit

4.2 Pierre Raymond d'ENCAUSSE.
Il était recteur d'Aspet en 1510, chanoine de Comminges en 1521

IV Nicolas IV d'ENCAUSSE, baron d'Encausse et de Save, seigneur de Régades.
Il servit en Italie, fut blessé devant Perpignan en 1524 ; vers 1540 les acquisitions avec faculté de rachat, faites par son oncle, à Encausse, Cabanac et Régades devinrent définitives, il testa le 30 mai 1549, laissant trois fils, Géraud, qui continua la lignée, Nicolas, auteur de la branche des seigneurs du Pouy de Touges, Savary, auteur de la branche des seigneurs de Rieucazé et de Labastide[11].
Il avait épousé, par contrat du 14 octobre 1530, **Gaudiette de MAULEON**[12], dite sans preuve fille de Bernard de MAULEON, seigneur de Gensac, et de Louise de SAINT-FELIX.
Ils eurent[13] :

---

[6] Pierre-Exupère Ousset, *op.cit.,* p.23, se référant à G. Combret,, notaire,2ème reg. F°15 ; L. Desbaux, notaire
[7] Pierre-Exupère Ousset, *op.cit.,* p.47, Pierre Bartier, notaire
[8] Pierre-Exupère Ousset, *op.cit.,* pp.51,52, Aspet, Reg. Des Titres, f°51
[9] Jules Villain dit 1521, Pierre-Exupère Ousset dit 1524
[10] Pierre-Exupère Ousset, *op.cit.,* p.47.
[11] Pierre-Exupère Ousset, *op.cit.,* p.48
[12] Pierre-Exupère Ousset, *op.cit.,* p.48
[13] Pierre-Exupère Ousset, *op.cit.* p.48, nomme Géraud, Nicolas et Savary d'Encausse, avec leus qualifications.,

5.1 Géraud d'ENCAUSSE, qui suit.

5.2 Nicolas d'ENCAUSSE, auteur de la branche des seigneurs du Pouy de Touges.

5.3 Savary d'ENCAUSSE, auteur de la branche des seigneurs de Labastide, Rieucazé.

Maurice Vuillier indique également, sans en fournir la preuve :

Jeanne d'ENCAUSSE.

Elle aurait épousé Jean du POUY, seigneur de Marignac.

V Géraud d'ENCAUSSE, seigneur et baron d'Encausse, de Save, seigneur de Régades,
Il fut gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, gouverneur pour le Roi de la ville et baronnie d'Aspet (charge qu'il avait achetée en 1575 à Savary d'Aure, confirmée en 1594 par Henri IV[14])
Il dénombra en 1552 ses biens nobles dans le consulat d'Aspet, ses biens roturiers et nobles sur le cadastre de 1618 mentionne dix-neuf immeubles dont trois maisons *joignantes* en ville, deux moulins et près de trois cents arpents de terre culte ou inculte[15], en 1625 il passa une transaction avec les consuls d'Aspet, au sujet de l'imposition de ses biens, les biens nobles exempts de taille étaient le terroir de la Loubère (50 arpents), le château de Save et ses dépendances (10 arpents), les métairies de la Morère (12 arpents), du Couloumé (5 arpents et demi), de Hornets (15 arpents) et la maison haute avec tour, de la rue Saint-Martin, à Aspet[16].
Le 3 juillet 1614, il fit un accord avec Guy de La Tour, seigneur de Lieux, au sujet de la succession de sa première épouse Jeanne de La Tour[17], le 1er novembre 1616, il fonda un hôpital[18]. Le 25 février 1623, il était en procès contre son fils naturel Jean Jacques d'Encausse et sa femme Brandelise d'Ustou[19], le motif de ce procès n'est pas connu, mais c'est vraisemblablement pour cette raison que Géraud d'Encausse déshérita son fils naturel Jean Jacques d'Encausse.
En 1623, comme procureur de Nicolas de Foix, sieur de Fabas, il donna 3 000 livres à son neveu Jean d'Encausse, sieur de Ganties en vue de son contrat de mariage avec Marguerite (Isalguier) du Pin[20], le mariage n'eut pas lieu. En 1625, il nomma procureur son neveu Antoine d'Encausse, sieur chevalier du Pouy, pour une transaction concernant un bail fait par feue Catherine de Coarraze, dame seigneuresse de la ville d'Aspet, qu'elle avait baillé en fief à Nicolas d'Encausse, sieur de Save, le 19 mai 1480, et le contrat d'achat par ledit Nicolas d'Encausse à Catherine d'Artiguelouve, veuve de Géraud de Mauléon et à Arnaud de Bourjac, habitant de Save[21], on retrouve l'achat de Nicolas II d'Encausse. Le 23 novembre 1625,

[14] Pierre-Exupère Ousset, *op.cit.,* p.41
[15] Pierre-Exupère Ousset, *op.cit.,* p.48, Aspet, Cadastre de 1618
[16] Pierre-Exupère Ousset, *op.cit.,* p.48, Combret, notaire, 2ème Reg. F°35
[17] AD.HG 3 E 24863 Saint-Gaudens
[18] AD.HG 3 E 27855 Aspet
[19] AD.HG 3 E 27860 Aspet
[20] AD.HG 3 E 23861 Aspet
[21] AD.HG 3 E 27862 Aspet

Géraud d'Encausse, seigneur et baron de Encausse et de Save, et Frix d'Encausse, sieur du Pouy de Touges, sont cités comme ayant droit à l'hérédité de Marie (du Pouy ?) de Marignac, héritière de feu Nicolas de Marignac, d'Aspet[22], ceci est à rapprocher comme hypothèse du mariage de Nicolas II d'Encausse avec Jeanne de (du) Pouy.
Il testa le 6 janvier 1627, en faveur de son neveu Antoine[23], fils de son frère Nicolas, déshéritant Jean Jacques d'Encausse, le fils naturel qu'il avait reconnu et fait légitimer en 1601, et mourut en avril 1629. Après son décès ses biens furent partagés par une transaction, le 26 août 1629, entre son neveu Antoine et son fils naturel Jean-Jacques. Jean-Jacques d'Encausse se fixa à Save, Antoine d'Encausse s'établit au château de Régades et prit le titre de seigneur de Saint-Maxent-Régades. Ce dernier aliéna la plupart des biens qui lui étaient advenus à Aspet[24].
Il avait épousé, en premières noces, par contrat du 12 décembre 1556, **Jeanne de LA TOUR,** fille de Raymond de LA TOUR, seigneur de Lieux, et de Marguerite de VIZE de Sajas[25]. Jeanne de La Tour testa le 6 mai 1586, instituant héritier universel son mari, nommant exécuteur testamentaire son cousin- germain Bertrand d'Encausse, lieutenant de capitaine d'Encausse[26]. Elle mourut sans postérité.
Il avait épousé en secondes noces, par contrat du 20 janvier 1591, **Cécile de BRUYERES,** fille de François de BRUYERES, baron de Chalabre, et de Philippe de LORDAT, sa première épouse, la mariée fut assistée de ses frères François de Bruyères et de Chalabre, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, et Antoine de Bruyères et de Chalabre, abbé de Villelongue[27]. Le 22 août 1606, Cecile de Bruyères assista Louise de Bruyères, fille de François de Bruyères, baron de Chalabre, et d'Isabeau de Barthélemy, lors de son contrat de mariage avec M.Me Tristan de Bertrand, conseiller du Roi[28]. Le 5 juillet 1615, on rappella que Géraud d'Encausse, seigneur et baron de Save, et Cécile de Bruyères dite de Chalabre, avaient donné 4 000 livres à feu Jean Antoine de Bruyères et de Chalabre, filleul de la dite dame[29]. Le 24 août 1627, Cécile de Bruyères et de Chalabre était en procès contre Jean Jacques d'Encausse, fils naturel de Géraud d'Encausse, son mari[30].
Elle mourut sans postérité.

Géraud d'ENCAUSSE eut de **Marie SOURDE** un fils naturel **Jean-Jacques d'ENCAUSSE,** qui suit.

VI Jean Jacques d'ENCAUSSE, seigneur de Régades, puis seigneur et baron de Save.
Il fut légitimé par son père en janvier 1601, et reçut des lettres de légitimation de Paris du 29 juillet 1602, ces actes nomment sa mère Marie Sourde[31], ceci fut répété le 24 juin 1603[32].

[22] AD.HG 3 E 27860 Aspet
[23] AD.HG 3 E 27862 Aspet
[24] Pierre-Exupère Ousset, *op.cit.,* p.49
[25] André Navelle, *op.cit.,* VI, p. 147.
[26] AD.HG 3 E 27851 Aspet
[27] AD.HG Reg. Ins 4
[28] AD.HG Reg. Ins 10
[29] AD.HG Reg. Ins 19
[30] AD.HG 3 E 27860 Aspet
[31] AD.HG Reg. Ins 19

Il reçut la terre de Régades en 1614, à l'occasion de son mariage.
Il vendit en 1646 la maison noble avec tour, de la rue Saint-Martin à Aspet, pour 800 livres, pour payer la 3ème partie des droits de Louise d'Encausse, sa fille, pour sa dot, et les droits de feue Brandelise d'Ustou, sa mère[33], puis il vendit une partie de la Loubère et des métairies à l'occasion du mariage de ses filles aînées, Georgette et Catherine, et mourut en 1668. Ses biens laissés à sa mort furent partagés en 1675, entre sa veuve et ses quatre filles non encore dotées, Géraude, Jacquette, Marthe et Louise ; tous ces partages appauvrirent la banche des seigneurs de Save qui se mésallia et déchut[34].
Il avait épousé en premières noces, par contrat du 8 (9) avril 1614, **Brandelise d'USTOU,** fille de Frix d'USTOU, seigneur de La Molette, et de Georges de MUN[35].
Il avait épousé en secondes noces **Claire de QUE de Moncaup d'Arbas.**, probablement fille d'Arnaud François de QUE, sieur de Moncaup, d'Arbas, et de Géraude du PAC[36].
Enfants du premier lit[37] :

7.1 Georgette d'ENCAUSSE.
Elle épousa, par contrat du 7 novembre 1643, **François de SARRIEU,** qui devint seigneur de Castelbiague, fils de feu Géraud de SARRIEU, et de Jeanne de BINOS, la future rçut en dot 7 500 livres, sous la forme de la part de la Loubère reçue par son père lors de la transaction du 26 août 1629, suivant le contrat de mariage de ses parents du 8 avril 1614[38].
Le 11 mai 1647, George, Catherine et Louise d'Encausse, filles et héritières de feue Brandelise d'Ustou, celle-ci fille de feu Frix d'Ustou, sieur de la Moulette, et de George de Mun, cette dernière, décédée ab intestat, étaient en procès contre Roger d'Ustou, sieur de la Moulette, leur oncle, ladite Louise, puînée, était assistée de son père Jean Jacques d'Encausse, sieur de Save, ladite George était assistée de Jean François de Sarrieu, sieur de Castelbiague, son mari, ladite Catherine était assistée de Marc Antoine de Qué, sieur de Fajau, son mari[39].

7.2 Catherine d'ENCAUSSE.
Elle épousa dès 1647, **Marc Antoine de QUE,** sieur de Fajau, fils d'Antoine François de QUE, sieur de Moncaup, d'Arbas, et de Géraude du PAC[40].

7.3 Louise d'ENCAUSSE.
Elle aurait épousé (*en 1646,* date certainement inexacte) **Gaudens d'ASPET,** seigneur du Plan[41], fils de Frix d'ASPET, seigneur de Bavarthès, lieutenant du juge de

---

[32] AD.HG Reg. Ins 11
[33] AD.HG 3 E 27865 Aspet
[34] Pierre-Exupère Ousset, *op.cit.,* p.49
[35] AD.HG Reg. Ins 18
[36] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Qué,* expliquant la présomption
[37] Indiqués par Pierre-Exupère Ousset, *op.cit.,* p.49, ainsi que ceux du second lit.
[38] AD.HG 3 E 27865 Aspet ; Pierre-Exupère Ousset, *op.cit.,* p.51, G. Combret, notaire, 4ème Reg. F°297
[39] AD.HG 3 E 27865 Aspet
[40] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Qué,* produisant la preuve ; Maurice Vuillier indique une ascendante sans rapport avec la réalité.

Comminges, et de Jeanne de MELIANDE, sa première épouse. Gaudens d'Aspet avait épousé en premières noces par contrat 21 juin 1646 Marguerite de Passaret, et en deuxièmes noces dès 1659 Marguerite de Camplong.

Enfants du second lit :

7.4 Jacquette d'ENCAUSSE.
Elle épousa **Jean François de CAUMONT,** seigneur de Gaches.

7.5 Marthe de CAUMONT.
Elle épousa **Charles de CAUMONT,** seigneur de Gaches.

7.6 Géraude d'ENCAUSSE.
Elle épousa en 1670 **Philippe de QUE,** seigneur de Moncaup, de Saleich, Castet Bon qui mourut avant le 11 mars 1717, sans postétité[42].

7.7 Jean d'ENCAUSSE, qui suit.

VII Jean d'ENCAUSSE, seigneur de Hornets ou Fornets[43]
Il épousa le 8 décembre 1692 **Louise PERREU** ou **PERREAU**
Ils eurent 2 enfants, dont:

VIII Jacques d'ENCAUSSE, baron de Save.
Il épousa par contrat 17 juin 1722 **Jeanne DESCOUS,** fille de Bertrand DESCOUS et de Jeanne DAFOS
Ils eurent 5 enfants, dont :

IX Jean d'ENCAUSSE. A partir de ce degré au moins les membres de cette branche ne furent pas qualifiés nobles dans les actes.
Il testa le 28 décembre 1782. En 1785, vu la modicité de ses biens, à peine 60 mesures de terre noble, en partie inculte, entre le Rossignol et le Ger, il fut dispensé d'en fournir le dénombrement[44], il n'était guère plus riche en biens roturiers et c'est dans un état voisin de la misère qu'il mourut, en 1789, dans son château, où seules deux pièces du rez-de-chaussée étaient habitables[45]. M. Jean d'Encausse de Save testa le 28 novembre 1782, il était marié avec Jeanne Durrieu, d'où un garçon et quatre filles, Jean Bertrand ; Marie Anne mariée avec Roger Saint-Jean, de Casamajou, dotée de 600 livres ; Jeanne Louise, mariée avec Jean François Laloubère, du lieu de Pujos, dotée de 600 livres ; Jeanne Marie ; Jacquette, il avait un fils Jean Jacques d'Encausse, qui est décédé et était marié à Guillerme Tapie, ayant laissé 3

---

[41] Pierre-Exupère Ousset, *op.cit.,* p.49
[42] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Qué,* produisant la preuve de l'ascendance de Philippe de Qué.
[43] Sa descendance, simplifiée, est indiquée par Pierre-Exupère Ousset, *op.cit.,* pp.50 et sq.
[44] Pierre-Exupère Ousset, *op.cit.,* p.50, se référant à AD. Pyrénées-Atlantiques B n°5623
[45] Pierre-Exupère Ousset, *op.cit.,* p.50, se référant à l'inventaire du notaire Ribet n°18260, du 29 novembre 1789

enfants, Jean Bertrand, héritier universel reçoit 50 livres ; Marie Antonie reçoit 50 livres ; Marie Jeanne reçoit 50 livres[46].
Il avait épousé en 1750 **Jeanne DURRIEU.**
Ils eurent 6 enfants.

10.1 Jean Jacques d'ENCAUSSE, qui suit

10.2 Jean Bertrand d'ENCAUSSE

10.3 Marie Anne d'ENCAUSSE.
Elle épousa, dotée de 600 livres, **Roger SAINT-JEAN,** de Casamajou.

10.4 Jeanne Louise d'ENCAUSSE.
Elle épousa, dotée de 600 livres, **Jean François LALOUBERE,** du lieu de Pujos

10.5 Jeanne Marie d'ENCAUSSE

10.6 Jacquette d'ENCAUSSE

X Jean Jacques d'ENCAUSSE de Save
Il testa le 4 avril 1782, il était marié avec Guillemette Tapie, de Cazaunous, d'où 3 enfants, Jean Bertrand, Marie Antoinette, Marie Jeanne[47].
Il avait épousé le 1er juillet 1778 **Guillemette TAPIE**
Ils eurent :

11.1 Jean Bertrand d'ENCAUSSE, qui suit.

11.2 Marie Antoinette d'ENCAUSSE

11.3 Marie Jeanne d'ENCAUSSE

XI Jean Bertrand d'ENCAUSSE.
Il épousa le 6 juin 1798 **Jeanne BORDES,** fille de Jean Louis BORDES et de Josèphe COMPANS.
Ils eurent 6 enfants, qui vécurent dans la région de Bordeaux.

II
Seigneurs du Pouy de Touges

L'auteur de cette branche, Nicolas d'Encausse, était fils de Nicolas IV d'Encausse, baron d'Encausse et de Save, et de Gaudiette de Mauléon

[46] AD.HG 3 E 24972 Saint-Gaudens 245
[47] AD.HG 3 E 18229 Aspet

V Nicolas d'ENCAUSSE, seigneur du Pouy-de-Touges (à 7 km au nord du Fousseret, Haute-Garonne), capitaine de Save.

En 1584, Nicolas d'Encausse, frère puîné du baron de Save et Bertrand Maylin, consul d'Aspet, qui avaient voté, avec les consuls de Castillon, d'Aspet, de Salies et de Fronsac, une levée spéciale d'hommes de guerre pour exterminer les religionnaires qui ravageaient le Comminges, obtinrent l'année suivante quelques soldats pour la sauvegarde de la baronnie d'Aspet, Nicolas d'Encausse avait auparavant servi dans les armées à la tête d'une compagnie dont il était capitaine[48].

Nicolas d'Encausse testa une premières fois, le 18 juin 1585, nommant héritière Gabrielle d'Orbessan, sa femme, Antoinette de Barrau, sa belle-mère, il avait pour frères Géraud d'Encausse, sieur de Save, et Savaric d'Encausse, sieur de Labastide, il nomma tuteurs Jean d'Orbessan, sieur de Labastide-Paumès, Géraud d'Encausse, sieur de Save[49]. Il acquit, par contrat du 30 avril 1591, d'Antoinette de Barrau et des filles de celle-ci, Jeanne, Paule et Marie d'Orbessan, la moitié de la seigneurie du Pouy de Touges, pour le prix de 10 000 *écus* (probablement livres), ce qui fut autorisé le 17 mars 1592, par la cour de Toulouse, l'autre moitié appartenait à Germain de Saint-Félix, sieur de Varennes[50]. En 1608, Geneviève de Martres, dame de Francon, et Samson de Saman, capitaine, faisant pour Jean Louis de Mauléon, seigneur de Francon, vendirent à Nicolas d'Encausse, seigneur du Pouy de Touges, la moitié de la seigneurie de Ganties pour 10 835 livres[51], Geneviève de Martres, au nom de son fils Jean Louis de Mauléon, seigneur de Francon, reconnut en 1611 avoir reçu 8 000 livres de Nicolas d'Encausse, seigneur du Pouy de Touges, pour la vente de la seigneurie de Ganties[52].

Nicolas d'Encausse mourut avant le 6 mai 1612, date d'un hommage de son fils Frix d'Encausse pour la moitié de la seigneurie du Pouy-de-Touges

Il avait épousé, en premières noces, étant alors capitaine de Save, par contrat du 17 juin 1581, **Gabrielle d'ORBESSAN,** dotée de *50* écus sols, fille de Mathieu d'ORBESSAN, seigneur du Pouy-de-Touges et d'Antoinette de BARRAU, il fut assisté de Géraud d'Encausse, seigneur de Save, et de Savaric d'Encausse, seigneur de Labastide de Pointis, ses frères[53]. Gabrielle d'Orbessan mourut avant le 30 avril 1591, date d'une transaction entre François d'Orbessan, seigneur de Goutevernisse, Antoinette de Barrau, ses filles Jeanne, Isabeau et Paule d'Orbessan, et Nicolas d'Encausse, seigneur du Puy de Touges, comme mari de feue Gabrielle d'Orbessan, héritière universelle de la maison du Puy de Touges[54].

Il avait épousé en secondes noces, par contrat du 22 avril 1592, **Oubriette d'USTOU,** fille de Frix d'USTOU, seigneur de La Mothe, Montgaillard, et de Catherine de FAUDOAS[55]. Elle vivait en 1618[56].

---

[48] Pierre-Exupère Ousset, *Les vicissitudes de la baronnie d'Aspet,* pp.140, 141, et note 60
[49] AD.HG 3 E 27851 Aspet,
[50] AM. Toulouse II 167, selon l'hommage de Nicolas d'Encausse du 6 mai 1612
[51] AD.HG 3 E 24859 Saint-Gaudens
[52] AD.HG 3 E 24860 Saint-Gaudens
[53] AD.Gers I 2688, Bernard Bonsin, notaire de Sénarens
[54] AM. Toulouse II 167
[55] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 812.
[56] AD.HG 3 E 27855 Aspet

Enfants du second lit

6.1 Frix d'ENCAUSSE, qui suit.

6.2 Jean d'ENCAUSSE, auteur de la branche des seigneurs de Ganties

6.3 Antoine d'ENCAUSSE, auteur de la branche des seigneurs de Régades

6.4 Nicolas d'ENCAUSSE, auteur de la branche des seigneurs de Labarthe, d'Ambreuil

6.5 Marie d'ENCAUSSE.
Elle épousa, par contrat 25 juin 1612, **Nicolas de FOIX,** seigneur de Fabas, fils de Jean Jacques de FOIX, seigneur de La Mothe, et de Gabrielle d'ORBESSAN, la future fut assistée de son frère aîné Frix d'Encausse[57], d'où postérité

6.6 Gabrielle d'ENCAUSSE.
Elle épousa, par contrat du 12 octobre 1628, au château de Save, **Denis de VIC,** seigneur de Vic, la future fut assistée de Géraud d'Encausse, seigneur et baron de Save, Frix d'Encausse, seigneur du Pouy, Jean d'Encausse, seigneur de Ganties et Antoine d'Encausse, sieur de Save, Nicolas d'Encausse, sieur d'Ambreuil, Guy d'Encausse, sieur de Labastide, Nicolas de Foix, sieur de Fabas, ses frères, cousins et beau-frère, le futur était assisté de Marthe d'Arcizas, sa mère, et de Françoise de Vic, fille de celle-ci, le futur était fils Charles de VIC, sieur dudit Vic, et de Marthe d'ARCIZAS[58]. Denis de Vic mourut dès 1645, date à laquelle Gabrielle d'Encausse fut citée veuve[59]. Le 15 mars 1648, Gabrielle d'Encausse donna une procuration pour traiter avec Louise de Vic, fille de feu Charles de Vic et de Marie d'Arcizas, ses père et mère[60].

VI Frix d'ENCAUSSE, seigneur du Pouy-de-Touges
Le 6 mai 1612, il rendit hommage pour la moitié de la seigneurie du Pouy de Touges, rappelant les hommages précédents[61]. Le 15 décembre 1623, il fut assigné, avec d'autres, à la demande de Gabrielle de Mont, veuve de Jean Pierre de Benque, sieur de Picayne, à l'inventaire des biens dudit feu seigneur de Benque[62], ce qui indique à priori une proche parenté. Le 27 août 1633, Frix d'Encausse, sieur du Pouy, arrenta un moulin[63]. Le 5 juillet 1649, il fut témoin de la vente d'un moulin à farine par Claire de Mauléon de Francon à Jean Pierre de Siregand, seigneur vicomte d'Ercé, Aulus et à Anne de Noé, sa femme[64].

[57] AD.HG Reg. Ins 17
[58] AD.HG 3 E 27863 Aspet
[59] AD.HG 3 E 24024 Samouillan
[60] AD.HG 3 E 23600 Alan
[61] AM. Toulouse II 167
[62] AD. Gers Vergès I 431…6
[63] AD.HG 3 E 35298 Pouy de Touges
[64] AD.HG 3 E 16017

Il avait épousé, par contrat du 4 aout 1629, **Marguerite de GOYRANS,** fille d'Odet de GOYRANS, seigneur de Montégut Savès, et de Françoise de TERSAC[65].
Ils eurent :

7.1 Nicolas Gabriel d'ENCAUSSE, seigneur du Pouy-de-Touges[66].
Baptisé le 13 avril 1636, il fut maintenu noble le le 3 janvier 1667 et rendit hommage à Montauban, le 18 juin 1667, pour la moitié de la seigneurie du Pouy de Touges[67].
Nicolas d'Encausse, seigneur du Pouy de Touges, paya en 1668, le reste de la dot de Marguerite d'Encausse, religieuse ; puis, le 27 mai 1670, il fut cité avec Jeanne de Bertier, supérieure du couvent de Fabas où était sa sœur Marguerite[68].
Le 9 septembre 1678, Françoise d'Orbessan, veuve, donna 600 livres à Marie Anne d'Encausse d'Ambreuil, sa cousine, qui allait entrer en religion.[69].
Il avait épousé, par contrat du 4 avril 1657, **Françoise d'ORBESSAN,** fille de Pierre d'ORBESSAN, seigneur de Lissac, de Labatut, et de Delphine de NOBLES.
Françoise d'Orbessan, veuve de Nicolas Gabriel d'Encausse et mère de feue Marie d'Encausse, fille et héritière dudit feu Nicolas Gabriel d'Encausse, dénombra le 23 juillet 1688 la seigneurie du Pouy de Touges dont elle était coseigneuresse, indivise avec Marguerite de Fleurian, veuve de Mathurin de Saint-Félix, mère de Marie de Saint-Félix, de la seigneurie du Pouy de Touges[70], puis, le 10 décembre suivant Jean de Béarn, écuyer, faisant pour elle dénombra la moitié de la justice du Pouy de Touges[71].
Ils eurent, selon Jules Villain (il est étonnant que ces 3 filles n'apparaissent pas dans les actes.)

1° Ne…d'ENCAUSSE, elle épousa le marquis de Bonfontan, selon Jules Villain. Le baron de Woelmont de Brumagne dit, sans preuve, qu'elle épousa N…de BONFONTAN, chevalier, seigneur de la Boulbène, dit le marquis de Bonfontan, fils de Louis de BONFONTAN, écuyer, seigneur de la Boulbène, et d'Isabeau de LAMY.

2° Ne…d'ENCAUSSE, elle épousa le comte de Lamezan-Juncet, selon Jules Villain ; Pierre Jean de LAMEZAN, seigneur de Juncet, fils de Bernard de LAMEZAN, seigneur de Juncet et d'Agassac, et d'Exupérie d'ARBAS de Catherine Paule d'AIGNAN, il avait épousé en premières noces par contrat 23 octobre 1644 Catherine Paule d'AIGNAN, d'où postérité de sa première union.

---

[65] Maurice Vuillier, selon un acte des AD.HG non référencé, qui nomme le père de Marguerite de Goyrans, et indique également le baptême de leur fils Nicolas Gabriel, le 13 avril 1636
[66] Ce lieu nommé Le Pouy-de-Touges dans les actes et dans *Le patrimoine des communes de la Haute-Garonne,* figure actuellement sous le nom de Pouy-de-Touges dans le *Dictionnaire des toponymes* et sur les cartes IGN et Michelin
[67] AM. Toulouse II 174
[68] AD.HG 3 E 24442 Aurignac
[69] AD.HG 3 E 24898 Saint-Gaudens
[70] AM. Toulouse II 167
[71] AM. Toulouse I 174

3° Ne…d'ENCAUSSE, elle épousa le comte d'Espagne, selon Jules Villain

Ils eurent **(**soit l'une de leurs filles, prénommée Marie, se maria deux fois, soit ils eurent une quatrième fille, soit ils eurent une seule fille) :

4° Marie d'ENCAUSSE du Pouy.
Elle épousa, dès 1680, **Guy d'ENCAUSSE,** seigneur de Rieucazé, fils de Jean Louis d'ENCAUSSE, seigneur de Labastide, Rieucazé, et d'Anne Marie de FOIX, sa seconde épouse. Elle mourut avant le 23 juillet 1688 date du dénombrement de la seigneurie du Pouy de Touges par sa mère Françoise d'Orbessan. Guy d'ENCAUSSE, seigneur de Rieucazé épousa en secondes noces Paule de FOIX, d'où postérité (branche des seigneurs de Labastide, Rieucazé)

7.2 Marguerite d'ENCAUSSE.
Religieuse à Fabas le 15 septembre 1652, elle testa le 3 juillet 1653 instituant héritier universel son frère Nicolas d'Encausse, seigneur du Pouy-de-Touges qui paya en 1668 à dame de Foix de Rabat, prieure, la somme de 2 000 livres pour reste de la dot de sa sœur[72].

III
Seigneurs de Ganties

L'auteur de cette branche, Jean d'Encausse, était fils de Nicolas d'Encausse, seigneur du Pouy-de-Touges, et d'Oubriette d'Ustou, sa seconde épouse.
La descendance agnatique de cette branche est indiquée par Pierre-Exupère Ousset, les données non référencées de cette branche proviennent de lui (et par Maurice Vuilier pour le degré XI et sa descendance.)

VI Jean d'ENCAUSSE, seigneur de Ganties (à 2 km au sud de Pointis-Inard, Haute-Garonne)
En 1625, il bailla à ferme la seigneurie de Ganties qu'il tenait de Frix d'Encausse, seigneur du Pouy, son frère[73]. Il acheta en 1643, par l'entremise de son cousin Guy d'Encausse, seigneur de Labastide, la part de la seigneurie de Ganties appartenant au Roi ; cette part fut rachetée en 1667 par Louis XIV, la seigneurie de Ganties resta une coseigneurie jusqu'à la fin[74]. Il reçut une obligation en 1649[75].
Il fut fiancé par contrat du 4 janvier 1624 à Marguerite ISALGUIER, dame du Pin, veuve de Rigal de Saint-Orens, sieur de Laumède, fille de feu Jean ISALGUIER, seigneur du Pin, et de Marguerite de DIEUPENTALE[76], le mariage n'eut pas lieu.

[72] AD.HG 3 E 16193 Plan Volvestre
[73] AD.HG 3 E 27862 Aspet
[74] Pierre-Exupère Ousset, *op.cit.,* p.66
[75] AD.HG 3 E 9390 Cazères
[76] AD.HG 3 E 975, Bessier, notaire de Toulouse

Il avait épousé, par contrat du 12 juin 1626, **Isabeau de LA TOUR,** file de feu Jean Bertrand de LA TOUR, seigneur de Landorthe[77], et de Jeanne de SERILLAC (SEDILLAC[78].)
Ils eurent :

7.1 Jean François d'ENCAUSSE, qui suit.

7.2 Jeanne d'ENCAUSSE, fille aînée.
Elle épousa, par contrat du 14 décembre 1638, noble **Géraud d'ENCAUSSE,** fils de feu noble Jean d'ENCAUSSE, capitaine de la ville d'Aspet (et de Marie de MAYLIN), la future fut assistée de Guy d'Encausse, seigneur de Labastide, son oncle et parrain, d'Antoine et de Nicolas d'Encausse, ses oncles paternels, de Jean Jacques d'Encausse, sieur de Save ; le futur fut assisté de noble Blaise de Maylin, son oncle et administrateur, de Jean d'Encausse, prêtre et recteur de Montauban[79]. On retrouvera cette alliance citée au degré suivant pour le paiement de la fin de la dot de Jeanne d'Encausse par Géraud d'Encausse, seigneur de Ganties, à Etienne d'Encausse, fils de Jeanne d'Encausse. Leurs filles Isabeau d'Encausse, veuve du sieur Bernard Vaisse, et Marthe d'Encausse, épouse de M. Antoine Ribet, praticien du Roi furent citées en 1747[80].

7.3 et 7.4 Marthe et Marguerite d'ENCAUSSE.
Elles prirent l'habit à Fabas le 1er mai 1668, dotées chacune de 1 200 livres, cet acte cite Marie du Pac, femme du sieur de Ganties, leur frère[81].

VII Jean François d'ENCAUSSE, seigneur de Ganties
Cité en 1678 avec Jean Bertrand de La Tour, seigneur de Gariscan, tuteur de ses neveux Sarrieu[82], il mourut en 1705[83].
Fiancé, par contrat du 17 octobre 1649, avec Anne de BARTIER, fille de Me Jean BARTIER, docteur et avocat, le contrat ayant été rompu, il dut donner 3 500 livres en 1653[84]. Il fut cité en 1662, comme seigneur de Ganties[85].
Il avait épousé par contrat 11 mai 1664 **Marie Françoise du PAC**[86], fille de Jean du PAC, seigneur de Palats, Fronsac, et de Brigitte de LA MARQUE, sa troisième épouse[87].
Ils eurent :

8.1 Jean d'ENCAUSSE.

---

[77] Pierre-Exupère Ousset, *op.cit.,* p.66
[78] Jacques de Roquemaurel, *Famille de La Tour (Comminges),* produisant la preuve du mariage de Bertrand de La Tour et de Jeanne de Sérillac
[79] AD.HG 3 E 27865 Aspet
[80] AD.HG 3 E 18233 Aspet
[81] AD.HG 3 E 2441 Aurignac
[82] AD.HG 3 E 26220 Saleich
[83] Pierre-Exupère Ousset, *op.cit.,.*
[84] AD.HG 3 E 27865 Aspet, indique la rupture de contrat
[85] AD.HG 3 E 26147 Montespan.
[86] Pierre-Exupère Ousset, *op.cit.,* p.66
[87] Jacques de Roquemaurel, *Famille du Pac,* produisant la preuve.

Né le 24 mai 1669, il mourut en bas âge.

8.2 Marie d'ENCAUSSE.
Née le 8 octobre 1670, sans alliance[88].

8.3 Marie Anne d'ENCAUSSE.
Née le 16 décembre 1671, elle mourut sans alliance.

8.4 Jeanne d'ENCAUSSE.
Née le 14 janvier 1674, elle mourut en bas âge.

8.5 Géraud d'ENCAUSSE, qui suit.

VIII Géraud d'ENCAUSSE, seigneur de Ganties.
Il naquit le 15 janvier 1676. En 1720 il reçut 1 700 livres pour la finance de l'office de maire d'Aspet, par le sieur Etienne d'Encausse et Jeanne d'Encausse, mère dudit Etienne, la même année M. Etienne d'Encausse, d'Aspet, reçut 100 livres de Géraud d'Encausse, seigneur de Ganties pour restant de dot de Jeanne d'Encausse, sa mère et tante dudit seigneur de Ganties[89]. Il mourut en 1744.
Il avait épousé, par contrat du 18 août 1698, **Marie de SAINT-GES,** fille de Jérôme SAINT-GES, médecin à Aspet, et de Marthe de RIBET[90] ; Marthe de Ribet, veuve de M. Jérôme Saint-Gès, docteur en médecine, habitant d'Aspet, fut nommée le 26 décembre 1702, avec sa fille Marie de Saint-Gès, épouse de Géraud d'Encausse, seigneur de Ganties[91].Marthe de Ribet testa, veuve, le 11 octobre 1703, nommant ses deux filles encore en vie, Claire Saint-Gès, épouse de Louis de Rinailh, avocat, et Marthe Saint-Gès mariée à Géraud d'Encausse, dont une fille Marthe d'Encausse, sa filleule, qui reçut 100 livres, elle était sœur de Jean de Ribet, juge de la baronnie d'Aspet[92].
Ils eurent sept garçons et cinq filles.

9.1 Jérôme d'ENCAUSSE, qui suit.

9.2 Marie d'ENCAUSSE, née le 25 mars 1701

9.3 Marthe d'ENCAUSSE. Jumelle de Marie.
Elle épousa **Jean Jacques de SAINT-JEAN,** baron de Pointis, vicomte de Couserans, fils de Jean Jacques de SAINT-JEAN, baron de Pointis, vicomte de Couserans, et de Marie de ROQUEMAUREL, veuf de Marguerite de ROQUEMAUREL, il épousa en

[88] Jules Villain, *op.cit.,* II, p.1519 ; Maurice Vuillier dit, sans preuve, qu'elle épousa en 1701 Joseph Caubet, veuf f(Anne d'Espinas.
[89] AD.HG 3 E 18232 Aspet
[90] Pierre-Exupère Ousset, *op.cit.,* p.66, sauf la date du mariage
[91] AD.HG 3 E 18231 Aspet
[92] AD.HG 3 E 18231 Aspet

troisièmes noces Marie d'USTOU, Jean Jacques de Saint-Jean mourut le 25 juillet 1752, d'où postérité de ses première et troisième unions[93].

9.4 Jean d'ENCAUSSE.
Né le 11 mai 1702, docteur en Sorbonne, curé de Ganties, il testa le 31 mai 1782, instituant héritier universel Jérôme Jean Louis d'Encausse de Ganties, son petit-neveu, fils de Jean Louis de'Encausse, chevalier de Ganties, seigneur de Ganties, et de Louise de Cazassus[94].

9.5 Jean François d'ENCAUSSE.
Né le 13 décembre 1703, il mourut en 1704

9.6 Jean **Joseph d'ENCAUSSE.**
Né le 27 mai 1705, il fut garde du corps du roi d'Espagne, il testa le 8 novembre 1779, léguant à son frère Jean d'Encausse, chevalier de Ganties, la jouissance de tous ses biens, instituant héritier universel Jean Louis d'Encausse, seigneur de Cazaux et de Ganties, habitant le château de Ganties, pour en jouir après le décès de son frère Jean d'Encausse[95].

9.7 Jean Louis **d'ENCAUSSE,** chevalier de Ganties**.**
Né le 10 août 1706, il fut officier de dragons, légataire de son frère Joseph par son testament du 8 novembre 1779, il testa le 3 décembre 1782, instituant héritier universel Jean Louis d'Encausse, seigneur de Cazaux et de Ganties[96].

9.8 Sauveur d'ENCAUSSE.
Né le 10 août 1707, il mourut la même année.

9.9 Marie Anne d'ENCAUSSE. Née le 11 septembre 1708

9.10 Bernard d'ENCAUSSE.
Il naquit le 1er septembre 1709.
Il épousa **Marie Louise d'ESCAT** ou **DESCAT,** fille de noble François d'ESCAT ou DESCAT, sieur de Montaut, coseigneur de Beaumont Lézadois et de Suzanne de DURAND de Roquefoulet, sa seconde épouse[97].
François Descat testa le 20 novembre 1736, nommant ses deux épouses et ses enfants, précisant que son second fils, Etienne Descat, lieutenant de dragons était issu de son second mariage avec Anne de Durand, sans préciser le nom de la mère de Louise

[93] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Saint-Jean de Pontis,* produisant les preuves.
[94] AD.HG 3 E 18229 Aspet,l'acte dit que Jean Louis d'Encausse était le premier mari de Louise de Cazassus
[95] AD.HG 3 E 24839 Pointis-Inard
[96] AD.HG 3 E 24838 Pointis-Inard
[97] RP. Montesquieu-Volvestre, selon l'acte de baptême de Marie Louise Descat, du 27 janvier 1697.

Marie Descat, femme de Bernard d'Encausse, il confirma les 3 500 livres données lors de son contrat de mariage[98].

9.11 Marie d'ENCAUSSE. Née le 17 mai 1712

9.12 Marie Madeleine d'ENCAUSSE.
Née le 23 juillet 1713, elle mourut en bas âge.

IX Jean Antoine **Jérôme d'ENCAUSSE,** baron d'Encausse, seigneur de Cazaux, coseigneur de Ganties.
Né le 20 février 1700, il reconnut une dette, en 1748, à Jean Joseph de Binos de Saint-Sernin, prêtre et docteur en théologie[99], le 15 juillet 1753 il fut présent au contrat de mariage de Joseph de Binos, seigneur de Fronsac, et d'Antoinette de Sainte-Gemme de Paysssous, sa belle-sœur[100]. Jérôme d'Encausse, seigneur de Ganties, testa le 24 janvier 1781, nommant feue Marie de Sainte-Gemme, son épouse, d'où il a eu 3 garçons, Antoine, Jean Joseph et Jean Louis, et une fille qui est au couvent de la Grâce Dieu, il lui donna 4 000 livres, Jean Louis d'Encausse, son fils, avait épousé demoiselle de Cazassus, il lui a donné tous ses biens, il institua héritier universel Jérôme Jean Louis d'Encausse, son petit-fils et filleul[101].
Il avait épousé, par contrat du 11 décembre 1736, **Marie (de MIQUEL) de SAINTE-GEMME**[102], dite sans preuve fille de Jean Henri de MIQUEL, seigneur de Sainte-Gemme, Payssous, et de Françoise de MERITENS d'Arros.
Marie de Sainte-Gemme testa le 26 avril 1772, nommant son mari, de son mariage ils ont 3 garçons et une fille, Arnaud Géraud, Jean Louis, Jean Joseph, Jeanne Marie qui est religieuse au couvent de la Grâce Dieu, instituant héritier universel son mari[103]. Elle mourut avant le 10 novembre 1776, date du contrat de mariage de son fils Jean Louis avec Louise Marie Gabrielle de Cazassus.
Ils auraient eu trois fils et trois filles (selon Pierre-Exupère Ousset, une n'est pas connue.) :

10.1 Françoise d'ENCAUSSE.
Née le 27 avril 1740, elle mourut jeune car elle n'est pas citée dans les testaments de ses parents.

10.2 Antoine Géraud **d'ENCAUSSE.**
Il fit un accord en 1782 avec son frère Jean Louis d'Encausse, seigneur de Ganties, Cazaux, concernant les biens délaissés par feus Jérôme d'Encausse et la dame de Sainte-Gemme, leurs parents[104]. Le 6 mars 1788 il était en procès avec Jeanne Françoise de Vaux de Binos pour un règlement de comptes[105].

---

[98] AD.HG Reg. Ins 36
[99] AD.HG 3 E 19226 Sauveterre
[100] AD.HG 3 E 19227 Sauveterre
[101] AD.HG 3 E 19198 Sauveterre
[102] Pierre-Exupère Ousset, *op.cit.,* p.66
[103] AD.HG 3 E 24838 Pointis-Inard
[104] AD.HG 3 E 24838 Pointis-Inard
[105] AD. Ariège B 165

10.3 Jean Louis d'ENCAUSSE, qui suit.

10.4 Jean Joseph d'ENCAUSSE.
Né le 24 septembre 1744, il fut cité le 10 novembre 1776, dans le contrat de mariage de son frère Jean Louis d'Encausse avec Louise Marie Gabrielle de Cazassus.

10.5 Jeanne Marie d'ENCAUSSE.

X Jean Louis d'ENCAUSSE, chevalier de Ganties, coseigneur de Ganties.

Né le 7 août 1743, il fut officier de cavalerie, garde du corps du roi d'Espagne. Le 13 mars 1787, Jean Louis d'Encausse de Ganties, seigneur de Ganties, au nom de Marie d'Encausse, sa fille, donna un reçu au sieur Pierre Saricat, habitant Coiret, héritier de noble Etienne Bernard d'Encausse, lieutenant-colonel du corps royal, suivant son testament reçu par Rivière, notaire de Grenoble, le 14 juillet 1784[106].
Il fut convoqué à l'assemblée de Muret en 1789. En 1793 le citoyen Jean Louis d'Encausse, habitant Ganties, pour manifester son civisme déclara qu'il renonçait à la pension de 500 livres que le roi d'Espagne lui avait donnée en qualité de garde du corps, « il est un vrai républicain[107] »
Après la Révolution, il acheta le château de Bouillac où il mourut en 1812.
Il avait épousé par contrat filiatif du 10 novembre 1776, **Louise Marie** Gabrielle **de CAZASSUS,** dotée de 12 000 livres, fille de Jean de CAZASSUS, seigneur de Manaud, Rouillac, et de Jeanne Louise de MAULEON, les parents du futur se réservèrent la rente du moulin de Cazaux et l'habitation dans le château de Ganties[108]. Marie de Cazassus mourut en 1809
Ils eurent :

11.1 Jérôme Jean Louis d'ENCAUSSE, qui suit.

11.2 Marie Antoinette d'ENCAUSSE

11.3 Marie Josèphe Bernarde d'ENCAUSSE.
Née le 30 avril 1779, elle testa le 18 février 1810, instituant héritier universel son mari[109], elle était en 1812 héritière, avec Jérôme Jean Louis d'Encausse, son frère, de Jean Louis Cazassus, leur oncle[110].
Elle avait épousé, par contrat du 5 février 1808, dotée de 18 000 francs, **Jean Joseph Stanislas de ROQUEMAUREL,** fils de feu Jean Roger de ROQUEMAUREL et de

[106] AD.HG 3 E 24996 Saint-Gaudens 66
[107] AD.HG 3 E 24975 Saint-Gaudens 57
[108] AD.HG 3 E 24964 Saint-Gaudens 39
[109] AD.HG 3 E 28461 Martres-Tolosane
[110] AD.HG 3 E 28463 Martres-Tolosane

Marie Louise de GILLY, la future fut assistée de Roger de ROQUEMAUREL, son frère[111], d'où postérité.

11.4 Marie Louise Joséphine d'ENCAUSSE.
Née en 1781, elle mourut sans alliance

11.5 Jeanne Marie d'ENCAUSSE, née le 24 mars 1784.

XI Jérôme Jean Louis **d'ENCAUSSE,**
Né le 3 août 1777 à Ganties, il mourut le 19 juin 1848
Il avait épousé en premières noces, par contrat du 1er germinal an XII (23 mars 1804), **Jeanne Marie de BERTIER,** dotée de 25 000 francs, fille de Jean Antoine Exupère de BERTIER et de Jeanne de FABAS[112], née en 1787, morte en 1809, sans postérité.
Il avait épousé en secondes noces, le 26 février 1810, **Jeanne BECANE,** fille de Jean Baptiste BECANE et de Marie de MERITENS[113], née le 26 novembre 1792 à Lombez, elle mourut le 5 juillet 1843 à Agassac.
Enfants du second lit (10 enfants) dont :

12.1 Louise Marie d'ENCAUSSE.
Elle naquit le 5 juin 1811 à Bouillac.
Elle épousa le 2 juin 1851 **Jean Raymond DAVEZAC** de LUSSAN-ADEILHAC

12.2 Jeanne Marie Josèphe Jérômette d'ENCAUSSE.
Elle naquit le 10 mai 1813 à Bouillac.
Elle épousa le 20 février 1832 **François Joseph de MARTRES,** fils de Paul de MARTRES et de Jeanne Marie de NAVES,

12.3 Adélaïde Julie Zoé d'ENCAUSSE.
Née le 17 décembre 1814, elle mourut en 1855
Elle épousa le 21 février 1841 **Jean Bernard DUPOY,** notaire de L'Isle-en-Dodon

12.4 Louis Joseph d'ENCAUSSE, baron d'Encausse.
Né le 19 novembre 1817.
Il épousa le 27 octobre 1857 **Sophie MATHIEU-ARNAUD,** d'où 7 enfants dont Louis Joachim Isidore d'ENCAUSSE qui continua la lignée.

IV
Seigneurs de Labarthe, d'Ambreuil

L'auteur de cette branche Nicolas d'Encausse, était fils de Nicolas d'Encausse, seigneur du Pouy de Touges, et d'Oubriette d'Ustou. Selon Maurice Vuillier il était seigneur de Labarthe

[111] AD.HG 3 E 2774 Saint-Gaudens 33
[112] AD.HG 3 E 27770 Saint-Gaudens 154
[113] Archives du marquis d'Encausse de Save ; Jules Villain, *op.cit.,* I, p.990

d'Embreil (orthographe venant de Jules Villain), terre située près de Labastide-Paumés, les actes font apparaître les membres de cette famille comme seigneurs d'Ambreuil ou sont dit d'Ambreuil, d'autres sont dits seigneurs de Labarthe (,) d'Ambreuil ou seigneurs d'Ambreuil, de Labarthe.

VI Nicolas d'ENCAUSSE, seigneur d'Ambreuil, Labarthe
Il testa le 26 février 1684, il avait été marié en premières noces à Françoise de Moulin, d'où Bernard, sieur de Labarthe ; Jeanne, religieuse professe à Fabas ; Monique, femme de feu Lecussan, sieur de Pont de Benque ; il avait été marié en secondes noces avec Isabeau de Benque, d'où 6 enfants, Urbain ; Joseph ; Charles ; Nicolas ; Marie Anne, religieuse à Notre Dame de Saint-Gaudens ; Charlotte, qui reçut 1 000 livres, il aivait institué héritiers universels Joseph, Charles et Nicolas d'Encausse[114].
Il avait épousé en premières noces **Françoise de MOULIN.**
Il avait épousé en secondes noces, par contrat du 11 avril 1655, étant colonel au régiment d'Epernon, **Isabeau de BENQUE,** fille unique de Jean de BENQUE, seigneur de Labatut, et de Marie du HAGET de Vernon[115].Elle mourut avant le 9 septembre 1678 date de l'entrée en religion de sa fille Marie Anne.
Enfants du premier lit :

7.1 Bernard d'ENCAUSSE, qui suit

7.2 Monique d'ENCAUSSE.
Elle épousa le sieur **Pierre LECUSSAN**, sieur de Pont de Benque, fils du sieur *Ournet* LECUSSAN, dont elle était veuve en 1687[116]. Demoiselle Monique d'Encausse, veuve du sieur Pierre Lecussan fut citée en 1692 avec madame Marie Revel ; veuve de Jean Lecussan, tous deux fils du sieur *Ournet* Lecussan, et demoiselle Jeanne Lecussan, fille dudit Pierre et de ladite d'Encausse[117].

7.3 Jeanne d'ENCAUSSE.
Le 12 décembre 1660, Jeanne d'Encausse fille de Nicolas d'Encausse, sieur d'Ambreuil et de Labarthe et de feue Françoise de Moulin, était religieuse à Fabas, ayant été dotée de 1 000 livres[118], elle fut nommée en 1677 avec son père, qui résidait à Saint-André[119].

Enfants du second lit :

7.4 Urbain d'ENCAUSSE.

[114] AD.HG 3 E 23445 Labatut
[115] M. de Mont de Benque ; Jules Villain, *op.cit.,*I, p. 351.
[116] AD.HG 3 E 20387 Le Fousseret
[117] AD.HG 3 E 20387 Le Fousseret
[118] AD.HG 3 E 24439 Aurignac
[119] AD.HG 3 E 24443 Aurignac

Il fut légataire de son père par son testament du 26 février 1684. Il fut capitaine au régiment de Pouange Cavalerie et mourut en 1700 à Mouzon.

7.5 Joseph d'ENCAUSSE, auteur de la branche des seigneurs de Labatut

7.6 Charles d'ENCAUSSE.
Il fut légataire de son père par son testament du 26 février 1684. Il fut capitaine au régiment de Vexin, chevalier de Saint-Louis le 8 juillet 1731, il mourut en 1733 à Huningue.

7.7 Nicolas d'ENCAUSSE.
Il fut légataire de son père par son testament du 26 février 1684. Il fut garde du corps du Roi.

7.8 Marie Anne d'ENCAUSSE.
Le 9 septembre 1678 elle reçut 600 livres de sa cousine Françoise d'Orbessan, veuve de Nicolas d'Encausse, seigneur du Pouy, pour son entrée en religion[120], elle fut légataire de son père par son testament du 26 février 1684.

7.9 Charlotte d'ENCAUSSE.
Elle fut légataire de son père par son testament du 26 février 1684.

VII Bernard d'ENCAUSSE, seigneur de Labarthe, d'Ambreuil.
En 1677, Bernard d'Encausse, seigneur de Labarthe, d'Ambreuil, résidant à Fabas, fut procureur de Françoise de Faudoas, fille de Jean François de Faudoas, sieur de Larié[121], il vivait en 1691[122].
Il avait épousé, en premières noces (le 17 décembre 1670) dès 1671, **Madeleine de LALANNE** fille de Lancelot de LALANNE, conseiller au parlement de Bordeaux, et de Madeleine de DURFORT, sa 4ème épouse, celle-ci était fille de feu Jean de DURFORT, seigneur de La Forêt[123] et de Jeanne de VIDEAU[124].
Il se fiança, le 26 avril 1678, résidant à Fabas, avec **Françoise de FAUDOAS,** fille de feu Jean François de FAUDOAS, seigneur de Larié, et de Marie de LAMEZAN, habitant Fabas[125], la date du mariage n'est pas précisée.
Françoise de Faudoas, femme de Bernard d'Encausse, seigneur de Labarthe, d'Ambreuil, testa le 11 août 1686, à Rieulas, nommant ses parents, elle avait une fille Françoise d'Encausse[126].
Enfants du premier lit :

[120] AD.HG 3 E 24898 Saint-Gaudens 48
[121] AD.HG 3 E 9397 Cazères
[122] AD.HG 3 E 16167 Palaminy
[123] AD.HG 3 E 25441 Labastide-Paumès
[124] Michel Smaniotto, *Parlementaires,* Famille de Lalanne, inédit
[125] AD.HG 3 E 24443 Aurignac
[126] AD.HG 3 E 19008 Labastide-Paumès

8.1 Nicolas d'ENCAUSSE, qui suit.

8.2 Louis d'ENCAUSSE, sieur de Labarthe, sieur d'Ambreuil.
Il rendit un hommage le 3 juillet 1723[127].

8.3 peut-être Jean d'ENCAUSSE d'Ambreuil.
En 1724, Jean d'Encausse d'Ambreuil, habitant Saint-André, comme héritier de feu noble Bertrand *Agal,* sieur de Bencas, son aïeul, dénombra une métairie appelée des Bencas, assise à Saint-André[128]

Enfant du second lit :

8.4 Françoise d'ENCAUSSE.
Elle fut citée dans le testament de sa mère le 11 août 1686.

VIII Nicolas d'ENCAUSSE, seigneur de Labarthe, d'Ambreuil
D'une alliance inconnue il eut :

9.1 probablement Bernard d'ENCAUSSE, qui suit.

9.2 probablement Louise (d'ENCAUSSE) d'AMBREUIL de Fabas.
Elle fut, le 31 juillet 1757, marraine de Jeanne Louise d'Encausse, fille de Jean Baptiste d'Encausse de Labatut, capitaine, chevalier de Saint-Louis, et de Thérèse (du Cos) de La Haille[129].

IX Bernard d'ENCAUSSE d'Ambreuil dit d'AMBREUIL
Noble Bernard d'Encausse d'Ambreuil fut présent le 8 décembre 1753, avec Jean Baptiste d'Encausse, au testament de Gabrielle de Lucante, femme du sieur Robert *Dario,* chirurgien, habitant Fabas[130] puis, le 13 février 1755, noble Bernard d'Encausse dit d'Ambreuil fut le parrain de Bernard d'Encausse, fils de Jean Baptiste d'Encausse et de Thérèse du Cos de La Haille[131].
Il fut probablement le père de :

X Jean Baptiste d'ENCAUSSE, seigneur de Labarthe, d'Ambreuil.
Il testa en donnant ses biens à la branche des seigneurs de Labatut et mourut en 1804, sans alliance.
Jules Villain dit qu'il fut le dernier de sa branche

[127] AM. Toulouse II 135
[128] AM. Toulouse II 178
[129] RP. Saint-André
[130] AD.HG 3 E 24834 Pointis
[131] RP. Saint-André

V
Seigneurs de Labatut

L'auteur de cette branche, Joseph d'Encausse, seigneur de Labatut, était fils de Nicolas d'Encausse, seigneur d'Ambreuil, de Labarthe, et d'Isabeau de Benque, sa seconde épouse.
Les données concernant cette branche viennent principalement de Jules Villain, elles ne sont pas rappelées dans les références

VII Joseph d''ENCAUSSE, seigneur de Labatut (à 1 km de Saint-André, à 6 km au nord d'Aurignac, Haute-Garonne)
Né le 29 mars 1657, il avait été reçu dans la compagnie des cadets gentilshommes établie à Metz, puis devint lieutenant au régiment de Navarre, par brevet du 20 août 1688, il mourut le 27 août 1708
Il avait épousé **Catherine de BARROS,** descendant par sa mère de la Maison d'Agut.
Ils eurent :

8.1 Pierre d'ENCAUSSE, mort en bas âge

8.2 Jean Baptiste d'ENCAUSSE, qui suit.

8.3 Marie d'ENCAUSSE.
Elle épousa par contrat filiatif du 2 septembre 1732, habitant Sarraude, noble **Joseph de ROBERT,** sieur de Las Martin, fils de feu noble Jean Baptiste de ROBERT de *Transcoupe,* et de Marie de HOTARGUE, habitant Axat[132].

IX Jean Baptiste d'ENCAUSSE, baron d'Encausse, seigneur de Labatut.
Né le 7 avril 1709, il fut enseigne dans le régiment de Vexin, compagnie d'Encausse en 1725, capitaine en 1738, puis capitaine au corps des grenadiers de France en 1749 jusqu'en 1757, chevalier de Saint-Louis. Il testa le 17 avril 1754 (jour de son contrat de mariage), devant faire un long voyage pour rejoindre son régiment, instituant héritière universelle son épouse[133]. En 1759, ancien capitaine de grenadiers, il céda 1 000 livres à Jean du Cos de La Haille, prêtre et chanoine en l'église collégiale de Comminges[134].
Il mourut le 3 février 1770, âgé de 60 ans[135].
Il avait épousé, par contrat filiatif du 17 avril 1754, **Marie Thérèse du COS de LA HAILLE,** dotée de 6 000 livres, fille de M. Jean du COS de LA HAILLE, coseigneur de La Haille, et d'Anne de SICARD[136].
Ils eurent[137] :

---

[132] AD.HG 3 E 22084 Cassagnabère
[133] AD.HG 3 E 25701 Saint-Frajou
[134] AD.HG 3 E 24950 Saint-Gaudens 199
[135] RP. Saint-André
[136] AD.HG 3 E 25701 Saint-Frajou
[137] RP. Saint-André, complété par Etienne Léger, *Les demoiselles de Saint-Cyr,* t. II., cpour tout ce qui concerne cette descendance, cet auteur corrige des erreurs de Maurice Vuillier.

10.1 Bernard d'ENCAUSSE, qui suit.

10.2 Jeanne Louise d'ENCAUSSE.
Elle fut baptisée le 31 juillet 1757, son parrain fut Jean du Cos de La Haille, sa marraine Louise d'Ambreuil, de Fabas.

10.3 Jean François Dominique d'ENCAUSSE.
Il fut baptisé le 4 août 1758, son parrain fut Jean de La Haille, sa marraine Dominiquette de Cuing, il fut lieutenant-colonel au régiment de la Martinique.
Il épousa en 1789 Marie Louise Thérèse CROCQUET de BELLIGNY[138], née à La Martinique en 1758, fille de Nicolas CROCQUET de BELLIGNY, écuyer, et de Catherine VERGER de LA FEUILLEE
Ils eurent :

1°Nicolas Marie François d'ENCAUSSE.
Il naquit à La Martinique le 1er novembre 1788 et y mourut le 23 février 1789.

2° Diane Louise Marie d'ENCAUSSE.
Née à La Martinique le 16 juiller 1792, elled mourut à Aubenas le 5 mai 1860.
Elle avait épousé le 16 août 1820, **François Alexandre de LAUTHIER,** d'Aubenas, chevalier, d'où postérité.

3° François Gabriel Chérubin d'ENCAUSSE.
Né à La Martinique le 23 avril 1794, il y mourut le 12 avril 1823
Il fut lieutenant au 26ème régiment de ligne, capitaine de la Garde nationale.
Il avait épousé le 27 août 1817, Marie **Jeanne Rosde Louise LASSIGNARDIE,** d'où postérité.

4° Flore « Dorothée « Marie d'ENCAUSSE.
Née le 16 janvier 1796, elle épousa à La Martinique, le 10 juillet 1815, **Louis Honoré de GAILLARD de LAUBENQUE,** d'où postérité.

4° « Aurore » Elisabeth d'ENCAUSSE.
Née à La Martinique en 1800, elle y épousa le 27 août 1817, **Marie Honoré Charles de GAILLARD de LAUBENQUE,** d'où postérité.

10.4 Jean Baptise d'ENCAUSSE.
Il fut baptisé le 23 mai 1760, son parrain fut Jean du Cos de La Haille, sa marraine Anne de Sicard. Il fut capitaine de vaisseau et commandant du port de Lorient, puis partit en retraite comme contre-amiral et mourut le 30 novembre 1827.

[138] Que Maurice Vuillier nomme, par erreur, Grocquet de Belligny.

Il avait épousé à Paris le 8 septemlbre 1802, **Marie Louise LAFONT de BARJOL,** veuve de Jacques François Marie, icomte de Clieu., fille de Laurent LAFONT et de Françoise BARJOL.
Ils eurent un fils :

Constant d'ENCAUSSE.
Né le 7 février 1804, il fut élève à l'Ecole militaire de Saint-Cyr et officier de cavalerie

10.5 Bernarde Marie d'ENCAUSSE.
Baptisée le 13 septembre 1761, elle mourut en 1792.
Elle avait épousé, le 5 juin 1791, **Simon Thomas de SENTIS,** fils de Joseph de SENTIS, notaire royal, et de feue Louise SOUQUE, habitant Aurignac[139].
Ils eurent une fille Joséphine Thérèse de Sentis qui épousa en 1817 Auguste de Mont de Benque.

10.6 Marie Louis Joseph d'ENCAUSSE.
Il fut baptisé le 4 août, 1763, son parrain fut Joseph d'Arcizas, sa marraine, Anne Louise d'Encausse, il fut chevalier de Saint-Louis et mourut sans alliance.

10.7 Nicolas Bernard Marie d'ENCAUSSE.
Il fut baptisé le 18 mai 1765, son parrain fut Bernard d'Encausse de Labatut, sa marraine Thérèse de La Cassagne. Il fut élève au collège de Sorèze, puis lieutenant de cavalerie, il émigra, fit les campagnes de l'armée de Condé et mourut au château de Labatut en 1838.

10.8 Pierre François Anne d'ENCAUSSE.
Il fut baptisé le 7 janvier 1767, il fut lieutenant de vaisseau, fit les campagnes de l'armée de Condé, capitaine de frégate sous la Restauration, capitaine de port à Saint-Pierre en Martinique, il épousa **le 11 juin 1799, Catherine Adélaïde BLANCHETERIE** (et non de La Blanchetière, comme le dit Maurice Vuillier)**,** ils eurent un fils :

Edouard d'ENCAUSSE, né à La Martinique le 7 mars 1800, il fut officier au régiment de la Martinique, sil vivait en 1840, ans alliance.

10.9 Rose Thérèse d'ENCAUSSE.
Elle fut baptisée le 22 février 1768, son parrain fut le sieur Bernard d'Encausse de Labatut, elle fut élève à l'maison de Saint-Cyr puis prieure de carmélites et mourut à Paris le 25 février 1828.

X Bernard, baron d'ENCAUSSE de LABATUT.

[139] RP. Saint-André

Il fut baptisé le 13 février 1755, son parrain fut Bernard d'Encausse dit d'Ambreuil, du lieu de Fabas, sa marraine Anne de Sicard de La Barthe[140]. Il assista à l'assemblée de la noblesse à Muret en 1789, capitaine en 1791, il émigra en 1792, et fit les campagnes de l'armée de Condé. Il mourut le 22 août 1839 au château de Labatut.
Il avait épousé le 29 juin 1805 Jeanne Marie Antoinette **Bonne Mélanie de VILLELE,** née le 7 mai 1777, fille de Louis François Joseph de VILLELE, seigneur de Morville(Mourvilles), et d'Anne LE BLANC de LA GRIZARDIE, dame du Puech[141], elle mourut en 1859.
Ils eurent (l'ordre quer nous indiquons n'est pas celui des naissances):

11.1 Jean Elie Pamphile d'ENCAUSSE, qui suit.

11.2 Louis Marie Joseph d'ENCAUSSE, qui suivra

11.3 Louise Marie Thérèse d'ENCAUSSE.
Née le 10 septembre 1809, elle mourut en janvier 1883, sans postérité.

11.4 Louis François Denis d'ENCAUSSE.
Né le 9 octobre 1810, il fut enseigne de vaisseau et mourut le 10 octobre 1839.

XI Jean Elie Pamphile d'ENCAUSSE de LABATUT. Né le 1er juin 1815, il mourut le 2 mars 1885 . Il fut sous-préfet, maire de Saint-André.
Il épousa le 26 juin 1846 **Olympe d'ESPALUNGUE,** née en 1818, fille de Jean Baptiste Martial, baron d'ESPALUNGUE d'Arros, et d'Olympe d'EIMAR de PALAMINY, elle mourut en 1871.
Ils eurent[142] :

12.1 Bernard d'ENCAUSSE.
Né en 1851, il mourut en bas âge.

12.2 Marie Henriette Mélanie d'ENCAUSSE.
Née le 22 juillet 1847.
Elle épousa, par contrat du 8 mai 1874, **Auguste, comte de GALARD-TERRAUBE,** fils de Jacques Etienne Marie Firmin Hector, marquis de GALARD-TERRAUBE, et de Caroline Louise Thérèse de CALONNE d'AVESNES[143], il mourut en 1891, d'où postérité

12.3 Louise Josèphe Marie Thérèse d'ENCAUSSE. Née le 13 juillet 1849.
Elle épousa le 8 août 1871 **Henri, marquis de MAULEON,** fils de Joseph Alphonse, comte de Mauléon, et d'Anne de MAULEON-NARBONNE, né en 1835, il mourut le 14 février 1923, sans postérité.

---

[140] AD.HG RP. Saint-André 4 E 1792
[141] Que Maurice Vuillier nomme par erreur Anne de Blanc.
[142] Noulens, *Maison de Galard*
[143] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 743.

****

XI bis Louis Marie Joseph, baron d'ENCAUSSE de LABATUT.
Né le 11 juillet 1819, il fut élève à l'école de Saint-Cyr, chef de bataillon d'infanterie, et mourut en avril 1879.
Il avait épousé le 5 avril 1860 **Bathilde PIDOUX,** fille de Victor PIDOUX, représentant du Doubs à l'assemblée législative, et de Victorine MAIRE.
Ils eurent :

12.1 Victor Louis Bernard, baron d'ENCAUSSE de LABATUT.
Né le 1er septembre 1863, il épousa le 10 août 1891 **Herminie ROQUES,** fille de Camille ROQUES, député de l'Aveyron, et de Stella ROGERY de LA PLANQUE, d'où postérité existante.

12.2 Henriette d'ENCAUSSE de LABATUT, sans alliance.

VI
Seigneurs de Labastide, Rieucazé

La seigneurie de Labastide dans le consulat de Pointis était limitrophe de celle de Rieucazé, elle comprenait des terres dans le territoire de Pointis, de Lespiteau et Rieucazé.
Françoise de Saint-Pastou, veuve et héritière de François d'Espagne, seigneur de Labastide et de Rieucazé, qui épousa en secondes noces Simon de La Tour, seigneur de Lieux, lui apporta ces deux seigneuries, leur fille Catherine de La Tour les apporta à son mari Savary d'Encausse[144]. Ce dernier, auteur de la branche des seigneurs de Labastide, Rieucazé, était fils de Nicolas IV d'Encausse, daron d'Encausse et de Save, et de Gaudiette de Mauléon.

V Savary d'ENCAUSSE, seigneur de Labastide, Rieucazé
Il mourut en 1594[145].
Il avait épousé, par contrat du 4 juin 1573, **Catherine de LA TOUR,** fille de Simon de LA TOUR, seigneur de Lieux (Liéoux), et de Françoise de SAINT-PASTOU[146].
Catherine de La Tour testa le 10 février 1622 dans la maison des héritiers de feu Raymond de Vaux, seigneur de Brouls, disant que son fils Guy d'Encausse, seigneur de Labastide avait été marié, elle fit des legs à ses filles religieuses à Sainte-Claire de Montaut, au diocèse de Montauban, et à sa fille Renée d'Encausse[147].
Ils eurent :

6.1 Jean d'ENCAUSSE.
Ses parents, faisant pour lui, héritier de Jean de La Tour, coseigneur de Saux, furent cités le 20 octobre 1583 avec Catherine de Bazus, veuve d'Odet de Gestas, seigneur de

[144] Pierre-Exupère Ousset, *op.cit.,* p.68
[145] Pierre-Exupère Ousset, *op.cit.,* p.68
[146] AD. Gers Vergès I 1252, feu Jean de Génos, notaire de Beauchalot remplacé par Jean Medossy, notaire de Beauchalot
[147] AD. Gers Vergès I 1252, David-Rivet, notaire de Pointis-Inard

Saint-Marcet[148]. Il fut cité le 31 juillet 1595 avec sa mère Catherine de La Tour, veuve, à propos de la succession de Jean de La Tour, seigneur de Saux[149].

6.2 Guy d'ENCAUSSE, qui suit

6.3 Jeanne d'ENCAUSSE.
Elle testa, veuve, le 22 juin 1637, nommant ses enfants, feu Jean de Nérac, son fils aîné, Bertrand de Nérac, prêtre, Paule de Nérac, femme de François de *Bouquet* (probablement Bousquet), seigneur de Meilhan[150].
Elle avait épousé, par contrat du 2 août 1592, **François de NERAC,** seigneur d'Anan[151], ils furent cités le 9 avril 1613[152].

6.4 Catherine d'ENCAUSSE.
Catherine d'Encausse testa le 21 mars 1654, nommant son mari, et Antoine d'Encausse, seigneur de Régades, son cousin, Géraud d'Encausse, chanoine, son neveu, et ses 5 enfants[153].
Elle avait épousé **Auguste de LA MOTHE,** baron de Lodes, dit sans preuve fils de Géraud de LA MOTHE, seigneur d'Izaut, et de Marguerite de TOUGES de Noailhan, ce qui paraît inexact[154]. Auguste de La Mothe, sieur de Rieucazé, reconnut, en 1626, avoir reçu 5 000 livres de Guy d'Encausse, seigneur de Labastide, son beau-frère, pour la dot de Catherine d'Encausse, sa femme[155].

6.5 Cécile d'ENCAUSSE.
Elle épousa, par contrat du 25 février 1603, **Pierre du PAC,** seigneur de Bellegarde, fils aîné et héritier d'Antoine du PAC, seigneur de Bellegarde[156], et d'Hélène du LUC[157]. Pierre du Pac, seigneur de Bellegarde testa le 12 août 1638, d'où postérité.

6.6 Renée d'ENCAUSSE.
En 1626, veuve, elle acheta à Jean Louis de Binos, sieur de Signan, une métairie noble pour le prix de 2 800 livres[158] Elle testa, veuve, le 15 janvier 1645, dans la maison du sieur de Brouls, son fils aîné Géraud de Vaux, sieur de Brouls, avait eu la moitié des biens, elle dit avoir un autre fils Roger de Vaux, sieur de Bagen, sa fille George de Vaux avait épousé Pierre de Saint-Jean, sieur d'Ustou, sa fille Jeanne de Vaux avait épousé Alexandre de Méritens, sieur de Baudens, feue sa fille Françoise de Vaux avait

[148] AD.HG 3 E 24858 Saint-Gaudens
[149] AD. Gers I 1535
[150] AD.HG 3 E 24875 Saint-Gaudens p.156
[151] AD.HG Reg. Ins 5, Raymond de Leporre, notaire d'Aspet
[152] AD.HG 3 E 25266 L'Isle-en-Dodon
[153] AD.HG 3 E 24879
[154] Jacques de Roquemaurel, *Famille de La Mothe d'Izaut,* fournit l'explication.
[155] AD.HG 3 E 24872 Saint-Gaudens p.17
[156] AD.HG Reg. Ins 12
[157] Jules Villain, **op.cit., II, p. 1768**
[158] AD.HG 3 E 24872 Saint-Gaudens

épousé Monsieur de Lagarde, conseiller du Roi[159], fut témoin Antoine d'Encausse, sieur de Saint-Marcet[160]

Elle avait épousé, par contrat du 17 septembre 1608, **Raymond de VAUX,** seigneur de Brouls, ce dernier mourut avant le 14 janvier 1615 date d'une procuration de Renée d'Encausse, veuve[161], d'où postérité.

VI Guy d'ENCAUSSE, seigneur de Labastide, Saux, Rieucazé, capitaine Save, il apparut comme seigneur et baron d'Encausse et de Labastide dès 1635.

En 1613, il transporta 1 000 livres à Jean du Pouy, coseigneur de Marignac, son beau-père, entre les mains de Catherine de Bazus[162], le 22 juin 1625, il acheta des biens de Claire de Mauléon, dame de Francon, femme de Jean de Tersac, seigneur et baron de Montberaud, ce qui fut rappelé le 23 novembre suivant[163]. En 1626, il procéda à la reconnaissance générale du terroir et juridiction du lieu de Rieucazé qu'il avait récemment acquis des héritiers de feu Jean Louis de Mauléon, sieur de Francon[164]. Guy d'Encausse, seigneur de Labastide émancipa le 20 juin 1650 son fils Jean Louis, seigneur et baron d'Encausse[165].

Guy d'Encausse, seigneur et baron d'Encausse et de Labastide, testa une première fois le 9 juin 1650, nommant feue Georgette du Pouy, sa femme, il dit avoir pour enfants Jean Louis, nommé héritier universel ; Géraud, prêtre et chanoine de Saint-Gaudens, qui reçut 11 000 livres ; Géraud d'Encausse, écolier, étudiant en théologie à l'université de Toulouse ; Marthe qui avait épousé le sieur de Gourdan, elle avait eu 6 500 livres de dot ; Jeanne épouse du sieur de Montégut, elle avait eu 6 500 livres de dot ; Catherine, veuve du sieur de Mourlon qui avait eu 6 000 livres de dot ; il dit avoir donné tous ses biens par le contrat de mariage entre ledit Jean Louis d'Encausse avec Marie de Saint-Jean du *19* août 1643, son fils Jean François d'Encausse de Rieucazé avait gagné 600 livres au service du Roi, il nomma exécuteurs testamentaires Antoine d'Encausse, sieur de Régades, et Géraud de Vaux, sieur de Brouls[166].

Guy d'Encausse testa une nouvelle fois, le 1er août 1656, les différences par rapport à son testament du 9 juin concernaient le second époux de sa fille Catherine, le seigneur de Saint-Paul, un legs de 2 000 livres à Marion d'Encausse, sa nièce (petite-fille), fille du sieur d'Encausse et de feue Marie de Saint-Jean, il nomma héritier Guy d'Encausse, son neveu (petit-fils) et filleul, fils dudit d'Encausse et de ladite demoiselle de Saint-Jean[167], il mourut la même année[168].

Il avait épousé, par contrat du 7 décembre 1609, **George du POUY de Marignac,** fille de Jean du POUY, seigneur de Marignac, et de Jeanne d'USTOU[169].

---

[159] Françoise de Vaux épousa par contrat 7 mars 1639 Jean de Lagarde, conseiller du Roi, AD.HG 3 E 24877 Saint-Gaudens, p.16

[160] AD.HG 3 E 24874 Saint-Gaudens, Victor Lafont, notaire.

[161] AD.HG 3 E 25594 Cassagnabère

[162] AD.HG 3 E 27988 Saint-Béat

[163] AD.HG 3 E 27861 et 27862 Aspet

[164] AD.HG 3 E 27872 Saint-Gaudens p.22

[165] AD.HG 3 E 24879

[166] AD.HG 3 E 24879 Saint-Gaudens

[167] AD.HG 3 E 24880 Saint-Gaudens

[168] Pierre-Exupère Ousset, *op.cit.,* p.68

[169] AD.HG Reg. Ins 14

George du Pouy, épouse de Guy d'Encausse, seigneur et baron d'Encausse, de Labastide, testa le 22 janvier 1650, nommant feu Auguste d'Encausse, son fils, elle dit avoir Jean Louis d'Encausse, seigneur dudit Encausse, Géraud d'Encausse, prêtre et chanoine de Saint-Gaudens, Géraud d'Encausse, bachelier en théologie, Jean François d'Encausse, sieur de Rieucazé, Marthe d'Encausse épouse de Simon de Binos, seigneur de Gourdan, Jeanne d'Encausse, épouse d'Alexandre de Méritens, seigneur de Montégut, Catherine d'Encausse qui avait été mariée à feu Alexandre de Bordes, sieur de Mourlon, elle fit des legs à Marion, George et Marthe d'Encausse, ses nièces (petites-filles), fille dudit sieur d'Encausse, son fils[170]. George du Pouy mourut avant le 9 juin 1650, date du premier testament de son mari.
Ils eurent :

7.1 Jean Louis d'ENCAUSSE, qui suit.

7.2 Auguste d'ENCAUSSE.
Il mourut avant le 22 janvier 1650, date du testament de sa mère.

7.3 Géraud d'ENCAUSSE.
Prêtre et chanoine de Comminges, curé de Pointis, il fut présent le 5 septembre 1658 au contrat de mariage de son neveu Guy de Binos, seigneur de Gourdan, avec Madeleine de Fougasse[171] puis, le 8 décembre 1662, au contrat de mariage de Marie d'Encausse de Régades et de François du Pac, seigneur de Palats.
Il fut cité en 1673 avec Roger de Vaux, sieur de Bagen[172].

7.4 autre Géraud d'ENCAUSSE
Prêtre et archidiacre de Fronsac, chanoine de Saint-Just, il fut présent le 8 décembre 1662 au contrat de mariage de Marie d'Encausse de Régades et de François du Pac, seigneur de Palats. Il mourut avant le 30 juillet 1682, date du contrat de mariage de sa nièce Jeanne Marie d'Encausse avec Louis Dufaur de Coarraze, il lui avait légué 1 000 livres.

7.5 Jean François d'ENCAUSSE, sieur de Rieucazé.
Il mourut avant le 18 février 1671, date à laquelle il fut dit avoir été enseveli au couvent de Saint-Gaudens[173]

7.6 Marthe d'ENCAUSSE.
Elle fut citée en 1660, veuve[174]. Le 29 février 1664, elle reçut de son frère Jean Louis d'Encausse, seigneur et baron dudit Encausse, la portion sur les biens de Jean du Pouy, seigneur de Marignac, père de George du Pouy, sa mère[175]. Le 7 septembre 1685, elle

[170] AD.HG 3 E 24879 Saint-Gaudens
[171] AD.HG 3 E 28410 Cierp
[172] AD.HG 3 E 24987 Saint-Gaudens 73
[173] AD.HG 3 E 25067 Miramont de Comminges
[174] AD.HG 3 E 27675 Huos
[175] AD.HG 3 E 24883 Saint-Gaudens

fit un codicille nommant feu Simon de Binos, seigneur de Gourdan, son mari, et ses fils, Guy, Géraud et autre Géraud de Binos[176] puis fit un nouveau codicille le 25 mai 1696, son fils aîné Guy de Binos étant décédé[177].
Elle avait épousé par contrat du 4 août 1630 **Simon de BINOS,** seigneur de Gourdan[178], fils de René de BINOS, seigneur de Gourdan, et de Bertrande de BINOS de Signan, d'où postérité[179].

7.7 Catherine d'ENCAUSSE.
Elle fut citée le 24 juin 1673, veuve de Paul de Coret, avec le sieur de Régades, propriétaire du moulin de Pointis[180]. Le 11 juin 1678, elle ratifia une donation faite aux religieuses de *Monnères*[181]
Elle avait épousé en premières noces, par contrat filiatif du 24 août 1636, dotée de 6 000 livres, **Alexandre de BORDES,** seigneur de Mourlon, fils de Pierre de BORDES, sieur de Montardet, coseigneur de Lestelle, et de Marie du BOUCHET[182].
Alexandre de Bordes mourut avant le 9 mars 1649, date du testament de son père Pierre de Coret[183], d'où postérité.
Elle avait épousé en secondes noces, par contrat du 1er février 1653, **Paul de CORET,** seigneur de Saint-Paul, fils de Géraud de CORET, sieur d'Ardiège, et d'Isabeau d'ASTORG, la future était assistée de son frère Jean Louis d'Encausse[184].

7.8 Jeanne d'ENCAUSSE.
Elle fut citée, en 1669, veuve d'Alexandre de Méritens, seigneur de Montégut, avec Guy de Méritens, leur fils et héritier dudit feu Alexandre[185], puis en 1672, veuve[186], puis le 31 mai 1674, veuve, donataire de Jean Louis de Méritens d'Argein[187]
Elle avait épousé, le 8 septembre 1637 (preuve non fournie) **Alexandre de MERITENS,** seigneur de Montégut, dit sans preuve fils de Maximilien de MERITENS, seigneur de Montégut, et de Jeanne du PAC de Marbre, d'où postérité.
Alexandre de Méritens aurait épousé en secondes noces Jeanne de Verdais, fille de Bernard de Verdais et Jeanne de La Boriasse, ce qui est en contradiction avec le fait que Jeanne d'Encausse fut citée veuve en 1669, 1672 et en 1674.

VII Jean Louis d'ENCAUSSE, seigneur et baron d'Encausse, seigneur de Labastide, Rieucazé

---

[176] AD.HG 3 E 27720 Huos
[177] AD.HG 3 E 27694 Huos
[178] AD. Gers Vergès I 491
[179] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Binos,* produisant la preuve.
[180] AD.HG 3 E 27690 Huos
[181] AD. Gers I 1675
[182] AD.HG 3 E 24875 Saint-Gaudens p.82
[183] AD. Gers Vergès I 555
[184] AD.HG 3 E 24879
[185] AD. Ariège 5 E 4066 (663)
[186] Archives du marquis d'Encausse de Save
[187] AD. Ariège 5 E 467 (69)

Il était, en 1663, tuteur de Jeanne du Pouy, fille et héritière de Jean du Pouy, seigneur de Marignac[188].
Il fut cité en 1676 avec ses filles George et Marthe d'Encausse, religieuses[189].
Il testa le 30 juillet 1677, et mourut avant le 9 décembre 1682, date du contrat de mariage de sa fille (Jeanne) Marie avec Louis Dufaur de Coarraze, qui indique le testament du 30 juillet 1677.
Il avait épousé en premières noces, par contrat filiatif du 8 (alias 19) août 1643, **Marie de SAINT-JEAN,** fille de feu Tristan de SAINT-JEAN, seigneur de Soueich, et de Bertrande de VIC, la future reçut tous les biens de sa mère, le futur tous les biens de son père sauf 5 000 livres[190]. Marie de Saint-Jean testa le 23 janvier 1654, nommant son mari, disant être fille de Bertrande de Vic qui vit encore, elle avait eu un garçon et cinq filles, Guy qui est son héritier universel, Marion, fille aînée qui reçoit 6 000 livres, George, Marthe, Jeannette et Catherine[191].
Il avait épousé, en secondes noces après 1654, **Anne Marie de FOIX,** dite sans preuve fille de Nicolas de FOIX, seigneur de Fabas, La Mothe, et de Marie d'ENCAUSSE
Elle testa, veuve, le 9 novembre 1685, baillant tous ses biens à Jean Pierre d'Encausse, son fils, chanoine et sacristain au chapitre de …[192], elle fut citée en 1689, veuve, avec son fils Guy d'Encausse, sieur de Rieucazé[193].
Enfants du premier lit :

8.1 Marion d'ENCAUSSE

Le 25 novembre 1711, Marie d'Encausse, veuve de Jean Bertrand de La Tour, seigneur de Landorthe, intervint au règlement fait entre Joseph et Hugues de La Tour, ses enfants[194]. Elle mourut le 17 décembre 1711[195].
Elle avait épousé, par contrat du *14 juin 1661,* **Jean Bertrand de LA TOUR,** seigneur de Gariscan, Landorthe, fils de Jean Louis de LA TOUR, seigneur de Landorthe, et de Marie de GARAUD[196]. Jean Bertrand de La Tour fut maintenu noble le 20 février 1696, d'où postérité[197].

8.2 George d'ENCAUSSE.

8.3 Marthe d'ENCAUSSE.

Enfants du second lit :

---

[188] AD.HG 3 E 25064 Miramont de Comminges
[189] AD.HG 3 E 24897 Saint-Gaudens 322
[190] AD.HG 3 E 24874 Saint-Gaudens ; AD. Gers Vergès I 1252
[191] AD.HG 3 E 24879, Sernin Lafont, notaire de Saint-Gaudens
[192] AD.HG 3 E 24900 Saint-Gaudens
[193] AD.HG 3 E 19272 Sauveterre
[194] AD.HG 3 E 24907 Saint-Gaudens
[195] R.P Landorthe
[196] Preuves de noblesse de Jean Bertrand de La Tour, la date de 1661 paraît douteuse au regard du nombre d'enfants.
[197] Maurice Vuillier se référant à Alphonse Brémond, *op.cit.*

8.4 Guy d'ENCAUSSE, qui suit

8.5 Jean Louis d'ENCAUSSE

8.6 Jeanne Marie d'ENCAUSSE

Elle épousa, par contrat filiatif du 9 décembre 1682, **Louis DUFAUR de COARRAZE,** seigneur et baron de Bérat, fils de Jean Pierre DUFAUR de COARRAZE, seigneur et baron de Bérat, et de Catherine de BEON de La Palu, parmi les présents figurèrent Guy d'Encausse, seigneur et baron dudit lieu, Guy d'Encausse, seigneur du Pouy, de Rieucazé, Joseph d'Encausse, chanoine de Saint-Gaudens, Jean Pierre d'Encausse, chanoine et sacristain[198]. En 1683, Louis Dufaur de Coarraze, seigneur et baron de Bérat, époux de Jeanne Marie d'Encausse, reçut une métairie, au lieu de la Brande, Casties, Sénarens, de Nicolas Emmanuel de Foix, seigneur de Fabas, fils de feue Marie d'Encausse, possesseur de la dot de sa mère, conformément aux volontés de Marie d'Encausse[199].

8.7 autre Guy d'ENCAUSSE, seigneur de Rieucazé**,** du Pouy de Touges (du chef de sa femme.)

Le 22 avril *1668* (date certainement erronée, 1680 ?) Guy d'Encausse, seigneur de Rieucazé, du Pouy de Touges, dénombra la seigneurie du Pouy de Touges qu'il possédait indivis avec Marguerite de Fleurian, veuve de Mathurin de Saint-Félix, mère de Marie de Saint-Félix[200].

Le 24 avril 1680, Guy d'Encausse, seigneur de Rieucazé, coseigneur du Pouy de Touges, rendit hommage pour Nicolas d'Encausse, coseigneur du Pouy de Touges, de la moitié du Pouy de Touges, l'autre moitié étant tenue par les héritiers de Mathurin de Saint-Félix[201].

Guy d'Encausse fut cité en 1685 avec Françoise d'Orbessan, sa belle-mère et Marie d'Encausse, sa femme[202]. Le 23 juillet 1688, il dénombra la seigneurie du Pouy de Touges qu'il tenait indivise avec Marguerite de Fleurian, veuve de Mathurin de Saint-Félix, mère de Marie de Saint-Félix[203].

Le 29 avril 1692, Françoise d'Orbessan, mère et héritière de feue Marie d'Encausse, qui avait épousé Guy d'Encausse, seigneur de Rieucazé, bailla à ce dernier, qui avait des droits sur l'hérédité de sa femme, les moulins à eau et à vent ; Guy d'Encausse, seigneur et baron dudit lieu, frère aîné dudit Guy d'Encausse, seigneur de Rieucazé, fut subrogé pour 5 000 livres, suivant des billets du 3 juin 1691[204].

---

[198] AD.HG Reg. Ins 32, Armand Dalles, notaire du Fousseret
[199] AD.HG 3 E 16046 Cazères
[200] AM. Toulouse II 167
[201] AM. Toulouse II 174
[202] AD.HG 3 E 19008
[203] AM. Toulouse II 167
[204] AD.HG 3 E 20387

Le 29 mars 1693, Guy d'Encausse, sieur de Rieucazé et de Labastide, où il résidait, reconnut avoir reçu 4 800 livres de Nicolas Emmanuel de Foix, seigneur de Fabas, pour dot de Paule de Foix, sa fille, femme dudit sieur de Rieucazé[205], puis le 24 juillet suivant il reconnut avoir reçu 582 livres sur les 702 livres pour la rente à lui constituée par Françoise d'Orbessan, veuve de Nicolas Gabriel d'Encausse, seigneur du Pouy de Touges[206]. Le 23 août 1701, il fut présent au contrat de mariage de son frère Guy avec Jeanne Marie de Foix, puis le 22 août 1702, il fut légataire Joseph d'Encausse, prêtre et chanoine de Saint-Gaudens.

Il testa le 29 juillet 1720, « Je, noble Guy d'Encausse, seigneur haut justicier de Labastide, veut être enseveli en l'église de Pointis, Paule de Foix, ma femme est fille unique de feu Noble Emmanuel de Foix, seigneur de Fabas, et de dame Paule de Hunaud, …le contrat de mariage avec ledit d'Encausse est du 22 novembre 1689, dot 7 300 livres que j'ai reçues, dont j'ai eu 8 enfants duquel il ne reste en vie que 4, à savoir Guy d'Encausse, sieur de Labastide, l'aîné, Paule d'Encausse, épouse de Charles de Saint-Jean seigneur et baron de Pointis, Marie Anne d'Encausse, religieuse professe à Notre Dame de Saint-Gaudens, Jeanne d'Encausse, qui est à prendre, héritier universel mon fils[207] »

Le 29 mai 1736, Joseph d'Encausse, baron dudit lieu était en procès contre Guy d'Encausse, seigneur de Rieucazé et de Labastide, pour obtenir le paiement d'arrérages d'une rente[208].Le 5 septembre 1740, Guy d'Encausse, seigneur de Labastide et de Rieucazé, tuteur de Joseph de Vendômois et de sa sœur Jeanne Marie de Vendômois était en procès contre M. (de Roquemaurel) de Roquelaure, seigneur de Taurignan-Vieux, pour obtenir le paiement d'une dette[209], il s'agit de Jean François de Roquemaurel, seigneur de Roquelaure, seigneur baron de Taurignan-Vieux. Le 27 juillet 1745, Guy d'Encausse, seigneur de Labastide et de Rieucazé, était en procès avec Pierre Gouget, seigneur de Castéras[210].

Il avait épousé, en premières noces, dès 1680, **Marie d'ENCAUSSE,** fille de Nicolas d'ENCAUSSE, seigneur du Pouy de Touges, et de Françoise d'ORBESSAN.

En 1680, Marie d'Encausse fut citée l'épouse de Guy d'Encausse, sieur de Rieucazé, Le Puy[211] (Pouy) puis, en 1682, Marie d'Encausse, épouse de Guy d'Encausse, seigneur de Rieucazé, seigneuresse du Pouy de Touges, fut citée avec Marguerite de Fleurian, veuve de Mathieu de Saint-Félix, coseigneuresse du Pouy de Touges[212]. Marie d'Encausse mourut avant le 23 juillet 1688, date à laquelle Françoise d'Orbessan, mère et héritière de Marie d'Encausse, elle-même fille et héritière de Nicolas Gabriel d'Encausse, dénombra la seigneurie du Pouy de Touges.

Au sujet de son second mariage de Guy d'Encausse, seigneur de Fieucazé, voir l'explication pour son frère aîné Guy.

---

[205] AD. Ariège 5 E 4213 (671)
[206] AD.HG 3 E 24904 Saint-Gaudens
[207] AD.HG 3 E 24940 Saint-Gaudens 21, acte du 1er avril 1748, date de l'ouverture du testament
[208] AD. Ariège B 170
[209] AD. Ariège B 158
[210] AD.Ariège B 171, son testament du 29 juillet 1720 fut ouvert le 1er avril 1748.
[211] AD.HG 3 E 19003 Labastide-Paumés
[212] AD.HG 3 E 19005 Labastid-Paumès

Il avait épousé en secondes noces, en 1690 (par contrat 22 novembre 1689[213]), **Paule de FOIX,** fille de Nicolas Emmanuel de FOIX, seigneur de Fabas, et de Paule de HUNAUD, le contrat de mariage de Melchior de Foix, frère de Paule, le 21 août 1692, avec Marie de Castet, dit que Guy d'Encausse, seigneur de Rieucazé, mari de Paule de Foix avait reçu 3 000 livres[214]. Paule de Hunaud testa le 28 septembre 1692, à Fabas, nommant son mari, sa fille Paule de Foix, épouse de M. de Rieucazé, son fils Melchior de Foix et instituant héritière universelle sa fille Jeanne Marie de Foix[215].
Ils eurent 8 enfants dont 4 nous sont connus:

1° Guy Nicolas d'ENCAUSSE, seigneur de Labastide, Rieucazé.
En 1741, Guy Nicolas d'Encausse, seigneur de Rieucazé, paya 4 000 livres pour les dots de Marie Anne de Rieucazé et de Jeanne Thérèse de Labastide, ses sœurs, religieuses[216]. Le 2 décembre 1748, suite à un procès que lui avait intenté Guy Joseph de Saint-Jean, seigneur et baron de Pointis, agissant pour Jeanne Marie de Vendômois, sa femme, dont il avait été tuteur, il fut condamné à payer 50 000 livres comme reliquat de son administration de tutelle[217]. Il mourut le 19 mars 1755, âgé de 64 ans[218].
Il avait épousé le 10 janvier 1750, **Marie Françoise COARRAZE,** dont il avait eu une fille naturelle **Rose d'ENCAUSSE.**
Le 19 février 1777, Marie Coarraze et Joseph Henri de Méritens et Rose d'Encausse, sa femme, habitant Cassaigne, baillèrent en location perpétuelle de 29 ans en 29 ans à Jean François du Pac, lieutenant-colonel d'infanterie, seigneur de Labastide et Rieucazé, habitant dudit Labastide, une terre moyennant 20 livres[219]. Marie Coarraze fut citée le 7 juin 1789, vivante, avec sa fille Rose d'Encausse, veuve de messire de Méritens d'Arros et Guy Joseph de Méritens de Rieucazé, habitant Cassaigne[220].

Rose d'ENCAUSSE.
Elle épousa le 25 novembre 1750, **Joseph Henri de MERITENS,** fils de Joseph de MERITENS et de Marie de CHAUVEAU, habitant Encausse[221], le contrat de mariage fut passé le 26 septembre 1753, elle reçut 6 000 livres[222]. Rose d'Encausse testa le 28 octobre 1763, nommant son mari, sa mère et ses 7 enfants, étant enceinte, instituant héritier universel son mari[223].

---

[213] Selon le testament de Guy d'Encausse, seigneur de Labastide du 7 décembre 1720, ouvert le 1er avril 1748 (AD.HG 3 E 24940 Saint-Gaudens 21)
[214] AD.HG 3 E 16229 Saint-Michel
[215] AD.HG 3 E 16229 Saint-Michel
[216] AD.HG 3 E 24933 Saint-Gaudens 206
[217] AD. Ariège B 159
[218] RP. Pointis 4 E 1596
[219] AD.HG 3 E 26167 Roquefort
[220] AD.HG 3 18240 Aspet
[221] RP. Saint-Sernin de Pointis
[222] AD.HG 3 E 3 E 24844 Pointis
[223] AD.HG 3 E 18228 Aspet

Le 7 février 1775, Rose d'Encausse de Labastide, assistée de Joseph Henri de Méritens d'Arros, son mari, fit un échange avec François du Pac, capitaine des grenadiers royaux de Guyenne, avec commission de lieutenant-colonel, ils baillèrent tous les biens de Pointis, Lespiteau et Rieucazé, appelés Labastide, comprenant château, pigeonnier, jardin, métairies, terres, près, auxquels il y avait 25 arpents de terres nobles, la terre et seigneurie de Rieucazé, en échange de tous les droits que ledit du Pac possédait en la communauté de Cassaigne, consistant en maison, granges, bâtiments, jardin, les biens des époux furent estimés à 48 000 livres, tous les biens 30 000 livres et la faculté de rachat 18 000 livres, les biens de messire du Pac furent estimés à 18 000 livres, il devaitt donc 30 000 livres, Françoise (de) Coarraze, mère de ladite dame Rose d'Encausse intervint[224]. Joseph de Méritens qui vivait le 19 février 1777 lors du bail cité supra, mourut le 13 août 1777 ; le 11 juillet 1779 Rose d'Encausse est citée, veuve[225].

2° Paule d'ENCAUSSE.

Elle fut citée en 1740, veuve et héritière de Charles de Saint-Jean, seigneur et baron de Pointis-Inard avec des religieuses[226]. Le 17 avril 1749, suite à un procès intenté par Paule d'Encausse, veuve, et son fils Guy Joseph de Saint-Jean de Pointis, à Nicolas d'Encausse, seigneur de Rieucazé, frère de la demanderesse, celui-ci fut condamné à leur payer des dettes, leur rendre des objets, à donner à sa sœur un supplément de légitime[227].

Elle avait épousé le 13 août 1713, au château de Labastide (par contrat 17 février 1713) **Charles de SAINT-JEAN,** seigneur et baron de Pointis[228], veuf sans enfant d'Adrianne de MALECORDE, épousée vers 1695, fils de Jean Jacques de SAINT-JEAN, seigneur et baron de Pointis, et d'Elisabeth d'AYMIER[229].

En 1730, Charles de Saint-Jean, seigneur et baron de Pointis, et Paule d'Encausse, son épouse, résidant à Pointis, donnèrent pouvoir pour recevoir de Joseph Ignace d'Encausse, seigneur et baron de Saint-Ignan, 2 500 livres de la constitution dotale de Paule d'Encausse[230].

Charles de Saint-Jean testa le 5 juillet 1738, nommant ses deux épouses et ses deux enfants en vie[231] et mourut à Pointis-Inard le 22 juillet 1738.

3° Marie Anne d'ENCAUSSE.

---

[224] AD.HG 3 E 24838 Pointis-Inard
[225] AD.HG 3 E 26167 Roquefort
[226] AD.HG 3 E 24933 Saint-Gaudens 57
[227] AD. Ariège B 159
[228] RP. Pointis ; AD.HG 13 J 23
[229] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Saint-Jean de Pointis,* produisant la preuve.
[230] AD.HG 3 E 24922 Saint-Gaudens 83
[231] AD.HG 13 J 3, Jean Cazaux, notaire de Pointis

Fille de Guy d'Encausse, seigneur de Rieucazé, et de Paule de Foix, elle prit l'habit le 26 octobre 1710, ayant été dotée de 2 000 livres et fit profession de foi le 25 novembre 1711[232].

4° Jeanne Thérèse d'ENCAUSSE, religieuse.

8.8 Jean Pierre d'ENCAUSSE.
Prêtre et chanoine de Saint-Paul de Fenouillet, il fut institué légataire de Joseph d'Encausse, prêtre et chanoine de l'église collégiale de Saint-Gaudens, par son testament du 22 août 1702

8.9 Joseph d'ENCAUSSE.
Prêtre et chanoine de l'église de collégiale, il testa une première fois le 22 août 1702, faisant des legs à Guy d'Encausse, sieur de Rieucazé, Jean Pierre d'Encausse, chanoine (ci-dessus), Jeanne d'Encausse, épouse de Bernard de Vendômois, instituant héritier universel Guy d'Encausse, seigneur et baron d'Encausse, son frère[233]. Il testa une nouvelle fois, le 8 juillet 1727, nommant Madame d'Encausse, sa belle-sœur et faisant héritiers universels les pauvres de Saint-Gaudens[234].

8.10 probablement Marie Jeanne d'ENCAUSSE.
Maurice Vuillier, suivant Jules Villain, la dit, sans preuve (et même avec une preuve contraire car le testament de son prétendu père ne la nomme pas au contraire de ses deux sœurs), fille de Nicolas d'Encausse, seigneur d'Ambreuil, Labarthe, et de Françoise de Moulin.
Le reste de sa dot étant payé par Joseph d'Encausse, seigneur et baron de Saint-Ignan il est probable que celui-ci était son neveu.
Elle mourut avant le 22 juillet 1724, date de la vente d'une rente par Joseph d'Encausse, seigneur et baron d'Encausse, Saint-Ignan, pour payer le reste de la constitution de Jeanne d'Encausse, épouse de Louis de Preissac, seigneur de Mirepech[235].
Elle avait épousé, par contrat du 12 janvier 1679, **Louis de PREISSAC,** seigneur de Mirepech, Montoulieu[236], fils d'Alexandre de PREISSAC, seigneur de Mirepech, Montoulieu, et de Catherine de BINOS, Louis de Preissac qui vivait en 1730, mourut dès 1734, d'où postérité[237].

VIII Guy d'ENCAUSSE, seigneur et baron d'Encausse, seigneur de Soueich, Saint-Ignan
Le 9 juillet 1684, comme héritier de Jean Louis d'Encausse, seigneur et baron d'Encausse, il dut payer aux religieuses de Notre Dame de Saint-Gaudens, 4 000 livres plus 1 000 livres

[232] AD.HG 3 E 24907 Saint-Gaudens
[233] AD.HG 3 E 24905 Saint-Gaudens
[234] AD.HG 3 E 24926 Saint-Gaudens 134
[235] AD.HG 3 E 22348 Sarremazan
[236] BnF Fr 32278
[237] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Preissac,* produisant les preuves.

d'intérêt, pour la constitution dotale de ses sœurs George et Marthe d'Encausse[238]. Le 14 juin 1689, Guy d'Encausse, seigneur et baron dudit lieu, héritier de feu Guy d'Encausse, seigneur de Labastide, son aïeul, laissa à Jacques de Méritens, sieur d'Arros, une pièce de terre assise au lieu d'Encausse, qui avait été vendue à Jacques de Binos, sieur d'Arros, aïeul maternel dudit de Méritens pour le prix de 544 livres[239]. Le 8 septembre 1692, comme procureur fondé de Françoise de La Mothe, veuve de Charles de Vic, seigneur dudit Vic, il dût payer 1 000 livres à Guy d'Encausse, seigneur de Rieucazé, remplacé par Paulette de Foix, sa femme[240]. Le 22 août 1702, son frère Joseph d'Encausse, prêtre et chanoine de Saint-Gaudens l'institua héritier universel.

Il avait épousé en premières noces, par contrat du 6 février 1678, à La Comère, baronnie d'Aspet, **Jeanne d'USTOU** de Montgaillard, née en 1656, Guy d'Encausse reconnut à son épouse 15 500 livres pour la constitution de dot avec augment du tiers au quart, selon la coutume du pays[241], la future était fille de Jean d'USTOU, seigneur de Montgaillard, et de Madeleine de SARRIEU, sa seconde épouse (épousée en mai 1654[242].)

Nous disposons d'actes en apparence contradictoires à propos de son second mariage, certains font apparaître deux sœurs Jeanne Marie et Paule de Foix, cette dernière comme épouse de M. de Rieucazé (qui était Guy d'Encausse, seigneur de Rieucazé, frère de Guy d'Encausse, seigneur et baron d'Encausse), d'autres disent que Paule de Foix était fille unique, nous disposons également de deux contrats de mariage l'un, du 22 novembre 1689, disant que Guy d'Encausse, seigneur de Labastide avait épousé Paule de Foix, l'autre, du 23 août 1701, disant que Guy d'Encausse, seigneur et baron d'Encausse, Soueich, Saint-Ignan, avait épousé Jeanne Marie de Foix. Nous estimons, en fonction des preuves que nous citons, que Guy d'Encausse, seigneur et baron d'Encausse, épousa en secondes noces Jeanne Marie de Foix, et que son frère Guy d'Encausse, seigneur de Rieucazé et de Labastide épousa Paule de Foix, et que les enfants attribués à l'aîné des Guy et à Jeanne Marie de Foix doivent être attribués au second des Guy et à sa seconde épouse Paule de Foix. En effet dans tous les actes le concernant, l'aîné des frères apparaît comme seigneur et baron d'Encausse tandis que le cadet apparaît comme seigneur de Rieucazé puis seigneur de Rieucazé et de Labastide et que son présumé fils Guy Nicolas d'Encausse apparaît comme seigneur de Labastide, Rieucazé. Une autre preuve de ceci est le fait que Guy d'Encausse (l'aîné), mourut dès 1719, date à laquelle on rappella des obits, Hyacinthe d'Encausse, prébendier au chapitre de Saint-Gaudens intervenant au nom de ses enfants et successeurs[243], alors que le mari de Paule de Foix testa le 29 juillet 1720 et vivait le 29 mai 1736 et en 1745.

Il avait épousé en secondes noces, par contrat du 23 août 1701, **Jeanne Marie de FOIX,** fille de feu Nicolas Emmanuel de FOIX, seigneur de Fabas, et de Paule de HUNAUD, la future fut assistée de son frère Nicolas Melchior de Foix[244], fut présent Guy d'Encausse, seigneur de Rieucazé[245]. Jeanne Marie de Foix était la sœur de Paule de Foix qui avait épousé Guy

[238] AD.HG 3 E 24900 Saint-Gaudens
[239] AD.HG 3 E 24909 Saint-Gaudens
[240] AD.HG 3 E 24903 Saint-Gaudens
[241] AD.HG 13 J 23
[242] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Ustou,* produisant la preuve.
[243] AD.HG 3 E 24918 Saint-Gaudens 389
[244] AD.HG 3 E 16230 Saint-Michel
[245] AD.HG 3 E 16230 Saint-Michel

d'Encausse, seigneur de Rieucazé, ce qui a provoqué des confusions dans les généalogies publiées, confondant parfois les deux sœurs Jeanne Marie et Paule alors que celles-ci sont clairement différenciées dans le testament de leur mère Paule de Hunaud du 28 septembre 1692, dans lequel Jeanne Marie, fille aînée fut citée sans époux, au contraire de sa sœur Paule qui avait épousé M. de Rieucazé

En 1731, Jeanne de Foix, veuve de Guy d'Encausse, seigneur et baron de Saint-Ignan, reçut 600 livres de Jean Joseph Pégot, avocat au parlement[246].

Jeanne Marie de Foix mourut le 27 avril 1743, vers minuit, âgée de 75 ans[247].

Enfants du premier lit (certainement les 4 premiers, probablement la 5ème):

9.1 Joseph Ignace **d'ENCAUSSE,** seigneur baron de Saint-Ignan, Soueich

Le 4 mars 1717, étant capitaine au régiment de Richelieu Infanterie, habitant Saint-Ignan, il fit une donation à son frère Hyacinthe d'Encausse, prébendier au chapitre de Saint-Gaudens ; le 19 février 1719, Joseph d'Encausse, seigneur et baron de Saint-Ignan, Jean François d'Encausse, seigneur de Soueich, son frère et Guy d'Encausse, seigneur de Rieucazé, son oncle, firent un acte en faveur de Joseph d'Encausse, seigneur et baron d'Encausse, François d'Encausse, sieur de Cabanac et Jacquette d'Encausse, frère et sœurs, ceci est rappelé le 1er février suivant[248]. Joseph d'Encausse rendit hommage au Roi, en 1724, pour la terre de Saint-Ignan, Saux et dénombra cette terre le 21 septembre 1724[249]. Le 22 juillet 1724, il vendit des biens à Hugues de La Tour de Landorthe pour payer les restes de la constitution de feue Jeanne d'Encausse, épouse de Louis de Preissac, seigneur de Mirepech[250] (il s'agit de Marie Jeanne d'Encausse de Labarthe qui avait épousé Louis de Preissac). En 1735, dit ancien commandant du 2ème bataillon du régiment de Richelieu, il fut requis en tant que fils et héritier de Guy d'Encausse pour le paiement de la dot de feue Madeleine d'Encausse, pour sa profession au couvent de Castelnau[251].

Il testa le 18 juin 1759 et mourut le 4 juin 1760, son testament fut ouvert le 8 juin 1760 à la demande d'Henriette Clotilde de Richard, sa veuve, il avait institué héritier universel Hugues de La Tour, seigneur de Landorthe[252].

Il avait épousé (*en 1700*), **Henriette Clotilde de RICHARD,** dite sans preuve fille de Louis de RICHARD, baron de Gaix, seigneur de Valdengue, et de Marie Josèphe de FONTANGES[253]. Elle testa le 20 juin 1759, nommant son mari, instituant héritière universelle Jeanne Marie Charlotte Hélène de Richard, l'aînée de ses nièces, épouse

[246] AD.HG 3 E 23686 Aulon
[247] RP. Saint-Gaudens
[248] AD.HG 3 E 24918 Saint-Gaudens 230
[249] AM. Toulouse II 177
[250] AD.HG 3 E 22348 Sarremezan
[251] AD.HG 3 E 24928 Saint-Gaudens 111
[252] AD.HG 3 E 24951 Saint-Gaudens 155
[253] Lainé, *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France,* t.2, pp. 6, 7, de la généalogie Richard, ne nomme pas Henriette Clotilde, par ailleurs Louis de Richard et Marie Josèphe de Fontanges s'étant mariés par contrat du 21 mars 1693, il est très douteux qu'ils aient eu une fille qui se soit mariée en 1700 comme le dit Maurice Vuillier.

d'Hugues de La Tour, seigneur de Landorthe, elle mourut à Toulouse le 13 novembre 1775, son testament fut ouvert le 27 novembre de la même année[254].

9.2 Hyacinthe d'ENCAUSSE.
Il fut prébendier au chapitre de Saint-Gaudens et reçut le 4 mars 1717 une donation de son frère Joseph, seigneur et baron de Saint-Ignan. Il mourut le 17 mars 1754, âgé de 67 ans[255].

9.3 Jean François Guy **d'ENCAUSSE,** sieur de Soueich.
Dit en 1719 frère de Joseph d'Encausse, seigneur et baron de Saint-Ignan, il fut cité en 1723 comme capitaine au régiment de Richelieu, habitant Saint-Ignan[256]. En 1734, il fut procureur de Jeanne Marie et Jeanneton de Preissac de Mirepech, filles de Louis de Preissac de Mirepech[257]. Ceci renforce l'hypothèse d'ascendance de Marie Jeanne d'Encausse avec Louis de Preissac (présumée tante de Jean François d'Encausse, sieur de Soueich.)

9.4 Jeanne Marie d'ENCAUSSE.
Elle mourut en décembre 1734, 3 mois après son fils aîné Philippe de Vendômois, sans avoir testé, ce qui provoqua une remise en cause d'un accord entre ses enfants le 3 avril 1729, après la mort de son mari, mort ab intestat ; son mari et elle, n'avaient pas passé de contrat de mariage[258].
Elle avait épousé, sans contrat, **Bernard de VENDÔMOIS,** seigneur de Taurignan, fils de Jean de VENDÔMOIS, seigneur de Taurignan, Castet, et de Germaine de BARRAU. Germaine de Barrau testa le 6 avril 1716, veuve, nommant son fils Bernard de Vendômois, seigneur de Taurignan, instituant héritier universel son petit-fils Lizier de Vendômois, ce testament fut ouvert le 18 décembre 1728 en présence de Philippe de Vendômois, seigneur et baron de Taurignan, assisté de Jeanne Marie d'Encausse, sa mère, veuve de Bernard de Vendômois, seigneur de Taurignan[259].

9.5 Madeleine d'ENCAUSSE.
Elle fut religieuse au couvent de Castelnau, et mourut dès 1735 date à laquelle son frère Joseph Ignace fut requis pour le paiement de sa dot.

VII
Seigneurs de Régades

L'auteur de cette branche, Antoine d'Encausse, était fils de Nicolas d'Encausse, seigneur du Pouy de Touges, et d'Oubriette d'Ustou, et héritier de son oncle Géraud d'Encausse, seigneur et baron de Save.

---

[254] AD.HG 3 E 24963 Saint-Gaudens 134
[255] RP. Saint-André
[256] AD.HG 3 24919 Saint-Gaudens 422
[257] AD.HG 3 E 24927 Saint-Gaudens 166
[258] Abbé Samiac, *Notes déposées déposées à la bibliothèque de Saint-Girons*
[259] AD. Ariège 5 E 4385

VI Antoine d'ENCAUSSE, chevalier du Pouy puis seigneur de *Saint-Maxent* (alias Saint-Marcet, Haute-Garonne), Régades (à 1 km d'Encausse), Portet
Un acte de 1624 dit qu'Antoine d'Encausse, chevalier du Pouy, fils de feu Nicolas d'Encausse, seigneur du Pouy de Touges, avait été entretenu par son oncle Géraud d'Encausse, seigneur et baron d'Encausse et de Save, puis avait été demander sa nourriture à son frère aîné Frix d'Encausse[260]. En 1643, comme héritier de Géraud d'Encausse, seigneur et baron de Save, qui avait vendu, pour 400 livres, par contrat du 23 février 1625, une maison à Me Pierre Dupuy, avocat à Aspet, il rendit ces 400 livres audit sieur Dupuy et à noble François Dupuy, sieur de Montfaucon[261], il faut donc en conclure que la vente prévue n'avait pas eu lieu. Le 30 septembre 1650, avec sa femme Jacqueline de Bérail, il donna 700 livres de dot à chacune de ses filles Jeanne et Isabeau qui voulaient être religieuses[262]. Il fut présent le 1er février 1653 au contrat de mariage de Paul de Coret et de Catherine d'Encausse, veuve d'Alexandre de Bordes, fille de Guy d'Encausse, seigneur et baron de Labastide[263] et mourut avant le 7 décembre 1659, date à laquelle Jacqueline de Bérail est dite veuve, au château de Régades[264].
Il avait épousé par contrat du 13 décembre 1626, **Jacqueline (Jacquette) de BERAIL de Mervilla,** fille de noble Simon de BERAIL, sieur de Mervilla, docteur et avocat en la cour du parlement de Toulouse, et de défunte Françoise de RABAUDY[265].
Ils eurent :

7.1 Simon Géraud d'ENCAUSSE, qui suit.

7.2 Jeanne d'ENCAUSSE.
Elle fit profession de religieuse le 25 avril 1653, comme sa sœur Isabeau[266].

7.3 Isabeau d'ENCAUSSE. Religieuse en 1653

7.4 Marie d'ENCAUSSE.
Etant veuve, le 15 septembre 1692, elle fut nommée légataire de son frère Jean d'Encausse, chanoine de Saint-Bertrand de Comminges.
Elle avait épousé, par contrat du 8 décembre 1662, dotée de 4 000 livres plus 4 000 livres, **François du PAC,** seigneur de Créchets, Palats, Fronsac, fils de Jean du PAC, seigneur de Palats, (et de Catherine de BAREGES.[267]), la future fut assistée de ses frères Simon d'Encausse, seigneur de Régades, et Paul d'Encausse, parmi les présents figurèrent Geraud d'Encausse de Labastide, prêtre et chanoine de l'église de Saint-

[260] AD.HG 3 E 27861 Aspet
[261] AD.HG 3 E 27868 Aspet
[262] AD.HG 3 E 24879
[263] AD.HG 3 E 24879
[264] AD.HG 3 E 24439 Aurignac
[265] AD.HG 3 E 27862 Aspet, Jean Goudal, notaire de Toulouse, donation de Géraud d'Encausse, seigneur et baron d'Encausse, de Save à son neveu Antoine d'Encausse, le 7 décembre 1626.
[266] AD.HG 3 E 24880
[267] Jacques de Roquemaurel, *Famille du Pac,* produisant la preuve.

Gaudens, Géraud d'Encausse, prêtre et archidiacre de Fronsac et chanoine de Saint-Just, Jean Louis d'Encausse, seigneur de Labastide, Rieucazé, Encausse[268]. François du Pac mourut avant le 15septembre 1692, d'où postérité.

7.5 Paul d'ENCAUSSE.
Il assista sa sœur Marie, le 8 décembre 1662, lors de son contrat de mariage avec François du Pac, seigneur de Palats.

7.6 Jean d'ENCAUSSE, sieur de Pointis, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Bertrand.
Il testa le 15 septembre 1692, nommant héritier Gaudens d'Encausse, son neveu, prébendier au chapitre de Saint-Bertrand, léguant 500 livres à sa sœur Marie d'Encausse, veuve de François du Pac, seigneur de Créchets, léguant 500 livres à sa petite-nièce, Anne d'Encausse, fille de feu François d'Encausse, baron de Régades, et de dame Catherine d'Ustou, lors de son mariage. Il y a plus de 20 ans qu'il était sorti de la maison paternelle de Régades ; il nomma feu Simon d'Encausse, seigneur de Régades, son frère, duquel feu François d'Encausse était héritier. Il nomma héritier universel Joseph d'Encausse, son petit-neveu, fils aîné dudit feu François d'Encausse et de Catherine d'Ustou, ladite Catherine étaitt enceinte d'un posthume qui lui fut substitué, il leur substitua Gaudens d'Encausse, prébendier de Saint-Bertrand, et à eux Anne d'Encausse et à elle Marie d'Encausse, sa sœur, et Jacquette d'Encausse, sa nièce, épouse de Dominique de La Tour[269].

VII Simon Géraud d'ENCAUSSE, seigneur de Régades
Il mourut dès 1673, date à laquelle Nicolas Emmanuel de Foix, seigneur de Fabas, et Jean d'Encausse, docteur en théologie, chanoine de Saint-Bertrand de Comminges, étaient tuteurs des biens et des enfants de Simon Géraud d'Encausse, sieur de Régades[270].
Il avait épousé par contrats du 10 avril 1656, et du 7 août 1656, **Melchiore du POUY de SACERE,** dotée de 13 000 livres, fille de Jean du POUY, seigneur d'Aure, coseigneur de Marignac, et de Géraude de ROQUEFORT, décédée ab intestat, ils étaient parents au 4ème degré[271].
Ils eurent :

8.1 François d'ENCAUSSE, qui suit

8.2 autre François d'ENCAUSSE, chevalier de Régades
François d'Encausse, chevalier de Régades, testa le 24 septembre 1684, dans la maison du seigneur de Régades, à Régades, léguant 300 livres à sa sœur Jacquette d'Encausse, 300 livres à son frère Gaudens d'Encausse, instituant héritier universel

[268] AD.HG 3 E 19217 Sauveterre
[269] AD.HG 3 E 19273 Sauveterre
[270] AD.HG 3 E 19266 Sauveterre
[271] AD.HG 3 E 27887 Cierp ; AD.HG 3 E 28410 Cierp

son frère aîné François d'Encausse, seigneur de Régades, fut présent Jean d'Encausse, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Bertrand, son oncle[272].

8.3 Gaudens d'ENCAUSSE.
Prébendier du chapitre de l'église cathédrale de Saint-Bertrand de Comminges, il fut légataire de son oncle Jean d'Encausse, chanoine, le 15 septembre 1692. En 1723, il fut nommé procureur de Joseph de La Tour, procureur fondé de Gaudens de La Tour, seigneur de Latour[273].

8.4 Jacquette d'ENCAUSSE.
Légataire de son oncle Jean d'Encausse, chanoine de Saint-Bertrand, par son testament du 15 septembre 1692, elle testa, veuve, le 8 novembre 1713 et mourut le lendemain[274].
Elle avait épousé, par contrat 24 avril 1678, **Dominique de LA TOUR,** seigneur de Latoue, fils de Bertrand de LA TOUR, seigneur de Latou, et de Lucrèce de LA MARQUE[275]. Dominique de La Tour reconut en 1683 avoir reçu 1 200 livres de Jean d'Encausse, seigneur de Régades pour la dot de sa femme Jacquette d'Encausse[276]. Il mourut le 6 août 1713, d'où postérité.

VIII François d'ENCAUSSE, seigneur de Régades, Cabanac (-Cazaux, à 1 km au sud d'Encausse), Aspret (-Sarrat, à 2 km au nord-ouest d'Encausse)
Le 19 juin 1680, il nomma un procureur pour la poursuite du procès de son oncle *Jean* d'Encausse, de l'église cathédrale de Saint-Bertrand de Comminges[277]. Le 23 janvier 1683, François d'Encausse, seigneur de Régades dit à Jean d'Ustou, seigneur de Montgaillard, qu'il ne pouvait ignorer le mariage fait entre ledit sieur et Catherine d'Ustou, fille dudit sieur de Montgaillard et qu'à la suite du contrat du mois de mars dernier le mariage avait été consommé[278]. Il testa le 4 juin 1692[279], et mourut avant le 15 septembre 1692, date du testament de son oncle Jean d'Encausse, sieur de Pointis, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Bertrand.
Il avait épousé, par contrat du 28 mars 1682, **Catherine d'USTOU,** fille de Jean d'USTOU, seigneur de Montgaillard et de Madeleine de SARRIEU[280]. Catherine d'Ustou mourut le 3 juin 1702.
Ils eurent :

9.1 Joseph d'ENCAUSSE, qui suit.

---

[272] AD.HG 3 E 19270 Sauveterre
[273] AD.HG 3 E 23685 Aulon
[274] AD.HG 3 E 23685 Aulon
[275] Jacques de Roquemaurel, *Famille de La Tour (Comminges) ;* produisant la preuve.
[276] AD.HG 3 E 19269 Sauveterre
[277] AD.HG 3 E 19219 Sauveterre
[278] AD.HG 3 E 19269 Sauveterre
[279] AD.HG 3 E 24922 Saint-Gaudens 20, Martin, notaire de Saint-Bertrand, rapporté dans un acte du 10 septembre 1730 nommant son fils et héritier Joseph.
[280] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Ustou,* produisant la preuve.

9.2 François d'ENCAUSSE, sieur de Cabanac**.**

En 1721, Joseph et François d'Encausse, frères, dirent avoir *entendu* la quittance consentie par Gaudens d'Encausse, *leur frère*, en faveur de Charles d'Astorg, comte d'Aubarède[281]. Cet acte semble indiquer qu'il y avait trois frères Joseph, François et Gaudens, il doit y avoir une erreur de rédaction car par la suite apparaît parfois François Gaudens qui était en réalité François.

En 1737, Joseph d'Encausse, seigneur et baron dudit lieu et de Régades, nomma procureur François d'Encausse, sieur de Cabanac son frère[282]. En 1738, Françoise de Méritens, veuve d'Henri (de Miquel) de Sainte-Gemme, seigneur de Payssous, vendit à François d'Encausse, sieur de Cabanac, habitant Régades, pour 3 000 livres une rente de 150 livres pour payer la dot de sa fille Thérèse de Sainte-Gemme, pour entrer au couvent et pour payer 500 livres de la dot de Marie de Lordat, à la décharge de Jérôme d'Encausse, sieur de Cazaux, seigneur de Ganties, son beau-fils[283], Jérôme d'Encausse, coseigneur de Ganties avait épousé Marie de Miquel de Sainte-Gemme, fille d'Henri de Miquel, seigneur de Sainte-Gemme, Payssous, et de Françoise de Méritens.,

En 1741, François Gaudens d'Encausse, sieur de Cabanac, fut institué héritier de Monsieur de Régades, chanoine du chapitre de Saint-Bertrand[284]. En 1743, François d'Encausse, sieur de Cabanac, faisait pour lui et pour Thérèse de Mauléon, donataire contractuelle de Thérèse de Traves, sa mère, héritière substituée du sieur Guillaume Traves, son père[285].

En 1752, François d'Encausse, sieur de Cabanac, habitant Saint-Bertrand, céda à son frère germain ,Joseph d'Encausse, seigneur et baron de Régades, 3 000 livres d'une constitution de rente par Antoine d'Ustou, puis la même année, Joseph d'Encausse, seigneur et baron de Régades, était héritier sous bénéfice d'inventaire de François Gaudens d'Encausse, sieur de Cabanac, lequel avait hérité de Gaudens d'Encausse de Régades, chanoine de Saint-Bertrand[286].

François d'Encausse mourut avant le 9 avril 1753, sans postérité.

François Gaudens d'ENCAUSSE de Cabanac**,** de la paroisse de Régades avait épousé le 6 septembre 1741 **Thérèse de MAULEON** de Las Pujoles, la bénédiction nuptiale fut donnée par Hyacinthe (de Mauléon) de Las Pujoles, prêtre et curé de Bérat[287]. Thérèse de MAULEON était fille de Jean Jacques de MAULEON, seigneur de Las Pujoles, et de Thérèse de TRAVES.

Le 9 avril 1753, eut lieu un accord entre Joseph d'Encausse, seigneur et baron de Régades, héritier de François Gaudens d'Encausse, sieur de Cabanac, son frère, et Jacques Guillaume de Mauléon Bezins, prêtre, prébendier du chapitre cathédral de

[281] AD.HG 3 E 19180 Saint-Bertrand
[282] AD.HG 3 E 24929 Saint-Gaudens 70
[283] AD.HG 3 E 24930 Saint-Gaudens 13, Dechen, notaire de Lespiteau
[284] AD.HG 3 E 27708 Huos
[285] AD.HG 3 E 190101 Montréjeau
[286] AD.HG 3 E 24493 Saint-Gaudens 193 ; AD.HG 3 E 24944 Saint-Gaudens 209
[287] AD.HG Archives de Saint-Bertrand GG 1

Toulouse, procureur de Thérèse de Mauléon de Las Pujoles, veuve de noble de Cabanac, sa sœur, habitant au Plan de Saint-Bertrand, ledit seigneur baron d'Encausse lui paya 1 319 livres[288]. Thérèse de Mauléon mourut le 5 fé »vrier 1757, son testament fut ouvert le 17 février 1757.

9.3 Anne d'ENCAUSSE

Joseph de Binos et Anne d'Encausse furent cités en 1733 quand celui-ci, habitant Moulis, en Couserans, dit être pensionné par son fils Jean Joseph de Binos de Guran[289]. Anne d'Encausse mourut le 16 septembre 1737[290].

Elle avait épousé (23 juillet 1701, preuve non fournie) **Joseph de BINOS,** seigneur de Signan, fils de Simon de BINOS et de Thérèse de VAUX[291].

Le 20 mai 1704, Joseph de Binos, mari d'Anne d'Encausse et Gaudens d'Encausse de Régades, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Bertrand de Comminges, oncle paternel de l'épouse, Guillaume de Méritens, curateur de Joseph d'Encausse, sieur de Régades, fils et héritier de François d'Encausse de Régades et de Catherine d'Ustou, absent pour le service du Roi dans sa première compagnie de mousquetaires dirent que lors de son mariage avec Anne d'Encausse, celle-ci avait reçu 6 000 livres[292]. Joseph de Binos, seigneur de Signan testa le 25 avril 1736, nommant sa femme et ses enfants[293]. Il serait mort le 22 janvier 1753.

9.4 Jacquette d'ENCAUSSE de Cabanac.

En 1727, Joseph d'Encausse, seigneur et baron de Régades, y habitant et sa sœur Jacquette d'Encausse de Cabanac, furent cités dans une instance qu'ils avaient devant le sénéchal de Pamiers pour le droit de légitime demandé par ladite demoiselle de Cabanac sur les biens de François d'Encausse, leur père commun, ils estimèrent leurs biens[294]. En 1729, Guy de Binos, seigneur de Cierp, Saléchan, habitant Cierp, dût payer 2 000 livres à Jacquette d'Encausse de Régades, habitant Aspet, remplacée par son oncle Gaudens d'Encausse, chanoine en l'église cathédrale de Saint-Bertrand[295]. Jacquette d'Encausse testa le 20 janvier 1764, faisant des legs à ses neveux et petits-neveux de Binos de Guran, instituant héritière universelle sa petite-nièce George de Binos, femme de messire de Barèges, seigneur de Lutilhous[296]. La même année Jacquette d'Encausse de Régades, héritière de la terre et baronnie d'Encausse, vendit à Guy Joseph de Saint-Jean, baron de Pointis, habitant son château de Taurignan, la justice haute, moyenne et basse de la métairie appelée de Campalas, la tuilerie plus des bâtiments et généralement tous les biens qui lui avaient été vendus par Henri de

[288] AD.HG 3 E 24945 Saint-Gaudens
[289] AD.HG 3 E 28151 Sainte-Marie
[290] AD.HG Archives de Saint-Bertrand GG 1
[291] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Binos,* produisant la preuve sauf la date.
[292] AD.HG 3 E 19280 Sauveterre
[293] AD.HG 3 E 32444 Saint-Béat
[294] AD.HG 3 E 27945 Cierp
[295] AD.HG 3 E 28438 Sainte-Marie
[296] AD.HG 3 E 24955 Saint-Gaudens

Méritens d'Arros, pour 600 livres[297], elle mourut le 3 mars 1764, selon une déclaration du 21 mars de Jean François de Barèges, seigneur de Lutilhous, faisant pour George de Binos, sa femme[298].

IX Joseph d'ENCAUSSE, seigneur et baron d'Encausse, seigneur de Régades, habitant le château de Régades

Le 19 février 1719, François d'Encausse, seigneur d'Encausse, François d'Encausse, sieur de Cabanac, et Jacquette d'Encausse, frères et sœur, passèrent un acte avec Joseph d'Encausse, seigneur et baron *de Saint-Ignan* d'(Encausse) Jean François d'Encausse, seigneur de Soueich, son frère, et Guy d'Encausse, seigneur de Rieucazé, leur oncle[299]. Le 29 mai 1724, la communauté de Régades lui prêta serment de fidélité[300]. Joseph d'Encausse, seigneur de la baronnie d'Encausse, testa le 12 juillet 1760, sans enfants, léguant 500 livres à sa sœur Jacquette d'Encausse, instituant héritierr universel son neveu Simon de Binos, seigneur de Guran, ce testament fut ouvert le 12 juillet 1762[301].

Il avait épousé, par contrat filiatif du 7 février 1713, **Claire Catherine de SEDE**, dotée de 20 000 livres plus 2 000 livres d'ornements, fille de M.Me Clément (de) SEDE, conseiller du Roi, maître particulier des eaux et forêts de Comminges et de Dominique de FABIEN, le futur fut assisté de Gaudens d'Encausse, chanoine du chapitre de Saint-Gaudens, son oncle paternel, de François Gaudens d'Encausse, son frère, d'Hyacinthe d'Encausse et Jean d'Ustou, ses cousins[302]. Dominique de Fabien testa le 6 décembre 1725 et fit des codicilles les 8 et 12 décembre de la même année, disant entre autres qu'elle avait donné 2 000 livres de dot à sa fille Catherine Claire de Sède, épouse de Joseph d'Encausse, seigneur et baron de Régades, elle lui donne 2 000 livres de plus[303]. Claire Catherine de Sède testa le 23 mai 1765, faisant des legs aux enfants de M. Ferrier et de Josèphe de Sède, ses neveux et instituant héritier universel Clément Jean Pierre de Sède, seigneur et baron de Lioux, son neveu[304]. Catherine Claire de Sède mourut le 2 mars 1768, âgée de 75 ans[305].

VIII
Seigneurs d'Izaut

La terre d'Izaut était tenue par la famille de La Mothe, au moins en partie, une branche de la famille d'Encausse en tenait également en partie selon Jules Villain qui précise que cette branche des seigneurs d'Izaut était issue de celle des seigneurs de Save ; deux membres de cette famille apparaissent dans un article de la *Revue de Comminges*[306] *:* Pierre d'Encausse, né en 1602, qui fut archidiacre de trois évêques de Comminges et mourut en 1668 comme

[297] AD.HG 3 E 24992 Saint-Gaudens 110,
[298] AD.HG 3 E 24955 Saint-Gaudens
[299] AD.HG 3 E 24918 Saint-Gaudens 230
[300] AD.HG 3 E 24920 Saint-Gaudens 29
[301] AD.HG 3 E 24952 Saint-Gaudens 73
[302] AD.HG 3 E 24907 Saint-Gaudens
[303] AD.HG Reg. Ins 16
[304] AD.HG 3 E 24952 Saint-Gaudens 15
[305] RP. Saint-Gaudens
[306] *Revue de Comminges,* 1930, t.44, p.122

archiprêtre d'Encausse. Un de ses arrière-petits-neveux Jacques d'Encausse, enseigna les mathématiques à Paris sous le règne de Louis XV.
Des actes mentionnent des Encausse d'Izaut qui ne sont pas qualifiés nobles

Le 26 juillet 1624, noble Frix d'Encausse, seigneur du Pouy de Touges, fut cité avec feue Bertrande d'Encausse d'Izaut et Jean d'Encausse, fils et cohéritier de feu Bertrand d'Encausse d'Izaut[307].
Jeanne Maylin, veuve de feu Bertrand d'Encausse d'Izaut testa le 17 avril 1633, nommant Arnaud d'Encausse, son fils, prêtre et recteur d'Encausse ; Jean ; Pierre ; Jeanne d'Encausse, veuve de feu François Ribet dit Monge ; les enfants de feue Bertrande d'Encausse, femme de François Cazas[308].
En 1748 le sieur Jean Jacques d'Encausse est clerc tonsuré d'Izaut[309].

IX
Famille d'ENCAUSSE/DENCAUSSE, d'Aspet

Parmi les familles d'Encausse/Dencausse établies à Aspet ou dans les environs les membres de l'une d'entre elles furent qualifiés nobles à partir du 17ème siècle, sa généalogie est reportée infra.
Cette famille avait pour auteur sire Jean d'Encausse dit Adéma, d'Aspet, marchand. Sa descendance à partir de ses petit-fils Laurent d'Encausse, Jean d'Encausse (et Savaric d'Encausse, sans descendance connue) fut qualifiée noble, et s'allia à des familles nobles.

I Jean d'ENCAUSSE dit Adéma, marchand d'Aspet
Il testa le 24 février 1574, il avait été marié à feue Angline Pagès, il s'est remarié à Ne…d'Encausse, il a pour enfants Jean, son premier fils qui est marié à Jeanne Nostens ; autre Jean ; Bertrand, il fit un legs de 100 livres à sa fille Guillelme qui est mariée à Pierre Cristin, un legs de 100 livres à Catherine, son autre fille, mariée à Hiérôme Soubiran, il fit un legs de 3 livres à sa chambrière Esclarmonde d'Encausse, était présent Bertrand d'Encausse dit Bontemps[310].
Il avait épousé en premières noces **Angline PAGES**
Il avait épousé en secondes noces **Ne…d'ENCAUSSE**
Enfants de l'un ou l'autre lit :

2.1 Jean d'ENCAUSSE dit le Vieux, qui suit.

2.2 autre Jean d'ENCAUSSE.
Il est probablement le père de Laurent d'Encausse, celui-ci cité le 10 mars 1611 dans le testament de Jean d'Encausse, écuyer d'Aspet, comme son cousin.

[307] AD.HG 3 E 27860 Aspet
[308] AD.HG 3 E 27863 Aspet
[309] AD.HG 3 E 24939 Saint-Gaudens 149
[310] AD.HG 3 E 27851 Aspet

2.3 Bertrand d'ENCAUSSE.
Il fut lieutenant de capitaine (alias capitaine) de la châtellenie d'Aspet, habitant Saint-Martory, mourut dès 1610, il est dit oncle de Jean d'Encausse, écuyer d'Encausse, dans son testament du 10 mars 1611, lequel Jean d'Encausse nomma les enfants de ce Bertrand dont Savaric qui testa en 1610 nommant ses parents feu Bertrand et Anne de Bordes, et ses frères, Michel, Guiraud, Jean, Bertrand, François et Bernard d'Encausse[311].
Il avait épousé **Anne de BORDES** *(infra.)*
Ils eurent :

1° Savaric d'ENCAUSSE, écuyer de Saint-Martory.
Il testa en 1610, furent cités en 1615, Savaric, Géraud et Jean d'Encausse, frères et fils et cohéritiers de feu Bertrand d'Encausse, lieutenant de capitaine de la châtellenie d'Aspet, et d'Anne de Bordes, Michel, François et Bernard, leurs frères, qui avaient fait une vente, le 30 mars 1604, à Jean d'Encausse, capitaine, leur cousin[312]. En 1620, Savaric, Géraud, Jean, Bertrand et François d'Encausse, frères, reconnurent une dette à noble François d'Azéma[313]. Le 14 août 1627, noble Savaric d'Encausse, écuyer de Saint-Martory prêta 30 livres à Domenge Moulins, de Cazavet[314].

2°à 7°: Michel, Géraud, Jean, Bertrand, François et Bernard d'ENCAUSSE.
François d'Encausse, habitant Saint-Martory, fils et cohéritier de feue Anne de Bordes fut cité en 1640.[315]

8° Jeanne d'ENCAUSSE.
Elle épousa par contrat du 29 juin 1611 **Jean ROUSSE,** marchand de Saint-Martory[316].

2.4 Guillelme d'ENCAUSSE.
Elle épousa **Pierre CRISTIN** *(supra.)*

2.5 Catherine d'ENCAUSSE,
Elle épousa **Jérôme SOUBIRAN** *(supra.)*

II M.Me Jean d'ENCAUSSE le Vieux.
Bachelier ès droit, il fut juge en la terre et baronnie d'Aspet

[311] AD.HG 3 E 27852 Aspet
[312] AD.HG 3 E 27853 Aspet
[313] AD. Ariège 5 E 4419 Saleich
[314] Abbé Samiac, *Notes déposées à la bibliothèque de Saint-Girons*
[315] AD.HG 3 E 26210 Saleich
[316] AD.HG 3 E 27852 Aspet

Nicolas d'Encausse, seigneur du Pouy de Touges, lui donna le 13 juin 1582 une pièce de terre et un jardin à Aspet[317]. Il vivait le 13 janvier 1584[318].
Il avait épousé **Jeanne de NOSTENS,** elle mourut avant le 10 mars 1611, date du testament de son fils Jean.
Ils eurent :

3 noble **Jean d'ENCAUSSE,** qui suit

III noble **Jean d'ENCAUSSE,** écuyer d'Aspet, capitaine d'Aspet.
En 1610, étant capitaine d'Aspet et premier consul, il fut nommé syndic d'Aspet[319].
Il testa le 10 mars 1611, nommant Marie Maylin, sa femme, il était fils de feue Jeanne de Nostens, il institua héritières universelles ses filles Marie et Marthe d'Encausse, fit un legs à noble Laurent d'Encausse, son cousin, et aux héritiers de de feu Bertrand d'Encausse, son oncle, qui sont Savaric, Géraud, Jean, Bertrand, François, Bernard[320]. En 1613, il fit une acquisition de noble Laurent d'Encausse, son cousin, lequel avait employé 115 livres pour la maladie et les honneurs funèbres de feue Anne de Loubens, sa femme, son fils (de Laurent) Jacques d'Encausse était en France pour le service du Roi[321]. En 1617, il s'associa avec Jean Maylin, bourgeois d'Aspet[322]. En 1618, noble Pierre de Nostens, sieur de Mauvezin, reconnut devoir 600 livres à noble Jean d'Encausse, capitaine, la même année Jean d'Encausse fut cité avec Blaise Maylin, son beau-frère[323]. Il testa une nouvelle fois, le 7 juillet 1621, désirant s'en aller à la guerre, nommant *Geneviève* de Maylin, sa femme, Jean d'Encausse, diacre, son cousin, léguant 25 livres à sa fille Marie en plus de ce qu'elle avait eu par son contrat de mariage, instituant héritier universel Pierre d'Encausse, son fils aîné, léguant 2 000 livres à son fils Guy d'Encausse, 1 400 livres à sa fille Marthe et 1 400 livres à sa fille Jeanne[324]. En 1625, Jean d'Encausse, prêtre d'Aspet, bachelier en théologie reconnut devoir 268 livres à noble Jean d'Encausse, capitaine, son cousin[325].
Jean d'Encausse, capitaine, mourut avant le 21 octobre 1627, date à laquelle fut citée une dette pour les héritiers de feu noble Jean d'Encausse, capitaine, et de Marie de Maylin[326].
Il avait épousé, par contrat du 2 mars 1604, **Marie de MAYLIN,** dotée de 900 livres, fille de Jean MAYLIN, marchand d'Aspet[327]. Le 14 février 1607, Marie de Maylin, femme de noble. Jean d'Encausse, reconnut une donation[328]. Les héritiers de feu noble Jean d'Encausse, capitaine, furent cités en 1629, avec noble Blaise de Maylin, curateur de Guy d'Encausse, écolier, Marie de Maylin était leur mère[329].

[317] AD.HG Reg. Ins 1 A
[318] AD.HG Reg. Ins 1 A
[319] AD.HG 3 E 27852 Aspet
[320] AD.HG 3 E 26194 Saleich
[321] AD.HG 27852 Aspet
[322] AD.HG 3 E 27853 Aspet
[323] AD.HG 3 E 27853 Aspet
[324] AD. Ariège 5 E 4419 Saleich
[325] AD.HG 3 E 27862 Aspet
[326] AD.HG 3 E 27862 Aspet
[327] AD.HG 3 E 27852 Aspet
[328] AD.HG 3 28852 Aspet
[329] AD.HG 3 E 27863 Aspet

Marie de Maylin épousa en secondes noces, avant mars 1636, M.Me Géraud de Fabien, conseiller du Roi, juge magistrat du Nébouzan. Elle testa le 5 mars 1636, nommant ses deux maris, elle dit être cousine de Jean d'Encausse, prêtre et recteur de Moncaup, de son premier mariage elle a eu Marthe d'Encausse, femme de noble Honoré de Constant, capitaine, Jeanne d'Encausse, qui n'est pas mariée, elle institua héritier universel Géraud d'Encausse, son fils[330]. Marie de Maylin, femme de M.Me Géraud de Fabien, conseiller du Roi fit un codicille le 3 mai 1639, instituant héritier en tout son fils ; noble Blaise Maylin est son frère germain[331].

Ils eurent :

4.1 Pierre d'ENCAUSSE.

Le 8 janvier 1623, il était fils et héritier de feu noble. Jean d'Encausse, capitaine[332]. Il mourut avant le 4 février 1632, date du contrat de mariage de sa sœur Marthe.

4.2 Guy d'ENCAUSSE.

En 1629, étant écolier il avait noble Blaise de Maylin pour curateur, il mourut avant le 13 mai 1636, date du contrat de mariage de sa sœur Jeanne avec Guillaume de Laye.

4.3 Géraud d'ENCAUSSE, qui suit.

4.4 Marie d'ENCAUSSE.

Elle fut citée en 1643 avec Raymond Desbaux, son mari, marchand[333]

Marie d'Encausse testa le 24 avril 1661, veuve de feu sire Raymond Desbaux, d'Aspet, nommant son frère n. Géraud d'Encausse, feu noble Guy d'Encausse, son frère, mort ab intestat, faisant un legs à Géraud Desbaux, diacre, son fils, Marthe Desbaux, sa fille, nommant héritier universel Jean Desbaux, son fils aîné.

Elle avait épousé **Raymond DESBAUX,** marchand bourgeois d'Aspet, fils de Jean DESBAUX, lequel Raymond Desbaux*,* testa le 2 novembre 1648, nommant exécuteur testamentaire noble Géraud d'Encausse, disant être marié à Marie d'Encausse, d'où Géraud, mineur de 25 ans, qui reçut 500 livres, Pierre, mineur de 25 ans, qui reçut 500 livres, Marthe, sa fille, qui reçut 200 livres, Jean Desbau*x,* son fils aîné, héritier universel, fut présent noble Arnaud d'Encausse[334].

4.5 Marthe d'ENCAUSSE.

Elle épousa, par contrat du 4 février 1632, dotée de 1 400 livres, noble **Honoré de CONSTANT,** capitaine châtelain de la baronnie d'Aspet, fils de feu Jean CONSTANT et de Guillelme de CHORREAU, la future fut assistée de Jean d'Encausse, prêtre et chapelain d'Aspet, son cousin, de sire *Jean* Desbaux, consul, son beau-frère, feu Pierre d'Encausse, écolier de Toulouse avait testé[335]. Honoré de

[330] AD.HG 3 E 27864 Aspet
[331] AD.HG 3 E 27865 Aspet
[332] AD.HG 3 E 27864 Aspet
[333] AD.HG 3 E 27868 Aspet
[334] AD.HG 3 E 27869 Aspet
[335] AD.HG 3 E 27864 Aspet

Constant mourut à la guerre, au service du Roi, avant le 9 mai 1647, date d'une donation faite à ses 4 enfants, Géraud, Raymond, Jeanne et Marie[336].
Marie d'Encausse fut citée veuve en 1649, avec noble Géraud d'Encausse et feu Pierre d'Encausse, son frère[337], puis en 1662, comme veuve de noble Honoré de Constant, capitaine du château d'Aspet[338].

4.6 Jeanne d'ENCAUSSE.
Elle épousa, par contrat du 13 mai 1636, dotée de 2 000 livres, Me **Guillaume de LAYE,** docteur et avocat en la Cour, fils de Me Bernard LAYE, notaire royal de Saint-Bertrand, Marie de Maylin, mère de la future s'était remariée avec M. Me Gérard de Fabien, conseiller du Roi, juge magistrat du Nébouzan, la future fut assistée de noble Blaise de Maylin, écuyer, de Raymond Desbaux, son beau-frère, ses deux frères Pierre d'Encausse, écolier, et Guy d'Encausse, écolier furent nommés[339].

IV Noble.Géraud d'ENCAUSSE, sieur de *Boupellans*
Noble Géraud d'Encausse, sieur de *Boupellans* fut assisté, en 1642, de noble Blaise Maylin, son curateur[340]. Le 23 juin 1643, il fut assisté de noble Jean Louis de Maylin, son curateur, avec noble Honoré de Constant capitaine d'Aspet, son beau-frère[341]. Un acte de 1644 fait apparaître que noble Géraud d'Encausse était fils et héritier de noble Jean d'Encausse, capitaine, par acte du 16 décembre 1621[342]. Il fut cité en 1651, comme fils et héritier de feu noble Jean d'Encausse, avec Jean Bouffartigue, son oncle, qui avait une dette envers ledit noble Jean d'Encausse[343]. Géraud d'Encausse, écuyer d'Aspet, testa le 22 avril 1652, il était marié à Jeanne d'Encausse, fille de noçble Jean d'Encausse, sieur de Ganties, ils avaient eu Etienne, mineur de 25 ans qui était son héritier universel, et Marie, sa fille, qui reçut 3 000 livres, il nomma ses sœurs germaines Marie, Marthe et Jeanne d'Encausse[344].
En 1657, noble Géraud d'Encausse, premier consul d'Aspet, fit une cession à Jean d'Encausse, prêtre et recteur d'Arguenos[345]. Il serait mort en 1675[346].
Il avait épousé, par contrat du 14 décembre 1638, **Jeanne d'ENCAUSSE,** dotée de 2 000 livres, fille aînée de noble Jean d'ENCAUSSE, seigneur de Ganties, et d'Isabeau de LA TOUR, le futur fut assisté de noble Blaise de Maylin, écuyer, son oncle et aussi son administrateur et d'autres Maylin[347].
Ils eurent :

[336] AD.HG 3 E 27865 Aspet
[337] AD.HG 3 E 27865 Aspet
[338] AD.HG 3 E 27872 Aspet
[339] AD.HG 3 E 27863 Aspet
[340] AD.HG 3 E 27865 Aspet
[341] AD.HG 3 E 27867 Aspet
[342] AD.HG 3 E 27868 Aspet
[343] AD.HG 3 E 27869 Aspet
[344] AD.HG 3 E 27865 et 27866 Aspet
[345] AD.HG 3 E 27871 Aspet
[346] Maurice Vuillier, sans fournir laa preuve.
[347] AD.HG 3 E 27865 Aspet

5.1 Etienne d'ENCAUSSE, qui suit.

5.2 Marie d'ENCAUSSE.

V Etienne d'ENCAUSSE

Conseiller du Roi, il fut maire d'Aspet de 1702 à 1715 et mourut en 1723.

Le 12 octobre 1663, Antoine Lafont, de Fontagne, époux de Marie Bordes légua son fusil à Etienne d'Encausse, fils de noble Géraud d'Encausse et de demoiselle Jeanne d'Encausse, par son testament[348]. Géraud d'Encausse, seigneur de Ganties, reçut 1 700 livres, en 1720, pour la finance de l'office de maire d'Aspet, par le sieur Etienne d'Encausse et demoiselle Jeanne d'Encausse, mère dudit Etienne[349].

Il avait épousé (en premières noces), par contrat du 21 septembre 1688, **Jeanne DOUGNAC**[350].

Il aurait épousé en secondes noces **Françoise de CASTERAS,** dite fille de Roch de CASTERAS, seigneur de Seignan, et de Bartholomée de BARTIER, celle-ci fille de Géraud BARTIER, avocat au parlement de Toulouse.

Françoise de Castéras fut la mère de Jean Fabien d'Encausse, maître chirurgien d'Aspet qui épousa par contrat, en 1745 demoiselle Françoise Bon, sœur de Pierre Bon[351]. En 1747, Jean d'Encausse, prêtre, chapelain d'Aspet, le sieur Jean Fabien d'Encausse, maître chirurgien, Marie d'Encausse, veuve du sieur Jean Cabère, habitant Aspet, Bertrande d'Encausse, veuve de Hyacinthe Daux, maître chirurgien, cohéritiers de Jeanne Anne Varès , celle-ci héritière du sieur Bertrand, son père, d'Anne More, son aïeule paternelle et de Louise d'Encausse, sa mère[352]. Maurice Vuillier en a déduit que les Encausse cités comme cohéritiers étaient frères et sœurs, en contradiction avec le fait que Bertrande d'Encausse, épouse d'Hyacinthe Daux, était fille de feu Jean d'Encausse et de feue Bertrande Burgalat, d'Aspet, selon son contrat de mariage du 17 février 1732[353]; par ailleurs les membres de cette famille d'Encausse ne sont pas qualifiés nobles ou demoiselles pour les femmes.

Cette hypothèse est donc douteuse.

****

Autre rameau :

Laurent d'Encausse étant cousin de Jean d'Encausse, capitaine d'Aspet, fils de M.Me Jean d'Encausse, est fils d'un frère de M. Me Jean d'Encausse, ce frère est donc autre Jean d'Encausse, nommé dans le testament de leur père.

III noble **Laurent d'ENCAUSSE,** écuyer de la ville d'Aspet

[348] AD.HG 3 E 27872 Aspet
[349] AD.HG 3 E 18232 Aspet
[350] AD. Tarn-et-Garonne C 87, Pierre Soum, notaire de Lacourt en Couserans.
[351] AD.HG 3 E 18233 Aspet, cet acte ne nomme pas le père de Jean Fabien d'Encausse
[352] AD.HG 3 E 18233 Aspet
[353] AD.HG 3 E 26074 Salies

Qualifié noble dès le 15 avril 1584[354], il arrenta une métairie en 1596[355], il fut consul d'Aspet de 1606 à 1615 (il vendit un bien en 1613 à Jean d'Encausse, capitaine, habitant Aspet, pour payer le traitement de sa femme, pendant sa maladie, et les honneurs funèbres de celle-ci[356]); il fut cité pour la dernière fois en 1618[357].
Il avait épousé **Anne de LOUBENS** qui mourut dès 1613(supra.)
Ils eurent :

4.1 noble **Jacques d'ENCAUSSE**
Il fut cité en 1608 avec Savaric d'Encausse, fils de feu Bertrand d'Encausse, habitant Aspet[358], il était en 1613 au service du Roi

4.2 Noble Arnaud d'ENCAUSSE, qui suit

4.3 Jean d'ENCAUSSE.
Il fut prêtre et recteur d'Arguenos. Il acheta en 1658, à Claire Claude de Constant la terre de Terreblanque, pour 3 600 livres, Jean d'Encausse, recteur d'Arguenos dénombra cette terre en 1663, comme bien noble[359].
Son testament fut ouvert 29 janvier 1666, il nomma noble Pierre d'Encausse, oncle et autre noble Pierre d'Encausse, neveu, Jeanne d'Encausse, sa sœur, reçut 1 000 livres, il institua héritiers universels noble Pierre et Arnaud d'Encausse, ses frères germains[360]. La terre de Terreblanque fut attribuée à son neveu Pierre d'Encausse qui prit le titre de sieur de Terreblanque. Celui-ci, veuf de George de Saint-Jean, sans enfant, institua héritier, vers 1720 Pierre Burgalat, curé de Fos, ce dernier laissa cette terre à son neveu Burgalat, chirurgien[361].

4.4 Pierre d'ENCAUSSE.

4.5 Jeanne d'ENCAUSSE.

IV noble **Arnaud d'ENCAUSSE.**
En 1648, il fut témoin au testament de Raymond Desbaux, mari de Marie d'Encausse[362].
Il mourut avant le 14 juillet 1665, date à laquelle noble Pierre d'Encausse, son fils fut cité son héritier[363].

[354] AD.HG 3 E 9443 Cazères
[355] AD.HG 3 E 16122 Cazères
[356] AD.HG 3 E 27852 Aspet.
[357] AD.HG 3 E 27855 Aspet
[358] AD.HG 3 E 27852 Aspet
[359] Piere-Exupère Ousset, *op.cit.,*. p.52, se référant à L.Desbaux, notaire, 4ème Reg. F°215 et 265
[360] AD.HG 3 E 27873 Aspet
[361] Pierre-Exupère Ousset, *op.cit.,* p.52
[362] AD.HG 3 E 27869 Aspet
[363] AD.HG 3 E 27873

Il avait épousé, par contrat du 8 août 1644, **Barthèlemie (**alias Balthazare) **de CHEVAILLE,** dotée de 700 livres, fille de sire Daniel CHEVAILLE, bourgeois d'Aspet, et de Domenge de RIBET, furent présents noble Pierre d'Encausse et noble Géraud d'Encausse[364].
Le 10 juillet 1675, Balthazare Chevaille et le sieur Pierre d'Encausse, son fils, de la vallée d'Aspet, donna 910 livres à Jeanne de Bertier, femme de noble Guillaume d'Ustou, seigneur de Montauban, pour dot d'Anne d'Encausse, femme du sieur Bernard Barrie, marchand de Saint-Béat et fille de ladite Chevaille[365].
Ils eurent :

5.1 Pierre d'ENCAUSSE, qui suit

5. 2 Anne d'ENCAUSSE.
Elle épousa **Bernard BARRIE,** marchand de Saint-Béat. En 1705 Anne d'Encausse, femme du sieur Bernard Barrie, habitant Bordères approuva la *rectification* (ratification) passée entre noble Pierre d'Encausse, son frère, habitant Aspet, et noble Jourdain de Lort, sieur d'Astien, habitant Vileneuve en Couserans[366].
Anne d'Encausse testa le 29 octobre 1730, veuve, nommant son fils, ses 4 filles et son petit-fils André Barrie[367].

V noble **Pierre d'ENCAUSSE,** sieur de Terreblanque (terre auparavant incluse dans celle de La Loubère, dont le siège est à 4 km au nord d'Aspet).
Le 12 octobre 1684, noble Pierre d'Encausse, habitant Aspet, héritier de feu Jean d'Encausse, prêtre et recteur d'Arguenos, reconnut une de dette de 23 livres[368].
Le sieur Pierre d'Encausse, d'Aspet, transigea en 1702, avec Jourdain de Lort, sieur du Bourg et Jourdain de Lort, sieur d'Astien, seigneur de Villeneuve, oncle et neveu, le neveu avait épousé, par contrat du 14 mai 1686, Madeleine de Roquemaurel, concernant les biens de feue Marthe de Loubens, femme de Jourdain de Lort, sieur du Bourg, Marthe de Loubens avait épousé, en premières noces, Marc Antoine de Méritens, feu noble Pierre d'Encausse était l'oncle du demandeur, Anne d'Encausse, sa sœur, avait épousé le sieur Barrie, de Saint-Béat[369]. Cet acte est à rapprocher du mariage de Laurent d'Encausse, grand-père de Pierre, avec Anne de Loubens. Pierre d'Encausse, sieur de Terreblanque, mourut sans postérité, ayant légué Terreblanque à Pierre Burgalat, curé de Fos.
Il avait épousé, en premières noces, **George de SAINT-JEAN,** fille de Pierre de SAINT-JEAN, seigneur et baron de Pointis, et de Georgette de VAUX de Brouls. George de Saint-Jean testa le 4 janvier 1702, nommant héritier universel son mari, faisant des legs aux enfants de feu Jean Jacques de Saint-Jean, seigneur de Pointis, son frère, aux enfants de Renée de Saint-Jean de Géry, sa sœur, nommant son neveu et filleul Charles de Saint-Jean, fils dudit

[364] AD.HG 3 E 27867 Aspet
[365] AD.HG 3 E 19218 Sauveterre
[366] AD.HG 3 32435 Saint-Béat
[367] AD.HG 3 E 32443 Saint-Béat
[368] AD.HG 3 E 9422 Cazères
[369] AD.HG 3 E 18231 Aspet 827

Jean Jacques de Saint-Jean, son frère[370], ce testament remet en cause l'ascendance de George de Saint-Jean[371]. Georgette de Vaux, mère de George de Saint-Jean était fille de Raymond de Vaux, seigneur de Brouls et de Renée d'Encausse de Labastide.
Il avait épousé en secondes noces, par contrat filiatif du 11 décembre 1708, à Moulis, **Marie de LAPASSE,** fille de feu n. Aymeric de LAPASSE et de Marguerite de MERITENS, la future était assistée de Louis de Lapasse, curé de Moulis, son oncle paternel, elle était dotée de 400 livres de sa mère, sa tante maternelle, Jeanne de Méritens, veuve de noble Alexandre de Bordes lui donna 600 livres[372].

X
Personnes isolées

1549, Miramonde d'Encausse, citée avec des Castéras[373]

1631, noble François d'Encausse, sieur de *Nernadet*[374]

12 septembre 1638, Anne d'Encausse femme de noble Jean du Faur, sieur de *Reneaumont*[375]
Le 12 août 1691, Anne d'Encausse épousa par contrat Jean Bernard de Faudoas, lieutenant d'infanterie, fils de Jean François de Faudoas, seigneur de Larié, et et de Marie de Lamezan[376]

10 février 1749, Contrat de mariage entre le sieur Hilaire Baron, fils du sieur Jean Baron et de demoiselle Catherine d'Encausse, et Jeanne Marie de Méritens[377].

1755, Contrat de mariage entre noble François Le Gardeur, officier d'artillerie, et demoiselle Françoise d'Encausse[378]

Douillac, révision le 26 juin 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

[370] AD.HG 3 E 18231 Aspet
[371] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Saint-Jean,* qui dit que George était fille de Jean Jacques pour Jean Pierre, seigneur du Maine et de Marie de La Treille, alors que le testament de sa mère en 1662 la cite et que le testament de George de Saint-Jean la situe bien, Pierre-Exupère Ousset la dit d'une branche cadette des seigneurs de Pointis-Inard, La Gentille, Jean Jacques de Saint-Jean, frère de George était seigneur de Lagentille et de Pointis-Inard
[372] AD. Ariège 5 E 7239 238
[373] AD.HG 3 E 21313 Montréjeau
[374] AD.HG 3 E 25278 L'Isle en Dodon
[375] AD.HG 3 E 18303 Carbonne
[376] Jules Villain, *op. cit.,* II, p.1417
[377] AD.HG 3 E 19226 Sauveterre
[378] AD. Ariège B92

Famille de LUPPE

I Origine, Seigneurs de Luppé, Sion, etc. **p.58**

II Seigneurs de Luppé, Lasserade **p.62**

III Seigneurs de La Mothe en Pouillon **p.76**

IV Seigneurs d'Arblade **p.85**

V Seigneurs de Castillon **p.94**

VI Seigneurs du Garrané, de Lasseran **p.100**

VII Seigneurs de Besmaux **p.125**

VIII Seigneurs de Montlaur **p.126**

IX Seigneurs de Maravat **p.136**

X Seigneurs de Taybosc, Tillac **p.147**

XI Seigneurs de Gensac, Gariès **p.150**

XII Personnes isolées **p.162**

La famille de Luppé a pour origine Donat I Loup, à la fin du 9ème siècle-début du 10ème siècle, 2ème fils de Loup Donat, comte de Bigorre, les premiers degrés sont suivis jusqu'au début du 12ème siècle.
La filiation suivie reprend à la fin du 13ème siècle à partir de Fortaner de Luppé, seigneur de Luppé, Fraulin, Aunian, Saint-Jean-Poutge, une généalogie a été établie par le chevalier de Courcelles, reprenant et complétant des données venant de La Chesnaye-Desbois. Cette généalogie a été reprise et complétée par Maurice Vuillier[379], le document qui suit complète et corrige cette dernière généalogie grâce à des actes trouvés par Maurice Vuillier et d'autres sources, dont le Fonds Luppé 25 J aux Archives départementales du Lot-et-Garonne (référencé Fonds 25 J dans ce document.)
Cette famille orthographiait son nom Lupé à l'origine, elle l'écrit maintenant Luppé, orthographe que nous adoptons dans ce document.
Elle porte : « d'azur à trois bandes d'or », sa devise est : « E lupis Vasconiae. »

I
Origine, seigneurs de Luppé, Sion, Daunian, Bergons, etc.

La généalogie a été établie par Jean de Jaurgain[380], nous la rappelons succinctement, cet auteur la termine à Gauthier de Luppé, vers 1105, disant qu'il avait continué la maison de Luppé, sans préciser comment.

I Donat I Loup, troisième fils de Loup Donat, comte de Bigorre, épousa vers 915 **Bénédicte** et alla s'établir en Armagnac. Le 16 des calendes de juillet (16 juin) 956 ils donnèrent à l'église Sainte-Marie d'Auch la terre de *Fiusanes* ou *Engaldo,* au pays d'Auch[381].
Ils eurent :

II Loup I Donat.
Né vers 916, son existence et la filiation est déduite des doubles prénoms de ses deux fils.
Il eut d'une union contractée vers 940 il eut :

3.1 Donat Loup

3.2 Odon Loup, vivant en 997.

III Donat II Loup.
Il fut témoin en 975, avec Dat Mans de Lavedan, dit Sanche, son oncle à la mode de Bretagne, d'une donation de la terre de Barousse au monastère de Pessan. Il fut le témoin vers l'an 1000 avec son frère Odon Loup et Loup Aner de Lavedan (leur cousin-germain) d'une

[379] Cet auteur indique des ascendances de personnes alliées, sans en fournir la preuve, parfois inexactes, nous les mentionnons avec les mots « dit ou dite sans preuve, fils ou fille de » (ou une autre parenté), ou une phrase équivalente.
[380] Jean de Jaurgain, *La Vasconie,* Réédition PyréMonde, 2007, livre 2-B, pp.157-170
[381] C. Lavave La Plagne Barris, *Cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch,* charte XXV.

donation de Raymond I, comte de Comminges et de ses frères, de l'église de Saint-Ferréol à l'église Sainte-Marie d'Auch[382].
D'une alliance inconnue il eut :

4.1 Loup II Donat, qui suit.

4.2 Fort Donat, coseigneur de Margouet, Godz, Bergons et Balembits, auteur de la branche des seigneurs de Serraserbo (dont la généalogie est exclue de ce document.)

IV Loup II Donat, seigneur de Sion (Gers) et de Luppé, coseigneur de Bergons, de Daunian (à 3 km de Luppé-Violles), Godz*,* Lapujolle (à 4 km de Sion) et Balembits.
Il édifia près de Daunian une église dédiée à saint Sauveur et un château nommé *castellum Lupi,* qui a disparu.
D'une alliance inconnue il eut :

5.1 Arsieu Loup, coseigneur de Bergons, Daunian, Lapujolle et Balembits.
Il fut témoin vers 1055 d'une donation de son frère Fort Loup de l'église de Bergons au prieuré de Saint-Mont et donna vers la même époque deux maisons à Margouet du consentement de Rose, sa femme et son fils Arnaud.
Il avait épousé vers 1030 **Rose.**
Ils eurent :

1° Arnaud de LUPPE, coseigneur de Luppé.
Il donna vers 1078, au monastère de Saint-Mont (Gers), avec sa femme et Guillaume Arnaud de Nerpoy, son fils aîné deux maisons qu'il avait eues de Guillaume Géraud, fils de Géraud, vicomte de Corneillan.
Il avait épousé vers 1060, **Raza de LA BARTHE,** dame de Nerpoy.
Ils eurent deux fils, Guillaume Arnaud, seigneur de Nerpoy, et Ebrard de Nerpoy, chevalier, qui moururent sans postérité.

2° Sancie de LUPPE, dame en partie de Lapujolle et de Balembits.
Elle épousa en premières noces **Fedac, vicomte de CORNEILLAN,** qui périt par le glaive vers 1081.
Elle épousa en secondes noces, vers 1087, **Géraud II, vicomte d'ARMAGNAC,** veuf d'Azeline alias Acibelle de LOMAGNE, dont il avait eu un fils Bernard III, comte d'ARMAGNAC, fils Bernard II Tuma-Paler, comte d'ARMAGNAC, et d'Ermengarde, sans postérité de sa seconde union.

5.2 Fort Loup, qui suit.

5.3 Sanche Loup, coseigneur de Godz et de Balembits.

[382] C. Lacave La Plagne Barris, *Cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch,* charte XLVIII

Le 10 août 1074, avec sa femme, Faquilde, et ses deux fils, il donna aux moines de Saint-Mont l'alleu de Forc, dans le territoire de Balembits.
Il avait épousé vers 1040 **Faquilde**
Ils eurent deux fils, **Guillaume Sanche** et **Fort Sanche,** coseigneur de *Godz*, morts sans postérité.

5.4 Garcia Loup, coseigneur de Godz et de Lalanne en Courrensan.
Allié pour deux parts avec Bernard de Lalanne, chevalier, en l'église Sainte-Marie de Lalanne, il donna en 1068, avec son fils Aimery, écolier, une troisième part de ladite église au monastère de Saint-Mont.
D'une alliance inconnue il eut 3 fils :

Fort Garcia, coseigneur de Godz, qui donna vers 1085, avec son fils **Arsieu Fort de Godz,** clerc, sa part de l'église de Godz.

Donat Garcia, témoin de la donation de son père en 1068 et d'une autre donation vers 1084.

Aimery, voué par son père à Saint-Jean de Saint-Mont en 1068.

V Fort Loup, seigneur de Sion, coseigneur de Luppé, Bergons, Lapujolle et Daunian.
Il fut l'un des chevaliers qui signèrent la dotation du monastère de Saint-Mont par Bernard Turna-Paler, comte d'Armagnac, le 2 mars 1055. Vers la même année il donna à ce monastère l'église Saint-Martin de Bergons, pour le soulagement de son âme et de celles de sa femme, de ses fils et filles et de ses proches.
Vers 1070 Guillaume Garcia, seigneur de Sainte-Christie, Fort Loup, seigneur de Sion, et Garcia Brasc, seigneur de Lanux, au sujet de la vente de Nogaro.
Il avait épousé, vers 1030, **N…de LAU,** sœur de Bernard de LAU, chevalier.
Ils eurent :

6.1 Raymond Fort, seigneur de Sion.
Vers 1075, malade, en danger de mort, il donna un paysan aux moines de Saint-Mont, qui allèrent l'assister ; guéri, il confirma le don.

6.2 Loup Fort, coseigneur de Lapujolle.
Il fut témoin, vers 1081, d'une acquisition de son frère Sanche Fort, moine de Saint-Mont.

6.3 Sanche Fort dit **de LAPUJOLLE,** moine de Saint-Mont vers 1081.

6.4 Guillaume Fort dit **de LUPPE,** coseigneur de Luppé et de Daunian.
Vers 1082, il donna au monastère de Saint-Mont l'église de Daunian, qu'il avait acquise de Bernard d'Urgosse, pour 44 sols, puis frappé du glaive ou du poignard il déclara qu'Arnaud, son frère le plus aimé voulait cette église, et qu'il paierait 50 sols

aux moines de Saint-Mont. Vers 1084 Arnaud de Luppé réclama cette église aux moines de Saint-Mont puis confirma la donation de son frère.

6.5 Arnaud de LUPPE, coseigneur de Daunian.
Il confirma vers 1088 la donation de l'église de Daunian et mourut vers 1090.

6.6 Géraud, coseigneur de Daunian, chevalier.
Très puissantt et très riche, il assista Bernard de Mau, chevalier, son gendre, qui disputait l'église de Daunian aux moines de Saint-Mont. Le différend se termina vers 1104 par un combat singulier, près de Nogaro, en présence de la comtesse d'Armagnac et de Géraud, son fils, de Raymond, archevêque d'Auch, et d'autres.
D'une alliance inconnue il eut une fille, **N…de DAUNIAN,** elle épousa **Bernard de MAU** *(Bernardus de Mauro),* chevalier.

6.7 Bernard de LUPPE, qui suit.

6.8 Pierre, coseigneur de Bergons.
Il confirma la donation de Daunian vers 1090, qualifié de *sapientissimo viro* dans une charte qu'il souscrivit avec Odon, son frère, par laquelle il lui fut promis d'être reçu gratuitement au monastère de Saint-Mont, s'il voulait se faire moine.

6.9 Odon, coseigneur de Bergons, chevalier.
Vers 1088, Olive de Béarn, sœur de Centule, comte de Bigorre, vvicomte de Béarn, acquit au monastère de Saint-Mont, d'Odon, chevalier, et de **Garsend**e, sa femme, et de très sage homme Pierre, frère d'Odon, la terre de Ferrère et l'église Saint-Martin de Bergons. Il confirma vers 1090 la donation de Daunian.

VI Bernard de LUPPE, chevalier, seigneur de Luppé et de Lapujolle, coseigneur de Sion *(Bernardus cognomento Lupus)*
Il donna à Saint-Mont, vers 1080, une maison tenue à cens par Fortasi des Toiars ; vers 1082 il fut caution avec Ebrard de Nerpoy, son neveu à la mode de Bretagne (fils d'Arnaud de Luppé, coseigneur de Luppé, et de Raza de La Barthe), de Guillaume Fédac, vicomte de Corneillan. Vers 1096 il donna avec sa femme, non nommée, un paysan nommé André, avec sa terre en alleu, au prieuré de Saint-Mont.
D'une alliance inconnue il eut :

7.1 Gauthier de LUPPE, qui suit.

7.2 Pierre de LUPPE.
Moine au monastère de Saint-Sever vers 1100, il y était cellerier en 1123.

VII Gauthier de LUPPE, seigneur de Luppé et de Lapujolle.
Il donna vers 1115 l'église de Lapujolle, avec toutes ses dîmes, prémices et oblations, au monastère de Saint-Mont.

Il est dit avoir continué la lignée.

II
Seigneurs de Luppé, Lasserade

La généalogie établie par le chevalier de Courcelles[383], commence par Fortaner de Luppé, dont on connaît les frères, la filiation agnatique des différentes branches, sauf celles des seigneurs de Montlaur, de Taybosc et de Gensac, est prouvée par des actes cités par le chevalier de Courcelles, les rattachements des épouses et des filles sont rarement prouvés et souvent inexacts, ceux que nous indiquons ont été prouvés par d'autres sources.

I Fortaner de LUPPE, seigneur de Luppé (Luppé-Violles, Gers, à 9 km au nord-ouest de Riscle), *Fraulin*, Daunian, Saint-Jean-Poutge (à 6 km de Vic-Fezensac, Gers)
Il fit en janvier 1279 (n.st) un compromis avec ses frères Arnaud et Odon de Luppé, damoiseaux, et Montossin de Luppé, religieux à l'abbaye de La Case Dieu, et donna le 3 février 1305, en présence de son frère Loup de Luppé, les coutumes aux habitants de Saint-Jean-Poutge. Courcelles le dit frère d'Etienne de Luppé, abbé de La Case Dieu, reçu le 1er septembre 1274, mort le 7 des calendes d'août 1301.
D'une alliance inconnue il eut :

2.1 Carbon (Carbonnel) de LUPPE, qui suit.

2.2 et 2.3 Jean et Bernard de LUPPE, cités en 1325.

II Carbon (Carbonnel) de LUPPE, damoiseau, seigneur de Luppé.
Il rendit hommage le 7 août 1319 à Jean, comte d'Armagnac[384].
Il avait épousé la **dame de CREMENS.**
Ils eurent :

3.1 Carbon (Carbonnel) de LUPPE, qui suit.

3.2 Bernard de LUPPE, présumé auteur de la branche des seigneurs de Gensac, Hautmont.

3.3 et 3.4 Mengon et Manaud de LUPPE, hommes d'armes dans la compagnie de Thibaut de Barbazan, chevalier banneret, le 28 septembre 1352

III Carbon (Carbonnel) II de LUPPE, seigneur de Luppé, Fraulin, Daunian.

---

[383] Chevalier de Courcelles, *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France…,* 1822-1833, nous ne rappelons pas dans le texte, sauf exception, les sources du chevalier de Courcelles, qui ne sont pas référencées, mais en indiquons la teneur ; nous considérons comme hypothétiques des ascendances non prouvées par des actes et le mentionnerons dans le texte, en effet plusieurs ascendances indiquées par le chevalier de Courcelles, souvent reprises par Maurice Vuillier sont inexactes.
[384] AD. Gers Vergès n°12280 ; Fonds Lupé 25 J, A .4.2 à A.4.2 ter

Il fut cité homme d'armes dans la compagnie de Thibaut de Barbazan, chevalier banneret le 28 septembre 1352.
D'une alliance inconnue il eut :

4.1 Raymond Guillaume de LUPPE, qui suit.

4.2 Gaillard de LUPPE, seigneur de Lasserade (à 2 km au nord de Plaisance, Gers).
Il fut écuyer du comte d'Armagnac qui lui donna la terre de Lasserade, avec toutes justices, le 27 (ou 28) mai 1350 et testa le 2 septembre 1395, substituant Raymond Guillaume de Luppé, à Bernard de Luppé, son fils, neveu de Raymond Guillaume.
Il avait épousé ***Hiberte* (*Hebete)* de LAVARDAC.**
Ils eurent :

1° Bernard (dit Bernardin) de LUPPE, seigneur de Lasserade.
Il fut capitaine de gens d'armes et de trait, rendit hommage le 13 juin 1409 pour la terre de Lasserade. Le 23 septembre 1423 étant écuyer d'écurie du Roi et capitaine de la forteresse de Bonney, il reçut des gages pour lui et pour des gens d'armes et de trait[385].
Il testa vers 1448, nommant feu Gaillard de Luppé, son père, Miramonde de Jussan, sa femme, légataire, Gaillard de Luppé, son frère germain, Navarre de Luppé, sa nièce, instituant héritière universelle sa fille unique Comtesse de Luppé, femme de Bernard de Luppé, son cousin, lui substituant Carbonnel, Jean et Navarre de Luppé, leurs enfants, ses neveux et nièce (petits-enfants).
Il avait épousé **Miramonde de JUSSAN.**
Ils eurent :

Comtesse de LUPPE.
Elle épousa **Bernard de LUPPE,** seigneur de Luppé, fils de Carbon (Carbonnel) de Luppé, seigneur de Luppé, et d'Esclarmonde de (du) Lau, son cousin issu de germain, d'où postérité.

2° Gaillard de LUPPE.
Il fut institué légataire de son frère Bernard, par son testament, vers 1448.

3° peut-être Agnès de LUPPE, dite sans preuve femme de **Vezian de MASSERIE,** seigneur de Gramont en Astarac.

IV Raymond Guillaume de LUPPE, seigneur de Luppé, Daunian, Fraulin
Il fut présent au contrat de mariage de sa fille Géraude de Luppé, le 1er octobre 1380, avec Auger de(du) Lau, seigneur de Lau. Il vivait le 2 septembre 1395 et mourut avant le 12 décembre 1407, date de la renonciation à la succession de ses parents au profit de son frère Carbonnel.

[385] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12272

Il avait épousé **Salaisie de LAVARDAC,** qui mourut avant le 12 décembre 1407.
Ils eurent :

5.1 Carbon (Carbonnel) de LUPPE, qui suit.

5.2 Pierre dit Perron de LUPPE, chevalier, capitaine gouverneur de la place de Montaigu, cité de 1415 à 1422

5.2 Amanieu de LUPPE

5.3 Guy de LUPPE, écuyer, cité en 1425

5.4 Géraude de LUPPE.
Elle épousa, par contrat du 1er octobre 1380, dotée de 700 florins de France **Auger de (du) LAU,** chevalier, seigneur de Lau en Armagnac[386], veuf d'Esclarmonde de La Barthe, d'où postérité de sa seconde union.

5.5 Jeanne de LUPPE.
Elle renonça à la succession de ses parents le 12 décembre 1407, moyennant 100 florins d'Aragon, au profit de son frère Carbonnel de Luppé.

V Carbon (Carbonnel) III de LUPPE, seigneur de Luppé, Lasserade, Fraulin, La Barrère, Crémens (en Magnan, Gers)
Il rendit hommage le 30 avril 1419, à Jean, comte d'Armagnac, pour la terre de Luppé et celle de Crémens[387] et testa le 4 juillet 1434, au château de Crémens, nommant Bernard et Bertrand de Luppé, ses fils de sa première femme Esclarmonde du Laur ; Jean, Carbon, *Anne*, Marie et *Laurette* (Fleurette) de Luppé, ses enfants de sa seconde épouse Navarre de Maravat, léguant 100 florins à Bertrand de Luppé, son fils puîné, de sa première femme, pour faire des études, voulant qu'il continue l'état ecclésiastique[388].
Il mourut probablement dès 1437, date à laquelle fut établi un état des acquisitions de Bertrand de Luppé contre Carbonnel de Luppé[389].
Il avait épousé en premières noces **Esclarmonde de (du) LAU**
Il avait épousé en secondes noces **Navarre de MARAVAT.**
Enfants du premier lit[390] :

6.1 Bernard de LUPPE, qui suit.

6.2 Bertrand de LUPPE, auteur de la branche des seigneurs du Garrané, de Lasseran.

---

386 AD. Gers Vergès I 2157 n°12342, l'acte dit Augier de Laur comme on le disait à l'époque.
387 AD. Gers Vergès I sup 361 n°12249 ; La Chesnaye Desbois mentionne un hommage le 29 août (avril ?) 1419
388 AD. Gers Vergès I sup 361 n°12249
389 Fonds 25 J, 2ème partie, XXXIII
390 AD. Gers Vergès n°12280

Enfants du second lit :

6.3 Jean de LUPPE, auteur de la branche des seigneurs de Maravat.

6.4 Carbon (Carbonnel) de LUPPE, seigneur de Lalanne (près de Fleurance, donc le lieu à 6 km de Fleurance, Gers.)
Il testa le 17 mars 1500 (n.st), léguant 100 écus à son deuxième fils Mérigon, 50 francs à chacun de ses autres fils César, Bertrand et Carbonnel de Luppé, 200 écus à sa fille Fleurette de Luppé, instituant héritier universel Jean de Luppé, son fils aîné, lui substituant tous ses enfants les uns aux autres et si Fleurette, la dernière substituée meurt également sans enfant, il voulaitt que dans ce cas tous ses biens reviennent à Pierre de Luppé, seigneur de Maravat[391]
Il avait épousé **Esclarmonde de PRIGNAN**
Ils eurent :

1° Jean de LUPPE, seigneur de Lalanne.
Il épousa le 12 juin 1508, **Jeanne de TRONCENS,** fille de Fabien de TRONCENS, seigneur d'Engalin[392]. Jeanne de Troncens qui, veuve, habitait le 7 juillet 1553 le petit château de Lalanne, avec son fils François, mourut vers 1556, son fils François de Luppé et Georges, cardinal d'Armagnac, évêque de Rodez, cousin germain de François de Luppé, fils de Fleurette de Luppé, entrèrent en procès avec Guillot de Montpeyroux, baron de *Lagarde* (La Garrigue ?) et Jeanne de Luppé, sa femme, sœur de François. Par accord du 29 janvier 1561 la place de Lalanne fut donnée à Jeanne de Luppé et à Guillot de Montpeyroux qui la revendirent le 22 décembre 1563 à Carbon de Luppé, seigneur de Maravat[393].
Ils eurent :

François de LUPPE, seigneur de Lalanne.
Il était en procès 1561 contre les héritiers de feu Fabien de Troncens, seigneur d'Engalin[394], ce qui paraît contradictoire, quant à la date, avec la cession de ses droits sur Lalanne par Georges, cardinal d'Armagnac, à Jeanne sœur de François de Luppé.

Jeanne de LUPPE.

---

[391] M. de Carsalade du Pont, *Revue de Gascogne,* 1893, t.XXXIV, p.453, se référant aux Archives du comte de Lary de Latour, au château de Miramont-Latour. Hippolyte de Barrau, *Documents historiques et généalogiques sur les familles du Rouergue,* t.II, p.157, dit, sans preuve, que Jeanne de Luppé, infra, qui épousa Guillot de Montpeyroux, était fille de Pierre de Luppé et d'Anne d'Arzac, alors que M. de Carsalade du Pont se réfère aux Archives du comte de Lary de Latour, au château de Miramont-Latour, pour ce qui concerne la descendance de Carbonnel de Luppé (*Revue de Gascogne*, 1893, t.XXXIV, pp.447 et sq.)
[392] M. de Carsalade du Pont, *Revue de Gascogne,* 1893, t.XXXIV, p.453, note 1
[393] Baron E. de Lary de Latour, *Revue de Gascogne,* 1909, t.IX, nouvelle série, pp.28-32, *A propos d'un bois.*
[394] AD. Gers B 11

Le 29 janvier 156,1, Georges, cardinal d'Armagnac, céda à Guillot, seigneur de Montpeyroux et à Jeanne de Luppé tous les droits auxquels il pouvait prétendre sur la terre de Lalanne, du chef de Fleurette de Luppé, sa mère (référence inexacte.)
Son mari et elle vivaient le 22 décembre 1563, date de la vente de la terre de Lalanne mentionnée supra.
Elle épousa, en 1533, **Guillot de MONTPEYROUX,** seigneur de Montpeyroux, du Bousquet, de La Garrigue, baron de Roussy, fils de François de MONTPEYROUX, seigneur de Montpeyroux, du Bousquet et de Cazals, d'où postérité.

2°, 3°, 4° et 5° Mérigon, César, Bertrand et Carbonnel de LUPPE, cités dans le testament de leur père le 17 mars 1500.

6° Fleurette de LUPPE.
Elle épousa légitimement, sur parole, comme cela se faisait parfois à cette époque, **Pierre d'ARMAGNAC,** baron de Caussade, fils légitimé de Charles, comte d'ARMAGNAC, et de Marguerite du CLAUX.
Pierre d'ARMAGNAC testa le 21 septembre 1517, à Molières, en Quercy, léguant une rente annuelle de 15 livres à sa fille *Esteveyne* (Stéphanette) d'Armagnac, et instituant héritier général Georges d'Armagnac, son fils unique et légitime[395], qui devint évêque de Rodez et cardinal.
Comme dit supra le cardinal Georges d'Armagnac céda à Jeanne de Luppé, le 29 janvier 1561, ses droits sur la terre de Lalanne.

6.5 et 6.6 Aude (Anne) **et Marie de LUPPE,** légataires, chacune, de 700 florins de leur père par son testament du 4 juillet 1434.

VI Bernard de LUPPE, seigneur de Luppé, Lasserade, Crémens, La Barrère.
Il rendit hommage le 4 février 1446, à Jean, comte d'Armagnac, pour la terre de Lasserade puis le 26 avril 1462, comme tuteur de ses enfants. Il avait rendu hommage au comte d'Armagnac le 7 février 1450 comme procureur de Condoresse, sa femme[396].
Il mourut avant le 29 juin *1459* (date inexacte, 1469 ?) (et probablement sa femme aussi) date de la vente de la terre d'Estibeaux, car à cette date son fils aîné Carbonnel était en pupillarité, comme cela apparaît dans le procès devant le parlement de Bordeaux le 8 février 1540, dont les différents aspects sont relatés infra[397].
Il mourut avant le 20 mars 1489[398] (n.st.)
Il avait épousé **Comtesse (Condoresse) de LUPPE,** fille de Bernard de LUPPE, seigneur de Luppé, Lasserade, Crémens, et de Miramonde de JUSSAN, les mariés étaient donc cousins issus de germains.

[395] M. de Carsalade du Pont, *Revue de Gascogne,* 1893, se référant à AD. Pyrénées-Atlantiques E 274
[396] AD. Gers I 2163 n°12326
[397] AD. Gers I 2160 n°12318
[398] Maurice Vuillier, la preuve n'est pas fournie

Ils eurent :

7.1 Carbonnel de LUPPE, seigneur de Luppé, vicomte d'Alençon
Ses parents moururent avant qu'il soit majeur comme cela apparaît dans le procès au parlement de Bordeaux le 8 février 1540, concernant la terre d'Estibeaux, ses tuteurs vendirent à feu Estavens de Talauresse, capitaine de Montferrand, en Armagnac, dont les procureurs étaient Etienne et Guitard de Talauresse, la terre et seigneurie d'Estbeaux, pour 1 500 écus, ce procès fournit une grande partie des données le concernant ainsi que son fils Jean de Luppé et son petit-fils Jean de Luppé.
Selon le chevalier de Courcelles il est mentionné dans un accord fait le 27 mars 1481 entre Jean de Luppé, seigneur de Lasserade, et Carbonnel de Luppé, chanoine et custode de Nogaro, ses frères. Il scella de son sceau à ses armes, représentant trois bandes, un certificat, qu'il donna aux officiers, des comptes de la revue de la compagnie de M. de Mauléon, qu'il passa à *Laigle* (Aquila ?) et à *Charrite,* au royaume de Naples du 31 août au 4 septembre 1521. Il est rappelé dans une enquête faite le 22 février 1541 (n.st) à la requête de Carbonnel de Luppé, seigneur de Maravat.
Il avait épousé **Jeanne de BEAUMONT,** sa parente au 4ème degré
Ils eurent plusieurs enfants dont Jean, fils aîné, seul survivant :

Jean de LUPPE, seigneur et baron de Luppé et de Sainte-Livrade (du chef de sa femme)
Il reprit en 1525 le procès relatif à Sainte-Livrade qu'il tenait de sa femme. Pendant qu'il tenait Sainte-Livrade, à la suite de faits de guerre, la place lui fut confisquée au profit de Marguerite (de France), comtesse d'Armagnac qui la donna à Jean de Goulard. Le 20 août 1535, une amnistie survint et Jean de Luppé fut rétabli dans ses droits, l'affaire n'en resta pas là, le 22 décembre 1537 Jean de Goulard fut mis en possession du lieu de Sainte-Livrade.
Jean de Luppé mourut vers 1537 selon le procès au parlement de Bordeaux, du 8 février 1540 qui dit qu'il était mort environ 3 ans avant cette date.
Il avait épousé par contrat du 30 mars 1494 (n.st) **Gabrielle ISALGUIER,** dotée de 6 000 écus, fille de feu Jean II ISALGUIER, seigneur de Fourquevaux, et de Catherine de PARDAILLAN, sa 3ème épouse. Gabrielle Isalguier mourut peu avant décembre 1517[399].
Ils eurent :

1°Jean de LUPPE, seigneur et baron de Luppé, seigneur de Sainte-Livrade.
La terre de Sainte-Livrade lui fut restituée car dès le 23 décembre 1540 Jean de Luppé prit le titre de seigneur de Sainte-Livrade, il était ainsi qualifié le 15 octobre 1546 dans le procès avec Gabriel de Luppé (son

[399] André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t.V, pp.220-222, se référant à AD.HG B 21 du 13 juin 1526 pour le contrat de mariage et à AD.HG B 2031 du 20 août 1535 pour le décès de Gabrielle Isalguier.

frère) et enfin le 28 février 1549 Pierre Hunaud céda à Jean de Luppé tous ses droits sur Sainte-Livrade[400].

Il était en procès le 8 février 1540, au sujet de la terre d'Estibeaux (Landes), dont il demandait le rachat, invoquant l'irrégularité de la vente quand il était mineur, contre François de Talauresse et Jean de Navailles, écuyer, tuteurs des enfants de Bertrand de Luppé et de Marguerite de Navailles, ce procès indique les parents et grands-parents de Jean de Luppé, demandeur. Les défendeurs dirent que les aïeux du demandeur étaient proches parents, 4ème degré, et donc les enfants issus d'eux illégitimes. Ce procès fait également apparaître que la première épouse de Bertrand de Luppé, seigneur de Clermont, était la sœur dudit de Talauresse (François de Talauresse) et que celle-ci, de son vivant, lui avait légué certains biens. A la suite d'une transaction la terre d'Estibeaux fut restituée à Jean de Luppé, avec pacte de rachat, et le prix d'achat restitué aux Talauresse. Cette terre d'Estibeaux revint ensuite aux Luppé de La Mothe Pouillon.

On retrouvera ces personnes à propos de la succession de Bertrand de Luppé, seigneur de Clermont (branche des seigneurs de La Mothe Pouillon) et de Marguerite de Navailles.

2°Gabriel de LUPPE.

Il était en procès le 15 octobre 1546 avec Jean de Luppé, seigneur et baron de Luppé, seigneur de Sainte-Livrade (son frère, par déduction) pour recevoir 2 000 francs bordelais légués par feue Gabrielle Isalguier, sa mère[401].

Carbonnel de LUPPE eut également de Catherine de PENSENS un bâtard :

Michel de LUPPE, chevalier, seigneur d'*Yenville* (Janville)**.**

Le 16 janvier 1514 Michel, bâtard de Luppé, capitaine de la ville d'*Yenville*, et l'un des 100 gentilshommes ordinaires de l'hôtel du Roi, reçut de celui-ci la terre et seigneurie d'*Yenville* en Beauce. Il rendit hommage le 10 juillet 1518 à demoiselle Philippe de Marafin, tant en son nom que comme fort des enfants d'elle et de feu Ithier d'Autry, son mari[402]. En 1520 il reçut le paiement pour ses gages des 3 premiers quartiers de l'année[403].

7.2 Jean de LUPPE, qui suit

---

[400] André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t.VI, p.310, se référant à AD.HG B 2031 pour l'acte du 20 août 1535, AD.HG B 31 pour l'acte du 22 décembre 1537, AD.HG B 2042 pour l'acte du 23 décembre 1542 et AD.HG 3 E 1379, Bolarotti, notaire pour l'acte du 28 février 1549.

[401] André Navelle, *op.cit.,* t.V, pp.221-222, se référant à AD.HG 3 E 4066 G. Fossé, notaire

[402] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12272 pour les deux actes

[403] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12272

7.3 Carbon de LUPPE, auteur de la branche des seigneurs d'Arblade Comtal

7.4 Michel de LUPPE, sieur de Crémens.
Il reçut le 17 janvier 1484 une reconnaissance des habitants de Crémens, ayant fait une requête auprès de M. Jean de Chastenet, notaire, habitant Nogaro[404].
Il avait épousé, par contrat du 18 août 1481, **Navarre (Navarrine) de VERNEDE,** sœur de Bertrand de VERNEDE, seigneur d'Arblade Comtal, parmi les témoins Bertrand de Luppé, seigneur de Sion, et Jean de Luppé, seigneur de Luppé[405].
Navarre de Vernède épousa en secondes noces, Carbon de Luppé, auteur de la branche des seigneurs d'Arblade, lui apportant la terre d'Arblade et celle de Crémens tel que cela apparaît dans le contrat de mariage, le 5 mai 1517, de son fils Carbon de Luppé issu de son second lit.

7.5 autre Carbon de LUPPE, chanoine de Nogaro en 1499[406].

7.6 Gaillard de LUPPE, chanoine de Sainte-Marie d'Auch en 1499[407].

7.7 Arnaud Guillaume de LUPPE, seigneur de Torrebren.
C'est probablement lui qui dit **Guillem Arnaud de LUPPE**, seigneur de Torrebren, épousa **Jeanne de MERCIER,** fille de Jean de MERCIER, seigneur de Balarin, et de Catherine de CEZAN, mariés en 1463[408].

7.8 Raymond Guillaume de LUPPE, seigneur d'Ariès-Saint-Jean puis de Torrebren après Arnaud Guillaume, son frère.
D'une alliance inconnue il eut :

> **1° Jean de LUPPE,** seigneur de Torrebren[409].
> Il rendit hommage le 19 juin 1524 au comte d'Armagnac pour sa maison noble d'Ariès-Saint-Jean, dans la seigneurie d'Auzan (en Sémézies-Cachan, Gers) et en fournit l'aveu et dénombrement le 25 juillet suivant[410].
> Il avait épousé **Isabeau de LA QUEUILLE ou de LA QUEILLE**[411].
> Ils eurent :

---

[404] AD. Gers Vergès I 2158 n°1604
[405] AD. Gers Vergès I 2157 n°615. D'après la chronologie Navarre de Vernède pourrait être fille de Jean de Vernède, seigneur d'Arblade Comtal, et de Clarmontine de Pardaillan, épousée vers 1440, cette dernière fille de Bertrand de Pardaillan, seigneur de Gondrin, et de Bourguine de Castillon.
[406] La Chesnaye-Desbois
[407] La Chesnaye-Desbois
[408] Philippe Lauzun, *Bull. Société archéologique du Gers*, 1903, *Le château de Balarin,* p.269
[409] Albert de Remacle, *Dictionnaire généalogique, Familles d'Auvergne,* t.3, p.150, pour ce qui le concerne et sa descendance.
[410] Chevalier de Courcelles, *op.cit.,* se référant à un original en parchemin communiqué par l'abbé de Castillon.
[411] Albert de Remacle, *Dictionnaire généalogique, Familles d'Auvergne,* t.2, p.317, la dit sans preuve Isabeau de La Queuille, fille de Jean I de La Queuille, seigneur de Châteaugay, et d'Isabeau de Bourbon-Busset. On connaît une famille de La Queille en Bigorre qui est plus probablement celle à laquelle appartenait l'épouse de Jean de Luppé.

Marguerite de LUPPE.
Elle épousa le 1er mars 1562, **Gaspard du PRAT,** écuyer, gouverneur de Bazas, fils de Vital du PRAT, seigneur d'Hauterive, et de Bertrande du PUY, ils furent massacrés à la Saint Barthélemy (août 1572), ainsi que leur fils aîné Jacques du Prat et leur fille Jeanne du Prat, la postérité fut assurée par leur second fils Isaac du Prat.

2° Jeanne de LUPPE, dame en partie de Torrebren.
Elle fut citée en 1559, veuve de Bertrand de Lavardac, avec sa fille Anne de Lavardac, héritière de son père[412]. Le 6 mars 1561, Jeanne de Luppé, veuve, céda ses droits sur la seigneurie de Torrebren à Gaspard du Chic, seigneur d'Arcamont, son petit-neveu, frère d'Aymeric de Chic, seigneur de *Rocquain*, héritier de cette même Jeanne de Luppé, par un acte du 15 mars 1571 (n.st) dans lequel elle est dite feue.
Elle avait épousé **Bertrand de LAVARDAC,** seigneur de La Salle, d'Aumensan, il mourut dès 1559, d'où une fille Anne de Lavardac et un fils Jean de Lavardac qui mourut probablement jeune car sa sœur était héritière de son père dè 1559.

3° Marie de LUPPE.
Elle épousa en 1521, **François de CHIC,** écuyer, seigneur de Boulin, veuf avec un fils, de Catherine de LA ROQUE, fils de Pierre de CHIC et d'Anne de CASSAGNET, sa seconde épouse. François de Chic et Catherine de La Roque eurent un fils Jean de Chic, seigneur de Boulin, et en partie de La Roque-Fimarcon (devenue La Roque-Engalin) qui d'une alliance inconnue eut au moins deux fils Gaspard de Chic, seigneur d'Aumensan, qui épousa par contrat du 14 janvier 1572, Françoise de La Fitte, d'où postérité, et Aymeri de Chic, dit le capitaine *Roquaing,* qui épousa par contrat du 14 février 1573, Catherine de Mauléon, ces deux frères furent les héritiers de leur grand-tante par alliance Jeanne de Luppé, veuve de Bertrand de Lavardac. Le château d'Aumensan avait été adjugé le 12 septembre 1571 à Aymeri de Chic comme subrogé aux droits de feue Jeanne de Luppé, avec faculté pour Anne dce Lavardac de recouvrer le château dans le délai d'un an en payant 1 300 livres audit de Chic[413].

7.9 Miramonde de LUPPE.
Dite sœur de Jean de Luppé, seigneur de Luppé et de Lasserade, elle épousa par contrat du 25 janvier 1488, **Antoine de MONTLEZUN,** seigneur de Meilhan, Castin[414], veuf avec enfants de Florimonde de MASSAS, épousée par contrat du 6

[412] AD. Gers B 9
[413] AD.HG B 66
[414] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12272

octobre 1463, fils d'Arnaud Guilhem de MONTLEZUN, seigneur de Meilhan, Castin, sans postérité de sa seconde union.

7.10 Navarre de LUPPE.

Elle fut légataire de Bernard de Luppé vers 1448.

C'est peut-être elle qui épousa (1er janvier 1467[415], date d'un contrat de mariage post-nuptial vu le nombre d'enfants) **Poncet de PARDAILLAN,** seigneur de La Mothe Gondrin, fils de Bertrand de PARDAILLAN, seigneur de Gondrin, et de Bourguine de CASTILLON, elle testa le 30 octobre 1470, nommant ses enfants Pons, Bourguine, Noville et Elisabeth de Pardaillan[416]. Poncet de Pardaillan, seigneur de La Mothe-Gondrin épousa en secondes noces, par contrat du 1er décembre 1471 (célébration le 21 novembre 1473), Marguerite d'Ornezan, fille de Bernard d'Ornezan, seigneur de Saint-Blancard[417], et de Miramonde de Lavedan[418].

7.11 Catherine de LUPPE.

Elle épousa en premières noces **Carbon de LA PAILHERE,** seigneur de La Pailhère (en Sarragachies, Gers), il fut cité en 1464 et également dans un acte du 24 mars 1488 mentionnant un testament ancien de Carbonnel de La Pailhère (donc décédé). La famille de La Pailhère était auparavant représentée par Géraud de La Pailhère, seigneur de La Pailhère, capitaine, qui participa à la reconquête du royaume de France, avec Poton de Xaintrailles, fut présent au sacre de Charles VII à Reims et fut présent, le 26 avril 1462, à un hommage rendu par Bertrand de Luppé, seigneur de Luppé, à Jean, comte d'Armagnac. Il avait épousé Mondine (probablement de Castelbajac.) On trouve ensuite Jean de La Pailhère, seigneur de La Pailhère, qui rendit hommage le 11 octobre 1538 pour la maison et salle de La Pailhère. La terre de La Pailhère fut tenue ensuite, avant 1600, par la famille du Coussol[419], que l'on retrouvera dans un procès avec la branche des seigneurs d'Arblade, et également avec la branche des seigneurs de Castillon. Jacques du Coussol, seigneur d'Esparsac, de La Pailhère épousa en premières noces (vers 1580 ?) Jeanne Louise de Luppé, fille d'Ogier de Luppé, seigneur de Castillon, et de Jeanne de Grossolles[420].

Catherine de LUPPE épousa en secondes noces, le 14 octobre 1476, **Carbonneau de BASSABAT,** seigneur de Castets.

7.12 Clarmontine de LUPPE.

Elle épousa en premières noces (vers 1460) ***Bernard*** **(Bertrand) de VERNEDE,** seigneur d'Arblade Comtal et de Vernède. Bertrand de Vernède, mari de Clarmontine de Luppé, donna quittance à Carbonnel de Crémens (qui doit être Carbonnel de

[415] AD. Gers Vergès I 2163 n°12326

[416] AD. Gers Vergès I 2157 n°12321, I 2163 n°12326, Bernard de Punctous, prêtre, notaire.

[417] AD. Gers Vergès I 2746 n°15191 pour le contrat et la célébration du mariage.

[418] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Ornezan,* produisant la preuve.

[419] Paul La Plagne Barris, *Revue de Gascogne,* 1876, t.XVII, pp.49-60, se référant à AD. Pyrénées-Atlantiques pour l'hommage de 1538.

[420] L'ascendance de Jeanne Louise de Luppé est indiquée par Jean de Carsalade, *Revue de Gascogne,* 1877, t.XVIII, jugements de noblesse, Antoine du Coussol, pp. 288 ; 289, note 2

Luppé), seigneur de Sion, de la somme de 200 francs bordelais et de 225 écus hypothéqués sur la maison et le moulin de Vernède ; Clarmontine de Luppé se remaria bien avant 1488 avec Jean de Castets, dont elle eut Vincent et Arnaud, le lot de la seigneurie de Vernède incomba à ceux-ci le 16 mars 1488[421]. Bertrand de Vernède pourrait être le frère de Navarre (Navarrine) de Vernède qui épousa Michel de Luppé, sieur de Crémens puis Carbon IV de Luppé lui apportant la terre d'Arblade, il pourrait également être son père ayant un fils Bertrand.
Elle épousa en secondes noces **Jean de CASTETS,** d'où postérité.

7.13 Condorine de LUPPE.
Elle épousa **Jean de SARIAC de SERIGNAC**, dont elle était la seconde épouse, qui d'après la chronologie pourrait être fils d'Arnaud de Sariac de Sérignac, seigneur de *Guiseris, Génerest,* dont le fils Bernard rendit hommage le 2 avril 1469[422].

Bernard de LUPPE eut également un fils naturel **Jean, bâtard de LUPPE,** vivant en 1489

VII Jean de LUPPE, seigneur de Lasserade, Tieste (actuellement Tieste-Uragnoux, Gers)
Selon un fragment de généalogie (établi pour justifier des droits successoraux) il eut pour enfants à lui survivants, Raymond, Bertrand, Marie, autre Marie et Paulette de Luppé. Raymond lui succéda comme fils aîné et héritier de tous ses biens, jusqu'à son décès, lequel Raymond délaissa par son décès Carbon et François de Luppé et autres enfants. Ledit Carbon est décédé, auquel a succédé sa fille, et François épousa Anne de Montesquiou, sans enfant, à la suite de quoi lui succédèrent Bernard et Bertrand de La Cassagne, enfants de Marie de Luppé, seconde fille dudit Jean de Luppé, est également cité Bertrand de Montlezun écuyer, seigneur de Las, représentant Marie de Luppé, première fille de Jean de Luppé[423]. Il testa le 10 décembre 1499.
Il avait épousé, par contrat du 7 août 1483, **Cécile de SADIRAC,** dotée de 1 300 écus, fille de Bertrand de SADIRAC, seigneur de Sadirac, et d'Agnès de RIVIERE, dame de Labatut, sœur de Raymond de Sadirac[424], à qui Jean de Luppé donna quittance, le 22 novembre 1483, de 500 écus d'or, en déduction de la dot. Cécile de Sadirac reçut des lettres royaux le 11 janvier 1511 comme mère et tutrice de Raymond de Luppé et rendit l'hommage du lieu de Tieste le 25 juillet de la même année[425]. Elle fut citée le 19 décembre 1520 comme administratrice et ayant une procuration de Raymond de Luppé, son fils[426].
Ils eurent :

8.1 Raymond de LUPPE, qui suit.

---

[421] Joseph Noulens, *Maisons de Gascogne,* t.2, p.293
[422] La Chesnaye-Desbois, T.XVIII. Le chevalier de Courcelles dit Jean, seigneur de Sariac et de Sérignac, ce qui est une formulation qui n'est pas correcte, cette branche ne tenait pas Sariac ni Sérignac
[423] AD. Gers Vergès I 2612 n°12284, 1483 à …
[424] AD. Gers Vergès I 2159 n°12236
[425] AD. Gers Vergès I 2163 n°12326
[426] AD. Gers Vergès I 2163 n°12326

8.2 Pierre de LUPPE, légataire de son père le 10 décembre 1499, il mourut avant lui.

8.3 Bertrand de LUPPE, auteur de la branche des seigneurs de La Mothe Pouillon

8.4 Marie de LUPPE.
Elle épousa **Sébastien de MONTLEZUN,** seigneur de Las et de Caussade, fils de Pierre de MONTLEZUN, seigneur de Las, de Caussade, et de Jeanne de ROQUELAURE[427], d'où un fils Amanieu de Montlezun, seigneur de Las, qui eut un fils Bertrand de Montlezun, seigneur de Las, qui hérita de la terre de Luppé, qui est certainement celui cité dans le fragment de généalogie supra. Bertrand de Montlezun, seigneur de Las, était partie dans un procès, avec d'autres descendants de Jean de Luppé et de Cécile de Sadirac, le 23 juin 1571, faisant apparaître les descendants de Jean de Luppé et de Cécile de Sadirac, pour la succession de François de Luppé, fils de Raymond de Luppé et de Jeanne de Galard, qui avait épousé Anne de Montesquiou, il renonça le 19 juin 1572, moyennant la somme de 4 250 livres[428].

8.5 autre Marie de LUPPE.
Elle épousa **N…de LA CASSAGNE,** en Bigorre, qui reconnut le 25 novembre 1517 que sa femme Marie de Luppé avait reçu des biens paternels[429], d'où Bernard et Bertrand de La Cassagne, cités supra. Le seigneur de La Cassagne reconnut le 13 décembre 1535 avoir reçu 370 écus de Carbon de Luppé[430].
Bernard et N… de La Cassagne étaient parties dans le procès du 23 juin 1571. Le 4 septembre 1571, le lieutenant du siège d'Armagnac, au siège de Lectoure, confirma la sentence concernant Carbon de Luppé, seigneur d'Arblade, Bertrand de Montlezun, seigneur de Las, et Jean de La Cassagne[431].

8.6 Paulette de LUPPE, légataire de son père le 10 décembre 1499.
Elle se maria car son descendant le seigneur de *Quinau,* était partie dans le procès, le 23 juin 1571.

VIII Raymond de LUPPE, chevalier, seigneur de Luppé, Lasserade, Tieste.
Il donna procuration le 28 octobre 1508, à sa mère Cécile de Sadirac, pour prendre possession de diverses seigneuries tant à Tieste que d'autres[432]. Il reçut, le 27 juin 1511, le serment de fidélité des habitants de Lasserade.

---

[427] AD. Gers Vergès I sup 400. Ce mariage est indiqué par le chevalier de Courcelles qui ignore le prénom du marié et son ascendance.
[428] AD. Gers Vergès I 2162 n°12330
[429] AD. Gers Vergès I 2163 n°12326
[430] AD. Gers Vergès I 2163 n°12326
[431] AD. *HG* (Gers ?) B 65
[432] AD. Gers Vergès I 2163 n°12326, Bertrand de Trassanhères, notaire.

Ramonet et Bertrand de Luppé servaient comme hommes d'armes dans la compagnie de 100 lances des ordonnances du Roi à la charge de M. de Lautrec lors de la montre du 26 septembre 1514 à Agen[433].
Le 1er février 1527, il fut maintenu en possession de la seigneurie de Tieste contre Marie de Baulat, épouse de Jean de Cassagnet[434].
Il servait en 1528 dans les compagnies de Gascogne, et mourut à Naples le 6 mai 1528[435].
Il avait épousé, par contrat du 25 juin 1513, **Jeanne de GALARD,** fille de Bertrand de GALARD, seigneur d'Aubiac, et de Catherine de LUSTRAC[436].
Ils eurent :

9.1 Carbon de LUPPE, qui suit.

9.2 François de LUPPE
Un acte du 21 mai 1546 précédant le contrat de mariage de Jeanne de Luppé fille de feu Carbon de Luppé, seigneur de Lasserade et de Tieste, fait apparaître un François de Luppé, oncle de cette Jeanne, lequel s'était emparé de la seigneurie de Tieste, en attendant d'avoir des bénéfices de 500 livres, il doit donc être ce François, ce dernier mentionne également des droits sur les biens de feu Raymond, son *frère* ,il faut lire son père[437] car un autre acte du 23 juin 1571 fait apparaître que c'était l'époux d'Anne de Montesquiou qui fut seigneur de Tieste.
Il avait épousé, par contrat du 10 avril 1554 (alias 12 février 1555), **Anne de MONTESQUIOU,** dotée de 4 000 livres, fille aînée de Jean II de MONTESQUIOU, baron de Montesquiou, sénéchal d'Aure et de Magnoac, et de Gabrielle de VILLEMUR[438]. Ils vivaient ensemble en 1569. François de Luppé mourut peu après, sans enfant. Anne de Montesquiou, devenue héritière de ses parents, ses frères étant morts, épousa, par contrat 9 avril 1570, Fabien de Monluc, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, fils de Blaise de Monluc, qui devint maréchal de France, et d'Antoinette Isalguier, sa première épouse. Fabien de Monluc fut capitaine de 50 lances, gouverneur de Pignerol, il fut blessé le 14 juin 1573 à Nogaro et mourut en septembre 1574, au château de Montesquiou, qui lui avait été apporté par sa femme, avec la terre de Montesquiou. Anne de Montesquiou avait testé le 25 février 1571, donnant à son mari la seigneurie de Laveraët[439], puis le 25 juin 1575, veuve, instituant héritier son fils aîné Adrien de Monluc de Montesquiou[440].

9.3 autre François de LUPPE.

---

[433] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12272
[434] AD.HG B 21, acte produit par André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t.V, p.308
[435] Blaise de Monluc, *Commentaires,* La Pléiade, notes, p.866
[436] Joseph Noulens, *Maison de Galard,* p.1476
[437] André Navelle, *op.cit.,* V, pp. 308, 309, produisant AD.HG 3 E 5214, Lobeyrie, notaire.
[438] Chevalier de Courcelles dit contrat du 10 avril 1554, AD. Gers I 2161 dit 12 février 1555.
[439] AD.HG 3 E 11851
[440] AD. Gers Vergès I sup 1411

Il était en 1559 homme d'armes de la compagnie du roi de Navarre, il serait mort au service[441].
Selon le chevaler de Courcelles il pourrait être identifié comme François de Luppé, écuyer, seigneur de Tousset, cette hypothèse n'est pas étayée et il semble bien que le fils de Raymond de de Luppé et de Jeanne de Galard était mort avant son frère homonyme, sinon c'est lui qui aurait hérité de son frère.
François de LUPPE, seigneur de Tousset, épousa Marie de RENAUDIN, citée avec son mari dans le contrat de mariage de leur fille Gabrielle de Luppé.
Ils eurent :

Gabrielle de LUPPE.
Elle épousa **Hugues de LA LOGE,** fils d'Humbert de LA LOGE, écuyer, seigneur de La Souche, et de Philiberte de LA COUR des Pontets (selon un contrat non daté passé devant Claude Colin, notaire juré de la Vinière, paroisse de Souvigny, en Bourbonnais), en présence de Charles de Luppé, prieur de Rouzière. Gabrielle de Luppé vivait le 16 mars 1639, date du contrat de mariage de son fils Philippe de La Loge avec Marthe de Busseul.

IX Carbon de LUPPE, seigneur de Luppé, Lasserade, Tieste.
Le 24 novembre 1535, il donna quittance de 300 livres de la dot de Bertrande de Léaumont, sa femme, fille de feu Jean de Léaumont, sur la dot totale de 4 500 livres[442].
Il testa le 28 décembre 1538, disant avoir fait une convention matrimoniale avec Bertrande de Léaumont, fille de Jean de Léaumont, seigneur de Puygaillard, qui lui avait donné 3 000 livres, léguant 100 livres à sa femme et 100 livres à chacun de ses frères François le 1er et François le second, 2 000 livres à chacune de ses filles Jeanne, la première et Jeanne la seconde et instituant héritier universel Odet de Luppé son fils, lui substituant François de Luppé le 1er et à lui François le second, aussi son frère, nommant exécuteur testamentaire Jacques de Luppé, chanoine, prêtre de Nogaro, nommant tuteurs de son fils, Odet de Luppé, chanoine, Gilles de Léaumont, seigneur de Puygaillard[443].
Il mourut avant le 21 mai 1546, veille de la date du contrat de mariage de sa fille Jeanne avec Antoine de Lautrec.
Il avait épousé **Bertrande de LEAUMONT,** fille de Jean de LEAUMONT, seigneur de Puygaillard, et de Louise de LART de Virac[444]. Le 22 août 1553, François de Luppé (qui doit être un des frères de Carbon) fut maintenu dans la possession des biens de feue Jeanne de Luppé, à la charge toutefois de payer 6 100 livres à Bertrande de Léaumont[445].
Bertrande de LEAUMONT épousa en secondes noces Pierre de Gombaud, la place de Lasserade leur fut adjugée le 7 avril 1559, avec faculté pour François de Luppé de récupérer ladite place dans le délai de 2 années en remboursant le prix d'achat[446]. François de Luppé eut

[441] Chevalier de Courcelles
[442] AD.HG 3 E 241 P. Arnaldi, notaire, acte produit par André Navelle, *op .cit.,* V, pp.308-309.
[443] AD. Gers I 2160 n°12320
[444] d'Hozier, *op.cit.,* t.11, p.820
[445] AD. Gers B 46
[446] AD.HG B 52

le 15 juin 1563 la faculté de recouvrer la place de Lasserade en payant 6 214 livres à Pierre de Gombaud et Bertrande de Léaumont[447].
Ils eurent :

10.1 Odet de LUPPE.
Il mourut sans postérité, avant le 22 mai 1546, date du contrat mariage de sa sœur Jeanne, la première. En vertu des dispositions testamentaires de ses prédécesseurs qui excluaient les filles de la succession, François de Luppé, frère germain de Carbon lui succéda dans les terres de Luppé, Lasserade et Tieste[448].

10.2 Jeanne de LUPPE.
Héritière universelle de son père, elle épousa, par contrat du 22 mai 1546, **Antoine de LAUTREC**, conseiller au parlement de Toulouse, fils de feu François de LAUTREC, seigneur de Saint-Germier, et de Brunette de LORDAT[449]. Le 21 mai 1546, François de Luppé, oncle de Jeanne de Luppé, tenait la seigneurie de Tieste, il devait la rendre aux époux quand il serait pourvu de bénéfices jusqu'à 500 livres de rente mais bien qu'ayant atteint cette somme il ne voulut pas abandonner ses droits sur les biens de feu Raymond de Luppé, son frère[450]. Jeanne de Luppé mourut sans postérité.
Antoine de Lautrec épousa en secondes noces par contrat du 11 septembre 1552 Antoinette de Vabres, dotée de 3 000 livres, fille de Michel de Vabres et de Marguerite du Maine d'Escandillac[451], d'où postérité. Antoine de Lautrec étant protestant (comme sa seconde épouse) fut brûlé en effigie, il s'était réfugié à Genève en 1553 et fut tué à Dreux le 21 décembre 1562, Antoinette de Vabres vivait en 1600[452].

10.3 autre Jeanne de LUPPE, dont on ignore la destinée.

III
Seigneurs de La Mothe en Pouillon

L'auteur de cette branche, Bertrand de Luppé, seigneur de Clermont, *Estivaux* (Estibeaux) était fils de Jean de Luppé, seigneur de Lasserade, et de Cécile de Sadirac.

VIII Bertrand de LUPPE, seigneur de Clermont (en Chalosse, Landes), *Estivaux* (Estibeaux, Landes), *Mainboste* (Mimbaste, Landes), Poyartin (Landes), une partie de ces terres peut-être du chef de sa première femme Anne de Talauresse. La terre d'Estibeaux avait été vendue en 1459 par les tuteurs de Carbonnel de Luppé, seigneur et baron de Luppé, à *Estebans* de Talauresse.
Bertrand de Luppé, légataire de son père par le testament de celui-ci le 10 décembre 1499, servait en 1514 dans la compagnie de M. de Lautrec.

---

[447] AD.HG B 56
[448] AD. Gers Vergès I 2162 n°1363, en 1571
[449] AD.HG 3 E 11806, Rouzier, notaire
[450] AD.HG 3 E 5214 Lobeyrie, notaire, acte produit par André Navelle, *op.cit.,* t.V, pp.308-309 ;
[451] AD.HG 3 E 4070, G. Fossé, notaire à Toulouse
[452] Hubert de Vergnette, *Filiations languedociennes,* t.3, pp.332-333, indique également le contrat de mariage

Il fut nommé dans un accord passé le 19 juin 1527 par Anne de Talauresse, sa première femme, puis comme exécuteur testamentaire d'Odet, comte de Foix, le 21 juillet de la même année. Il testa le 22 février 1532[453].

Il avait épousé en premières noces, **Anne de TALAURESSE.**

Elle est dite fille d'Etienne de TALAURESSE, seigneur et baron de Clermont, et de Catherine de MONTLEZUN, ce qui semble une interprétation quant à sa mère, car les actes correspondants ne sont pas produits et la dévolution des terres n'est pas toujours cohérente. Il faut noter qu'il semble qu'il y ait eu deux frères Etienne de Tauleresse, dont l'aîné était seigneur de Talauresse, le second devint sénéchal de Carcassonne, bailli de Tartas.

Etienne (Estevenot) de Talauresse dit de Vignolles, chevalier, seigneur et baron de Clermont (du chef de sa première épouse semble-t-il), seigneur de Mimbaste, Poyartin, Estibeaux, sénéchal de Carcassonne jusqu'en 1479[454], ayant testé le 29 mars de cette année, mourut peu après. Il avait épousé, en premières noces (vers 1450, date déduite de la date estimée du mariage de son père Pées de Talauresse avec Catherine de Vignolles) Estevenote de Poylohaut, d'où une fille Anne qui épousa vers 1500 Menauton de Cauna. Il aurait épousé en deuxièmes noces selon La Chesnaye-Desbois, suivi par Courcelles, Catherine de Montlezun dont l'ascendance n'est pas connue.

Il épousa (ce serait donc en troisièmes noces), avant 1469, Anne du Lion, dame de Saumont, fille d'Espan III du Lion, mort en 1470, et de Catherine de Besaudun, d'où un fils François de Talauresse, baron de Clermont, Mimbaste, Poyartin.

Bertrand de Luppé pourrait avoir reçu les terres de Mimbaste et Poyartin de sa première épouse Anne de Talauresse, celle-ci était donc probablement fille d'Etienne de Tatauresse, toutefois il est possible qu'il ait acheté ces terres ou une de ces terres à François de Talauresse, son beau-frère, comme on le verra infra. En revanche il est difficile de préciser qui était la mère d'Anne de Talauresse, compte tenu des incertitudes de date, sa présumée sœur aînée Anne de Talauresse apporta la terre de Vignolles à son mari Menauton de Cauna, mais la terre de Clermont qui semble-t-il venait de sa mère fut dévolue à sa sœur et à son frère François (on ne sait pourquoi Bertrand de Luppé et sa descendance s'en qualifia, peut-être l'avait-il achetée)

On peut également remarquer des difficultés chronologiques, Bertrand de Luppé, dit 3ème fils de Jean de Luppé, seigneur de Lasserade et de Cécile de Sadirac, se serait marié avant son frère aîné, Raymond de Luppé, sinon sa deuxième épouse aurait environ 50 ans au moment de son mariage (ce n'est pas impossible, ce mariage avait été peut-être arrangé pour recueillir des terres, mais ce serait cependant étonnant.)

Bertrand de Luppé testa le 22 février 1532[455], instituant héritier son fils unique François de Luppé, ceci implique que sa seconde union ait eut lieu avant le 14 octobre 1531 et après le 19 juin 1527), donc que le contrat correspondant soit post nuptial. Toutes ces difficultés chronologiques incitent à mettre en doute les données concernant ce degré.

Le 23 octobre 1535, Bertrand de Luppé acheta avec pacte de réméré la terre et seigneurie de (?) à François de Talauresse, seigneur et baron de Clermont, la revente n'eut pas lieu de son

---

[453] La Chesnaye-Desbois

[454] Jacques de Cauna, *Cadets de Gascogne, La maison de Marsan de Cauna,* Editions des régionalismes, 2004/2011/2015, t.III, pp.10-13

[455] AD .Gers Vergès I *21660* n°12322, en 1570, reçu Lanefranque, notaire.

vivant, il fut ordonné, le 12 juillet 1561, que Jean de Luppé, fils de feu François de Luppé (qui s'était opposé à la revente) et d'Isabeau d'Alzate, revende la terre de (?) à Bertrand de Lalanne, seigneur de Montolieu[456]. Il mourut avant le 8 février 1540 car à cette date François de Talauresse et Jean de Navailles, étaient tuteurs des enfants de Bertrand de Luppé et de Marguerite de Navailles.
Il avait épousé en secondes noces, par contrat du 14 octobre 1531, **Marguerite de NAVAILLES,** fille de Jean de NAVAILLES, écuyer, seigneur de La Mothe Pouillon, et de Marie de DOMEZAIN, sa première épouse (il avait épousé en secondes noces, après 1520) Françoise de GASSION[457].
Enfant du second lit :

IX François de LUPPE, chevalier, seigneur d'Estibeaux, Clermont, La Mothe Pouillon (Pouillon, un des lieux dans les Landes), Castillon
Il fut institué héritier de son grand-père, Jean de Navailles, par son testament en 1552 et mourut avant le 26 septembre 1555, date d'une procuration d'Isabeau d'Alzate, tutrice de leur fils unique Jean de Luppé, il fut rappelé, feu, le 28 septembre 1555, date du testament de son beau-père Jean d'Alzate, écuyer, seigneur d'Urtubie, il était peut-être mort dès 1553 date à laquelle Isabeau d'Alzate vendit la maison de Brutails à Alexandre de Bédorède[458].
Il avait épousé, le 4 mars 1549, **Isabeau (de GAMBOA) d'ALZATE,** fille de Jean dit Ochoa de GAMBOA d'ALZATE, seigneur d'Alzate, d'Urtubie, et d'Anne d'EZPELETA[459] (ESPELETTE)
Elle épousa, en secondes noces, Fimin d'Ayros, seigneur d'Oeyreluy, conseiller et lieutenant du Roi en la sénéchaussée des Lannes (Landes.[460]).
Le 16 août 1555, il y eut une offre de service pour le ban et l'arrière-ban pour Isabeau d'Alzate pour Jean de Luppé, son fils pupille seigneur de la Mothe Pouillon[461].
Ils eurent :

X Jean de LUPPE, écuyer, seigneur de Clermont et de La Mothe Pouillon
Il établit ses preuves de noblesse en 1568, produisant son contrat de mariage du 16 mai 1568, celui de ses parents du 6 mai 1549 , le testament de Bertrand de Luppé, son aïeul du 22 février 1532, des actes concernant les Navailles qui tenaient la maison noble et seigneurie de La Mothe, d'autres de 1413, 1472 et 1491, et des actes relatifs à la maison de La Mothe, maison

[456] AD. Gers I 2161 n°12301
[457] Jacques de Cauna, *op.cit.,* IV, p.55 ; AD. Gers I *21660* n°1322, en 1570 indique le contrat de mariage du 14 octobre 1531, signé de Cosso, notaire, et le testament de Jean de Navailles, père de Marguerite, du 9 mars 1552, reçu Lanefranque, notaire ; le chevalier de Courcelles dit qu'Isabeau d'Alzate passa un accord le 12 juillet 1561 avec Françoise de Talauresse, au sujet de la seigneurie d'Estivaux (*Estibeaux),* ce qui indique une confusion de personne.
[458] Jacques de Cauna, *op.cit.,* IV, p.56
[459] Hubert Lamant-Duhart, *Armorial de Bayonne,* p.200
[460] Jacques de Cauna, *op.cit.,* IV, p.56
[461] AD. Gers I 2161 n°12319

forte assise sur une belle et haute motte, environnée de fossés, avec de beaux bois, forêt de haute futaie, trois moulins sur une petite rivière à 200 pas de ladite maison[462].
Etant mineur sous la tutelle de Me Jean Mesplet, Jean de Luppé passa une transaction le 23 juin 1571, avec Bertrand de Montlezun, écuyer, seigneur de Las, descendant comme lui de Jean de Luppé, seigneur de Luppé et de Lasserade, (leur bisaïeul commun, Bertrand de Montlezun, seigneur de Las, ayant pour grand-mère Marie de Luppé, fille de Jean de Luppé, seigneur de Luppé et de Lasserade), au sujet de la succession dudit Jean de Luppé, seigneur de Luppé et de Lasserade, puis le 19 juin 1572, Bertrand de Montlezun, renonça à la succession moyennant 4 250 livres[463].
Jean de Luppé obtint la succession de la maison de Luppé, vacante par la mort de Carbonnel de Luppé, son cousin (Carbon de Luppé, seigneur de Luppé et de Lasserade, avait épousé avant le 7 mars 1532, Bertrande de Léaumont, leur fils Odet mourut avant le 22 mai 1546, sans postérité, leur fille Jeanne épousa par contrat 22 mai 1546, Antoine de Lautrec et mourut avant septembre 1549, sans postérité, et de toute façon les règles successorales dans cette branche excluaient les filles de la succession, la succession avait été dévolue à François de Luppé qui avait épousé Anne de Montesquiou, sans postérité), et fut reconnu l'aîné et le chef des nom et armes de sa maison.)
Il vendit le 8 novembre 1574, la seigneurie de Leytos, avec justice haute, moyenne et basse à Charles de Caupenne d'Amou, seigneur de Saint-Pée, moyennant 3 000 livres bordelaises, cette seigneurie avait appartenue à Jean de Navailles, seigneur de La Mothe à Pouillon, qui l'avait vendue, avec pacte de rachat perpétuel, à Etienne de Lagarde, vicaire de Castelsarrazin, le sieur La Mothe était décédé sans avoir racheté ladite seigneurie. Jean de Luppé, son arrière petit-fils, fils de François de Luppé et celui-ci fils de Bertrand de Luppé et de Marguerite de Navailles, fille aînée de Jean de Navailles, seigneur de La Mothe fut son héritier et successeur, il racheta ladite seigneurie et la revendit à Charles de Caupenne d'Amou[464].
Jean de Luppé testa le 16 juillet 1602, instituant héritier universel son fils Firmin et mourut avant le 10 décembre 1602, date d'un accord entre ses fils Firmin et Etienne, au sujet de sa succession.
Il avait épousé, par contrat du 16 mai 1568 **Jeanne de LALANNE,** fille d'Oger de LALANNE, écuyer, seigneur de Lalanne et de Quitterie d'ARROS alias **Jeanne de LANNE** (ou LA LANNE)**,** fille d'Auger de LANNE (ou de LA LANNE) et de Quitterie d'ATHOS, dame dudit lieu de de la salle de Cassaber[465]
Ils eurent :

---

[462] AD. Gers I 2159 n°122666 et 12267 ; les actes concernant les Navailles contredisent la généalogie établie pour cette famille et nomment Françoise de Gassion la mère de Marguerite de Navailles grand-mère de Jean de Luppé (on trouve des erreurs semblables dans des généalogies faisant figurer des mariages multiples.)
[463] AD. Gers Vergès I 2162 n°12330 ; Courcelles dit que Jean de Luppé renonça aux terres de Luppé et de Lasserade moyennant 4 250 livres et que les dites terres furent attribuées le 29 octobre 1578 à Bertrand de Montlezun (qui effectivement s'était qualifié de Luppé), mais mourut en 1577. On ne sait qui a fait une erreur de lecture de l'acte.
[464] Baron de Cauna, *Armorial des Landes,* t .3, pp.217-218
[465] Chevalier de Courcelles, *op.cit.,* les données connues sur les familles de Lalanne et d'Arros ne permettent pas de confirmer l'ascendance de Jeanne de Lalanne ; Jacques de Cauna, *op.cit.,* IV, dit que Firmin de Luppé avait épousé Jeanne de Lanne ou La Lanne, fille d'Auger de Lanne (ou La Lanne) et de Quitterie d'Athos.

11.1 Firmin de LUPPE, qui suit.

11.2 Etienne de LUPPE, vivait le 28 avril 1648
D'une alliance inconnue il eut une fille :

Jeanne de LUPPE de La Mothe
Elle épousa en 1607, noble **Jean DESPERIERS de Lagelouse,** veuf avec enfant de Bernette de COCORRON, fils d'Arnaud DESPERIERS et de Françoise du BOSCQ[466].

11.3 Marguerite de LUPPE.
Elle était mariée en 1602.

11.4 Laurence de LUPPE.
Elle épousa par contrat du 12 février 1612, **Ogier de TEY,** écuyer, seigneur de Tey, alias **Ogier de BEDOREDE,** seigneur du Tey[467].

11.5 Jeanne de LUPPE.
Elle était mariée en 1610 à **Laurent Etienne de SAINT-MARTIN LACAZE,** fils de Jean Jacques de SAINT-MARTIN et de Françoise de LACAZE, d'où postérité[468].

XI Firmin de LUPPE, écuyer, seigneur de La Mothe, Sauvescure. Arribère, Bonnefont (en Castets, Landes)
Capitaine de carabiniers le 12 novembre 1615, il ne vivait plus le 30 août 1626.
Il avait épousé, par contrat du 17 juillet 1596, **Jeanne du PUY,** fille d'Amanieu du PUY, seigneur de Sauvescure, Bonnefont, et d'Isabeau de SAUVESCURE[469].
Ils eurent :

12.1 Bernard de LUPPE, qui suit.

12.2 Marie de LUPPE, dame de La Mothe.
Le 1er juillet 1682, Marie de Luppé, habitant Dax, demanda à Blaise de Luppé (son neveu) seigneur de La Mothe, habitant Pouillon, le paiement de 3 000 livres, du reste de sa dot, constituée par ses parents lors de son contrat de mariage, le 1er décembre 1620, avec feu Balthazar de Saint-Martin, seigneur dudit lieu, plus les intérêts, plus ce qui est dû par le décès de feu M.Me *Phédéric* de Martiac, son mari en secondes noes, à

[466] Jacques de Cauna, *op.cit.,* IV, p.56 se référant au Baron de Cauna, *Armorial des Landes,* t.II, p.247, que nous avons utilisé pour compléter la donnée.
[467] Chevalier de Courcelles, *op.cit.,*. dit Ogier de Tey, seigneur de Tey, Jacques de Cauna, *op.cit.,* IV, p.57 indique les deux possibilités.
[468] Jacques de Cauna, *op.cit.,* IV, p.57
[469] Chevalier de Courcelles, *op.cit.,. ;* Jacques de Cauna, *op.cit.,* qui indique des données sur la famille de Sauvescure n'indique pas les parents de Jeanne du Puy.

partir de 1658, liquidés à 4 800 livres, plus 600 livres d'intérêts plus les 3 000 livres, soit au total *7 200* (7 400) livres[470].
Elle avait épousé (en premières noces) par contrat 1er février 1620, Jean **Balthazar de SAINT-MARTIN,** seigneur de Saint-Martin et de La Mothe de Pouillon, né en 1598, mort avant 1640, fils de Bernard de SAINT-MARTIN, seigneur de Saint-Martin (de Pouillon) et de sa première épouse Estévenotte de SAINT-MARTIN, d'où postérité[471].
Elle avait épousé en secondes noces M.Me ***Phédéric*** **(Frédéric) de MARTIAC.**

12.3 Isabeau de LUPPE.
Elle épousa par contrat du *20 avril 1642* (date qui paraît inexacte car un acte de 1642 relatif à ce mariage fait apparaître Firmin de Luppé en vie) **Isaac de GRAMONT,** seigneur de Gramont, d'Ossages (Landes), qui testa le 18 décembre 1666[472].

XII Bernard II de LUPPE, écuyer, seigneur de Bonnefont, La Mothe.
Le 27 juin 1628, Me Pierre Lamothe, procureur et ayant charge de Bernard de Luppé, écuyer, seigneur de Bonnefont, habitant la paroisse de Pouillon reconnut devoir 1 200 livres à Me Pierre Daoust, bourgeois de Bordeaux[473].
Bernard II de Luppé fut nommé le 12 août 1638, capitaine des milices du siège de Dax et de Fontarabie. Il transigea, le 28 avril 1648, avec son oncle Etienne de Luppé, testa en 1656 et mourut avant le 26 juin 1660.
Il avait épousé, par contrat du 30 août 1626, dotée de 12 000 livres, **Marguerite de POYLOAUT** (alias POUYLOHAUT alias PUYLEHAUT)**,** fille de François de POYLOAUT et de Marie du CASSOU[474], la future avait reçu le consentement de Gabriel du Sault, seigneur et baron de Haux et de Laluque, conseiller du Roi, et de Louise de Poyloaut, son épouse, l'acte nomme les parents de l'épouse[475].
Ils eurent :

13.1 Blaise de LUPPE, qui suit.

13.2 Marie de LUPPE.
Marie de Luppé aurait été inhumée le 18 septembre 1692, selon l'extrait des registres de l'église paroissiale de Saint-André des Artes, à Paris[476], mais, le 15 avril 1706, Marie de Luppé, veuve de François Poisson, chevalier, seigneur du Mesnil, colonel de

[470] AD. Gers Vergès I 2167 n°12310
[471] Jacques de Cauna, *op.cit.,* IV, p.19
[472] AD. Gers Verrgès I 2167 n°12261 du 18 février 1698, *Mémoire des titres remis à M. de Luppé,* concernant cette famille anoblie par Henri IV en la personne de Jean de Gramont.
[473] AD. Gers Vergès I 2615 n°12323
[474] AD. Gers Vergès I 2166 n°12235 du 23 mai 1653, relatif à la dispense concernant le mariage entre Blaise de Luppé et Isabeau d'Arrac, parents au 4ème degré , cet acte indique l'ascendance de Marguerite de Poyloaut, épouse de Blaise de Luppé, ses parents étaient François de Pouloaut et Marie du Cassou, François de Poyloaut était fils de Bernard de Poyloaut et de demoiselle (Louise) de Saint-Martin, la sœur de Bernard de Poylohaut avait épousé Guillaume de Mesples, seigneur d'Arein, ceux-ci eurent Jean de Mesples qui épousa demoiselle de Laborde, ils eurent Jeanne de Mesples qui était la mère d'Isabeau d'Arrac.
[475] AD. Gers I 2615 n°12346, Jean Demay, notaire de Dax
[476] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12272

cavalerie, enseigne des gardes du corps, avec lequel elle avait été mariée, par contrat 14 février 1676, fut déchargée de l'assignation qui lui avait été donnée à la requête du traitant de la recherche de noblesse, à Paris[477].

Elle avait épousé en premières noces, par contrat 18 juin 1660, **M. Jean MUGUERON (alias MEUGRON),** commissaire et maître d'hôtel ordinaire du Roi, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, la future était assistée de son frère Blaise de Luppé, seigneur de La Mothe, Vianne, qui lui constitua 6 300 livres en dot[478].

Elle avait épousé en secondes noces, par contrat 14 février 1676, **François POISSON,** chevalier, seigneur du Mesnil, colonel de cavalerie, enseigne des gardes du corps du Roi, demeurant à Paris, rue de l'université, fils de *Lauguy* (Tanguy ?) POISSON, seigneur du Mesnil, et de Charlotte RECHAMAIAN du CHELAY, demeurant ordinairement dans la ville du Crest en Dauphiné, le contrat mentionne Jean Mugueron, commissaire ordinaire de la Marine, premier époux de la future, celle-ci était assistée de François de Montlezun, chevalier, seigneur de Besmaux, gouverneur pour le Roi du château de la Bastille[479], François Poisson devint lieutenant-général des armées du roi de Danemark, selon le certificat d'inhumation de sa femme.

13.3 Louise de LUPPE, religieuse ursuline au bourg du Saint-Esprit à Bayonne.

XIII Blaise de LUPPE, seigneur de La Mothe Pouillon, Vianne, Bonnefont.

Il fut maintenu noble le 1er août, 1667, fut capitaine de chevau-légers puis lieutenant-colonel de cavalerie et vivait le 7 septembre 1687.

Il avait épousé, par contrat du 28 janvier 1653, avec dispense pour parenté au 4ème degré de consanguinité, **Isabeau d'ARRAC de Vignes,** fille de François d'ARRAC, seigneur de Vignes, baron de Sault, et de Jeanne de MESPLES[480]. Elle testa le 9 janvier 1700.

Ils eurent :

14.1 Bernard III de LUPPE, qui suit.

14.2 Pierre de LUPPE.

Nommé capitaine de vaisseau en septembre 1695, il fut nommé à l'ordre de Saint-Louis le 15 novembre 1700, en considération des services rendus depuis 14 ans, comme enseigne puis lieutenant de vaisseau et capitaine de vaisseau, ayant été considérablement blessé d'un coup de canon aux reins lors de la prise d'un bâtiment hollandais dans la Manche, il prêta le serment de chevalier de Saint-Louis, le 17 janvier 1701, entre les mains du Roi[481] et mourut à La Rochelle en 1706.

14.3 Gabriel de LUPPE. Chanoine d'Arras puis de La Rochelle.

---

[477] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12272

[478] AD. Gers Vergès I 2166 n°12297

[479] AD. Gers Vergès I 2167 n°12309

[480] AD. Gers Vergès I 2166 n°12235, qui indique la parenté (supra à propos du mariage de Bernard de Luppé avec Marguerite de Poyloaut)

[481] AD. Gers Vergès I sup 361 n°361 n°12272

14.4 Timothée de LUPPE.
Il fut prévôt de l'église de Cassel, en Flandre.

14.5 François de LUPPE.

14.6 Catherine de LUPPE[482].
Elle épousa en premières noces, par contrat du 16 juin 1692, à Pouillon, **Pierre de MOMAS,** écuyer, seigneur de Saulens, abbé laïque de Cazalon, Castagnos, dont elle était la seconde épouse. Pierre de Momas testa le 7 mai 1701. Catherine de Luppé, veuve, souscrivit une obligation le 27 décembre 1702, comme administratrice de Jeanne et Dorothée de Momas, ses filles, cet acte nomma Louis de Momas, fils aîné du premier lit dudit feu Pierre de Momas[483].
Pierre de MOMAS avait épousé en premières noces, par contrat du 21 août 1683, Louise d'Esquille, fille de Jean d'Esquille, président au parlement de Navarre, et de Louise d'Ibos, d'où au moins un fils Louis de Momas, il était fils de Bertrand de Momas, écuyer, seigneur de Soulens, abbé laïque de Cazalon, Castagnos, et de Suzanne de Capdeville[484].
Elle épousa en secondes noces **Timothée de LARQUIER,** seigneur de Rochefort et de Vignes, capitaine d'infanterie, d'où postérité.

14.7 et 14.8 Marie et Séraphine de LUPPE, religieuses à Dax

XIV Bernard III de LUPPE, écuyer, seigneur de La Mothe, Castets, Castillon.
Il fit ses preuves de noblesse, le 14 février 1669, pour être reçu page de la petite écurie. Il fut nommé capitaine de cavalerie le 19 juillet 1677. Il rendit aveu et dénombrement de ses terres le 10 décembre 1692, passa un accord le 19 octobre 1702 et mourut avant le 15 juin 1718.
Il avait épousé, par contrat du 7 septembre 1687, au bourg d'Amou, dans la maison de Casaux, **Marie Anne de CAUPENNE,** dotée de 15 000 livres, fille de Léonard de CAUPENNE, seigneur et marquis d'Amou, et de Marie de GASSION, sa première épouse[485].
Ils eurent :

15.1 Gabriel de LUPPE, qui suit.

15.2 Joseph de LUPPE, mort jeune au service du Roi.

15.3 Charles de LUPPE, il mourut avant le 15 juin 1518.

---

[482] La Chesnaye-Desbois nomme par erreur deux Catherine de Luppé, l'une épouse de Timothée de Larquier, l'autre épouse de N…de Momas.
[483] AD. Gers Vergès I 2168 n°12255
[484] Etienne Leger, *Les preuves de noblesse des pages de la petite écurie, Dictionnaire généalogique,* Patrice du Puy, éditeur, Paris, septembre 212, p.613, qui indique le contrat du premier mariage de Catherine de Luppé et la date du testament de son premier mari.
[485] Baron de Cauna, *Armorial des Landes,* t.3, p.235

15.4 Elisabeth de LUPPE.
Elle transigea le 15 juin 1718 avec son frère Gabriel au sujet de ses prétentions sur les légitimes de Joseph, Charles et Catherine de Luppé, leurs frères et sœurs décédés.
Selon le chevalier de Courcelles, suivi par Maurice Vuillier, elle aurait épousé Pierre Joseph de Mérignac, seigneur de Malet, c'est anachronique, en effet c'est une homonyme qui épousa (vers 1747) Pierre Joseph de Mérignac, seigneur de Malet, et mourut en 1799, âgée de 72 ans[486].

15.5 Catherine de LUPPE.
Elle épousa, le 18 mars 1713, **Jean d'ASPREMONT**, colonel du régiment d'Albret, elle mourut avant le 15 juin 1718.

XV Gabriel de LUPPE, écuyer, seigneur de La Mothe Pouillon, Bonnefont
Né le 4 juillet 1690, il était aide de camp de M. de Gassion le 10 juin 1711 et mourut avant le 17 septembre 1762.
Il avait épousé, par contrat du 22 avril 1719, **Jeanne du LIVIER (?),** fille d'Etienne du LIVIER (?) procureur du Roi au siège de la foraine et des ponts et passages de Guyenne, au bureau de Dax, et de Catherine de VISNICH, elle vivait en 1762.
Ils eurent :

16.1 Pierre Marie de LUPPE, qui suit.

16.2 Guillaume Anne de LUPPE.
Il mourut en mai 1751, à Rochefort, étant lieutenant de vaisseau.

16.3 Gabriel de LUPPE, chanoine de l église de de Dax

16.4 à 16.6 trois filles, dont deux religieuses.

XVI Pierre Marie de LUPPE, comte de Luppé et seigneur engagiste de la vicomté de Falaise en Normandie, seigneur de La Mothe, de Bonnefont.
Né le 21 novembre 1725, il était capitaine au régiment de Bretagne le 16 janvier 1744, colonel du régiment Royal-Cantabres le 8 juillet 1757, il mourut à Paris en 1770.
Il avait épousé, par contrat signé le 24 avril 1762, par LL.MM et la famille royale, notarié le lendemain, **Louise Charlotte BUTLER,** fille de Jacques BUTLER, seigneur de Creanagh, Carleghee, baron d'Armaillé, et de Louise Sophie Françoise COOKE. Louise Charlotte de Butler, veuve de Pierre Marie, comte de Luppé, seigneur engagiste de la vicomté de Falaise était en procès le 21 novembre 1770 pour la possession d'un domaine[487].
Ils eurent[488] :

[486] Jacques de Cauna, *op.cit.,* IV, p.150
[487] Fonds 25 J M.2.4 et 4 bis
[488] Une partie des données les concernant ont été complétées par Jacques de Cauna, *op.cit.,* IV, p.58

17.1 Charlotte Félicité de LUPPE.
Née le 27 septembre 1766, elle épousa, par contrat 28 avril 1788, **Antoine Aignan François,** marquis **de CHARRY des Gouttes,** elle mourut sur l'échafaud le 30 mars 1794[489], sans postérité.

17.2 Henri Pierre Marie de LUPPE, qui suit.

XVII Henri Pierre Marie de LUPPE, comte de Luppé.
Né à Versailles le 29 mars 1769, il émigra, alla à la Martinique et mourut à Paris le 9 fructidor an X (27 août 1802)
Il avait épousé **Anna Pierrette Jeanne d'HUGUES de Cesselès,** qui appartenait à une famille possessionnée à Saint-Domingue, elle mourut à Paris le 14 février 1820 ayant eu une fille morte un an avant elle.

IV
Seigneurs d'Arblade Comtal

L'auteur de cette branche, Carbon de Luppé, était fils de Bernard de Luppé, seigneur de Luppé, Lasserade, Crémens, et de Comtesse de Luppé

VII Carbon (Carbonnel) de LUPPE
Il testa le 27 mars 1529, instituant héritier son fils Carbon[490], parmi les témoins, figuraient Bertrand de Luppé, seigneur de Sion, Jean de Luppé, seigneur de Luppé.
Il avait épousé **Navarre (Navarrine) de VERNEDE,** veuve de Miqueu (Michel) de LUPPE, sieur de Crémens, tel que cela apparaît dans le contrat de mariage de son fils Carbon de Luppé, issu de son second mariage, elle était sœur de Bertrand de VERNEDE, seigneur d'Arblade Comtal.
Elle apporta à son mari la terre d'Arblade Comtal et des droits sur Crémens.
Ils eurent :

8.1 Carbon de LUPPE, qui suit

8.2 Géraud de LUPPE, auteur de la branche des seigneurs de Castillon.

8.3 Odet de LUPPE.
Il était chanoine et sacristain en l'église collégiale de Saint-Nicolas de Nogaro et recteur de Caupenne quand il assista son frère Carbon lors de son contrat de mariage, le 5 mai 1517, avec Marguerite de Pardaillan.

8.4 Géraud de LUPPE, auteur de la branche des seigneurs de Castillon.

---

[489] Jacques de Cauna, *op.cit.,* IV, p.58
[490] AD. Gers Vergès I 2167 n°12247 ; Courcelles indique les témoins.

Maurice Vuiillier ajoute Annette de Luppé qui épousa en 1530 Antoine de Lartigue, ce qui est une confusion avec Françoise de Luppé, fille de Carbon de Luppé et de Françoise de Jaubert de Barrau de Parron[491].

VIII Carbon V de LUPPE, seigneur et baron d'Arblade Comtal (en Arblade-le-Haut, à 2 km de Nogaro, Gers), seigneur de Crémens, *Bosqualas*
Institué héritier de son père par son testament de 1529, il testa le 11 mai 1560[492] et mourut avant le 4 mars 1564, date du testament de sa femme.
Il avait épousé, par contrat du 5 mai 1517, à Nogaro, **Marguerite de PARDAILLAN,** fille d'Arnaud de PARDAILLAN, baron de Gondrin, (et de Jacquette d'ANTIN[493]), il était assisté d'Odet de Luppé, chanoine et sacristain en l'église collégiale de Saint-Nicolas de Nogaro et recteur de Caupenne, il reçut de sa mère Navarrine de Vernède, la place d'Arblade, avec ses appartenances au lieu de Crémens par le légat fait à elle par Miqueu de Luppé, son mari, qui lui avai été donné par son testament sous réserve de payer 300 écus à ladite Navarrine pour les légitimes de ses fils et filles, le noble monseigneur Odet de Luppé, frère de Carbon de Luppé, son mari, donna (ses droits sur) le lieu de Crémens, Arblade, *Bosquaules*, qu'il avait reçus par le testament de Bertrand de Luppé, seigneur de Crémens, et par les successions de ses père et mère (*il doit s'agir des parents de ce Bertrand de Luppé*), sauf à lui payer 200 écus. La future devait recevoir 4 000 livres, dont 3 000 livres le jour du mariage et 1 000 livres 4 ans après, parmi les témoins Pierre de Luppé, seigneur de Maravat[494]. Carbon de Luppé et Marguerite de Pardaillan reçurent le 29 mars 1518 la permission de se marier[495].
Marguerite de Pardaillan testa, veuve, en mars 1564, instituant héritier son fils Carbon[496] et en 1568[497].
Ils eurent :

9.1 Carbon de LUPPE, qui suit.

9.2 Sérène de LUPPE.
Elle épousa, par contrat du 16 août 1569, **François de COURS,** seigneur de La Salle du Prat, fils de Pierre de COURS, seigneur de La Salle, et de Jeanne de PREISSAC, d'où postérité. François de COURS épousa en secondes noces par contrat 3 avril 1572 Isabeau d'ESTRADES[498], sans postérité de cette seconde union.

IX Carbon VI de LUPPE, chevalier, seigneur et baron d'Arblade Comtal, seigneur de Crémens,

---

[491] O'Gilvy, *op.cit.,* II, p. 179.
[492] Maurice Vuillier, la preuve n'est pas fournie
[493] Père Anselme, *op.cit.,* V, p. 176.
[494] AD. Gers I 2159
[495] AD. Gers I 2167 n°12247
[496] AD. Gers I 2167 n°12247
[497] Pére Anselme, *op.cit.,* V, p.178
[498] Joseph Noulens, *Maisons historiques de Gascogne,* Notice du Bouzet, seconde partie (Cours), indique les deux unions de François de Cours, son ascendance, sa postérité et l'ascendance de son épouse

En 1574 il y avait un procès entre Carbon de Luppé, seigneur d'Arblade et Jeanne de Luppé, que l'on peut présumer être sa sœur ou sa tante[499].
Il y avait un différend entre Carbon de Luppé, chevalier, seigneur et baron d'Arblade, cousin germain de feu Carbon de Pardaillan, seigneur de Saint-Géry, fils et héritier de feu Guy de Pardaillan, et de Madeleine du Poy, d'une part, et Anne du Poy, demoiselle de Saint-Géry, d'autre part, en raison de la substitution ouverte en faveur dudit de Luppé, par le décès dudit Carbon suivant la disposition faite par ledit feu Guy de Pardaillan, père dudit Carbon. Ce jour 25 février 1578, ledit Carbon de Luppé, chevalier et Gabriel de Moinart, écuyer, et mari de ladite Anne du Poy, remirent leur différend à des arbitres, Arnaud de Montlezun, seigneur de Campagne, Jacques (de Foix) de Candale, Bertrand de Montlezun, Bertrand de Momas, seigneur de Castaignos et Me Etienne de Batz, conseiller en la Cour, qui remirent l'arbitrage à 10 jours[500].
Le 10 janvier 1590, il donna quittance à Françoise de Narbonne, dame de Campagne, mère et administratrice d'Odet de Montlezun, son fils, seigneur de Campagne, de la somme de 3 000 livres, à compte de douaire constitué à Hilaire de Montlezun, femme de Jean de Luppé, baron d'Arblade, fils dudit Carbon[501].
Il testa le 13 novembre 1592[502].
Il avait épousé en premières noces, par contrat du 29 mars 1543, **Odette de FOIX dite de CANDALE**[503], fille de François de FOIX, bâtard de Candale, baron de Doazit, commandeur de Besaute, et d'Anne de MARSAN, dame en partie de Montgaillard.
Il aurait épousé en secondes noces (8 août 1581) **Marguerite de SEGUR,** dame de *Feubas*[504].
Enfants du 1er lit :

10.1 Jean de LUPPE, qui suit.

10.2 Hector de LUPPE, seigneur d'Arblade, *Tingros* (confusion probable avec Lengros), seigneur de Saint-Martin et de Sansac ou Sensac.
Il donna quittance, le 27 novembre 1584, au trésorier et receveur général de la Marine, de la somme de 133 écus pour son état de capitaine entretenu par le Roi en la marine du Ponant. En 1601, eut lieu une sentence concernant Jeanne de Rivière, héritière de feu Jean de Rivière, son aïeul, sieur de La Pailhère, et Hector de Luppé, sieur de Sensac, son défendeur et aussi demandeur en garantie contre *Helaine* (Hilaire) de Montlezun, dame d'Arblade, mère et tutrice de ses enfants et de feu Jean de Luppé, sieur d'Arblade, faute par ledit de Luppé de payer dans un mois la somme de 100 livres, selon l'arrêt du 19 juin 1545, ladite de Rivière pourra procéder par voie d'exécution (à la saisie ? à la vente ?) sur la salle de Poy et ses dépendances, la même année Bertrand du Coussol, sieur d'Esparsac, et Antoine du Coussol, sieur de La Pailhère, frères, fils et héritier de Jeanne de Luppé étaient demandeurs en division des

[499] AD. Gers B 15
[500] AD. Gers Vergès I 2162 n°617
[501] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439
[502] Maurice Vuillier, source non fournie
[503] AD. Gers Vergès I 2164 n°12334 ; Courcelles indique les parents de l'épouse.
[504] Maurice Vuillier, sans fournir la preuve.

biens de Jacques de Luppé, sieur d'Arblade, fils et héritier de Jean de Luppé et de Carbon de Luppé, ses père et aïeul, au sujet de l'administration faite par ceux-ci des biens et hérédité de deu Jacques du Coussol, sieur d'Esparsac[505]. Jean de Luppé, sieur d'Arblade qui apparaît dans ces procès était le frère d'Hector, il avait épousé Hilaire de Montlezun.
Hector de Luppé, seigneur de Sensac fit un accord, le 4 août 1638, avec Henrie de Rivière concernant la succession Rivière, tel que relaté infra.
Il épousa **Catherine de MONTLEZUN de Sensac ou Sansac** (que Maurice Vuillier nomme Hilaire de Sensac.)
Ils eurent :

1° Hilaire de LUPPE.
Le 8 décembre 1658, au château de Saint-Martin, elle demanda la liberation de sa fille Marie d'Ornano au pouvoir des instances de la police[506].
Elle avait épousé **Pierre d'ORNANO,** seigneur de Mazargues, d'abord abbé de Sainte-Croix, puis mestre de camp du régiment d'Orléans, fils d'Alphonse CORSE dit d'ORNANO, maréchal de France et de Marguerite Louise de GRASSE de Pontevès. Pierre d'Ornano, mourut avant le 28 février 1659, date du contrat de mariage de leur fille Marie d'Ornano avec François de Lasseran, chevalier, seigneur marquis de Lagarde et de Miramont, seigneur de Massencome[507], d'où postérité.

2° Angélique de LUPPE.
Elle épousa, par contrat du 9 janvier 1621, dotée de 18 000 livres, **Charles de RIVIERE,** vicomte de Labatut, fils de Jean de RIVIERE, seigneur de Lengros, et d'Henrie de RIVIERE, cette dernière fille d'Annet de Rivière, vicomte de Labatut, et de Marthe d'Ossun, la future fut assistée de sa sœur Hilaire de Luppé, dame d'Ornano[508]. Charles de Rivière et Angélique de Luppé, eurent deux enfants Hector de Rivière, qui mourut jeune, et Hilaire de Rivière, qui fut mise sous la tutelle d'Hector de Luppé, seigneur de Sensac. Angélique de Luppé mourut peu après le 14 mars 1632, date de son testament par lequel elle institua héritière sa fille Hilaire de Rivière, lui substituant sa sœur Hilaire de Luppé, dame d'Ornano. Hilaire de Rivière mourut peu après sa mère. La succession compliquée par des dissensions dans la famille de Rivière fut réglée le 4 août 1638, à Plaisance, par un accord entre Hector de Luppé, seigneur de Sensac, et la dame d'Ornano, sa fille, d'une part, et Henrie de Rivière, vicomtesse de Labatut, autorisée de Philippe de Barbotan, vicomte de Labatut, son mari, et Louis Bompard de Barbotan, vicomte de Labatut, son fils, la partie Luppé/Ornano reçut 6 000 livres, les droits sur Labatut et Lengros furent

[505] AD. Gers B 27
[506] AD. Gers Vergès I 2166 n°11040
[507] AD.HG Reg Ins 30
[508] AD. Gers Vergès I 2612, en 1599, qui nomme les parents d'Angélique de Luppé

répartis entre les Rivière et familles alliées[509], Henrie de Rivière, épouse de Philippe de Barbotan, était fille d'Annet de Rivière, vicomte de Labatut, et de Marthe d'Ossun, cités supra, elle avait épousé en premières noces, en 1599, Jean de Rivière, seigneur de Lengros, d'où Charles qui épousa Angélique de Luppé et en secondes noces Philippe de Barbotan.

Maurice Vuillier ajoute, 3 filles à Carbon VI de Luppé, sans en fournir la preuve :
Jeanne de LUPPE.
Elle testa le 21 mars 1603, mentionnant son mari (sans dire qu'il était feu), instituant héritier universel leur fils Bertrand d'Armagnac, sieur de Termes[510], elle vivait le 31 mars 1632[511] et mourut avant 1654[512].
Elle avait épousé en ou vers 1570, avant le 22 juin 1572 (selon une quittance de dot[513]), Jean d'ARMAGNAC**,** seigneur de Termes, fils de Jean d'ARMAGNAC, seigneur de Termes, et de Jeanne de MARTIS.
Jeanne de Martis, veuve de ci-devant seigneur de Termes, était le 8 mars 1568 (alias 1569 ce qui est le plus probable, vu la date de prestation de serment des habitants et consuls de Termes) mère, tutrice et administratrice des biens de Jean et Catherine d'Armagnac[514].
Jean d'Armagnac mourut avant 1595, date à laquelle Jeanne de Luppé, veuve, est citée avec Madeleine de Pardaillan, veuve de Jacques de Bourrouillan, seigneur de Bourrouillan[515].

Françoise de LUPPE.
Elle épousa Ogier de SARIAC, seigneur de Navarron, fils de Dominique de SARIAC, seigneur de Navarron, et de Jeanne de FORGUES, il avait épousé en premières noces (avant le 18 juillet 1569, date d'une quittance de dot, Marie de Mont, devenu veuf une seconde fois Ogier de Sariac épousa en troisièmes noces, par contrat 12 mai 1592 Louise de *PRECHAC* (PREISSAC), il testa le 12 décembre 1611[516].

autre Jeanne de LUPPE.
Elle épousa par contrat 25 juin 1564, Jacques de FORGUES, seigneur d'Espagnet[517].

X Jean de LUPPE, seigneur et baron d'Arblade
Il testa le 6 juin 1596[518] et mourut avant le 1er octobre 1597, date de la quittance de dot, infra..

---

[509] AD. Gers Vergès I 2159 n°10484, cet acte permet de constituer un fragment de la généalogie de la famille de Rivière de Labatut et de Lengros.
[510] BnF preuves de noblesse
[511] BnF, preuves de noblesse Armagnac de Termes
[512] Ch. de Luppé, *Revue de Gascogne,* 1913, p.131, note 2, *Un inventaire du château de Castelmore,* se réfèrant à AD. Gers B 309 pour le testament du 21 mars 1603 et à AD. Gers B 39 f°286 pour la date de décès.
[513] BnF preuves de noblesse
[514] Maurice Vuillier, la reference n'est pas fournie.
[515] AD.Gers B 24
[516] J. de Carsalade, *Revue de Gascogne,* 1877, pp.37-38, *Jugement de maintenue de noblesse de Jean de Sariac,* seigneur de Sariac, indique les mariages d'Ogier de Sariac avec Marie de Mont et avec Louise de Preissac, et l'ascendance d'Ogier de Sariac, le mariage avec Françoise de Luppé est une reprise de ce qu'indique La Chesnaye-Desbois (généalogie Sariac), il n'indique pas son ascendance.
[517] Maurice Vuillier, source non fournie

Il avait épousé, par contrat du 26 novembre 1577, **Hilaire de MONTLEZUN**, fille d'Arnaud de MONTLEZUN, seigneur de Campagne, et de Françoise de NARBONNE de Sallèles[519]. Hilaire de Montlezun donna quittance le 1er octobre 1597, à son Odet de Montlezun, son frère, de la somme de 1 000 écus pour reste de celle de *10 000 écus(?),* à elle constituée lors de son contrat de mariage avec feu avec feu Jean de Luppé, seigneur d'Arblade[520].
Elle vivait le 27 novembre 1611, date du contrat de mariage de sa fille Jeanne avec Jean Alexandre de Cazaux.
Ils eurent :

11.1 Jacques de LUPPE, qui suit.

11.2 Hector de LUPPE.
Il fut présent le 18 septembre 1605, au contrat de mariage de sa sœur Léonor et le 27 novembre 1611, au contrat de mariage de sa sœur Jeanne.

11.3 Blaise de LUPPE. Nommé le 26 septembre 1608 dans le contrat de mariage de son frère Jacques avec Marguerite de Montferrand.

11.4 Léonor (Eléonore) de LUPPE.
Jean d'Orbessan, seigneur de Labastide, et Léonor de Luppé, sa femme, furent cités en 1608 dans la maison seigneuriale de Malvezie[521].
Le 1er juin 1612, après le décès de Jean d'Orbessan, chevalier, seigneur de Labastide-Paumès, Jeanne d'Orbessan, dame douairière de Carmaing (Caraman), sa sœur, s'était prétendue spoliée le la succession de la maison de Paumés par le testament de Bernard d'Orbessan, son aïeul, et qu'Héliénor (Léonore) de Luppé, veuve dudit seigneur de Labastide, s'y était opposé (probablement au testament) à cause de grandes hypothèques qu'elle supportait, venant de feu son mari, les deux dames firent un accord ce jour là[522]. Le 30 juin 1613, Jean de Lautrec et de Percin, seigneur de Lauret, vendit une rente de 200 livres, pour 3 200 livres, à Léonore de Luppé, veuve de Jean d'Orbessan, seigneur et baron de Labastide-Paumès[523]. Léonor de Luppé, veuve de Jean d'Orbessan, seigneur de Labastide fit une vente et un achat en 1629[524], Corbeyran d'Orbessan, son beau-frère était son procureur le 6 juin 1630[525]. Elle donna une quittance de 6 000 livres, en 1647, à Madeleine de Durfort, princesse de Courtenay (elle avait épousé Gaspard de Courtenay) et fut citée feue, en 1663, dans un acte faisant apparaître Gabriel d'Orbessan, seigneur de Bertreille, fils de feue Louise de Luppé[526].

---

[518] AD. Gers Vergès I 2164 n°12334
[519] AD. Gers Vergès I 2164 n°12334 et AD. Gers I 2167 n°12269
[520] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439
[521] AD.HG 3 E 2824 Saint-Béat
[522] AD.HG 3 E 957
[523] AM. Toulouse II 95, Jean de Barbarin, notaire de Sauveterre
[524] AD.HG 3 E 25431
[525] AD.HG 3 E 1653 .N. Bouzeran, à Toulouse
[526] AD.HG 3 E 25438

Elle avait épousé, par contrat du 18 septembre 1605, **Jean (dit Carbon) d'ORBESSAN,** chevalier, seigneur de Labastide-Paumès, baron de Malvezie, la future fut assistée de ses frères Jacques et Hector de Luppé, et d'Odet de Montlezun, seigneur de Campagne[527], Jean d'Orbessan était veuf de Jeanne d'Aydie, d'où une fille Paule d'Orbessan, il était fils de Gaillard d'Orbessan, seigneur de Labastide-Paumès, Malvezie, et de Raymonde d'Aure, sans postérité de sa seconde union, il avait testé en juillet 1609, instituant héritière sa sœur Jeanne d'Orbessan, comtesse de Carmaing[528] (Caraman.)

11.5 Jeanne de LUPPE.

Elle épousa, par contrat du 27 novembre 1611, au château d'Arblade Comtal, **Jean Alexandre de CAZAUX,** seigneur de Laran**,** la future fut assistée de Jacques de Luppé, seigneur d'Arblade, son frère, qui lui donna 10 000 livres, du consentement de sa mère, y compris le legs fait à elle par feue Françoise de Luppé, en son dernier testament, sa sœur, elle était également assistée d'Hector de Luppé, seigneur d'Estansac, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et son lieutenant au gouvernement de Bayonne, d'Odet de Montlezun, seigneur et baron de Campagne, d'Augier de Sariac, seigneur de Navarron, ses oncles, d'Hector de Luppé son frère[529]. Jean Alexandre de CAZAUX était fils de Jean de CAZAUX, seigneur de Laran, sénéchal d'Aure, et de Gabrielle de MARTRES[530], d'où postérité.

11.6 Françoise de LUPPE.

Elle mourut avant le 27 novembre 1611 ayant fait donation de ses biens à sa sœur Jeanne.

11.7 Louise de LUPPE.

En 1667, Hilaire d'Orbessan, veuve de François d'Orbessan, seigneur de Castelgaillard reçut de Marthe de Gayraud, veuve de Gabriel d'Orbessan, seigneur de Rieulas, 60 livres léguées par Louise de Luppé, sa mère, par son testament[531].

Elle avait épousé, par contrat du 18 février 1613, au château de La Busquière, en Comminges, **Corbeyran d'ORBESSAN,** seigneur de La Busquière, assisté de ses frères Alexandre d'Orbessan, prêtre et protonotaire, Charles et François d'Orbessan, la future était assistée de *Bernarde* (Léonor) de Luppé, dame de Labastide, sa sœur[532]. Corbeyran d'Orbessan était fils de Guillaume d'Orbessan, seigneur de La Busquière, Montadet, et de Jeanne de La Barre. Jeanne de La Barre, veuve de Guillaume d'Orbessan, avait fait donation le 15 avril 1612, au château de La Busquière, à son fils Corbeyran d'Orbessan, des seigneuries de Busquière et de Lasalle, et d'une métairie,

[527] AD. HG Reg. Ins. 12
[528] Larcher, *Glanages*
[529] AD. Gers I 2164 n°12334
[530] François Bluche, *Les pages de la grande écurie, Dictionnaire généalogique,* Patrice du Puy, éditeur.
[531] AD.HG 3 E 18999
[532] AD.HG Reg Ins 17

comme héritière de Jacquette de La Barre, sa sœur[533]. Corbeyran d'Orbessan nomma procureur Alexandre de Saint-Orens, seigneur de Dèze, le 27 novembre 1652, pour recevoir des sommes qui lui étaient dues, d'où postérité[534].

11.8 Marguerite de LUPPE.
Elle et sa sœur Elix firent une donation le 4 mars 1611 à leur frère Jacques de Luppé[535]. Elle fut religieuse à Mont-de-Marsan

11.9 Elix de LUPPE.
Elle testa le 26 décembre 1611[536].

XI Jacques de LUPPE, seigneur et baron d'Arblade.
Il était en 1637 syndic de la noblesse du Bas Armagnac[537]. Le 10 novembre 1649 il nomma procureur Georges de Croissant, chanoine de Sainte-Marie d'Auch, conseiller au présidial d'Auch[538]. En 1650-1655 il était héritier de Marguerite de Montferrand, sa femme[539].
Il avait épousé (en premières noces), par contrat du 26 septembre 1608, **Marguerite de MONTFERRAND,** Blaise de Luppé, frère de Jacques de Luppé fut cité dans cet acte[540]. Elle testa le 30 mars 1636[541].
Il aurait épousé en secondes noces (6 janvier 1649) **Catherine de CASTELNAU**[542].
Enfants du premier lit:

12.1 Jean II de LUPPE, qui suit.

12.2 François Léonard de LUPPE, seigneur et baron d'Arblade, mort avant 1646, sans postérité masculine (?)

12.3 Jean de LUPPE, reçu chevalier de Malte en 1631[543].

12.4 Blaise de LUPPE.
Pour montrer qu'il était fils de Jacques de Luppé et de Marguerite de Montferrand, il produisit le 29 août *1695*, le testament de Jacques de Luppé, seigneur d'Arblade par lequel il instituait héritier François de Luppé, son fils[544].

---

[533] AD.HG Reg Ins 17
[534] AD.HG 3 E 22076
[535] AD. Gers Vergès I 2164 n°12334
[536] AD. Gers Vergès I 2164 n°12334
[537] AD. Gers B 38
[538] AD. Gers I *21016*
[539] AD. Gers B 116 p.901
[540] AD. Gers Vergès I 2167 n°12269, Daubiac, notaire, insinuation du 5 avril 1609 ; AD. Gers I 2164 n°12334
[541] Maurice Vuillier, source non fournie
[542] Maurice Vuillier, source non fournie
[543] Maurice Vuillier, source non fournie
[544] AD. Gers I 2167 n°12269, la date paraît inexacte car le testament de Jacques de Luppé est daté du 29 août 1696, ce qui est manifestement inexact

12.5 Louise de LUPPE.

Jacques de Luppé, seigneur et baron d'Arblade, avait constitué 1 800 livres de dot à chacune de ses filles Louise et Marie de Luppé, avec les meubles et pensions accoutumées aux religieuses de Sainte-Claire, à Mont-de-Marsan, il leur donna le 6 mars 1639 (alias 1630) les 1 800 livres comme promis, défunte Marguerite de Montferrand, son épouse, avait promis de leur bailler 180 livres de pension annuelle, dont ledit seigneur d'Arblade était débiteur de 800 livres, il leur donna 125 livres pour les pensions plus 850 livrs, plus la somme de 3 600 livres[545].

12.6 Marie de LUPPE.

Elle était religieuse clarisse à Mont-de-Marsan, comme sa sœur Louise, le 6 mars 1639.

Maurice Vuillier ajointe, sans en fournir la preuve :
Françoise de LUPPE.
Elle épousa par contrat du 6 novembre 1629, Antoine de PARDAILLAN, seigneur et baron de Dufort et de Bonas, fils d'Antoine Arnaud de PARDAILLAN, seigneur et baron de Dufort, et de Jeanne de BATZ, d'où postérité[546]. Elle pourrait également être fille d'Arnaud Charles de Luppé, seigneur du Garrané, et d'Anne de Savère.

XII Jean II de LUPPE, seigneur et baron d'Arblade.
Il reçut en 1651, 32 000 livres de Jean d'Astorg, sieur du Thuy, pour la dot de Marguerite de Mun, sa femme, selon leur contrat de mariage[547]. Il fut assigné, en 1666, dans l'élection d'Armagnac lors de la recherche de noblesse[548].
Il avait épousé, par contrat du 4 février 1651, **Marguerite de MUN**[549], fille de Jean de MUN, seigneur de Mun et de Clarac, seigneur et baron de Belmont, et d'Anne ou Madeleine de GOYRANS, dame de Montégut et de Castelnau[550]. Elle testa en 1660 en faveur de son mari.
Ils eurent une fille :

XIII Marie Anne de LUPPE, dame d'Arblade.
Elle épousa en premières noces le 10 août 1681, son cousin germain **Alexandre de MUN,** marquis de Mun, baron de Montégut, de Belmont, fils de Jean Jacques de MUN, marquis de Mun, et de Marie Louise de LEAUMONT, dame de Mun et de Puygaillard[551].

---

[545] AD. Gers I 2165
[546] Pére Anselme, *op.cit.,* V, p.189
[547] AD.HG 3 E 16019 Cazères
[548] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12272
[549] AD. Gers I 2167 n°12269
[550] Jules Villain, *op.cit.,* II, p.1074
[551] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.II, p.174 nomme l'épouse de Jean Jacques de Mun, Louise de Mun, héritière d'une autre branche de sa maison et petite-fille du baron de Léaumont-Puygaillard ; il indique le décès d'Alexandre de Mun, en 1685 et celui de son fils, en 1700 ; Philippe Lauzun, *Le château de Herrebouc,* in *Bulletin de la Société archéologique du Gers,* 1911, p.125 nomme Marie Louise de

Alexandre de Mun mourut dès 1684, date d'une sentence de l'official du diocèse d'Auch, dans un procès entre Marie Anne de Luppé, marquise de Mun, demanderesse en réparation de l'empoisonnement dudit seigneur de Mun, et Dominique Duhart, vicaire d'Urgosse, accusé de ce crime et prisonnier dans les prisons de l'officialité, qui fut condamné à avoir la tête rasée et à passer le reste de ses jours dans un cloître[552]. Alexandre de Mun laissait un fils Jean Paul François de Mun, marquis de Mun qui mourut en 1700, âgé de 17 ans, sans alliance.

Elle aurait épousé en deuxièmes noces **N…du BOUZET de Poudenas,** seigneur d'Arbusan, qui aurait été tué par son beau-fils[553] (Jean Paul François de Mun)

Elle épousa (en troisièmes noces ?), par contrat filiatif du 21 novembre 1689, au château de Campagne, en Armagnac, **François de MONTLEZUN,** seigneur comte de Campagne, fils de feu Déodat de MONTLEZUN, seigneur comte de Campagne, et d'Henriette de LA ROCHE de Fontenilles, la mariée, se constitua tous ses biens à la réserve de l'augment qu'elle avait sur les biens d'Alexandre de Mun, son défunt mari, devant en rendre compte de l'administration à Jean Paul de Mun, son fils, parmi les présents Michel du Bouzet, seigneur du Castéra[554].

Elle épousa (en quatrièmes noces ?) par contrat 19 juillet 1696, à Toulouse, **Alexandre de POLASTRON,** marquis de Haumont, mestre d'un camp d'un régiment de cavalerie[555]. Disant être veuve de François de Montlezun, comte de Campagne, résidant au château d'Arblade, Marie Anne de Luppé donna 20 000 livres, sur la plupart de ses biens, autres toutefois que les terres de Puygaillard et *Bascolle,* et 10 000 livres[556]. Marie Anne de Luppé, femme d'Alexandre de Polastron, marquis de Hautmont, était en procès, le 26 septembre 1699, contre Jacques et François de Montlezun, père et fils, marquis de Campagne, seigneurs de Cabanac[557], frère et neveu de son mari. Elle testa le 14 avril 1701, nommant Alexandre de Polastron, son mari, insituant héritier son neveu Alexandre de Verduzan, comte de Miran, lui léguant la seigneurie de Puygaillard, si elle la vend, il héritera de 18 000 livres[558].

Alexandre de Polastron mourut avant 1706, Marie Anne de Luppé, veuve d'Alexandre de Polastron, marquis de Haumont fit une donation en 1719 puis en 1720-1723 à Antoine de Pardaillan de Gondrin, marquis de Bonas, brigadier des armées du Roi[559], et mourut sans postérité.

V

Seigneurs de Castillon

L'auteur de Cette branche, Géraud de Luppé, seigneur de Castillon, était fils de Carbon de Luppé et de Navarrine de Vernède

VIII Géraud de LUPPE, seigneur de Castillon (*en Pouillon, Landes*, selon Cauna, lieu précisé, par ailleurs, en Chalosse)

Léaumont, dame de Mun, de Puygaillard, seigneuresse de Drudas, Mauroux, etc., l'épouse de Jean Jacques de Mun.

[552] AD. Gers G 27

[553] Maurice Vuillier, source non fournie

[554] AD. Gers I 2427

[555] AD.Gers Vergès I 2167 n°12269.

[556] AD. Gers Vergès I 2167 n°622

[557] AD. Hautes-Pyrénées B 337

[558] AD.HG 3 E 11846 ; AD. Gers B 420

[559] AD. Gers B 420 ; AD. Gers B 421

Il servait en 1526, comme homme d'armes dans la compagnie de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, qui fut passée en revue à Limoges le 13 mars de cette année.
Il testa le 20 décembre 1537, nommant entre autres son fils Auger et sa fille Jacquette.
Il avait épousé, en premières noces, par contrat du 27 octobre 1524, **Sérène de CASTILLON,** dame de Castillon, de Castelnau-d'Auzan, de La Barrère, veuve de Guillaume de LEAUMONT, seigneur de Sainte-Christie en Fezensaguet, fille unique et héritière de Pons, seigneur de CASTILLON et de Marie de (du) LAU, elle était la nièce de Mérigon de Castillon, seigneur de Mauvezin, père de Jean II de Castillon, seigneur de Mauvezin, son cousin-germain.
Il avait épousé en secondes noces, par contrat du 25 mai 1529, **Jeanne de LEAUMONT.**
Enfants du premier lit :

9.1 ? Odon de LUPPE[560]**.**

9.2 Oger de LUPPE, puîné (ayant des frères aînés) dit fils de Sérène de Castillon dans son contrat de mariage, qui suit.

Enfants du premier ou du second lit :

9.3 Jacquette de LUPPE.
Elle épousa **Paul du LION,** seigneur de *Poumaret,* Meilhan, ils eurent une fille, Catherine du Lion, qui épousa, par contrat 10 août 1579 Gilles II de Faudoas, seigneur de Saint-Aubin[561].

9.4 Jeanne de LUPPE.
C'est très probablement elle qui épousa **N…de *LABAL* (LABAT ? LAVAL ?),** ils eurent un fils Paul de *Labal,* seigneur de *Cosseil* qui fut nommé le 14 février 1584, dans un arrêt du Parlement, comme fils et héritier de feue Jeanne de Luppé, cet arrêt était rendu entre Oger de Luppé, seigneur de Castillon et feue Paule de Luppé, sa sœur, femme de feu Jean de Beauville, seigneur de Romat, au sujet de la succession des enfants dudit Beauville et de ladite Paule[562].

9.5 Paule de LUPPE.
Elle épousa **Jean de BEAUVILLE,** seigneur de Roumat, d'où postérité, tous morts avant le 14 février 1584.

IX Oger (Auger) de LUPPE, seigneur de Castillon, Sainte-Christie, Gueyse.
Il testa le 14 mai 1587, instituant héritier universel son fils Renaud et mourut avant le 28 février 1590.

---

[560] Maurice Vuillier, preuve non fournie.
[561] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12272
[562] AD. Gers Vergès I sup 361 n°122742

Il avait épousé en premières noces, par contrat du 5 mai 1557, **Jeanne de GROSSOLLES,** fille de Renaud de GROSSOLLES, baron de Flamarens, et d'Anne de MONTLEZUN du Vignau[563].
Il avait épousé en secondes noces, **Jacquette des APPATS.**
Le 28 février 1590, Renaud de Luppé, écuyer, seigneur de Castillon, fils aîné du premier mariage de feu Auger de Luppé et de Jeanne de Grossolles, fit une requête contre Jacquette des Appats, veuve en secondes noces dudit feu de Luppé, mère de ses enfants[564], les mêmes furent cités le 3 mars suivant au château de Torrebren, près de Mézin[565].
Enfants du premier lit (d'après le contrat de Renaud II de Luppé, fils de Renaud de Luppé, et neveu de Renaud, ce qui est corroboré par le mariage de Paule de Luppé, assistée de ses deux frères Renaud, il y eut deux frères Renaud.) :

10.1 Renaud (Raynaud) de LUPPE, qui suit.

10.2 Raynaud (Renaud) de LUPPE, écuyer, seigneur de Pondaurat (à 6 km de La Réole, Gironde), *Quineste* (probablement Gueyse)
Le 3 novembre 1606, Regnaud de Luppé, sieur de Pondaurat, *Quineste,* faisant pour lui et pour Jeanne Catherine d'Esparbès, sa femme, céda à Guy de Carbonneau, sieur de La Mothe, leurs droits sur la métairie du Pesqué, en la juridiction de Fals en Brulhois (Lot-et-Garonne) qu'ils avaient acquise, avec faculté de rachat, de Françoise de Voisins, veuve de Jacques d'Esparbès, seigneur de Belloc[566].
Il assista son neveu Renaud II de Luppé, le 17 janvier 1621, lors de son contrat de mariage avec Madeleine de Pardaillan.
Il avait épousé, par contrat du 8 octobre 1600[567], **Jacquette d'ESPARBES de Lussan.**

Enfants du premier ou du second lit :

10.3 probablement Paule Françoise de LUPPE
Elle épousa **Gaston de FRERE,** seigneur de Baudignan, ils sont cités en 1601 avec Reynaud de Luppé, sieur de Gueyse, au sujet de l'héritage d'Ogier de Luppé, seigneur de Castillon[568]. A cette date Paule Françoise de Luppé, femme de Gaston de Frère, seigneur de Baudignan, fit une requête contre Raynaud de Luppé, seigneur de Luppé et de Castillon, au sujet d'un legs qu'avait fait audit Raynaud, Ogier de Luppé, seigneur de Castillon, par son testament du 14 avril 1587[569].

10.4 Jeanne Louise de LUPPE.

---

[563] BnF Fr 32297
[564] AD. Gers Vergès I 2163 n°12257
[565] AD. Gers I 2163 n°12258
[566] AD. Gers I 2164 n°12315, de Mazac, notaire d'Agen.
[567] Maurice Vuillier indique la date, source non fournie
[568] AD. Gers B 26
[569] AD. Gers B 42

Louise de Luppé de Castillon épouse de *Bertrand* du Coussol, seigneur d'Esparsac, donna, en 1602, une quittance de dot à Renaud de Luppé, seigneur de Castillon, son frère[570].

Elle avait épousé **Jacques du COUSSOL,** seigneur d'Esparsac, de La Pailhère, fils de Jean II du COUSSOL, seigneur d'Esparsac, et de Jeanne de MONTUS[571], d'où postérité, Jacques du Coussol et Jeanne de Luppé sont cités dans une transaction le 19 février 1603 entre Antoine du Coussol, seigneur de La Paillère, et Bertrand du Coussol, seigneur d'Esparsac[572].

Jacques du Coussol épousa en secondes noces Madeleine de Mauléon, fille de Denis (alias Louis) de Mauléon, seigneur de La Bastide, Noailhan en partie, et de Marguerite d'Esparbès, veuve de François d'Ustou, seigneur de Cazaux.

X Renaud (Raynaud) I de LUPPE, écuyer, seigneur de Castillon
Il testa 11 février 1612.
Il avait épousé, par contrat du 25 février 1590, **Madeleine de MELIGNAN de Trignan,** fille de Jean Bompart de MELIGNAN, seigneur de Trignan, et de Jéromine de MONTAUT de Castelnau d'Arbieu.
Ils eurent :

11.1 Renaud II de LUPPE, qui suit.

11.2 François de LUPPE, écuyer, seigneur de la Salle de Pondaurat.
Il assista son frère Renaud lors de son contrat de mariage le 17 janvier 1621.
Il aurait épousé **Madeleine de MUN**[573].
C'est probablement lui qui dit sieur de Pondaurat, épousa, par contrat du 10 juillet 1637, **Marie de *MUEX,*** dame de *Cabejan,* fille de feu Gabriel de *MUEX,* seigneur de *Cabejan,* et d'Hélène de PARDAILLAN[574].

11.3 Jean Gaston de LUPPE.
Il fit ses preuves le 31 juillet 1623 pour être reçu chevalier de Malte. Il figure en 1623 et en 1627 dans la liste des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem de la langue de Provence[575].

11.4 Paule de LUPPE.
Elle épousa, par contrat du 31 juillet 1622, au château de Castillon en Armagnac, **Pierre de LA DEVEZE,** seigneur de Charrin, grand écuyer de France et de la petite et de la grande écurie du Roi, fils de Dominique de LA DEVEZE et de Lucrèce de

[570] Paul La Plagne Barris, *Revue de Gascogne,* 1876, t.XVII, p.60, produit un résumé de cet acte AD. Gers B 14
[571] Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France,* généalogie Coussol, indique Jeanne de Montus
[572] J. de Carsalade, *Maintenue de noblesse d'Antoine du Coussol, seigneur d'Esparsac et de Bertrand du Coussol, seigneur de La Pailhère* in *Revue de Gascogne,* 1877, pp.288,289 ; J. de Carsalade dit, en note, que Jeanne de Luppé était fille d'Ogier et de Jeanne de Grossolles, sans en fournir la preuve.
[573] Maurice Vuillier, sans fournir la preuve.
[574] AD. Gers Vergès I 2165
[575] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12272

SARRAN de Soulens, sa première femme, la future était assisté de Renaud de Luppé, seigneur de Castillon, son frère, de Renaud de Luppé, sieur de Pondaurat, le futur était veuf en premières noces d'Anne de LA MAZERE de Gramont, sœur de Jean de LA MAZERE, baron de Gramont, qu'il avait épousée le 19 février 1615[576].

Maurice Vuillier ajoute, sans en fournir la preuve, Jeanne de Luppé qui aurait épousé, vers 1625, Hercule de Larroquan, seigneur de Torrebren (qui n'est pas rattaché).

XI Renaud (Reynaud) II de LUPPE, écuyer, seigneur de Castillon
En 1629, Henri de Baudéan, comte de Parabère, gouverneur pour le Roi au pays d'Angoulême, et dame de Pardaillan, son épouse, requirent contre Renaud de Luppé, sieur de Castillon, au sujet d'une promesse de vente faite par ce dernier aux demandeurs de fiefs possédés par lui dans la terre de Castelnau[577].
Renaud de Luppé testa le 4 avril 1641, en faveur de son fils Charles.
Il avait épousé, par contrat du 17 janvier 1621, **Madeleine de PARDAILLAN**[578], **(**dite sans preuve fille d'Antoine Arnaud de PARDAILLAN, seigneur de Gondrin, marquis de Montespan, maréchal des camps et armées du Roi, et de Paule de SAINT-LARY de Bellegarde, elle n'est jamais nommée dans son testament ni sans son acte de décès.)
En 1665, Charles de Luppé, seigneur de Castillon et de Sainte-Christie était en procès contre Madeleine de Pardaillan (sa mère), veuve de Raynaud de Luppé[579].
Ils eurent :

12.1 Charles de LUPPE, qui suit.

12.2 Louise de LUPPE.
Louise de Luppé, veuve, fit une transaction le 13 avril 1676 avec Jeanne d'Aydie (sa belle-sœur), veuve de Jean de Mendousse, seigneur de La Poutge, et Gaston d'Aydie, fils de ladite Louise de Luppé, au sujet de l'hérédité des parents de Philippe et de Jeanne d'Aydie, cet acte rappelle le premier testament de Catherine de Savère, mère de Jeanne d'Aydie, le 1er novembre 1653 et le dernier le 3 octobre 1660[580].
Elle testa, veuve, le 25 janvier 1689, nommant un de ses fils, Jacques d'Aydie, maintenu noble le 1er mars 1667 par M. Pellot, intendant de Guyenne[581].
Elle avait épousé, par contrat du 15 juillet 1652, **Philippe d'AYDIE,** chevalier, seigneur de Lias, Betoulin, Gaudous, fils de Jean d'AYDIE, seigneur de Lias, et Catherine de SAVERE, le futur avait reçu le consentement d'Antoine de Savère, seigneur de Gaudous, son aïeul, et de Catherine de Savère, sa mère, la future était

[576] O'Gilvy, *Nobiliaire de Guyenne et de Gascogne,* t.III, p.46
[577] AD. Gers B 70
[578] BnF Fr 32297
[579] AD . Gers B 101
[580] AD. Gers I 2167
[581] Maurice Vuillier, se référant à *Revue de Gascogne,* (1878, inexact)

assistée de Gaston de Luppé, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, son oncle paternel[582].

12.3 Barbe de LUPPE.

Elle épousa **Charles du BEDAT,** seigneur de Cavagnan*,* ils étaient partie au procès en 1681 (infra.) En 1687, Barbe de Luppé, femme séparée de biens de Charles du Bedat, seigneur de Cavagnan était partie dans un procès[583].

12.4 Anne de LUPPE.

Elle épousa **Jacques de LARROQUAN,** seigneur de Réjaumont, ils vivaient en 1681 (infra).

XII Charles de LUPPE, écuyer, seigneur de La Salle, de Castillon, Sainte-Christie.

Un procès eut lieu dans la période 1668-1679 (et se poursuivit au-delà) entre Charles de Luppé, seigneur de Castillon et Sainte-Christie, d'une part, et Anne de Luppé, épouse de Jacques de Larroquan, seigneur de Réjaumont, et Louise de Luppé, veuve de Philippe d'Aydie, seigneur de Betoulin, et Barbe de Luppé, femme de Charles du Bedat, seigneur de Cavagnan, filles et héritières de Madeleine de Pardaillan, leur mère[584]. Suite à ce procès un jugement fut rendu en 1681, entre Charles de Luppé, seigneur de Castillon, d'une part, et Barbe de Luppé, femme de Charles du Bedat, seigneur de Cavagnan*,* Louise de Luppé, veuve de Philippe d'Aydie, seigneur de Betoulin, et Anne de Luppé, femme de Jacques de Larroquan, seigneur de Réjaumont, au sujet de l'héritage de Louise de Pardaillan[585].

Sa femme et lui firent un testament mutuel le 22 *mai* (mars) 1681, avec un codicille le 10 avril suivant, léguant 6 000 livres à chacun de leurs enfants, Joseph et *Jean* Blaise de Luppé, quand ils auraient 25 ans, instituant héritier universel *Raymond* (Raynaud, Renaud) de Luppé, leur fils aîné[586]. En 1688, eut lieu un jugement entre Charles de Luppé, seigneur de Castillon et de Sainte-Christie, comme tuteur de ses enfants, nés de son mariage avec Madeleine de Garros, dame de Sainte-Christie, et les consuls et habitants de Manciet, dans lequel était intervenu Reynaud de Luppé, seigneur de Saint-Christie, il fut décidé que les consuls passeraient une nouvelle reconnaissance au demandeur, et qu'ils paieraient en outre les arrérages depuis 29 ans[587].

Il avait épousé, par contrat filiatif du 23 septembre 1660, **Madeleine de GARROS,** dame de Sainte-Christie, fille de feus Arnaud de GARROS et d'Isabeau de RAMBURE (le contrat de mariage dit *RAMBULLE)*, la future fut assistée de Blaise de Busca, seigneur de Montagut, son curateur, de Renaud de Pardaillan, seigneur marquis de La Mothe-Gondrin, son parrain, elle donna tous les biens de sa succession[588].

---

[582] d'Hozier, *op.cit.,* t.2, p.132 ; AD. Gers Vergès I 2165 n°12332, de Barban, notaire

[583] AD. Gers B 162

[584] AD. Gers B 153

[585] AD. Gers B 156

[586] AD. Gers B 420, Joseph Benquet notaire, pour le testament ; Lafitau, notaire de Nogaro, pour le codicille.

[587] AD. Gers B 163

[588] AD. Gers Vergès I 2166 n°12331 ; on connaît une famille de Rambures en Picardie.

En 1665, eut lieu une requête de Pierre de Busca, seigneur de Saint-Jean, comme père et tuteur d'Antoine de Busca, son fils, et de feue Isabeau de Rambure, au sujet de l'administration faite par ladite Isabeau de Rambure, de la seigneurie de Sainte-Christie appartenant à Madeleine de Garros, sa fille, contre Charles de Luppé, seigneur de Castillon et ladite Madeleine de Garros, mariés[589].
Ils eurent :

13.1 Renaud III de LUPPE, qui suit.

13.2 Joseph de LUPPE

13.3 Blaise Louis de LUPPE, seigneur de Sainte-Christie et de Castillon.
Blaise Louis doit très probablement être confondu avec Jean Louis, il testa le 7 août 1736, instituant héritier universel noble de Luppé de Taybosc et de Tillac, en tous ses biens et lui substituant son frère, le testament fut ouvert par le notaire Brondat le 5 mars 1743, en présence de Phinée de Luppé, seigneur de Taybosc et de Tillac, disant que le testateur était décédé depuis 2 mois environ, puis le 30 mai 1748, dans le palais et auditoire de Lectoure, le procureur de Gabriel de Luppé, sieur de la *Motje,* requit la lecture du testament de Blaise Louis de Luppé, seigneur de Sainte-Christie et de Castillon, contenant substitution en faveur du sieur de Luppé, frère du sieur de Taybosc, le plus proche de sa maison[590].

XIII Renaud (Reynaud) III de LUPPE, écuyer, seigneur de Castillon, Sainte-Christie.
Il fut maintenu noble le 11 février 1702, par l'intendant de la généralité de Montauban, il était en procès, en 1712, contre Jacques Joseph Auguste de Souillac, seigneur de Castelnau d'Auzan[591] et mourut sans postérité (en ayant testé en faveur de son frère Blaise Louis de Luppé, source non fournie.)
Il avait épousé, par contrat du 25 avril 1695, **Marie de LASSERAN de Castelnau,** dotée de 5 000 livres de son père et 2 000 livres de sa mère, plus 2 000 livres de Jean François d'Armagnac, seigneur de Termes, son oncle, fille d'Antoine de LASSERAN, seigneur de Cazaux et de Castelnau, et de Marguerite d'ARMAGNAC[592].

VI
Seigneurs du Garrané, de Lasseran

L'auteur de cette branche, Bertrand de Luppé, seigneur de Sion, était fils de Carbon II de Luppé, seigneur de Luppé, et d'Esclarmonde du Lau, sa première épouse.

VI Bertrand de LUPPE, seigneur de Sion, en Armagnac (à 4 km de Nogaro, Gers)

[589] AD. Gers B 101
[590] AD. Gers B 424
[591] AD. Gers B 187
[592] AD. Gers Vergès I 2167 n°622, Jean Arquier, notaire

Destiné à l'Eglise par le testament de son père du …1434, il reçut le 11 mai 1446, donation de son frère Bernard de Luppé, damoiseau, seigneur de Luppé, de ce qui appartenait à ce dernier sur les biens de Bertrand de *Tachaouasin,* son oncle, par la succession d'Esclarmonde du Lau, sa mère. Bertrand de Luppé, seigneur de Sion, reconnut le 3 septembre 1469, que son beau-père Arnaud du Garrané, seigneur dudit, et de Lasseran, avait donné à Marguerite du Garrané, sa fille, épouse dudit Bertrand un certain nombre de meubles et d'effets qu'il énuméra[593].
Bertrand de Luppé, seigneur de Sion figure au nombre des nobles qui rendirent hommage le 20 novembre 1479 à Jacques d'Archiac, conseiller et chambellan de Pierre de Bourbon, comte de Clermont, de la Marche et d'Armagnac[594].
Il avait été témoin d'un hommage rendu au comte d'Armagnac en 1468 et mourut après l'année 1481[595] et avant le 13 décembre 1486 date de lettres royales obtenues par Marguerite du Garrané, veuve de Bertrand de Luppé. Le roi Charles VIII lui donna gain de cause dans le procès qui l'opposait à son parent Jean du Garrané, écuyer, seigneur de Pépieux[596].
Il avait épousé, en premières noces, **Agnès de TRABE (*alias de LATRAU*),** veuve de Nicolas de *CREMIO,* écuyer, mort sans enfant, ce dernier par son testament avait abandonné tous ses biens à sa veuve, qui devint bientôt la femme de Bertrand de Luppé. Avant de disparaître Agnès de Trabe légua par testament à Carbonneau de Luppé, son, fils, les terres et biens qu'elle avait recueillis de la succession de son premier mari[597].
Il avait épousé en secondes noces, par contrat du 28 mai 1469, **Marguerite du GARRANE,** fille d'Arnaud du GARRANE, coseigneur du Garrané, Lasseran, et de Rose de BERGOUGNAN, sa seconde épouse, la dot de la future épouse fut fixée à 500 écus, Bertrand de Luppé fit donation au fils qu'il pourrait avoir de ses biens de Sion et de la maison de Nogaro, il rappella sa première épouse ainsi que le fils qu'il avait eu de celle-ci, Carbonneau[598].
Les plaidoiries du procés l'opposant à Jean du Garrané, seigneur de Pépieux, en date du 16 janvier 1487, mentionnent que Jean du Garrané précisait qu'autrefois Arnaud du Garrané avait eu trois fils, Arnaud, Perrin et Arnaud Guillaume, Arnaud eut un fils nommé Arnaud, l'aïeul paternel de ce dernier avait fait un testament léguant à son fils Perrin, père de Jean du Garrané, seigneur de Pépieux, défendeur, la somme de 100 écus d'or. Marguerite du Garrané se prétendait héritière des derniers des Arnaud précités et disait que Jean du Garrané devait lui verser 90 écus d'or[599]. Le procès se termina par une transaction, le 13 juin 1495, faisant apparaître le tuteur de Bertrand et de Catherine de Luppé, mineurs, le curateur de Jean, Catherine et Agnès de Luppé, tous fils et filles de Bertrand de Luppé, seigneur de Sion, et de

[593] Fonds 25 J B.1 .2
[594] Fonds 25 J, B.1 .5
[595] AD. Gers Vergès I sans précision, n°12280 pour tout le paragraphe, qui indique également sa première épouse Agnès de *Latrau* mentionnée dans son second de mariage avec Marguerite du Garrané, et 5 enfants.
[596] Fonds 25 J B.2.1
[597] Fonds 25 J B.I .4
[598] AD.HG B 9, acte produit par André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t.V, p.308 (généalogie Luppé) et t.VII, p.32 (généalogie Manas), écrit Garrané (ou Garravier), le chevalier de Courcelles écrit du Garané. Nous avons adopté l'orthographe Garrané qui est celle de la plupart des actes et celle du lieu (le château du Garrané subsiste) ; Fonds 25 J B.I.1
[599] Fonds 25 J B.2.6

Marguerite du Garrné, ils étaient en désaccord avec Carbonneau de Luppé, seigneur de Sion, fils dudit Bertrand de Luppé et de sa première épouse[600]. Elle donna une quittance en 1498[601].
Marguerite du Garrané testa, le 7 avril 1513, instituant héritier universel son fils Jean de Luppé, à charge de porter les nom et armes du Garrané, léguant à son second fils Bertrand de Luppé, servant actuellement dans l'armée du Roi, certains fiefs de la terre de Lasseran, faisant des legs à sa fille Catherine de Luppé, mariée avec Jean d'Orgueil de *Lormie,* à Agnès de Luppé, sa fille mariée avec Jean de Lasserre[602].
Enfant du 1er lit :

7.1 Carbonneau de LUPPE, seigneur de Sion.
Il était en procès, le 2 septembre 1494, contre Marguerite du Garrané, veuve de Bertrand de Luppé, écuyer, et leurs enfants, Jean, Bertrand, Catherine, Agnès, Catherine. Après enquête il fut décidé que Marguerite du Garrané et ses enfants jouiraient de la moitié de Lhomme mort et du Falgar et Carbonnel de Luppé de l'autre moitié, sauf ce qui venait de feue Agnès de Trabe, sa mère, femme dudit Bertrand[603].
Il testa, le le 25 mars 1512, nommant son fils Michel de Luppé et 4 filles dont les deux premières furent mariées dans les maisons de Biran et de Batz.
Il avait épousé, par contrat du 4 septembre 1485, **Jeanne d'ARMAGNAC de Termes,** fille de Bernard d'ARMAGNAC, seigneur de Termes, d'Arparenset de Blanche de RIVIERE de Labatut[604].
Ils eurent :

1° Michel de LUPPE.
D'après les données concernant un Michel de Luppé dont la fille Anne épousa Jean de Verduzan, Anne ayant un oncle Jean de Luppé et (des tantes) Marguerite et Catherine, mariées, l'acte mentionnant la terre de Sion, il doit être ce dernier.
Il épousa par contrat 16 mars 1516 (n.st) **Marguerite du LAUR (LAU),** dotée de 1 000 écus, il mourut avant le 19 août 1560.
Ils eurent une fille **Anne de LUPPE** qui testa le 13 décembre 1550, elle avait épousé **Jean de VERDUZAN,** écuyer, seigneur de Miran.
En 1551, Jean de Verduzan, écuyer, seigneur de Miran (probablement celui qui fut dit fils d'autre Jean de Verduzan) était applelant du juge d'appeaux du bas comté d'Armagnac dans un procès avec Anne de Luppé, au sujet de la maison de Sion dont ledit de Verduzan était tenancier pour la moitié, l'autre moitié appartenant à Marguerite du Lau[605], puis, en 1552, Bertrand de Biran et Pierre de Batz, héritiers de feu Jean de Luppé étaient en procès contre Jean de Verduzan, seigneur de Biran, représentant feu autre Jean de Verduzan, son

[600] Fonds 25 J B.4.2 et 2 bis.
[601] AD. Gers G 21
[602] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12249, AD. Gers Vergès n°12280 ; Fonds 25 J B.5.1
[603] André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain, t.VI, p.308 roduisant l'acte AD. HG B 9*
[604] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Armagnac de Termes et de Bilhères,* produisant la preuve.
[605] AD. Gers B 1

père, et contre Marguerite du Lau au sujet d'une somme de 2 000 livres due par Jean de Luppé audit feu Jean de Verduzan[606].
Le 19 août 1560, Jean de Verduzan fut maintenu en tous les biens de feue Anne de Luppé, à charge de payer à Marguerite du Laur 1 000 écus petits de dot, 666 livres 13 sols 4 deniers d'augment, 1 000 livres de feue Anne de Luppé, sa fille. Il y avait une hypothèque sur la seigneurie de Sion, Jean de Verduzan avait payé 2 400 livres pour les droits de de feu Jean de Luppé, oncle d'Anne et aussi Marie et Catherine de Luppé ou leurs maris[607].
Les actes ne permettent pas de préciser lequel des deux Jean de Verduzan était l'époux de d'Anne de Luppé, il est probable que cet époux était celui qui fut dit feu en 1552 et que son fils Jean était en procès en 1551 avec Anne de Luppé et en procès en 1552 avec les héritiers des sœurs de Carbonnel de Luppé, l'une ayant épousé Bernard de Biran l'autre Bertrand de Batz.

2° Marguerite de LUPPE.
Elle épousa **Bernard de BIRAN,** seigneur de La Mothe, fils de Jean de BIRAN, seigneur de La Mothe Pellegrue, et de Riquette de SEDILLAC (SERILLAC), ils eurent une fille Jeanne de Biran qui épousa en premières noces, par contrat du 9 avril 1526, François de Patras, seigneur de Campaigno, et en secondes noces avant juillet 1539 Salvy de Ras[608].

3° Catherine de LUPPE.
Elle était mariée en août 1512 avec **Bertrand de BATZ,** seigneur de Batz, Superbie, fils d'Arnaud de BATZ et de Catherine de TOUJOUSE, ce qui implique que le mariage avait eu lieu très probablement bien avant, en raison de la chronologie.

4° Elziane de LUPPE

5° Agnès de LUPPE

Enfants du second lit[609] :

7.2 Jean de LUPPE, qui suit

---

[606] AD. Gers B 3

[607] André Navelle, *op.cit.,* t.VI, p.312, se référant à AD.HG B 53 pour le maintien de Jean de Verduzan dans les droits sur les biens d'Anne de Luppé. La transcription peu claire (Hypothèque, etc.) a été reproduite telle quelle.

[608] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Biran,* produisant les preuves

[609] Le Chevalier de Courcelles ajoute Odet de Luppé qui épousa Catherine Bertrand ; autre Jean de Luppé, chevalier de Malte ; il crée un doublon avec Catherine de Luppé qui épousa Jean d'Orgueil, nommant celui-ci Jean de Lormie à ce degré et au degré suivant Catherine de Luppé qui épousa Jean d'Orgueil. André Navelle, *op.cit.,*. VI, p.308 indique Jean, Bertrand, Catherine, Agnès, Catherine, se référant au procès du 2 septembre 1494 entre Carbonnel de Luppé et Marguerite du Garrané.

7.3 Bertrand de LUPPE, chevalier, seigneur de Crémens (en Magnan, Gers).
Il épousa (vers 1515) **Florette de MONTESQUIOU,** fille de Jean de MONTESQUIOU, seigneur et baron de Marsac, et de Bertrande de DEVEZE, elle était veuve de Bernard de Castelbajac, seigneur de Bernet, dit le Baron vert, épousé par contrat 13 juillet 1514. Devenue veuve une seconde fois elle épousa en troisièmes noces, par contrat du 27 avril 1517, Jean II de Vernède, vicomte de Corneilhan, veuf de Jeanne Marguerite d'Armagnac de Camicas, épousée par contrat du 13 février 1514, fils d'Antoine de Vernède, vicomte de Corneilhan[610], et de Jeanne de Sainte-Lanne. Florette de Montesquiou eut une postérité de ses première et troisième unions.

7.4 Catherine de LUPPE.
Citée mariée avec Jean d'Orgueil dans le testament de sa mère du 7 avril 1513, son mari et elle transigèrent le 24 janvier (ou juin) 1514 avec Jean de Luppé, fils et héritier de Bertrand de Luppé, lequel Jean avait déjà repris le nom de Luppé[611].
Elle épousa, par contrat du 29 novembre 1494, noble **Jean d'ORGUEIL,** seigneur de *Lormie* (Lornet), le contrat fut conclu par Marguerite du Garrané, agissant au nom de sa fille Catherine de Luppé, il prévoyait que l'union serait célébrée au cours des semaines à venir, que les biens constitués en dot reviendraient à sa mère si elle mourait sans enfant, et que si cette dernière n'était plus en vie ils seraient dévolus à Jean et Bertrand de Luppé et leurs autres sœurs[612]. Jean d'Orgueil, écuyer, reconnut le 15 mars 1511 devoir 40 écus à Jean de Luppé, damoiseau du Garrané[613].

7.5 Agnès de LUPPE.
Elle fut citée mariée avec Jean de La Serre dans le testament de sa mère du 7 avril 1513.
Elle avait épousé **Jean de LA SERRE** autrement appelé Beulaygue.

7.6 autre Catherine de LUPPE.
Citée en 1494, elle n'était pas mariée en 1513, selon le chevalier de Courcelles, en réalité le testament de sa mère du 7 avril 1513 ne la nomme pas, peut-être car décédée à cette date.
Elle pourrait donc être celle qui dite des seigneurs du Garrané et de La Cassagne épousa **Antoine de MARRAST,** seigneur de Lacaze, capitaine d'Auvillar et de L'Isle-en-Dodon, dont le fils Jean de Marrast épousa en 1531 Catherine de Benque[614].

VII Jean de LUPPE dit du GARRANE, seigneur du Garrané (en Seissan, Gers) et de Lasseran (à 7 km au sud d'Auch, Gers)
Le 13 juin 1495, il était sous la tutelle de son cousin Jean de Luppé, seigneur de Luppé.

---

[610] Père Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France,* t.VIII, p.270
[611] AD. Gers I sup 361 n°12249 ; Fonds 25 J B.6.2
[612] Fonds 25 J B.6.1
[613] Fonds 25 J C.I.1
[614] Joseph Noulens, *Maisons de Gascogne,* t.II, p.236

Le 24 décembre 1523, il fut présent à une revue à Cassano (Italie) de la compagnie du chevalier Bayard dans laquelle il servait comme archer.
Le 13 août 1544, Charles du Garrané, seigneur de Pépieux, en Astarac, père de François du Garrané, pupille, cohéritier de feue *Catherine* du Garrané, dame dudit lieu et de Lasseran, donna une procuration pour partager les terres avec Jean de Luppé, coseigneur du Garrané[615].
Jean et Charles de Luppé, père et fils, seigneurs dudit lieu, du Garrané et de Lasseran, vendirent le 13 novembre 1546 à Jean de Maignaut, sieur de Montagut, les devoirs seigneuriaux que ce dernier leur devait quant à la métairie de la Paille, située à Lasseran, pour la somme de 24 écus petits[616].
Il testa le 8 août 1559, nommant héritier Charles de Luppé, son fils aîné[617]. Charles du Garrané, seigneur de Pépieux était le cousin issu de germain de Jean de Luppé, seigneur du Garrané.
Jean de Luppé avait épousé, par contrat du 28 février 1514 (n.st), **Marguerite du(de) MONT de Pléhaut,** fille de Jean du(de) MONT, seigneur de Pléhaut.
Elle testa le 28 mai 1552, nommant son mari, son fils aîné et héritier, Charles de Luppé, faisant des legs à Pierre, Jean et Jacques de Luppé, ses autres enfants, actuellement à l'armée du Roi, nommant Anne Françoise de Luppé, sa fille déjà morte et Jeanne de Luppé à qui elle cédait une somme d'argent[618].
Ils eurent :

8.1 Charles de LUPPE, qui suit.

8.2 Pierre de LUPPE.
Cité dans le testament de sa mère le 27 mai 1552, il servait en qualité d'homme d'armes (comme son frère Charles), le 20 janvier 1569, dans la compagnie du seigneur d'Arné, lors d'une revue à Chinon[619].

8.3 Jean de LUPPE.
C'est probablement lui qui dit seigneur de *Martian* (Martiac ?) passa un accord, le 17 mai 1588, avec Mathieu et Paul d'Escousalles, père et fils, seigneurs de *Montaignan*[620] (Montagnac), la présomption d'ascendance est fondée sur les liens entre cette branche et la famille d'Escousalles : Mathieu d'Escousalles assista sa présumée cousine germaine Mathive (alias Mathieue) de Luppé (9.3), lors de son contrat de mariage avec Paul d'Escousalles.

[615] André Navelle, *op.cit.,* VI, p. 311, produisant AD.HG 3 E 736, Belloquia, notaire.
[616] Fonds 25 J C.I.3
[617] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12249, Gérard Aubert, notaire de *Bassan* ; Chevalier de Courcelles dit que Jean de Luppé et Marguerite du Mont firent un testament mutuel à cette date ; Fonds 25 J C.I.5
[618] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12249 ; Chevalier de Courcelles dit que Jean de Luppé et Marguerite du Mont firent un testament mutuel à cette date ; Fonds 25 J C.I.4
[619] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12272
[620] Fonds 25 J M.I.11

Jean de LUPPE, seigneur de *Martian,* et **Jeanne d'ESCOUSALLES** (ou d'ESCONSALLES), son épouse donnèrent quittance le 27 août 1591 à Mathieu d'ESCOUSALLES, père de Jeanne[621].

Ils eurent plusieurs enfants dont :

Mathieu de LUPPE, fils aîné de Jean de Luppé, seigneur de *Martian* (Martiac ?), et de Jeanne d'Escousalles de Raspail, épousa par contrat du 23 décembre 1597 **Anne de ROUX,** fille de feu Jacques de ROUX, seigneur de Ségreville, et de Françoise de LORDAT, la future était assistée de Tristan de Luppé, seigneur de Montlaur[622].

Tristan de Luppé, auteur de la branche des seigneurs de Montlaur (terre apportée par sa femme) avait épousé Marguerite de Noailles, fille d'Antoine de Noailles, seigneur de Montlaur et de Marguerite de Roux de Ségreville, cette dernière sœur de Jacques de Roux qui avait épousé Françoise de Lordat[623].

Mathieu de Luppé et Anne de Roux au moins une fille :

Françoise de LUPPE.

Elle épousa, par contrat du 1er janvier 1619, **Barthélemy de LARROQUAN,** seigneur du Pin, fils de Jean de LARROQUAN, seigneur du Pin, et de sa première épouse Renée de PEYRONNENC[624].

8.4 Jacques de LUPPE.

Il pourrait avoir épousé **N…de BEON,** fille de Bernard de BEON, seigneur d'Armentieu, et de Jeanne d'ORNEZAN[625].

8.5 Anne Françoise de LUPPE.

Elle mourut avant le 27 mai 1552.

8.6 Jeanne de LUPPE.

Elle fut citée dans le testament de sa mère le 27 mai 1552.

Elle épousa, par contrat du 6 mai 1557, noble **Pierre du PIN,** le mariage fut traité par Charles de Luppé, frère de la future[626]. Leur fils, noble Charles du Pin, donna le 2 juillet 1597, quittance de la dot de feue Jeanne de Luppé, sa mère, fille de Jean de Luppé[627].

VIII Charles de LUPPE, écuyer, seigneur du Garrané, de Lasseran

---

[621] Fonds 25 J M.I.13 ; ce fonds écrit Desconsalles et Descousalles, d'autres sources écrivent Desconsalles ou Descousalles (d'Escousalles)

[622] AD.HG Reg Ins 8 et Reg.Ins 6

[623] André Navelle, *op.cit.,* t.IX, pp.182-187 indique la généalogie de cette famille il prénomme Christophe l'époux de Françoise de Lordat, ce même Jacques apparaît comme Hugues dans un acte.

[624] AD.HG Reg. Ins 23 ; AD. Gers Vergès I 2650, Thibaut, notaire

[625] N…de Béon ne figure pas parmi les enfants indiqués par André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain* , II, p.112, qui en indique 12.

[626] Fonds 25 J C.2.2

[627] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12249

Il fut présent, le 20 janvier 1569, à la montre à Chinon de la compagnie du seigneur d'Arné dans laquelle il servait comme homme d'armes[628], et ne vivait plus le 24 avril 1573, date à laquelle Jeanne du Garrané dite de Pépieux, veuve, agissant par l'intermédiaire de son fils Tristan de Luppé, échangea une pièce de terre labourable audit Garrané[629].
Il avait épousé, par contrat du 13 février 1555 (n.st), **Jeanne du GARRANE,** les mariés qui étaient parents sans le savoir furent obligés d'obtenir des dispenses pour le mariage déjà contracté, qui leur furent accordées le 6 juillet 1555[630], Jeanne du Garrané était sœur de François du Garrané, seigneur de Pépieux, donc fille de Charles du Garrané, seigneur de Pépieux, et de Marthe de Bèon. Jeanne du Garrané, veuve de Charles de Luppé fut citée le 6 novembre 1589 dans un accord entre Tristan de Luppé, seigneur de Mérens, et Jean de Luppé du Garrané, frères, d'une part, et Carbon de Luppé, leur frère aîné, relatif à la part de légitime du sieur Tristan de Luppé de la succession de leur défunt père Charles de Luppé du Garrané[631]. Jeanne du Garrané, veuve, acheta le 3 février 1574 plusieurs pièces de terres situées près de ses possessions[632].
Elle assista sa fille Mathive, le 23 mai 1587, lors de son contrat de mariage avec Paul d'Escousalles, et mourut avant le 30 juin 1588, date à laquelle Mathive de Luppé donna une quittance à Carbon de Luppé, son frère, quant à ses droits sur l'héritage de ses parents[633].
Ils eurent :

9.1 Carbon IV de LUPPE, qui suit.

9.2 Tristan de LUPPE, auteur de la branche des seigneurs de Montlaur.

9.3 Mathive (alias Mathieue) **de LUPPE.**
Elle acheta, le 7 août 1617, une pièce de terre à (avec ?) Paul d'Escousalles, seigneur de Montaignan[634].
Elle avait épousé, par contrat du 23 *mai* (en réalité décembre) 1587, **Paul d'ESCOUSALLES (ou d'ESCONSALLES)**, seigneur de Montaignan[635], fils de Mathieu d'ESCOUSALLES, seigneur de Montaignan, et de Marguerite d'ORBESSAN de Castelgaillard ; la future fut assistée de sa mère Jeanne du Garrané, de Carbon de Luppé, seigneur du Garrané, son frère, Arnaud d'Escousalles, frère de Paul, s'engagea à payer à la future la somme de 500 livres, consignée sur le château de Montaignan, le contrat mentionnait Mathieu d'Escousalles, père du futur[636]. Ils eurent une fille, Marthe d'Escousalles, qui épousa Jean-Jacques de Larroquan de *Montaignan*

[628] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12272
[629] Fonds 25 J C.2.4
[630] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12249 ; J. de Carsalade du Pont , *Revue de Gascogne,* 1879, *Maintenue de noblesse de Pierre de Lupé, seigneur du Garanné,* p.93, Bertrand de Lapire, notaire de la cité d'Auch.
[631] AD. Ariège Abbé Escarguel, Thibaut, notaire de *Saint-Douce*
[632] Fonds 25 J C.2.5
[633] Fonds 25 J C.2.11
[634] Fonds 25 J 2ème partie XXXV
[635] Jules Villain, *op.cit.,* II, p.1570 (généalogie Noé), Thibaut, notaire ; le chevalier de Courcelles le nomme par erreur Paul *de Gonzalès*, seigneur de Montagnac, fils de Mathieu *de Gonzalès,* seigneur de Montagnac, et de Marguerite d'Orbessan de Castelgaillard
[636] Fonds 25 J C.2.10 ; Fonds 25 J T.3.1, date le contrat du 23 décembre 1587

dit le chevalier d'Ayguebère, neveu et filleul de Jean Bertrand de Luppé, prieur de Saint-Gilles[637].

Paul d'Escousalles mourut avant le 15 décembre 1623, date du contrat de mariage de sa fille Philiberte d'Escousalles avec Paul de Noé, seigneur de Savère, la mariée fut assistée d'Arnaud d'Escousalles, seigneur de Montagnac, et de Tristan de Luppé, ses oncles, de Mathieu de Luppé, seigneur de *Martian* (Martiac ?), de Jean d'Escousalles, prêtre et recteur de Montlaur[638].

IX Carbon IV de LUPPE, écuyer, seigneur du Garrané, de Lasseran.

Il servait dans la compagnie de 60 lances de M. de Biron, lors de la revue passée à Libourne le 5 juillet 1575. Le 10 mai 1593, Bertrand, seigneur de Saint-Julien, et Catherine de Polastron, demoiselle du Bosc, son épouse, fille de Marie du Garanné, reconnurent avoir été entièrement payés par Carbon de Luppé, seigneur du Garrané et de Lasseran, de tout ce que ce dernier pouvait leur devoir pendant le temps où il avait agit en tant que procureur de ladite Marie du Garrané, celle-ci héritière de Jean du Garrané dit capitaine Pépieux[639].

Le 18 octobre 1601, Marthe du Garrané, autorisée de François de Montaut, seigneur de Villeneuve, fit donation de 400 écus à Carbon de Luppé, seigneur du Garrané, son neveu, fils de Jeanne du Garrané, sa sœur, pour l'indemniser des services qu'il avait rendus audit sieur de Villeneuve, son mari, en l'année 1592, qu'il avait été fait prisonnier de guerre par ceux de la nouvelle religion et retenu prisonnier à Mauvezin[640].

Carbon de Luppé fut nommé dans le testament de sa belle-mère, ouvert le 26 janvier 1611, et dans celui de son épouse, le 17 août 1625, et testa le 16 (*mai,* avril ?) 1632, disant que, par acte du 25 janvier 1631, il avait institué son héritier Charles de Luppé, sieur de La Peyrade, son fils aîné, et avait versé des sommes pour la maladie de dame du Bosc, sa fille, il nomma ledit Charles, son héritier universel, et exécuteurs testamentaires Tristan de Luppé, prieur du Garrané, son fils, le conjura d'assister Jean Bertrand de Luppé, son frère chevalier de Malte, et dame Marguerite de Luppé, religieuse à Sainte-Croix de Volvestre. Il lui restait *600* livres à partager, il légua à Charles, son fils et à ses frères Tristan et Alexandre et aux demoiselles du Bosc et de Gaspard, à *chacune* 200 livres, dit avoir aussi une fille mariée avec Jean de La Mazère, sieur de La Lague et avoir lors du décès de celle-ci 2 (petites-)filles à qui il laissa à chacune 100 livres, il donna 300 livres à sa petite-fille Paule de Montlezun, il donna 300 livres à un fils de M. de Gaspard et de ladite demoiselle, sa femme, son filleul[641]. Il fit un codicille le 7 mai 1632[642].

Il avait épousé, par contrat du 30 avril 1582, **Jeanne de *VEZINS* (VOISINS),** fille de Jean de *VEZINS* (VOISINS), seigneur de La Cassagne et en partie de Saint-Avit, et de Charlotte des

---

[637] J. de Carsalade du Pont, *Revue de Gascogne,* 1879, *Maintenue de noblesse de Pierre de Lupé, seigneur du Garanné,* p.93, note 3, qui écrit Gonzalès au lieu d'Escousalles, reprenant les dires du chevalier de C ourcelles, l'acte correspondant ne figurant pas dans la maintenue de noblesse.

[638] AD.HG Reg. Ins 23, AD. Gers I 2650, Thibaut, notaire

[639] Fonds 25 J D.2.1

[640] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12249

[641] AD. Gers Vergès I 2165 n°12262,

[642] BnF Fr 32297, Bernard Soton, notaire d'Aux

ESSARTS (ASTARDS) de LAUDUN[643], elle apporta à sa belle famille la terre de La Cassagne (en Saint-Avit-Frandat, Gers). Carbon de Luppé donna une quittance de dot le 27 avril 1588 à Bertrand de Voisins, seigneur de La Cassagne[644].
Le testament de Charlotte de Laudun, épouse de Jean de Voisins, seigneur de La Cassagne et de Saint-Avit, fut ouvert le 26 janvier 1611, en présence du procureur de Bertrand de Voisins, seigneur de La Cassagne, et de Carbon de Luppé, seigneur du Garrané, époux de Jeanne de Voisins. Elle léguait 3 000 livres à Hector *de Laur* (du Lau), fils aîné du sieur de *Laur* (Jacques du Lau) et de Françoise de Cassagnet, elle-même fille du seigneur de Saint-Orens (François de Cassagnet de Tilladet, second époux de Charlotte de Laudun), Hector était devenu seigneur de Saint-Orens. Elle lèguait 500 livres à Philiberte de Luppé, née du mariage de Jeanne de *Vezins*, sa fille, avec Carbon de Luppé, seigneur du Garrané ; Marthe, Tristan, Jeanne Charlotte et Alexandre de Luppé, autres enfants de Carbon de Luppé devaient receoir chacun 500 livres, soit en tout 2 000 livres, Charlotte de Laudun donnait encore 1 500 livres à Jean *Tristan* de Luppé, autre fils du seigneur du Garrané pour qu'il puisse devenir chevalier de Saint-Jean de Jérusalem[645].
Jeanne de Voisins testa le 17 août 1625, nommant ses enfants, Jean Bertrand de Luppé, lors chevalier et commandeur de l'ordre de Malte, Arnaud Charles de Luppé, marié avec Anne de Savère, Marguerite de Luppé, religieuse au couvent de Sainte-Croix Volvestre, Charlotte de Luppé, mariée avec Jean de La Mazère, seigneur de La Lague, Philiberte de Luppé, mariée avec Louis de Montlezun, sieur du Bosc, Marthe de Luppé, non encore mariée (mais qui le fut depuis le 10 août 1630 à François du Cos, sieur de Gaspard), Charlotte de Luppé, non mariée, Tristan de Luppé, prêtre et abbé de Cère, Alexandre de Luppé qui mourut au service du Roi sous le nom de capitaine Alexandre[646], son testament fut ouvert le 20 novembre 1625, deux mois environ après sa mort, à la demande de Carbon de Luppé, seigneur du Garrané et de Lasseran, son mari, en présence de Jean Bertrand de Luppé, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, d'Arnaud Charles, de Tristan Alexandre, de Charlotte, Marguerite, Philiberte, Marthe et autre Jeanne Charlotte de Luppé, ses enfants (fils) et filles[647].
Ils eurent :

10.1 Arnaud **Charles de LUPPE,** qui suit.

10.2 Jean Bertrand de LUPPE.

---

[643] BnF Fr 32297, Bernard du Routier, notaire de Sainte-Mère en Lomagne ; Fonds 25 J D.I.1 et 1 bis. La famille de l'épousée est nommée de Vezins dans les actes, il s'agit d'une branche de la famille de Voisins, peu connue, dont la généalogie comporte des incertitudes. Son auteur, selon Hyacinthe Louis Rabino di Borgomale, *Notices généalogiques,* à la BnF, est peut-être Pierre de Voisins, fils de Guillaume de Voisins, vicomte de Lautrec, coseigneur d'Ambres, baron de Montaut, seigneur de Couffoulens, et d'Aude de Faudoas ; la mère de l'épousée est nommée Charlotte des Essarts de Laudun alors qu'il est prouvé qu'elle appartenait à la famille des Astards de Laudun. Cette dernière épousa en secondes noces, le 31 juillet 1582 François de Cassagnet de Tilladet, seigneur de Saint-Orens, sénéchal du Bazadais, veuf de Jeanne de Montlezun.
[644] Fonds 25 J, 2ème partie XLIV
[645] Fonds 25 J D.2.3
[646] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12249
[647] AD. Gers Vergès I 2615 n°12263

Né en septembre 1586, il fut baptisé le 8 de ce mois en l'église du Garrané, le parrain fut Bertrand de Voisins, seigneur de La Cassagne, la marraine : Françoise d'Esparbès, dame de La Cassagne[648].
Il fit ses preuves, le 29 mai 1597, pour entrer dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem[649], reçut le 29 août 1601 des lettres de profession du grand-maître Alof de Wignacourt et le congé pour Malte le 7 mai 1602 du même[650], il fut nommé grand-prieur de Saint-Gilles, le 30 août 1656, suite à la démission d'Alexandre de Benque[651], il était également commandeur de Peyrins dont il rendit compte de la gestion entre 1658 et 1664[652]. Jean Bertrand de Luppé, grand-prieur de Saint-Gilles, mourut à Arles le 10 juin 1664, selon les actes concernant sa succession[653]. Il est l'auteur de « *Mémoires et Caravanes »* publiées en 1865[654].

10.3 Jean Tristan de LUPPE, prieur du Garrané, abbé de Cère.
Il fut cité dans le testament de sa mère en 1625 et dans celui de son père en 1632. Le 27 juillet 1663 il reconnut avoir reçu une somme de 3 614 livres 2 sols, à valoir sur une somme de 9 000 livres, de Bertrand de Luppé, grand-prieur de Saint-Gilles, son frère[655]. Le roi Louis XIV lui attribua, le 5 septembre 1670, l'abbaye de *Serre* (Cère), sur résignation de Pierre de Castaing, son dernier titulaire[656]. Ancien abbé de Cère, il testa une première fois le 1er septembre 1680, au château de La Cassagne, puis une seconde fois le 7 avril 1687, faisant des legs aux membres de sa famille[657].

10.4 Alexandre de LUPPE.
Il mourut au service du Roi, avant le 17 août 1625, date du testament de sa mère.

10.5 Charlotte de LUPPE.
Citée dans le testament de son père en 1632, elle avait testé le 14 mars 1628 dans la maison seigneuriale du Garrané[658].
Elle avait épousé **Jean de LA MAZERE,** seigneur de *Molins,* La Lague*,* d'où au moins un fils François de La Mazère, seigneur de Saint-Pé, qui épousa Françoise de La Tour, et deux filles (mentionnées dans le testament de Carbon de Luppé) dont l'une Marguerite de La Mazère épousa le 16 septembre 1638 Arnaud de Castéras, seigneur de La Rivière.

10.6 Marguerite de LUPPE.

---

[648] Fonds 25 J J.1.1 et 1 bis
[649] Fonds 25 J J.1.2
[650] Fonds 25 J J.1.3, J.1.4
[651] Fonds 25 J J.2.11 et 11 bis
[652] Fonds 25 J J.4.1 à J.4.8
[653] Fonds 25 J J.8.1 à J.8.4
[654] J. de Carsalade du Pont, *Revue de Gascogne,* 1879, t.XX, p.93, *Maintenue de noblesse de Pierre de Lupé, seigneur de Garané,* note 3
[655] Fonds 25 J I.I.1
[656] Fonds 25 J I.I.4
[657] Fonds 25 J I.I. 6 et 9
[658] Fonds 25 J D.5.1 et 1 bis

Elle fut citée comme religieuse à Sainte-Croix-Volvestre (Ariège), dans le testament de sa mère en 1625, et dans celui de son père en 1632. En 1640, elle céda à noble Jean François Itillie, de Sainte-Croix, une somme à prendre sur Marguerite de Noailles, veuve de Tristan de Luppé, seigneur de Montlaur, qu'elle devait aux religieuses[659].

10.7 Philiberte de LUPPE.

Elle épousa, par contrat du 31 mars 1612, **Louis de MONTLEZUN,** seigneur du Bosc, de Besmaux, fils de Manaud de MONTLEZUN, seigneur du Bosc, et de Pélegrine de FLEURIAN[660], d'où postérité. Selon le contrat de mariage le futur était donataire de feu Manaud de Montlezun, capitaine Bosc, son père, la future était dotée de 3 750 livres par ses parents et de 750 livres par son aïeule Charlotte (des Astards) de Laudun, dame de Saint-Orens[661].

Selon une note en marge d'un acte du 26 avril 1631 par lequel Carbon de Luppé, très âgé, conjurait ses enfants de s'entendre sur le partage de ses biens et de ceux de sa femme, il est écrit que, le 6 janvier 1641, Philiberte de Luppé, veuve de Louis de Montlezun, sieur du Bosc, avait payé 2 000 livres à Charles de Luppé, sieur du Garrané et de La Cassagne[662].

10.8 Marthe de LUPPE.

Elle épousa, par contrat du 1er août 1630, au château de La Cassagne, **François du COS (de La Hitte),** seigneur de Gaspard, né en 1601, fils de feu Jean François du COS (de La Hitte), seigneur de Gaspard, et de Perrette de *PUYDORPHILE[663],* d'où au moins un fils Joseph du Cos (de La Hitte), seigneur de Gaspard, né en 1631[664], qui est certainement le filleul et légataire de Carbon de Luppé en 1632.

10.9 Jeanne Charlotte de LUPPE.

Elle fut citée dans le testament de sa mère en 1625 et celui de son père en 1632.

X Arnaud **Charles de LUPPE,** écuyer, seigneur du Garrané, de Lasseran, de La Peyrade, La Cassagne.

A une audience présidiale, en 1633, Charles de Luppé, seigneur du Garrané et de La Cassagne, contre Me Gérard Gaillard Caillau, bien que n'étant pas héritier de feue dame de Saint-Orens, son aïeule maternelle, reconnut la dette dont parlait le procès[665], la dame de Saint-Orens était Charlotte des Astards de Laudun qui avait épousé en secondes noces François de Cassagnet de Tilladet, seigneur de Saint-Orens (l'acte disant aïeule se rapporte à lui et non à un prétendu fils.)

---

[659] AD.HG 3 E 16188 Le Plan Volvestre

[660] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Montlezun,* produisant la preuve.

[661] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12272, Antoine de Saint-Martin, notaire d'Aux.

[662] AD. Gers Vergès I 2165 n°12264

[663] Fonds 25 J D.5.2 et 2 bis

[664] Jules Villain, *op.cit.,* t.I, pp.100-101, indique également les parents su marié et sa descendance

[665] AD. Gers B 124

Charles de Luppé, seigneur de La Cassagne et du Garrané, présenta une requête le 4 juin 1638, devant l'intendant de Guyenne, pour demander une remise d'imposition, ayant servi le Roi durant de longues années et son fils étant alors dans la compagnie de gendarmes de M.d'Epernon[666]. Il rendit hommage, en 1645, pour la moitié de la seigneurie de Mongardin (en Tilhac, Gers) pour lui et comme procureur de Marie de Laroze pour l'autre moitié[667].
Charles de Luppé, seigneur du Garrané, de La Cassagne et de Lasseran, racheta, le 3 mars 1654, à Hector Dufaur de La Rivière, sieur de Saint-Christau, la moitié de la terre de Lasseran, les hommages et autres droits qui en dépendaient. Il avait vendu ces biens, en compagnie de Carbon de Luppé, son père, à l'oncle d'Hector, Gaillard Dufaur de La Rivière, décédé[668].
Il vendit, le 28 février 1653, la moitié de la terre de Mongardin[669].
Charles de Luppé testa le 5 mai 1656, nommant François de Luppé, son fils aîné, héritier universel, nommant ses autres enfants, Jean de Luppé, prêtre et chapelain de Betharram, Françoise de Luppé, mariée le 23 mars 1640 avec Pierre de Canteloup, seigneur de Saint-Cricq, Thérèse qui ne fut point mariée, Marie qui fut mariée, le *15* août 1656, avec Jean de Faudoas, seigneur d'Ariès[670].
Il avait épousé (donc en premières noces, comme nous le pensons), par contrat du 27 février 1612, **Anne de SAVERE,** dame de Marsan, fille de Jean Jacques de SAVERE, seigneur de Marsan[671] et nièce de Pierre d'Esparbès, seigneur de Lussan, (sa mère était Marguerite d'Esparbès de Lussan.) Les mariés reconnurent, le 29 mars 1615, avoir reçu la somme prévue au contrat de mariage, Françoise d'Esparbès de La Cassagne (épouse de Bertrand de Voisins, seigneur de La Cassagne) agissant avec son frère Pierre d'Esparbès, sieur de Lussan donna 4 000 livres et Bertrand de Voisins, seigneur de La Cassagne, donna 6 000 livres[672].
Le chevalier de Courcelles dit qu'Arnaud Charles de Luppé eut un fils Charles de Luppé, seigneur du Garrané et de La Cassagne, qui épousa Jeanne de Montesquiou, que ceux-ci assistèrent au contrat de mariage de leur neveu Jean François de Montesquiou, le 23 février 1649 et qu'il mourut avant le 5 mai 1656, date du testament de son père (car il n'y est pas nommé), or l'on trouve de nombreux actes faisant apparaître Charles de Luppé, seigneur du Garrané et de La Cassagne, qui se rapportent en réalité à Arnaud Charles. Le père Anselme dit que Jeanne de Montesquiou, fille de Jean de Montesquiou, seigneur de La Serre, et de Jeanne de Serre de *Soubessens* (Loubersan) épousa Charles de Luppé, seigneur du *Garaud* (Garrané) et de La Cassaigne, que Jean-François de Montesquiou, neveu de Jeanne, appelle son oncle dans son contrat de mariage[673] (23 février 1649), qualification ambiguë pour Charles de Luppé, car celui-ci était l'oncle de Jean-François de Montesquiou, par sa mère (Bertrand de Montesquiou, seigneur de La Serre, père de Jean-François, et frère de Françoise, avait épousé, par contrat 14 décembre 1625, Charlotte de Savère, sœur d'Anne)

---

[666] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12249
[667] AD. Gers E 1
[668] Fonds 25 J E.I.8
[669] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12249
[670] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12249 ; Fonds 25 J E.I.10
[671] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12249, Rouède, notaire ; Fonds 25 J E.I.1,
[672] Fonds 25 J E.I.2
[673] Père Anselme, *op.cit.,* t.VII, pp.274-275, ne nomme pas les parents de Charles de Luppé.

Il paraît probable que ce soit en réalité Arnaud Charles de Luppé qui épousa en secondes noces Jeanne de Montesquiou et non son fils (qu'il serait étonnant de qualifier seigneur du Garrané et de La Cassagne du vivant de son père, d'autant plus que François de Luppé, son frère, était nommé en 1639 M. du Garrané). Le fonds 25 J qui fait apparaître les membres de la branche des seigneurs du Garrané ne mentionne pas ce prétendu Charles de Luppé, fils d'Arnaud Charles.

C'est probablement Arnaud Charles de Luppé dit souvent Charles de Luppé qui avait épousé, donc en secondes noces, **Jeanne de MONTESQUIOU,** fille de Jean II de MONTESQUIOU, seigneur de La Serre, et de Jeanne de SERRES (cette dernière fille de Jean de SERRES, seigneur de Loubersan, et de Jeanne de MAIGNE). On peut également noter que l'abbé de Vergès dit que Charles de Luppé, seigneur du Garrané et de La Cassagne épousa vers 16-2. Jeanne de Montesquiou[674].

Enfants du premier lit :

11.1 François de LUPPE, qui suit.

11.2 Jean de LUPPE, seigneur de Clarac**.**

Il fut prêtre et chapelain de Bétharram, il testa le 12 juillet 1664, en faveur de son frère François de Luppé[675].

Le 6 avril 1642, Charles de Luppé, seigneur du Garrané, et son épouse reconnurent que leur fils Jean de Luppé désirait devenir prêtre, s'engagèrent à lui procurer un titre clérical et lui assignèrent une rente annuelle de 200 livres à lever sur leur métairie de Clarac[676]. Le 9 décembre 1664, les prêtres et chapelains de la chapelle de Notre-Dame du Calvaire de Bétharram certifièrent que Jean de Luppé, seigneur de Clarac, leur confrère, avait légué une somme de 300 livres à ladite chapelle. Ce legs payable un an après son décès survenu le 13 juillet 1664 fut remis par Jean Tristan de Luppé, oncle du disparu[677].

11.3 Françoise de LUPPE.

Elle aurait épousé (donc en premières noces, si elle était bien fille de Charles de Luppé et d'Anne de Savère), par contrat du 6 novembre 1629, **Antoine de PARDAILLAN,** seigneur et baron de Dufort et de Bonas, fils d'Antoine Arnaud de PARDAILLAN, seigneur et baron de Dufort, et de Jeanne de BATZ[678], d'où postérité. La preuve de son ascendance n'est pas fournie par le chevalier de Courcelles.

Elle pourrait être fille de Jacques de Luppé, seigneur d'Arblade, et de Marguerite de Montferrand.

Elle épousa (donc peut-être en secondes noces) par contrat du 21 mars 1640, Jean **Pierre de CANTELOUP,** seigneur de Saint-Cricq[679].

---

[674] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12272
[675] AD. Gers Vergès I 361 n°12249
[676] Fonds 25 J I.2.1
[677] Fonds 25 J I.2.4
[678] Père Anselme, *op.cit.,* V, p.189
[679] AD. Gers Vergès n°12280 ; Chevalier de Courcelles

11.4 Marie de LUPPE.

Son fils Pierre de Faudoas, seigneur d'Ariès, étant son procureur, donna, le 17 novembre 1683, une quittance à François de Luppé, seigneur du Garrané (infra)

Elle avait épousé, par contrat du 20 août 1656, **Jean de FAUDOAS,** seigneur d'Ariès, *Saint-Avent,* veuf de Catherine de Mauléon, fils d'Henri Aymeri de FAUDOAS, seigneur de Séguenville, d'Ariès, Saint-Avent, et de Catherine de LA MOTHE d'Izaut, d'où postérité de cette seconde union[680], la future fut assistée de Jean Tristan de Luppé, prêtre et prieur du Garrané, son oncle, elle devait recevoir 5 000 livres, somme promise par une clause du contrat de mariage de son père[681].

11.5 Thérèse de LUPPE.

Elle fut instituée légataire de son père, le 5 mai 1656.

XI François de LUPPE, écuyer, seigneur du Garrané, de La Cassagne, de Lasseran, Saint-Avit

Il reçut, le 3 septembre 1639, un certificat de service de ban et d'arrière ban sous le nom de M. du Garrané[682] et, le 25 septembre 1666, produisit un inventaire de pièces pour justifier sa noblesse[683]. Il dénombra ses biens le 29 décembre 1669, il possédait le domaine de La Cassagne, consistant en un château, granges, étables, avec pigeonnier, la terre de Frandat, celle de Clarac, des domaines à Sainte-Mère, la terre de Saint-Avit, le domaine de Castet-Arrouy et une maison à Lectoure[684].

Il testa le 25 avril 1683, nommant son épouse Marie de Castaing, et ses 8 enfants, Joseph, Louis, Pierre, Charles de Luppé, Thérèse, carmélite à Lectoure, Jeanne Marie, religieuse à N.D de Lectoure, Marie, carmélite à Lectoure, Marguerite, religieuse à Sainte-Croix Volvestre, nommant Joseph de Luppé pour son héritier universel, instituant Louis de Luppé, prêtre et abbé de Cère en sa légitime, léguant 4 000 livres au-dessus de sa légitime à Pierre de Luppé, son 3ème fils[685]. François de Luppé, seigneur du Garrané, reçut une quittance, le 17 novembre 1683, de Pierre de Faudoas, seigneur d'Ariès, en qualité de procureur de demoiselle de Luppé, sa mère[686]. Le 7 août 1685, Noël Boucher, bourgeois de Paris, ainsi que les personnes qu'il représentait, créanciers du duc d'Epernon, reconnut avoir reçu de François de Montlezun, seigneur de Besmaux, gouverneur pour le roi du château de la Bastille, agissant au nom de François de Luppé, seigneur du Garrané, une somme de 4 350 livres représentant le solde du prix d'achat de la terre de Lioux[687].

---

[680] Jules Villain, *op.cit.,* t.II, p.1414, contrat de mariage reçu Routié, notaire de Sainte-Marie

[681] Fonds 25 J E.I ;13 et 13 bis

[682] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12249, qui rapporte ceci à François de Luppé.

[683] AD. Gers Vergèd I sup 361 n°12272

[684] Fonds 25 J Y.4.3

[685] BnF Fr 32297 ; AD. Gers Vergès I sup 361 n°12249 ; Fonds 25 J E.2.8J. de Carsalade du Pont, *Revue de Gascogne,* 1879, t.XX, pp.93-94, *Maintenue de noblesse de Pierre de Lupé, seigneur du Garanné,* cette maintenue indique également le contrat de mariage de François de Luppé avec Marie de Castaing, le 15 mars 1646, le contrat de mariage de leur fils Pierre avec Anne Marie de Noé le 14 août 1699.

[686] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12249

[687] Fonds 25 J BB.2.2

Il mourut avant le 9 septembre 1693, date du testament de sa femme.
Il avait épousé, par contrat du 15 mars 1646, **Marie de CASTAING,** fille de Jacques de CASTAING, bourgeois de Lectoure[688], et de (Perrenelle de NOSTENS, nommée sans preuve,) la future fut assistée de Jean de Castaing, conseiller du roi, de Pierre de Castaing, conseiller du roi et lieutenant provincial en la cour de la sénéchaussée et siège présidial d'Armagnac, le futur, fils de Charles de Luppé et d'Anne de Savère, était assisté de Jean Tristan de Luppé, prêtre et docteur en théologie, de Jean de Luppé, prêtre, sieur de Clarac, de Jean François de Larroquan, de Jean Jacques de Larroquan, sieur de Montaignan et de Haget, de Jean d'Escousalles, sieur de Montagnac, la dot de la future était de 20 000 livres[689].
Marie de Castaing testa le 9 septembre 1693, instituant héritier universel son fils Pierre à qui elle léguait le tiers de sa dot, léguant 3 000 livres à Louis et 3 000 livres à Charles[690]. Le 4 novembre 1712, eut lieu le partage de la succession de Marie de Castaing entre Louis de Luppé, doyen au chapitre de L'Isle et Charles de Luppé, abbé du Garrané[691].
Ils eurent :

12.1 Joseph de LUPPE.
Il fut capitaine au régiment de Picardie, par brevet du 15 février 1672, commandant de bataillon au même régiment par brevet du 19 avril 1682, puis lieutenant-colonel au régiment de Béarn, il donna une procuration à la dame du Garrané, sa mère, le 25 avril 1691 et mourut à Pignerol à la fin de l'année 1692, sans avoir été marié[692].

12.2 Louis de LUPPE.
Il fut doyen du chapitre de L'Isle-Jourdain. Etant abbé de Cère, il reçut le 26 mars 1676, une donation de son père François de Luppé[693]. En 1710, Louis de Luppé, prêtre et chanoine de L'Isle-Jourdain conféra une prébende vacante dans cette collégiale à son frère Charles de Luppé, puis, le 1er avril 1715, François Louis de Polastron, évêque de Lectoure, accorda à son vicaire général, Charles de Luppé, chanoine et archidiacre en son église cathédrale, la dignité de l'accompagner dans ses voyages à travers son diocèse[694]. Il mourut le 19 février 1729, ayant testé le 27 janvier 1725, en faveur de son frère Charles de Luppé[695].

12.3 Pierre de LUPPE, qui suit.

12.4 Charles de LUPPE.
Il fut abbé de Notre-Dame de Champagne et archidiacre et chanoine de Lectoure.

---

[688] BnF Fr 32297, Betoux, notaire de Lectoure ; AD. Gers E 136
[689] Fonds 25 J E.2.1 et 1 bis
[690] Fonds 25 J E.2.9
[691] Fonds 25 J I.4.3
[692] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12249
[693] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12249
[694] Fonds 25 J I.3. 11 et 13
[695] Fonds 25 J I.4.4 et 4 bis

Le 21 mai 1687, Edmond Raby, professeur en l'académie de Toulouse certifia que Charles de Luppé avait suivi assidûment son cours pendant deux ans[696], puis, le 2 septembre 1691, le vicaire général de l'église de Lectoure certifia que Charles de Luppé avait reçu les quatre ordres mineurs et le 21 septembre suivant Jules, évêque d'Agen, certifia que Charles de Luppé avait été reçu au séminaire du diocèse[697].
Le 10 avril 1728, le roi Louis XV fit don des fruits et revenus de l'abbaye de Notre-Dame de Champagne à Charles de Luppé[698].
Le 14 février 1750, il nomma son neveu Marc Roger de Luppé pour son procureur[699].

12.5 Jeanne Marie de LUPPE.
Elle fut reçue en 1672, religieuse à Notre Dame de Toulouse[700].

12.6 à 12.8 Thérèse et Marie de LUPPE, religieuses carmélites à Lectoure, **Marguerite de LUPPE,** religieuse à Sainte-Croix-Volvestre.

XII Pierre de LUPPE, chevalier, seigneur du Garrané, de Saint-Avit, Frandat, Clarac, Lasseran.
Né le 28 août 1654, il fut baptisé le 1er septembre suivant, le parrain fut Jean Castaing, de Lectoure, la marraine, Françoise de Luppé.[701].
Il résidait dans son château dfe La Cassagne, paroisse de Saint-Avit, lors de son contrat de mariage.
Il fut capitaine au régiment royal puis lieutenant au gouvernement de la Bastille. Il fut maintenu noble à Montauban, le 7 mars 1699, par M. Le Pelletier de La Houssaye, sur titres remontant à 1554[702]. Le 27 juin 1699, au château archiépiscopal de Mazères, en Armagnac, Pierre de Luppé, seigneur du Garrané, déclara à Roger de Noé, seigneur et baron de L'Isle de Noé, et à Jeanne du Pouy, son épouuse, ses beau-père et belle-mère, que lors du contrat de mariage entre lui et Anne Marie Françoise de Noé, son épouse, il promit de quitter 2 000 livres et était convenu que la dot ne serait que de 22 000 livres quoique le contrat fut de 24 000 livres, il les quitta des 2 000 livres manquantes[703].
François de Luppé nota, en 1706, qu'il avait épousé Anne Marie Françoise de Noé le 6 août 1697. Il en avait eu 5 garçons, Louis de Luppé, né le 6 juillet 1699, parrain : Louis de Luppé, doyen de L'Isle-Jourdain, son oncle, marraine : Jeanne du Pouy, sa grand-mère ; Marc Roger de Luppé, né en février 1701, parrain : le marquis de Noé, son oncle maternel, marraine : dame de Narbonne, sa bisaïeule ; Charles Gabriel de Luppé, né le 22 juillet 1703, parrain : Charles de Luppé, son oncle, marraine : Gabrielle de Noé, sa tante maternelle ; Louis François de Luppé, né le 17 janvier 1705, parrain : M.de Polastron, évêque de Lectoure, marraine :

[696] Fonds 25 J I.3.1
[697] Fonds 25 J I.3.2 et I.3.4
[698] Fonds 25 J I.3.17 et 17 bis
[699] Fonds 25 J I.4.15
[700] Fonds 25 J I.5.1
[701] Fonds 25 J E.2.10, extrait de naissance délivré par le curé de Saint-Avit.
[702] J. de Carsalade, *Revue de Gascogne, 1879,* t.XX, pp.93-94, *Maintenue de noblesse de Pierre de Lupé, seigneur du Garané*
[703] AD. Gers I sup 361 n°12311

madame de Montaut de Noé ; Léon Paul de Luppé, né le 22 juillet 1706, parrain : M. l'abbé d'Ayguebère, marraine : madame de Cambolas[704].
Il testa le 10 avril 1723, nommant ses enfants Louis Joseph, Roger, Charles Gabriel, Louis François, Léon Paul de Luppé[705].
Il vivait le 31 octobre 1725, date du contrat de mariage de son fils Louis avec Marie Sidonie Colbert, testa une nouvelle fois le 12 avril 1726, et mourut au château de Montaignan (en Manas, Gers) le 26 février 1729, et fut inhumé dans l'église du Garrané[706].
Il avait épousé, par contrat du 14 août 1697 **Anne Marie Françoise de NOE**[707], fille de Roger de NOE, baron de L'Isle d'Arbechan, marquis de Noé, et Jeanne du POUY, la mariée était dotée de 24 000 livres[708].
Anne Marie Françoise de Noé, baptisée le 2 avril 1668[709], mourut le 8 octobre 1734[710].
Ils eurent[711] :

13.1 Louis de LUPPE, qui suit.

13.2 Marc Roger de LUPPE.
Né en février 1701. L'extrait des preuves qu'il présenta indique qu'il descendait de Pierre de Luppé qui forma le 11ème degré de la généalogie, de François de Luppé qui forma le 10ème degré, de Charles de Luppé qui forma le 9ème degré, de Carbon III de Luppé qui forma le 8ème degré et de Jeanne du Garrané, veuve de Charles 1er de Luppé qui forma le 7ème degré[712].
Chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, il fut commandeur du Plan de La Peyre, en Provence, testa le 8 janvier 1754 et mourut en 1772.

13.3 Charles Gabriel de LUPPE, dit l'abbé du Garrané**.**
Né le 22 juillet 1703, il fut chanoine de l'église cathédrale d'Auch, constitua pour procureur, le 12 mars 1752, son frère Marc Roger de Luppé, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem[713] et mourut en 1754.

13.4 Louis François de LUPPE, auteur de la branche des seigneurs de Besmaux.

13.5 Léon Paul de LUPPE.
Né le 22 juillet 1706, il mourut étant lieutenant au régiment d'Anjou.

---

[704] Fonds 25 J E.3.3
[705] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12249.
[706] AD. Gers IVergès I sup 361 n°12249
[707] BnF Fr 32297, Banarin, notaire de L'Isle de Noé
[708] Fonds 25 J E.3.1
[709] AD. Gers E 83
[710] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12249
[711] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12249, se référant aux testaments des 10 avril 1723 et 12 avril 1726, indique Léon Paul en sus des fils indiqués par le Chevalier de Courcelles.
[712] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12249
[713] Fonds 25 J I.6.1

XIII Louis de LUPPE, chevalier, comte de Luppé, marquis de Besmaux (en Pavie, Gers), seigneur du Garrané, de Montaignan, Lasseran, Saint-Avit en partie, Frandat, etc.
Il naquit le 6 juillet 1699[714].
Du 4 au 29 juillet 1733, furent émis des procès-verbaux de saisie féodale d'une partie des fiefs du comte de Luppé du Garrané « faute par lui d'avoir rendu son hommage », il s'agissait des moulins à vent et à eau du Garrané, des terres, forge et droit de quête de Lasseran, des biens nobles de *Labeyan,* d'une moitié de moulin, de rentes à Lectoure et Sempesserre, de domaines à Lioux, Saint-Avit, Pessan, Tournecoupe, Sainte-Mère et au Frandat[715].
Il était, le 7 septembre 1748, capitaine de la capitainerie-garde-côtes de la Barre de Mont.
Il testa le 7 mai 1768, nommant ses enfants vivants, Pierre Charles Joseph de Luppé, son fils aîné et son donataire contractuel lors de son mariage, Marie Elisabeth Thérèse de Luppé, mariée avec le marquis de Léaumont, Anne Charlotte Thérèse de Luppé, mariée avec François d'Agos, Thérèse Louise Charlotte Clémentine de Luppé (mariée depuis avec le comte de Montlezun), deux filles religieuses au couvent de Paravis près de Port-Sainte-Marie, et Louis François Dominique de Luppé, son fils cadet qu'il institua son héritier[716].
Il mourut le 11 décembre 1774[717], le 15 décembre 1774, au château de La Cassagne, Françoise Sidonie de Colbert, comtesse de Luppé, assistée de ses fils Pierre et Louis, marquis et vicomte de Luppé, déclara que Louis, comte de Luppé du Garrané, seigneur de Saint-Avit, était décédé dans la nuit du onze courant, vers sept heures du soir. Elle demanda l'ouverture de son testament daté du 7 mai 1768, qui avait été remis le 9 mai suivant à un notaire de Lectoure. Cet acte avait été suivi d'un codicille le 11 janvier 1773[718].
Il avait épousé, par contrat du 31 octobre 1725, **Françoise Sidonie de COLBERT,** fille de François COLBERT, seigneur de Saint-Mars, chef d'escadre des armées navales, commandeur de Saint-Louis, et de Charlotte LEE.
Le 11 mai 1773, Françoise Sidonie de Colbert de Saint-Mars déclara que son fils, le vicomte de Luppé, capitaine de cavalerie dans le régiment de Commissaire Général, absent, lui avait remis la somme de 67 219 livres 17 sols correspondant au prix de vente de la terre de La Grimaudière, il avait effectué cette vente en son nom[719]. Le 3 janvier 1776, Sidonie de Colbert, veuve du comte de Luppé, renonça aux droits de jouissance et d'habitation qui lui avaient été légués par le testament de ce dernier sur le château de La Cassagne et la terre de Saint-Avit en faveur de ses deux fils (Pierre et Louis), afin de ramener la paix entre eux[720].
Françoise Sidonie de Colbert testa le 13 avril 1778, disant avoir 7 enfants vivants, nommant également d'autres enfants décédés, Charles François Joseph qui fit deux campagnes comme garde de la Marine et mourut en Amérique, *Claude* Sidonie, religieuse au couvent de Paravis, Marc Roger et Jean Baptiste de Luppé, morts en bas-âge, Marie Elisabeth Thérèse de Luppé, mariée avec le marquis de Léaumont Puygaillard, Louis François Dominique de Luppé (qui devint capitaine de cavalerie jusqu'à sa retraite en 1781), Anne Charlotte Thérèse, mariée

[714] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12249
[715] Fonds 25 J E.4.1 à E.4.4
[716] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12249
[717] AD. Gerrs Vergès I sup 361 n°12249
[718] Fonds 25 J E.4.44
[719] Fonds 25 J E.4.45
[720] Fonds 25 J X.4.8

avec François d'Agos, Thérèse Louise Charlotte fut mariée avec le comte de Montlezun (mourut en 1778), et une fille (religieuse au couvent du Paravis en 1784[721].)
Françoise Sidonie de Colbert, Madame de Luppé, mourut le 9 septembre 1778, selon l'état des honneurs funèbres établi à cette date[722].
Ils eurent[723] :

14.1 Pierre Charles Joseph de LUPPE, qui suit.

14.2 Charles Joseph de LUPPE.
Né le 22 mai 1729, il servit comme garde de la Marine et mourut en Amérique.

14.3 Marc Roger de LUPPE.
Né le 24 novembre 1731, il mourut en bas âge.

14.4 Jean Baptiste de LUPPE.
Né le 15 avril 1734, il mourut en bas âge.

14.5 Louis François Dominique de LUPPE, vicomte de Luppé, il devint seigneur du Garrané, de Besmaux, Montaignan, Lasseran.
Né le 9 mars 1736, il fut capitaine de cavalerie au régiment Commissaire Général jusqu'à sa retraire en 1781. Un arrêt du parlement de Toulouse, du 16 avril 1776, avait établi les droits respectifs de Pierre Charles Joseph, marquis de Luppé, et de Louis François Dominique de Luppé, sur la succession paternelle[724].
Il mourut avant le 21 décembre 1797, date à laquelle Marie Françoise Le Doux de Montigny, veuve du vicomte de Luppé, agit comme tutrice et administratrice de la personne et des biens de Ferdinand de Luppé, son fils[725].
Il avait épousé, par contrat du 5 mai 1788, **Marie Françoise LE DOUX de MONTIGNY**[726], fille d'Antoine LE DOUX, baron de Montigny, et de Marie Anne de MONTESQUIOU FEZENSAC, la future fut assistée de Joseph Le Doux, baron de Montigny, son frère, et d'Anne de La Fitte, épouse de celui-ci[727].
Marie François Le Doux de Montigny, veuve de Louis François Dominique de Luppé, entra en procès avec mademoiselle de Médrano à propos d'arrérages de rentes. Feu Jean Marie de Médrano avait vendu, le 10 octobre 1791, au vicomte de Luppé différents domaines pour 46 000 francs, payables sous forme d'une rente/pension viagère à l'abbé de Médrano. Cette clause fut exécutée durant la vie de Jean Marie de Médrano et jusqu'au départ pour l'émigration de l'abbé de Médrano. Peu de temps

[721] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12249, qui a analysé le testament et mélangé les vivants et les morts ; Fonds 25 J E.4.49 nomme les enfants vivants.
[722] AD. Gers E 765
[723] Les dates de naissance sont indiqués dans Fonds 25 J E.4.53, sauf Anne Thérèse, cet acte mentionne N…de Luppé, religieuse, sans date de naissance, elle doit être Anne Thérèse.
[724] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12249
[725] Fonds 25 J G.3.3
[726] AD. Gers E 77
[727] Fonds 25 J G.3.2

après, Etienne de Médrano, de Nogaro, et Thérèse de Médrano, frère et sœur et héritiers de Jean Marie de Médrano, réclamèrent à la vicomtesse de Luppé les arrérages de rente prévus sans le contrat de vente, suite à son refus ils réclamèrent l'annulation de la vente. Ils furent déboutés en l'an VIII[728].
Ils eurent :

Louis Paul Ferdinand de LUPPE, vicomte de Luppé.
Né à Besmaux, le 6 mai 1789, il fut nommé, le 15 janvier 1816, lieutenant des gardes du corps de Monsieur, en récompense de ses services depuis 1814 (il avait été nommé le 19 juillet 1814 sous-lieutenant à la suite des grenadiers à cheval de la garde de Louis XVIII), le 25 mars 1827, ayant été en dernier lieu colonel lieutenant dans les gardes du corps de Monsieur, Charles X le récompensa en lui conférant le titre honorifique de maréchal de camp[729]. Il habita le château de Besmaux.
Le 1er avril 1858, Louis Paul Ferdinand de Luppé, sa famille et ses domestiques reçurent un passeport à l'intérieur, valable pour un an, du maire de Paris, sa profession était général de brigade en retraite, il mesurait 1 m 82[730].
Il avait épousé en 1825 **Marie Auguste de MENOU**[731].
Ils eurent :

Marie Françoise de LUPPE, elle épousa **Georges DILLON**

14.6 Léon de LUPPE. Il mourut en mer.

14.7 Anne Thérèse de LUPPE.
Née *le 9 juin 1730* (inexact), elle fut religieuse au couvent du Paravis, de l'ordre de Fontevrault et vivait en 1817.

14.8 Thérèse Sidonie de LUPPE.
Née le 13 juin 1730, elle fut religieuse au même monastère de(du) Paravis, son père lui avait fait une donation, en 1747, quand elle était novice dans ce monastère[732]. Ses lettres à son frère Pierre Charles Joseph de Luppé pendant la période 1747 à 1803 sont conservées dans le fonds 25 J, ainsi que celles de sa sœur Anne Thérèse, de 1757 à 1803[733].

14.9 Marie Elisabeth Thérèse de LUPPE.

[728] Fonds 25 J Z.3.1 à Z.3.30
[729] Fonds 25 J G.4.2 à 6
[730] Fonds 25 J G.4.15
[731] Fonds G 25 dossier G.4
[732] AD. Gers B 445
[733] Fonds 25 J I.8.1 à I.8.30 et I.9.1 à I.9.35

Née le 15 avril 1734, jumelle de Jean Baptiste, elle vivait le 13 avril 1778, lors du testament de sa mère.
Elle épousa (22 février 1763) **Guy, marquis de LEAUMONT,** seigneur de Gariès, officier au régiment de Montmorin, fils de Jean François de LEAUMONT, seigneur de Gariès, et de Jeanne de PATRAS[734].

14.10 Anne Charlotte Thérèse de LUPPE.
Née le 14 octobre 1739, étant pensionnaire au couvent des dames maltaises de Toulouse, elle épousa, par contrat du 4 avril 1768, **Jean Bertrand alias François de FIANCETTE d'Agos,** officier au régiment de Conty, fils de feu messire Pierre Bertrand FIANCETTE, sieur d'Agos, et de Marie Françoise de BINOS[735], ils vivaient le 13 avril 1778, date du testament de Françoise Sidonie de Colbert..

14.11 Thérèse Charlotte Louise Clémentine de LUPPE.
Née le 11 février 1741, citée dans le testament de son père le 7 mai 1768, célibataire à cette date semble-t-il, elle mourut en 1778.
Elle avait épousé, le 12 février 1771, **Pierre Sylvain, comte de MONTLEZUN,** fils de feu Jean Jacques de MONTLEZUN et de Marie de FUMEL, selon un certificat d'Alexandre César d'Anterroches, évêque de Condom, du 9 février 1771, à la suite de de la proclamation des 3 bans réglementaires, selon lequel aucun empêchement canonique ni civil n'avaient été relevés[736]. Le contrat de mariage fut conclu, le 18 juillet 1771, au château de La Cassagne, la dot était de 40 000 livres, au dos du contrat figure la date de la célébration du mariage[737].

XIV Pierre Charles Joseph de LUPPE, marquis de Luppé, seigneur de Saint-Avit, de(du) Paravis, de Frandat.
Né le 3 juillet 1727, il était, le 11 avril 1747, capitaine au régiment de Beauvilliers. Comme dit supra il partagea les biens de leur père le 16 avril 1776 avec son frère Louis François Dominique de Luppé. Il signa des contrats d'afferme les 24 juin 1777 et 14 et 17 avril 1778[738].
Il entra en procès à partir de 23 novembre 1779, avec Guillaume Barciet de La Busquette, qui refusait de lui payer les droits seigneuriaux de la métairie de la Busquette, dépendant de la juriction de Sainte-Mère dont ses ancêtres avaient hérité de Bertrand de Voisins, seigneur de La Cassagne[739], ce procès continuait en 1786, il habitait alors son château de La Cassagne, juridiction de Saint-Avit[740].
Il était en procès, en 1781, représenté par son homme d'affaires et la même année demanda le don de prélation sur le domaine de Lagrange d'Esparsac dont il s'était rendu acquéreur[741].

[734] Maurice Vuillier, source non fournie
[735] AD.HG 3 E 19032 Montréjeau
[736] Fonds 25 J E.4.51
[737] Fonds 25 J E.4.52
[738] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12249
[739] Fonds 25 J Y.I.1 à Y.I.7
[740] AD. Gers B 260
[741] AD. Gers B 847 et C 15

Il fit des testaments les 10 mars 1787 et 2 avril 1787, disant avoir été marié avec Madeleine d'Angosse le 14 octobre 1762, celle-ci était morte le 8 octobre 1786. Six enfants vivants sont nés de ce mariage. Etienne d'Angosse avait donné 6 000 livres à son gendre, somme qu'il légua à ses descendants, son épouse avait reçu par ailleurs une dot de 30 000 livres, augmentée de 60 000 livres[742]. Il rédigea ensuite 3 notices, la première, le 1er mai 1796, disant à ses enfants qu'il n'avait pas fait de testament et que les recherches qu'ils pourraient faire à cet égard seraient inutiles, puis, le 14 avril 1800, il ajouta que les deux lettres de change (3 150 et 2 520 livres) au sujet desquelles ses enfants pourraient se quereller correspondaient aux gages d'un de ses serviteurs, et enfin, le 12 février 1802, il prévint ses enfants qu'il avait cru devoir faire un testament et un codicille qui paraîtraient quand il serait temps[743].
Le 25 avril 1787, le marquis de Luppé avait évalué son patrimoine pour régler les légitimes de ses enfants, la terre de Saint-Avit valait 400 000 livres, l'ensemble de ses biens valait 598 000 livres, il disposait également de 108 000 livres venant de la dot de son épouse et du legs du père de celle-ci[744].
Pendant la Révolution il obtint des certificats de résidence, de civisme et fut réintégré dans ses biens séquestrés comme père de prétendu émigré[745]. Il mourut au début de 1806.
Il avait épousé, par contrat du 22 septembre 1762, **Madeleine d'ANGOSSE,** fille d'Etienne d'ANGOSSE, baron de Corbères, seigneur de Castetpugon, d'Angosse, et de Marie d'INCAMPS de Louvie[746], la dot était de 30 000 livres[747], le mariage fut célébré le 14 octobre 1762.
Madeleine d'Angosse mourut le 8 octobre 1786, selon le testament de son mari en 1787, son testament, ouvert en 1806, nommait ses enfants, Louise Françoise de Luppé, Etiennette Madeleine de Luppé, Charles de Luppé, Pierre de Luppé, Joseph de Luppé et Chrysostome de Luppé. Elle avait donné 7 500 livres à la première de ses filles quand celle-ci avait épousé, le 22 février 1781, Claude de Laurière, baron de Moncaut[748].
Ils eurent[749]:

15.1 Pierre de LUPPE.
Né à Besmaux le 14 mai 1766, il mourut à Lasseube le 4 octobre 1768.

15.2 Charles de LUPPE.
Né le 13 février 1768, il fut officier au régiment de Cambrésis, massacré à Versailles le 8 septembre 1792.

15.3 autre Pierre de LUPPE, qui suit.

15.4 Joseph de LUPPE, qui suivra.

---

[742] Fonds 25 J F.I.5, au dos acte de remise du testament au notaire le 30 messidor an 9
[743] Fonds 25 J F.I.4
[744] Fonds 25 J F.2.8
[745] Fonds 25 J nombreuses pièces dans le dossier F
[746] Chevalier de Courcelles, qui date par ailleurs (t.III, p.5) ce mariage en 1764, ce qui est inexact.
[747] Fonds 25 J F.I .1
[748] Fonds 25 J F.I.3
[749] Fonds 25 J F.I.9 indique les dates de naissance

15.5 Jean Chrysostome de LUPPE.
Né le 27 mars 1773 à Montagnan, il fut officier d'infanterie au régiment Colonel-Général et émigra en Louisiane.

15.6 Louise Françoise de LUPPE.
Née le 25 décembre 1763 à Besmaux.
Elle épousa (le 22) février 1781, **Claude de LAURIERE,** baron de Moncaut[750], fils de Joseph de LAURIERE, seigneur baron de Moncaut, et de Marie Anne de SARRAU[751].
Le 12 avril 1806, Claude de Laurière Moncaut, habitant Agen, autorisa Louise de Luppé, son épousa, à assister à la levée des scellés apposés sur le mobilier faisant partie de la succession de Pierre Charles Joseph de Luppé, son père[752].

15.7 Etiennette Madeleine de LUPPE. Née le 14 novembre 1764 à Besmaux.
Elle épousa, par contrat du 9 juin 1789, étant dotée de 60 000 livres, **Joseph Gabriel Etienne François, comte de POLASTRON,** fils de feu Joseph François, marquis de POLASTRON La Hillère, et de feue Catherine DUCLOS[753]. Le 13 février 1806, Gabriel Etienne de Polastron La Hillère autorisa son épouse Madeleine Etiennette de Luppé à traiter quant à ses droits sur la succession de son père[754].

XV Pierre de LUPPE, marquis de Luppé.
Il naquit le 30 juillet 1769 à Montagnan .
Le 28 juin 1806, Pierre de Luppé, habitant dans la commune de Tonneins, passa une transaction avec Joseph de Luppé, habitant Toulouse, Claude de Laurière de Moncaut, agissant avec son épouse Louise de Luppé, habitants Agen, Madeleine Etiennette de Luppé, épouse de Gabriel Etienne de Polastron, habitants Saint-Laurent-Rivière, Joseph Monbrun, aîné, homme de loi, agissant comme procureur fondé de Chrysostome de Luppé, au sujet de la succession de leur père et beau-père et de leur mère et belle-mère. Joseph de Luppé devait pouvoir prélever le quart des biens meubles et immeubles paternels suivant la donation consentie le 15 fructidor an II, Pierre de Luppé obtint la moitié de la succession de sa mère, etc[755]. Il mourut en 1844.
Il avait épousé le 19 avril 1801 **Marie Anne de BRUET.**
Ils eurent :

16.1 Pierre Charles Joseph de LUPPE, qui suit.

16.2 Joseph Clément Irénée de LUPPE, marquis de Luppé.
Né 23 mai 1803, il mourut en 1855.

---

[750] AD. Gers Vergès I sup 361 n° 12249
[751] Jean de Laurière, *Histoire de la maison de Laurière,* A. Bidoit, à Cognac, p.179.
[752] Fonds 25 J F.I.12
[753] Fonds 25 J F.I.10
[754] Fonds 25 J F.I.11
[755] Fonds 25 J G.I.1

Il avait épousé **Sophie TROUSSET de BREAU,** ils eurent 4 fils.

XVI Pierre Charles Joseph de LUPPE, marquis de Luppé. Né le 1er 1802 à Tonneins.
Il épousa en août 1830 au château de Corbères **Louise Charlotte Amandine d'ANGOSSE,** fille du marquis d'ANGOSSE, née en 1810, elle mourut le 24 août 1853. Ils eurent deux fils et une fille.

****

XV bis Joseph de LUPPE, marquis de Luppé.
Né le 5 mars 1771 à Montagnan, il passa un bail à colonage, le 22 janvier 1818, et mourut avant le 21 février 1826, date à laquelle Elisabeth Antoinette Apollonie de Villeneuve, résidant à Toulouse, veuve de Joseph, marquis de Luppé, agissant en qualité de tutrice de ses enfants mineurs cassa le bail conclu le 29 décembre 1818 entre son mari et Bernard Fournet, boulanger à Saint-Avit, locataire du moulin à vent du marquis, la marquise de Luppé loua le moulin à vent de Saint-Avit, le 21 mai 1828, à un meunier des environs[756].
Le 15 juillet 1805, il avait reconnu avoir reçu de son père la somme de 1 200 francs représentant ce qu'il lui devait pour les 6 premiers mois de 1805, pour tenir lieu de nourriture qu'il s'était engagé à lui fournir par son contrat de mariage (2 400 francs par an), il reconnut la même somme le 11 janvier 1806[757]. Le 20 avril 1806, eut lieu le règlement du préciput de Joseph de Luppé, entre lui et son frère Pierre, ils convinrent qu'ils prélèveraient sur la succession de leur père 140 000 francs pour Joseph et 180 000 francs pour Pierre[758].
Il avait épousé, le 2 septembre 1803, Antoinette Apollonie Eulalie **Pauline de VILLENEUVE de Croisillat,** née le 16 août 1770 à Auriac, fille de Guillaume Maurce Elisabeth de VILLENEUVE, seigneur de Croisillat, Vendines, coseigneur d'Auriac, et de sa seconde épouse, Marie Reine Apollonie de CABROL de Rieumajou. Le 15 juillet 1815, à Agen, le chef de bataillon Cazalis commandant de la place, déclara que madame de Luppé, née de Montigny, lui avait remis un fusil double, une paire de pistolets et un sabre de dragon, qui seront rendus aussitôt que la tranquillité sera rétablie[759].
Ils eurent :

16.1 Odon de LUPPE, comte de Luppé.
Il épousa en 1846 **Athénaïs de RICARD.**
Ils eurent un fils et deux filles.

16.2 Marie Thérèse **Sidonie de LUPPE.**
Elle épousa, le 4 juin 1827, **Jean Antoine Maxime de MONTAUT-BRASSAC,** né à Auch le 31 août 1803, fils d'Auguste, marquis de MONTAUT, et de Guilhelmine Alexandrine Suzanne de NOEL.

16.3 Joséphine de LUPPE.

[756] Fonds 25 J G.2.7 et G.2.8
[757] Fonds 25 J G.2.1 et G.2.2
[758] Fonds 25 J G.2.3
[759] Fonds 25 J G.3.4

Elle épousa le comte **de FERRABOUC.**

VII
Seigneurs de Besmaux

L'auteur de cette branche, Louis François de Luppé, marquis de Besmaux était fils de Pierre de Luppé, seigneur du Garrané, et d'Anne Marie Françoise de Noé.

XIII Louis François de LUPPE, marquis de Besmaux (à 3 km de Pavie et d'Auch, Gers.)
Né le 17 janvier 1705, il fut baptisé le 23 suivant en l'église métropolitaine d'Auch, il fut capitaine de grenadiers au régiment d'Aquitaine, chevalier de Saint-Louis[760].
Il testa le 21 janvier 1780, nommant ses enfants vivants, Louis Guillaume de Luppé, alors capitaine de cavalerie au régiment royal de Picardie, Guillaume Jacques de Luppé, actuellement chanoine à Lescar, Louis de Luppé, actuellement lieutenant au régiment de Foix, Urbain de Luppé, actuellement sous-lieutenant eu régiment Colonel-Général de l'infanterie, Marc Antoine Angélique de Luppé et Marguerite de Luppé[761], et mourut en 1781.
Il avait épousé, par contrat du 21 avril 1754 **Françoise Madeleine de MORLAN,** fille de Guillaume de MORLAN, écuyer, capitoul de Toulouse[762] et de (Madeleine CHAPELAIN, indiquée par Maurice Vuillier, sans fournir la preuve), le futur fut assisté de Marc Roger de Luppé, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, son frère, la future fut dotée de 30 120 livres[763].
Ils eurent :

14.1 Louis Guillaume de LUPPE, marquis de Luppé du Garrané.
Né le 11 octobre 1756, il fut ondoyé puis baptisé le 3 février 1757, dans l'église paroissiale de Saint-Orens d'Auch[764]. Il fut agréé par le roi, le 25 août 1767, pour l'école royale militaire[765].
Il était en 1789, capitaine au régiment royal de Picardie et avait été admis, le 12 novembre 1784, à monter dans les carrosses du Roi et à le suivre à la chasse.
Il épousa en 1796 **Julie de(du) LAU de Lusignan-Saintrailles.**

14.2 Guillaume Jacques de LUPPE.
Né à Auch le 7 mai 1759, il fut chanoine de Lescar, il était chanoine à Bayonne en 1803.

14.3 Louis de LUPPE.
Né à Auch le 4 juillet 1760, sous-lieutenant au régiment de Foix le 7 novembre 1778, puis lieutenant le 19 juin 1782, capitaine le 6 mai 1789, il fut aide-de-camp du prince de Nassau et mourut en 1813, sans alliance.

---

[760] AD. Gers Vergès n°12280
[761] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12249
[762] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12249
[763] Fonds 25 J G.5.1
[764] AD. Gers Vergès n°12280
[765] Fonds 25 J G.5.2

14.4 Urbain de LUPPE, qui suit.

14.5 Marc Antoine Angélique de LUPPE.
Né à Auch le 8 mars 1765, il fut officier au régiment de Forez, chevalier de Saint-Louis, s'installa à la Guadeloupe puis à Saint-Pandelon (à 4 km de Dax, Landes)
Il avait épousé le 13 août1792, à la Guadeloupe Dieudionnée **LA VIELLE,** fille de Pierre, chirurgien, et de Perrine Agathe SERGENT[766].
Ils eurent deux fils et une fille nés entre 1802 et 1808 à la Guadeloupe.

14.6 Elisabeth Marguerite de LUPPE.
Elle fut demoiselle de Saint-Cyr et mourut en 1803, sans alliance.

14.7 Françoise Thérèse (alias Louise Madeleine) **de LUPPE.**
Elle n'est pas citée dans le testament de son père le 21 janvier 1780.
Elle avait épousé **François PASSAMA de LA BUSQUIERE**, le mariage fut célébré à Auch, le 18 février 1772, d'où postérité[767]

XIV Urbain de LUPPE, vicomte de Luppé.
Né le 7 septembre 1762, à Auch, il fut officier au régiment Colonel-général infanterie, intendant militaire, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.
Il épousa, en février 1791, à Lille, en Flandre, **Marie Françoise Euphrosine de BADTS (BATZ) de Cugnac.**
Ils eurent :

15.1 Alphonse Eugène Marie de LUPPE, vicomte de Luppé.
Né le 22 septembre 1791, à Tournai (Belgique), il fut capitaine de grenadiers.
Il épousa, en 1824, **Armanda de BORDA de Charritte,** fille de François de BORDA, écuyer, seigneur de Josse, et de Cécile (de) SALLENAVE. Armanda de Borda, veuve peu après son mariage se retira dans une maison religieuse à Toulouse où elle mourut en 1862[768].

15.2 Adèle Louise de LUPPE.
Née à Bruxelles en avril 1794, elle fut chanoinesse du chapitre noble de Witmarchen, en Westphalie.

VIII
Seigneurs de Montlaur

L'auteur de cette branche, Tristan de Luppé, seigneur de Mérens était fils de Charles de Luppé, seigneur du Garrané, et de Jeanne du Garrané. Une grande partie des données concernant cette branche provient de l'abbé Escarguel, *Notes et documents sur la famille de*

[766] Etienne Léger, *Les demoiselles de Saint-Cyr,* t. II.
[767] Etienne Léger, *Les demoiselles de Saint-Cyr,* t.II.
[768] Baron de Cauna, *Armorial des Landes,* t.I, p.124

Luppé, seigneurs et barons de Montlaur et de L'Herm, conservées aux AD. Ariège, elles figurent dans l'ouvrage de Maurice Vuillier.

IX Tristan de LUPPE, seigneur de Mérens et seigneur de Montlaur (en L'Herm) de L'Herm (à 6 km à l'est de Foix)[769] et des Marsals (les 3 derniers du chef de sa femme)
Le 4 septembre 1588, il prit possession de la place de Mérens dont le maréchal de Matignon lui avait confié la garde. Par sentence du 6 novembre 1589, Carbon de Luppé fut condamné à payer 766 livres 2/3 à son frère Tristan de Luppé, pour augment de légitime[770].
Le 6 novembre 1588, Tristan de Luppé et Carbon de Luppé, son frère passèrent un accord au sujet de la succession de leurs parents[771].
En 1593, Tristan de Luppé et Marguerite de Noailles obtinrent, par sentence rendue le 19 novembre 1592, par le juge d'appeaux du comté de Foix, d'être réintégrés dans certains biens, entre autres la métairie de Pasquies que Blaise de Noailles, sieur de Saint-Victor, occupait depuis l'attentat commis contre Antoine de Noailles père défunt de ladite Marguerite de Noailles[772].
Par arrêt de parlement de Toulouse, séant à Béziers, du 16 février 1594, ils furent condamnés à remettre la seigneurie de Mérens à Blaise de Noailles dit de Montlaur, leur oncle, et à lui rembourser ainsi qu'à Pierre de Noailles, archidiacre de Pardaillan, et chanoine de l'église cathédrale d'Auch, les sommes qu'ils avaient fournies pour poursuivre les meurtriers d'Antoine de Noailles, leur frère, père de Marguerite (assassiné le 20 avril 1583).
Par arrêt et ordonnance du parlement de Toulouse, Tristan de Luppé, sieur du Garrané, fut déchargé, le 6 juillet 1596, à sa demande, de la place et seigneurie de Mérens que lui avait baillée en garde le sieur de Matignon, maréchal de France, et remise à Bertrand d'Astugue et Armoise de Montlezun, sa femme, et à Blaise de Noailles, sieur de Saint-Victor[773].
Le 5 juin 1597, Tristan de Luppé, seigneur de Montlaur, et Marguerrite de Noailles, sa femme, reconnurent en présence de Carbon de Luppé, leur frère et beau-frère, que la somme de 2 000 écus d'or qui devait leur revenir suivant leur contrat de mariage avait été versée en plusieurs termes[774].
Sa femme et lui arrentèrent une maison en 1598[775], puis vendirent, en 1601, la métairie de Pasquies, dans la vallée de la Barguillière, au sieur de Béon Massés Cazaux, pour la somme de 3 800 livres[776]. Tristan de Luppé, pour lui et pour sa femme, demoiselle Marguerite de Noailles, fille et héritière d'Antoine de Noailles, seigneur de Montlaur, fit une requête, le 21 février 1605, auprès de la chambre des comptes de Pau, à propos de ce qui avait été emporté dans leur maison par les ennemis de Sa Majesté, meubles, papiers et documents relatifs aux droits et devoirs de ladite demoiselle[777]. Thibaut de Luppé et sa femme reçurent une

[769] Adelin Moulis, *L'Ariège et ses châteaux féodaux,* Lacour-Rediviva, 1995, p.18, indique la localisation de ces deux châteaux
[770] Abbé Escarguel, AD. Ariège, Thibault, notaire de *Saint-Donce* ; AD. Gers Vergès I sup 361 n°12249
[771] Fonds 25 J C.2.7
[772] Abbé Escarguel AD. Ariège
[773] Abbé Escarguel AD. Ariège
[774] Fonds 25 J C.2.9
[775] AD. Ariège 5 E 1907 Foix
[776] Abbé Escarguel, AD. Ariège
[777] Abbé Escarguel AD. Ariège, acte en langue d'oc

reconnaissance féodale, le 1er septembre 1610, et rendirent hommage le 3 juillet 1615, Thibaut de Luppé dénombra, le 11 juillet 1615, les seigneuries de Montlaur, de L'Herm et des Marsals[778].
Le 31 mars 1628, Tristan de Luppé, seigneur de Montlaur, acheta à Blaise de Ferrouil, seigneur de Celles, la partie de la seigneurie de Montlaur, L'Herm et Labastide qui lui appartenait, il lui restait lui devoir 2 000 livres[779].
Thibaut de Luppé mourut avant le 30 mars (ou mai) 1633, date du contrat de mariage de sa fille Marguerite avec Arnaud d'Escorneboeuf.
Il avait épousé, par contrat du 18 août 1588, au château de Savignac, près de Lombez, **Marguerite de NOAILLES,** fille d'Antoine de NOAILLES, seigneur de Montlaur, et de Marguerite de ROUX de Ségreville, parmi les présents figuraient Philippe d'Esparbès, seigneur de Lussan, Carbon de Luppé, seigneur du Garrané, le contrat stipulait que le fils aîné qui naîtrait de ce mariage porterait écartelé les armes de Luppé et de *Navailles* (Noailles)[780].
Marguerite de Noailles testa le 5 août 1590, léguant 6 000 livres à son mari. Elle vivait le 15 février 1640, lors du contrat de mariage de sa fille Jeanne avec Bernard Salvat, elle approuva, le 15 octobre 1640, le contrat de mariage (du 14 octobre) de son fils Jean François de Luppé avec Diane de Gély[781] et reçut, le 6 décembre 1641, avec son fils François une quittance de dot d'Arnaud d'Escorneboeuf, son gendre[782].
Ils eurent :

10.1 Jean François de LUPPE, qui suit.

10.2 Solan de LUPPE, sieur de L'Herm.
Le 7 octobre 1630, étant procureur de son père Tristan de Luppé, sieur de Montlaur, il paya 40 livres à Jean Marfaing, maçon[783].

10.3 Marguerite de LUPPE.
Elle épousa, par contrat filiatif du 5 mai 1624, dotée de 6 000 livres, **Jean** François **de LARROQUAN,** sieur de La Tronquette, fils puîné de feu Philippe de LARROQUAN, seigneur de La Roquette et d'Ayguebère, et de Suzanne du COS, parmi les présents, Carbon de Luppé du Garrané, Jean Jacques et Alexandre de Larroquan, frères du futur

[778] Abbé Escarguel, AD. Ariège
[779] Abbé Escarguel AD. Ariège
[780] AD.HG Reg. Ins 4 ; Chevalier de Courcelles, Fortanier Dubarrat, notaire de Beaufort en Rivière, qui nomme l'épousée Marguerite de Navailles, il s'agit de Marguerite de Noailles fille d'Antoine de Noailles de Montlaur et de Marguerite de Roux de Ségreville, Antoine de Noailles était fils de François de Noailles dit de Montlaur, coseigneur de Montlaur et de Lherm, et de Madeleine de Roquefort ; le nom Noailles apparaît sous la forme Navailles ou Nolhières dans des actes et sous la forme Noailhes dans le contrat de mariage figurant dans le Registre des insinuations ainsi que dans les documents transcrits par l'abbé Escarguel conservés aux AD. Ariège
Marguerite de Noailles appartenait à une branche de l'illustre famille de Noailles, établie dans le pays de Foix, dont les descendants, seigneurs de Montlaur et de L'Herm, furent maintenus nobles ayant produit leurs preuves écrites depuis 1549 (Louis Lafont de Sentenac, *Nobiliaire du département de l'Ariège,* in *Histoire des Ariégeois, par l'abbé Duclos.*)
[781] Abbé Escarguel, AD. Ariège
[782] Abbé Escarguel, AD. Ariège
[783] Abbé Escarguel, AD. Ariège

époux, Bertrand du Cos, seigneur de La Hitte, Mathieu de Luppé, seigneur de *Martian*[784], d'où postérité.

10.4 Jeanne de LUPPE.

Le 9 septembre 1670, en vertu et pour l'exécution de M. le sénéchal de Pamiers concernant le procès de noble Bernard Salvat et de Jeanne de Luppé, sa femme, contre Jean François de Luppé, le sieur Jean Tarride, huissier de Foix, fit saisir au sieur Jean François de Luppé, seigneur de Montlaur, le château de L'Herm et 7 métairies à lui appartenants[785].

Elle avait épousé, par contrat du 15 février 1640, à La Bastide de Sérou (Ariège), dotée de 6 000 livres, noble **Bernard SALVAT,** sieur de Montfort, fils d'Aymery SALVAT, avocat au parlement et de Françoise de SALIN[786]. Le sieur Bernard Salvat, sieur de Montfort, habitant Saint-Girons, fit donation, en 1667, à Marguerite de Luppé, sa nièce de toutes les sommes qui pouvaient lui être dues, tant en capital qu'en intérêts, par la succession de feu Jean François de Luppé, seigneur de Montlaur, son beau-frère et résultant de la constitution dotale de feue Jeanne de Luppé, son épouse, tante de la donataire, se réservant seulement la somme de 7 000 livres qui lui sera payée par sa dite nièce, après qu'elle aura fait procéder à la liquidation de ladite succession[787].

10.5 Marguerite de LUPPE.

Le 9 septembre 1661, à Foix, Jean François de Luppé, seigneur de Montlaur, reconnut à François d'Armengaud, seigneur de Milhas, la somme de 4 888 livres provenant d'une cession par Marguerite de Luppé, veuve d'Arnaud d'Escorneboeuf, seigneur de Lanoux[788].

Elle avait épousé, par contrat du 30 mars 1633, au château de L'Herm, dotée de 5 000 livres, **Arnaud d'ESCORNEBOEUF,** seigneur de Lanoux[789].

Arnaud d'Escorneboeuf reconnut, le 6 décembre 1641, avoir reçu 700 livres de la dot de sa femme, de François de Luppé, seigneur de Montlaur et de demoiselle de Noailles, mère dudit de Luppé[790]. Arnaud d'Escorneboeuf, seigneur de Lanoux, et Jean François de Luppé, seigneur de Montlaur, établirent des conventions le 7 décembre 1650, relatives à l'entier paiement de la dot de Marguerite de Luppé, sœur de Jean François et femme dudit seigneur de Lanoux[791].

10.6 Anne de LUPPE de Montlaur.

---

[784] AD. HG Reg. Ins 23, Soton, notaire.
[785] Abbé Escarguel AD. Ariège
[786] Chevalier de Courcelles, Goffres, notaire royal à Foix ; l'Abbé Escarguel nomme l'époux Michel Salvat, fils de Bernard Salvat, en contradiction avec la généalogie de la famille Salvat et l'acte de donation de Bernard Salvat, mari de Jeanne de Luppé.
[787] AD. Ariège B 50
[788] Abbé Escarguel AD. Ariège, Arilhe, notaire
[789] Chevalier de Courcelles, Goffres, notaire à Foix ; Abbé Escarguel, AD. Ariège, Goffres, notaire à Foix
[790] Abbé Escarguel, AD. Ariège
[791] Abbé Escarguel, AD. Ariège

Elle épousa, par contrat du 21 novembre 1634, dotée de 8 000 livres avec un augment de 4 000 livres, **Louis de LA TOUR,** seigneur de Lartigue et de La Coutère, fils de feu Odet de LA TOUR, seigneur de Lartigue et de La Coutère, et de Paule de PREISSAC d'Esclignac, la future fut assistée de Jean de Larroquan, seigneur de La Tronquette, son beau-frère, de Charles de Luppé, seigneur du Garrané, de Bertrand de Larroquan, seigneur du Haget, de Jean Tristan de Luppé, prieur de Gramont[792], d'où postérité.

10.7 et 10.8 Catherine et Marguerite de LUPPE, religieuses au couvent de Sainte-Claire de Montauban.

X Jean François I de LUPPE, seigneur de Montlaur de L'Herm.
Le 15 septembre 1637, il donna à titre d'afferme pour 3 ans à Jean Joufficet, marchand, tous les biens que lui et sa mère Marguerite de Noailles possédaient à L'Herm, consistant en la maison seigneuriale, métairies, moulins, vignes, jardins, verger, pigeonnierr, censives, se réservant seulement l'entier droit de lods et ventes, pour le prix, les 2 premières années de 1 700 livres et la 3ème de 1 750 livres[793]. L'abbé Escarguel donne une description du château de L'Herm dans lequel on entrait par une grange dans la basse-cour, venait ensuite la cour du château, en entrant dans le château, à droite se trouvait la cuisine, à côté de la cuisine était le chai pour le vin, au dessus de la cuisine il y avait une salle, à côté de la salle une chambre donnant sur le midi, puis une autre chambre attenante à la première, puis auprès du château une chapelle.
Jean François de Luppé reçut, le 7 décembre 1650, de son beau-frère Arnaud d'Escorneboeuf une quittance de la somme de 769 livres, acompte de celle de 3 000 livres due pour le reste de la dot de Marguerite de Luppé. Le 1er août 1660, il s'obligea envers Louis d'Hébrail, sieur de Broze, de 3 443 livres, portées au syndic des dames religieuses de Sainte-Claire de Montauban[794]. Il fit une vente le 25 septembre 1664[795], et mourut avant le 12 septembre 1667, date de la donation de sa fille Anne à son frère Jean François.
Il avait épousé en premières noces, par contrat du 14 octobre 1640, au château d'Espérandieu (en Belvèze-du-Razès, Aude) **Diane de GELY,** fille de Jean de GELY, sieur de Gincla, et de Françoise de CAMINIER, la future fut assistée de Marguerite de Las Cases, sa sœur (même mère), elle se constitua en dot 5 000 livres et une métairie tenue par elle en engagement pour 4 600 livres, de Jean Louis de Gély, son frère[796].
Le 10 août 1642, Jean Louis de Gély, seigneur de Montmoure et de Gincla, par son testament, institua ses héritiers généraux et particuliers, par parties égales, son épouse Marthe de *Gasse,* Diane de Gély, sa sœur de père et de mère, Marguerite de Las Cases, sa sœur de mère, et Jean de Gély de Sainte-Foix, fils naturel de son père, feu Jean de Gély, seigneur de Gincla[797].

[792] AD. Gers Vergès I 1968, Begueier, notaire d'Auch
[793] Abbé Escarguel, AD. Ariège
[794] Abbé Escarguel AD. Ariège
[795] Abbé Escarguel AD. Ariège
[796] Chevalier de Courcelles ; abbé Escarguel, AD. Ariège ; AD. Aude B 37, Philippe Calvet, notaire de Laurac le Grand.
[797] Abbé Escarguel, AD. Ariège

Le 25 août 1643, Marthe d'Agasse, veuve de Jean Louis de Gély, seigneur de Montmoure et de Gincla, requit Diane de Gély, femme de Jean François de Luppé de Montlaur, de Marguerite de Las Cases, ses belles-sœurs et de Jean de Gély Sainte-Foy, frère naturel de ses belle-sœurs, d'avoir à contribuer aux frais faits pour condamner par contumace les meurtriers de son mari[798].

Diane de Gély testa le 10 octobre 1664, nommant son époux, léguant ses biens à son fils Jean François de Luppé et à ses filles Anne et Marguerite de Luppé, les substituant l'un à l'autre en cas de mort sans postérité[799].

Jean François de LUPPE avait épousé en secondes noces, par contrat du 17 avril 1665, **Gabrielle DELHOM,** fille de noble François DELHOM, seigneur de *Coustanges,* et de Perrette de GOUZENS[800].

Enfants du premier lit :

11.1 Jean François de LUPPE, qui suit.

11.2 Anne de LUPPE.

Légataire de sa mère, le 30 octobre 1664, elle fit donation de tous ses biens et droits sur la succession de leurs parents défunts, en 1667, à sa sœur Marguerite de Luppé à la charge pour elle de payer entre les mains des révérendes mères carmélites de Pamiers dans le couvent desquelles elle voulait entrer comme novice, la somme de 3 500 livres pour le montant de sa dot et de sa pension[801].

11.3 Marguerite de LUPPE.

Légataire de sa mère le 30 octobre 1664, elle déclara, le 30 septembre 1676, avoir reçu de son frère Jean François de Luppé la somme de 474 livres pour les droits à elle adjugés par le parlement de Toulouse et pour frais de procès[802].

XI Jean François II de LUPPE, seigneur de Montlaur, de L'Herm, des Marsals, coseigneur de la ville de Foix.

Il fut baptisé le 24 avril 1643, son parrain fut Charles de Montfaucon, seigneur de Montagut, sa marraine Marguerite de Las Cases, veuve d'Antoine de Montfaucon, seigneur de Montagut[803] (ces derniers étaient les parents du parrain.) Le 23 avril 1670, le parlement de Toulouse ordonna au sieur Bertrand Carol de rendre à Jean François de Luppé, seigneur de Montlaur, divers actes qu'il lui avait extorqués pendant son bas âge, lequel, à défaut, avait été privé de certains droits qui lui appartenaient[804].

Le 10 juillet 1682, Jérome de Fournier, seigneur de Garanou, et Jeanne de *Balansa,* sa femme donnèrent une procuration à Jean François de Luppé, seigneur de Montlaur, de L'Herm, pour

[798] Abbé Escarguel, AD. Ariège

[799] Abbé Escarguel, AD. Ariège, Jean Darnaud, notaire du Carla

[800] AD. Ariège B 40, Jean Darnaud, notaire du Carla

[801] AD. Ariège B 50 ; l'abbé Escarguel, AD. Ariège, dit qu'elle légua le 12 septembre 1677 tous ses biens à son frère Jean François.

[802] Abbé Escarguel, AD. Ariège

[803] Abbé Escarguel, AD. Ariège, Noguié, recteur

[804] Abbé Escarguel AD. Ariège

assister aux pactes de mariage entre leur fille Jeanne de Fournier, veuve de Bernard Mouilhères, sieur du Bac, et noble Jean du Périer, sieur de Saint-Jean[805].
Jean François de Luppé mourut avant le 28 avril 1689, date à laquelle Constance de Méric, veuve, reconnut devoir 160 livres à Gaspard Pauly, marchand de Pamiers, il avait testé, à une date inconnue, instituant héritier universel l'aîné de ses mâles encore en vie, et à défaut le 2ème et ainsi de suite pour les garçons et les filles, et si les filles venaient à manquer il voulait que sa femme soit héritière universelle[806].
Le 4 octobre 1691, en vertu d'un arrêt du parlement de Toulouse Gaspard d'Hébrail, chevalier, seigneur de Dalou, brigadier de cavalerie et commandant le régiment de Villeroy prit possession du château et des terres de Montlaur pour se compenser de ce que lui devait feu Jean François de Luppé, seigneur de Montlaur, L'Herm, et pour en jouir jusqu'à l'extinction de la dette[807].
Il avait épousé, par contrat du 18 juin 1667, **Constance de MERIC,** fille de feu Pierre de MERIC, syndic-général du pays et du comté de Foix, et de Jeanne de *BALANSA* (probablement BALANSAC), cette dernière mariée en secondes noces à noble Jérôme de Fournier, seigneur de Garanou, viguier d'Andorre, elle était dotée de 4 500 livres par sa mère à condition qu'elle renonce à tous ses droits paternels et maternels, de 2 000 livres par son beau-père Jérôme de Fournier, de 1 600 livres par son frère Jean François de Méric, prêtre, conseiller en la sénéchaussée et siège présidial de Pamiers[808].
Constance de Méric fit son testament le 23 juillet 1718, au château de L'Herm, ce testament fut ouvert le 12 juin 1726.
Ils eurent :

12.1 Jérôme de LUPPE, qui suit.

12.2 Jean Pierre de LUPPE.
Il mourut ab intestat, avant le 18 janvier 1710, laissant un fils naturel **Jean de LUPPE,** auquel Constance de Méric, qui l'avait pris à son service, légua 60 livres par son testament en 1718.

12.3 Joseph de LUPPE.
Il était, en 1710, garde du corps, compagnie écossaise, il fut nommé sous-brigadier des gardes du corps le 19 mars 1741.

12.4 Jean François de LUPPE.
Il mourut, ab instestat, avant le 18 janvier 1710.

12.5 Marguerite de LUPPE.
Héritière de sa mère en 1718, elle fit un accord avec son frère Jérôme le 9 novembre 1726.

---

[805] Abbé Escarguel, AD. Ariège, Pierre Bouquier, notaire de Foix.
[806] Abbé Escarguel, AD. Ariège
[807] Abbé Escarguel, AD. Ariège
[808] AD. Ariège B 144

Dite fille de Jean François de Luppé, seigneur de Montlaur, elle avait épousé par contrat du 18 février 1696 **Marc d'AUSTRY**[809].

12.6 Louise Thérèse de LUPPE, héritière de sa mère le 23 juillet 1718.

XII Jérôme de LUPPE, coseigneur de Montlaur, de L'Herm.
Baptisé le 11 août 1669, il transigea le 9 novembre 1726, avec son frère Joseph de Luppé, coseigneur de Montlaur et de L'Herm, agissant tant pour lui que pour sa sœur Marguerite, il fut décidé que Jérôme de Luppé jouirait à perpétuité, ainsi que ses descendants, de la moitié de la seigneurie de Montlaur et de la terre de L'Herm, baronnie des Etats du pays de Foix. Il mourut à Foix le 23 mai 1732.
Il avait épousé, par contrat du 12 juin 1692, **Bernarde de DURAND,** fille de feu Jean DURAND et de Rose de GRATIE, elle était veuve de Joseph de MONTAUT, seigneur de Junac et de Gestiès[810] (les deux en Ariège)
Bernarde de Durand testa le 6 mai 1741 et mourut le 17 mai 1745.
Ils eurent :

13.1 Pierre de LUPPE, coseigneur de Montlaur et de L'herm.
Le 6 janvier 1733, il partagea la succession paternelle avec sa mère et ses frères et sœurs. Il donna 1 000 livres aux religieuses hospitalières de Foix, le 4 août 1750, somme dont il était débiteur envers elles pour un achat le 15 juin 1744[811].
Il vivait en 1755 et lors du contrat de mariage de sa fille Marie, en 1766, avec Baptiste de Traversier. Habitant Foix il fit une donation, en 1772, de 3 000 livres, à prendre sur ses biens sous la réserve de la jouissance à vie, à Nazaire Luppé négociant, habitant Foix, à charge de payer une pension à Géraud Catala, ancien domestique de Montlaur, et de faire célébrer 400 messes dans l'année de son décès[812], cette donation indique que Nazaire Luppé était probablement un enfant naturel.
Il avait épousé en premières noces, par contrat du 17 septembre 1720, **Jeanne de MERIC,** fille de Claude de MERIC, seigneur de Saint-Martin, et de Boulon, et de Jeanne de RIGNAC, sans postérité.
Il avait épousé en secondes noces, par contrat du 16 novembre 1724, **Thérèse de MOLIERES,** fille de Bernard de MOLIERES, seigneur de *Cominebelle,* conseiller du roi, et de Marie Anne d'AZEMA. Elle assista le 24 octobre 1778 sa petite-fille Traversier lors de son contrat de mariage avec M. de Lestang.
Enfant du second lit :

Marie de LUPPE
Marie de Luppé, veuve, assista sa fille (non nommée), le 24 octobre 1778, lors de son contrat de mariage avec M. de Lestang (famille Guillon de Lestang, alias de Lestang de Guillon), les témoins de la

[809] Fonds 25 J M.I.19
[810] Abbé Escarguel, AD. Ariège, Jean Dumas, notaire de Foix
[811] AD. Ariège Abbé Fauroux
[812] AD. Ariège B 112

future étaient Thérèse de Molières de L'Herm, veuve de Pierre de Luppé, seigneur de Montlaur, sa grand-mère maternelle, et Jeanne de Luppé, sa cousine[813]. Elle fut marraine le 20 août 1779 de Marie Thérèse Henriette Bernarde Guillon de Lestang[814].
Elle fit donation, en 1784, à son fils Jean François de Traversier, mineur, assisté de Vital Henri Barthélemy Gaspard Guillon de Lestang, baron de Celles, son beau-frère, du fief de L'Herm et du droit d'entrée aux Etats de la province de Foix[815].
Elle avait épousé, par contrat en 1766, dotée de 20 000 livres, **Baptiste de TRAVERSIER de Fantillou,** seigneur de Vébre (Ariège), fils de feu Jérôme de TRAVERSIER et de Marguerite de MOIGNARD, le frère du futur, Jérôme de Traversier, sieur de Fantillou, fils et héritier de ses parents lui constitua la moitié de tous ses biens[816].

13.2 Volusien de LUPPE, qui suit.

13.3 Joseph de LUPPE, seigneur des Marsals, de Caraybat (en Soula, Ariège.) Légataire de sa mère, le 6 mai 1741, il était en procès, en 1774, contre Antoine Joseph Carrère et Anne de Gaillard, son épouse, au sujt de la seigneurie de Caraybat[817].
Il avait épousé **Isabeau de LOURDE,** selon une reconnaissance féodale qui lui fut donnée le 27 janvier 1757 par le marquis de Gudanes, commandant du pays de Foix[818].

13.4 Jean François de LUPPE.
Né le 5 octobre 1698, il fut baptisé le lendemain en l'église Saint-Barthélemy de L'Herm, son parrain fut Jean François de Luppé (probablement son oncle homonyme), sa marraine Catherine de Faure de Marseillas[819], il vivait en 1733 et mourut avant 1741.

13.5 Catherine de LUPPE.
Elle était veuve en 1755, avec enfants.
Elle avait épousé, le 27 avril 1733 **Jean Baptiste de SERE,** major au régiment de Choiseul, fils d'Antoine de SERE, bourgeois de Tarascon (-sur Ariège), et de Jeanne FAURE-FABAS[820]. Jean Baptiste de Séré, mourut dès 1755, d'où postérité.

13.6 Marie Catherine de LUPPE.

---

[813] AD. Ariège, Abbé Fauroux
[814] Abbé Fauroux AD. Arige
[815] AD. Ariège B 129
[816] AD. Ariège B 13
[817] AD. Gers E 4456
[818] AD. Gers E 674
[819] Abbé Escarguel, AD. Ariège
[820] Jules Villain, *op.cit.,* I, pp.850 et 851

Elle assista en 1779, veuve, sa nièce Elisabeth Victoire de Bonnet de Maureilhan lors de son contrat de mariage avec Jean de Serres, chevalier, ci-devant capitaine d'infanterie[821].

Elle avait épousé par contrat, en 1753, **Jean de FOUCAUD,** ancien capitaine (au régiment) de La Vallière, chevalier de Saint-Louis, résidant à Verniolle[822].

XIII Volusien de LUPPE, chevalier, seigneur de Montlaur, baron de L'Herm.
Mousquetaire de la garde du Roi en 1711, puis lieutenant dans le régiment de Piémont en 1714, il était capitaine le 6 janvier 1733 quand eut lieu le partage des successions paternelle et maternelle. Il testa le 9 décembre 1764, rappelant feue Anne du Mas, son épouse et nommant leurs deux enfants.
Il avait épousé **Anne du MAS.**
Ils eurent :

14.1 Jean Volusien de LUPPE, qui suit.

14.2 Marie Jeanne de LUPPE, seigneuresse baronne de Montlaur, de Labastide du Bosc, coseigneuresse de la ville de Foix.
Elle donna une procuration, en 1783, étant veuve, à Joseph de Serres, pour assister son fils Pierre Joseph de Bonnecarrère, chevalier, seigneur de Petit Bon, en Comminges, lors de son contrat de mariage avec Jeanne de Garrisson, dotée de 100 000 livres, dont 90 000 livres venant de sa tante Olympe de Satur, fille de Dominique Jacob de Garrisson et de Marthe de Satur[823].
Elle avait épousé **Charles de BONNECARRERE de Trémoulet.**
Il mourut dès 1779, date à laquelle Jeanne Marie de Luppé, veuve, était présente au contrat de mariage de Jean de Serres, chevalier, ci-devant capitaine d'infanterie, avec Elisabeth Victoire de Bonnet de Maureilhan, fille de Joseph de Bonnet de Maureilhan, chevalier, baron de Sorgues, et de Jeanne de Foucaud, Marie Catherine de Luppé, tante de la future, veuve de Jean de Foucaud, était également présente[824].

XIV Jean Volusien de LUPPE, chevalier.
Il demeurait au château de la Barthe, canton de Salles, arrondissement de Castelnaudary
Il vendit, en 1817, un ensemble de terres, dont le château de Caraybat (en Soula), à Pierre Thomas Vidal ; la forteresse de Caraybat, était située sur un balcon rocheux surplombant la vallée de Lesponne, à environ 700 mètres d'altitude, à la limite de la nouvelle « frontière » du comté de Foix au milieu du 13ème siècle[825].
Il avait épousé, par contrat du 25 juillet 1787, au château de Montauriol, en Mirepoix, **Anne Claude Josèphe Pauline de VENDÔMOIS,** dotée de 48 000 livres, fille de Jean de

[821] AD. Ariège B 122
[822] AD. Ariège B 91
[823] AD. Ariège B 17
[824] AD. Ariège B 122, Jean de Serres était fils de Jean Baptiste de Serres, seigneur de Pechauriol, et de Marguerite Lecomte du Vernat (Jules Villain, *op.cit.,*. I, pp.688-689)
[825] Sylvie Favre et Yves Krettly, in *Châteaux pyrénéens au Moyen Âge,* La Louve, éditions, 2009, pp.293-294

VENDÔMOIS, chevalier, seigneur de Belfou, Milhas, La Barthe, coseigneur d'Avignonet, et d'Anne Dorothée de SEIGEURET, le futur était assisté d'Antoine Jérôme de Séré, son cousin[826].
Ils eurent :

15.1 Jeanne Françoise Pauline de LUPPE.
Née le 18 juin 1790, elle mourut le 12 juin 1820.
Elle avait épousé, le 24 avril 1817, **Julien Paul Thérèse de VIGUERIE,** fils de Jean Antoine François de VIGUERIE, écuyer, et de Marie Madeleine Joséphine de BARRAU, d'où deux fils[827].

15.2 Dorothée Anne de LUPPE

15.3 Elise Louise de LUPPE

15.4 François Louis Volusien de LUPPE. Né le 21 septembre 1799.

IX
Seigneurs de Maravat

L'auteur de cette branche, Jean de Luppé, seigneur de Maravat, était fils de Carbon de Luppé, seigneur de Luppé, Lasserade, et de sa seconde épouse Navarre de Maravat.

VI Jean I de LUPPE, seigneur de Maravat (à 2 km au nord de Puycasquier, Gers), Casteljaloux (à 11 km au sud de Fleurance), Miremont, Lauret
Le 20 février 1452, son frère Carbon et lui firent un échange avec Antoine de Comère, le 2 janvier 14856 (n.st), il passa un accord avec les consuls de Casteljaloux, confirma le 11 janvier 1489 (n.st), les coutumes de Maravat et ne vivait plus le 6 février 1494 (n.st), date du contrat de mariage de sa fille Annette avec Pierre de Montesquiou[828].
Il avait épousé en premières noces, par contrat du 22 février 1454 (n.st), **Marguerite de GALARD,** fille d'Archieu alias Aissin III de GALARD, seigneur de Terraube, et de sa première femme Florimonde de GELAS, Jean de Luppé reconnut, le 22 janvier 1455 (probablement v.st), avoir touché des mains d'Aissin de Galard, seigneur de Terraube, la somme de 200 écus d'or, en déduction de la légitime de Marguerite de Galard, sa femme, conformément aux pactes de mariage signés le 22 février 1454 (n.st). Marguerite de Galard, dame de Maravat, testa une première fois, le 1er septembre 1465, instituant légataire sa sœur Esclarmonde de Galard, et Viguier de Galard, son oncle, son héritier universel ; après l'indigne tentative de spoliation faite par Viguier de Galard en *1468* (date inexacte, fin 1465 ou début 1466), sur la personne d'Archieu IV de Galard, frère de Marguerite, celle-ci réforma

[826] Chevalier de Courcelles, Victor Vidal, notaire de Salles
[827] Jules Villain, *op.cit.,* I, pp.198, 199
[828] Père Anselme, *op.cit.,* VII,p.273

son testament au préjudice de Viguier et en faveur de son mari qui réclama en justice, le 26 juin 1472, le complément de la dot de sa femme à Archieu IV de Galard, son beau-frère[829].
Il avait épousé en secondes noces par contrat en 1466 **Florette de VERDUZAN,** fille de Bernard de VERDUZAN, seigneur de Miran, et de Beliette de VERDUZAN[830]
Enfants du second lit[831] :

7.1 Jean II de LUPPE, qui suit.

7.2 Suzanne de LUPPE.
Elle épousa **Odet du FOURC,** coseigneur de Montastruc[832].

7.3 Agnette ou Annette de LUPPE.
Elle épousa, par contrat du 6 février 1494 (n.st), **Pierre de MONTESQUIOU,** écuyer, seigneur de Marsan, âgé de 18 ans, fils de Bertrand de MONTESQUIOU, seigneur de Marsan, et de Catherine de GOT (GOTH), sa première épouse, il testa le 11 octobre 1520, d'où postérité[833].

VII Jean II de LUPPE, seigneur de Maravat, Casteljaloux, Miremont, Lauret
Il servait le 18 juin 1491, dans la compagnie de 60 lances du comte de Foix, testa à Paris le 17 février 1498 (n.st) et mourut le 28 du même mois.
Il avait épousé, par contrat du 7 mars 1495 (n.st), **Agnès (de VICMONT) d'ORNEZAN,** fille de Jean de VICMONT d'ORNEZAN, baron de Montégut, Tournecoupe, et de Marguerite de GOT[834] (GOTH), elle fit son testament le 11 mai 1537.
Ils eurent :

8.1 Pierre de LUPPE, qui suit.

8.2 Agnès de LUPPE.
Elle épousa, par contrat 21 juillet 1516, **Jean de FORGUES,** seigneur d'Espans[835]. Ils eurent au moins une fille, Jeanne de Forgues, qui épousa par contrat 14 août 1542 Dominique de Sariac, seigneur de Navarron[836].

---

[829] Noulens, *Maison de Galard,* p.683
[830] d'Hozier, *Armorial général de France,* t.6 ; Noulens, *Maison de Galard,* p.434, qui dit, par erreur, que Florette de Verduzan est la mère de Florette de Luppé qui épousa Pierre, bâtard d'Armagnac, baron de Caussade.
[831] Chevalier de Courcelles ajoute Florette de Luppé qui épousa Pierrre, bâtard d'Armagnac, ce qui est une confusion, elle était fille de Carbon de Luppé, seigneur de La Lanne et d'Esclarmonde de Prignan, selon des preuves incontestables.
[832] La Cesnaye-Desbois
[833] Père Anselme, *op.cit.,* VII, p.273
[834] d'Hozier, *op.cit.,*
[835] AD. Gers Vergès I 12275 ; le chevalier de Courcelles dit Jean de Forgues fils de Jean de Forgues, seigneur d'Espans
[836] J. de Carsalade, *Revue de Gacogne,* 1877, pp.37-38, *Maintenue de noblesse de Jean de Sariac,* seigneur de Canet ; La chesnaye-desbois ; AD. Gers Vergès I sup 361 n°12272

VIII Pierre de LUPPE, écuyer, seigneur de Maravat, cosge de Casteljaloux, Lauret, Lalanne, Miremont.
Il était sous la tutelle de sa mère, de Carbonnel de Luppé, son oncle (à la mode de Bretagne), et d'Odet de Verduzan en 1501 et en 1509[837], et les 21 juillet 1516 et 25 septembre 1517.
Il mourut, avant le 7 novembre 1530, date d'une procuration d'Anne d'Arzac, veuve, comme tutrice de ses enfants.
Il avait épousé, par contrat du 25 novembre 1518, avec dispense de Rome, **Anne d'ARZAC,** fille de Bernard d'ARZAC et de Seguine d'ORNEZAN, dame d'Encausse[838].
Le 12 mai 1540, Jacques de Vicmont, fils et héritier de feu Jean de Vicmont, était en procès en appel contre Anne d'Arzac, mère administrant les biens de Carbon et d'Antoine de Luppé, fils et héritiers de feu Pierre de Luppé, l'appel fut rejeté[839]. Le 3 décembre 1540, Anne d'Arzac et son fils Carbon, demandeurs, étaient en procès contre François et Bertrand de Biran, seigneur de Casteljaloux et de Lègue, citant une transaction entre feus Jean de Biran, seigneur de Puységur, Rochefort, Casteljaloux et Jean de Luppé, seigneur de Maravat, coseigneur de Casteljaloux, le 18 avril 1460[840].
Ils eurent[841] :

9.1 Carbon IV de LUPPE, qui suit.

9.2 Antoine de LUPPE

9.3 Anne de LUPPE[842].
Elle épousa, par contrat du 25 (alias 27) février 1543, **Jean de MANAS,** seigneur de Manas[843] alias **Jean de MOMAS,** seigneur de Momas.

9.4 Jeanne de LUPPE, vivait en 1530

IX Carbon IV de LUPPE, écuyer, seigneur de Maravat, de Lalanne, de Lauret, de Miremont, coseigneur de Casteljaloux
Mineur le 7 novembre 1530, sous la tutelle de sa mère, il fut institué héritier universel, avec son frère Antoine, de son aïeule Agnès de Vicmont ,le 11 mai 1537.
En 1553, Bernard de Lary, seigneur de Latour, Philippe de Preissac, seigneur de Gavarret et Carbon de Luppé, seigneur de Maravat, coseigneurs de Miremont, étaient en procès contre les

[837] La Chesnaye-Desbois indique les tuteurs en 1501 et 1509, le chevalier de Courcelles indique la tutelle en 1516 et 1517.
[838] AD. Gers Vergès I 2275 ; AD.HG 3 E 903-19, P. Piquet, notaire, acte produit par André Navelle, *op.cit.,* t.V, p.309
[839] AD.HG B 33, acte produit par André Navelle, *op.cit.,* t.V, p.309
[840] AD. Gers Vergès I 2160 n°1227
[841] Chevalier de Courcelles ajoute Jean de Luppé père de Jeanne de Luppé qui épousa Guillot de Montpeyroux, ce qui est une confusion avec Jean de Luppé, seigneur de Lalanne, qui épousa Jeanne de Troncens (branche des seigneurs de Luppé, Lasserrade)
[842] Maurice Vuillier dit qu'elle épousa en secondes noces par contrat 16 décembre 1550 Bernard de Rivière, ce qui est une confusion, les actes prouvent qu'Anne de Luppé qui épousa Bernard de Rivière appartenait à la branche des seigneurs de Gensac.
[843] Chevalier de Courcelles dit Jean de Momas ; AD. Gers I 12275 dit Jean de Manas

consuls de Miremont[844], les habitants de Miremont furent obligés, le 17 juin 1559, de leur prêter serment de fidélité[845].
Carbon de Luppé transigea, le 21 janvier 1564, avec Henri de Rivière, seigneur de Lengros, son beau-frère, au sujet de la dot de Suzanne de Rivière, sa femme, et mourut avant le 4 octobre 1574 (et probablement dès 1571, car cette année là son fils Jacques devait reconnaître une dette de son père.)
Il avait épousé en premières noces, par contrat du 6 avril 1544, **Anne de PINS,** fille de Jean de PINS, seigneur de Montbrun, Horgues, Colomiers, et de Louise de GUERS[846].
Il avait épousé en secondes noces, dès 1564, **Suzanne de RIVIERE,** fille de Bernard de RIVIERE, seigneur de Lengros, et probablement de sa première épouse, qui n'apparaît pas dans la maintenue de noblesse d'Olivier de Rivière. Bernard de Rivière, seigneur de Lengros, avait épousé Anne de Luppé, par contrat 16 décembre 1550, il testa le 13 avril 1553, instituant héritier son fils aîné Henry de Rivière[847], issu de sa première union. Le 21 juin 1563, eut lieu le règlement des contestations entre Anne de Luppé, veuve de Bernard de Rivière, et Henri de Rivière, au sujet des places de Lengros et de Sabarros, la place de Sabarros fut attribuée à Henri de Rivière, et celle de Lengros à Anne de Luppé, suivant une sentence du sénéchal d'Armagnac du 5 avril 1560[848]. Henri de Rivière et Suzanne de Rivière étaient frère et sœur selon l'acte du 21 janvier 1564[849].
Enfants du premier lit :

10.1 Jacques de LUPPE.
En 1571, il faisait des difficultés pour reconnaître une dette de son père Carbon de Luppé, seigneur de Maravat, qui s'était obligé en deux cédules pour la somme de 230 livres dont il devait payer 23 livres de rente en 1565[850].
Il mourut dès 1576, car à cette date Jean de Luppé, seigneur de Maravat, reprit l'instance de Jacques de Luppé, contre les héritiers de feu Pierre du Fourc, coseigneur de Montestruc, l'acte fait apparaître Jacques de Luppé et Jeanne du Fourc[851] (sa femme ?)

10.2 Jean III de LUPPE, qui suit.

10.3 Annibal de LUPPE.

---

[844] AD. Gers B 4
[845] AD.HG B 52
[846] BnF Fr 32297, Pierre Lacoste, notaire de Cologne
[847] J. de Carsalade, *Revue de Gacogne,* 1877, pp.92-94, *Maintenue de noblesse d'Olivier de Rivière, seigneur et baron de Lengros et de Baziet ;* le contrat de mariage de Bernard de Rivière et d'Anne de Luppé fut passé devant Pierre de La Dugnie, notaire royal à Mauléon, le 16 décembre 1550, le testament de Bernard de Rivière fut passé devant Jean Nicolas, notaire royal de Rivière-Basse, le 13 avril 1553.
[848] AD.HG B 56
[849] Chevalier de Courcelles
[850] A. Laffont, *Revue de Gascogne,* 1931, p.222, *Le livre des obits de Puycasquier.*
[851] AD. Gers B 17

Il testa le 2 février 1579, partant pour la guerre, en faveur de Jean de Luppé, seigneur de Maravat, son frère, conjointement avec Daniel de Luppé, son autre frère[852].

10.4 Anne de LUPPE.

Elle épousa, par contrat du 6 juin 1563, **Frix de PREISSAC,** seigneur de Cadeilhan, fils de Guillaume de PREISSAC, seigneur de Cadeilhan, et de Jacquette de ROQUELAURE, sa deuxième épouse[853]. Devenu veuf, sans enfant de sa première épouse, Frix de Preissac épousa en secondes noces par contrat 28 mai 1587 Jeanne de Lézir[854], fille de Louis de Lézir, seigneur de *Salberon*[855] (Salvezou), d'où postérité.

10.5 Louise de LUPPE.

Elle épousa, par pactes du 5 août 1579, dotée de 1 333 écus 1/3, **Michel DANGEREUX,** seigneur de Puylausic (à 3 km de Lombez), fils de Frix DANGEREUX, seigneur de Puylausic, le contrat fut conclu le 14 septembre 1581, au château de Cadeilhan, le marié avait pour procureur Frix Dangereux, son père[856].

10.6 Marguerite de LUPPE.

Elle était partie au procès en 1580, infra.

Elle épousa **Jean d'OMS**[857], seigneur de Pujol en Condômois.

10.7 Gabrielle de LUPPE.

Elle était partie au procès en 1580, infra.

Elle avait épousé **Jean de BETCAVE,** seigneur de Clairac.

10.8 Cécile de LUPPE.

Elle était partie au procès en 1580, infra. Veuve, elle donna une procuration, en 1598, pour faire la levée des fiefs, lods et ventes appartenant à leur fille Jeanne de Sariac[858].

Elle avait épousé, par contrat du 12 mai 1591 **Paul de SARIAC,** seigneur de Tillac (Tilhac), fils de Jean Gilles de SARIAC, seigneur de Tillac, Muras, et de Paule de BAZORDAN[859]. Paul de Sariac, seigneur de Tillac, mourut dès 1594, date à laquelle Cécile de Luppé était tutrice de Jeanne de Sariac, leur fille[860], cette dernière épousa, par contrat 6 mai 1611, Phinée de Luppé, seigneur de Taybosc.

---

[852] AD. Gers n°12275

[853] Plusieurs auteurs, notamment le chevalier de Courcelles ; Lainé, t.16, p.174 ; disent que Frix était issu du 1er lit (Jeanne de Vivès), en contradiction avec la recherche de consanguinité de Guillaume de Preissac et de Jacquette de Roquelaure, mentionnant leur fils Frix.

[854] J. de Carsalade, *Revue de Gascogne,* 1878, p.530, *Maintenue de noblesse d'Abraham de Preissac, sieur de La Tasque,* le contrat de mariage avec Anne de Luppé fut passé devant Seignan, notaire, celui avec Jeanne de Lézir devant Pierre Rafin, notaire royal, la maintenue de noblesse ne mentionne pas la mère de Frix de Preissac.

[855] Lainé, *op.cit.,* t.16, p.174

[856] AD. Gers I 2612, Guillaume Ceristau, notaire de Lavardens

[857] Chevalier de Courcelles, nomme Jean d'Oms l'époux de Marguerite de Luppé, on connaît une famille d'Oms en Roussillon, ce qui paraît éloigné.

[858] AD. Gers E 145

[859] AD. Gers Vergès I 12275

[860] AD. Gers B 23

Enfants du second lit :

10.9 Daniel de LUPPE.
Partant pour la guerre, il testa 2 février 1579, conjointement avec son frère Annibal, en faveur de son frère Jean.

10.10 Pierre de LUPPE.
Il était partie au procès en 1580, infra

10.11 Josias de LUPPE.

X Jean III de LUPPE, écuyer, seigneur de Maravat, Lalanne, coseigneur de Lauret.
Il fut capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, gouverneur de la vicomté de Fezensaguet et de la ville de Mauvezin et fut nommé, le 30 janvier 1593, maréchal de camp de l'armée de S.M en Guyenne puis maréchal des camps et armées du Roi le 26 juillet 1596.
Le 7 juillet 1580, Hercule de Léaumont, écuyer, seigneur de Sainte-Christie, donna une procuration à Anne Olympe de Laval, sa femme, pour revendre à Jean de Luppé, seigneur de Maravat, la place et seigneurie de Lalanne que ledit seigneur de Sainte-Christie avait acquise de feu Carbon de Luppé, seigneur de Maravat, moyennant la somme de 2 580 écus[861].
La même année, Bertrand d'Astugue, seigneur de Corné, et Barthélemy de Thomas, seigneur d'*Argelle* (Argelès ? Argèle ?), tuteurs des héritiers de feu Louis de Sarta[862], d'une part, étaient en procès avec Jean de Luppé, seigneur de Maravat, Hercule de Léaumont, seigneur de Sainte-Christie, Pierre de Luppé, Marguerite, Gabrielle et Cécile de Luppé, frères et sœurs, et Louis du Faur, chevalier, seigneur de Gratens, chancelier du roi de Navarre[863].
Jean de Luppé était en procès, en 1582, contre Guillaume d'Ornezan, seigneur de Montagut au sujet de la coseigneurie de Lauret[864]. Il fit une transaction, le 5 août 1612, avec Hérard de Pins, seigneur de Montbrun[865], son cousin germain, fils de René de Pins, seigneur et baron de Montbrun, et de Jeanne Hébrard de Saint-Sulpice. Jean de Luppé, seigneur de Maravat, fils et héritier de Carbon de Luppé, fit une transaction, le 5 août 1612, avec Hérard de Pins, sieur de Montbrun[866].
Jean de Luppé fit son testament, le 17 mai 1618, et mourut avant le 5 novembre suivant.
Il avait épousé en premières noces, par contrat du 7 janvier 1577, **Marguerite de MORLHON**[867]**,** fille de François de Morlhon, seigneur d'Asprières et de Veuzac, et de Marguerite de SAINT-NECTAIRE[868].

---

[861] AD. Gers E 207
[862] L'acte dit par erreur Louis de *La Cerda,* Louis de Sarta avait épousé par contrat 7 juin 1565 Anne d'Astugue, sœur de Bertrand d'Astugue qui avait épousé Jeanne Hélie.
[863] AD. Gers B 18
[864] AD. Gers B 19
[865] AD. Gers Fr 32297
[866] BnF Fr 32297
[867] BnF Fr 32297, Amans Boyer, notaire royal du lieu d'Auzits, en Rouergue
[868] Hippolyte de Barrau, *Documents historiques et généalogiques sur les familles du Rouergue,* t.I, p.419

Il avait épousé, en secondes noces, **Marguerite d'ASTUGUE,** fille de Bertrand d'ASTUGUE, seigneur de Corné, et de Jeanne HELIE[869], cette ascendance est confirmée par le testament d'Antoine Bertrand d'Astugue, infra.
En 1618, il y eut une requête du sieur (de Luppé) de Maravat, contre Marguerite d'Astugue, veuve du sieur de Maravat[870], le procès continuait en 1620-1621[871]. Le 8 février 1621, Antoine Bertrand d'Astugue, seigneur d'Engalin et de Mérens, fit son testament faisant des legs entre autres, à Jeanne d'Hélie, sa mère, et à Marguerite d'Astugue, sa sœur, veuve du sieur de Maravat[872].
Enfants du premier lit[873] :

11.1 Paul de LUPPE, qui suit.

11.2 Jacques de LUPPE, légataire de son père le 17 mai 1618.

11.3 Phinée de LUPPE, auteur de la branche des seigneurs de Tilhac et de Taybosc.

11.4 Anne de LUPPE.
Elle épousa **Joseph de GARROS,** seigneur de Garros[874], leur fille Marguerite de Garros épousa, par contrat 14 mai 1645, Jacques de Saint-Julien, seigneur de Saint-Lanne, Cahuzac.

11.5 Suzanne de LUPPE.
C'est peut-être elle qui épousa le seigneur **de MANAS**[875]. Cette présomption d'ascendance pourrait être corroborée par le fait que Bernard de Manas, sieur d'Homps, était témoin d'Armoise de Luppé, fille de feu Jean de Luppé, seigneur de Maravat, lors de son contrat de mariage, le 22 juin 1631, avec Daniel de Petit, seigneur de Monbrison[876].
Selon un acte elle serait Cécile de LUPPE qui épousa Jean Jacques de MANAS, seigneur d'Homps : « Le 17 novembre 1597 Jean Jacques de Manas et Cécile de

[869] AD. Gers Vergès I 12275
[870] AD. Gers B 51
[871] AD. Gers B 53
[872] AD. Gers 3 E 8580 Mauvezin
[873] Chevalier de Courcelles indique les enfants des premier et second lit dont la preuve de rattachement de certains n'apparaît pas. Il indique également un Daniel de Luppé de Maravat, qui pourrait être issu du second lit, il avait servi dans le régiment de cavalerie de Puységur en 1645 et épousa Marie de Chastenet, d'où entre autres enfants un Jean de Luppé de Maravat, qui servit dès 1702 et était lieutenant de frégate du Roi en 1702.
[874] Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles françaises anciennes et notables,* tX, vol.20, p. 195
[875] Chevalier de Courcelles indique cette union, sans la justifier. Maurice Vuillier reprend cette donnée dans *Histoire de la famille de Luppé,* Septembre 1999, et dit dans *Histoire de la famille de Polastron,* Mars 2005, que cette Suzanne de Luppé épousa le 14 janvier 1599 François de Polastron, seigneur de Mona, qui épousa en secondes noces le 19 janvier 1615 Isabeau Doux, sans en apporter la preuve.
[876] AD. Gers I 2165 n°12307

Luppé, seigneur et dame d'Homps baillèrent en échange à Catherine de Manas, veuve de Guillaume de Salluste, seigneur du Bartas, etc[877]. »

11.6 Percide de LUPPE.
Au château de Tilhac, le 19 octobre 1628, Percide de Luppé, femme de Pierre de Rapin, seigneur de Mauvers, suivant procuration du 9 mai 1628, reconnut devoir 2 000 livres à Jean de Garros, écuyer de Lectoure[878].
Elle avait épousé, par contrat du 26 novembre 1602, **Pierre de RAPIN,** seigneur de Toiras, Mauvers (ou Mauvert), veuf d'Olympe de CAVAIGNES, fils de Philibert de RAPIN, homme d'armes de la compagnie du duc de Savoie, et de Jeanne du VERGER, ils eurent 22 enfants, dont Cécile de Rapin qui épousa, par contrat 19 mars 1626, François de Melet, seigneur de Melet[879].
Percide de Luppé mourut le 6 mars 1637, Philibert de Rapin mourut en décembre 1647[880].

11.7 Esther de LUPPE.
C'est peut-être elle qui épousa **Paul de MERENS,** seigneur de Mérens[881].

11.8 Isabeau de LUPPE.
Elle épousa **Georges de PINS,** seigneur de Baulens[882].

Enfants du second lit :

11.9 Alexandre de LUPPE.
Il était capitaine au régiment de la Marine, le 14 novembre 1645.

11.10 Pierre de LUPPE, seigneur de Lauret.
Il épousa, par contrat du 30 novembre 1632, **Marie de POLASTRON.**
Ils eurent :

1° Jean de LUPPE.
Il donna une quittance le 11 novembre 1662[883] et mourut en Italie en 1688.

---

[877] Philippe Tamiezy de Larroque, *Revue de Gascogne,* 1869, Quelques renseignements nouveaux sur du Bartas, p.223 ; Jean Jacques de Manas, seigneur d'Homps était fils de Jean de Manas, seigneur d'Homps, et d'Hélène de Voisins.
[878] AD. Gers I 2615 n°9107
[879] O'Gilvy, *op.cit.,* t.II, p.82
[880] Chevalier de Courcelles indique l'union ; André Navelle, *op.cit.,* t.IX, pp.33,34 fournit les données sur la famille de Rapin, originaire de Saint-Jean de Maurienne, le contrat de mariage de Pierre de Rapin avec Olympe de Cavaignes, d'où un fils mort en bas âge, fut passé le 8 octobre 1589 devant Rey, à Montauban, celui avec Percide de Luppé fut passé le 26 novembre 1602 devant Labaule, notaire à Puycasquier.
[881] Indiquée par Maurice Vuillier à ce degré, par La Chesnaye-Desbois et le chevalier de Courcelles au degré précédent
[882] Chevalier de Courcelles
[883] Fonds 25 J M.I.18

2° Phinée de LUPPE.
Elle épousa, par contrat 29 avril 1676, **Abraham de PREISSAC,** écuyer, seigneur de Cadeilhan, fils de Pierre de PREISSAC, seigneur de Cadeilhan, et de Percide de LUPPE, dame de Maravat[884]. Ils obtinrent en 1677, une dispense pour se marier (Phinée de Luppé était la cousine germaine de Percide de Luppé, mère d'Abraham de Preissac.), selon la maintenue de noblesse d'Abraham de Preissac le contrat de mariage eut lieu le 21 novembre 1677 (nouveau contrat ?), Abraham de Preissac fut maintenu noble à Montauban le 26 mai 1698[885], d'où postérité.

11.11 Abraham de LUPPE, sans postérité

11.12 Marguerite de LUPPE.
Elle épousa **Pierre de ROQUE,** seigneur de Cressia

11.13 Armoise de LUPPE.
Elle épousa, par contrat du 22 juin 1631, noble **Daniel de PETIT,** seigneur de Monbrison (en Manciet, Gers), le futur était assisté du sieur Jean de *Nous* Laroges*,*son frère, du sieur Pierre Subisol, son oncle, la future fut assistée de Phinée de Luppé, seigneur de Tillac, son frère, de Paul de Luppé, seigneur de Maravat, aussi son frère, de Benjamin d'Astugue, sieur de Corné, de Bernard de Manas, sieur d'Homps, de Pierre de Luppé, sieur de Laurezt, sieur de Lauret, aussi son frère, elle était dotée de 4 000 livres et de la portion d'augment à elle advenue par le décès de Marguerite d'Astugue, sa mère[886].

11.14 probablement Olympe de LUPPE.
Elle épousa, par contrat du 2 novembre 1638, **Jean de SARIAC,** seigneur de Pouychentut, Muras, fils de Jean de SARIAC, seigneur de Tillac, Muras, Pouychentut, et de Marie de BETCAVE, d'où postérité (dont un fils Phinée de Sariac[887], ce qui corrobore la présomption d'ascendance d'Olympe de Luppé.)

XI Paul de LUPPE, seigneur de Maravat, de(du) Castéra.
Il fut capitaine de chevau-légers, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et succéda à son père, le 5 janvier 1606, comme gouverneur de la vicomté de Fezensaguet et de la ville de Mauvezin. En 1619, Paul de Luppé, seigneur de Maravat, gouverneur de la vicomté de Fezensaguet et de la ville de Mauvezin, donna une quittance à Jean de Montlezun, seigneur de Marguestau, Martisserre[888], puis, en 1620, il fit une requête en division de biens contre Marguerite d'Astugue, veuve de Jean de Luppé, seigneur de Maravat, et d'autres[889].

---

[884] Courcelles ; Lainé, t.16, p.174 indique également la dispense
[885] J. de Carsalade, *Revue de Gascogne,* 1878, t.XIX, pp.529, 530, Pantin, notaire de Montfort.
[886] AD. Gers Vergès I 2165, n°12307, Piere Niver, notaire.
[887] La Chesnaye-Desbois
[888] AD. Gers E 198
[889] AD. Gers B 53

Il était en procès, en 1639, contre Madame de Tarabel, dame et seigneuresse de Leboulin (Gers), représentée par Mr Bousquet, recteur de Montaut[890].
Un arrêt de la cour de Castres, du 12 avril 1659, nous apprend que Paul de Luppé (le suppliant) était le père de Jean de Luppé, seigneur du Castéra, qui avait épousé, en 1642 Armoise d'Astugue, fille unique *(seule fille, ce qui n'est pas exact, elle avait une sœur Jeanne d'Astugue qui avait épousé Roger de Durfort, marquis de Castelbajac)* du seigneur de Corné. Jean de Luppé, pour obtenir ce qui lui était dû par les écrits, après avoir employé tous les moyens d'honneur, fut obligé de faire un procès. Par haine du procès, que le seigneur de Corné allait perdre, 3 enfants dudit seigneur de Corné, accompagnés de 20 personnes à cheval, armés de pistolets, mousquets et épées, tuèrent le seigneur de Lomagne, frère du beau-fils du suppliant, à coups de pistolets par derrière et coups d'épées à travers le corps. La cour de Castres, par un arrêt du 30 janvier 1657, condamna à mort les assassins, puis le 12 février 1657, le suppliant et sa famille, ayant été mis sous la sauvegarde du Roi, avec inhibition audit sieur de Corné, père, de donner retraite à ses enfants, …ledit sieur de Corné ayant su que les enfants du suppliant et un de ses neveux, âgé de 12 ans, étaient aller se divertir à la chasse dans les biens de Maravat, …(*les enfants du sieur de Corné)* se servant de plusieurs hommes à cheval armés de mousquetons, pistolets et épées vinrent attaquer ses enfants et son neveu, dont ils tuèrent deux, et ayant été informés d'un nouvel arrêt du 29 décembre 1657, les assassins enlevèrent 28 têtes de grosses bêtes à cornes et des brebis. Par arrêt du 23 juillet 1658, le fils aîné du seigneur de Corné, nommé Bazordan, ayant fait la paix avec le seigneur de Pordiac, dont il avait engrossé la fille, fit un attroupement (*constitua une troupe)* de sac et de corde, pour enlever ladite d'Astugue, et n'ayant pu réussir tourna sa rage contre les bestiaux dudit suppliant. Le seigneur de Bazordan, fils aîné, fut condamné à mort, le chevalier de Pordiac et 5 autres complices furent condamnés à être bannis du royaume et à des amendes[891]
Paul de Luppé, seigneur de Maravat, père et fils, habitant Maravat, furent assignés en 1666 dans l'élection d'Armagnac lors de la recherche de noblesse[892].
Paul de Luppé fit son testament le 20 juillet 1667.
Il avait épousé, par contrat du 26 octobre 1612, **Olympe de LUSTRAC,** fille de Gabriel de LUSTRAC, seigneur et baron de Saint-Sernin, et d'Anne de RABASTENS.
Olympe de Lustrac testa le 10 octobre 1658[893] et fit un codicille le 20 octobre 1660.
Ils eurent :

12.1 Jean de LUPPE, seigneur de Castéra, fils aîné selon l'arrêt du 12 avril 1659, fut assassiné le 7 octobre 1657 (avec un de ses frères ou un neveu de son père) par ses beaux-frères d'Astugue.
Il avait épousé, en 1642, **Armoise d'ASTUGUE,** fille de Benjamin d'ASTUGUE, seigneur de Corné, et de Jeanne de DURFORT, sans postérité semble-t-il, sauf si le terme neveu (petit-fils) du suppliant s'applique à un fils de ce Jean de Luppé, âgé de 12 ans, qui aurait donc été assassiné le 7 octobre 1657.

[890] AD. Gers E 128
[891] AD. Gers Vergès I 2167 n°12315
[892] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12272
[893] La Chesnaye-Desbois

12.2 Paul de LUPPE, seigneur d'Allemans.
Il fut capitaine d'infanterie, testa le 30 avril 1660 en faveur de Phinée de Luppé, son frère, et mourut avant le 20 octobre 1660, date du codicille de sa mère.

12.3 Phinée de LUPPE, qui suit.

12.4 Percide de LUPPE, dame de Maravat après la mort de ses frères.
Elle épousa, par contrat du 17 août 1643, **Pierre de PREISSAC,** seigneur de Cadeilhan, fils de Jonathan de PREISSAC, seigneur de Cadeilhan, et de sa première épouse Isabeau de SALLUSTE, leur fils Abraham de PREISSAC épousa, par contrat 29 avril 1676, Phinée de LUPPE[894], fille de Pierre de LUPPE, seigneur de Lauret, et de Marie de POLASTRON.

XII Phinée de LUPPE, écuyer, seigneur de Maravat, Lassus.
Il fut capitaine d'infanterie
Il avait épousé, en premières noces le 10 juillet 1661, **Anne de BELRIEU,** fille de Jean de BELRIEU, seigneur de Tiregand, conseiller du Roi au parlement et en la chambre de l'édit de Guyenne.
Il avait épousé, en secondes noces, le 24 mai 1674, **Jeanne de(du) POUY,** fille de David de(du) POUY, seigneur de la Boulbène, et de Judith d'ALBA.
Enfant du 1er lit :

13.1 Percide de LUPPE.
Citée veuve le 27 mai 1712, elle mourut avant le 15 mars 1720, date à laquelle fut décidé le partage de ses biens[895].
Elle avait épousé **Jean de GALARD,** marquis de L'Isle(-Bouzon), veuf de Catherine de *COUS* (peut-être COURS), fille de Jean de *Cous* (Cours ?), seigneur de Tranchet, et Catherine Claire de Montlezun, épousée le 6 juin 1669, fils de François de GALARD, baron de L'Isle-Bouzon, et de Charlotte de SAINT-GERY, sa seconde épouse[896]. Jean de Galard fit son testament le 12 novembre 1706, mourut le 12 décembre 1706, son testament fut ouvert le 13 décembre 1706 en présence de Marie Percide de Luppé, son épouse, et des enfants du défunt, disant avoir été marié en première noces avec Catherine de Cous, d'où 8 enfants en vie, en secondes noces avec Percide de Luppé d'où deux enfants[897].

Enfant du second lit :

---

[894] J. de Carsalade, *Revue de Gascogne,* 1878, pp.529-530, *Maintenue de noblesse d'Abraham de Preissac, sieur de La Tasque.*
[895] Joseph Noulens, *Maison de Galard,* p.464
[896] Joseph Noulens, *Maison de Galard,* p.1312
[897] AD. Gers B 421

13.2 Paul de LUPPE.

Il mourut sans postérité après avoir testa en faveur de la maison de Preissac.

X

Seigneurs de Taybosc, Tillac

L'auteur de cete branche, Phinée de Luppé, seigneur de Taybosc, Tillac, était fils de Jean de Luppé, seigneur de Maravat, et de Marguerite de Morlhon, sa première épouse.

XI Phinée de LUPPE, seigneur de Taybosc (à 3 km de Maravat, à 8 km de Montestruc-sur-Gers), Tillac (à 5 km au nord de Miélan, Gers)

Le 2 juillet 1613, au lieu de Mauvezin, il reconnut avoir reçu 3 000 livres de son père Jean de Luppé, seigneur de Maravat, pour fin de 6 400 livres qui lui avait été constituées en contrat de mariage avec Jeanne de Sariac, en avril 1611, ces 3 000 livres provenues de la somme de 7 000 livres, somme reçue de Paul de Luppé, seigneur du Castéra et de M.Me David de Vignaux, juge et magistrat de la vicomté de Fezensaguet, procureur dudit seigneur de Maravat, de la dot d'Olympe de Lustrac, femme dudit seigneur du Castéra, les autres 3 400 livres ayant été employées, pour 2 000 livres, au paiement des légitimes des oncles paternels de ladite dame de Tillac, et *1 300* (1 400) livres restantes ledit Phinée les avoir reçue des mains de son père[898].

Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi le 18 avril 1614, il était capitaine d'infanterie le 19 novembre 1615. Il donna quittance d'une partie de la dot de sa seconde épouse, le 31 mars 1633.

En 1637, Phinée de Luppé, sieur de Tillac, François Lafitte et Blaise Vigaroux étaient fermiers du sieur de Puygaillard en la terre et seigneurie de Mauroux[899].

Phinée de Luppé testa le 1er novembre 1643, nommant entre autres son fils Josué issu de son second mariage avec Paule de Pardaillan[900].

A une date inconnue il y eut une délibération du conseil de la sénéchaussée de (?) concernant Phinée de Luppé, sieur de Tillac et d'autres, et Pierre de Luppé, son fils aîné, sieur de La Salle de *Romincourt,* Paul de Luppé, sieur de *Lavans*, fils du sieur de Maravat, ceux-ci furent condamnès à mort pour le meurtre commis sur la personne de Bernard Moussaron, fils du métayer du seigneur de Tillac[901].

Phinée avait épousé en premières noces, par contrat filiatif du 6 avril 1611, **Jeanne de SARIAC,** fille de Paul de SARIAC, seigneur de Tillac en partie, et de Cécile de LUPPE[902] de Maravat.

---

[898] AD. Gers I 2164 n°12306, Pierre Castanet, notaire de Mauvezin, le contrat de mariage de Phinée de Luppé avec Jeanne de Sariac avait été reçu par Pierre Nibert, notaire de Solomiac (à 8 km de Mauvezin, Gers)

[899] AD. Gers B 38

[900] J. de Carsalade, *Revue de Gascogne,* 1879, pp.419, 420, *Maintenue de noblesse de Josué de Luppé, seigneur de Taybosc, en Armagnac,* contrat reçu et expédié par Jean Guyon Barrière, notaire d'Estramiac, le 1ernovembre 1643 *;* cette maintenue indique également le contrat de mariage avec Marie Dupuy le 5 juillet 1666 ; le chevalier de Courcelles date le testament du 1er novembre 1634 ; BnF Fr 32297 disant également que Phinée de Luppé avait eu de son premier mariage avec Jeanne de Sariac un fils Pierre de Luppé, seigneur de Tilhac

[901] AD. Gers B 149 p.315

[902] BnF Fr 32297

Il avait épousé en secondes noces, par contrat du 29 décembre 1631, **Paule de MADAILLAN**[903]**,** fille de Balthazar de MADAILLAN et d'Anne DELGUY de Roques[904].
Enfants du premier lit :

12.1 Paul de LUPPE, seigneur de Luppé.
Il passa une transaction, le 2 février 1652, avec son frère Pierre de Luppé, sieur de Muras, qui demanda (en 1654 ?), l'ouverture de la succession et la maintenue de l'entière hérédité de feue Jeanne de Sariac, sa mère, d'une part, et ledit (succession dudit ?) Paul de Luppé[905].
Il aurait été assassiné le 16 octobre 1656[906].

12.2 Pierre de LUPPE, sieur de Muras.
Capitaine de chevau-légers. Il partagea des biens avec son frère Josué les 5 juillet 1667 et 9 mai 1669[907].
Il avait épousé par contrat du 25 novembre 1660 **Marguerite de BAR.** Elle fut citée, veuve, le 18 mars 1701[908].

Enfants du second lit :

12.3 Josué de LUPPE, qui suit.

12.4 peut-être Abel de LUPPE.
Il serait né posthume, il était en 1677 et 1678, major au régiment de Bellegarde.

XII Josué de LUPPE, seigneur de Taybosc
Légataire de son père par son testament, du 1er novembre 1634, il était lieutenant au régiment de Navailles le 8 octobre 1650, il fut maintenu noble le 1er juillet 1698. Il testa le 28 juillet 1708, nommant sa femme et ses enfants, Phinée, Jean Jacques, Anne et Marie de Luppé[909].
Il avait épousé par contrat du 5 juillet 1666 **Marie du PUY**[910], fille de Samuel du PUY, seigneur de la Bousquetié, avocat au parlement de Toulouse, et de Marie LE ROY[911].
Ils eurent :

13.1 Louis de LUPPE.
Il servit dans les mousquetaires du roi de Prusse.

---

[903] BnF Fr 32297, François Dieulafoy, notaire d'Arzens
[904] Chevalier de Courcelles qui nomme la mère du futur Anne d'Elgny de la Roque.
[905] AD. Gers B 39 (1654-1668)
[906] Maurice Vuillier, sans fournir la source.
[907] La Chesnaye-Desbois
[908] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12272
[909] BnF Fr 32297
[910] BnF Fr 32297
[911] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.796, nomme Marie Le Roy la mère de Marion du Puy ; le chevalier de Courcelles nomme Marie de Rey la mère de Marie du Puy. J. de Carsalade, *Revue de Comminges,* 1879, p.419, *Maintenue de noblesse de Josué de Luppé, seigneur de Taybosc, en Armagnac,* indique le contrat de mariage et la maintenue de noblesse à Montauban le 1er juillet 1698 par l'intendant Le Pelletier de La Houssaye

13.2 Phinée de LUPPE, seigneur de Taybosc.
Il entra en procès avec Jean de Mérens, écuyer, les parties furent assignées le 25 avril 1724 devant le sénéchal de Lectoure. Phinée de Luppé s'était emparé de la succession de Gabrielle de Soulas de Mérens « décédée dans le crime de relaps.» Elle avait recueilli l'héritage de ses frères Paul et Joseph de Soulas, suite à leur évasion hors du royaume, pour faits de religion. Phinée de Luppé, cousin au 4ème degré de Gabrielle de Soulas, prétendait être le plus apte à lui succéder. Gabrielle de Soulas était considérée comme relaps parce que dans son testament, daté du 8 octobre 1696, elle avait demandé à être inhumée dans un cimetière protestant[912]. Dans son procès du 8 décembre 1696, Gabrielle de Soulas faisait un legs à Marion de Luppé-Taybosc et instituait pour son héritier Jean de Preissac de Cadeilhan, ce dernier devait rendre cet héritage si Paul et Joseph de Soulas, frères de la testatrice revenaient dans le royaume après avoir obtenu la grâce du roi. Le testament fut ouvert le 19 décembre 1696, après le décès de Gabrielle de Soulas. Le 26 avril 1718, le curé de *Higadère* (Figadère) précisa que Gabrielle de Soulas était décédée dans la religion protestante, suite à une requête de Jean de Mérens, seigneur de Carac, originaire de Saint-Sever, au sujer de la religion de Gabrielle de Mérens[913]. L'issue du procès n'est pas indiquée. Phinée de Luppé testa le 27 avril 1752.

13.3 Jean Jacques de LUPPE, qui suit.

13.4 Anne de LUPPE.
Légataire de son père le 28 juillet 1708, son frère Jean Jacques de Luppé lui légua le logement de son choix dans le château de Taybosc et 150 livres de pension annuelle par son testament du 18 octobre 1759, elle annonça, le 27 octobre 1759, la mort de son frère Jean Jacques, survenue le 20 précédent.

13.5 Marie de LUPPE, légataire de son père le 28 juillet 1708.

XIII Jean Jacques de LUPPE, chevalier, seigneur de Taybosc
Il fit un partage avec ses frères et sœurs le 8 novembre 1715[914]. Il était capitaine en 1732, chevalier de Saint-Louis le 4 février 1742. Il fut institué héritier par son frère Phinée de Luppé par son testament du 27 avril 1752. Il fit son testament le 18 octobre 1759, faisant un legs à sa sœur Anne de Luppé (supra), léguant 200 livres aux demoiselles de Sariac de Pouychentut qui n'étaient pas mariées et qui ne se marieront pas, il avait un feu frère, il était marié à dame Dumas, qu'il prohibe comme tutrice et nomma tuteur M. de Najac, lieutenant-colonel de *cavalerie* dans le régiment de Richemont et le remplaça par M. Gineste de Najac, son frère, demeurant à Puylaurens, il demanda que sa sœur Anne fasse l'inventaire de ses biens. Il institua héritier universel Jean Phinée de Luppé, son fils unique, et lui substitua ledit sieur de

[912] Fonds 25 J Z.2.1
[913] Fonds 25 J Z.2.37 à Z.2.40
[914] La Chesnaye-Desbois

Najac, lieutenant-colonel et à lui le sieur de de Gineste de Najac, son frère, ses plus proches parents.
Le 27 octobre 1759, Anne de Luppé comparut, annonçant le décès de son frère Jean Jacques, mort le 20 précédent, le notaire se rendit au château de Taybosc pour l'ouverture du testament, assisté d'Etienne de Gineste de Najac, lieutenant colonel d'*infanterie* , habitant de Puylaurens, en Languedoc, de Jean François de La Myre, seigneur de Douazac, ancien capitaine de grenadiers, de Jean de Preissac, seigneur de Maravat, de Louis, comte de Luppé, chevalier, seigneur du Garrané[915].
Il avait épousé, par contrat du 3 août 1748, **Paule DUMAS (du MAS**[916]), dite sans preuve fille de Paul Alexandre DUMAS (du MAS), président trésorier de France et de Marie de LA MYRE de Douazac.
Ils eurent :

XIV Jean Phinée Suzanne de LUPPE, baron de Luppé, seigneur de Taybosc, Castillon.
Né à Taybosc le 7 décembre 1749, il fut mousquetaire du Roi, du 11 mai 1766 jusqu'à la réforme de 1777. Il fut nommé, le 21 mars 1789, député de la noblesse de la sénéchaussée d'Auch, émigra en 1791, fit campagne dans l'armée des Princes, puis se retira en Allemagne. Rentré en France en 1802, où tous ses biens avaient été vendus, il fut pourvu d'une retraite de colonel d'infanterie, se retira à Fleurance et mourut en 1831[917], sans postérité.

XI
Seigneurs de Gensac, Hautmont, Gariès

L'auteur de cette branche serait Bernard de Luppé, fils de Carbonnel de Luppé, seigneur de Luppé.
Il servait avec ses frères Carbonnel, Mengon et Manaud de Luppé, comme homme d'armes de la compagnie de Thibaut de Barbazan, lors de la revue passée à Condom le 28 septembre 1352, d'une alliance inconnue il aurait eu Jean de Luppé, qui aurait épousé N…de Lomagne, qui lui aurait apporté la terre de Gensac[918].
En réalité ce serait un Bertrand de Luppé qui épousa (vers 1380) Antonie de Lomagne**,** dame de Gensac, fille d'Ispan de Lomagne, seigneur de Gensac, lui apportant la terre de Gensac[919].
Soit le chevalier de Courcelles ou Jean de Jaurgain a confondu les prénoms Jean et Bertrand, soit il faut chercher un autre rattachement pour cette branche.

III (?) Bernard de LUPPE.
Il servait en 1352 dans la compagnie de Thibaut de Barbazan.
D'une alliance inconnue il aurait eu ;

---

[915] AD. Gers B 427 ; BnF Fr 32297
[916] BnF Fr 32297
[917] *Bulletin de la société archéologique du Gers,* 1927, p.201
[918] Chevalier de Courcelles
[919] Jean de Jaurgain, *La Vasconie,* op.cit., 2-A, p.44, note de bas de page, indique le mariage et l'ascendance d'Antonie de Lomagne.

IV Bertrand ou **Jean de LUPPE,** seigneur de Gensac (à 10 km au nord de Beaumont-de-Lomagne, Tarn-et-Garonne)
Il vivait le 27 avril 1433.
Il avait épousé en premières noces (vers 1380) **Antonie de LOMAGNE,** dame de Gensac, fille d'Ispan de LOMAGNE, seigneur de Gensac[920].
Il aurait épousé en secondes noces **Agnès de VERDUZAN,** fille de Jean de VERDUZAN et de Jeanne de PARDAILLAN.
Enfant du premier lit[921] :

5.1 Bertrand de LUPPE, qui suit

Enfant du premier ou second lit :

5.2 Anne ou Agnès de LUPPE[922].
Elle épousa **Raymond du BOUZET,** seigneur du Castéra-Bouzet, fils de Jean du BOUZET, damoiseau, seigneur du Castéra-Bouzet, et de Mondette de CASTETS, sa seconde épouse. Raymond du Bouzet fit exécuter le 10 juin 1466 une copie des coutumes de Castéra-Bouzet, Agnès de Luppé, mère de Bertrand, d'Arnaud-Guilhem et de Bélie du Bouzet, testa le 3 juillet 1479, les exécuteurs de ses volontés furent Aymeric de Luppé, seigneur de Gensac, son neveu, et Arnaud-Guilhem de Got (Goth), son gendre[923].

Enfant du second lit :

5.3 peut-être Azémar de LUPPE, seigneur de Gensac.
Il épousa **Antonie de MANAS,** fille de Garcie de MANAS, seigneur de Balignac, elle céda à son mari le 11 novembre 1475 ses droits sur la succession de son père[924].

V Bertrand de LUPPE, seigneur de Gensac. Il vivait le 4 août 1473.
Il avait épousé, par contrat du 19 décembre 1437, **Pélegrine de GOT (GOTH),** fille de Bertrand de GOT (GOTH), seigneur de Rouillac, et de Jeanne de LAUTREC, sa première femme[925]. Bertrand de Luppé, seigneur de Gensac donna quittance, le 26 octobre 1450, à Odet

---

[920] Jaurgain, *op.cit.,* II A, p.44, note en bas de page.
[921] Maurice Vuillier ajoute Jean de Luppé, seigneur de La Roque et de Cours qui épousa Marguerite de *Montfarès,* sans en apporter la preuve, nous mentionnons ce qui le concerne dans les personnes isolées.
[922] Joseph Noulens, *Maisons historiques de Gascogne,* p.70, la dit fille de Jean de Luppé, seigneur de Gensac, et de N…de Lomagne, ce qui est contredit par ailleurs.
[923] Joseph Noulens, *Maisons historiques de Gascogne,* Généalogie du Bouzet, pp.69-72, reprenant le texte du Chevalier de Courcelles en ce qui concerne les parents d'Agnès de Luppé (Jean de Luppé et N…de Lomagne) et son testament.
[924] André Navelle, *op.cit.,* t.V, p. 310, se référant à François Moulenq, *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne,* t.3, 420, et à Joseph Noulens, qui indiquent une généalogie différente de celle du Chevalier de Courcelles, nommant Jean de Luppé, mari de N…de Lomagne, père d'Azémar qui épousa Antonie de Manas, ces derniers parents d'Aymeric, ce qui paraît anachronique. L'acte du 11 novembre 1475 provient des archives du grand séminaire d'Auch.
[925] Père Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France,* T.II, p.177

de Got, seigneur de Rouillac, de 114 écus gros d'or, en déduction de plus grande somme qu'il avait constituée en dot à Pélegrine, sa sœur, femme dudit Bertrand[926].
Ils eurent[927] :

6.1 Aymeric de LUPPE, qui suit.

6.2 Marguerite de LUPPE.
Elle épousa **Odon IX de MONTAUT,** chevalier, seigneur et baron de Gramont, fils d'Odon VIII de MONTAUT, baron de Gramont, coseigneur de Bajonette et d'Homps (et de Jeanne d'ARLENC) d'où un fils Géraud de Montaut, baron de Gramont qui épousa Catherine de Montpezat, qui testa le 15 septembre 1488 et fit un codicille le 2 août 1492, nommant ses parents[928].

VI Aymeric (Méric) de LUPPE, seigneur de Gensac.
Le 3 juillet 1479, il fut nommé exécuteur testamentaire de sa tante, Agnès de Luppé, puis le 28 décembre 1483, il fut nommé tuteur des enfants de son cousin-germain Bertrand du Bouzet[929] (qui avait épousé Catherine de Sérillac.) Le 8 (ou 18) octobre 1491, il fut présent, avec Antoine d'Arbieu, seigneur de Poupas, au contrat de mariage de sa nièce Pélegrine de Montaut, fille de feu Odon de Montaut, seigneur et baron de Gramont (et de Marguerite de Luppé) avec Arnaud de Bélesta, écuyer, seigneur de *Lupriela*[930]. Le 23 octobre 1495 il était présent à un acte à Hauteville[931].
Il avait épousé, par contrat du 9 août 1466 **Marguerite de GUISCARD**[932]**,** dite sans preuve fille de Guillaume Bertrand de GUISCARD, seigneur de la Coste, et d'Hélix de LANDORRE, sa seconde épouse.
Ils eurent [933] :

7.1 Jean de LUPPE, qui suit.

---

[926] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12272
[927] Chevalier de Courcelles, suivi par Maurice Vuillier, indique un fils, Manaud *de Luppé,* qui épousa Catherine *du Lyon,* dame de la baronnie de Miglos, ce qui est une confusion pour Manaud de Louvie qui épousa Catherine de Béon, dame de la baronnie de Miglos.
[928] O'Gilvy, *op.cit.,* .IV, p.299 ; Lainé, *op.cit.,* t.8, pp.22-23
[929] Chevalier de Courcelles se référant aux Archives du château de Corné, en Armagnac.
[930] Chervalier de Courcelles, dit 8 octobre 1494, se référant aux Archives du château de Montaut ; Ce contrat, daté du 18 octobre 1494, mentionne la présence de Jean de Montlezun, seigneur d'Auzan (AD. Gers Vergès I sup 400 n°13470, *Las Curris*, notaire à Saint-Clar), Antoine d'Arbieu, seigneur de Poupas ,avait épousé Jeanne de Montaut, sœur de Pélegrine.
[931] AD. Gers Verrgès I sup 361 n°12272
[932] Fonds 25 J M.I.1
[933] Chevalier de Courcelles dit qu'ils paraissent avoir eu Jean et Guillaume. En ce qui concerne Jean il écrit que celui-ci donna quittance en 1499, à Jean de Montesquiou, son beau-père pour partie de la dot d'Antoinette de Montesquiou, son épouse, en présence de son père Aymeric, ce qui établit la filiation. En ce qui concerne la branche des seigneurs des Cauffours le rattachement est indiqué par le testament d'Henri de Luppé, seigneur des Cauffours, en 1567 mentionnant feu son cousin Béraud de Luppé, seigneur de Gensac. Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Voisins,* Novembre 2009, dit que Jeanne de Luppé, épouse de Pierre de Voisins, seigneur de Frandat était fille d'Aymeric de Luppé, seigneur de Gensac et de Marguerite de Guiscard, la preuve n'est pas fournie.

7.2 très probablement Guillaume de LUPPE, habitant les Cauffours[934] (à 4 km de Saint-Sernin-des-Rais, ce dernier lieu à 1 km de Verfeil, Haute-Garonne)
Il vivait le 12 mars 1517 (n.st) avec Delphine Bernard, sa femme[935], et testa le 24 février 1538 (n.st) demandant son inhumation en la tombe de noble Jean *Bernad* (soit Bernard), son beau-père, à Saint-Sernin-des-Rais, léguant 300 livres à son fils Guillaume de Luppé, s'il se faisait prêtre, sinon 250 livres, léguant 250 livres à chacun de ses fils, Ardit et Jean, 300 livres à ses filles, Gabrielle et George, pour leur mariage, 10 livres plus une veste de valeur 2 livres à sa fille (non qualifiée de légitime et naturelle), instituant héritiers universels, Maffre et Pierre de Luppé, léguant l'usufruit de ses biens à sa femme noble Delphine *Bernade*[936] (soit Bernard)
Il avait épousé noble **Delphine *BERNADE* (soit BERNARD),** fille de noble Jean *BERNAD* (soit BERNARD), et d'Antoinette d'AROUX *(de RUFFO*[937]*)*
Ils eurent :

1° Maffre de LUPPE, seigneur des Cauffours.
Il épousa, par contrat du 16 janvier 1544, noble **Jeanne de FARNAUX,** veuve FAURE, fille de noble Pierre de FARNAUX, seigneur de *Manhos* et de Gontaud, suite au contrat de mariage il était prévu que noble Ramond Fauré, seigneur de Saint-Loup, verserait 500 livres, et nobl Pierre de Farnaux verserait 100 livres, Maffre de Luppé donna quittance le 27 janvier 1545[938].

2° Pierre de LUPPE.
Il est cité le 13 août 1545 avec son épouse **Françoise de SOUBIRA**[939].
Ils firent leurs testaments tous les deux, le 29 juillet 1548, étant atteints de la peste, se faisant héritiers réciproques et si tous deux décédaient, instituant héritiers Ardit de Luppé et Jeanne de Soubira, sœur de Françoise, nommant exécuteur testamentaires Jean de Roqueville, seigneur de Montcabrier[940].

3° Guillaume de LUPPE, légataire de son père le 24 février 1538.

4° Ardit (Henric) de LUPPE, seigneur des Cauffours.
Il fit un achat le 15 novembre 1550 à noble Françoise de Soubira, sa belle-sœur des Cauffours[941].
Henri de Luppé, seigneur des Cauffours, testa le 19 octobre 1567, léguant à Jean de Luppé, écuyer, seigneur de Hautmont, son cousin, tous les biens de feu

[934] Les données le concernant proviennent essentiellement d'André Navelle, *op.cit.,* VI, p.311
[935] Chevalier de Courcelles
[936] André Navelle, *op.cit.,* VI, p. 311, produisant AD.HG 3 E 13195, Amiel, notaire..
[937] Chevalier de Courcelles indique la mère de Delphine Bernard.
[938]André Navelle, *op.cit.,* VI, p. 311, produisant AD.HG 3 E 131196, Amiel notaire, le contrat de mariage du 16 janvier 1644 passé devant Th. Pelladeau, notaire à Agassac..
[939] André Navelle, *op.cit.,* VI, p. 311, produisant AD.HG 3 E 13196, Amiel, notaire.
[940] André Navelle, *op.cit.,* VI, p. 311, produisant AD.HG 3 E 13198, Amiel, notaire.
[941] André Navelle, *op.cit.,* VI, p. 311, produisant AD.HG 3 E 13200, Amiel, notaire.

Béraud de Luppé, écuyer, seigneur de Gensac, faisant un legs à Antonie de *Falvont* dite de Ramond, sa femme et instituant héritier universel M.Me Marian Costant, docteur et avocat à la cour, seigneur de Capdaurat[942].
Il avait épousé **Antonie de *FALVONT*** (FALMONT ?, FAUMONT ?) dite de Ramond, sans postérité.
Le 7 mai 1585 Antoinette de *Saulmond* (Faumont ?), veuve de *Jean* de Luppé, seigneur des Cauffours fit une donation à Pierre de *Saulmond,* son neveu[943].

5° Jean de LUPPE, légataire de son père le 24 février 1538.

6° et 7° Gabrielle et George de LUPPE, légataires de leur père le 24 février 1538.

Guillaume de LUPPE eut également une fille **Marie de LUPPE,** probablement bâtarde.

7.3 peut-être Jeanne de LUPPE.
Indiquée sans preuve ni présomption étayée, dans la généalogie de la famille de Voisins[944].
Le 18 novembre 1518, Jeanne de Luppé, dame de Frandat, et son fils Aymeric de Voisins, seigneur de Frandat reconnurent tenir des fiefs dans la juridiction de Sainte-Mère[945].
Elle avait épousé **Pierre de *VEZIN* (VOISINS),** seigneur de Frandat, fils de Charles de VOISINS, seigneur de La Cassagne, et de Bernardine de TALAURESSE[946]
Pierre de Voisins, seigneur de Frandat, habitant Nérac, testa le 10 juillet 1518, ordonnant que sa femme, Jeanne de Luppé, soit maîtresse de l'usufruit de ses biens, nommant ses enfants[947] et mourut avant le 18 novembre suivant.

VII Jean de LUPPE, seigneur de Gensac
Il épousa, par contrat du 5 septembre 1499, **Antonie de MONTESQUIOU,** fille de Jean de MONTESQUIOU, seigneur de Marsac[948], et de Bertrande de DEVEZE[949] (et non Catherine d'Aspremont d'Orthe, comme l'écrit Maurice Vuilier, qui a confondu Jean de Montesquiou, seigneur de Marsac, avec Jean, baron de Montesquiou.)

[942] AD.HG 3 E 11846
[943] AD.HG Reg Ins. 1
[944] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Voisins,* Novembre 2009.
[945] Fonds 25 J Y.2.3
[946] Charles de Voisins, seigneur de Frandat, testa le 26 octobre 1510, léguant l'usufruit de ses biens à Bernardine de Talauresse, sa femme, instituant héritier universel Pierre de *Vezins* (Voisins), son fils, BnF Fr 32297, Michel de Nozières, notaire de Nérac
[947] BnF Fr 32297
[948] Fonds 25 J M.I.2
[949] Père Anselme, *op.cit.,* VII, p. 271

En 1499, en présence d'Aymeric de Luppé, son père, Jean de Luppé, donna quittance à Jean de Montesquiou, son beau-père, pour partie de la dot constituée à Antoinette de Montesquiou, son épouse, et fournit semblable quittance l'année suivante[950].
Ils eurent[951] :

8.1 très probablement Béraud de LUPPE, seigneur de Gensac, Coutures (à 2 km à l'est de Gensac), Hautmont (à 3 km au sud-est de Gensac).
Le 8 avril 1541, fut confirmée une sentence du sénéchal de Toulouse concernant les habitants de Gensac, Coutures et Hautmont, et Béraud de Luppé, seigneur des dits lieux[952].
Béraud de Luppé, seigneur de Gensac, et Manaud de Forgues, seigneur de Plavès étaient, en 1556, tuteurs d'Antoinette de Massas, fille de feu Géraud de Massas, seigneur de Lamothe[953].
En 1559, Gilles de Léaumont, écuyer, seigneur de Puygaillard, était en procès contre Hélène de Voisins, veuve de Bernard de La Devèze, et Béraud de Luppé, seigneur de Gensac[954].
Béraud de Luppé, seigneur de Gensac, qui avait testé le 19 août 1556[955], mourut avant le 19 avril 1567, date du testament d'Henri de Luppé, seigneur des Cauffours, léguant à son cousin Jean de Luppé, seigneur de Hautmont, tous les biens de Béraud de Luppé, seigneur de Gensac.
Tous les biens de Béraud de Luppé, seigneur de Gensac, qui avaient été légués à Henri de Luppé, seigneur des Cauffours, furent légués, par ce dernier, à Jean de Luppé, seigneur de Hautmont.
Nous trouvons ensuite Anne de Luppé, dame de Gensac, qui apporta la terre de Gensac à la famille de La Roche-Fontenilles par son mariage avec Jean Antoine de La Roche, cette Anne de Luppé est donc probablement une fille de Jean II de Hautmont, et de Marguerite de Lescout. Ceux-ci avaient eu probablement une fille, Anne de Luppé, de la maison de Gensac, qui épousa, par contrat du 16 décembre 1550, Bernard de Rivière, seigneur de Lengros, lequel mourut dès 1556.
Il est possible que cette Anne de Luppé, héritière de la terre de Gensac, ait épousé en secondes noces, Jean Antoine de La Roche, lui apportant la terre de Gensac, ceci est repris infra.

8.2 Jean II de LUPPE, qui suit.

---

[950] Chevalier de Courcelles, se référant à *Manuscrits de M. Jault, à la Bibliothèque du Roi.* Le père Anselme, *op.cit.,* VII, p. 271 dit que Jean de Montesquiou, seigneur et baron de Marsac épousa Bertrande de Devèze, ils eurent une fille Antoinette qui épousa N…seigneur de Gensac.
[951] Chevalier de Courcelles dit qu'ils eurent N… de Luppé, seigneur de Gensac, père de Marie de Luppé, et Jean II de Luppé. André Navelle, *op.cit.,* V, p.310, émet comme hypothèse que Béraud de Luppé, seigneur de Gensac, au diocèse de Montauban, qui est cité le 13 août 1542 (AD.HG 3 E 1542, Bolarotti, notaire) est fils de Jean de Luppé et d'Antoinette de Montesquiou, celle-ci fille de Jean de Montesquiou, seigneur de *Marsac* (Marsan)
[952] AD.HG B 34
[953] AD. Gers B 6
[954] AD. Gers B 9
[955] Fonds 25 J M.I.5

VIII Jean II de LUPPE, écuyer, seigneur de Hautmont (3 km au sud-est de Gensac)
Il avait épousé, par contrat 4 décembre 1529, **Marguerite de LESCOUT**[956], fille de Bernard de LESCOUT, seigneur du Pin[957], celui-ci est très probablement Bernard de *LESCOT*(LESCOUT), seigneur du Pin, qui avait épousé Jeanne de BILHERES, cités en 1529[958], en effet, en 1568 (avant son contrat de mariage avec Isabeau Isalguier, fille de Nicolas Isalguier, seigneur du Pin), Mathelin de Luppé était qualifié, sieur du Pin, par ailleurs Jean de Luppé, seigneur de Hautmont, fut présent, le 8 juin 1545, au contrat de mariage de Bernard de Lescout, seigneur de *Rovieges* (probablement Roumengas) avec Françoise de *Cobirat*[959](Coubirac), Bernard de Lescout, seigneur de *Roumengues* (Roumengas) est dit, le 25 mars 1584, cousin de Jacquette de Luppé, fille de Jean de Luppé, seigneur de Hautmont, et de Marguerite de Saint-Lary. La grande probabilité d'ascendance est confirmée par la transaction entre Jean de Luppé, fils de Marguerite de Lescout, et Jeanne de Bilhères (infra.)
Ils eurent :

9.1 Mathurin ou Mathelin de LUPPE, qui suit (étant nommé en premier dans les actes, notamment ceux produits pour les maintenues de noblesse, devait être l'aîné.)

9.2 Jean de LUPPE, seigneur de Hautmont.
Jean de Luppé, fils de Marguerite de Lescout, fit une transaction le 6 avril 1566, avec Jeanne de *Vilhères*[960] (Bilhères).
Il aurait testé le *1er avril 1588* (date certainement erronée car il est dit feu le 25 mars 1584, lors du contrat de mariage de sa fille Jacquette avec Jean Alexandre d'Espagne) faisant des legs à Jeanne de Luppé, sa fille et à Jacquette de Luppé, sa fille aînée mariée à Jean de Polastron de la maison de Maurens[961].
Il avait épousé, en premières noces (dès décembre 1556), **Marguerite de SAINT-LARY,** fille de Pierre de SAINT-LARY, seigneur de Bellegarde, et de Paule de LA BARTHE. Pierre de Saint-Lary, chevalier, seigneur de Bellegarde, testa le 24 décembre 1556, nommant sa mère, Miramonde de Lagorsan, sa femme Paule de La Barthe, et entre autres, sa fille Marguerite femme de (Jean) de Luppé, seigneur de Hautmont[962].
Il avait épousé, en secondes noces, **Jacquette de LEON**[963], qui, devenue veuve, se fit religieuse feuillantine et testa le 23 mai 1589, faisant des legs à Marguerite de Beaumont, sa nièce, fille du seigneur de Pierretaillade, à Louise de Léon, sa sœur,

[956] BnF Fr 32295
[957] Fonds 25 J M.I.3 et 3 bis
[958] André Navelle, *op.cit.,* t.VI, généalogie Lescot, p.222 mentionne Jean de Léaumont, seigneur de Puygaillard en procès le 23 mars 1529 contre Jeanne de *Villiers* (Vilhères soit Bilhères), épouse de Bernard de Lescot, seigneur du Pin (en Lomagne), produisant l'acte AD.HG B 22. Marguerite de Lescout appartient très probablement à la famille de Lescout issue de la famille d'Aux.
[959] AM. Toulouse II 136
[960] Fonds 25 J M.I.7
[961] AD.HG Reg. Ins 7, testament reçu Lachenal, notaire de Beaumont (-de-Lomagne), acte de 1596
[962] AD.HG 3 E 11859, Malhier, notaire
[963] Famille inconnue, patronyme transcrit parfois en Béon ou du Lion, les personnes citées sont inconnues de la généalogie de la famille de Béon, on ne les trouve pas non plus dans la famille du Lion.

femme d'Antoine de Beaumont-Toucheboeuf, seigneur de Pierretaillade, à Jean de Léon, protonotaire apostolique, son frère, et nomma pour héritières ses deux sœurs Géraude de Léon, femme d'Antoine de *Saintouih,* seigneur de *Bouilh*[964] (alias *Saint-Qué*, seigneur de Cuilhé), et Isabeau de Léon, femme de Mathelin de Luppé.
Enfants du premier lit :

1° Jacquette de LUPPE.
Elle épousa en premières noces, par contrat du 25 mars 1584, **Jean Alexandre d'ESPAGNE,** seigneur de Ramefort, en présence de Jeanne de Saint-Lary, dame de La Valette, sa tante, de Jacquette de Béon, veuve en secondes noces du feu sieur d'Hautmont, de Mathurin de Luppé, seigneur de Gariès, son oncle, de Bernard de Lescout, seigneur de *Roumengues*[965](Roumengas)
Jean Alexandre d'ESPAGNE, était fils d'Onuffre d'ESPAGNE, seigneur de Ramefort, et de Catherine de SAMAN, il mourut sans postérité.
Elle épousa, en secondes noces, **Jean François de POLASTRON,** lequel donna une procuration, le 18 mai 1593, pour payer 500 écus aux héritiers de Jacquette de Léon et donna son consentement, le 22 septembre 1596, au contrat de mariage de sa belle-sœur, Jeanne de Luppé, avec Jean de Got. Il était fils de Jean de POLASTRON, seigneur de Maurens (du chef de sa femme), et de Catherine de MARESTAING, dame de Maurens. Il eut de son premier mariage une fille Jeanne Françoise de Polastron qui épousa Pol Béraud de Sadirac, seigneur de Montaut.
Jean François de Polastron aurait épousé en secondes noces, sur le tard, par contrat du 20 février 1641, Isabeau de Larroquan[966], ce qui paraît une confusion car l'époux d'Isabeau de Larroquan était nommé Jean François de Polastron et de Luppé, seigneur de Hautmont et du Puy, ce Jean François de Polastron et de Luppé est plus probablement un fils ou un petit-fils de l'époux de Jacquette de Luppé.
Jean François de Polastron et de Luppé et Isabeau de Larroquan eurent un fils Alexandre de Polastron, seigneur d'Hautmont qui épousa Marie Anne de Luppé, dont il était le 3ème ou 4ème époux, fille de Jean de Luppé, seigneur et baron d'Arblade, et de Marguerite de *Mun,* sans postérité.

2° Jeanne de LUPPE.
Elle épousa, par contrat du 22 septembre 1596, **Jean de GOT (GOTH),** seigneur de *Casans* lès Marsan, coseigneur d'Arné**,** assisté de Bertrand de Larroquan, seigneur de Thoux, Lagraulet, Jean de La Barthe, seigneur d'Arnè, Philippe de Larroquan, seigneur d'Ayguebère **,** La Tronquette, la future avait reçu le consentement de dame de La Valette, de Louis de Saint-Lary, seigneur de Montastruc, de Jean François de Polastron, seigneur de Haumont, de

[964] Chevalier de Courcelles, qui le dit seigneur de Bouilh, lieux inconnus ; Maurice Vuillier dit Saint-Qué, seigneur de Cuilhé (lieu dans les Hautes-Pyrénées)
[965] AD.HG Reg Ins 1
[966] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Polastron,* Mars 2005

Jacquette de Luppé, femme dudit seigneur de Haumont, et sœur de ladite Jeanne de Luppé, la future était dotée de 7 000 livres[967].

9.3 peut-être Anne de LUPPE, de la maison de Gensac

Elle avait épousé, par contrat du 16 décembre 1550, au château de Devèze, dotée de 1 200 livres, **Bernard de RIVIERE,** seigneur de Lengros[968], fils de feu Bernard de RIVIERE, seigneur de Labatut, et de Jeanne de DURFORT[969].

Bernard de Rivière, seigneur de Lengros, testa le 13 avril 1555, laissant l'usufruit de ses biens à Anne de Luppé, sa femme et instituant héritier universel Henri de Rivière, son fils aîné[970], il mourut dès 1556, à cette date Anne de Luppé, veuve, était en procès avec Jean de Rivière, seigneur et vicomte de Labatut, Barthélemy de Bourrouillan, seigneur dudit lieu, et Jean de Verduzan, seigneur de Miran[971]. Anne de Luppé, veuve de Bernard de Rivière, seigneur de Lengros, baron de Labatut, était en procès avec Henri de Rivière, fils et héritier dudit Bernard, et Barthélemy de Bourrouillan, son cotuteur, la saisie de la place de Lengros fut déclarée avoir été légitimement faite, attendu que par le contrat du premier mariage ledit de Rivière avait dit que ses enfants lui succéderaient dans tous ses biens[972]. Comme dit supra, le 21 juin 1563, eut lieu le règlement des contestations entre Anne de Luppé, veuve de Bernard de Rivière, et Henri de Rivière au sujet des places de Lengros et de Sabarros, la place de Sabarros fut attribuée à Henri de Rivière, et celle de Lengros à Anne de Luppé, suivant une sentence du sénéchal d'Armagnac du 5 avril 1560[973].

C'est peut-être la même (ou une sœur homonyme) qui épousa, par pactes du 9 novembre 1566, au château de Gensac, **Jean Antoine de LA ROCHE,** fils de Manaud de LA ROCHE, seigneur et baron de Fontenilles, et de Catherine de BENQUE, d'où une fille Lucrèce.

Devenu veuf, Jean Antoine de La Roche, seigneur de Gensac (du chef de sa femme) épousa, par contrat du 23 (ou 25) avril 1569, Jeanne du Faur de Saint-Jory, d'où postérité qui constitua la branche des marquis de Gensac[974].

En 1611, Anne de Ricard, femme d'Annet Carbonneau, légataire d'Anne de Luppé, dame de Gensac, fut citée avec Louis de La Roche, seigneur de Gensac[975] (fils de Jean Antoine de La Roche, et de sa seconde épouse Jeanne du Faur.)

IX Mathurin (ou Mathelin) de LUPPE, écuyer, sieur du Pin, coseigneur de Gariès (à 9 km au sud de Beaumont-de-Lomagne, Tarn-et-Garonne)

---

[967] AD. Gers I 2162 n°12255, Sans Vevins, notaire de Gimont, et Daniel Duplan, notaire de Samatan, l'acte fut insinué le 21 janvier 1597.

[968] BnF Fr 32297 ; AD. Gers I 2161 n°12256, Pierre de La Dugnie, notaire de Mauléon

[969] AD. Gers B 1, 3,6,9,13 (1550 à 1559)

[970] BnF Fr 32297, Jean Nicolas notaire de Rivière basse

[971] AD. Gers B 6

[972] AD. Gers B 9

[973] AD.HG B 56

[974] Chevalier de Courcelles ; Jules Villain, *op.cit.,* t.II, pp.1636-1637

[975] AD. Gers B 29

Le 16 juin 1568 Mathelin de Luppé, sieur du Pin, était homme d'armes de la compagnie de 50 lances des ordonnances du Roi, sous la charge et conduite de M. de La Valette, à ce titre il fut présent, le 30 novembre 1569, à la montre à Saint-Jean d'Angély, puis, le 31 mai 1572, à celle à Beaumont[976],
Le 3 août *1572* (en réalité 1576) Mathelin de Luppé, coseigneur de Gariès, transigea avec Jean de Luppé, seigneur de Hautmont, son frère, pour la succession de Jean de Luppé et de Marguerite de Lescout, leurs père et mère[977]. Le 26 juin 1585 fut ordonné un complément d'instruction dans un procès entre le roi de Navarre, Aymeri de Léaumont, seigneur de Puygaillard, et Mathelin d Luppé, coseigneur de Gariès, au sujet de la juridiction du lieu de Gariès, avec fixation provisoire de la part de juridiction revenant à chacune des parties[978]. En 1589 Mathelin de Luppé, coseigneur de Gariès, et Isabeau de Leon, sa femme, donnèrent une procuration à Antoine de *Saintouilh* alias *Saint–Qué,* seigneur de Cuilhé, et et Géraude de Leon, sa femme, leurs beau-frère et belle-sœur[979].
Il avait épousé en premières noces, par contrat du 30 janvier 1569, **Jeanne ISALGUIER,** fille de Nicolas ISALGUIER, seigneur du Pin, et d'Isabeau de PEYRELADE[980].
Il avait épousé en secondes noces, par contrat du 22 mars 1582, **Isabeau de LEON**[981].
Isabeau de Léon, est citée, veuve, le 2 mars 1594 dans une sentence avec ses enfants Jean, Henri et Jean François de Luppé[982].
Enfant du premier lit[983] :

10.1 Jean de LUPPE, qui suit

Enfant du premier ou du second lit :

10.2 Henri de LUPPE
Les 15 février 1605 et 22 octobre 1606, Jean de Luppé et Henri de Luppé, fils de Mathurin de Luppé, firent un contrat d'acquisition[984].

Enfant du second lit :

10.3 Jean François de LUPPE, qui suivra

X Jean de LUPPE, écuyer, seigneur de Gariès, de Hautmont

---

[976] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12272
[977] BnF Fr 32295 ; Fonds 25 J M.I.9 dit 30 janvier 1576
[978] AD.HG B 92
[979] AD.HG 3 E 15311 Montesquieu-Volvestre
[980] Chevalier de Courcelles dit 1572 ; BnF Fr 32295 dit 30 janvier 1569 comme André Navelle, *op.cit.,* V, p.208 ; Fonds 25 J M.I.8 dit 30 janvier 1569, nomme le père de la future
[981] BnF Fr 32295
[982] BnF Fr 32295, il faut lire Jean et Henri car deux actes en 1605 et 1606 disent Jean et Henri.
[983] Chevalier de Courcelles dit Jean du premier lit et Jean François du second lit, l'ascendance de Jean est confirmée par son contrat de mariage
[984] BnF Fr 32295

Jean de Luppé, coseigneur de Gariès, échangea un pré, le 16 septembre 1607, au château de Gariès, avec Jeanne Dirade[985].
Il avait épousé, par contrat du 14 février 1594, **Antoinette de CLARAC,** fille de Jean de CLARAC, seigneur de Novital, La Galaubie, et de Marguerite de LA FITE de Pelleport, la future reçut un legs de feue sa tante Antoinette Folquier de Mirepoix, l'acte mentionne Mathurin de Luppé, seigneur de Gariès, et Jeanne Isalguier, parents du futur[986]. Antoinette de Clarac testa, veuve, le 13 octobre 1635[987].
Ils eurent :

11.1 Jean Henri de LUPPE, qui suit.

11.2 Pierre Béraud de LUPPE
Habitant Aucamville (probablement le lieu à 5 km au sud de Verdun-sur-Garonne, Tarn-et-Garonne) il reçut, en 1666, du subdélégué en l'élection de Toulouse, ainsi que Jean Henri de Luppé (son frère), demeurant à Bouillac (probablement le lieu à 7 km au nord-est de Gariès), un accusé de réception de l'inventaire des titres de noblesse qu'ils avaient remis[988].
Il avait épousé, par contrat du 31 octobre 1655 **Olympe de SALUT,** fille de noble Pierre de SALUT, et de feue dame Jeanne DEBERNARD[989] (de Bernard ?)
Ils eurent[990] :

Marie de LUPPE.
Elle fut baptisée le 14 janvier 1657, la marraine fut Marie de Luppé, elle mourut le 14 avril 1665 et fut ensevelie dans la grande église d'Aucamville.

Annet de LUPPE.
Il fut baptisé le 14 novembre 1658, le parrain fut Annet (de Pérusse), marquis des Cars.

Suzanne de LUPPE.
Elle fut baptisée le 17 février 1661.

Pierre François de LUPPE.
Il fut baptisé le 17 juillet 1663, mourut le 25 novembre 1670, âgé de 5 à 6 ans, et fut enseveli le lendemain dans l'église d'Aucamville.

Marie de LUPPE.
Elle fut baptisée le 20 janvier 1673.

---

[985] AD. Gers Vergès I 2164 n°12334
[986] AD.HG Reg. Ins 8 ; Fonds 25 J M.I.14
[987] Fonds 25 J M.I.15
[988] AD. Gers Vergès I sup 361 n°1272
[989] Fonds 25 J M.I.17
[990] RP. Aucamville.

11.3 Isabeau de LUPPE.
Elle épousa par contrat du 6 janvier 1620 noble **Pierre de MULATIER**[991].

XI Jean Henri de LUPPE, chevalier, seigneur de Gariès.
Il est cité le 1er septembre 1669 dans le contrat de mariage de son fils Jean.
Il avait épousé, par contrat 22 juin 1642, **Marguerite de CASTAING**[992], fille d'Antoine de CASTAING, avocat à la cour, et de Jeanne de MOTTET[993].
Ils eurent :

XII Jean de LUPPE, seigneur de Gariès.
Il épousa par contrat 1er décembre 1669 **Anne de TARBES**[994]**.**
Ils eurent :

XIII Pierre de LUPPE.
Il épousa, le 20 avril 1716, **Marie de RUBLE,** fille d'Antoine de RUBLE, seigneur de *Guizors,* et de Catherine de FAUDOAS.

En 1740 Catherine de Luppé, veuve du sieur Sambat, et sa sœur Marie de Luppé, veuve du sieur Darquier, étaient en procès contre Jean François de Ruble, sieur de Lasalle, habitant Gimat, héritier de sa tante Catherine de Ruble, elles appartenaient probablement à cette branche[995].

****

X bis Jean François de LUPPE, seigneur de Gariès.
Il épousa, par contrat du 8 ocobre (ou décembre) 1608, **Jeanne Gasparde** (alias **Françoise) de MELET,** dotée de 4 000 livres, fille de François de MELET, sieur de *Feudelin,* et d'Anne DAVOYES.
Ils eurent :

XI François de LUPPE, seigneur de Gariès.
François de Luppé, seigneur de Gariès, habitant Moissac, mourut avant 1699, date de l'assignation[996](maintenue de noblesse)
Il avait épousé, par contrat du 19 novembre 1641, **Marguerite de LESPES**[997].
Ils eurent :

12.1 Jean de LUPPE, qui suit.

---

[991] AD. Gers I 2689
[992] BnF Fr 32295
[993] Fonds 25 J M.I.16
[994] BnF Fr 32295
[995] AD. Gers B 108
[996] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12272
[997] BnF Fr 32297, la famille de Lespès était présente à Saint-Sever et à Tartas.

12.2 Charles de LUPPE, seigneur de Gariès, vivait en 1697.

XII Jean de LUPPE, écuyer, seigneur de La Vinasse, domicilié à Bouillac, près de Grisolles. Il épousa, par contrat du 23 juin 1668, **Anne *del* (du) FAYET,** par ce contrat Jean de Luppé, seigneur de La Vinasse se chargea de payer la légitime de son frère Charles de Luppé[998]. Anne *del* Fayet, veuve, est nommée le 24 avril 1701[999].

XII
Personnes isolées

20 janvier 1436, constitution de douaire d'Audine de Luppé mariée à Méric de Saint-Hilaire, par Bernard de Lupé[1000].

Vers 1430 (?) Jean de Luppé, seigneur de La Roque, épousa sa cousine Marguerite de *Montfarès* (Montfabès ?), fille de Jean de *Montfarès,* seigneur de Fougerolles et du tiers de Savignac, et de Nanguine ou Deguine de Cours, Jean de Luppé, seigneur de La Roque, devint seigneur de Cours par suite d'une renonciation, en 1471, des sœurs de Nanguine de Cours, ces dernières étaient filles de Jean I de Cours, seigneur de Cours, La Roque-Timbaut, La Salle du Prat[1001].

Le 30 octobre 1458, Gaillard de Luppé, seigneur de *Auriola,*fut témoin au contrat de mariage de Jeanne de Roquelaure, fille de Jean de Roquelaure et de Jeanne de Sérilhac (Sédilhac) avec Bernard de *Mediomonte* (Meymont) alias *Lesinha,* fils de Bernard de *Mediomonte,* chevalier, seigneur de Lésignan[1002].

1463, Mariage de Jean de Mercier épousa Catherine de Cézan, il en eut 7 enfants, dont 3° Jeanne qui épousa Guillem Arnaud de Luppé, seigneur de Torrebren[1003]

26 janvier 1480, Quittance des biens paternels et maternels par Marguerite de Luppé, femme de Bertrand de *Semac[1004]* (Séméac ?)

17 juillet 1482, testament de Bernard de Luppé nommant héritiers universels Guillaume et Cordorian de Luppé, ses fils[1005], les témoins habitent *Carsalone* (Carcassonne ?)

21 août 1492, Imbert de Luppé, l'un des 100 hommes d'armes de la compagnie de M. le maréchal de Bourgogne dont la montre fut faite à Chalon-sur-Saône[1006].

---

[998] BnF Fr 32295
[999] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12272
[1000] AD. Gers Vergès I 2163 n°12326
[1001] Joseph Noulens, *Maisons historiques de Gascogne,* Généalogie Cours, pp.22-23
[1002] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12272
[1003] Philippe Lauzun, *Bull. Société archéologique du Gers*, 1903, *Le château de Balarin,* p.269
[1004] AD. Gers Vergès I 2163 n° 12326
[1005] AD. Gers Vergès I 2757 n°12326

9 mars 1494, testament de Jeanne de Savère (alias Saman ?), femme de Jean de Luppé, sieur de Sion[1007]

5 avril 1499, Lettres patentes du roi, eu égard à plusieurs et bons loyaux services rendus pour faits de guerre, à Bertrand de Luppé, l'un des gentilshommes de son hôtel, lui donna le droit et devoir seigneurial qui peut lui être rendu à cause de la seigneurie de *Saint-Groyères, Saint-Saves,* en la vicomté de Rouen[1008].

14 avril 1534, Procès entre Bernard de Montlezun et sa sœur Gabrielle pour la succession de Sébastien de Montlezun, seigneur de Saint-Michel de la Corneille et de Jeanne de Luppé, son épouse[1009]

28 mars 1527, Jean de Cardaillac, abbé de Belleperche, était en procès contre Jean de Luppé, docteur en droit et Arnaud Guilhem de Luppé, écuyer, frères, seigneurs de Castelferrus. Les Luppé sont maintenus dans leur droit d'avoir un moulin à nef sur la Garonne (à La Roche, à Cordes Tolosanes) Pour excès Jean de Cardaillc fut condamné à 200 livres d'amende et 350 livres de dommages et intérêts envers les Luppé[1010].

1530, Antoine de Lartigue, damoiseau, seigneur de Loubes, Bassabat, etc., épousa en premières noces, en 1530, Françoise de Luppé, morte en 1540, fille de Carbon de Luppé et de Françoise de Jaubert de Barrault (de Parron ?), en secondes noces par contrat 1544 (ou 1545) Marie de Mélignan[1011]. Il doit y avoir une confusion entre les Jaubert de Barrault et les Barrau de Parron.

1530 Bertrande de *Vermond* (Bermond ?) a exposé que les biens de feue Jeanne de Luppé, sa fille, en laquelle François de Luppé, écuyer, son oncle paternel et ladite Jeanne se serait épousé[1012] (charabia)

1531, Catherine de Benque fut unie à Jean de Marrast, fils d'Antoine de Marrast, seigneur de Lacaze, capitaine d'Auvillar, et de Catherine de Luppé, des seigneurs du Garrané et de La Cassagne[1013].

1549-1560, Jean de Luppé, seigneur de Malartic, Castillon, épousa le 11 juin 1549, Blanche *d'Aurenhac* puis vers 1560 Catherine de Luppé du Garrané[1014].

[1006] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12272
[1007] AD. Gers Vergès I 2159, Guiraud Bart, notaire.
[1008] AD. Gers Vergès I 361 n°12272
[1009] AD.HG 3 E 5130 Lionteyres, notaire, acte produit par André Navelle, *op.cit.,* t.VI, p.312
[1010] André Navelle, *op.cit.,* VI, p. 312, produisant AD.HG B 21.
[1011] O'Gilvy, *op.cit.,* II, p.179
[1012] AD. Gers Vergès I 2160 n°12314
[1013] Noulens, *Maisons de Gascogne,* t.II, p. 236, se référant à AD. HP Mss Larcher
[1014] Chevalier de Courcelles le dit sans preuve fils de Jean de Luppé, seigneur du Garrané, et de Marguerite du Mont

31 août 1558, Contrat de mariage, à Toulouse, d'Hugues de Conquans, écuyer, seigneur de Conquans, Caince, etc., avec Jeanne de Luppé, il était fils de Guérin de Conquans, seigneur de Monthély, et de Louise de Saint-Cirgues, sans postérité de cette union il épousa, en secondes noces, par contrat 29 août 1581, Hélips de Pontanier, d'où postérité[1015]

1578, Mort de Jean de Gères, seigneur de Sainte-Gemme, Gères, du Grilhon, né en 1522, marié en premières noces avec Ide de Luppé, dont il n'eut pas d'enfant, et en secondes noces, le 28 mars 1566, à Bertrande de Faudoas[1016].

4 mars 1568, 30 mai 1569,10 novembre 1569, Denis de Luppé, sieur de Gariès, en Gascogne paroisse d'Estirac, l'un des archers de la compagnie de 60 lances des ordonnances du Roi, sous la charge de M. le Prince Dauphin[1017].

20 avril 1611, Philiberte de Luppé était mère et administratrice des biens de Paul de *Manens* (Manent), sieur de Las en Armagnac[1018].
Le 10 novembre 1624, Madeleine de *Manen* (Manent), fille de feu Jean de *Manens,* sieur de…en Armagnac, nomm procureur sa mère Philiberte de Luppé, pour demander les droits constitués que Jean de *Manen,* son frère et héritier dudit sieur de *Manen,* leur père…[1019]

1629-1631, Gabrielle de Luppé religieuse au couvent de Sainte-Croix[1020]
1661, Jean de Luppé de Montlaur a contracté mariage avec demoiselle de *Custovie,* du Languedoc et lui a donné 10 000 livres Gabrielle de Montlaur, sa sœur, religieuse du couvent[1021] (probablement Sainte-Croix-Volvestre car l'acte est passé au Plan-Volvestre), il s'agit peut-être du mariage de Jean François de Luppé, seigneur de Mintlaur avec Gabrielle Delhom de *Coustanges.*

28 juin 1635, La communauté sollicite l'autorisation d'emprunter 2 000 livres pour payer M. de La Ruffie. On avait donné 2 000 livres à M. Arnaud de Luppé, sieur de Poudenas et ancien commandant du château, en vertu d'un arrêt donné devant Montauban le 4 septembre 1621[1022].

17 avril 1654, Jean Antoine de Luppé, sieur de Lisle est témoin au testament de Blaise de Laville, sieur de Rouzes, mari d'Anne de Montlezun[1023].

1683, Contrat de mariage de Daniel de Luppé, sieur de Bayne, et de Marie de Chastenet[1024]

[1015] G. Thonnat, *Documents sur les familles du Haut-Quercy*
[1016] O'Gilvy, *op.cit.,* III, p.21
[1017] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12272
[1018] AD. Gers I 2164 n°2276
[1019] AD.HG 3 E 16690 Noé
[1020] AD.HG 3 E 16241 Le Plan, AD.HG 3 E 9366 Cazères
[1021] AD.HG 3 E 16192 Plan-Volvestre
[1022] AD. Lot-et-Garonne I sup 2982
[1023] AD. Gers 3 E 553 -24

1698, Sentence entre Marie de Monbrison, veuve de M.Me Guillaume de Pérès, et Daniel de Luppé Maravat, au sujet de la reconstruction de la métairie de Bayne[1025].
1706, Sentence et jugement entre Josse de Chastenet, sieur de Bayne, procureur de Jean de Luppé Maravat, garde de la Marine au département de Rochefort, d'une part, et Louis de Luppé Maravat, son frère, au sujet du partage de la succession de Daniel de Luppé et Marie de Chastenet, leurs père et mère[1026].

9 mai 1741, Louis de Mérignac, écuyer, seigneur de Malet, fils de Pierre Joseph de Mérignac, seigneur de Malet, et d'Elisabeth de Luppé, épousa Marie Anne de Chambre, fille de Jean de Chambre, baron d'Urgons et de Catherine Ursule d'Urtubie[1027].

2 août 1764, Testament de feu Jean Louis de Lastours de Cormouls, écuyer, habitant Moissac, faisant un legs à Jean Louis de Maravat de Luppé, son oncle maternel, instituant héritier universel Sylvestre de Caulet, son cousin germain[1028].

26 avril 1837, mariage entre Eugéne de Ferrabouc, d'Agen, et Herminie de Luppé, de Toulouse[1029]

Douillac, révision le 26 juin 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

[1024] AD. Gers B 143
[1025] AD. Gers B 173
[1026] AD. Gers B 181
[1027] Baron de Cauna, *Armorial des Landes,* t.I, p.165
[1028] AD. HG Reg Ins 37
[1029] Fonds 25 J M.2.6

Famille de MONTLEZUN
Révision

I Comtes de Pardiac **p.168**

II Seigneurs de Montestruc **p.173**

III Seigneurs de Baratnau, seconde race **p.175**

IV Seigneurs de Moncassin, Lupiac **p.187**

V Seigneurs de Tajan **p.193**

VI Seigneurs du Sendat **p.197**

VII Seigneurs de Houeillès **p.198**

VIII Seigneurs de Mérens **p.200**

IX Seigneurs de (du) Busca **p.205**

X Seigneurs de Lianne, Montureux **p.214**

XI Seigneurs de Caussens **p.220**

XII Seigneurs de Ligardes **p.222**

XIII Seigneurs d'Ampelle **p.230**

XIV Seigneurs de Meilhan **p.231**

XV Seigneurs de Castin, Béraut **p.236**

XVI Seigneurs du Bruca **p.246**

XVII Seigneurs de Bosc, Besmaux **p.249**

XVIII Seigneurs de Saint-Lary p.254

XIX Seigneurs de Campagne p.269

XX Seigneurs de Samazan p.287

XXI Seigneurs de Las, Caussade p.289

XXII Seigneurs de Saint-Jean-Poutge p.292

XXIII Seigneurs de Sempesserre p.295

XXIV Seigneurs du Vignau p.300

XXV Seigneurs de Moulis, Saint-Nauphary p.301

XXVI Seigneurs de Préchac p.307

XXVII Seigneurs de Brax et de Limport et seigneurs de Saint-Michel de la Corneille p.310

XXVIII Seigneurs de Saint-Martin p.314

XXIX Personnes isolées p.315

La famille de Montlezun est issue des comtes de Pardiac (comté démembré du comté d'Astarac) dont elle hérita, eux-mêmes issus des comtes d'Astarac. Cette origine est indiquée par Jean de Jaurgain, *La Vasconie.*
Elle prit le nom du château de Montlezun dans le comté de Pardiac (devenu Monlezun, orthographe utilisée par certains auteurs pour le patronyme de cette famille.)
La généalogie de cette famille a été établie par le Père Anselme pour les premiers degrés des comtes de Pardiac, La Chesnaye-Desbois, puis complétée par le baron de Woelmont de Brumagne, *Notices généalogiques,* puis par Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Montlezun,* Décembre 1999[1030]. Le document qui suit complète et corrige cette généalogie grâce à des actes trouvés par Maurice Vuillier, et d'autres sources, dont le fonds Luppé 25 J aux archives départementales du Lot-et-Garonne (référencé Fonds 25 J dans ce document.)
Une généalogie a été publiée sur Internet par Maurice Chevallier, elle apporte quelques données non connues par ailleurs, malheureusement non référencées, elle comporte des erreurs de rattachements de branches, de rattachements de personnes, crée ou omet des degrés, indique des hypothèses comme des certitudes, comporte des erreurs de patronymes, etc., ce qui enlève beaucoup de valeur à cette généalogie, nous indiquons quelques données, en italiques, en formulant des réserves.
Cette famille portait : « d'argent au lion de gueules et un orle de corbeaux de sable. »

I
Comtes Pardiac

Les données sur les personnes viennent en grande partie de Jean de Jaurgain, *La Vasconie,* et du père Anselme, les références correspondantes ne sont pas rappelées dans le texte qui suit, sauf exception.
Le comté de Pardiac, démembré du comté d'Astarac, correspondait sensiblement aux cantons de Miélan et de Marciac.

I Bernard d'ASTARAC dit Pélagos.
Troisième fils d'Arnaud II, comte d'ASTARAC, et de Talèse ou Talasie d'AURE[1031], reçut en donation, vers 1025, le comté de Pardiac, démembré du comté d'Astarac. Il fut nommé en 1043 dans une donation de son frère aîné Guillaume, comte d'Astarac, à l'abbaye Saint-Michel de Pessan.
Il avait épousé **Marquise de TARTAS,** sœur de Raymond de TARTAS, témoin de la donation faite en mai 1088 par Oger de Montlezun au monastère de Sorèze de deux masages à Peyrelongue en Pardiac, Raymond de Tartas est dit son oncle maternel *« avunculum suum »,* les autres témoins furent Amanieu de Lebret (d'Albret), frère de la comtesse de Pardiac, Vivies de Lomagne, leur cousin, Pierre de Gavarret, Arnaud de Lavedan, Sanche de La Barthe[1032].

[1030] Cet auteur indique l'ascendance de personnes alliées, sans les preuves, nous le mentionnons par les mots « dit ou dite, sans preuve, fils ou fille de (ou un autre lien de parenté) », ou une phrase équivalente.
[1031] Renée Mussot-Goulard, *Les princes de Gascogne, 768-1070,* CTR Editeur, 1982, pp.174, 175
[1032] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13411, se référant au *Cartulaire de Barcelone,* f°76

Ils eurent :

II Oger(Auger) I, comte de PARDIAC, prit le nom de MONTLEZUN, principal château de son comté[1033].
En mai 1088, à Montlezun, il fit une donation au monastère de Sorèze pour le salut des âmes de son père, de sa mère, de ses ancêtres, nommant Amanène, sa femme et ses enfants, puis, le 29 décembre de la même année, il confirma une donation faite à l'église de Saint-Christaud à Sainte-Marie d'Auch, du consentement de ses 4 fils, Urset, Arnaud, Guillaume, Aymeric[1034].
Il avait épousé **Amanéne d'ALBRET,** sœur d'Amanieu d'ALBRET, lequel Amanieu (de LEBRET devenu d'ALBRET), frère de la comtesse de Pardiac, fut témoin de la donation en mai 1088 d'Oger de Montlezun aux moines de Sorèze.
Ils eurent :

3.1 Urset de MONTLEZUN.
Il n'apparaît plus après le consentement à la donation de son père, qu'il donna le 29 décembre 1088.

3.2 Arnaud de MONTLEZUN, comte de Pardiac.
Il succéda à son père, vivait en 1130, et mourut sans postérité.

3.3 Guillaume de MONTLEZUN, qui suit.

3.4 Aymeric de MONTLEZUN.
Il n'apparaît plus après le consentement à la donation de son père, qu'il donna le 29 décembre 1088.

III Guillaume de MONTLEZUN, comte de Pardiac après son frère Arnaud.
Il fonda l'abbaye de La Case-Dieu (en Beaumarchés, Gers) vers 1135, et fit un échange en novembre 1142, à Auch, avec Pierre de Gavarret, frère de sa femme, nommant son père, sa mère, sa femme et ses enfants[1035].
Il avait épousé **Marie de GAVARRET,** sœur de Pierre de GAVARRET
Ils eurent :

4.1 Bernard de MONTLEZUN, qui suit.

4.2 Bohémond de MONTLEZUN.
Selon Jean de Jaurgain il serait le continuateur de la lignée cette hypothèse est démentie par d'autres actes.

[1033] Le lieu est devenu Monlezun, à 4 km au sud-est de Marciac (Gers)
[1034] *Cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch*
[1035] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13411, se référant à un certificat de frère Pierre Camerage, prieur de l'abbaye de La Case-Dieu, le 8 mars 1682, et au *Cartulaire de Barcelone,* f°61, pour l'échange en novembre 1142.

IV Bernard de MONTLEZUN, comte de Pardiac.
Cité dans l'échange, en 1142, puis comme comte de Pardiac, en 1174. Il fit une donation, en mars 1182, d'une terre auprès de Montlezun, à Raymond Daipiferu, son maître d'hôtel, du consentement d'Amélie de *Fuxo* (Foix), sa femme, présente à cette donation, il nomma son père, sa mère et ses enfants[1036].
Il avait épousé **Amélie de FOIX**
Ils eurent :

5.1 Oger de MONTLEZUN, qui suit.

5.2 à 5.6 Raymond, Arnaud, Bernard, Amélie et Marie de MONTLEZUN.

V Oger (Auger) II de MONTLEZUN, comte de Pardiac.
Cité dans la donation en mars 1182, puis comme comte de Pardiac en 1200[1037], en 1238, il ratifia la donation de sa femme Géraude de Biran.
Il avait épousé, vers 1200, **Géraude de BIRAN,** fille d'Arnaud de BIRAN[1038]. En 1237 Géraude de Biran, du consentement de ses fils Arnaud Guilhem et Bernard, et de ses filles Géraude, Esclarmonde et Marie, donna l'église de Montestruc à Sainte-Marie d'Auch, moyennant 110 sous morlaas, ce qui fut ratifié, en 1238, par son mari Auger de Montlezun[1039].
Ils eurent :

6.1 Arnaud Guilhem de MONTLEZUN, qui suit

6.2 Bernardat de MONTLEZUN, auteur de la branche des seigneurs de Montestruc.

6.3 à 6.5 Géraude, Esclarmonde et Marie de MONTLEZUN

VI Arnaud Guilhem I de MONTLEZUN, comte de Pardiac.
Il fit une donation, en 1255, à l'abbaye de Berdoues, du consentement de son frère Bernard ; le mardi avant la Pentecôte 1275 (4 juin), Arnaud Guilhem de Montlezun, par la grâce de Dieu, comte de Pardiac, fils de feu Auger, aussi comte de Pardiac, confirma et ratifia toutes les concessions faites par ses prédécesseurs et lui, et par ses sujets et les sujets de ses sujets à l'abbaye de La Case Dieu, située en Pardiac, diocèse d'Auch[1040] et mourut avant juillet suivant, date de l'hommage de son fils Arnaud Guilhem..
D'une alliance inconnue il eut :

[1036] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13411, se référant au *Cartulaire de Barcelone,* f° CXI.
[1037] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13411, se référant à Oïhenart.
[1038] Abbé Daugé, *Bulletin de la Société archéologique du Gers,* 1919, pp.140 et sq. ; Arnaud de Biran vivait en 1217..
[1039] C. Lacave La Plagne Barris, *Cartulaire blanc de Sainte-Marie d'Auch*, charte VII
[1040] AD. Gers Vergès I supp. 400, n°13411

VII Arnaud Guilhem II de MONTLEZUN, comte de Pardiac[1041].
Il rendit hommage, en juillet 1275, au roi Philippe le Hardi, du comté de Pardiac et de ses dépendances[1042], donna le lundi après la Quasimodo de l'an 1300, les coutumes et franchises au vassaux de son comté, du consentement de son fils aîné et mourut avant le vendredi avant la fête de l'Annonciation l'an 1309.
Il avait épousé, en secondes noces, **Agnès de CAILLAVET alias de BIRAN,** sans postérité, dite sœur de Géraude de Biran, épouse d'Arnaud Guilhem III de Montlezun ; Géraude et Mabille de Biran étaient issues d'un premier mariage de Barthélemy de Biran, Agnès étant issue d'un second mariage de celui-ci.
D'une **première épouse inconnue** il avait eu :

8.1 Arnaud Guilhem de MONTLEZUN, qui suit.

8.2 Bernard de MONTLEZUN, auteur de la branche des seigneurs de Saint-Lary.

VIII Arnaud Guilhem III de MONTLEZUN, comte de Pardiac, seigneur des baronnies de Biran (Gers) et d'Ordan (-Larroque, à 3 km de Biran), du chef de sa femme.
Il servit, en 1314, dans les guerres des Flandres avec 46 hommes d'armes. Il renouvela, en 1326, son hommage au comte d'Armagnac, en janvier 1327, le roi confirma le don qui lui avait été fait précédemment de 400 livres de revenu annuel à prendre sur le trésor ou recette de Toulouse, Géraud de Sabanac, trésorier de Toulouse, racheta cette rente, au nom du roi, en payant un capital, 4 000 livres, le 4 avril 1327, à Toulouse[1043].
Arnaud Guilhem de Montlezun mourut dès 1340.
Il avait épousé, avant le vendredi après l'octave de Noël 1303[1044], **Géraude de BIRAN,** fille de Barthélemy de BIRAN, seigneur de Biran et d'Ordan, elle apporta à son mari les terres de Biran et d'Ordan, elle était sœur de Mabille de Biran, dame de Saint-Lary, qui épousa Bernard de Montlezun, frère d'Arnaud Guilhem III, et lui apporta la terre de Saint-Lary,
Ils eurent :

9.1 Arnaud Guilhem de MONTLEZUN, qui suit.

9.2 Mabile de MONTLEZUN.
Elle épousa, par contrat en 1326, dotée de 1 500 livres, **Arnaud Guilhem, seigneur de BARBAZAN.** Le 18 juillet 1326, Arnaud Guilhem de Montlezun, comte de Pardiac, paya la dot de Mabile, sa fille, femme d'Arnaud Guilhem de Barbazan, seigneur de Barbazan, Géralde de Biran était la mère de Mabile[1045].

[1041] Etienne Léger, *Les demoiselles de Saint-Cyr,* t. III, le nomre comte de Parirac, ignorant l'important comté de Pardiac
[1042] Fonds 25 J P.I.3 et P.I.4
[1043] La Plagne Barris, *Sceaux gascons,* p.389, se référant à A.N JJ 66 f°66 ; JJ 65, p.31 ; JJ 299, n°96
[1044] A cette date Bernard de Montlezun, frère d'Arnaud Guilhem de Montlezun, comte de Pardiac, n'avait pas encore épousé Mabile de Biran, sœur de Géraude, épouse d'Arnaud Guilhem de Montlezun, comte de Pardiac (Abbé Daugé, *op.cit.,* pp. 140 et sq.)
[1045] AD. Gers Vergès I 2420 n°15266 ; AD. Gers Vergès I sup. 400 n°13470

8.3 Géraude de MONTLEZUN.

Le 19 janvier 1379 (très probablement v.st), Géraude de Montlezun, en tant qu'exécutrice testamentaire, parmi d'autres, du testament du comte de Pardiac, son frère, transporta à Géraud d'Armagnac, comte de Fezensaguet la possession des seigneuries de Marciac et de Beaumarchés, pour en jouir jusqu'à ce qu'il ait été payé des 4 000 francs or qui lui avaient été promis lors de son mariage avec Anne de Montlezun.

Elle avait épousé **Jean de LOMAGNE,** seigneur de Fimarcon, fils de Bernard Trencaléon III de LOMAGNE, seigneur de Fimarcon, et d'Allemande de CAZENOVE, sa seconde épouse. Jean de Lomagne, mineur le 4 août 1340, testa le 12 novembre 1365 et mourut ern Turquie, d'où 6 enfants connus[1046].

Arnaud Guilhem III de MONTLEZUN eut un fils bâtard :

Dominique de MONTLEZUN, cité dans le codicille du 12 août 1377, de son frère Arnaud Guilhem IV de Montlezun, comte de Pardiac, ce qui apparaît dans les preuves produites au Cabinet des titres du Roi en 1770, il est **l'auteur de la branche des seigneurs de Projan et de Campagne**[1047].

IX Arnaud Guilhem IV de MONTLEZUN, comte de Pardiac.

Il servit en 1339, dans les guerres des Flandres, comme écuyer banneret, avec 37 écuyers, et fut fait chevalier devant Saint-Omer, le 25 juillet 1339. En février 1346, il reçut l'autorisation d'avoir dans ses terres un juge des premiers appels civils et criminels[1048]. Il servit du 10 mai 1349 au 1er octobre suivant, comme chevalier banneret avec 98 écuyers et 194 sergents de pied, pour la garde du lieu de Penne en Agenais. Il rendit hommage au roi Charles V, le 22 juillet 1367, pour le comté de Pardiac[1049].

Arnaud Guilhem de Montlezun, comte de Pardiac, seigneur des baronnies de Biran et d'Ordan, testa le 11 août 1377, élisant sa sépulture dans l'église du monastère de La Case Dieu, donnant l'usufruit de tous ses biens à Mabille de Lebret, sa femme, léguant une somme à Anne de Montlezun, sa fille unique, instituant héritier Jean de Montlezun[1050] et serait mort 5 jours après.

Il avait épousé, en premières noces, **Comtesse de DURFORT,** fille de Bernard de DURFORT, seigneur de Clermont, Flamarens, et de Régine de GOT (GOTH). Comtesse de Durfort fut convaincue d'adultère avec son médecin, au château de Penne, pendant que son

---

[1046] Michel Smaniotto, *Féodales, Vicomtes de Lomagne et d'Auvillar,* inédit, se référant au Père Anselme pour le mariage avec Géraude de Montlezun, et à AD. Haute-Garonne E 627 pour le testament de Jean d'Armagnac. Bernard Trencaléon III de Lomagne avait épousé, en premières noces Mathe d'Armagnac ; sa seconde épouse Allemande de Cazenove était fille d'Othon de Cazenove, seigneur de Montagnac, Gondrin, sénéchal d'Agenais.

[1047] Baron de Woelmont de Brumagne, *Notices généalogiques,* 5ème série, pp.902, 903

[1048] La Gascogne au trésor des chartes, n°723

[1049] AD. Gers Vergès I 2420 n°15264 ; AD. Gers Vergès I sup 400 n°13470 ; *La Gascogne au trésor des Chartes* n°845

[1050] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13470, le texte paraît contracté; le père Anselme date le testament du 12 août 1369 et dit qu'Arnaud Guilhem mourut le 16 août de la même année, en contradiction avec le fait qu'il dit qu'Arnaud Guilhem avait été nommé conseiller du Roi en 1377.

mari était parti à la guerre, celui-ci, à son retour la fit enfermer dans un de ses châteaux de Fezensac pour la soustraire à la justice royale[1051], où elle mourut en 1349, sans postérité.
Le 4 novembre 1349, le roi Philippe VI pardonna à Arnaud Guilhem de Montlezun, comte de Pardiac, d'avoir laissé mourir sa femme[1052].
Il avait épousé en deuxièmes noces **Eléonore de PERALTA,** dame aragonaise.
Il avait épousé en troisièmes noces **Mabille d'ALBRET** (olim LEBRET)**,** fille d'Amanieu d'ALBRET, seigneur de Vertheuil, Langoiran, et de Mabille d'ESCOUSSANS, dame de Langoiran, elle était veuve d'Arnaud de DURFORT, seigneur de Frespech.
Elle testa le 17 novembre *1398* (erreur pour 1388), en faveur de ses sœurs Guiraude (qui avait épousé Bertrand de La Mothe, seigneur de Bruch), et Jeanne (qui avait épousé en premières noces Anissans Nompar de Caumont, seigneur de Lauzun, et en secondes noces Jean de La Barthe, comte d'Aure, seigneur de Barousse, Magnoac[1053]), elle mourut sans enfant, en 1389.
Enfants du deuxième lit :

10.1 Jean de MONTLEZUN. Institué héritier par le testament de son père, « il mourut peu après vers 1380 »

10.2 Anne de MONTLEZUN.
Le 10 novembre 1398, Anne de Montlezun, comtesse de Pardiac, dame des baronnies d'Ordan et de Biran donna à Arnaud Guilhem de Montlezun, seigneur de Saint-Lary, la seigneurie de Betplan, en Bigorre, « en considération des services qu'il lui avait rendus en gouvernant sa terre et ses biens depuis la mort d'Arnaud Guilhem, son père, comte de Pardiac, tant à titre de succession qu'à titre de *parentage* ou de légataire.[1054] »
Elle avait épousé, par contrat 6 juin 1379, dotée de 4 000 francs or, **Géraud III d'ARMAGNAC,** vicomte de Fezensaguet, fils de Jean d'ARMAGNAC, vicomte de Fezensaguet, et de Marguerite DUEZE dite de CARMAING. Il rendit hommage au roi en 1389 pour le comté de Pardiac que lui avait apporté sa femme et serait mort en 1403, ses deux fils moururent en 1402, sans postérité[1055].

II
Seigneurs de Montestruc

L'auteur de cette branche, Bernardat de Montlezun, était fils d'Oger de Montlezun, comte de Pardiac, et de Géraude de Biran.

VI Bernardat de MONTLEZUN, seigneur de Montestruc (-sur-Gers, à 6 km au sud de Fleurance)

[1051] *La Gascogne au Trésor des Chartes* n°748
[1052] Nicole de Peña, *Documents sur la famille de Durfort,* n°984
[1053] Michel Smaniotto, *Féodales, Famille d'Albret,* inédit., pour ce qui la concerne, se référant à AD. Pyrénées-Atlantiques E 50, pour le testament
[1054] Archives du séminaire d'Auch, acte cité par l'abbé Daugé, *op.cit.,*
[1055] Pére Anselme, *op. cit. ;* Michel Smaniotto, *Féodales, Les comtes d'Armagnac, de 960 à 1540,* inédit

Bernardat de Montlezun, chevalier, second fils d'Oger de Montlezun, comte de Pardiac, donna son consentement, en février 1255, à la confirmation de la donation par son frère Arnaud Guilhem à Raymond, abbé de Berdoues, de tout le pacage et usage dans le territoire de *Lanefranc* et dans toute sa terre et seigneurie de Pardiac[1056]. Il mourut très probablement avant le 1er de l'entrée de mai 1287, date d'un hommage que son fils Géraud rendit à Bernard, comte d'Armagnac, pour la seigneurie de Montestruc-sur-Gers[1057] et certainement avant le 13 août 1299, date d'un accord entre ses fils[1058].
Il avait épousé **Monde de GERVAIS**
Ils eurent :

7.1 Bernard de MONTLEZUN, damoiseau, coseigneur de Montestruc.
Le 9 novembre 1297, Bernard de Montlezun, seigneur de Montestruc donna des coutumes à ses vassaux de cette châtellenie[1059]. Le 13 août 1299, il y eut un accord entre Géraud et Bernard de Montlezun, coseigneurs de Montestruc, frères, et Pélagos de Montlezun, aussi frère[1060].
Bernard de Montlkezun testa, à Brignemont, le 8 de l'entrée de novembre 1299, se disant fils aîné de feu Bernard de Montlezun, chevalier, léguant à sa mère Monde de Gervais, tous ses meubles, vaisselle d'argent et la quête ou rente courante qui lui était due à Montestruc, faisant mention du seigneur Géraud de Montlezun et instiuant héritier Pélagos de Montlezun, son frère[1061]. Il mourut avant le 9 de l'entrée de mai 1302, date d'un accord de ses frères Géraud et Pélagos de Montlezun, coseigneurs de Montestruc avec les consuls de Fleurance.

7.2 Géraud de MONTLEZUN, auteur de la branche des seigneurs de Meilhan.

7.3 Pélagos de MONTLEZUN, qui suit.

VII Pélagos de MONTLEZUN, chevalier.
Le 22 juin 1322, il fut témoin du jugement arbitral rendu sur le différend de l'évêque de la ville de Lectoure avec les coseigneurs de *Plius* et de L'Isle-Bozon, en Lomagne, touchant les limites de leurs juridictions[1062].
D'une alliance inconnue il eut :

8.1 Arnaud Guilhem I de MONTLEZUN, qui suit

8.2 peut-être Alise de MONTLEZUN.
Elle épousa ***N…de COARRAZE***

[1056] AD. Gers Vergès I sup. 400 n° 13411, se référant à un acte de l'abbaye de Berdoues en 1694.
[1057] AD. Gers Vergès I sup. 400 n° 13411
[1058] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051
[1059] AD. Gers Vergès I sup. 400 n°13411
[1060] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051
[1061] AD. Gers Vergès I sup. 400 n°13411
[1062] AD. Gers Vergès I sup.400 n°13470 ; Ledru et Vallée, *La maison de Faudoas,* t.2, p.38

(Chevallier la dit citée dans le testament de son frère Arnaud Guilhem, ce que ne dit pas La Plagne Barris)

VIII Arnaud Guilhem de MONTLEZUN, chevalier, seigneur de Baratnau (en Montestruc-sur-Gers), coseigneur de Montestruc
Il était capitaine de Fleurance et scella ses quittances militaires, les 2 mai, 2 octobre et 22 novembre 1352 et 13 janvier 1354. Il fut le dernier mâle de sa branche et testa le 11 septembre 1374, en faveur de son petit-fils Pélagos de Caumont, fils de Jeanne de Montlezun, sa fille unique, et de Bernard de Caumont, seigneur de La Chapelle et de Saint-Pierre de Serre (Sempesserre), à charge audit Pélagos de prendre les nom et armes de Montlezun[1063].
D'une alliance inconnue il eut :

IX Jeanne de MONTLEZUN,
Elle épousa **Bernard de CAUMONT,** fils de Lorc de CAUMONT, chevalier, seigneur de La Chapelle, Saint-Pierre de Serre (Sempesserre), capitaine de Lectoure, sénéchal de Lomagne et d'Auvillar[1064].
Ils eurent :

Pélagos de CAUMONT puis de MONTLEZUN, auteur de la seconde race des seigneurs de Baratnau, coseigneurs de Montestruc.

III
Seigneurs de Baratnau, seconde race

X Pélagos de CAUMONT puis de MONTLEZUN, damoiseau, seigneur de Baratnau, coseigneur de Montestruc.
Héritier de son grand-père, Arnaud Guilhem de Montlezun, seigneur de Baratnau, coseigneur de Montestruc, par son testament du 11 septembre 1374, il prit les nom et armes de Montlezun conformément à ce testament. Le 19 août 1392, Bernard de La Fitte, damoiseau fut présent au serment de fidélité prêté par Pélagos de Montlezun, seigneur de Montestruc, à Bernard, comte d'Armagnac, dans la chapelle de Lavardens[1065], Pélagos avoua tenir en fief, à cause du comté de Fezensac la moitié, par indivis, du lieu et château de Montestruc, en toute justice[1066]. Le 14 mars 1402, il donna une quittance concernant le mariage de Brune de Vicmont, fille d'Esclarmonde du Bouzet[1067], puis, le 5 mars 1407, il avoua tenir en fief du comte d'Armagnac, à cause des vicomtés de Lomagne et d'Auvillar, 5 parties sur 6 du lieu de Saint-Pierre de Serre (Sempesserre), en totale justice, avec la moitié du moulin et du territoire de Margastau, en toute justice[1068].

[1063] La Plagne Barris, *Sceaux gascons,* p.394
[1064] La Plagne Barris, *Sceaux gascons,* p.252
[1065] J. Noulens, *Maisons historiques de Gascogne*
[1066] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13470
[1067] AD. Gers Vergès I 2422 n°13373
[1068] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13470

Le 1er octobre 1418, il rendit hommage à Jean IV, comte d'Armagnac, pour sa part du lieu de Saint-Pierre de Serre (Sempesserre) et de La Capelle, en Lomagne, en toute justice[1069] et le 4 janvier 1418 (très probablement v.st, soit 1419), il rendit hommage pour la moitié de Montestruc avec toute justice et la moitié de Margastau avec justice basse et plusieurs fiefs dans la juridiction de Lavardens[1070].
Pélagos de MONTLEZUN avait épousé, par contrat du 25 janvier 1392, **Brune de VICMONT,** fille de Pierre de VICMONT, seigneur de Tournecoupe[1071], et d'Esclarmonde du BOUZET. Jean I du Bouzet, damoiseau, seigneur de Castéra-Bouzet, maria sa nièce Brune de Vicmont, l'oncle, après versement de la dot, retira un récépissé, le 6 juin 1393[1072].
Il aurait épousé en secondes noces, par pactes du 11 avril 1412, Bertrande de Biran, fille de Jean de Biran, seigneur de Puységur[1073], cela semble une confusion avec le mariage de son fils Jean de Montlezun, on ne connaît pas à cette date d'autre Jean de Biran, seigneur de Puységur, cette branche de la famille de Biran commença à Maurin de Biran, seigneur de Puységur, père de Jean.
Ils eurent :

11.1 Jean de MONTLEZUN, qui suit.

11.2 peut-être Bernard de MONTLEZUN.
Le 24 janvier 1418, Bernard de Montlezun, habitant de Montestruc rendit hommage au comte d'Armagnac pour sa maison de Montestruc[1074]. Auparavant, le 3 novembre 1392, Bernardat de Montlezun, damoiseau, avait avoué tenir en fief du comte d'Armagnac, son hôtel situé en la paroisse de Montestruc[1075], ce Bernardat ne pouvait pas être un fils de Pélagos, il pourrait être le même que celui qui rendit hommage, en 1418, s'il appartenait à la branche des seigneurs de Montestruc il ne pouvait pas être un enfant légitime car c'est lui qui aurait hérité de cette seigneurie, c'était peut-être un bâtard, ou bien il était issu d'un membre de cette branche d'un degré très antérieur.

11.3 Jeanne ou Géraude de MONTLEZUN.
Le 9 juin 1424, Jeanne de Montlezun femme du sieur de Saint-Orens, reconnut avoir reçu un douaire de Pélagos de Montlezun, sieur de Baratnau, puis le 31 mars 1431, Géraude de Montlezun de Saint-Orens donna une reconnaissance à son père Pélagos de Montlezun[1076].
On trouve, le 8 mars 1463, Géraude de Montlezun, relicte(veuve) de Jean de La Roque de Saint-Orens, fille de Pélagos de Montlezun, qui donna une reconnaissance, puis, le 31 décembre 1463, Jeanne de Montlezun, dame de Saint-Orens, qui donna une

[1069] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13442
[1070] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13442 et n°13470
[1071] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13393
[1072] J. Noulens, *Maisons historiques de Gascogne,* se référant à AD. Hautes-Pyrénées, série EE pour le récépissé.
[1073] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051
[1074] AD. Gers Vergès I sup 40 n° 13442
[1075] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13442 et n°13470
[1076] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051

reconnaissance à son *père* Pélagos de Montlezun.[1077], il y a manifestement une erreur de date ou de transcription de l'acte, car Pélagos de Montlezun père de Jeanne ou Géraude était né dès 1374 et que son fils Jean tenait Montestruc selon le testament de Bertrande de Biran, veuve, le 7 janvier 1446, et que son petit-fils Pélagos de Montlezun était coseigneur de Montestruc en 1455.
Elle épousa **Jean de LA ROQUE,** seigneur de Saint-Orens (supra.)

XI Jean de MONTLEZUN, seigneur de Baratnau, coseigneur de Montestruc
Jean de Montlezun, fils et procureur de Pélagos de Montlezun, coseigneur de Saint-Pierre de Serre (Sempesserre), avoua, le 1er octobre 1418, tenir en fief noble et gentil du comte d'Armagnac, à cause du comté de Lomagne et d'Auvillar, toute la part qu'il avait au lieu de Saint-Pierre de Serre (Sempesserre) et de La Capelle avec justice haute, moyenne et basse[1078].
Il mourut avant le 7 janvier 1446 date du testament de Bertrande de Biran, veuve[1079].
Il avait épousé ,par contrat des 29 octobre 1411 et 26 novembre 1412, **Bertrande de BIRAN,** fille de Maurin de BIRAN, sieur de Puységur et sœur de Jean de BIRAN, seigneur de Puységur[1080].
Ils eurent[1081] :

12.1 Arnaud Guilhem de MONTLEZUN, qui suit

12.2 Pélagos de MONTLEZUN, auteur de la branche des seigneurs de Mérens.

12.3 Antoine de MONTLEZUN

12.4 Jean de MONTLEZUN

12.5 Pierre de MONTLEZUN, probablement auteur de la branche des seigneurs de Sempesserre.

Maurice Vuillier ajoute sans en fournir la preuve

Jeanne de Montlezun.
Elle épousa, le 24 mars 1438, Jean de Montaut, coseigneur de Castelnau d'Arbieu, fils de Jean de Montaut, seigneur de Castelnau d'Arbieu, et de Brune d'Astarac[1082].

[1077] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051
[1078] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13470
[1079] AB. Gers Vergès I 497 n°4168
[1080] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13373 et I 2431 n°2051
[1081] Un acte du 17 décembre 1456 dit que Bernard de Vicmont, seigneur de Pordéac et de Peyrusse avait acquis des droits de succession et de substitution qu'Arnaud Guilhem de Montlezun, Pélagos de Montlezun, Antoine, Jean et Pierre de Montlezun, fils de Jean de Montlezun avaient sur les biens de feue Matillie de Doucet, tante dudit Bernard de Vicmont, fille de feu Ispan de Doucet et sœur de feue Jeanne de Doucet, mère dudit Bernard, lequel Bernard transigea ensuite touchant ladite succession avec Marguerite, sa sœur, femme de Manaud de Sainte-Gemme, par acte reçu Borderi, notaire (AD. Gers Vergès I sup 400 n°13470)
[1082] AD. Gers Vergès I sup 400

Jean de Montaut épousa, en secondes noces, Miramonde de Galard, fille de Jean de GALARD, seigneur d'Aubiac, Lécussan, et de Jeanne de Séailles[1083].

XII Arnaud Guilhem de MONTLEZUN, seigneur de Baratnau, coseigneur de Montestruc
Il mourut probablement dès juillet 1470, date d'un achat de droits sur Baratnau et Montestruc par Jean de Montlezun, sieur de Baratnau, et certainement avant le 10 février 1474, date à laquelle Gaillard et Jean de Montlezun, frères, fils d'Arnaud Guilhem de Montlezun, firent un partage par lequel Gaillard de la Salle de Cardeneau reçut 1 000 écus et renonça à tous les droits qu'il pouvait avoir en la maison de Baratnau et de Montestruc[1084].
Il avait épousé (*avant le 6 février 1444, date d'une quittance de dot,* vers 1435 ?) ***Catherine d'ASCOUS***, *qui mourut en 1444*. (Chevallier)
Ils eurent :

13.1 Jean de MONTLEZUN, qui suit.

13.2 Gaillard de MONTLEZUN, auteur de la branche des seigneurs de Montcassin

13.3 Marie de MONTLEZUN.
Le 3 février 1490, elle donna une quittance à son père Jean de Montlezun, seigneur de Baratnau[1085].
Elle avait épousé, avant 1490, **Jean de LA ROQUE,** seigneur de Saint-Orens dit de Saint-Orens, ils eurent au moins un fils Pierre de La Roque cité en 1491[1086].

XIII Jean de MONTLEZUN, seigneur de Baratnau, coseigneur de Montestruc
Jean de Montlezun, sieur de Baratnau, acheta, le 9 juillet 1470, les droits que Pierre de Montlezun, sieur de Saint-Pesserre (Sempesserre) avait en biens à Baratnau et Montestruc[1087].Le 18 novembre 1472, il fit un échange de terres avec Domenge Duaille, prêtre, puis, le 28 décembre 1473, il échangea des prés avec Jean de Laroche ; le 5 juin 1475 il fit un échange de terres avec Pierre et Dominique de *Becque*[1088].
Le 2 mars 1483, il donna à son frère, Gaillard de Montlezun, les maisons, vignes et terres appelées à la Caissel et la Ballade, avec *resention* des droits de fiefs et quêtes portant quittance générale pour ledit Gaillard[1089]. Il fit une transaction, le 23 février 1486, avec Carbonnel d'Esperce, coseigneur de Montestruc[1090]. Le 13 février 1491, il reçut une quittance de Jean et Pierre de La Roque, comme mari et fils de Marie de Montlezun, puis le 13 novembre 1491, le sieur de Saint-Orens et de La Roque, donna une quittance concernant le

[1083] Ce mariage apparaît dans le contrat de mariage de leur fille Agnès avec Arnaud Guilhem de Larroquan, le 19 décembre 1485 (BnF Fr 32298)
[1084] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051
[1085] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051
[1086] AD. Gers Vergès I 2431 n°23051.
[1087] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051
[1088] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051
[1089] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051
[1090] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051

douaire de Marie de Montlezun, fille de Jean de Montlezun, sieur de Baratnau[1091]. Le 26 juillet 1500, Jean de Montlezun, sieur de Baratnau, et Gaillard de Montlezun, sieur de Cardeneau, finirent leurs compte[1092].
Il avait épousé, par contrat du 4 septembre 1470, **Catherine de GERES (**olim GIERES), fille de Manaud de GERES, seigneur de Sainte-Gemme, Grillon, et de Marguerite de VICMONT[1093].
Ils eurent :

14.1 Antoine de MONTLEZUN, qui suit

14.2 Jean de MONTLEZUN, chanoine d'Auch

14.3 Bernard de MONTLEZUN, sieur de Grille.
Il fut cité en 1510, 1523 et 1526, avec son frère Antoine.

14.4 Jeanne de MONTLEZUN.
Elle aurait épousé par contrat 13 février 1486 Jean du BOUZET, seigneur de Lagrandet (Lagraulet), (Chevallier)
A cette époque, Jean du Bouzet, seigneur de Cots et de Lagraulet avait épousé, le 24 septembre 1472, Catherine de Bordes[1094].

14.5 Marie de MONTLEZUN

14.6 Catherine de MONTLEZUN

14.7 Anne ou Agnès de MONTLEZUN.
Le 12 juillet *1522,* Anne de Montlezun, femme de Jean de Preissac, seigneur de Marac, donna une quittance à Jean de Montlezun, seigneur de Baratnau, son père[1095].
Elle épousa **Jean de PREISSAC**, seigneur de Marac.

14.8 Louise de MONTLEZUN.
Elle fut religieuse à Prouillan et donna, le 29 mars 1509, une quittance à son frère Antoine de Montlezun seigneur de Baratnau portant renonciation générale de tous ses biens paternels et maternels[1096].

14.9 probablement Guilheme de MONTLEZUN
Dite fille du sieur de Montestruc elle épousa, par contrat du 11 octobre 1503 noble **Georges de MERCIER**[1097].

[1091] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051
[1092] AD. Gers Vergès I 2431 n°20151
[1093] Maurice Vuillier se référant à Ledru et Vallée, *Maison de Faudoas ;* AD. Gers Vergès I sup 361 n°12272
[1094] J. Noulens, *Maisons historiques de Gascogne, Notice du Bouzet,* p.20
[1095] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051, date très probablement inexacte.
[1096] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051

XIV Antoine de MONTLEZUN, seigneur de Baratnau, coseigneur de Montestruc
Il fit un achat, le 3 décembre 1502, puis acheta une pièce de terre le 11 janvier 1504, il acheta le 26 mai 1505, une pièce de terre à Bernard de Bassabat, fit un échange le 7 décembre 1507, un autre échange le 19 avril 1508, reçut le 29 mars 1509, une quittance de sa sœur Louise de Montlezun, religieuse de Prouillan, reçut une quittance de son frère Bernard, le 30 septembre 1510, reçut une quittance de sa sœur Anne, le 19 juillet 1517, transigea, le 8 juin 1520, avec les consuls de Fleurance, fit un accord, le 17 mai 1523, avec *Bertrand* de Montlezun par lequel il lui bailla la borde de Grilhe et reçut une quittance, le 27 du même mois, de Bertrand de Montlezun, puis, le 14 mai 1526, reçut une quittance de son frère Bernard de Montlezun, sieur de Grilhe, et fit une donation, le 16 février 1535, à Catherine du Sendat (sa femme) et à Bertrand de Montlezun, leur fils, de tous les biens y compris la maison du Sendat[1098].
Il avait épousé **Catherine de LUPIAC dite du Sendat.** Celle-ci reçut, le 4 avril 1544, la donation de la métairie de La Cède, dans la juridiction de Preissac, de son fils Bertrand de Montlezun[1099].
Ils eurent :

15.1 Bertrand de MONTLEZUN, qui suit

15.2 Jean de MONTLEZAT, auteur de la branche des seigneurs du Sendat

15.3 Odet de MONTLEZUN, sieur du Sendat.
Le 14 février 1554, il fit une transaction avec son frère Bertrand de Montlezun, seigneur de Baratnau[1100].

15.4 Arnaud de MONTLEZUN.
Fils de feu Antoine de Montlezun, seigneur de Montestruc, partant en guerre en Italie, il testa le 8 septembre 1543, faisant un legs de 1 000 livres à Bernard de Montlezun, chanoine de Condom, son frère, instituant héritière universelle sa mère Catherine de Lupiac[1101].

15.5 Bernard de MONTLEZUN.
Chanoine de Condom, il fut le 8 septembre 1543, légataire de son frère Arnaud.

15.6 Anne de MONTLEZUN.
Étant abbesse du couvent de Sainte-Claire de Prouillan, elle donna une quittance, le 2 août 1575, à son frère Jean de Montlezun.

15.7 Françoise de MONTLEZUN,

[1097] AD. Gers Vergès I sup 378 n°12478
[1098] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051
[1099] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051
[1100] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051
[1101] AD.HG 3 E 5203

Dite fille de Catherine de Lupiac, elle épousa, par contrat du 25 février 1536, **Guillaume de LA FITTE,** fils de Philippe de LA FITTE, seigneur d'Arcamont[1102]. Philippe de La Fitte, seigneur d'Arcamont doit peut-être être confondu avec Philippe Gaspard de La Fitte, seigneur d'Arcamont qui épousa, par contrat du 29 juin 1511, Isabelle de Gontaut[1103].

XV Bertrand de MONTLEZUN, seigneur de Baratnau, coseigneur de Montestruc[1104]
Il dénombra, en 1540, le château de Baratnau et le lieu de Montestruc, avec toute justice et la moitié des droits seigneuriaux[1105]. Il avait pour frères Arnaud, Odet Bernard et Jean de Montlezun, seigneur du Sendat, il devait 800 livres à Marc de *Latapir*, marchand d'Agen, condamné par la cour de Toulouse, il dut, pour sauvegarder sa métairie d'en Claret, la vendre, le 28 septembre 1541, pour 1 000 livres à Clara de Montlezun d'Ansan, dame d'Augnax, veuve de Jean de Lautrec, il la racheta 6 mois après[1106] (il la racheta, en réalité le 27 mai 1542[1107])
En 1544, Bertrand de Montlezun et Pierre du Fourc, coseigneurs de Montestruc, étaient en procès contre les consuls et les habitants de Montestruc[1108]. Bertrand de Montlezun dénombra, en 1552, la moitié de la justice de Montestruc, avec château et domaines[1109].
Il mourut, avant le 5 août 1562, date d'un partage entre Armoise de Montlezun et ses frères Jean et Bernard de Montlezun
Il avait épousé en premières noces, par contrat du 31 janvier 1535, **Anne de LART,** dotée de 4 000 livres, fille d'Antoine de LART, ce dernier reçut une quittance le 6 mars 1535
Il avait épousé, en secondes noces, **Marie de MONTLEZUN.**
Le 16 septembre 1579, il y eut un règlement de comptes entre Marie de Montlezun, veuve de Bertrand de Montlezun, et Jean de Montlezun, seigneur de Baratnau, sénéchal d'Armagnac[1110].
Enfants du premier lit :

16.1 Jean de MONTLEZUN, qui suit

16.2 Bernard de MONTLEZUN, seigneur de Malause.
Il épousa, par contrat 6 juillet 1570, **Anne de GOT,** dame de Manlèche, Pergain[1111], âgée de 14 ans,

---

[1102] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051
[1103] Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaires des familles françaises anciennes ou notables*
[1104] Une grande partie de ce qui le concerne ainsi que les 8 premiers de ses enfants provient d'un arrêt du parlement de Toulouse, du 14 juillet 1579, Arrêt Montlezun contre demoiselle Gabrielle de *Méric* et Jeanne de Montlezun, entre Marie de Montlezun, veuve de Bertrand de Montlezun, seigneur de Baratnau, mère de ses enfants, et Jean de Montlezun, seigneur de Baratnau, sénéchal d'Armagnac, défendeur en exécution d'un arrêt du 9 avril dernier…, quittance du 15 juillet 1575, etc ; les données correspondantes, qui ne sont pas référencées dans le texte, en proviennent (AD. Gers Vergès I 2427 n°13401)
[1105] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13442
[1106] A. Laffont, *Revue de Gascogne,* 1931, *Le livre des obits de l'Eglise de Puycasquier,* p.222, note 6.
[1107] AD. Gers Vergès I I 2431 n°2051
[1108] AD. Gers B 1
[1109] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13442
[1110] AD.HG B 80

Il mourut, en février 1572, ayant institué héritier son frère Jean de Montlezun et laissé l'usufruit de 19 000 livres à Anne de Got., ayant moins de 16 ans[1112].
Anne de Got épousa en deuxièmes noces, par contrat 3 juin 1572, Bertrand de Lary, seigneur de Latour, âgé de moins de 18 ans, fils de Bernard de Lary, seigneur de Latour, et de Françoise de Bezolles, le mariage avait été arrangé par son beau-père Jean de Montlezun, seigneur de Baratnau. Bertrand de Lary fut tué, en 1573, au siège de La Rochelle, âgé de moins de 20 ans. Jean de Montlezun, frère de Bernard, voulut s'emparer d'Anne de Got et de ses biens ce qui provoqua une lutte armée avec Jean de Lary, seigneur de Latour, successeur de son frère Bertrand, racontée infra.
Anne de Got épousa, en troisièmes, noces Jacques de Preissac, seigneur de Gavarret, leur fils Jean Pierre de Preissac épousa, par contrat 30 novembre 1603, au château de Latour, Jeanne de Lary[1113], Anne de Got mourut vers 1610 (selon Maurice Vuillier.)

16.3 Armoise de MONTLEZUN, dame de Montestruc, de La Hitte (La Fitte).
Elle s'engagea par une obligation, le 6 novembre 1584[1114] puis, le 18 mai 1586, dite dame de la Hitte, elle donna trois quittances de 200 écus à Jean de Montlezun, seigneur de Baratnau[1115] Le 9 décembre 1590, Armoise de Montlezun, dame de Montestruc et de Lafitte, fit une donation à François de Beaudéan, son neveu, et à Olympe de Montestruc[1116], François de Baudéan (Beaudéan) était fils de Géraud de Baudéan, qui avait épousé Olympe de Montestruc ou Montastruc[1117].
Armoise de Montlezun assista Jean François de Baudéan (Beaudéan), fils aîné de feu Géraud de Baudéan et d'Anne Olympe de Montestruc, lors de son contrat de mariage, le 13 décembre 1599, avec Françoise de Comminges, fille de Jean Jacques de Comminges, vicomte et premier baron de Comminges, et de Françoise de Montclar de Saint-Lary[1118]. Armoise de Montlezun, dame de La Hitte et de Montestruc céda, en 1605, une créance au sieur Boubée, marchand de Lectoure[1119].
Elle aurait épousé le 4 août 1562 Gaspard du SORBIER, seigneur de Garric (Chevallier) puis le 18 janvier 1563 (n.st) **Carbon du FOURC***,* coseigneur de Montestruc[1120], le 30 août 1571, elle donna quittance de 2 200 livres de dot à Jean de Montlezun (son frère.)

16.4 et 16.5 Catherine et Marguerite de MONTLEZUN, religieuses.

Enfants du second lit :

[1111] E. de Lary de Latour, *Bulletin de la Société archéologique du Gers (BSAG),* 1912, p. 210.
[1112] *BSAG,* 1912, p. 210, indiquant le deuxième mariage d'Anne de Got, ayant moins de 18 ans, avec le seigneur de Latour,
[1113] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Preissac,* produisant la preuve.
[1114] AD. Gers Vergès I 24128 n°13380
[1115] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051
[1116] AD.HG 3 E Reg. Ins n°4
[1117] Jacques de Roquemaurel, *Les comtes de Comminges et leur descendance,* produisant la preuve.
[1118] AD. HG Reg. Ins 8
[1119] AD. Gers E 203
[1120] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051

16.6 Louise de MONTLEZUN.
Religieuse de Sainte-Claire de Toulouse elle donna, le 24 juillet 1603, quittance d'arrérages à Jean de Montlezun, sieur de Baratnau[1121].

16.7 et 16.8 Anne et Hélène de MONTLEZUN.

16.9 Gabrielle de MONTLEZUN.
Elle fut citée, le 4 septembre 1582, dans un achat avec sa mère Marie de Montlezun, sa sœur Jeanne, et Jean de Montlezun, seigneur de Baratnau.
Jean de Montlezun, seigneur de Baratnau, acheta, le 23 avril 1598, à Gabrielle de Montlezun, coseigneuresse de Montestruc, des droits et rentes par elle possédés ou prétendus, audit lieu[1122].
Elle épousa, par contrat du 23 avril 1598, Jean **Bertrand de MONCK** d'Uzer[1123].
Bertrand de Monck d'Uzer et Gabrielle de Montlezun donnèrent, le 16 février 1600, une quittance à Jean de Montlezun, seigneur de Baratnau[1124].

16.10 Jeanne de MONTLEZUN, coseigneuresse de Montestruc.
Elle fut citée le 4 septembre 1582 ; elle testa, le 2 novembre 1600, instituant héritier Jean de Montlezun, sieur de Baratnau[1125]. Elle mourut avant le 2 août 1604, date d'une quittance de Jean de Montlezun, sieur de Baratnau, d'un legs selon le testament de feue Jeanne de Montlezun, sa sœur[1126].

XVI Jean de MONTLEZUN, seigneur de Baratnau, coseigneur de Montestruc
Le 23 août 1562, il reçut des lettres patentes du roi Charles IX, portant commission de faire lever 300 hommes d'armes[1127]. Il fut sénéchal d'Armagnac, maréchal et gouverneur d'Armagnac.
En 1573, pour des questions d'intérêt, notamment la maîtrise des biens d'Anne de Got, épouse en premières noces de Bernard de Montlezun, capitaine de Baratnau, frère de Jean de Montlezun, seigneur de Baratnau, ce dernier voulut s'emparer d'Anne de Got, résidant au château de Latour, chez Jean de Lary, deuxième fils de Bernard de Lary, seigneur de Latour, et de Françoise de Bezolles. Il entra au château de Latour par traîtrise, tuant des serviteurs de Jean de Lary, pillant le château de Latour et s'emparant d'Anne de Got. Jean de Lary, appuyé par des gentilshommes gascons dont Monluc, présenta une requête au duc d'Anjou, qui venait d'être élu roi de Pologne, futur roi Henri III, l'affaire fut portée devant le parlement de Toulouse dans lequel Jean de Montlezun était influent et Jean de Lary n'obtint pas justice, un accord entre les parties fut signé le 3 mars 1597. Les parties semblaient réconciliées et

[1121] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051
[1122] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051
[1123] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051, selon un extrait du seigneur Roger de Larran.
[1124] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051
[1125] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051, *Congul*, notaire
[1126] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051
[1127] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051

François de Montlezun, fils aîné de Jean, assista le 30 novembre 1603, au château de Latour au contrat de mariage de Jeanne de Lary avec Jean Pierre de Preissac issu du 3ème mariage d'Anne de Got avec Jacques de Preissac. Puis pendant les fêtes de Pentecôte 1608, à Fleurance, François de Montlezun et ses hommes se jetèrent sur Jean de Lary, seigneur de Mansempuy, son neveu, et l'assassinèrent[1128], la suite est reportée infra.
Jean de Montlezun avait acheté, le 23 avril 1598, à Gabrielle de Montlezun, coseigneuresse de Montestruc, des droits et rentes par elle possédés ou prétendus, audit lieu[1129].
Il fut capitaine de 50 hommes d'armes, sénéchal d'Armagnac, et mourut le 3 avril 1616, à Baratnau[1130], peu après son fils François.
Il avait épousé, par contrat du 30 novembre 1568, **Françoise de BEZOLLES,** veuve avec 6 enfants de Bernard de Lary, seigneur de Latour (épousé par contrat 2 mars 1551[1131], v.st, soit 1552 n.st) mort au siège de La Rochelle en 1562[1132], elle était fille de Jean de BEZOLLES, seigneur de Crastes, et d'Antonie de BIRAN[1133].
Françoise de Bezolles testa le 15 mars 1597[1134] et mourut le 4 janvier 1602 à Baratnau[1135]
Ils eurent :

17.1 François de MONTLEZUN, qui suit

17.2 Jean alias Philippe de MONTLEZUN

17.3 Diane de MONTLEZUN.
Elle épousa, par contrat du 27 décembre 1593, au château de Baratnau, étant dotée de 6 666 écus 2/3, **Odet de MONTLEZUN,** seigneur et baron de Campagne, Projan, fils de feu Arnaud de MONTLEZUN, chevalier, seigneur de Campagne, et de Françoise de NARBONNE[1136], un nouveau contrat rappelant celui du 27 décembre 1593, avec la dot de 20 000 livres, fut passé le 21 juillet 1594, le sieur de Campagne donna 10 000 livres et devait payer 10 000 livres sur la constitution de dot faite par lui et la dame de Narbonne, sa mère, à Anne de Montlezun, sa sœur, femme de Bertrand de Barbotan, seigneur de Mormès[1137].
Diane de Montlezun mourut avant le 6 avril 1616, date à laquelle son mari, Odet de Montlezun, seigneur de Campagne, fut assigné par Me Pierre Larrieu, comme père de ses enfants, pour assister à l'inventaire des biens de feu François de Montlezun, sieur de Baratnau et de Montestruc, frère de Diane (infra)

XVII François de MONTLEZUN, sieur de Baratnau et de Montestruc

---

[1128] E. de Lary de Latour, *Bulletin de la société archéologique du Gers,* 1912, p.212 et sq.
[1129] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051
[1130] Chevallier.
[1131] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051 ; Lainé dit contrat du 5 août 1553
[1132] A. Laffont, *Comment les Montesquiou devinrent seigneurs de Crastes, Revue de Gascogne,* 1936, pp.18-19
[1133] A. Laffont, *Comment les Montesquioi devinrent seigneurs de Crastes*, *Revue de Gascogne,* 1936, pp.18-23
[1134] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051, de Mesmes, notaire
[1135] Chevallier, p. 3.
[1136] AD. Gers B 410, Jean Couget, notaire de Montestruc ; AD. Gers I 2431 n°2051
[1137] AD. Gers Vergès I 2429 n°3356, Carbon Castin, notaire de Feuga

Comme dit supra, il assassina, pendant les fêtes de la Pentecôte 1608, dans une rue de Fleurance, son neveu Jean de Lary, seigneur de Mansempuy. Le 29 mai 1608, les consuls de Fleurance ordonnèrent son appréhension, il fut condamné à mort le 3 décembre 1608.
Il s'était enfui en Espagne aussitôt après l'assassinat, il reparut en Gascogne, le 28 août 1614, avec une troupe armée, proférant des menaces contre Jean de Lary, son demi-frère, père de sa victime, puis mourut à la fin 1615 ou au début de 1616. (supra)
Il avait épousé, par contrat du 1er octobre 1600, **Jeanne de MALVIN,** dotée de 21 000 livres, fille de François de MALVIN, seigneur de Montazet, et de Jeanne de PREISSAC. Le 7 mars 1604, Jean de Montlezun, seigneur de Baratnau et de Montestruc, donna une procuration à Me Arnaud Larrieu, notaire royal de Montestruc, pour toucher en son nom les intérêts de la somme de 21 000 livres due audit seigneur par Jean Antoine de Malvin, seigneur de Montazet, pour la constitution dotale de Jeanne de Malvin, belle-fille de ce dernier, femme de François de Montlezun, seigneur de Montestruc, son fils[1138]. Jeanne de Malvin, veuve de François de Montlezun, seigneur de Montestruc, fils de feu Jean de Montlezun, seigneur de Baratnau, capitaine de 50 hommes d'armes, comme mère de ses enfants, Geoffroy et François de Montlezun, pourvus de tuteurs, ayant de nouveau protesté, requit un un inventaire des biens de feu son mari, au château de Baratnau, qui fut réalisé par Me Pierre Larrieu, à partir du 5 avril 1616, qui assigna le lendemain Odet de Montlezun, seigneur de Campagne, veuf de Diane de Montlezun, le 12 avril suivant, l'inventaire fut poursuivi en présence de Jean de Montlezun, sieur de Marguestau, d'Antoine de Savère, sieur de Gandoins, de Jean Michel de Livron, sieur de Maravat et coseigneur de Montestruc, de François de Montlezun, sieur de Martisserre, de Pierre Filhol, sieur de Caillavet, de Jean de Livron, sieur de Saint Guiraud. Le 27 juillet 1616, Jeanne de Malvin reçut de Jean de Montlezun, sieur de Marguestau, Samson de Chic, sieur d'Arcamont et Jean de Bezolles, sieur de *Tarrens,* tuteurs desdits Geoffroy de Montlezun, sieur de Baratnau, et François de Montlezun, les meubles qui furent désignés, sauf les titres et documents qui sont dans un coffre dont les tuteurs ont la clef[1139].
Jeanne de Malvin épousa, en secondes noces, dotée de 10 000 livres, par contrat du 30 août 1617, Aymeric de Bruguières, seigneur de Saubiac[1140].
François de Montlezun et Jeanne de Malvin eurent :

18.1 Geoffroy de MONTLEZUN, qui suit

18.2 Françoise de MONTLEZUN.
En 1631, Françoise de Montlezun présenta une requête contre le sieur de Baratnau qui avait été subrogé aux droits et actions que Jeanne de Malvin, sa mère, avait sur la maison de Baratnau, elle produisit le contrat de mariage de Jean de Montlezun avec Françoise de Bezolles, du 30 novembre 1568, et le testament de Jean de Montlezun, le contrat de mariage de François de Montlezun et de ladite de Malvin, du 1er octobre 1600[1141]. Elle mourut le 13 novembre 1675, à La Bruguède

[1138] AD. Gers E 193
[1139] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051
[1140] AD. Gers B 411, Arnaud Arrol, notaire de Montestruc
[1141] AD. Gers B 75

Elle avait épousé, par contrat du 13 février 1625, **Bertrand d'AUDEBARD,** seigneur de Ferrussac, né vers 1586, gouverneur de Casteljaloux par commission du 24 juin 1622, maréchal de camp, il mourut le 31 octobre 1672, ayant eu 5 enfants de sa seconde union, il avait épousé en premières noces Jeanne d'Esssenaut, épousée par contrats des 15 juillet et 27 août 1611, d'où 5 enfants[1142].

XVIII Geoffroy de MONTLEZUN, seigneur de Baratnau,
Le 11 septembre 1619, un arrêt régla avec détail sur titres des XIIIème-XVème et XVIIème siècles, divers droits féodaux constitués entre Geoffroy de Montlezun, seigneur de Baratnau, héritier de *Gilles* de Montlezun, son oncle, Jeanne (de Polastron) de La Hillère, veuve d'Hercule du Fourc, sieur de Montestruc, et Michel de Héron, sieur de Mirabel et coseigneur de Montestruc[1143]. En 1637, il fit un accord avec Joël de Bezolles, seigneur de Crastes, au sujet de l'indemnité réclamée par ce dernier pour le séjour dans la maison de Crastes de Françoise de Montlezun, sœur dudit seigneur de Batatnau[1144]. Geoffroy de Montlezun, seigneur de Baratnau et coseigneur de Montestruc, fit un accord, le 27 octobre 1655, avec Jacques de Héron, seigneur de Malaussanne et coseigneur de Montestruc, neveu et héritier de feu Jean Michel de Héron, seigneur de Maravat, au sujet de certains droits seigneuriaux[1145].
Il avait épousé en premières noces **Louise de ROGER de Cahuzac,** file de François de ROGER de Cahuzac, écuyer, seigneur de Caux, et de Jeanne d'HEBRAIL[1146], ce mariage fut rappelé le 1er mai 1637, par un acte disant que François de Roger, seigneur de Caux, Festes, Herminis, avait donné en mariage sa fille puînée Louise de Roger au seigneur de Baratnau, à qui il avait donné 12 000 livres[1147].
Il avait épousé en secondes noces (*26 mai 1618,* Chevallier, ce qui est anachronique) **Marthe de GERES**[1148].
Enfants du second lit :

19.1 Jean François de MONTLEZUN, qui suit.

19.2 Henriette de MONTLEZUN (Chevallier)

XIX Jean François de MONTLEZUN
Il testa le 16 janvier 1680[1149].
Il épousa ***Esther de LONS.*** (Chevallier.) Elle est peut-être fille de Jean, seigneur et baron de Lons, et de Françoise de Saint-Cricq, lequel testa le 21 août 1640, nommant sa fille Esther (Cauna.)
Ils eurent :

[1142] Baron de Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* 7ème série, p.1013
[1143] AD.HG B 327
[1144] AD. Gers E 199
[1145] AD. Gers E 200
[1146] Mahul, *Cartulaire de Carcassonne.*
[1147] AD. Aude B 36
[1148] Maurice Vuillier se référant à Moréri
[1149] Chevallier, p. 4.

Françoise Marguerite de MONTLEZUN.
Elle épousa, le 27 janvier 1683, au château de Baratnau, **Alexandre de LANSAC,** baron de Roquetaillade, sénéchal d'Albret[1150], fils de feu François de LANSAC, seigneur de Roquetaillade, et de Catherine du PERIER[1151].
Alexandre de Lansac, sénéchal d'Albret convoqua la noblesse à Nérac, le 24 juin 1703.
Ils eurent un fils François de Lansac, seigneur de Roquetaillade, qui testa en octobre 1729, instituant héritier Marc Antoine de Monck, chevalier d'Uzer, à charge de porter les armes et le nom de sa famille[1152].

IV
Seigneurs de Montcassin, Lupiac

L'auteur de cette branche, Gaillard de Montlezun, était le fils cadet d'Arnaud Guilhem de Montlezun, seigneur de Baratnau, coseigneur de Montestruc, et de Catherine d'Ascous.

XIII Gaillard de MONTLEZUN, seigneur de Cardeneau (ou Cardenau) puis de Montcassin (devenu Moncassin, Gers)
Fils cadet, il se maria tardivement comme cela arrivait fréquemment,
Dit fils d'Arnaud Guilhem de Montlezun, il épousa par contrat du 20 février 1494, **Catherine de LUPIAC,** dernière représentante de sa branche, fille de Jean de LUPIAC, seigneur de Montcassin, et d'Hélène de CASTILLON[1153], ces derniers s'étaient mariés par contrat 16 septembre 1474[1154], une condition du mariage était que leurs descendants prennent le nom et les armes de la famille de Lupiac. Devenue veuve, Catherine de Lupiac épousa, en secondes noces, dès le 6 août 1531), Bertrand de Biran, seigneur de Roquefort, veuf de Françoise de Montesquiou, épousée par contrat du 6 mars 1498, Catherine de Lupiac donna une procuration le 5 août 1538[1155]. Devenu veuf une nouvelle fois, Bertrand de Biran épousa Jeanne de Revignan.
Gaillar de Montlezun et Catherie de Lupiac eurent :

14.1 Jean de MONTLEZUN, qui suit

14.2 Antoine de MONTLEZUN.

[1150] Baron de Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* 7ème série, p.1013, indique ce mariage et dit que Françoise Marguerite de Montlezun était fille de Jean François de Montlezun, et petite-fille de Geoffroy de Montlezun, de la branche des seigneurs de Montestruc et de Baratnau.
[1151] Michel Smaniotto, *Féodales,Famille Andron de Bourg, branches cadettes, Maurian et Roquetaillade,* inédit pour tout ce qui concedrne la famille de Lansac.
[1152] Michel Smaniotto, *Féodales, Famille Andron de Bourg, branches cadettes : Maurian et Roquetaillade,* inédit, p.14 indique le mariage de Françoise Marguerite de Montlezun et ce qui concerne son époux.
[1153] Denis de Thézan, *Notes sur la famille de Lupiac, seigneur de Montcassin,* in *Revue de Gascogne,* 1884, p.50, indique également le second mariage ded Catherine de Lupiac ; AD. Gers Vergès I sup 400 n°13373 (1474 à 1494)
[1154] AD. Gers Vergès I 2155
[1155] AD. Gers Vergès I 497 n° 4168

14.3 Barthélemy de MONTLEZUN.

14.4 Bernard de MONTLEZUN. Chevalier de Malte

14.5 Anne de MONTLEZUN.
Elle épousa, par contrat du 24 janvier 1530, **Jacques du COS,** seigneur de La Hitte (olim La Fitte), parmi les témoins Odet de Manhaut (Maignaut), seigneur de Barran, Bernard de Léaumont, seigneur de Malartic [1156], fils d'Odet du COS, seigneur de La Hitte, et d'Audine de MAIGNAUT de Montégut, d'où postérité[1157].

XIV Jean de MONTLEZUN, seigneur de Cardeneau puis Montcassin
Il testa le 27 octobre 1528, nommant ses parents Gaillard de Montlezun et Catherine de Lupiac, sa femme Anne de Massas de Malartic, instituant héritier son fils aîné Bernard de Montlezun, lui substituant Antoine et ses autres enfants[1158].
Il avait épousé, par contrat du 6 avril 1521 (v.st, soit 1522 n.st), **Anne de MASSAS,** dotée de 1 600 livres,fille d'Odet de MASSAS, seigneur de Malartic, et de Marie de BIRAN, à cet acte est attachée la transaction passée entre Pierre de Caumont et Anne de Léaumont, mariés, sieur et dame de Malartic, et Bernard (de Montlezun) de Lupiac sieur de Cardeneau, et quittance des droits que ladite de Massas pouvait avoir sur la maison de Malartic le 3 avril 1555[1159].
Ils eurent :

15.1 Bernard de MONTLEZUN, qui suit

15.2 Antoine de MONTLEZUN

15.3 …autres enfants (Jean, etc.)

XV Bernard de MONTLEZUN dit de LUPIAC, seigneur de Montcassin
Il mourut avant le 15 septembre 1595 date du contrat de mariage de sa fille Frize
Il avait épousé en 1551[1160] (alias *17 mars 1545,* Chevallier), à La Valette, **Hélène de NOGARET dite de LA VALETTE,** fille de Pierre de NOGARET, seigneur de La Valette, et de Marguerite de L'ISLE, dame de Cazaux et de Caumont, elle vivait le 15 septembre 1595 lors du contrat de mariage de sa fille Frize[1161]
Ils eurent :

16.1 Jean de MONTLEZUN, qui suit.

[1156] Denis de Thézan, *Notes sur la famille de Lupiac, seigneur de Montcassin, op.cit.,* p.51, fournit le texte du contrat en latin et en langue d'oc.
[1157] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.I, p.189
[1158] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13373
[1159] AD. Gers Vergès I sup 378 n°12478 ; AD. Gers I sup 400 n°13470
[1160] Pére Anseime, T.III, p., 854 ; André Navelle, *op.cit.,* t.VIII, p. 35, disent 1551 ; Michel Chevallier dit 17 mars 1545
[1161] AD.HG Reg. Ins. 6.

16.2 Jean de MONTLEZUN, cadet

16.3 Jean de MONTLEZUN, auteur de la branche des seigneurs de Tajan

16.4 Philippe (ou Antoine) de MONTLEZUN, seigneur d'Houeillès.
Mestre de camp au régiment de Champagne en 1585, puis au régiment de Picardie en 1588, il fut tué au siège de *Gargean.*[1162]

16.5 Bertrand de MONTLEZUN**,** *tué en Flandre* (Michel Chevallier.)
Il est peut-être Bernard, seigneur de Cordes, présent le 16 novembre 1615, ainsi que Jean (de Montlezun) de Lupiac, sieur de Montcassin (qui pourrait être son frère), au contrat de mariage de Suzanne de Biran, fille de Jean Léonard de Biran, seigneur de Goas, et de Françoise de Montlezun, avec Pierre de Sérillac, seigneur de Saint-Léonard[1163].

16.6 Jeanne de MONTLEZUN dite de LUPIAC
Elle épousa, le 19 janvier 1573, **Michel de CASTILLON,** seigneur de Mauvezin, Carboste, Lescout, fils de Guy ou Guiraut de CASTILLON, seigneur de Mauvezin, Carboste, Lescout, et d'Isabeau du BOUZET[1164], elle vivait le 17 septembre 1617, Isabeau du Bouzet était fille de Jean III du Bouzet, seigneur de Roquepine, et de Bernardine de Montlezun[1165], d'où postérité

16.7 Françoise de MONTLEZUN dite de LUPIAC
Un acte de 1597 dit que Françoise de Lupiac, mariée en premières noces avec feu Hélie Panet, écuyer, seigneur de Montpeyran en Périgord et ensuite en secondes noces avec Jean Bernard de Biran, seigneur de Gouhas et de Gaussens, gouverneur pour le Roi de la ville et château d'*Antiny* (Antigny ?), avait eu 2 000 écus d'or de dot par sa mère Hélène de Nogaret, dame de Montcassin, veuve de Bernard de Lupiac, seigneur de Montcassin, Jean de Lupiac, seigneur de Montcassin, frère de ladite Françoise, a eu 1 366 écus[1166].
Le 16 septembre 1615, Françoise de Montlezun donna 4 000 livres à sa fille Suzanne de Biran, pour ses droits, par son contrat de mariage avec Pierre de Sérillac (Sédillac[1167])
Elle avait épousé, en premières noces (27 décembre 1582) **Hélie PANET (PAVET),** coseigneur de Montpeyran. Ce dernier est probablement Hélie (de) Panet, seigneur de Montpeyran, qui avait épousé, par contrat 31 mai 1572, Henrie de Saint-Astier, fille de

[1162] Chevallier, p. 9.
[1163] AD. Gers Vergès I 500
[1164] La Chesnaye-Desbois
[1165] Joseph Noulens, *Maisons historiques de Gascogne, Notice du Bouzet,* pp.27, 28
[1166] AD. Gers Vergès I 498
[1167] AD. Gers Vergès I 500, Isaac Buisson, notaire de Cézan

Jacques de Saint-Astier, seigneur des Bories, Antonne, et d'Anne Marguerite de Cauna[1168].

Elle avait épousé en secondes noces, le 9 octobre 1585, Jean **Bernard de BIRAN,** seigneur de Gouhas (Goas), fils d'Antoine de BIRAN et de Marguerite de MONTLEZUN[1169], d'où postérité.

Jean Bernard de Biran épousa en secondes noces, le 25 février 1620, Marguerite de Narbonne, fille d'Agésilas de Narbonne, seigneur de Birac et d'Aubiac, du chef de sa femme, et d'Henrie Renée de Lart dite de Goulard (Galard), dame de Birac et d'Aubiac[1170], d'où postérité.

16.8 Catherine de MONTLEZUN

Elle épousa, le 19 juillet 1578, **Amanieu II de PARDAILLAN,** seigneur de Caumort, fils de Jean de PARDAILLAN, seigneur de Caumort, et d'Anne de CASSAGNET, sa première épouse[1171] (Jean de Pardaillan épousa en secondes noces Jeanne d'Astugue)

Amanieu de Pardaillan testa le 3 septembre 1590, au château de Caumort, en Fezensac, laissant à sa femme Catherine de Montlezun et de Montcassin, dame de Montestruc, maîtresse et administratrice de ses biens, nommant parmi les tuteurs de ses enfants Jean de Montlezun, sieur de Moncassin[1172].

16.9 Frize de MONTLEZUN dite de LUPIAC.

Elle épousa, par contrat du 15 septembre 1595, **François de SAINT-PAUL**, seigneur de Vidaussan, au comté de Nébouzan, la future était assistée de son frère Jean de Lupiac, écuyer, seigneur de Moncassin, gouverneur pour le Roi en la citadelle de Metz[1173].

XVI Jean de MONTLEZUN dit de LUPIAC, seigneur de Montcassin

Il fut gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, chevalier de l'ordre du Roi, il était en 1576, capitaine de 50 hommes d'armes, puis en 1585 gouverneur pour le Roi en la citadelle de Metz.[1174]

Il mourut le 23 mai 1620 ; le 24 juin 1620, au château de Saintrailles, Raymond de Lupiac, fils aîné de Jean de Lupiac, seigneur de Moncassin, fit assigner son frère Alexandre de Lupiac, sieur de Houeillès, et Hélène de Lupiac, ses frère et sœur, pour procéder à l'ouverture du testament de leur père, par lequel Raymond, fils aîné fut institué héritier universel à la charge de payer 8 000 écus audit Alexandre et pareille somme à Louise de Lupiac, sa fille à marier. Les droits d'Alexandre se montaient à 24 000 livres, pour éviter un procès ledit sieur de Houeillès devait céder tous ses droits à son frère Raymond moyennant la somme de 24 000 livres, que ledit sieur de Moncassin devait payer en 8 ans, cette affaire se poursuivit car

---

[1168] Jacques de Cauna, *Cadets de Gascogne, La maison de Marsan de Cauna,* Livre II, pp.104-106

[1169] AD. Lot-et-Garonne Fonds Raymond n°93

[1170] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Biran,* produisant la preuve.

[1171] Maurice Vuillier, se référant à Magny, t.1, p.152

[1172] AD. Gers Vergès I 1752 n°6214

[1173] AD.HG Reg. Ins 6

[1174] Chevallier, indique la carrière, sans mentionner les dates.

Louise de Lupiac dit que son père l'avait promise en mariage au sieur baron de *Forès* et par écrit avait promis une dot de 10 000 écus[1175].
Il avait épousé, le 21 juin 1576 **Jeanne de LARY[1176],** fille de Bernard de LARY, seigneur de La Tour et de Mansempuy, et de Françoise de BEZOLLES, cette dernière avait épousé secondes noces, le 20 novembre 1568, Jean de MONTLEZUN, seigneur de Baratnau, coseigneur de Montestruc (supra.)
Son mari la nomma son procureur, le 14 mai 1583, pour le paiement de l'achat de la Salle et la maison de *Goardes,* en la juridiction de Beaucaire, à Jean Charles de Pardaillan, seigneur et baron de Panjas, vicomte de Juliac[1177].
Jeanne de LARY avait épousé en premières noces Bertrand de MIOSSENS, seigneur de Samson[1178]
Jean de Montlezun et Jeanne de Lary eurent :

17.1 Raymond de MONTLEZUN dit de LUPIAC, qui suit.

17.2 Alexandre de MONTLEZUN dit de LUPIAC, auteur de la branche des seigneurs de Houeillès

17.3 Hélène de MONTLEZUN dite de LUPIAC.
Elle épousa, par contrat 2 ocrobre 1605, à au château de Montcassin, étant dotée de 24 000 livres, **Amanieu de MONTESQUIOU,** seigneur et baron de Saintrailles, La Mothe, Cumont, fils de Bernard de MONTESQUIOU, seigneur de La Mothe, Cumont, et de Françoise de CHAMBOREL[1179]. Amanieu de Montesquiou, seigneur de Saintrailles reçut en 1613 confirmation du roi Louis XIII de la commission de gouverrneur des Eaux et Forêts au parc de Durance du duché d'Albret, donnée par le roi Henri IV[1180] et mourut dès 1621, d'où postérité.

XVII Raymond de MONTLEZUN dit de LUPIAC, seigneur de Montcassin, baron de Durance
Il fut Grand prévôt de Guyenne en 1620, député de la noblessse de la sénéchaussée d'Albret aux Etats Généraux de 1624, à Paris, mestre de camp et gouverneur d'Agenais[1181], etc,
Raymond de Lupiac, seigneur de Montcassin, baron de Durance, échangea, le 30 juin 1642, la baronnie de Durance, comprenant 4 paroisses, avec le prince de Condé qui lui céda en retour la vicomté de Boulogne, Sainte-Maure, et la 4ème partie de Torrebren, en la sénéchaussée de Nérac, et le repaire de Lavergne[1182].
Il testa le 28 mars 1651, au château de Montcassin[1183].

[1175] AD. Gers Vergès I 2455
[1176] Lainé, *Archives de la noblesse de France,* t.11, p. 4, pour tout ce qui concerne Jeanne de Lary.
[1177] AD. Gers I *24128* n°13308
[1178] Lainé, *Archives de la noblesse de France,* XI, p. 4 de la généalogie Laqry de La Tour.
[1179] AD.HG Reg. Ins 14 ; Père Anselme, *op.cit.,* VII, p.283
[1180] AD. Lot-et-Garonne E supp 2886
[1181] Chevallier, p. 9.
[1182] AD. Lot-et-Garonne E sup 2892
[1183] Baron de Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* 5ème série, p.908

Il avait épousé, le 13 mai 1619, au château de Birac, **Marthe de NARBONNE,** fille d'Agésilas de NARBONNE, seigneur de Birac et d'Aubiac, et d'Henrie Renée de LART de GOULARD (GALARD)[1184]
Ils eurent :

18.1 Charles de MONTLEZUN, qui suit.

18.2 Jean Charles de MONTLEZUN, chevalier de Malte.
Il mourut avant 1696, date d'un jugement entre Charles de Montlezun de Lupiac, son héritier, et Jean François de Narbonne, seigneur comte d'Aubiac, Biran[1185].

18.3 Claire **Catherine de MONTLEZUN** dite **de LUPIAC.**
Elle épousa **Antoine de COUS**, seigneur de Tranchet, neveu de l'évêque de Condom[1186]. Ce dernier, neveu et coadjuteur en 1603, de Jean du Chemin, évêque de Condom (1581-1616), lui succéda, il céda l'évêché, en 1647, à Jean d'Estrades dont l'aïeul Jean d'Estrades était le neveu d'Isabeau d'Estrades (Isabeau d'Estrades était la seconde épouse, en 1572, de François de Cours, seigneur de la Salle du Prat[1187].)
Leur fille Catherine de Cous épousa, par contrat 6 juin 1669, Jean de Goulard (Galard), baron de L'Isle, fut présent Charles de Montlezun et de Montcassin, seigneur dudit lieu, la future était sœur de Françoise de *Cours* qui avait épousé le seigneur de Bonas[1188](Jean Antoine de Pardaillan, dit le marquis de Bonas), Jean de Galard épousa en secondes noces Perside de Luppé, fille de Phinée de Luppé, seigneur de Pépieux, et d'Anne de Belrieu[1189].

18.4 peut-être Jean François de MONTLEZUN de Montcassin, chevalier, seigneur d'Auriolles, Bias, Saint-Julien, 1690 à 1720[1190].

XVIII Charles de MONTLEZUN de LUPIAC, seigneur de Montcassin, vicomte de Boulogne.
Capitaine au régiment du Bouzet en 1650, mestre de camp de cavalerie en 1652, il mourut à Tournecoupe le 23 avril 1683[1191].
Il avait épousé, en premières noces (13 décembre 1638), **Anne de MONTESQUIOU[1192].**
Il avait épousé, en secondes noces le 8 juillet 1658, **Marguerite Henriette de FOIX-CANDALE,** fille de Gaston de FOIX, seigneur de Villefranche, de Tournecoupe, baron de Saint-Sulpice, et de Marguerite de GROSSOLLES, veuve d'Amanieu de PREISSAC, baron

[1184] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.I, pp.170, 171
[1185] AD. Gers B 171
[1186] L'évêque de Condom à cette date apparaît comme Antoine de Cous
[1187] Joseph Noulens, *Maisons historiques de Gascogne, Notice du Bouzet,* 2ème partie, Famille de Cours, p29
[1188] *Maison de Galard,* p.382
[1189] *Maison de Galard,* p.1312
[1190] Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* 5ème série p.908.
[1191] Chevallier, p. 9.
[1192] Chevallier, p. 9.

d'Esclignac, épousé par contrat 24 janvier 1639, elle mourut à Tournecoupe le 1er octobre 1689[1193].
Enfants du second lit :

19.1 Charles de MONTLEZUN, qui suit

19.2 Claire Catherine de MONTLEZUN.
Elle mourut à Paris le 22 juillet 1684, sans alliance[1194].

XIX Charles de MONTLEZUN de LUPIAC de FOIX de CANDALE, comte de Montcassin, baron des baronnies de Cadillac, de Sainte-Mère et de Tournecoupe, seigneur de Gaudonville.
Né le 11 août 1661, il reçut, le 25 mars 1724, une donation d'Arnaud Guilhem de Manas d'Homps et de Michel de Manas, seigneur d'Homps, frères[1195]. En 1730, habitant Tournecoupe il était en procès avec François Cauboue-Lapujade pour la métairie de Gebra[1196]. En 1739, il répudia les dispositions testamentaires d'Henry François de Randan, duc et pair de France[1197].
Sans héritier mâle il institua légataire son neveu Charles de Preissac, pour la la terre de Cadillac.

Le dernier représentant de cette branche (branche de Houeillès ?) serait :
Pierre Sylvain de MONTLEZUN de MONTCASSIN, chevalier, comte de MONTLEZUN, seigneur d'Auriolles.
Il épousa (vers 1762) **Thérèse Charlotte Louise Clémentine de LUPPE,** fille de Louis de LUPPE, comte de Luppé, et de Marie Sidonie de COLBERT. Louis de Luppé testa le 7 mai 1768 nommant ses enfants vivants dont Thérèse Louise Charlotte qui épousa, après ce testament, le comte de Montlezun[1198].
Ils eurent une fille :

Jeanne Françoise Marie Louise de MONTLEZUN de MONTCASSIN.
Née en 1769, elle épousa, en 1786, **François Louis, marquis de FUMEL-MONTAIGU,** qui mourut à Villeneuve le 6 mai 1813, âgé de 55 ans, d'où une fille qui épousa en 1813 le marquis de Vassal-Montviel.
Jeanne Françoise de Montlezun, testa le 2 novembre 1832, à Villeneuve-sur-Lot, léguant le domaine d'Auriolles à son gendre le marquis de Vassal, mourut le 3 janvier 1833, en son château d'Auriolles, âgée de 63 ans[1199]

[1193] Père Anselme, *op.cit.,* III, 385 ; IX, p.416, indique également le décès de Charles de Montlezun, la naissance de son fils Charles, issu de son second lit
[1194] Woelmont de Brumagne, *op.cit.,.*
[1195] AD. Gers B 422
[1196] AD. Gers B 206
[1197] AD. Gers B 423
[1198] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12249
[1199] Baron de Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* 7ème série, p.1012

V
Seigneurs de Tajan

L'auteur de cfette branche, Jean de Montlezun dit de Lupiac, était fils de Bernard de Montlezun dit de Lupiac, seigneur de Montcassin, et d'Hélène de Nogaret

XVI Jean de MONTLEZUN, seigneur et baron de Tajan (près de Saint-Martory, Haute-Garonne), seigneur de Prayssas (Lot-et-Garonne), Saint-Martory (Haute-Garonne.)
Il fut gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, mestre de camp au régiment de Picardie en 1585. Entre 1606 et 1610, comme procureur de Catherine de Montpezat, dame de Tajan, Esgoarrabaque, il déchargea du droit de mouture Arnaud, seigneur du domaine de Préchacq[1200].
Le 12 décembre 1624, Jean et Bernard de Montlezun, seigneur de Tajan, père et fils, furent décrétés de prise de corps[1201].
Jean de Montlezun, seigneur et baron de Tajan, passa un contrat de gazaille en 1634[1202] et mourut avant le 30 septembre 1635, date à laquelle son fils Bernard de Montlezun, seigneur et baron de Tajan, et Raymond François de Montesquiou, seigneur et baron de Saintrailles, renoncèrent au procès que Jean de Montlezun avait intenté contre Hélène de Lupiac de Montcassin[1203].
Il avait épousé, par contrat du 21 juillet 1584, **Catherine de MONTPEZAT,** dame de Tajan et de Saint-Martory, dotée de 18 000 écus, fille de Jean de MONTPEZAT, seigneur de Tajan et de Saint-Martory, et de Jeanne de SAINTE-COLOMBE, dame d'Esgoarrabaque, et dite petite-fille de *Marthe de SAINT-FELIX*[1204]*,* ce qui est inexact. Catherine de Montpezat, dame de Tajan, Saint-Martory, assistée de son mari Jean de Montlezun, capitaine de 50 hommes d'armes du Roi, vendit, entre 1602 et 1605, la seigneurie d'Ogenne à Pierre de Navailles, seigneur de Saint-Saudens[1205].
Le 20 décembre 1608, Catherine de Montpezat, épouse de Jean de Montlezun, seigneur de Tajan, transigea avec Amanieu de Montesquiou, baron de Saintrailles, comme fils et héritier de Bernard de Montesquiou, lui-même héritier de Madeleine de Sainte-Colombe, veuve de Jean de Goulard (Galard), seigneur de Saintrailles, au sujet de la seigneurie d'Esgoarrabaque en Béarn[1206].
Catherine de Montpezat, testa le 4 juillet 1609, à Prayssas, en Agenais, nommant son mari, disant avoir marié Anne de Montlezun, sa fille aînée, avec Hector du Lau, seigneur dudit lieu, elle lui avait donné 40 000 livres, elle lui donna en plus 150 livres, elle donna 20 000 livres à sa fille Jeanne de Montlezun et 20 000 livres à sa fille Frise de Montlezun, et institua héritier universel son fils Bernard de Tajan[1207].

[1200] AD. Pyrénées-Atlantiques E 1656
[1201] AD.HG B 444
[1202] AD.HG 3 E 27605 Saint-Marcet
[1203] AD. Gers Vergès I 2432 n°13461
[1204] AD.HG Reg. Ins 1, nomme Marthe de Saint-Félix aïeule de Catherine de Montpezat, ce qui est inexact. ; Carsalade, *Les mémoires de Jean d'Antras,* retrace la carrière de Jean de Montlezun, seigneur de Tajan*,* et celle de son frère Antoine de Montlezun, seigneur de Houeillès, tué en 1539 au siège de Gergeau.
[1205] AD. Pyrénées-Atlantiques E 1654
[1206] AD. Lot-et-Garonne 52 J 23
[1207] AD.HG E 1447

Ils eurent :

17.1 Bernard de MONTLEZUN, qui suit

17.2 Jean de MONTLEZUN.
Jean de Montlezun de Montcassin aurait eu une fille ***Catherine*** **(Rose) de MONTLEZUN** qui épousa **Jean de BARITAUT,** seigneur de Castillon[1208], elle est peut-être confondue avec sa nièce Rose de Montlezun (infra)

17.3 Anne de MONTLEZUN.
Anne de Tajan, veuve d'Hector du Lau, fit une transaction, en 1636, avec Hercule de Batz-Léaumont et Philippe de Pardaillan, seigneur de Baillès, concernant la somme de 300 livres due au seigneur de Batz[1209]. Elle recut 8 000 livres, le 9 juin 1650, de son frère Bernard de Montlezun de Tajan, dues par une transaction du 11 mai 1645[1210]. Le parlement de Toulouse rendit un arrêt, le 14 mars 1662, dans une contestation sur la seigneurie de Larroque-Engalin entre Louis de Biran, comte de Goas, et Anne de Tajan, veuve d'Hector du Lau[1211].
Elle avait épousé, par contrat du 30 avril 1608, au château de Prayssas, en Agenais, étant dotée de 40 000 livres, **Hector du LAU,** seigneur et baron du Lau[1212], fils de Jacques du LAU, seigneur et baron du Lau, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, et de Françoise de CASSAGNET[1213]. Leur fils Jean Hector du Lau testa une première fois en 1653, lors de son départ pour l'armée, puis en 1659, pendant une maladie, instituant héritier universel son frère Bernard du Lau, seigneur de Perchède, faisant en 1659 un legs de 1 000 livres à la dame de Tajan, sa mère, et recommandant à son héritier deux enfants bâtards[1214].

17.4 Jeanne de MONTLEZUN
Elle épousa ,le 20 décembre 1618, **Antoine Louis d'HEBRAIL,** chevalier, baron de d'Alon, seigneur de la Cortade, gouverneur de Beaucaire, fils de Bertrand HEBRAIL, chevalier, baron d'Alon et de la Cortade, et d'Anne de ROQUEFEUIL, d'où postérité, dont Jean d'Hébrail qui épousa sa cousine germaine Anne de Montlezun[1215], infra. Louis d'Hébrail mourut avant le 14 août 1657, date du contrat de mariage de sa fille Isabeau d'Hébrail avec Pierre de Canals, seigneur de Lastronques, vicomte de *Monlas,* premier baron de Comminges[1216].

[1208] Maurice Vuillier, la preuve n'est pas fournie, nous estimons cette donnée très douteuse.
[1209] AD. Lot-et-Garonne I sup 2865
[1210] AD.HG 3 E 34835 Saint-Martory, Pierre Bouzeran, notaire de Toulouse
[1211] AD. Lot-et-Garonne E sup 2866
[1212] AD. Lot-et-Garonne E sup 2865
[1213] Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* 2ème série, pp.527-528
[1214] AD. Lot-et-Garonne E sup 2866
[1215] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.I, p.963, se référant à Pierre Chabuiber, notaire de Preissac
[1216] AD.HG Reg. Ins 29 bis

17.5 Frise de MONTLEZUN,
Elle fut légataire de sa mère dans son testament du 4 juillet 1609.

XVII Bernard de MONTLEZUN de MONTPEZAT, seigneur et baron de Tajan, Saint-Martory
Par son contrat de mariage du 21 juillet 1584, son père Jean de Montlezun avait fait donation de la moitié de tous ses biens au premier enfant mâle, qui avait été Bernard de Montlezun, sa mère avait fait la même donation, celle-ci, venant à mourir l'avait institué son héritier universel. Bernard de Montlezun épousa Catherine des Cars et de Montal, de ce mariage ont été procréées deux filles, Rose, mariée à Bernard de Montpezat de Carbon, son père Bernard de Montlezun lui avait constitué la moitié des biens de ladite Catherine de Montpezat, et Anne de Montlezun, qui a été mariée par sa mère à Jean d'Hébrail, seigneur et baron d'Alon[1217].
Le 30 septembre 1635, dans le château noble de Prayssas, en Agenais, Bernard de Montlezun, seigneur et baron de Tajan, et Raymond François de Montesquiou, seigneur et baron de Saintrailles, renoncèrent au procès intenté par feu Jean de Montlezun, seigneur et baron de Tajan, maréchal des camps et armées de Sa Majesté contre Hélène de Lupiac de Montcassin[1218].
Il avait épousé, par contrat du 27 janvier 1620, **Catherine (de PERUSSE) des CARS et de MONTAL,** fille de feu François des CARS, seigneur et baron de Merville et de Rose de MONTAL, elle eut 18 000 livres pour tout droit maternel, dont 10 000 livres payées le 9 avril 1622. Rose de Montal, maintenant décédée, par son testament du 27 octobre 1622, avait légué 16 000 écus et institué héritier universel Jacques des Cars, marquis de Merville et de Montal, son fils, marié à Madeleine de Bourbon, feu messire des Cars était mort ab intestat (tué à Paris en février 1631), le 21 juin 1631, il y eut une transaction entre Bernard (de Montlezun) de Montpezat et la dame de Merville (femme de Jacques des Cars) comme tutrice de ses enfants[1219].
Catherine de Montpezat mourut avant le 12 avril 1653, date du contrat de mariage de sa fille Anne avec Jean d'Hébrail
Ils eurent :

18.1 Rose de MONTLEZUN, dame de Tajan
Elle épousa (vers 1649) **Bernard de MONTPEZAT,** fils de Jean Antoine de MONTPEZAT, seigneur de Touille, Salles, et de Louise de SAINT-PAUL de Vidaussan, veuf de Jacquette de GAJAN (d'où une fille Isabeau), sans postérité de sa seconde union. Bernard de Montpezat, seigneur et baron de Tajan, Mauléon, Vidaussan dénombra le 4 avril 1663 la place et seigneurie de Tajan, au pays de Magnoac, qu'il tenait de la dame de Montlezun, sa femme[1220].
C'est peut-être elle qui dite Rose de Montlezun-Tajan épousa (donc en secondes noces) Jean de BARITAUT, de la paroisse de Castillon Saint-Médard, leur fille Rose de Baritaut épousa, le 17 juin 1697, François de Carsalade, lieutenant de la compagnie

[1217] AD. Lot-et-Garonne 52 J 108
[1218] AD. Gers Vergès I 2432 n°13461, de Guissan, notaire
[1219] AD. Lot-et-Garonne 52 J 108
[1220] AD. Gers Vergès I 2547

de son frère Antoine de Carsalade, fils Pierre Paul de Carsalade du Pont et de Scholastique de Vidal (épousée par contrat 18 janvier 1660[1221])

18.2 Anne de MONTLEZUN MONTPEZAT
Elle épousa, par contrat du 12 avril 1653, étant dotée de 31 500 livres plus 75 000 livres venant de la succession de sa mère, **Jean d'HEBRAIL,** seigneur et baron d'Alon, seigneur de la Cortade, Rieux, Artix, maintenu noble le 19 décembre 1668, fils d'Antoine Louis d'HEBRAIL, chevalier, baron d'Alon, seigneur de la Cortade, et de Jeanne de MONTLEZUN[1222] (sa cousine germaine), sans postérité. Anne de Montlezun mourut avant le 3 février 1698, date à laquelle des dames religieuses donnèrent une quittance de 200 livres, à Anne des Cars de Merville, épouse d'Antoine Claude de Moret, seigneur et marquis de Montarnal, héritière de feue Anne de Montlezun Montpezat de Tajan, en moins de 500 livres dues par feu Bernard de Montpezat de Carbon, seigneur de Tajan, faisant pour Rose de Montpezat, dame de Tajan, son épouse, selon pacte passé le 17 juin 1671, devant Monger, notaire[1223].

VI
Seigneurs du Sendat

L'auteur de cette branche, Jean de Montlezun, seigneur du Sendat, était fils d'Antoine de Montlezun, et de Catherine de Lupiac du Sendat

XV Jean de MONTLEZUN, seigneur du Sendat (en Condomois, donc le lieu en Montégut, Gers)
Il épousa (13 juillet 1533) ***Marguerite de LA BARTHE,*** *dame de Sendat, qui testa le 24 avril 1538* (Chevallier), dite sans preuve fille de Bertrand de LA BARTHE et de Marguerite (de MONTLEZUN ?) de LUPIAC de Montcassin.
Ils eurent :

16.1 Pierre de MONTLEZUN, qui suit

16.2 Jean de MONTLEZUN (Chevallier)

XVI Pierre de MONTLEZUN, seigneur du Sendat[1224].
Il épousa, le 1er septembre 1554, **Anne de FAGES,** seconde fille de Jean de FAGES, seigneur de Fages, et d'Anne de SALIGNAC, elle était veuve le 15 juillet 1585. Anne de Fages, sœur aînée de celle-ci avait épousé en premières noces, par contrat 18 mai 1553, Joachim de Monluc, prince de Chabanais, mort en 1567, sans postérité, frère de Blaise de Monluc,

[1221] Jules Villain, *op.cit.,* II, pp.1288-1291
[1222] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.I, p.963 ; AD. Lot-et-Garonne 52 J 108
[1223] AD.HG 3 E 24905 Saint-Gaudens
[1224] Blaise de Monluc, *Commentaires,* note 3 p.1344, indique sa femme, son beau-père, son fils Odet, dit mort sans postérité et sa fille Madeleine

maréchal de France ; elle épousa en secondes noces, le 15 juin 1570, Jean de Montlezun, seigneur de Caussens, veuf de Jeanne de Verduzan[1225].
Ils eurent :

17.1 Odet de MONTLEZUN, qui suit

17.2 Madeleine de MONTLEZUN.
Elle épousa en premières noces *(20 février 1585)* ***Jean de FUMEL,*** seigneur de *Monségur,* (Chevallier) dit fils de Guyon de FUMEL, baron de Monségur, et de Marguerite du BOIS, dame des Bordes[1226].
Elle épousa en secondes noces, par contrat du 20 février 1593, au château du Sendat, en Condomois, **Jean Jacques de MONTESQUIOU,** écuyer, capitaine d'une compagnie de la garde du Roi, fils puîné de la maison de Sainte-Colome, elle fut assistée d'Anne de Fages, dame douairière dudit Sendat, sa mère, et d'Odet de Montlezun, sieur du Sendat, son frère[1227]. Jean Jacques de MONTESQUIOU, seigneur de Sainte-Colome, était fils d'Amanieu de MONTESQUIOU, seigneur de Sainte-Colome, et d'Anne de MONDENARD, il était lieutenant des gardes françaises en 1604, il épousa en secondes noces, par contrat du 6 novembre 1610, Antonie de Chaumejean de Fourilles, fille de Gilbert de Chaumajean, chevalier, seigneur de Fourilles, et de Benoîte du Pont, d'où postérité de ses deux unions ; il apparut comme seigneur du Sendat et de Montcassin, le 22 octobre 1613, dans le contrat de mariage de sa fille Anne avec Charles de Fumel, seigneur et baron de Fumel[1228], ce qui montre qu'il avait hérité de ces terres de sa première femme.

XVII Odet de MONTLEZUN, seigneur du Sendat, coseigneur de Montcassin
Il était guidon de la compagnie du maréchal de Montmorency en 1585 et mourut dès 1595.
Il avait épousé, par contrat du 14 avril 1588, **Anne Marguerite d'ABZAC de La Douze,** fille de Gabriel d'ABZAC, baron de La Douze, seigneur de Barrière, la Cropte, Reilhac, et d'Antoinette BERNARD, dame de Vieillevigne[1229].
Ils eurent :

***Gabriel de MONTLEZUN** (1595-1596)* (Chevallier)

VII
Seigneurs de Houeillès

L'auteur de cette branche, Alexandre de Montlezun dit de Lupiac, seigneur de Houeillès était fils de Jean de Montlezun dit de Lupiac, seigneur de Montcassin, et de Jeanne de Lary

---

[1225] Blaise de Monluc, *Commentaires,* La Pléiade, p. 1238.
[1226] Maurive Vuiillier, la preuve n'est pas fournie
[1227] AD. Gers Vrrgès I 2429 n°13458, l'acte dit que Madeleine de Montlezun était veuve du sieur Urbain de Montségur en Agénois
[1228] O'Gilvy, *op.cit.,* t.1, p.23
[1229] Michel Smaniotto, *Féodales, Famille d'Abzac.*

XVII Alexandre de MONTLEZUN dit de LUPIAC, seigneur de Houeillès (Lot-et-Garonne)
Il fut major général au régiment de Picardie
Il épousa **Claire de RAFFIN** infra) dite sans preuve fille de Philippr de RAFFIN, seigneur d'Hauterive, et d'Antoinette de RANCE.
Ils eurent :

18. Jean Alexandre de MONTLEZUN, qui suit

XVIII Jean Alexandre de MONTLEZUN de LUPIAC, seigneur de Houeillès.
Il épousa (*14 janvier 1655*, Chevallier) **Anne de MONTLEZUN de Saint-Lary,** fille de Jean Jacques de MONTLEZUN, seigneur de Saint-Lary, et de Marguerite d'INCAMPS.
Anne de Montlezun, testa le 13 mai 1667, au château de Saint-Julien, en Albret, donnant l'usufruit de tous ses biens à son mari Alexandre de Lupiac de Montlezun, sieur de Houeillès, elle a un frère Gaston Jean Baptiste de Montlezun, seigneur et baron de Saint-Lary, et deux sœurs, Catherine de Montlezun, femme de Charles de La Roche, comte de Lavedan, Pauline de Montlezun, religieuse dans le monastère des dames maltaises de Toulouse, instituant héritière universelle Claire de Houeillès, sa fille, lui substituant son mari et à lui Claire de Raffin, sa mère[1230].
Ils eurent :

19.1 Claire de MONTLEZUN de LUPIAC.
Elle épousa (*1er juin 1683,* Chevallier) **Guillaume de CHASTENET,** seigneur de La Coupette
Ils furent cités, en 1716, dans un jugement contre Jean Taurignac, habitant Lectoure, meunier de Repassac[1231]. Guillaume de Chastenet mourut dès 1737, date à laquelle Claire de Montlezun de Lupiac, veuve, fit une donation à Alexandre de Chastenet, son fils aîné[1232].

19.2 Jean François de MONTLEZUN, *qui suit* (Chevallier qui indique sa descendance, il pourrait y avoir un degré de trop entre le mariage de Jean Alexandre et celui de Jacques son présumé petit-fils, dont la date est incertaine)

19.3 François de MONTLEZUN (Chevallier)

XIX Jean François de MONTLEZUN, *seigneur de Houeillès, comte de Saint-Julien, seigneur d'Auriolles (Lot-et-Garonne), vivait 14 novembre 1719.*

XX Jacques de MONTLEZUN, *seigneur de Houeillès, Saint-Julien, Auriolles, près de Villeneuve sur Lot*

[1230] AD. Gers Vergès I 2433 n°13453, de Pochet, notaire ; l'acte est ambigu, car Jean Alexandre et Anne de Montlezun auraient chacun une Claire de Raffin pour mère.
[1231] AD. Gers B 191
[1232] AD. Gers B 435

Il épousa ***Marguerite de FUMEL***
On cite le mariage de Jacques de Montlezun, seigneur d'Auriole et de Saint-Julien avec Marguerite de Fumel, fille d'Arnaud de Fumel, baron de Montaigu, et de Marie de Cieutat (mariés en 1681[1233]), voir Jean Jacques de Montlezun et Marie de Fumel parmi les personnes isolées, en 1771.
Ils eurent :

21.1 Pierre Alexandre de MONTLEZUN, *sans alliance.*

21.2 Marie Françoise de MONTLEZUN.
Elle épousa (6 octobre 1754) ***Jean Benjamin de MARIN,*** *baron de Sendat*

VIII
Seigneurs de Mérens

L'auteur de cette branche, Pélagos de Montlezun, seigneur de Mérens, qualifié seigneur de Montestruc avant l'achat de la seigneurie de Mérens était fils de Jean de Montlezun, seigneur de Baratnau, coseigneur de Montestruc, et de Bertrande de Biran.

XII Pélagos de MONTLEZUN, coseigneur de Montestruc, puis seigneur de Mérens (à 2 km de Lavardens, Gers) et de Larroque (-Engalin, Gers)
Le 18 janvier 1455, Pélagos de Montlezun, coseigneur de Montestruc rendit hommage pour la coseigneurie de Mérens qu'il venait d'acheter[1234]. *Il vivait en 1488* (Chevallier)
D'une alliance inconnue (*Ne…de LARROQUE,* selon Chevallier) il eut :

13.1 Pierre de MONTLEZUN, qui suit.

13.2 Jeanne de MONTLEZUN
Elle épousa, par contrat 20 juin 1480, noble **Jacques DUGUET,** seigneur de Bénac[1235].

XIII Pierre de MONTLEZUN, écuyer, seigneur de Mérens, Larroque
Il épousa, par contrat du 20 janvier 1488, **Anne de GALARD,** fille de Jean de GALARD, seigneur de Brassac[1236], et de Miracle de LA VALETTE, Jean de Galard, seigneur de Brassac testa le 26 mars 1490, laissant la jouissance de ses terres à Miracle de (La) Valette, sa femme et faisant des legs à ses filles dont Anne, sa 3ème fille, femme de Pierre de Montlezun, fils de M. de Mérens et de Larroque[1237].

[1233] O'Gilvy, *op.cit.,* I, p.37, n'indique pas que Jacques de Montlezun est seigneur de Houeillès.
[1234] Maurice Vuillier se référant à *Maison de Galard*
[1235] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13470, Borderi, notaire à Lectoure
[1236] AD. Gers E 164
[1237] *Maison de Galard*

Anne de Galard épousa en deuxièmes noces, par contrat 22 novembre 1495, Pons de Lafon, seigneur de Féneyrols[1238], veuf d'Antoinette de Saint-Maurice, et en troisièmes noces, après 1508, Jean de Durfort, seigneur et baron de Bajamont[1239].
Pierre de Montlezun et Anne de Galard eurent :

XIV Odet de MONTLEZUN, seigneur de Mérens, Larroque, Saint-Martin, Ampelle
Il testa le 11 novembre 1543, disant être marié à Jeanne de La Mothe, ayant pour enfants, Bernard, Amanieu, François, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, Jean et Jeanne, Jean, son aîné fut nommé héritier de la succession à la charge de la rendre aux enfants de Méric, son, deuxième fils, nommant exécuteurs Gilles de (la) Bérat, coseigneur de Bérat, Martin de Montlezun, seigneur du Busca, Georges de Montlezun, seigneur de Caussens[1240].
Il avait épousé **Jeanne de LA MOTHE**
Ils eurent :

15.1 Jean de MONTLEZUN, chanoine de La Romieu (à 3 km de Larroque-Engalin, Gers.)
Le 25 mai 1547, Jean de Montlezun, protonotaire de Mérens, chanoine de La Romieu, céda à son frère Bernard de Montlezun, ses droits paternels et maternels, à charge de payer les dettes faites par feu Odet, son père et de bailler… à François de Cazaux et à Jeanne de Montlezun, sa femme, et si la fille de feu Aymeric de Montlezun et de Bertrande de La Roque le lui demandait comme son tuteur, de lui bailler 300 livres, il se réserva la métairie du Cassou[1241].

15.2 Aymeric (Méric) de MONTLEZUN, seigneur de Larroque
Il épousa, par contrat du 22 juin 1530, **Bertrande de LA ROQUE.**
Celle-ci d'après le récit de la mort tragique de l'épouse de Méric de Montlezun, doit être la dame de Saint-Orens, mère de Jeanne de Montlezun ; on cite plusieurs membres de cette famille comme seigneurs de Saint-Orens[1242], en tout état de cause, Bertrande de La Roque était la mère de Jeanne de Montlezun, comme le prouve l'acte du 5 août 1568 cité infra. Chevallier nomme demoiselle du Boutat (?), dame de Saint-Orens, l'épouse de Méric de Montlezun.
Un acte de 1588 dit que la terre de Larroque(-Fimarcon, devenue Larroque-Engalin) avait eu 3 seigneurs : Odet de Montlezun, seigneur de Mérens, sa nièce (petite-fille), héritière de Saint-Orens, et le seigneur de *Roquain* (probablement Larroquan), cette nièce (petite-fille) épousa François de Cassagnet, qui posséda par ce moyen une partie de Larroque, il acheta la part d'Odet de Montlezun et possédait donc deux parts, dont il restait à payer 4 000 livres ; de leur mariage ils eurent deux filles, Françoise de

[1238] AD. Lot et Garonne, Fonds Raymond
[1239] Maurice Vuillier indique ce mariage (sans la date.)
[1240] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13472, Jean de Doazan, notaire de La Romieu, expédié à la requête de Bernard de Montlezun, fils d'Odet, qui épousa Claire de Troncens, sœur de Fabien et d'Hélène.
[1241] AD. Gers Vergès I 2429 n°13452, acte rapporté dans un acte du 8 novembre 1595
[1242] Jacques de Cauna, *Cadets de Gascogne, La maison de Cauna,* t.III, p.219 dit que Méric de Montlezun, seigneur de Mérens épousa Rose de Saint-Orens qui sous le nom de Rose de Mérens était en procès avec sa sœur Louise, dame de Tournecoupe (Louise de Saint-Orens qui avait épousé Jacques de Vicmont d'Ornezan),

Cassagnet qui épousa le feu seigneur du Lau, l'autre fut mariée avec le seigneur de Limport, la femme dudit sieur de Cassagnet mourut, celui-ci se remaria avec le Charlotte de Laudun, etc[1243].

Une attestation de 1605, établissant qu'il n'y avait pas de justice haute à Mérens, que la justice dudit lieu dépendait de celle de Lavardens, rapporte les dires de témoins : « une damoiselle qui était mariée audit Mérens avec un fils de feu Odet de Montlezun qu'on nommait Méric et icelle Madamoiselle de Saint-Orens, laquelle tomba de quelque haut de la maison en certaine pile de chaux qui l'étouffa et mourut là dedans ; et en ce jour là le seigneur dudit Mérens avait une grande troupe d'hommes qui travaillaient en la vigne, avec lesquels il était lorsqu'il lui fut dit que ladite damoiselle était morte, lequel ne voulait y aller ni entrer dedans ledit château dudit Mérens que justice dudit Lavardens n'y fut[1244]. »

Ils eurent :

Jeanne de MONTLEZUN

En 1549, étant mariée avec François de Tilladet, elle fit un testament, en la maison de Tilladet et un codicille[1245] .

Le 5 août 1568, eut lieu une sentence arbitrale suite à une demande de Jeanne de Montlezun, dame de Saint-Orens, de la borde de Mengette, pour la succession de feus Odet de Montlezun et Aymeric de Montlezun, son aïeul et son père, et sur les biens de feue Bertrande de La Roque, sa mère, et 1 050 livres pour les engagements de la maison de Saint-Orens et réparation du château, suivant les pactes de mariage dudit feu Aymeric, et 700 livres reçues par Bernard de Montlezun, son oncle, paternel, et les prétentions de feue Anne Dangereux, *son aïeule(?)*, envers Bertrande de La Roque, d'une part, et Bernard de Montlezun, seigneur de Mérens, défendeur, vu les arrêts du 3 mars 1568, et les pactes de mariage dudit Aymeric de Montlezun et Bertrande de La Roque ses pères et mère, du 22 juin 1530, le rachat de la Salle de Belin et la maison de Saint-Orens fait par François de Cassagnet, mari de la demanderesse, pour 1 050 livres, le 31 mars 1554, vu l'arbitrage du 17 juin 1568, elle demeura quitte moyennant 8 500 livres[1246]. Le 16 avril 1576, les contestations entre Bernard de Montlezun, d'une part, et François de Cassagnet et Jeanne de Montlezun, mariés d'autre part, au sujet de la place de Larroque furent réglées par la réintégration dudit Bernard de Montlezun dans la place de Larroque[1247].

[1243] AD. Gers Vergès I 24128 n°1187 ; un article de M. de Carsalade, *Revue de Gascogne,* 1897, le siège de Larroque-Engalin en 1669, p.170 dit qu'une partie de la seigneurie de Larroque fut transmise à Armoise de Montlezun, petite-fille d'un cadet de la maison de Mérens qui tenait Engalin et qu'à la suite d'un arrangement avec le seigneur du Lau, Antoine Bernard d'Astugue et son fils Elisée d'Astugue, seigneur de Larroque eurent la jouissance de la terre de Larroque, c'est au cours de cette jouissance que le petit village (de Larroque) prit le nom d'Engalin

[1244] AD. Gers E 194

[1245] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13424

[1246] AD. Gers Vergès I 2426 n°13422

[1247] AD.HG B 73

Elle avait épousé (le 5 avril 1549, selon Chevallier) **François de CASSAGNET de Tilladet,** seigneur de Saint-Orens, Larroque, lequel devenu veuf épousa Charlotte des Astards de Laudun, épousée le 31 juillet 1582, veuve de Jean II de Voisins, seigneur de La Cassagne, Saint-Avit, il était fils de Bertrand de CASSAGNET, seigneur de Tilladet, et de Marguerite du BOUZET[1248], d'où une fille Françoise de Cassagnet de Tilladet qui épousa, le 7 août 1577, Jacques du Lau, seigneur et baron du Lau, seigneur de Noulens, capitaine de 50 hommes d'armes, et une autre fille qui épousa le seigneur de Limport.

François de Cassagnet, seigneur de Saint-Orens, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, testa le 13 avril 1588, et fut inhumé dans la cathédrale de Condom[1249].

15.3 Bernard de MONTLEZUN, qui suit.

15.4 Amanieu de MONTLEZUN, capitaine, habitant La Salle de Caubet.

Il testa le 11 avril 1566, en La Salle de Caubet, juridiction de Fimarcon, demandant sa sépulture dans l'église de Larroque, où étaient envelis ses prédécesseurs, léguant à sa femme Marguerite de Gensac, la dot de 2 565 livres, de son contrat de mariage, lui donnant 5 000 livres, instituant héritier universel son frère Bernard de Montlezun, faisant des legs à Jean et François de Montlezun, ses frères, et à Jeanne de Montlezun, sa sœur[1250].

Il avait épousé (*5 septembre 1555*, Chevallier) **Marguerite de GENSAC.**

15.5 François de MONTLEZUN. Religieux bénédictin

15.6 Jeanne de MONTLEZUN.

Elle épousa **François de CAZAUX.**

Selon Chevallier elle aurait ép N…de LISLE, seigneur d'Ampelle

XV Bernard de MONTLEZUN, seigneur de Mérens, et d'Engalin, du chef de sa femme.

Il dénombra en 1554, le lieu et la juridiction de Mérens, avec la justice[1251].

En 1557, il y avait un procès entre Françoise de Comère, veuve de François de Goulard (Galard), d'une part, et François de Goulard, seigneur de Laprade, Antoine de Lart, seigneur d'Aubiac et Bernard de Montlezun, seigneur de Mérens[1252].

En 1561, il y avait procès entre François de Luppé, seigneur de Lalanne, et les héritiers de feu Fabien de Troncens, seigneur d'Engalin, dans lequel s'opposèrent Jean de Montlezun,

---

[1248] Joseph Noulens, *Maisons historiques de Gascogne, Notice du Bouzet,* pp.24, 25

[1249] Carsalade : *Mémoires de Jean d'Antras*

[1250] AD. Gers Vergès I 2426 n°13391, la fin du testament est déchirée.

[1251] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13442

[1252] AD. Gers B 7

seigneur de Ligardes, et Hélène de Troncens, sa femme, et entre ceux-ci Bernard de Montlezun, et Claire de Troncens, mariés, seigneurs d'Engalin[1253].
Bernard de Montlezun mourut avant le 22 avril 1582, date du contrat de mariage de sa fille Hélène.
Il avait épousé **Claire de TRONCENS,** dame d'Engalin, sœur de Fabien de Troncens, seigneur d'Engalin, et d'Hélène de Troncens qui épousa Jean de Montlezun, seigneur de Ligardes. Elle mourut avant le 26 décembre 1587, date du contrat de mariage de sa fille Hélène avec Jacques de Morlan (alias Lagarde.)
Ils eurent :

16.1 Martin de MONTLEZUN, qui suit.

16.2 Hélène de MONTLEZUN, dame d'Engalin
Elle acheta en 1596, étant dite femme de noble Jacques de Lagarde, à noble François *d'Escandemat* et à Pierre de Lassus, sieur du Bary, la salle et métairie de Roques[1254].
Elle testa le 23 novembre 1620, nommant son premier mari Antoine de Montlezun et leur fils Amanieu[1255].
Elle avait épousé en premières noces ,par contrat du 22 avril 1582, dotée de 4 466 écus 2/3, **Antoine de MONTLEZUN,** fils d'Amanieu de MONTLEZUN, seigneur du Busca, et d'Anne de MONDENARD, cet acte prévoyait 2 433 écus 1/3 pour son frère Martin[1256], d'où postérité.
Elle avait épousé en deuxièmes (secondes ?) noces, par contrat du 26 décembre 1587, **Jacques de MORLAN,** capitaine de *Ligardes.*[1257]
Le testament d'Hélène de Montlezun, non daté (acte tronqué, faisant suite au contrat de mariage du 26 décembre 1587) dit qu'elle épousa en deuxièmes noces le sieur **Jacques *LAGARDE*,** dont elle eut un fils Pierre *Lagarde* qui avait épousé Anne de *Trajat,* léguant 1 000 livres à sa fille d'un premier mariage, Anne Catherine de Montlezun, femme de noble Bertrand *Bonesaignes,* instituant héritier universel Amanieu de Montlezun son fils et dudit Antoine de Montlezun[1258]. Il est possible que Jacques de Morlan et Jacques de Lagarde (tel qu'il apparaît par ailleurs, infra) soient une même et unique personne, Lagarde étant une erreur de transcription pour Ligardes.

XVI Martin de MONTLEZUN, seigneur de Mérens.
Il reçut, le 22 avril 1582, à l'occasion du mariage de sa sœur Hélène avec Antoine de Montlezun, fils d'Amanieu, seigneur du Busca, 2 933 écus 1/3 de la vente de la quote-part de la terre Larroque[1259].
Il avait épousé ***Jeanne de MAILLAC*** (Chevallier)

[1253] AD. Gers B 11
[1254] AD. Gers B 152
[1255] AD. Gers Vergès I 2430 n°13469
[1256] AD. Gers Vergès I 2478 n°13426
[1257] AD. Gers Vergès I 2418 n°10730.
[1258] AD. Gers Vergès I 24128
[1259] AD. Gers Vergès I 2428 n¨13426.

Ils eurent :

Armoise de MONTLEZUN, dame d'Engalin et de Mérens
Par une ordonnance du parlement de Toulouse du 6 juillet 1596, Tristan de Luppé, sieur de Garrané, fut déchargé de sa demande de la place et seigneurie de Mérens que lui avait baillée en garde le sieur de Matignon, maréchal de France, gouverneur pour le Roi de la ville et château d'*Antiny* (Antigny ?) et qui fut remise à Bertrand d'Astugue et Armoise de Montlezun, sa femme, et à Blaise de Noailles, sieur de Saint-Victor[1260].
Elle épousa, par contrat du 10 juillet 1595, **Antoine Bertrand d'ASTUGUE,** seigneur de Corné, la Haille[1261], fils de Bertrand d'ASTUGUE, seigneur de Corné, et de Jeanne HELIE de Villarzel[1262].
Antoine Bertrand d'Astugue, seigneur de Mérens et d'Engalin, testa le 8 janvier 1621, dans sa maison de Mérens, il était marié à feue Armoise de Montlezun, dame d'Engalin et de Mérens, d'où 5 fils et 2 filles[1263].

IX
Seigneurs de (du) Busca

Michel Chevallier dit que l'auteur de cette branche, Arnaud de *Montlezun*, seigneur d'Antras était fils d'Arnaud Guilhem IV de Montlezun, comte de Pardiac et d'Eléonore de Peralta, sa seconde épouse ce qui est en contradiction avec le fait que sa présumée sœur Anne de Montlezun apporta le comté de Pardiac à son mari Géraud d'Armagnac, donc s'il avait été fils légitime d'Arnaud IV c'est lui qui aurait hérité du comté de Pardiac (en revanche il pourrait être un fils bâtard d'Arnaud Guilhem IV de Montlezun, comte de Pardiac). Michel Chevallier nomme Montlezun des personnes qui tenaient Antras, ce que ne font pas d'autres auteurs, et ce qui est contredit par la généalogie de la famille d'Antras produisant des actes.
Le rattachement de la branche des seigneurs de Busca issue de cette branche a été fait par Michel Chevallier grâce à l'acte de donation faite, le 30 avril 1479, par Jean de Montlezun, seigneur d'Antras, en faveur de ses petits-fils, dans lequel deux Jeanne du Pouy sont mentionnées, l'une étant sa mère et l'autre sa belle-fille.
On aurait selon lui:

I Arnaud d'ANTRAS (*de MONTLEZUN,* selon Michel Chevallier**),** seigneur d'Antras, du chef de sa femme. Il est possible qu'il ait pris le nom d'Antras en raison de la terre d'Antras qui lui venait de sa femme.
Arnaud d'ANTRAS épousa **Ricarde de MASCARON,** dame d'Antras. Elle apporta la seigneurie d'Antras que son aïeul Jean d'Antras avait reçu du comte d'Armagnac en 1308.

[1260] AD. Ariège, Abbé Escarguel
[1261] J. de Carsalade, *Revue de Gascogne,* 1897, Le siège de Larroque-Engalin en 1669, p.170, voir détail à la note y relative (15.2 Aymeric de Montlezun et sa fille Jeanne)
[1262] *Revue de Gascogne,* 1878, pp.144 et sq., *Jugements de maintenue de noblesse, Augustin d'Astugue de Corné, seigneur de Saint-Orens.*
[1263] AD. Gers 3 E 8580 Mauvezin

Audebert de Mascaron rendit hommage, en 1339, au comte d'Armagnac pour la seigneurie d'Antras, au baillage de Jegun ; Amanieu, seigneur d'Antras, lui succéda, il fut présent le 1er février 1368, à Vic-Fezensac, il rendit hommage le 10 octobre 1384 pour Antras, la moitié de Néguebouc, et d'autres territoires [1264], ce qui rend cette donnée vraisemblable.

II Amanieu d'ANTRAS(***de MONTLEZUN,*** selon Michel Chevallier)**,** seigneur d'Antras, rendit hommage pour la seigneurie d'Antras en 1389[1265] (il correspond au successeur d'Audebert de Mascaron.)

Amanieu d'Antras, écuyer, fut présent à la montre à Vic-Fezensac, le 1er février 1368[1266] (v.st, donc 1369). Amanieu d'Antras, fut caution, le 18 février 1377, avec d'autres, dont Arnaud Guilhem de Montlezun, seigneur de Meilhan, pour payer la somme de 1 200 francs or aux Anglais qui avaient pris et pillé la ville de Valence, pour cela les consuls de Valence leur avaient donné pouvoir de s'obliger envers Dominique de Montlezun, bâtard[1267]. C'est probablement le même qui dit Amanieu d'Antras, seigneur d'Antras en Fezensac, fut témoin, le 17 septembre 1380, de la quittance dotale de Bourguine de Béon donnée par Centulle de Lagorsan, seigneur de Plavès, son mari, parmi les autres témoins figuraient Pierre de Béon, seigneur du Massés, et Manaud de Béon, seigneur de Bassabat[1268].

Amanieu d'Antras, seigneur d'Antras, reconnut le 2 mai 1413, devoir 18 florins d'or et 15 gros d'argent à Garsias Vaquier et aux héritiers de Pierre Magnier[1269].

Il aurait épousé **Jeanne de(ou du) POUY,** qui mourut avant 1479 (selon le testament de son fils Jean à cette date, elle mourut certainement bien avant).

Selon Michel Chevallier, Amanieu de *Montlezun*, seigneur d'Antras et Jeanne de(ou du) Pouy, seraient les parents de Jean de Montlezun, seigneur d'Antras, alors que les actes produits par ailleurs montrent que le seigneur d'Antras qui précédait Jean de Montlezun, seigneur d'Antras dont la mère était Jeanne de (ou du) Pouy, paraissait être Amanieu d'Antras.

L'ascendance de ce Jean de Montlezun indiquée par Michel Chevallier parait être une hypothèse fondée sur la transmission de la seigneurie d'Antras.

On peut imaginer qu'Amanieu d'Antras ait transmis ses biens à sa (présumée) femme Jeanne de (ou du) Pouy qui aurait épousé en secondes noces un Montlezun, ou qu'Amanieu d'Antras ait transmis ses biens à un parent Montlezun qui avait épousé Jeanne de (ou du) Pouy, ou formuler d'autres hypothèses.

Nous commençons donc la numérotation à I.

[1264] Abbé Tournier, *Bulletin de la Société archéologique du Gers,* 2ème trimestre 1909, *Histoire d'Antras,* p.167, se référant aux Mémoires du chevalier d'Antras ; J. de Carsalade du Pont, *Mémoires de Jean d'Antras,* p.187, se référant aux Hommages d'Armagnac (AD. Tarn-et-Garonne)

[1265] Michel Chevallier

[1266] J. de Carsalade du Pont, *Mémoires de Jean d'Antras,* p.185, se référant aux Roles d'Armagnac (AD. Tarn-et-Garonne)

[1267] J. de Carsalade du Pont, *Mémoires de Jean d'Antras,* p.186, se référant à la Collection Doat, t.200, p.185

[1268] J. de Carsalade du Pont, *Mémoires de Jean d'Antras,* p.186, produisant l'acte en latin, provenant des Archives d'Aguin

[1269] P. La Plagne-Barris, *Revue de Gascogne,* 1881, Trois mots du latin du 15ème siécle, p.200

On peut remarquer cependant des contradictions dans la transmission de la terre d'Antras puis dans celle du Busca, il est toutefois possible que les personnes ainsi qualifiées le soit comme tenant une partie de ces terres.

***III* (I) Jean de MONTLEZUN,** seigneur d'Antras (?), de Pouy Carrejelard.
Il rendit hommage, le 31 mai 1451, au comte d'Armagnac pour la seigneurie d'Antras puis, le 30 avril 1479, il fit une donation à ses deux petits-fils, Simon et François, fils d'Amanieu, mentionnant feue Jeanne de Pouy, sa mère, feue sa femme Catherine de Castillon, feue sa belle-fille Jeanne de Pouy, et Jeanne de Pouy, sa belle-fille (Chevallier)
Il avait épousé[1270] , en premières noces, **Catherine de CASTILLON**
Il avait épousé, en secondes noces, **Braide de FERRABOUC** (*veuve de Géraud de SALLES*, *seigneur de Pontac* soit Pontéac, Chevallier))
Enfant du 1er lit[1271] :

2.Amanieu de MONTLEZUN.

II bis Amanieu de MONTLEZUN, seigneur de ou du Busca (le lieu est nommé Busca, le château, en ce lieu, est nommé Le Busca, près de Condom, Gers), de Pouy Carrégelard
Il épousa en premières noces, le 10 septembre 1452, **Jeanne de BORDES dite de (ou du) POUY** fille de Jean de BORDES, seigneur de (ou du) Pouy Carrégelard[1272].
Elle testa le 10 septembre 1476, nommant son mari Amanieu de Montlezun, faisant des legs à son beau-père Jean de Montlezun, à son deuxième fils Gaillard, 50 écus, à Antoine, Bernard, Jean et Sébastien, ses fils, à chacun 40 écus, à Esclarmonde, Madeilhe et Marguerite, ses filles, instituant héritier universel Simon, son fils aîné, lui substituant Gaillard, son 2ème fils, présents : Jean de Bordes, coseigneur du Pouy Carrégélard, Jean de Barrau, seigneur de *Vinteste*[1273]
Il épousa en secondes noces, dès le 13 janvier 1478, date d'une quittance de dot, **Jeanne du BOUZET,** fille de Bertrand du BOUZET, seigneur du Castéra[1274], et de Catherine de SERILLAC[1275](SEDILLAC)
Enfants du 1er lit :

3.1 Simon de MONTLEZUN

[1270] Ses deux épouses sont indiquées par AD. Gers Vergès I sup 400 n°13429 et d'autres
[1271] Michel Chevallier ajoute Bernard de Montlezun, seigneur d'Antras, qui eut deux filles qu'il nomme Jeanne de Montlezun, dame d'Antras, qui épousa Bernard de Larroquan, laquelle sans postérité, transmit ses nom et armes et à son neveu Bernard de Batz , et Marguerite de Montlezun qui épousa Pierre de Batz, d'où Bernard de Batz qui hérita de la terre d'Antras, alors que J. de Carsalade du Pont, *Mémoires de Jean d'Antras,* nomme ces personnes Bernard d'Antras, seigneur d'Antras et ses filles Jeanne et Marguerite d'Antras, ce que dit également l'abbé Tournier, *Bulletin de la société archéologique du Gers, 2ème trimestre 1909,* pp.167 et sq., indiquant que Jeanne d'Antras, héritière de sa famille transmit ses nom, armes et patrimoine (seigneurie d'Antras et d'autres) à son neveu Bernard de Batz, fils de Marguerite d'Antras, sa sœur, et de Pierre de Batz.
[1272] Maurice Vuillier, sans fournir la preuve.
[1273] AD. Gers Vergès I 2422 n°425, Jacob Vivien, notaire de Lectoure ; Noulens, *op.cit.,*.
[1274] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13429
[1275] Joseph Noulens, *Maisons historiques de Gascogne,* indique l'épouse de Bertrand du Bouzet mais ne nomme pas sa fille Jeanne.

3.2 Gaillard de MONTLEZUN, seigneur de Busca
Il mourut sans postérité, sa femme Catherine de Coucy, épousa en secondes noces son beau-frère François de Montlezun, veuf de Catherine d'Ascous et lui apporta la terre du Busca (infra.)
Gaillard de Montlezun, dit fils d'Amanieu de Montlezun, coseigneur de Pouy Carrégelard et de Jeanne du Pouy, sa première femme, épousa, par contrat du 5 janvier 1491, **Catherine de COUCY (COUSSY),** fille de Pierre de COUCY, seigneur de Busca, près de Condom, furentt présents, Jean de Bordes, coseigneur du Pouy Carrégelard, Jean de Revignan, seigneur de Ligardes, Pierre de Barrau, seigneur de Parron[1276].

3.3 Antoine de MONTLEZUN

3.4 Bernard de MONTLEZUN

3.5 Jean de MONTLEZUN, auteur de la branche des seigneurs de Caussens

3.6 Sébastien de MONTLEZUN.
C'est peut-être lui, qui dit seigneur de Douazan, fonda, le 15 novembre 1478, avec d'autres nobles de Lomagne, des procureurs pour agir en leurs noms dans la cour d'appel à Toulouse contre Gaston de Foix, vicomte de Lomagne[1277].

3.7 François de MONTLEZUN, qui suit

3.8 Esclarmonde de MONTLEZUN.

3.9 Madeilhe (Madeleine) de MONTLEZUN

3.10 Marguerite de MONTLEZUN

Enfant du second lit :

3.11 peut-être Bernardine de MONTLEZUN, dame en partie du Pouy
Elle épousa, le 2 avril 1504, **Jean III du BOUZET,** seigneur de Roquepine et du Pouy Carrégelard, fils de Jean II du BOUZET, seigneur de Cots, Lagraulet, et Roquepine du chef de sa femme, et de Catherine de BORDES, cette dernière veuve de Pierre de MONTLEZUN, seigneur d'*Aygues-Mortes* ; Jean III du Bouzet testa le 13 juin 1549, d'où postérité[1278]

[1276] AD. Gers Vergès I 2422 n°6984 ; Joseph Noulens, *Maisons historiques de Gascogne,* t.2, p.401
[1277] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13470
[1278] Joseph Noulens, *op.cit.,* se référant aux AD. Gers EE pour le contrat de mariage de Jean III du Bouzet et son testament

III François de MONTLEZUN, seigneur de Busca après son second mariage, seigneur de Soréac
Il épousa en premières noces, le *3 janvier 1495,* ***Catherine d'ASCOUS*** (Chevallier)
Il épousa en secondes noces (par contrat du 17 avril 1502) **Catherine de COUCY(COUSSY)**, dame de Busca, fille de Pierre de COUCY, seigneur de Busca[1279], veuve de Gaillard de Montlezun, son beau-frère.
Enfants du *premier lit* (Chevallier), du second lit (Léger, qui ignore la première union, et Ledru, pour Jeanne):

4.1 Martin de MONTLEZUN, qui suit

4.2 Arnaud de MONTLEZUN.
Le 1er avril 1541, il partagea la succession de son père, François de Montlezun, avec son frère Martin de Montlezun, seigneur du Busca, puis le 8 avril suivnt, Arnaud de Montlezun et Catherine de Coucy, et Martin de Montlezun, firent une transaction[1280].
Il serait mort en 1563
D'une alliance inconnue il eut :

1° Odet de MONTLEZUN, écuyer, seigneur de Pouy
En 1570, il y eut une transaction entre Odet de Montlezun, fils d'Arnaud de Montlezun, écuyer, seigneur de la maison nommée du Pouy au marquisat de Fimarcon, et Catherine de Castillon, fille de Guy[1281].
Il avait épousé (15 avril 1569) **Catherine de CASTILLON,** fille de Guiraud (alias Guy) de CASTILLON, écuyer, seigneur de Mauvezin, Carboste, Lescout, et d'Isabeau du BOUZET, sans postérité. Isabeau du Bouzet était fille de Jean III du Bouzet, seigneur de Roquepine, et Bernardine de Montlezun, dame en partie de Pouy[1282].
Catherine de Castillon aurait épousé, en secondes noces (5 février 1579), Bernard de Patras, seigneur de Campaigno[1283], ce qui semble une confusion avec Catherine du Bouzet, sœur d'Isabelle, qui épousa en premières noces Bernard de Patras, seigneur de Campaigno, lequel devenu veuf épousa en secondes noces Catherine du Bouzet de Marin.

2° ? Georges de MONTLEZUN

4.3 Jeanne de MONTLEZUN

[1279] Etienne Léger, *Les preuves de noblesse des pages de la petite écurie, Dictionnaire généalogique,* Patrice du Puy, Editeur, septembre 2012, p.646
[1280] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439, n°13471
[1281] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13424
[1282] Joseph Noulens, *Maisons historiques de Gascogne, Notice du Bouzet,* pp.27, 28
[1283] La Chesnaye-Desbois

Dite fille de Catherine de Coucy, elle épousa, dès le 30 septembre 1530, **Géraud de FAUDOAS,** seigneur de Garies, La Mothe, fils de feu Jean de FAUDOAS, coseigneur de La Mothe, Saint-Etienne, et de Marguerite de REVIGNAN[1284].

Le 23 octobre 1530,, Jeanne de Montlezun donna une quittance de dot à son frère Martin de Montlezun, seigneur de Busca[1285] puis le 23 octobre 1534, elle donna une nouvelle quittance de dot à son frère Martin de Montlezun[1286].

4.4 Louise de MONTLEZUN

Elle épousa, par contrat du 20 avril 1524, **Pierre de TOUJOUSE,** seigneur de Maupas, par ce contrat furent constituées en dot à la future, les seigneuries de Lanjuzan et de Cantiran[1287], dit sans preuve fils de Lubat de TOUJOUSE, et d'Annette de SAINT-MAURICE.

Il devait être Pierre de TOUJOUSE, seigneur de Toujouse et en partie de Montguilhem, (ayant les mêmes parents) qui avait été institué héritier universel, le 17 août 1512, par Bernard de Sanguinède, seigneur de Maupas, Lanjuzan, Cantiran en Armagnac*[1288], il aurait épousé, vers1490, Marie d'Armagnac.*

.

IV Martin de MONTLEZUN, seigneur de Busca, coseigneur de Pouy Carrégelard

Le 18 octobre 1530, Martin de Montlezun, seigneur de Busca, fit une donation à Jean de Verduzan, seigneur du même, son cousin au 3ème degré, à cause de la succession d'Anne de Lavardac, grand-mère du donateur[1289].

Le 1er avril 1541, Martin de Montlezun, seigneur de Busca, et Arnaud de Montlezun partagèrent la succession de leur père François de Montlezun[1290]. Martin de Montlezun, seigneur de Busca et de Pouy, fit une transaction, le 16 juin 1544, avec Bernard Desquennes et une autre avec le même en 1546[1291].

Il testa le 19 mars 1568, instituant héritier son fils aîné Amanieu, faisant des legs à son fils Barthélemy ; à sa fille Anne, femme d'Antoine de Cabanes, en secondes noces ; à sa fille Louise, femme en secondes noces de sire Jean Boubée, veuve en premières noces de Guillaume de Raoul[1292], le même jour il donna quittance à Bernard de Montlezun, seigneur de Ligardes et à Jacques de Montlezun, capitaine[1293].

Il avait épousé, par contrat du 15 décembre 1531, **Anne du LAU,** sœur de Bernard du LAU[1294]**,** fille de Carbon du LAU, seigneur de la baronnie du Lau, de Noulens, et de Quitterie

---

[1284] Ledru et Vallée, *Maison de Faudoas,* t.1, p.141 ; t.2, p.217
[1285] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13471
[1286] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13423
[1287] J. de Carsalade, *Revue de Gascogne,* 1878, 1, p.192
[1288] Abbé Cazauban, *Monguilhem et Toujouse,* p.242
[1289] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13471
[1290] AD. Gers Vergès I sup 400 n°73471
[1291] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439 et n°13424
[1292] AD. Gers Vergès I 2430 n°13469, Pouret, notaire de Condom
[1293] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13424
[1294] AD. Gers I sup 400 n°13423, n°13424, Dumas, notaire

de MONTESQUIOU[1295], Anne du Lau donna une quittance de dot à son frère Bertrand du Lau, du consentement de son mari Martin de Montlezun, seigneur de Pouy et de Busca[1296].
Elle mourut avant le 12 mars 1561, date de la quittance de sa dot par Martin de Montlezun, seigneur du Busca[1297]
Ils eurent :

5.1 Amanieu de MONTLEZUN, qui suit.

5.2 Barthélemy d MONTLEZUN, auteur de la branche des seigneurs de Lianne

5.3 Anne de MONTLEZUN.
Elle épousa en secondes noces **Antoine de CABANES** (supra.)

5.4 Louise de MONTLEZUN
Elle épousa en premières noces **Guillaume de RAOUL** (supra pour les 2 mariages.)
Elle épousa en secondes noces sire (marchand) **Jean BOUBEE**

V Amanieu de MONTLEZUN, seigneur du Busca.
En 1572, feue Blaise de *Pynimont,* sœur de Guy de *Pynimont*, seigneur de… avait épousé feu Bernard de Montlezun, écuyer, seigneur de Pouy Carregelard, Guy Raymond de *Pynimont*, le plus proche parent demanda à Amanieu de Montlezun, écuyer, seigneur du Busca, le recouvrement du douaire[1298]
Il testa le 7 février 1588, selon les preuves fournies par Jean François de Montlezun, sieur du Busca[1299].
Il avait épousé, avant le 4 janvier 1566, date d'une quittance de dot, après la solennisation du mariage, **Anne de MONDENARD,** dotée de 1 050 livres, fille de Jean de MONDENARD, seigneur de Roquelaure, à cette date Jean de Mondenard bailla audit Martin une métairie avec ses appartenances, appelée La Salle d'Antras, sise en la juridiction de Marseillan, pour le prix de 900 livres et le surplus payé par François de Mondenard, frère d'Anne, fut présent Jean de Pujolle, coseigneur de Fieux[1300]. La mère d'Anne de MONDENARD était probablement Anne de BARRAU comme le montre le contrat de mariage de François de Mondenard, frère d'Anne, du 4 mai 1559, avec Antoinette de Got, nommant ses parents Jean de Mondenard, seigneur de Roquelaure, et Anne de Barrau[1301].
Ils eurent :

6.1 Antoine de MONTLEZUN, qui suit

[1295] Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* 2ème série, p. 528.
[1296] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13423
[1297] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13423 et 13471, Pourret, notaire
[1298] AD. Gers Vergès I 2427 n°13398
[1299] AD. Gers Vergès I 2430 n°13469
[1300] AD. Gers Vergès I 2427 n°13395
[1301] BnF Fr 32298, Jean Dupuy, notaire de Francescas.

6.2 Jean de MONTLEZUN, sieur de Busca.**,** capitaine.

Le 21 janvier 1603, Pierre de Sarrau, sieur de Soulens, vendit une métairie et une vigne à Jean de Montlezun, sieur de *Losse*, pour 3 000 livres, en moins de la somme de 3 400 livres que ledit sieur de Soulens dont ledit sieur de Soulens s'était obligé envers ledit sieur de *Losse* par contrat du 10 avril 1599[1302].

Il mourut, ab intestat, avant le 15 octobre 1612, date à laquelle Isabeau de Gensac, veuve de lui depuis peu de temps, désirant conserver l'hérédité de leur fille unique, Anne de Montlezun, demanda de faire un inventaire de ses biens. Cet inventaire fait apparaître plusieurs pièces concernant les deux premiers époux d'Isabeau de Gensac (infra), et entre autres, des obligations de noble Jacques de Lagarde, qui pourrait être le second époux d'Hélène de Montlezun, belle-sœur de Jean de Montlezun et d'Isabeau de Gensac, des pièces de procès entre ledit feu sieur du Busca et la demoiselle de Busca, et le sieur de Lagarde ; une obligation en faveur dudit sieur du Busca, du 5 mai 1604, contre le sieur de Soulens, dit le capitaine Busca, son beau-frère, une obligation dudit feu, du 27 mai 1606, envers Jeanne de Montlezun, veuve de feu noble Pierre de Sarrau, et Philippe de Sarrau, sieur de Soulens[1303].

Il avait épousé, par contrat du 5 mai 1592, au château de Soulens, en Condomois, **Isabeau de GENSAC,** veuve d'Antoine de GOT (GOTH), seigneur de Saint-Mézard, le futur fut assisté d'Anne de Mondenard, sa mère, de François de Pujolle, seigneur de Fieux, son cousin germain, et de Pierre de Sarrau, son beau-frère[1304].

Isabeau de Gensac avait épousé en premières noces N…de Lustrac, d'où deux fils Jean et Charles de Lustrac, puis en deuxièmes noces Antoine de Got, seigneur de Saint-Mézard, doù une fille Marguerite de Got[1305].

Ils eurent :

> **Anne de MONTLEZUN.**
>
> Elle épousa par contrat du 25 avril 1615 **Jean Jacques de MONTESQUIOU,** fils de Bernard de MONTESQUIOU, seigneur de la Mothe, Sainte-Colombe, et de Françienne (Françoise) de CHAMBOREL, d'où postérité
>
> Il épousa en secondes noces, par contrat 11 janvier 1624, Catherine de CASTILLON, veuve de Blaise de NOAILLAN, seigneur de Réaup, d'où postérité.[1306]

6.3 Jeanne de MONTLEZUN.

Citée comme sœur de Jean de Montlezun, sieur du Busaca, elle était le 27 mai 1606 veuve de noble Pierre de Sarrau, sieur de Soulens[1307].

[1302] AD. Gers Vergès I 2340 n°13404, copie du 17 mai 1615, expédiée le 25 mars 1539 à Catherine de Castelbajac de Manhaut, demoiselle de Montlezun.

[1303] AD. Gers Vergès I 2430 n°13400

[1304] AD. Gers Vergès I 2429 n°9317, Molins, notaire

[1305] Maurice Vuillier, sans fournir les preuves.

[1306] Père Anselme, *op.cit.,* VII, pp.285, 286 pour ce qui concerne Anne de Montlezun et son marI.

[1307] AD. Gers Vergès I 2430 n° 13400

Elle avait épousé noble **Pierre de SARRAU,** sieur de Soulens, dit le capitaine Busca, qui mourut entre le 5 mai 1604 et le 27 mai 1606. (supra.)

6.4 Anne de MONTLEZUN

En 1609, Anne de Montlezun, veuve de noble Louis Filhol, seigneur de Caillavet, capitaine, racheta pour 1 247 livres la métairie dite au Berery de Débat, précédemment vendue à Pierre Labadie, de Lectoure[1308]. En 1619, Pierre Filhol, sieur de Caillavet reprit le procès de sa mère, Anne de Montlezun, veuve du sieur de Caillavet contre les habitants de Roquelaure[1309].

Elle avait épousé noble **Louis FILHOL,** seigneur de Caillavet, capitaine, d'où postérité.

VI Antoine de MONLEZUN, seigneur du Busca.

Il épousa, par contrat du 22 février 1582, **Hélène de MONTLEZUN,** fille de feu Bernard de MONTLEZUN, seigneur de Mérens (et de Claire de TRONCENS), Amanieu de Montlezun bailla pour ses droits à ladite Hélène, la terre et seigneurie du Busca, en Condomois, et Martin de Montlezun, sieur de Mérens, reçut sa part de la vente de Larroque, faite en 1582 ; Amanieu et Antoine de Montlezun, étaient père et fils et ledit Martin, seigneur du lieu de Pouy Carrégelard, Anne de Mondenard était la femme dudit Amanieu et la mère dudit Antoine. Le futur fut assisté, entre autres, de François de Pujolle, sieur de Fieux, de François de Mondenard, sieur de Roquelaure, de Pierre de Got, sieur de Saint-Aignan, la future fut assistée de Philippe de Montlezun, sieur de Sempesserre, elle fut dotée de 4 466 écus 2/3, ladite somme provenait de la cession que Martin de Montlezun, sieur de Mérens, avait reçu de la vente de sa quote-part du lieu de Larroque de Fimarcon, en la 3ème partie, lesdits Amanieu et Antoine de Montlezun, père et fils, reconnurent à ladite Hélène de Montlezun 2 933 écus 1/3 sur la maison du Busca[1310].

Hélène de MONTLEZUN épousa en deuxièmes (secondes ?) noces noble Jacques de MORLAN, capitaine *Ligardes*, elle lui donna tous ses biens[1311], la suite apparaît dans le testament d'Hélène de Montlezun qui dit s'être mariée en deuxièmes noces à un sieur Jacques LAGARDE dont elle a un fils Pierre Lagarde, léguant 1 000 livres à sa fille d'un premier mariage Anne Catherine, femme de noble Bertrand *Bonesaignes,* nommant héritier universel Amanieu de Montlezun, son fils et dudit Antoine de Montlezun, son premier mari[1312], il est possible que Jacques de *Morlan* et Jacques de Lagarde soient une même et unique personne, la confusion venant peut-être d'une erreur de transcription entre Ligardes et Lagarde..

Pour prouver qu'Amanieu de Montlezun était fils de défunts Antoine de Montlezun et d'Hélène de Montlezun Jean François de Montlezun, seigneur du Busca, produisit le testament de cette dernière du 23 novembre 1620[1313]

Ils eurent :

[1308] AD. Gers E 149
[1309] AD. Gers B 32
[1310] AD. Gers Vergès I 2428 n°13426
[1311] AD. Gers Vergès I 24128
[1312] AD. Gers Vergès I 24128
[1313] AD. Gers Vergès I 2430 n°13469

VII Amanieu de MONTLEZUN, seigneur du Busca
Il épousa, par contrat du 24 mars 1606 **Louise de GROSSOLLES**[1314], fille de Jean Jacques de GROSSOLLES, seigneur d'Asques, et d'Anne de CAUMONT[1315].
Ils eurent :

VIII Bernard (alias Jean François) **de MONTLEZUN,** seigneur du Busca.
Il était gouverneur pour le Roi de la ville de *Dochias* (Ochiaz ?), en Piémont, mestre de camp d'un régiment d'hommes de pied français pour le service de Sa Majesté, lors de son mariage.
Il épousa, par contrat du 27 avril 1640, au château de Chalabre, **Cécile de BRUYERES et de CHALABRE,** fille de feu Jean Antoine de BRUYERES, seigneur et baron de Chalabre, et de Bétrice POTIER de La Terrasse, sa seconde épouse.[1316]
Ils auraient eu:

9. Jean François de MONTLEZUN, qui suit.

IX Jean François de MONTLEZUN, seigneur du Busca
Le 11 mai 1667, il produisit ses preuves de noblesse à Agen devant Pellot, intendant[1317].
Il avait épousé, en 1666, **Claire Angélique de MONTAUT,** fille de Jean Jacques de MONTAUT, seigneur de Malartic, baron de Cadeilhan, et de Jeanne de SERILLAC[1318].

X
Seigneurs de Lianne, Montureux

L'auteur de cette branche, Barthélemy de Montlezun, était fils de Martin de Montlezun, seigneur de Busca, de Pouy Carrégelard, et d'Anne du Lau, cette branche après s'être établie en Picardie vint se fixer ensuite en Franche-Comté.

V Barthélemy de MONTLEZUN, écuyer, seigneur du Busca et de Lianne[1319] (en Beauainville, Pas-de-Calais)
Il testa le 11 septembre 1610, et fit un codicille le 5 octobre 1617, faisant des legs à Jean de Montlezun son fils aîné et à Diane de Montlezun, femme de Pierre Desquennes, écuyer, seigneur de Campagne, ses enfants de son premier mariage avec Madeleine de Martines, et à François, Antoinette, Madeleine, ses enfants de son second mariage avec la dame du Blaisel[1320].

[1314] AD. Gers Vergès I 2430 n°13469, enregistré en la cour de la sénéchaussée de Gascogne, produit par Jean François de Montlezun, seigneur du Busca, qui justifie son ascendance.
[1315] Maurice Vuillier, la preuve, sans référence, figure dans les preuves de la famille de Grossolles.
[1316] AD. Aude B 37
[1317] AD. Gers Vergès I 2430 n°13469
[1318] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.395
[1319] Sa descendance agnatique est indiquée par Etienne Leger, *Les preuves de noblesse des pages de la petite écurie, dictionnaire généalogique,* Patrice du Puy, éditeur, septembre 2012, pp.646,647 ; à considérer avec prudence.
[1320] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13423 et 13473

Il était capitaine d'une compagnie au régiment de Picardie, le 13 février 1623, quand le roi Louis XIII lui donna la justice dans ses fiefs d'Hocquinghen et de Neufville, en considération de ses services[1321].
Le 22 mai 1631, étant premier capitaine au régiment de Picardie, il fit des donations à Antoinette de Montlezun, à Madeleine de Montlezun, épouse d'Antoine Le Roy, écuyer, seigneur du Quesnel et de Méricourt, lieutenant d'une compagnie au régiment de Normandie, à Louise de Montlezun, veuve de Pierre de Rapsecourt, écuyer, seigneur d'Ambricourt, capitaine au régiment de Clermont, ses filles et de défunte dame du Blaisel, sa seconde femme[1322]
Le 18 janvier 1633, eut lieu un partage entre Barthélemy de Montlezun, seigneur du Busca, et François de Montlezun, baron de Lianne, et Antoinette, Madeleine et Louise de Montlezun, ses enfants et de défunte Marie du Blaisel, son épouse[1323].
Il avait épousé en premières noces, par contrat du 7 janvier 1587, **Madeleine MARTINES,** fille de Michel MARTINES, conseiller du Roi, procureur en la généralité de Calais, et d'Antoinette de BRESSE[1324]. Elle mourut le 15 septembre 1596.
Il avait épousé en secondes noces, le 30 avril 1601 **Marie du BLAISEL,** fille de Guillaume du BLAISEL, seigneur de Florincthun, et d'Antoinette de SAINT-AMAND, elle était veuve de Claude de BECOURT, écuyer, seigneur de Lenclos[1325].
Enfants du premier lit :

6.1 Jean de MONTLEZUN

6.2 Diane de MONTLEZUN.
Elle épousa, avant le 11 septembre 1610, **Pierre DESQUENNES,** écuyer, seigneur de Campagne (supra.).

Enfants du second lit :

6.3 François de MONTLEZUN, qui suit

6.4 Antoinette de MONTLEZUN

6.5 Madeleine de MONTLEZUN.
Elle épousa **Antoine LE ROY,** écuyer, seigneur du Quesnel et de Méricourt, capitaine des gardes du duc de Villequier

6.6 Louise de MONTLEZUN.

[1321] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13423
[1322] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13423
[1323] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13423
[1324] Etienne Léger, *op.cit.,* pp.646, 647, qui indique également le décès de Madeleine Martines; AD. Gers Vergès I sup 400 n°13423, nomment les parents de la future feu n. Nicolas de Mastines et Antoinette de Briffe.
[1325] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13423

Elle épousa **Pierre de RAPSECOURT**, seigneur d'Ambricourt, dont elle était veuve le 22 mai 1631.

6.7 Jean Louis de MONLEZUN, auteur de la branche des seigneurs d'Hocquinghen (Chevallier)

VI François de MONTLEZUN, écuyer, seigneur du Busca, baron de Lianne.
Il était capitaine de chevau-légers, gouverneur du château d'Hocquinghen lors de l'inventaire après décès des biens de Marie de Tustal, sa première épouse[1326]
Il serait mort le 19 juin 1644 à Berghes (?), alias 16 septembre 1640[1327].
Il avait épousé, en premières noces par contrat du 30 janvier 1632, étant enseigne d'une compagnie au régiment de Picardie dont son père était capitaine, **Marie de TUSTAL,** fille d'Etienne de TUSTAL, écuyer, seigneur d'Andisque, major pour le roi en la ville d'Ardres, laquelle testa le 29 janvier 1638, en faveur de ses enfants Antoine, Marie et *Balade* de Montlezun[1328].
Il aurait épousé, en secondes noces (en 1639,) **Florence Angélique de MONTAUT,** fille de Jean Jacques de MONTAUT, seigneur Malartic, baron de Cadeilhan, et de Jeanne de SERILLAC (SEDILLAC). Jules Villain cite effectivement François de Montlezun, seigneur de Busca marié, en 1666, avec Claire Angélique de Montaut, fille de Jean Jacques de Montaut, seigneur de Malartic, baron de Cadeilhan, et de Jeanne de Sérillac, mais on trouve Jean François de Montlezun, seigneur de Busca, qui produisit ses preuves de noblesse le 11 mai 1667, devant M. Pellot, intendant[1329], qui pourrait être l'époux de Claire ou Florence Angélique de Montaut et donc appartenir à la branche des seigneurs de Busca.
Selon le baron de Woelmont de Brumagne il aurait épousé en secondes noces Marguerite de Coste ou Costé
Enfants du premier lit :

7.1 Antoine de MONTLEZUN, qui suit.

7.2 Marie Catherine de MONTLEZUN.
Elle épousa (3 février 1663) avant le 15 mars 1664, date d'une sentence arbitrale entre elle et son frère Antoine, **Antoine de ROCQUIGNY,** chevalier[1330] (né le 7 avril 1639, à Neuchâtel, Pas-de-Calais, mort le 17 juillet 1685 à Lefaux, Pas-de-Calais), fils de Robert de ROCQUIGNY, chevalier, seigneur du Fayel, et d'Anne de CARLIER[1331].

7.3 B…de MONTLEZUN.

VII Antoine de MONTLEZUN, seigneur du Busca, baron de Lianne

[1326] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13423, sans date
[1327] Maurice Vuillier, sans fournir la preuve.
[1328] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13423 ; Etienne Leger, *op.cit.,* p.647
[1329] AD. Gers Vergès I 2430 n°13469
[1330] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13423
[1331] Jougla de Morenas

Il était capitaine de cavalerie le 16 novembre 1656, fut mestre de camp de cavalerie, le 21 août 1674, colonel et brigadier de cavalerie, le 20 janvier 1678, maréchal des camps et armées du Roi le 24 août 1688, capitaine viguier et gouverneur des ville et viguerie d'Aigues-Mortes et de la Tour de Charbonnières, le 7 novembre 1691, lieutenant général des armées du Roi, le 30 mars 1693[1332]. Le 22 décembre 1698, sa femme et lui, consentirent une obligation de 2 199 livres en faveur de Jean Le Masson, marchand de Paris, Jacques le Masson donna une quittance le 4 août 1714 à Antoine de Montlezun, veuf de Marie Madeleine Hamar[1333].
Il serait mort le 27 mai 1715, à Paris
Il avait épousé, par contrat du 27 janvier 1667, **Marie Madeleine HAMAR**[1334], femme de chambre de Madame, fille de Jean HAMAR, gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans, et de Marie BOURDE, première nourrice de Monsieur, première femme de chambre de Madame, elle mourut avant 1714. Selon Woelmont de Brumagne, il aurait épousé en premières noces Marie de LASSALLE.
Ils eurent[1335] :

8.1 Louis de MONTLEZUN du Busca.
Baptisé en 1667, il était exempt des gardes du corps du Roi en février 1703, chevalier de Saint-Louis, il fut tué à la bataille de Malplaquet le 11 septembre 1709.

8.2 Philippe de MONTLEZUN, qui suit

8.3 Antoine François de MONTLEZUN, abbé du Busca.
Né en 1673, il était abbé commendataire de l'abbaye de Longvilliers, au diocèse de Boulogne-sur-Mer en 1722, il y mourut le 11 septembre 1758.

8.4 Charles Maurice de MONTLEZUN de BUSCA, chevalier de Montlezun.
Né le 17 août 1675, à Paris, page de la petite écurie sur preuves du 3 mai 1692, *brigadier de cavalerie en 1709*, il était gouverneur d'Aigues-Mortes en 1715, il fut mestre de camp de cavalerie et enseigne des gardes du corps du Roi jusqu'en 1722, il mourut à Paris le 5 septembre 1729[1336].

8.5 Antoinette de MONTLEZUN du Busca.
Elle épousa, par contrat du 16 mai 1702, **Louis François de BERNES,** seigneur de La Haye, en Boulonnais, lieutenant des troupes du Boulonnais, d'où postérité.

8.6 très probablement Madeleine Elisabeth de MONTLEZUN.

[1332] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13423
[1333] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13423
[1334] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13423
[1335] Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* 5ème série, p.911, cite les 5 premiers
[1336] Etienne Leger, *Les preuves de noblesse des pages de la petite écurie, dictionnaire généalogique,* Patrice du Puy, éditeur, septembre 2012, pp.646, 647, qui indique son ascendance et ses frères

VIII Philippe de MONTLEZUN, chevalier, baron du Busca et de Lianne, seigneur de Montureux (-lès-Baulay, Haute-Saône)
Il fut baptisé le 15 *mars* 1668[1337]. Il était exempt des gardes du corps lors de son contrat de mariage, en 1702 ; il reçut une commission de mestre de camp de cavalerie le 14 février 1703, et un brevet d'enseigne des gardes du corps du Roi, à la même date[1338], il était brigadier des armées du Roi lors de son décès.
Il mourut avant le 30 octobre 1711, date d'une donation d'Antoine de Montlezun, lieutenant-général des armées du Roi, son père, au petit-fils de ce dernier Bénigne de Montlezun[1339].
Il avait épousé, par contrat du 21 mars 1702, Madeleine **Auguste** Marie Françoise **de WATTEVILLE** dite **de CONFLANS**[1340]. Le 10 juillet 1715, Charles Maurice de Montlezun, mestre de camp de cavalerie, Madeleine Elisabeth de Montlezun et dame Auguste de Conflans, veuve de Philippe de Montlezun, comme mère et tutrice du sieur Bénigne de Montlezun, son fils mineur, donnèrent une procuration pour faire payer les pensions dudit feu Philippe de Montlezun, son mari[1341].
Ils eurent :

9. Bénigne de MONTLEZUN, qui suit.

IX Bénigne de MONTLEZUN, comte de Montlezun, baron de Lianne, seigneur de Montureux.
Le 1er juin 1722, eut lieu un traité entre le chevalier de Crussol, Charles Maurice de Montlezun Busca, enseigne des gardes du corps du Roi, gouverneur d'Aigues-Mortes, brigadier de ses armées, et l'abbé de Montlezun, son frère, pour faire pourvoir à la charge d'exempt des gardes du corps du Roi, Bénigne de Montlezun, leur neveu, âgé de *9* ans, le 30 décembre suivant, Bénigne de Montlezun, seigneur de Montureux, exempt des gardes du corps du Roi rendit hommage au Roi pour ses terres[1342].
Il était garde du corps du Roi en 1725.
Le 15 novembre 1758, il obtint des lettres de bénéfice d'inventaire après le décès d'Antoine François de Montlezun, abbé commendataire de Longvilliers, puis le 23 janvier 1760, il obtint une reconaissance de dîme en sa faveur[1343].
Il mourut avant le 14 juillet 1771, date du mariage de son fils Bénigne Antoine François
Il avait épousé, par contrat du 18 mars 1743, **Ferdinande Charlotte Joséphine, comtesse de MONTRICHIER**[1344], laquelle, étant veuve, fut décorée le 14 septembre 1776, de l'Orde impérial et royal de la Croix étoilée[1345].
Ils eurent[1346] :

[1337] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439
[1338] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13423
[1339] AD. Gers Vergès I sup 40 n°13423
[1340] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13423
[1341] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13423
[1342] AD. Gers Vers I sup 400 n°13423
[1343] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13423
[1344] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13423
[1345] Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* p. 911.

10.1 Bénigne Antoine François de MONTLEZUN, qui suit.

10.2 Joseph Louis François Xavier de MONTLEZUN, vicomte de Montlezun.
Ancien capitaine au régiment des chasseurs de la Franche-Comté, il habitait Besançon en 1788, ainsi que son frère, il émigra avec sa femme **Thérèse Jeanne Pierrette FRANCHET,** native de Besançon.

10.3 Thérèse Charlotte Françoise de MONTLEZUN.
Née au château de Montureux-lès-Banlay, le 4 septembre 1777, la demoiselle de Montlezun, dame de Migot, fit une donation au comte de Montlezun, son frère[1347], elle fut portée sur la liste des émigrés de la Haute-Saône.
Elle épousa **Laurent MIGOT,** né à Lunéville, anobli par lettres de réhabilitation enregistrées en la Chambre des comptes de Bar, lieutenant-colonel au régiment des fragons d'Artois, il mourut sur l'échafaud, à Paris, le 24 janvier 1794.

X Bénigne Antoine François de MONTLEZUN, comte de Montlezun, seigneur de Montureux
Il épousa, le 14 juillet 1771, Jeanne **Charlotte d'AMBLY,** fille de Louis d'AMBLY, chevalier, seigneur des terres et baronnies de Chauvirey-le-Châtel, Ouges, La Carte, etc., et de Marie Madeleine de SONNET, dame de Gressoux.
Ils eurent :

11.1 *Charles* Louise de MONTLEZUN.
Née le 30 juillet 1772, au château de Montureux-lès-Baulay, elle fut admise en 1783 chanoinesse et comtesse du chapitre de Saint-Martin de Salles, en Beaujolais.

11.2 Thérèse Gasparine de MONTLEZUN.
Née en 1773, elle fut chanoinesse du chapitre de Nancy et mourut à Neuchâtel (Suisse) le 24 mars 1851, ayant émigré.

11.3 Bénigne Irénée Joachim de MONTLEZUN, qui suit.

11.4 Louise Charlotte de MONTLEZUN.
Née au château de Montureux en 1781, elle épousa **Henri Alexis Charles LE MAIRE, marquis de Courtemanche**, né à Parenne (Sarthe), le 24 janvier 1769, il mourut en 1831, dernier mâle de son nom.

11.5 Charlotte Bénigne Françoise de MONTLEZUN d'Ambly.
Chanoinesse de l'Ordre de Malte en l'abbaye de Saint-Antoine de Viennois (1789), elle épousa, le 20 décembre 1809, **Emmanuel Amexis François Fortuné,** comte **de**

[1346] Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* 5ème série, pp.912, 913, pour ce qui les concerne et la descendance de Bénigne Antoine François de Montlezun.
[1347] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13423

LA FOREST-DIVONNE, né à Besançon le 2 septembre 1762, d'où une fille morte sans alliance.

XI Bénigne Irénée Joachim de MONTLEZUN, comte de Montlezun.
Né en 1780, il fut ministre plénipotentiaire du Roi près de la cour grand-ducale de Bade, du 6 juin 18136 au 2 janvier 1831, et mourut à Paris en novembre 1852, dernier de la lignée des seigneurs de Busca.

****

Les données concernant cette branche proviennent de Michel Chevallier.

VI bis Jean Louis de MONTLEZUN, seigneur d'Hocquinghem
Il épousa (9 juillet 1622 ?), **Marie de FRAMERY**
Ils eurent :

7.1 Barthélemy de MONTLEZUN, qui suit

7.2 Antoinette de MONTLEZUN

VII Barthélemy de MONTLEZUN, seigneur d'Hocquighen
Il épousa, en premières noces en février 1644, **Antoinette CAHIER**
Il épousa en secondes noces **Antoinette de LONGUEVAL**
Enfants du second lit ? (12 enfants, dont :)

8.1 Jean de MONTLEZUN, chevalier, seigneur d'Hocquinghen, Saint-Léonard
Il épousa Marie **Austreberthe de LA WARDE,** fille de Pierre, seigneur de LA WARDE, écuyer, veuve de Jean de BLAISEL, chevalier, seigneur d'Herquelingue. Devenue veuve une seconde fois, elle épousa en troisièmes noces, le 4 février 1681 Louis ACARY, seigneur de Maninghen, né en 1657[1348]

8.2 Anne de MONTLEZUN[1349].
Elle épousa à Boulogne-sur-Mer, en 1666 **Jean Baptiste de DROUART,** chevalier, seigneur de Louvry, d'où deux filles.

XI
Seigneurs de Caussens

L'auteur de cette branche, Jean de Montlezun, seigneur de Caussens, était fils d'Amanieu de Montlezun, seigneur du Busca, du Pouy Carrégelard, et de Jeanne de Bordes, sa première épouse.

V Jean de MONTLEZUN, seigneur de Caussens (à 4 km de Condom, Gers)

[1348] Lainé, *op.cit.,* t.1, p.7
[1349] Baron de Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* p.910

Il testa le 12 avril 1537, en la Salle de Caussens, nommant Marguerite de Revignan, sa femme, faisant des legs à ses enfants, Jean, Jeannot, autre Jean, Anne et Françoise de Montlezun, instituant héritier universel Georges de Montlezun, son fils, nommant exécuteurs testamentaires, Martin de Montlezun, coseigneur de Pouy Carré Gelard, et Jean du Bouzet[1350].
Il avait épousé, par contrat du 19 septembre 1503, **Marguerite de REVIGNAN,** fille de Jean de REVIGNAN, seigneur de Ligardes, (et de Marguerite de PODENAS), furent présents, Odet de Montlezun, François de Montlezun, seigneur de Mérens, François de Montlezun, coseigneur du Pouy Carré Gelard[1351].
Jean de Montlezun, seigneur de Ligardes donna une quittance, le 3 mars 1504, concernant son mariage avec Marguerite de Revignan, fille de Jean de Revignan et de Marguerite de Podenas[1352].
Ils eurent :

6.1 Georges de MONTLEZUN, qui suit

6.2 Jean de MONTLEZUN

Il est peut-être Jean de Montlezun, seigneur de Caussens, qui testa en 1556, nommant exécuteur testamentaire Martin de Montlezun, coseigneur de Pouy Carrégelard[1353].
C'est peut-être le même qui dit Jean de Montlezun, seigneur de Caussens, mestre de camp des compagnies de gens de pied gascons, fut tué en 1573, au siège de La Rochelle. Caussens, souvent cité par Brantôme, fut célèbre par la part qu'il prit au meurtre de Coligny[1354].
Maurice Vuillier, se référant à la même source dit que ce Jean de Montlezun avait épousé, le 11 juin 1570, **Anne de FAGES,** dame de Fages, Coudert, Longueville, fille de Jean de FAGES, seigneur de Fages, capitaine de 100 hommes d'armes, et d'Anne de SALIGNAC de La Mothe, elle était veuve de Joachim de Monluc, prince de Chabanais dit M de Lioux (frère cadet de Blaise de Monluc), épousé par contrat 18 mai 1553, Anne de Fages testa le 21 août 1584[1355], la chronologie rend cette do,nnée très douteuse.

6.3 Jean dit Jeannot de MONTLEZUN.

Il testa le 22 mars 1544, mentionnant le legs fait par Marguerite de Revignan, sa mère, dans son dernier testament, instituant héritier son frère Georges de Montlezun, seigneur de Caussens, ce testament fut expédié en juillet 1560, à la demande de Marguerite de Montlezun, fille dudit Georges de Montlezun, les exécuteurs testamentaires furent Olivier de Faudoas, seigneur d'Augé (dont la mère Clairette de Revignan, était la sœur de Marguerite), Arnaud de Montlezun, sieur de Pouy[1356].

[1350] AD. Gers Vergès I 2423 n°13397, Jean Laroche, notaire
[1351] AD. Gers Vergès I 2413 n°13399
[1352] AD. Gers Vergès I 2413 n°3157
[1353] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13423
[1354] Blaise de Monluc, *Commentaires,* La Pléiade, p.1139, note 2
[1355] Blaise de Monluc, *op.cit.,* p.1238, notes 5 et 6
[1356] AD. Gers Vergès I 2423 n°13433

6.4 autre Jean de MONTLEZUN, très probablement auteur de la branche des seigneurs de Ligardes.

6.5 Anne de MONTLEZUN.

En 1557, Anne de Montlezun était en procès contre Guillaume de Gaillac et Jean Caubet, consuls d'Avezan[1357].

6.6 Françoise de MONTLEZUN

Elle épousa, par contrat du 29 juin 1529, **Antoine de MONTESQUIOU,** seigneur de Lagraulet, Campanes, fils d'Amadieu de MONTESQUIOU, seigneur de Lagraulet, Campanes[1358] (et de Miramonde de BEON[1359]), d'où postérité.

VI Georges de MONTLEZUN, seigneur de Caussens, coseigneur de Ligardes.
Il mourut avant le 30 avril 1555, date d'une procuration donnée à Pierre de Preissac, au château de Caussens, juridiction de Lamontjoie, par Françoise de Loze, veuve, mère de Marguerite de Montlezun, fille unique et héritière de Georges de Montlezun[1360].
Il était dit mestre de camp du régiment des gardes lors du mariage de sa fille
Il avait épousé, par contrat du 30 mai 1543, **Françoise de LOZE,** dotée de 500 livres pour les droits de succession lui appartenant sur les biens de feue Marie de Capdeville, fille de feu Hérard de LOZE et de Catherine de SADIRAC[1361].
Ils eurent :

VII Marguerite Françoise **de MONTLEZUN.**
Nommée avec ses parents, elle épousa, par contrat du 31 janvier 1559, **Antoine de BIRAN,** seigneur de Gouhas (ou Goas), La Mothe[1362], fils d'Amanieu de BIRAN, seigneur de Goas, Eauze, et de Quitterie de MARRAST, d'où postérité[1363]
Antoine de Biran, capitaine d'une compagnie d'ordonnance fut connu sous le nom de capitaine Gohas.

XII
Seigneurs de Ligardes

L'auteur de cette branche, Jean de Montlezun, seigneur de Ligardes, était très probablement fils de Jean de Montlezun, seigneur de Caussens et de Ligardes, et de Marguerite de Revignan, comme l'indique le fait qu'il tenait une partie de Caussens et de Ligardes. Jean de Montlezun, seigneur de Caussens et de Ligardes, et Marguerite de Revignan, ses présumés parents eurent entre autres trois fils prénommés Jean, Jeannot et Jean. Le premier Jean de

[1357] AD. Gers B 7
[1358] Père Anselme, *op.cit.,* VII, p.268
[1359] Citée en 1475 femme d'Amadieu de Montesquiou, seigneur de Lagraulet (AD .Gers Vergès I sup 69 n°3263)
[1360] AD. Gers I 2144, Jean Dupuy, notaire.
[1361] AD. Gers I 2144, Nicolas Salezard, notaire
[1362] AD. Gers Vergès I sup 82 n°4177
[1363] AD. Lot-et-Garonne, Fonds Raymond n°93, Pierre de La Roche, notaire de La Montjoie

Montlezun, est peut-être celui qui dit seigneur de Caussens, épousa Anne de Fages, Jeannot testa en 1554 nommant sa mère Marguerite de Revignan, le 3ème Jean doit donc être l'auteur de la branche des seigneurs de Ligardes.

VI Jean de MONTLEZUN, seigneur de Ligardes (à 4 km au sud-ouest de Lamontjoie, Gers) et de Caussens
Il testa le 23 novembre 1567, nommant sa femme Hélène de Troncens et entre autres, son fils Marc Antoine de Montlezun[1364].
Il avait épousé, avant le 8 septembre 1552, **Hélène de TRONCENS,** sœur de Claire de Troncens, et de Fabien de Troncens, seigneur d'Engalin, Ligardes, La Briffe, lequel testa à Abbeville le 8 septembre 1552**,** en faveur d'Hélène et de Claire de Troncens, ses deux sœurs, celles-ci transigèrent, le 22 juillet 1554, devant Compans, notaire de Mauvezin, par la médiation de François de Montlezun, seigneur du Castéra, et de Bernard de Montlezun, seigneur de Sérempuy, il fut cédé à Hélène, l'aînée, le moulin d'Ayguebère et Grazan[1365].
Elle testa le 30 janvier 1573 (Chevallier), le 24 juillet 1575, les demandes formulées par Hélène de Troncens, veuve de Jean de Montlezun contre Claire de Troncens, femme de Bernard de Montlezun furent rejetées et les arrêts rendus entre elles les 31 mai 1559 et 13 mai 1575, confirmés[1366].
Ils eurent :

7.1 Bernard de MONTLEZUN, qui suit

7.2 Jacques de MONTLEZUN, seigneur de Belmont
Le 4 septembre 1582, Jacques de Montlezun procureur de son frère Bernard de Montlezun, seigneur de Ligardes, donna à ferme le moulin d'Ayguebère, près de La Briffe[1367].
Il épousa, le 9 juillet 1592, **Marie d'ARAIGNON,** *elle vivait en 1613* (Chevallier, pour les 2 données.)
Ils eurent :

1° Marc Antoine de MONTLEZUN, seigneur de Belmont,
Le 22 avril 1611, faisant pour Marie d'Araignon, sa mère, il fit un acte de réquisition et de protestation, suite à la requête de feu Jacques de Montlezun, seigneur de Belmont, son père[1368].
Il testa le 10 avril 1612 (Chevallier)
Il fut témoin au contrat de mariage de sa cousine germaine Jeanne de Montlezun avec Théophile du Chemin, baron de Pontarion (Chevallier)

2° Françoise de MONTLEZUN, dame de Belmont. Marraine en 1643

[1364] BnF Fr 32297
[1365] AD. Gers Vergès I 2422 n°13472 ; BnF Fr 32297 ; AD. Gers Vergès I sup 400 n°13472
[1366] AD.HG B 74
[1367] AD. Gers Vergès I 2428 n°13376
[1368] AD. Gers Vergès I 2430 n°13365

Elle épousa Pierre de LA SERRE, seigneur de Laprade qui rendit hommage au Roi pour sa terre de Belmont le 7 janvier 1637 (Chevallier)

3° Anne de MONTLEZUN.
Elle épousa (18 septembre 1619) Blaise de POUY, seigneur de Gavarret, frère d'Anne qui avait épousé Frix de Montlezun, seigneur de Préchac (Chevallier)

7.3 Marc Antoine de MONTLEZUN, auteur de la branche des seigneurs d'Ampelle

7.4 probablement Vidal de MONTLEZUN.
Dit frère du seigneur d'Ampelle, il épousa le 15 février 1597, **Hélène de MONDENARD**, fille de François de MONDENARD, seigneur de Roquelaure, et d'Antoinette de GOT de Peyrecave, mariés par contrat 4 mai 1559[1369].

7.5 peut-être Claire de MONTLEZUN.
Elle épousa **Jean de BOUTET,** seigneur de Beauregard.
Bernard de Montlezun, seigneur de Ligardes donna une procuration, en 1617, à Jean de Pins, seigneur de Bourg, pour la profession d'Hélène de Boutet, fille de Jean de Boutet, seigneur de Beauregard, et de Claire de Montlezun[1370].

VII Bernard de MONTLEZUN, seigneur de Ligardes
Il transigea le 20 juillet 1587, avec Jacques de Montlezun, son frère[1371], reconnut le douaire de sa femme le 21 mars 1600[1372]
Il avait épousé, par contrat du 18 mai 1587 **Jeanne de BALSAC,** fille et héritière d'Antoine de BALSAC, seigneur d'Entraigues, et d'Eléonore de MONTAL[1373], elle testa le 3 mars 1641[1374]. Jean de Balsac fit une donation le 30 décembre 1648 à son neveu Jean Bertrand de Montlezun[1375].
Ils eurent[1376] :

8.1 Charles de MONTLEZUN, qui suit

8.2 Jean François de MONTLEZUN.
Il testa le 13 juin 1625, en faveur de son frère Charles[1377].
C'est très probablement lui dont il est fait mention dans le legs de Léonor de Montlezun, le 7 août 1633, à sa nièce Léonor de Bessabat (Bassabat.).

[1369] Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* 5ème série, p.914 indique Vidal de Montlezun et son alliance
[1370] AD. Gers 3 E 8579 Mauvezin
[1371] AD. Gers Vergès I 2422 n°13472, Moncade, notaire
[1372] AD. Gers Vergès I 2422 n°13472, du Corné, notaire de Ligardes
[1373] AD. Gers Vergès I 2422 n°13472, du Cause, notaire de Dunes en Condomois
[1374] Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* 5ème série, p.914
[1375] AD. Gers Vergès I 2422 n°13472, Dorbe, notaire de Mauvezin
[1376] AD. Gers Vergès I 2422 n°13472, indique également les gendres et le testament de Jean François
[1377] Maurice Vuillier, sans fournir la preuve.

8.3 Léonor (Eléonore) de MONTLEZUN.

Elle testa, veuve, le 7 août 1633, demandant son inhumation dans l'église de Saint-Gerrmain, du lieu de Mormès, près de son mari, instituant héritier universel Marc Antoine de Lavardac, son fils, léguant 300 livres à sa nièce Léonor (de Lartigue) de Bessabat, à prendre sur le legs de feu Jean François de Montlezun, sieur de Labeyrie, substituant à Marc Antoine son deuxième fils Marc Antoine, sinon à Jean *François* de Montlezun, son neveu et à Léonor de Bessabat (Bassabat), sa nièce, à parts égales[1378].

Elle avait épousé, par contrat du 30 janvier 1611, au château de Ligardes, dotée de 4 000 livres, avec un augment de 2 500 livres, **Antoine** Arnaud **de LAVARDAC,** sieur de Meymes, fils de Guy de LAVARDAC, seigneur de Meymes, et d'Aimée de RIVIERE, parmi les présents figuraient Charles de Montlezun, seigneur d'Ampelle, et Marc Antoine de Montlezun, seigneur de Belmont[1379]. Antoine de Lavardac donna une quittance de dot le 9 septembre 1625[1380].

8.4 Jeanne de MONTLEZUN[1381].

Elle épousa en premières noces, par contrat du 8 juillet 1613, **Jean de NOAILLAN,** comte de Noaillan, seigneur de Villeneuve, veuf d'Isabeau de BEAULIEU (épousée par contrat 26 septembre 1601), fils d'Arnaud de NOAILLAN, seigneur de Villeneuve, et de Marguerite de BEARN.

Jean de Noaillan mourut avant le 16 septembre 1631, date à laquelle Théophile du Chemin était tuteur de Blaise de Noaillan, fils de Jean de Noaillan, seigneur de Villeneuve

Elle épousa en secondes noces, **Théophile du CHEMIN,** seigneur et baron de Pontarion.

Ils eurent une fille, Louise du Chemin, qui épousa, par contrat 5 décembre 1641, Louis de Biran, seigneur de Gouhas, La Mothe, assisté de François de Narbonne, seigneur de Birac, Aubiac, et de Jean de Narbonne, seigneur de Réaup, ses oncles maternels[1382].

Louis de Biran était fils de Jean Bernard de Biran, seigneur de Gouhas, et de Marguerite de Narbonne, Jean Bernard de Biran étant fils d'Antoine de Biran et de Marguerite Françoise de Montlezun.

Jeanne de Montlezun testa le 30 novembre 1651, nommant son second époux Théophile du Chemin, instituant héritier Blaise de Noaillan, son fils aîné et de son premier mari Jean de Noaillan.

8.5 Anne Louise de MONTLEZUN.

[1378] AD. Gers Vergès I 2432 n°13455

[1379] BnF Fr 32297 ; AD. Gers Vergès I 2015 n°11546.

[1380] Maurice Vuillier, sans fournir la preuve.

[1381] Les données qui la concerne proviennent essentiellement des Preuves de noblesse de Louis de Noaillan, seigneur de Lamezan, par J. de Carsalade, in *Revue de Gascogne,* 1877, pp.146 et sq.

[1382] AD.HG Reg. Ins 25

Elle épousa, par contrat du 7 août 1623, **Pierre de LARTIGUE** de Bessabat, seigneur de Roumat, d'Espeyroux, fils de Daniel de LARTIGUE, écuyer, seigneur de Loubens, Roumat, Bessabat, et de Marguerite de NOAILLAN[1383].
Étant enseigne des gardes de Picardie il mourut en 1634, de blessures reçues près de Maubeuge, d'où postérité[1384].

VIII Charles de MONTLEZUN, seigneur de Ligardes
Il testa le 23 mai 1623 (Chevallier.).
Il servait en *1624* dans la compagnie des chevau-légers de Montpeyroux quand il fut tué[1385] en Languedoc
Il avait épousé, par contrat du 21 décembre 1622, **Madeleine du LAU**[1386], fille de Jean Jacques du LAU, seigneur de Mauhic, et de Jeanne du COUSSOL, dont elle était veuve en 1638, d'où Jean Bertrand[1387].
Madeleine du Lau, veuve, fit procéder à l'inventaire du château de son mari le 24 mai…et épousa en secondes noces le sieur du *Bousca* (du Bouzet, cadet des seigneurs de Roquepine, d'où postérité[1388])
Elle rendit compte de la tutelle de son fils Jean Bertrand de Montlezun, le 24 octobre 1649[1389].
Ils eurent :

Jean Bertrand de MONTLEZUN, qui suit

IX Jean Bertrand de MONTLEZUN, seigneur de Ligardes.
Jean de Balsac fit une donation, le 30 décembre 1648, à Jean Bertrand de Montlezun, son neveu, fils de Charles[1390]. Il mourut avant le 21 juin 1683, date du partage de ses biens (infra.)
Il avait épousé, par contrat du 1er janvier 1650, **Bertrande de BEROT,** qui donna une quittance de dot le 14 septembre 1653[1391].
Ils eurent :

10.1 Bertrand de MONTLEZUN, qui suit

10.2 Léonard de MONTLEZUN.
Il fut lieutenant des vaisseaux du Roi, sans postérité.

10.3 Madeleine de MONTLEZUN.
Elle fut religieuse à Fleurance

[1383] O'Gilvy, *op.cit.,* p.180, Bezian, notaire de Condom
[1384] Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* 5ème série, p.914
[1385] Maurice Vuillier, sans fournir la preuve.
[1386] AD. Gers Vergès I 2422 n°13472, de Selon, notaire d'Agen
[1387] AD. Gers Vergès I 2422 n°13472
[1388] Woelmont de Brumagne
[1389] AD. Gers Vergès I 2422 n°13472
[1390] AD. Gers Vergès I 2422 n°13472
[1391] AD. Gers Vergès I 2422 n°13472, Brunet et Guillamade, notaires de Cologne, cet acte nomme les enfants de Jean Bertrand de Montlezun et de Bertrande de Bérot.

10.4 Anne de MONTLEZUN.

Elle épousa, avant le 21 juin 1683, **Louis de NOAILLAN,** seigneur *d'Argelès*, de Villeneuve, de Lamezan, fils de Blaise de NOAILLAN, seigneur de Villeneuve, et de Brandelise de BEON, sa première épouse[1392].

X Bertrand de MONTLEZUN, seigneur de Ligardes[1393].

Le 21 juin 1683, Madeleine de Montlezun et Anne de Montlezun, épouse de Louis de Noaillan, Léonard de Montlezun, et Louis de Noaillan faisant pour eux et pour Bertrand de Montlezun, le fils aîné, partagèrent les biens échus par le décès de Jean Bertrand de Montlezun, leur père commun, Bertrand de Montlezun eut le choix entre deux lots, il choisit le second lot qui comprenait la directe de Gajan, avec la moitié de la dîme dudit Gajan avec ses appartenances et les métairies, plus 2 000 livres, et à Léonard de Montlezun, et auxdites Madeleine et Anne de Montlezun, frère et sœurs est arrivé l'autre bloc comprenant le château de la Briffe*,* avec justice haute, moyenne et basse, le moulin d'Ayguebère, plus 2 000 livres, les biens de leur mère furent partagés en 4 portions égales, les biens meubles furent partagés en deux, une part pour Bertrand, une part pour les autres[1394] .

Bertrand de Montlezun mourut avant le 27 avril 1687.

Il avait épousé, le 26 juillet 1682, **Françoise de ou du FRERE,** fille de François de ou du FRERE, sieur de Saint-Paul, et de Madeleine de SARIAC[1395](alias Hélène de SADIRAC.)

Françoise du Frère, veuve, fit un accord le 27 avril 1687, à Gimont, dans la maison de Jean de Busquet, seigneur de Laurac, avec Raynaud du Frère, seigneur de Saint-Paul, son frère[1396].

Elle testa le 12 janvier 1693[1397].

Ils eurent :

11.1 Léonard de MONTLEZUN.

Il fut blessé à la bataille de Malplaquet (1709) et fut tué au siège de Bonn, en Allemagne.

11.2 Guillaume de MONTLEZUN, qui suit.

11.3 Bertrand de MONTLEZUN.

Il mourut avant le 2 février 1714, date du partage de sa succession.

11.4 Madeleine de MONTLEZUN.

Elle épousa **Joseph SUDRIA,** juge-mage de L'Isle-Jourdain

[1392] AD. Gers Vergès I 2434 n°13406

[1393] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13472 pour ce qui le concerne, ainsi que sa femme et ses enfants.

[1394] AD. Gers Vergès I 2434 n°13406

[1395] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13472 indique le mariage en 1682 et nomme Madeleine de Sariac la mère de la mariée ; Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* 5ème série, p.915, indique le mariage de 26 juillet 1682 et nomme Hélène de Sadirac la mère de la mariée

[1396] AD. Gers Vergès I 2434 n°13406

[1397] Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* 5ème série, p. 915.

11.5 Raymond de MONTLEZUN.

XI Guillaume de MONTLEZUN, seigneur de Ligardes
Il épousa, en 1714, **Madeleine de LARRIEU**[1398] (Marguerite de Lauzin d'Espaon selon Woelmont de Brumagne)
Ils eurent[1399] :

12.1 Joseph de MONTLEZUN, qui suit.

12.2 Philippe de MONTLEZUN, chevalier de Montlezun.
Il fut capitaine de grenadiers au régiment de Médoc, chevalier de Saint-Louis, estropié en Bohême pendant la campagne de 1742 et se retira du service à cause de ses blessures[1400]. Habitant Gimont il fut, le 8 août 1788, parrain de sa petite-nièce Philippe Marie Hélène de Montpezat, laquelle fut tenue sur les fonts par Joseph de Montlezun, capitaine de dragons[1401] (infra.)
D'une alliance inconnue il eut un fils et une fille, cette filiation indiquée par Michel Chevallier est corroborée par des actes :

1° Alexandre de MONTLEZUN, baron puis vicomte de Montlezun.
Né le 6 octobre 1774, il émigra, fut officier au service de l'Autriche, puis lieutenant-colonel de cavalerie, retraité en 1817, chevalier de Saint-Louis.

2° Marthe de MONTLEZUN.
Née le 1er août 1763 à Saint-Amadou (Ariège), elle mourut le 25 novembre 1783 à Nénigan (Haute-Garonne). Elle avait été élève de Saint-Cyr et figure comme telle dans la liste. Elle avait été marraine, le 5 juillet 1783, d'Alexandre François Louis Marthe de Carbon, fils de Joseph de Montpezat de Carbon, garde du corps du Roi, et d'Alexandrine Josèphe Marthe Ursule Françoise de Mntlezun, le parrain était Alexandre de La Marque[1402].
Elle avait épousé **Alexandre de LA MARQUE**, coseigneur de Nénigan et de Lunax, fils de Marc Antoine de LA MARQUE, coseigneur de Nénigan, et de Marguerite de *MORAS*[1403].
Alexandre de La Marque rendit hommage en 1780, avec Joseph et Dominique de Montpezat de Carbon, et Thérèse de Montpezat de Carbon, frères et sœur, et oncle, pour partie des terres de Nénigan et de Lunax[1404].

[1398] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13472
[1399] Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* 5ème série, p.915, qui inclut parmi les enfants Marthe de Montlezun qui épousa Alexandre de Lamarque, ce qui est anachronique.
[1400] Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* 5ème série, p. 915, nommant son fils Alexandre.
[1401] AD.HG 4 E 1021
[1402] AD.HG 4 E 121
[1403] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de La Marque,* inédit, le nom de l'épouse de Marc Antoine de La Marque pourrait être une confusion avec celui de sa mère, Marguerite de Martres.
[1404] AD. Gers C 107

12.3 Marie Hélène de MONTLEZUN.
Religieuse de Fontevrault, elle fut marraine, le 8 août 1788, de sa petite-nièce Philippe Marie Hélène de Montpezat (supra.)

12.4 Jacquette de MONTLEZUN, religieuse.

XII Joseph de MONTLEZUN, chevalier, seigneur de Ligardes
Il épousa, en 1752, **Annette de MONTRAVEL de Grangié,** fille de François Marie de MONTRAVEL, lieutenant au régiment de Toul artillerie[1405] et de Josèphe de GODEFROY
Ils eurent :

13.1 Guillaume François Marie de MONTLEZUN, qui suit

13.2 Joseph de MONTLEZUN
Etant capitaine de dragons au régiment royal il tînt sur les fonts, le 8 août 1788, sa nièce Philippe Marie Hélène de Montpezat de Carbon, la marraine fut Marie Hélène de Montlezun, religieuse de l'ordre de Fontevrault (grand-tante de la baptisée), le parrain fut Philippe de Montlezun, capitaine d'infanterie, habitant Gimont[1406](grand-oncle de la baptisée)

13.3 Alexandrine Josèphe Ursule Françoise de **MONTLEZUN**
Elle épousa (23 février 1778) **Joseph de MONTPEZAT de Carbon,** seigneur de Nénigan, Lunax, fils de François Louis de MONTPEZAT, seigneur d'*Espeyrens*, et de Thérèse de LA MARQUE, la future fut assistée de ses frères Guillaume François Marie de Montlezun, lieutenant au régiment de *Toulouse* artillerie, et de Joseph de Montlezun, page du Roi, ses frères[1407], d'où postérité.

XIII Guillaume François Marie de MONTLEZUN, comte de Montlezun, dit comte de Pardiac
Habitant Gimont il fut le parrain, le 27 mars 1786, à Larcan de sa nièce Guillaume François Marie Thérèse de Montpezat de Carbon[1408]. Il fut chef de bataillon au régiment de Toul artillerie, chevalier de Saint-Louis, retraité (en 1804 ?), il fut maire de Gimont[1409].
Il épousa **Marie BRIFFOTEAU,** née à Charleville.
Ils eurent :

XIV Charles Louis Hugues **Alexandre de MONTLEZUN**, comte de Montlezun.
Né à Charleville en 1799, il était en 1814 chevau-léger de la garde du Roi, puis lieutenant de aux chasseurs de la Côte-d'Or en 1816, il mourut à Gimont le 18 juillet 1874, âgé de 75 ans.

[1405] AD. Gers Vergès I 2422 n°13472, indique ce mariage ; Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* 5ème série, pp.915, 916 indique la date et la mère de la mariée
[1406] AD. Gers 4 E 1021
[1407] La Chesnaye-Desbois
[1408] AD. Gers E 1021
[1409] Chevallier, p.14 (sauf la date de retraite.)

Il avait épousé en premières noces, en 1826, Anne **Joséphine d'OUVRIER de Bruniquel,** née le 26 septembre 1778, dotée de 60 000 francs de revenu, fille puînée de Jean Accurse Rigal Louis d'OUVRIER, vicomte de Bruniquel, seigneur de Villegly, et de Marie Charlotte de BRUNET de VILLENEUVE[1410], sans postérité.
Il avait épousé en secondes noces **Sophie Thérèse SUDRIA,** qui mourut, veuve, le 24 mars 1881 à Gimont, d'où postérité[1411].

XIII
Seigneurs d'Ampelle

L'auteur de cette branche Marc Antoine de Montlezun, seigneur de Ligardes et d'Ampelle était fils de Jean de Montlezun, seigneur de Ligardes et de Caussens, et d'Hélène de Troncens.

VII Marc Antoine de MONTLEZUN, seigneur de Ligardes, d'Ampelle (en Pergain-Taillac, Gers), puîné de la maison de Ligardes.
Il épousa, par contrat du 31 mai 1590, **Marguerite de L'ISLE**[1412]**,** dame d'Ampelle
Ils eurent :

VIII Charles de MONTLEZUN, écuyer, seigneur d'Ampelle, coseigneur de Pergain.
Il était en procès, en 1626, avec Jeanne de Lary, dame de Manlèche, et Michel du Bouzet, seigneur de Lamontjoie, et Anne Catherine de Preissac, mariés, aussi coseigneurs de Pergain au sujet de leurs droits respectifs sur cette seigneurie[1413].
Charles de Montlezun, seigneur d'Ampelle, et son fils Hercule de Montlezun, seigneur de Pergain consentirent, en 1646, une obligation au sieur Jacques Castaing (Jean de Castaing, conseiller au parlement de Toulouse)[1414].
Il testa le 30 octobre 1647, mentionnant Jeanne de Bonnot, sa femme et Charles de Montlezun, son fils[1415].
Il avait épousé, par contrat du 21 septembre 1609, **Jeanne de BONNOT,** fille d'Arnaud de BONNOT, seigneur d'Aurignac, d'Antoinette de MASSAS[1416].
Le 9 mars 1652, le lieu de Pergain étant en état de siège, tous les habitants durent quitter leurs leurs maisons, avec leurs filles et leurs femmes, et se réfugièrent auprès de Mademoiselle d'Ampelle, coseigneuresse de Pergain, et d'Agésilas de Montlezun son fils[1417].
Ils eurent :

9.1 Agésilas de MONTLEZUN

9.2 Hercule de MONTLEZUN, sieur de Pergain, d'Ampelle.

[1410] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.435
[1411] Chevallier, p.14.
[1412] BnF Fr 32297
[1413] AD. Gers B 35
[1414] AD. Gers E 136
[1415] BnF Fr 32297
[1416] BnF Fr 32297 ; Durrieu, *Documents inédits sur la maison d'Armagnac,* p.71
[1417] Durrieu, *Maison d'Armagnac,* p.71

En 1661, François de Vilatte, procureur du Roi requit contre Hercule de Montlezun, sieur d'Ampelle[1418].
Il épousa **Catherine de *MOLINS*** (probablement **MOULINS),** fille d'Alexandre, lequel était feu en 1640, lors d'une demande de sa fille contre Pierre *Rebesis*[1419].

9.3 Charles de MONTLEZUN, qui suit

IX Charles de MONTLEZUN, seigneur d'Ampelle, coseigneur de Pergain (lieu assiégé pendant la Fronde).
Il habita Astaffort où il acheta une maison le 5 avril 1666 (Chevallier)
Il épousa, par contrat du 6 juin 1656, **Marguerite de PHILIPPE**[1420]
Ils eurent :

X Arnaud de MONTLEZUN, seigneur d'Ampelle
Il fut maintenu noble le 22 octobre 1699, par Le Pelletier de La Houssaye[1421].
Il avait épousé par contrat du 5 novembre 1687 **Marie de PATRAS**[1422].
Ils eurent :

XI Charles de MONTLEZUN, seigneur d'Ampelle
Il épousa (17 janvier 1733) **Marie Paule de VERDUZAN,** dite sans preuve fille d'Alexandre de VERDUZAN, comte de Miran, baron d'Encausse, et de Catherine de CASSAGNET de TILLADET, *morte sans postérité le 26 janvier 1786* (Chevallier)

XIV
Seigneurs de Meilhan

L'auteur de cette branche Géraud de Montlezun, coseigneur de Montestruc puis seigneur de Martisserre, était le deuxième fils de Bernardat de Montlezun, seigneur de Montestruc, et de Mondine de Gervais

VII Géraud de MONTLEZUN, damoiseau en 1299, chevalier en 1302, coseigneur de Montestruc puis seigneur de Martisserre (Haute-Garonne)
Il rendit hommage, le 1er mai 1287, à Bernard, comte d'Armagnac pour son château de Martisserre au-delà du fleuve Gers[1423].
Il fut cité le 13 août 1299, avec son frère aîné Bernard de Montlezun, et dans le testament de celui-ci le 8 de l'entrée de novembre 1299. Le 9 de l'entrée de mai 1302, à Fleurance, fut passé un compromis et sentence arbitrale entre les consuls de Fleurance, d'une part, et Géraud de Montlezun, chevalier, et Pélagos de Montlezun, damoiseau, son frère, seigneurs du château

[1418] AD. Gers B 139
[1419] AD. Gers B 132
[1420] BnF Fr 32297
[1421] BnF Fr 32297
[1422] BnF Fr 32297
[1423] Fonds 25 J P.I.5

de Montestruc, fils de feu Bernardat de Montlezun, chevalier, d'autre (part), touchant les bois et divers biens desdits Montestruc[1424].
Il mourut avant le 21 (23) novembre 1321, date à laquelle il fut dit feu dans un échange de seigneuries entre son fils Arnaud Guilhem de Montlezun et le comte d'Armagnac[1425].
D'une alliance inconnue il eut :

VIII Arnaud Guilhem de MONTLEZUN, coseigneur de Montestruc, puis seigneur de Meilhan (à 2 km d'Ordan-Larroque, Gers)
Dès le 21 novembre 1321, le comte d'Armagnac donna en échange à Arnaud Guilhem de Montlezun son château de Meilhan contre son château de Montestruc et ses appartenances, Arnaud Guilhem de Montlezun rendit hommage au comte d'Armagnac le jour de la saint Clément (23 novembre) 1321[1426].
Il testa le 25 juin 1366, nommant son père, Géraud de Montlezun, et son fils Arnaud Guilhem de Montlezun et mourut fort vieux avant le 5 mars 1375[1427].
Il avait épousé, avant le 21 novembre 1321, date de l'échange entre Meilhan et Montestruc, **Esclarmonde de MASSAS,** dame de Castin (Gers)[1428].
« La terre de Castin était dès avant le 13ème siècle un fief de la maison de Massas, qui tenait les seigneuries de Peyrusse (en Montestruc-sur-Gers) et de Castillon-Massas, elle passa au début du 14ème siècle dans la maison de Montlezun par le mariage d'Esclarmonde de Massas avec Arnaud de Montlezun, seigneur de Martisserre, près de Montestruc, et depuis 1321 de Meilhan. De ce mariage vint Arnaud Guilhem II de Montlezun qui rendit hommage pour Castin et Meilhan le 25 mars 1378 au comte d'Armagnac et testa le 20 décembre 1412[1429]. »
Ils eurent :

IX Arnaud Guilhem de MONTLEZUN, damoiseau, seigneur de Meilhan et de Castin (Gers).
Arnaud Guilhem de Montlezun, sénéchal de Bigorre en 1371, rendit hommage au comte d'Armagnac pour Castin et Meilhan le 21 mars 1378, à Vic, et le 11 octobre 1384[1430]. Le 24 janvier 1380, il fut témoin de la ratification faite par Odet de Massas fils de feu Odon de Massas, du partage fait en 1373 contre lui, d'une part, ses oncles d'autre, par Jean de Massas, chevalier, son aïeul[1431], le terme aïeul, dans cet acte, se rapporte à Odet de Massas, toutefois

[1424] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13411
[1425] AD. Gers Vergès I sup. 400 n°13411
[1426] Alphonse Branet, in *Revue de Gascogne,* 1897, *Le château de Meilhan en Fezensac (1371-1789),* p.310 ; AD. Gers I 2431 n°2051
[1427] AD. Gers Vergès I sup. 400 n°13411
[1428] AD. Gers Vergès I sup. 400 n°13411
[1429] Couaix, *Revue de Gascogne,* 1903, *Castin, Monographie d'un village,* pp.516-527 *;* cet auteur dit que le fils d'Esclarmonde de Massas, Arnaud Guilhem de Montlezun, rendit hommage le 26 janvier 1418, ce qui lui ferait une longévité exceptionnelle et que le fils de ce dernier Arnaud Guilhem : Antoine de Montlezun épousa le 6 octobre 1463 Florimonde de Massas, il manque certainement au moins un degré.
[1430] Alphonse Branet, *op.cit.,* p.310 ; AD. Gers Vergès I sup.400 n°13411 pour l'hommage de 1378, à Jean, comte d'Armagnac et de Rodez, vicomte de Lomagne, se référant au grand inventaire de la trésorerie de Montauban, f°627 ; AD. Gers Vergès I sup 400 n°13470, pour l'hommage de 1384 ; Archives de M. de Carsalade pour l'hommage de 1384, selon Alphonse Branet
[1431] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13470

Jean de Manas, chevalier, seigneur du château de Castillon-Massas, fit un legs à Arnaud Guillaume de Montlezun, seigneur de Meilhan, par son testament[1432], indiquant une proche parenté.
Il mourut très probablement avant le 14 novembre 1393 date à laquelle Géraud de Montlezun, damoiseau, seigneur de Meilhan rendit hommage pour Meilhan et Castin.
Il épousa **Esclarmonde** selon le testament de leur fils Arnaud Guilhem

10.1 très probablement Géraud de MONTLEZUN, damoiseau, seigneur de Meilhan (Chevallier le dit avec certitude fils d'Arnaud Guilhem.)
Géraud de Montlezun, damoiseau, seigneur de Meilhan et de Castin, avoua, le 14 novembre 1393, tenir en fief noble et gentil du comte d'Armagnac, à cause du comté de Fezensac, le lieu de Meilhan et en toute justice, haute, moyenne et basse, le lieu de Castin[1433].

10.2 Arnaud Guilhem de MONTLEZUN, qui suit

X Arnaud Guilhem de MONTLEZUN
Arnaud Guilhem de Montlezun, fils d'Arnaud Guilhem de Montlezun et d'Esclarmonde, institua héritier son fils Arnaud Guillaume par son testament du 20 décembre 1412[1434].
D'une alliance inconnue, il eut :

11.1 Arnaud Guilhem de MONTLEZUN, qui suit

11.2 probablement Pierre de MONTLEZUN, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem.

XI Arnaud Guilhem de MONTLEZUN, seigneur de Meilhan et de Castin.
Arnaud Guilhem de Montlezun, seigneur de Meilhan, avoua, le 24 janvier 1418, tenir en fief du comte d'Armagnac, à cause du comté de Fezensac, le lieu de Meilhan avec toute justice, haute, moyenne et basse, maison forte, moulin, et le lieu de Castin avec la basse justice dudit lieu, en présence de Pierre de Montlezun, maître de la maison de *Guts* (probablement Gouts) de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem[1435].
D'une alliance inconnue (***Bélie du BOUZET,*** selon Chevallier), il eut :

12.1 Antoine de MONTLEZUN, qui suit.

12.2 Bernard de MONTLEZUN. *Chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Golfech de 1461 à 1470, il vivait en 1475* (Chevallier)

12.3 Audine de MONTLEZUN.

[1432] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13470
[1433] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13470
[1434] AD. Gers Vergès I sup. 400 n°13411
[1435] AD. Gers Vergès I sup 400 n° 13442 et n°13470

Sœur d'Antoine de Montlezun, seigneur de Meilhan, elle épousa, par contrat du 2 août 1459, **Jean II de FAUDOAS,** seigneur de Cabanac, Mauzas, Saint-Etienne, La Mothe, fils d'Aissin de FAUDOAS, damoiseau, seigneur de Cabanac, et de Gaude de MONTESQUIOU, veuf en premières noces de Seguine de Glatens, fille de Gautier de Glatens, seigneur de Rieulet, et d'Alix d'Arné, en deuxièmes noces de Blanche de Galin et en troisièmes noces de Cébélie de Doucet[1436].

12.4 Antoinette de MONTLEZUN[1437]

Elle testa, veuve, le 24 janvier 1520, à Lectoure, où elle s'était retirée avec Bernard de Roquelaure, son fils, chanoine de la cathédrale de cette ville.

Elle avait épousé, par contrat du 3 août 1469, au château de Meilhan, **Jean III de ROQUELAURE,** seigneur de Roquelaure, Gaudoux, fils de Jean II de ROQUELAURE, seigneur de Gaudoux, Saint-Aubin, et de Jeanne de SERILLAC(SEDILLAC), le mariage ne fut *consommé* que le 22 août 1471, en l'église de Roquelaure, après qu'ils aient été absous et obtenu une dispense pour le 4ème degré de parenté. Jean III de Roquelaure transigea le 25 septembre 1487 avec les consuls et syndics de Roquelaure et était mort en 1498.

XII Antoine de MONTLEZUN, seigneur de Meilhan, Castin[1438]

Il testa le 9 février 1484, nommant *Esclarmonde* de Massas, sa femme, faisant des legs à Jean, Bertrand et autres enfants, instituant héritier Antoine de Montlezun, son fils aîné[1439].

Il avait épousé, en premières noces, avant *octobre 1459* (ou 1458), par contrat du 6 octobre 1463(post-nuptial) **Florimonde (*ou Esclarmonde*) de MASSAS,** dame de Lestangue, Ansan et Blanquefort, fille unique et héritière de Pierre de MASSAS, seigneur de Lestangue, Ansan et Blanquefort[1440]

Il avait épousé en secondes noces, par contrat du 25 janvier 1488, **Miramonde de LUPPE,** fille de Bernard de LUPPE, seigneur de Luppé, Lasserrade, La Barrière, Auzan, et de Comtesse de LUPPE[1441]

Enfants du premier lit :

13.1 Antoine de MONTLEZUN, qui suit.

13.2 Bernard de MONTLEZUN, auteur de la branche des seigneurs de Bosc, du Bruca, de Besmaux

13.3 Jean de MONTLEZUN, auteur de la branche des seigneurs de Castin.

[1436] Ledru et Vallée, *La maison de Faudoas,* t.I, p.138

[1437] Père Anselme, *op.cit.,* VII, pp.404, 405 pour ce qui la concerne et son mari.

[1438] Une partie de sa descendance, jusqu'au degré XVII, est indiquée par Alphonse Branet, *Revue de Gascogne,* 1897, Le château de Meilhan en Fezensac, pp.307 et sq.

[1439] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13411, Denis Babinet, notaire d'Auch

[1440] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13411, leur 3ème fils Jean de Montlezun n'était pas encore né le 6 octobre 1463 quand leurs parents passèrent leur contrat de mariage, plus de 4 ans après la célébration de leurs noces (AD. Gers Vergès I sup 400 n°13413

[1441] AD. Gers I sup 361 n°12272, la mariée était sœur de Jean de Luppé, seigneur de Luppé, Lasserrade.

13.4 Catherine (Clairette) de MONTLEZUN.
Elle épousa **Jean de LA SEUBE ou LASSEUBE,** seigneur d'Augnax, ils sont cités le 21 août 1532 avec Jean et Bernard de Montlezun, les deux frères d'Antoine de Montlezun.

13.5 peut-être Pierre de MONTLEZUN, seigneur d'Aygues-Mortes[1442]
Il épousa **Catherine de BORDES,** dame de Roquepine, fille de Jean de BORDES, seigneur de Roquepine, elle épousa en secondes noces le 27 septembre 1472 Jean II du BOUZET, seigneur de Cots, de Lagraulet, lui apportant la terre de Roquepine, fils d'Hugues du Bouzet, damoiseau, seigneur du Cots, de Lagraulet, et de Navarrine de Séailles, d'où postérité
Ils eurent :

Anne de MONTLEZUN, dame d'Aygues-Mortes.
Elle épousa, le 3 avril 1490, **Exterce DANGEREUX (alias d'ANGEROUX)**

Antoine de MONTLEZUN aurait eu un fils naturel ***Bernardat de MONTLEZUN*** *dit Brana,* ***auteur de la branche de la Brane.*** (Chevallier)

XIII Antoine de MONTLEZUN, seigneur de Meilhan, Castin, Lestangue (en Castillon-Massas, Gers.)
Né en 1460 (il avait trois ans l'an 1463 quand ses parents le constituèrent leur héritier dans leur contrat de mariage du 6 octobre 1463), il est dit âgé de 40 ans, le 10 janvier 1500, lors de l'enquête pour la dispense de mariage de son frère Jean de Montlezun avec Clairette de Dangereux, sa seconde épouse[1443].
Le 12 mars 1518, eut lieu le partage de leur légitime entre Antoine de Montlezun, frère aîné, Jean de Montlezun, frère cadet, et Bernard de Montlezun, troisième frère qui reçut pour sa légitime la seigneurie du Bosc et du Bruca[1444]. Il mourut dès 1529 car le 4 avril 1529 Jean de Montlezun, frère puîné d'Antoine à qui la seigneurie de Meilhan avait été dévolue demanda aux consuls de Meilhan de lui prêter serment[1445].
Il avait épousé en 1490, **Françoise d'AMBERT,** veuve de Jean de LA ROQUE, seigneur de La Roque. Elle testa le 20 juin 1517 faisant des legs à ses fils du premier lit, Manaud, Jean et autre Jean de LA ROQUE, et à ses filles du second lit Antonie et Jeanne de Montlezun[1446].
Ils eurent :

14.1 Antonie de MONTLEZUN, citée le 20 juin 1517(supra.)

[1442] Ce qui concerne, son mariage, sa femme, sa fille et l'alliance du Bouzet vient de Joseph Noulens, *Maisons historiques de Gascogne, Notice du Bouzet,* pp.19-21
[1443] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13414
[1444] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13411
[1445] Alhonse Branet, *Revue de Gascogne,* 1897, pp.311, 312 qui indique également les mariages d'Antoine de Montlezun
[1446] AD. Gers E 737

14.2 Jeanne de MONTLEZUN, citée le 20 juin 1517.
C'est peut-être elle qui épousa, par contrat du 13 août 1527, **Peyrot (Pierre) d'ESPARBES,** seigneur de Belloc, fils de Jean d'ESPARBES, seigneur de Belloc, et de Florette de MONTESQUIOU, d'où postérité[1447].

XV
Seigneurs de Castin, Béraut

L'auteur Jean de Montlezun, seigneur de Meilhan, Castin, après son frère Antoine, était le 3ème fils d'Antoine de Montlezun, seigneur de Meilhan, Castin, et de Florimonde de Massas.

XIII Jean de MONTLEZUN, seigneur de Meilhan, Castin (à 2 km de Duran, Gers).
Né après le 6 octobre 1463, son père lui donna, par son testament du 9 septembre 1484, du consentement de sa mère, tout ce qu'il possédait dans la paroisse *d'Halanet,* les vassaux de cette châtellenie lui prêtèrent le serment de fidélité le 18 mai 1486[1448].
Il transigea, le 12 mars 1518, avec ses deux frères Antoine et Bertrand ; le 15 juin 1524, son frère Bernard lui abandonna tous les droits qu'il avait sur les châtellenies de Blanquefort et d'Ansan. Il testa le 31 janvier 1525, sa femme Jacquette Dangereux l'institua son héritier par son testament du 10 mars 1526, il transigea le 30 *mai* 1529, avec son frère Bernard, du consentement de son fils Louis de Montlezun[1449] et mourut vers 1530[1450].
Il avait épousé, en premières noces en 1487, **Bourguine de LAMBES,** fille d'Arnaud Guilhem de LAMBES, seigneur de Savignac[1451].
Il avait épousé en secondes noces, par contrat du 19 janvier 1493 (v.st, soit 1494 n.st), **Jacquette DANGEREUX,** fille de Louis DANGEREUX, seigneur de Beaupuy, et d'Esclarmonde de LAGORSAN, elle testa le 25 mars 1526[1452]..
Enfants du second lit[1453] :

14.1 Louis de MONTLEZUN, seigneur de Meilhan, Ansan (à 4 km d'Aubiet, Gers), Blanquefort[1454].
Il dénombra, en 1540, la place et seigneurie de Meilhan, avec maison, fiefs, la place de Roquefort, avec toute justice et fiefs, la moitié de la place d'Ansan avec ses domaines et fiefs, ses devanciers tenaient la place de Castin avec fief et arrière-fief et péages, qui se nomme Lestangue, dans la juridiction de Castillon[1455].

[1447] Voir explication dans le chapitre Personnes isolées.
[1448] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13413
[1449] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13413 ; Fonds 25 J P.I.7 pour la date du testament
[1450] Alphonse Branet, *Revue de Gascogne,* 1897, pp.311, 312
[1451] Maurice Vuillier, sans fournir la source.
[1452] Jzacques de Roquemaurel, *Famille Dangereux,* produisant les preuves.
[1453] Alphonse Branet, *Revue de Gascogne,* 1897, p.314 nomme 10 enfants dont Bertrand et ne nomme pas Barthélemy, il est possible que Bertrand et Barthélemy soient confondus. Il indique les données concernant les enfants.
[1454] Des transcriptions d'actes font apparaître Roquefort ou Blanquefort. Il faut lire Blanquefort (à 3 km d'Ansan)
[1455] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13442

Il testa le 8 avril 1540[1456] et mourut en 1551.
Il avait épousé, le 1er février 1523, **Anne de BIRAN,** dame de Roquefort, fille de Bernard de BIRAN, seigneur de Roquefort, et de Françoise de MONTESQUIOU, sa première épouse (Bernard de BIRAN épousa en deuxièmes noces Catherine de LUPIAC, veuve de Gaillard de MONTLEZUN, seigneur de Cardeneau, et en troisièmes noces Jeanne de REVIGNAN, il mourut vers 1543[1457]).
Anne de Biran, dame de Roquefort, épouse de Louis de Montlezun, seigneur d'Ansan fit un accord, le 4 juin 1550, avec Jean de Bezolles sur la seigneurie de Saint-Aunix de Rivière qu'il prétendait avoir achetée à feu Bernard de Biran, son beau-père, marié à Françoise de Montesquiou (Jean de Bezolles avait épousé leur fille Antonie de Biran), les biens devaient rester à ladite Anne en vertu de son contrat de mariage et la place de Saint-Aunix devait revenir audit seigneur de Bezolles[1458]. Elle était en procès, en 1554, avec François, Pierre, Bernard et Jacques de Montlezun, ce dernier était prévôt en l'église métropolitaine d'Auch[1459].
Anne de Biran, héritière de la seigneurie de Roquefort, testa le 14 février 1555 (n.st), veuve, instituant héritière universelle sa fille Catherine de Montlezun, mariée en 1542 à Jean de Got, seigneur de Rouillac, Saint-Mézard[1460], elle mourut la même année au château d'Ansan. Le 13 avril 1555 une quittance fut donnée à Jeanne et Catherine de Biran, religieuses de Sainte-Claire de Toulouse, filles de feu Bernard de Biran, seigneur de Roquefort, cette quittance concernait Anne de Biran, veuve de Louis de Montlezun, seigneur d'Ansan[1461].
Ils eurent[1462] :

Catherine de MONTLEZUN.

Elle dénombra, en 1552, la moitié de la place d'Ansan[1463] ; le 20 novembre de la même année , citée avec son mari, elle fit une transaction avec Bernard de Preignan dit de Preissac, par laquelle les parties s'engagèrent à ce que chacune d'elles mettent un meunier dans la partie du moulin qui leur appartenait et que les frais d'exploitation soient partagés par moitié[1464]. Le 13 août 1557, il y eut la confirmation d'une sentence du sénéchal d'Armagnac concernant Jacques de Montlezun, archidiacre en l'église métropolitaine d'Auch (oncle de Catherine) et Catherine de Montlezun[1465].

[1456] Fonds 25 J P.I.8
[1457] André Navelle, *op.cit.,* t.VII, p.253 indique les deux mariages de Bernard de Biran
[1458] AD.HG 3 E 4224
[1459] AD. Gers B 5
[1460] A. Laffont, *Revue de Gascogne,* 1933, p.34, de Leuca, notaire à Saint-Sauvy, qui indique également les dates de décès de Louis de Montlezun et d'Anne de Biran, et mentionne deux des épouses de Bernard de Biran, père d'Anne ; Fonds 25 J P.I.9
[1461] Fonds 25 J P.I.10
[1462] Les données sur ces personnes jusqu'à son arrière-petit-fils Jean François, viennent en grande partie d'A. Laffont, *Revue de Gascogne,* 1933, pp.34-38, elles ne sont pas rappelées dans le texte, sauf exception
[1463] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13442
[1464] AD. Gers B 1010
[1465] AD. Gers B 7

Le 1er décembre 1583, Catherine de Montlezun était veuve de Jean de Got, seigneur de Rouillac[1466].
Elle avait épousé, par contrat du 17 août 1542, étant dotée de 8 000 livres, **Jean de GOT (GOTH),** seigneur baron de Rouillac, Saint-Mézard, la mariée était assistée de ses oncles, Jacques et Antoine de Montlezun[1467], le futur était fils d'Antoine de GOT, baron de Rouillac, et d'Andrine de L'ISLE[1468].
Jean de Got mourut avant le 1er décembre 1583, d'où postérité

14.2 Jacques de MONTLEZUN.
Il était recteur de Blanquefort, en 1538, et devint, en 1541, chanoine de Sainte-Marie d'Auch ; à la mort de son frère Louis il hérita des seigneuries de Blanquefort, Meilhan et Preignan.

14.3 Antoine de MONTLEZUN.
Religieux de Saint-Orens d'Auch, il donna, le 20 avril 1548, tous ses biens à sa sœur Clara parce qu'elle l'avait nourri et entretenu la plupart du temps dans son château d'Augnax

14.4 Clara (Clairette) de MONTLEZUN.
Devenue veuve, en 1541, elle consacra son activité à l'administration des biens de ses enfants et à leur établissement : Catherine, religieuse clarisse à Toulouse, Jaymette qui épousa Antoine de La Roque, seigneur de Scieurac, Miramonde qui épousa Jean de Got, seigneur de Saint-Aignan, frère d'autre Jean de Got (époux de Catherine de Montlezun)
Elle avait épousé (avant le 7 février 1520, v.st donc 1521 n.st), **Jean de LAUTREC,** seigneur d'Augnax, fils de Jean de LAUTREC, seigneur d'Augnax, et de Florette de BOYER, d'où au moins deux fils et quatre filles.
Jean de Lautrec, seigneur d'Augnax avait assigné le 28 août 1521, la dot de sa femme Clairette de Montlezun, sur la borde de Vagua et ses autres biens et donna, le 10 juillet 1523, une quittance de 500 écus de la dot de sa femme et, le 20 avril 1524, une autre quittance de 46 écus[1469].

14.5 François de MONTLEZUN, auteur de la branche du seigneur du Bruca.

14.6 Bernard de MONTLEZUN, écuyer, seigneur du Castéret, d'Ansan[1470].
Il fut homme d'armes de la compagnie du sénéchal de Toulouse. En 1566, il était fermier des dîmes des religieux de Saint-Orens et, en 1570, rentier de la cure de

[1466] AD. Gers Vergès I sup 400
[1467] A. Laffont, *Revue de Gascogne,* 1933, pp.34, 35, 38, *Sabaillan et Monlezun*
[1468] Père Anselme, *op.cit.,* II, pp.181, 182
[1469] Père Anselme, *op.cit.,* II, pp.362, 363 pour ce qui concerne la dot de Clairette de Montlezun.
[1470] Ce qui le concerne provient essentiellement d'A. Laffont, *Revue de Gascogne,* 1933, pp.33 et sq., *Sabaillan et Monlezun,* ce qui ne sera pas référencé, sauf exception

Mauvezin, il mourut vers 1572, avant le 20 avril 1572, date à laquelle Jeanne d'Astugue est dite relicte.
Il avait épousé, en premières noces, en 1545, **Marquèse** (alias Marquise) **de RIGAUD de Vaudreuil,** fille de Vital de RIGAUD, seigneur de Vaudreuil, baron d'Auriac, et de Catherine de LAUZIERES ; le 11 décembre 1542, Marquèse de Rigaud était veuve de Jean II de Faudoas, écuyer, seigneur de Faudoas, Sérempuy, épousé par contrat 8 juillet 1537 ; Marquèse de Rigaud testa, le 25 août 1549, dans la maison de Sérempuy, faisant des legs à Catherine et Jeanne de Faudoas, ses filles, et à son mari, instituant héritier son fils Jacques de Montlezun, et mourut avant le 5 février 1563, d'où postérité de ses deux unions[1471].
Il avait épousé, en secondes noces, **Jeanne d'ASTUGUE de Corné,** fille de Jean d'ASTUGUE, seigneur de Corné, elle était morte en 1581.
Enfant du premier lit :

1° Jacques de MONTLEZUN, seigneur du Castéret.
Il mourut avant le 10 octobre 1576, date du contrat de mariage de sa sœur Catherine.

Enfant du second lit :

2° Catherine de MONTLEZUN.
Catherine de Montlezun, veuve de Denis de Mauléon était en procès, en 1592, avec Antoine Lestrade[1472]. Le 27 janvier 1597, Catherine de Montlezun et son fils Jacques de Mauléon, seigneur de Savaillan constituèrent la dot de Marguerite de Mauléon, leur fille et sœur, lors de son contrat de mariage avec Jean de Belcastel, seigneur d'Escayrac[1473]. Le 2 février 1610, au château de Savaillan, elle fit une donation à Jacques, Pierre, Marie pour reste de constitution de dot, Henry et Jeanne de Mauléon, ses enfants[1474]
Elle avait épousé, par contrat du 10 octobre 1576, à Mauvezin, **Denis de MAULEON,** seigneur de Savaillan, la mère du futur époux, Perrette (de Guilhot) de Ferrières, lui fit don de tous les droits qui pouvaient lui appartenir sur la maison de Savaillan, il fut accordé que la mère de la future épouse jouirait d'une partie de la maison qui fut à feu Jacques de Montlezun, frère de la future, parmi les témoins figurait Jean Jacques de Montlezun, seigneur de Busca.[1475],
Denis de Mauléon, seigneur de Savaillan et de Saint-Sauvy, commandant pour le Roi sous l'obéissance du roi de Navarre en la ville de Mas-Grenier, ayant reçu une arquebusade au travers de l'épaule droite, fit son testament, le 7 février 1589, demandant son ensevelissement à la manière de ceux de la

[1471] Ledru et Vallée, *Maison de Faudoas,* I
[1472] AD. Gers B 22
[1473] BnF Cabinet d'Hozier n°231
[1474] AD.HG Reg. Ins 14
[1475] BnF Chérin n°132, Pierre *de Fita* (Fitte), notaire royal, habitant-Saint-Sauvy, AD. Gers Vergès I 2278 n°12862

religion réformée, s'en remettant à la discrétion de sa femme Catherine de Montlezun pour des legs, nommant ses enfants[1476].

Bernard de MONTLEZUN eut une fille naturelle **Catherine de MONTLEZUN** qu'il dota le 2 mai 1564, lui donnant 30 écus et les vêtements ordinaires.

14.7 Miramonde de MONTLEZUN.
Elle épousa, le 11 juin 1514, **Arnaud de *VIVIERS,*** seigneur de Mazères

14.8 Pierre de MONTLEZUN, qui suit

14.9 Catherine de MONTLEZUN.
Elle épousa **Félix de LA FITTE.**

14.10 *Barthélemy* de MONTLEZUN dit le Cardinal.
Il fut assassiné, en juin 1530, par ses frères François et Pierre, au cours d'une visite à Roquelaure de leur frère Antoine, nouvellement venu du royaume de Naples. Il est peut-être confondu avec Bertrand de Montlezun qui prit part aux guerres d'Italie, en 1529, il était prisonnier à Florence où son père lui envoya de l'argent par l'intermédiaire d'un banquier de Toulouse, nommé François Constans[1477].

XIV Pierre de MONTLEZUN, seigneur de Castin, de Meilhan, de Béraut (à 5 km de Condom, Gers), du chef de sa femme, de la Salle de Roquefort,
En juin 1530, François et Pierre de Montlezun, fils de Jean de Montlezun, écuyer, seigneur d'Ansan, obtinrent des lettres de rémission pour le meurtre, pour des motifs mal définis, de leur frère *Barthélemy* dit le Cardinal, au cours d'une visite faite à Roquelaure, au seigneur du lieu, par un autre de leurs frères, Antoine, nouvellement venu du royaume de Naples[1478].
Après la mort de son frère Louis, il reçut, le 7 mars 1551, le serment de fidélité des habitants de *Blanquefort*.
Il reçut, en 1571, l'héritage de son frère Jacques de Montlezun, chanoine de Sainte-Marie d'Auch, et dut donner 1 000 livres à chacun de ses frères et sœurs[1479].
Il testa le 22 novembre 1574, instituant héritière sa petite-fille Jeanne de Montlezun (fille de Joseph), lui substituant Jean Antoine (ce qui provoqua le procès du 17 septembre 1596) et mourut en 1577.
Il avait épousé, par contrat du 3 janvier 1530[1480], **Jeanne de LUXE,** héritière de Béraut en Condomois, sœur de Jean de LUXE qui avait épousé en 1511 de Marguerite de BERAUT, cette dernière fille de Guillaume de BERAUT[1481], fille de Jean de LUXE et de Françoise de

[1476] BnF Chérin n°132
[1477] Alphonse Branet, *op.cit.,* 1897, p.314
[1478] Charles Samaran, *La Gascogne dans les registres du trésor des Chartes,* n°1813
[1479] Alphonse Branet, *op.cit.,* 1897, p.314, se référant à l'accord entre les héritiers, reçu Vignaux, notaire à Puycasquier, le 5 avril 1582
[1480] Cité le 17 septembre 1596 (AD. Gers Vergès I 2429 n°13419, Antoine Martin, notaire de Puycasquier
[1481] Alphonse Branet, *op.cit.,* 1897, p.314, note 5, se référant à Archives du séminaire d'Auch, n°3 859

POLIGNAC. Jeanne de Luxe, dame de Béraut, passa un acte, le 19 octobre 1540, autorisée de son mari Pierre de Montlezun, écuyer, seigneur de Béraut[1482] puis, le 9 avril 1547, au lieu de Saint-Puy, au comté de Gauré, comparut Pierre de Montlezun, mari de Jeanne de Luxe, fille de feu Jean de Luxe et de Françoise de Polignac, veuve dudit feu seigneur de Luxe[1483].
Jeanne de Luxe testa, le 28 octobre 1563, au château de Béraut, nommant son mari Pierre de Montlezun, disant avoir 3 enfants mâles, François, Joseph et Jean Antoine, et 3 filles, Anne, sa fille aînée, mariée avec (déchiré) seigneur de Jeannet, autre Anne et Antonie, ses 2 dernières filles, à marier, nommant héritier universel son premier fils et exécuteur testamentaire ledit Pierre de Montlezun[1484]. Le 17 mai 1565, il y eut un accord entre Antoine d'Aure, seigneur de Gramont, et Pierre de Montlezun, seigneur de Béraut, par lequel la place de Maignaut fut attribuée audit d'Aure à la charge de payer 6 000 livres à Pierre de Montlezun pour les droits revenant à Jeanne de Luxe, sa femme[1485].
Ils eurent[1486] :

15.1 François de MONTLEZUN

15.2 Joseph de MONTLEZUN
Il mourut avant le 22 novembre 1574, date du testament de son père.
Il avait épousé **Jeanne de LAVARDAC.**
Ils eurent une fille **Jeanne de MONTLEZUN,** qui mourut avant le 17 septembre 1597(date du procès, infra.)

15.3 Jean Antoine de MONTLEZUN, qui suit

15.4 Anne de MONTLEZUN.
Elle épousa **René de FERRAGUT,** seigneur de Jeannet, parties au procès du 17 septembre 1597, infra.

15.5 autre Anne de MONTLEZUN.
Elle mourut, avant le 17 septembre 1597, date du procès (infra.)
Elle avait épousé en premières noces, par contrat du 8 mars 1556, **Bertrand de FERRAGUT,** seigneur de Gignan, fils de feu Antoine de FERRAGUT, seigneur de Gignan et de Pujos[1487]. Le mari d'Anne de Montlezun mourut avant le 16 novembre 1569, date à laquelle Anne de Montlezun, tutrice de son fils Pierre de Ferragut passa, au château de Gignan, un bail de métairie[1488].

[1482] AD. Gers Vergès I 2423 n°13447
[1483] AD. Gers Vergès I 2423 n°3336, Malabert, notaire, l'acte dit conseiller du roi, la place et château de Maignaut.
[1484] AD. GersVergès I 2426 n°3364, Laggruin, notaire
[1485] AD.HG B 58
[1486] Une partie des données les concernant provient du procès du 17 septembre 1597 (relaté avec 15.5 autre Anne de Montlezun)
[1487] AD. Gers Vergès I 2425 n°13390
[1488] AD. Gers Vergès I 2426 n°13379

Elle avait épousé, en secondes noces, **Jean du COUSSOL,** seigneur du Marsan, qui mourut avant le 17 septembre 1597, d'où un fils Bertrand du Coussol, seigneur de Mengon, partie au procès.
Le 17 septembre 1597, il y avait un procès entre Pierre de Ferragut, sieur de Gignan et Bertrand de Coussol, sieur de Mengon, fils de feue Anne de Montlezun, et entre Anne de Montlezun, femme de René de Ferragut, sieur de *Saint*-Jeannet, et noble Bernard de *Breissan,* sieur dudit lieu, père d'Anne, Jeanne, autre Anne, autre Jeanne de *Breissan,* et de feue Antonie de Montlezun, sa femme, sur la succession de feus Pierre de Montlezun, sieur de Béraut et de Meilhan, et de Jeanne de Luxe, sa femme ; on nommait Anne de Montlezun, qui était mariée à *Bertrand* du Coussol, autre Anne, mariée à René de Ferragut, Antonie, mariée à *Bertrand de Berdussan,* feu Joseph de Montlezun, leur frère germain, qui était marié à feue Jeanne de *Laberdat,* d'où une fille feue Jeanne de Montlezun, et Pierre de Montlezun, leur frère naturel, contre Jean Antoine de Montlezun, sieur de Béraut et de Meilhan, parmi les arbitres, Jean de Lupiac, sieur de Moncassin, capitaine de 50 hommes d'armes.
L'acte nommait ensuite : Pierre de Ferragut, sieur de Gignan ; Bertrand de Coussol, fils et cohéritier de feue Anne de Montlezun, mariée en premières noces à feu Bertrand de Ferragut, seigneur de Gignan, et en secondes noces à Jean du Coussol, seigneur du Marsan ; René de Ferragut, sieur de *Saint*-Jeannet, mari d'Anne de Montlezun ; *René de Breissan,* et Anne, Jeanne et autre Anne de *Breissan,* ses filles et de feue Antonie de Montlezun, demandeurs en partage des biens de feue Jeanne de Montlezun, fille de feu Joseph de Montlezun et de feue Jeanne de *Laberdat* (Lavardac), et feue Jeanne de Montlezun, prétendue décédée ab intestat, et tous les droits de feus Pierre de Montlezun et de Jeanne de Luxe, sieur et dame de Béraut et de Meilhan, d'une part, et Jean Antoine de Montlezun, sieur de Béraut et de Meilhan, défendeur. L'acte citait ensuite d'autres pièces dont le testament de Pierre de Montlezun, du 22 novembre 1574 (cité supra), le contrat de mariage de Pierre de Montlezun et de Jeanne de Luxe, du 3 janvier 1530.
Compte tenu du fait que Pierre de Montlezun et Jeanne de Luxe avaient eu 5 enfants (qui avaient vécu), Jean Antoine de Montlezun fut condamné le 23 septembre 1596 à payer 1 421 écus 1/3 à chacune des parties demanderesses[1489].

15.6 Antonie de MONTLEZUN, dame de Lestangue[1490]
Elle épousa, avant le 27 février 1553 (v.st, soit 1554, n.st), **Béraud de BASSABAT** alias de VICMONT**,** baron de Pordéac (devenu Pordiac, en Pessoulens, Gers), seigneur de Castet-Arrouy, date d'un accord entre eux[1491], fils de Bernard de

[1489] AD. Gers Vergès I 2429 n°13419, Jean Tarengue, notaire de Sauvetat
[1490] Elle est dite par plusieurs généalogies fille d'Antoine de Montlezun, seigneur de Meilhan, Castin, et d'Anne de Montlezun de Lupiac, veuf de Françoise d'Ambert, Anne de Montlezun de Lupiac, veuve elle-même de Jacques du Cos, seigneur de la Hitte, ce qui est inexact, tant par la chronologie que par les actes la concernant.
[1491] AD.HG B 45 ; Couaix, *Revue de Gascogne,* 1903, pp.517 et sq., *Castin,* monographie, qui indique également le second mariage de Béraud de Bassabat ; Alphonse Branet, *Revue de Gascogne,* 1897, pp.307 et sq., *Le château de Meilhan en Fezensac.*

BASSABAT, seigneur de Pordéac, et de Catherine de ROQUELAURE, d'où postérité qui tint Castin[1492].

Il aurait épousé en secondes noces Catherine d'Hébrail, dame de Capendu, ce qui semble une confusion, avec son fils Bernard alias Béraud de Bassabat.

Il eut un fils naturel **Pierre de MONTLEZUN**

XV Jean Antoine de MONTLEZUN, seigneur de Béraut, Meilhan[1493]

Le 27 juin 1578, furent rejetées les demandes respectives de Jean Antoine de Montlezun et d'Anne d'Aydie, agissant comme mère et tutrice de Jean Bernard de Bassabat, baron de Pordéac, avec obligation pour les parties d'observer une transaction de mars 1528 (v.st, soit 1529 n.st) qui attribuait la seigneurie de Meilhan et de Castin, à Jean de Montlezun et celle de Lestangue à Antonie de Montlezun[1494].

Il fut lieutenant du Roi à Blaye, député de la noblesse de Condom, à Blois en 1588

Il eut un procès avec la communauté de Meihan, au sujet de la nobilité de sa métairie du Bédat,

Il fit un achat, le 15 janvier 1601, à Jean de Chic, sieur de *Tralin,* et à Gaspard de Chic, père et fils, et à Louise de La Mazère, femme future dudit Gaspard[1495].

Le 26 octobre 1612, dans le château de Béraut, Jean Antoine de Montlezun, seigneur de Béraut, père, et Jean Paul de Montlezun, seigneur de Meilhan, son fils, reconnurent avoir reçu de Jean de Malvin, écuyer, seigneur de Primet, avocat en la cour de Bordeaux, 150 livres, en tant moins que ledit sieur de Primet et Charlotte de Sevin, son épouse, avaient constitué en dot d'Aimée de Malvin, leur fille, épouse dudit sieur de Meilhan[1496].

Il avait épousé, par contrat du 24 février 1575, **Marthe d'ESPARBES** dite de LUSSAN**,** dotée de 10 000 livres sur la maison de La Serre par Bernarde de Montagut, héritière de ladite maison, femme de Jean Paul d'Esparbès, écuyer, le futur donna 10 000 livres à ladite Marthe, sur les seigneuries de Béraut et de Meilhan, la future fut assistée de Philippe d'Esparbès, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Lussan, de François d'Esparbès, écuyer, seigneur du Feuga, de Jacques d'Esparbès, écuyer, capitaine de Lussan et de Julianne d'Esparbès, dame de Parron, ses frères et sœur[1497].

Marthe d'ESPARBES était donc fille de Bertrand ou Bernard d'ESPARBES, seigneur de Lussan, et de Louise de SAINT-FELIX[1498].

Le 17 mars 1597, Marthe de Lussan faisant pour son mari, bailla à titre d'échange à Bernard de Benque, sieur de Pujos, et Antonie d'Auxion, mariés et Henry de Benque, leur fils, une métairie dite de Mertillares, au territoire de Pujos, en Ordan[1499].

[1492] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Vicmont,* produisant la preuve.

[1493] Alphonse Branet, *Revue de Gascogne,* 1897, pp.307-315 fournit une grande partie des données le concernant ainsi que ses enfants et son petit-fils Jean François de Montlezun et l'épouse de ce dernier, elles ne sont pas référencées dans le texte qui suit.

[1494] AD.HG B 78

[1495] AD. Gers Vergès I 2340 n°13404, Pierre Cauterac, notaire de Saint-Puy

[1496] AD. Gers Vergès I 2430 n°3368

[1497] AD. Gers Vergès I 2427 n°13443 et 13449, Pierre Cahieu, notaire de Mezin.

[1498] Jules Villain, *op.cit.,* II, pp.1251 et 1252.

[1499] AD. Gers Vergès I 2429 n°13420

Ils eurent :

16.1 Jean Paul de MONTLEZUN, qui suit.

16. 2 Anne de MONTLEZUN

Elle épousa, le 2 juin 1608, à Meilhan, **Frédéric de LASTOURS,** seigneur d'Endoufielle[1500].

Frédéric de Lastours, seigneur et baron d'Endoufielle, testa le 6 février 1635, au château d'Endoufielle, nommant sa femme Anne de Montlezun, fille d'Antoine de Montlezun, seigneur de Béraut, d'où François, Marthe, à qui il donna 18 000 livres de dot, il leur substitua Louis de Bonfontan, sieur de Mazières, son neveu, fils de sa sœur Marie de Lastours[1501].

16.3 Charlotte de MONTLEZUN, dame de Cadreils.

Le 4 février 1626, Charlotte de Montlezun, veuve du sieur de Cadreils (N…de BERRAC[1502] ?), reçut 650 livres, en déduction de 1 000 livres, d'Aimée de Malvin, veuve du feu sieur de Meilhan, que devait Pierre de Ferrabouc par contrat d'obligation du 10 juin 1620[1503].

Le 11 décembre 1628, Olivier du Bouzet, baron de Podenas, signa avec Charlotte de Montlezun, dame de Cadreils, dans la ville d'Agen, une transaction qui fut ratifiée, le 22 décembre 1628, par sa mère « dûment autorisée par Jean du Bouzet, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur et baron de Podenas, son mari[1504]. »

XVI Jean Paul de MONTLEZUN, chevalier, seigneur de Béraut, Meilhan.

Il était, le 23 avril 1619, capitaine d'une compagnie de carabiniers, on le trouve ensuite guidon de la compagnie de la reine mère Marie de Médicis

Il mourut à Béraut, le 7 septembre 1625[1505].

Il avait épousé, par contrat du 3 janvier 1612, **Aimée de MALVIN,** fille de Jean de MALVIN, seigneur de Primet, avocat en la cour de parlement de Bordeaux et de Charlotte de SEVIN, elle était née le 19 décembre 1595, et fut baptisée à Bordeaux Saint-André le 27 suivant[1506]. Comme tutrice de François de Montlezun, seigneur comte de Campagne, son fils, elle vendit, le 21 juin 1627, la salle et maison de Franque au baron de Soupex[1507].

Elle fut citée le 10 avril 1631, veuve de Jean Paul de Montlezun, seigneur et baron de Meilhan[1508].

Ils eurent :

[1500] Alphonse Branet, *Revue de Gascogne,* 1897, p.314, se référant aux archives de M. de Carsalade

[1501] AD.HG Reg. Ins 34

[1502] La famille de Berrac tenait Cadreils (en Berrac)

[1503] AD. Gers Vergès I 2432 n°13407

[1504] J. Noulens, *Maisons historiques de Gascogne, Notice du Bouzet,* p.45

[1505] Michel Smaniotto, *Parlementaires, Famille de Malvin,* inédit, se réfèrent à H&G

[1506] Michel Smaniotto, *Parlementaires, Famille de Malvin,* inédit, se réfèrent à H&G

[1507] AD. Gers Vergès I 2433 n°13404, cet acte mentionne la date de contrat de mariage de Jean Paul de Montlezun et d'Aimée de Malvin

[1508] AD.HG 3 E 1723, P. Bouzeran, notaire de Toulouse

XVII Jean François de MONTLEZUN, seigneur de Meilhan
Né vers 1621, il était capitaine au régiment d'Anjou en 1647, puis capitaine d'une compagnie de carabiniers le 22 novembre 1651. Le 1er juillet 1656, étant âgé de 35 ans, il put révoquer la vente effectuée en son nom, le 21 juillet 1627, car il était mineur à cette date[1509].
Il afferma, en 1660, pour 560 livres, le domaine de Meilhan, composé de 5 métairies, le Bédat, le Claveri, le Bourdiu, Coubinot et Emparan, d'un moulin et d'une forge[1510].
Il vendit la terre de Meilhan à Jean d'Aspe, le 17 janvier 1675, son fils Jean François ayant cependant gardé la métairie du Bourdiu qu'il afferma le 17 janvier 1684.
Il avait épousé, par contrat du 9 juillet 1636, **Catherine de FERRAGUT de Gignan,** fille de Frix de FERRAGUT, seigneur de Gignan, et de Rose de CASTEX[1511] ; selon la même source, le 17 juin 1671, Jean François de Montlezun, seigneur de Meilhan, comme mari de Catherine de Ferragut, fille de Frix de Ferragut, passa une transaction avec Jean Marc de Ferragut.
Ils eurent :

18.1 Jean François de MONTLEZUN, qui suit (généalogie Chevallier, douteuse)

18.2 Rose de MONTLEZUN, *religieuse* (Chevallier)

XVIII Jean François de MONTLEZUN, baron de Meilhan.
Il afferma le 16 janvier 1684, la métairie du Bourdiu
Il avait épousé le 6 juin 1665, à Duravel, ***Françoise de GUILHEM de Gineste*** (Chevallier qui indique la descendance comme Etienne Léger lequel toutefois indique comme ascendant, de Joseph de Montlezun, qui suit, auquel il donne le degré IV en remontant, serait au degré VII (les degrés V et VI omis) Jérôme de Montlezun, seigneur de Cazaux en Quercy, lui-même fils de Jean de Montlezun, seigneur de Saint-Lary, Betplan, Teulé, et de Marguerite de Lomagne-Terride[1512]

XIX Joseph de MONTLEZAUN, seigneur de Meilhan[1513]
Il épousa **Charlotte de CHALUS.**
Ils eurent :

XX Michel Joseph de MONTLEZUN, seigneur de Meilhan et de Bouillé.
Né vers 1710, il mourut avant le 8 janvier 1762 date du contrat de mariage de son fils

---

[1509] AD. Gers Vergès Vergès I 2433 n°13404, cet acte mentionne la date du contrat de mariage avec Catherine de Ferragut
[1510] Louis Massas, notaire à Auch
[1511] Maurice Vuillier, la preuve de la date n'est pas fournie, toutefois il est prouvé que Catherine de Ferragut était fille de Frix de Ferragut et que l'épouse de Frix de Ferragut, Rose de Castex, était citée par Jean Vignau, *Nobiliaire des généralités de Montauban & d'Auch et du Pays de Foix,* t. I, p. 498, produisant BnF Fr 32297, f°742 v°.
[1512] Etienne Léger, *Les preuves de noblesse des pages de la petite écuie, Dictionnaire généalogique,* Patrice du Puy, éditeurs, Paris, septembre 2012, p.647 ; à considérer avec prudence.
[1513] Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* 5ème série, pp.899, 900, indique son alliance et sa descendance, données complétées par Etienne Leger, *op.cit.,* p.647

Il avait épousé, le 20 juillet 1730, **Marie d'ABZAC de Bellegarde,** fille d'Elisée d'ABZAC, seigneur de La Boissière, La Forest, et de Suzanne d'ARNAUDEL[1514].
Ils eurent :

21.1 Joseph de MONTLEZUN, qui suit.

21.2 Pierre Joseph de MONTLEZUN, chevalier de Montlezun.
Né le 15 mai 1738 à Duravel, il fut garde du corps du Roi, compagnie de Villeroy, fit les campagnes de 1759 à 1761 en Hanovre, émigra pendant la Révolution, servit dans l'armée de Condé de 1794 à 1797, et fut retraité comme maréchal de camp le 15 juin 1814.

XXI Joseph de MONTLEZUN, chevalier, baron de Béraut, seigneur de Duravel en Quercy, comte de Montlezun de Meilhan.
Né le 25 juin 1732, il mourut le 18 mai 1809[1515].
Il avait épousé, par contrat du 8 janvier 1762, au château de Lalbenque, **Marie Henriette de LA VALETTE-PARISOT,** fille de Jean Baptiste de LA VALETTE, marquis de La Valette, baron de Parisot, seigneur de Lalbenque, Labro, et feue Marie Benoîte de LA BOURGADE-BELMONT[1516], née au château de Lalbenque le 19 avril 1737, demoiselle de Saint-Cyr le 14 avril 1749[1517], dotée le 17 août 1762,
Ils eurent :

22.1 Charles Louis Hugues de MONTLEZUN, chevalier, comte de Montlezun
Né à Duravel le 20 févier 1765, il fut baptisé le 25, page de la petite écurie par certificat du 30 septembre 1778, sous-lieutenant au régiment de Dauphin-infanterie, il participa à l'expédition de Quiberon, en juillet 1795, il mourut chef de bataillon en 1817, sans alliance

22.2 Bernard Marie Henri de MONTLEZUN.
Né à Duravel le 29 juillet 1767, il fut garde du corps du Roi, en la compagnie de Villeroy le 30 mars 1785, il émigra, servit à l'armée des princes, prit part à l'expédition de Quiberon et réussit à se sauver.

22.3 Henry de MONTLEZUN.
Né le 6 août 1768, il fut baptisé le 9 août suivant en l'église de Duravel, il fut fusillé à Quiberon le 27 juillet 1795, sans alliance.

[1514] Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* 5ème série.
[1515] Etienne Léger, *Les demoiselles de Saint-Cyr,* pour ce qui concerne Joseph de Montlezun, la date de la dot de sa femme, et leurs enfants.
[1516] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13423
[1517] Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* 5ème sé érie.

XVI
Seigneurs du Bruca

L'auteur de cette branche François de Montlezun, seigneur du Bruca, était fils de Jean de Montlezun, seigneur de Castin, Meilhan, et de Jacquette Dangereux, sa seconde épouse.
Cette branche se qualifia du château du Bruca, en Blanquefort (Gers), actuellement possédé par la famille de Scorraille.

XIV François de MONTLEZUN, seigneur du Bruca, du Castéra.
C'est peut-être lui qui dit seigneur du Castéra avait épousé en premières noces **Marie de VERNEDE**, fille d'Antoine I de VERNEDE, vicomte de Corneilhan, vivant en 1521, et de Jeanne de SAINTE-LANNE
Il avait épousé, donc probablement en secondes noces, (vers 1530) **Jeanne de MONTBOYER**
Jeanne de Montboyer, veuve de François de Montlezun, seigneur du Castéra, était en procès, en 1557, contre Dominique Toulouse et Jean Grateloup, mariés[1518].
C'est probablement elle qui épousa, donc en secondes noces, par contrat 17 avril 1563, Odet de *Ros* (d'Arros) fils de Jean de *Ros,* seigneur de Beaupuy[1519], ce qui explique la quittance donnée le 18 octobre 1597 par Jean Jacques d'Arros (infra.)
François de Montlezun et Jeanne de Montboyer eurent :

15.1 Jean Jacques de MONTLEZUN, seigneur du Bruca, qui suit.

5.2 Jeanne de MONTLEZUN.
Elle épousa, par contrat du 9 juin 1559, dans la maison seigneuriale d'Aignan, noble Jean de *HELIE* (alias de LYE, ce qui semble la réalité), fils de noble Odet (alias Jean) de *HELIE* (de LYE), seigneur d'Aignan, le douaire de la future, 1 500 livres plus 3 robes, avait été constitué par Bernard de Montlezun, capitaine d'Ansan, oncle paternel et cotuteur de la future avec Jeanne de Montboyer, veuve de François de Montlezun, mère de la future[1520]. Le 18 octobre 1597, Jacques Philippe d'Arros, seigneur de Beaupuy donna une quittance à Antoine Jourdan, mari de Salomé de Lye, fille et héritière de feu noble de Lye, seigneur d'Aignan, de 100 francs d'argent par le légat fait à ladite Salomé de Lye par le testament de Jeanne de Montboyer[1521].

XV Jean Jacques de MONTLEZUN, seigneur du Bruca, du Castéra.
Il suivit le parti du roi de Navarre mais sans se déclarer ostensiblement pour la religion réformée et fut nommé, en janvier 1577, par le roi de Navarre en sa qualité de lieutenant-général en Guyenne pour le roi de France, gouverneur d'Aubiet.
Il avait épousé, en 1565, **Anne de LARROQUAN,** fille de Bernard de LARROQUAN, seigneur de Lissandre, lui-même fils Bertrand de Larroquan et d'Anne de Comère, cette

[1518] AD. Gers B 7
[1519] BnF Fr 32296,
[1520] AD. Gers 3 E 1572 Gimont, Arnaud Compans, notaire de Mauvoisin
[1521] AD. Gers 3 E 1646 Gimont

dernière fille unique de Guillaume de Comère, seigneur de Lissandre, et de Madeleine de Léaumont[1522]. Anne de Comère, testa le 11 août 1573[1523].
Anne de Larroquan qui s'était convertie à la religion réformée, se voyant en danger de mort rentra, en janvier 1601, dans la religion catholique, fit son testament demandant son inhumation dans l'église de Puycasquier et mourut la même année[1524].
Le 26 septembre 1609 ses héritiers firent un accord pour sa succession, son mari n'est pas dit feu à cette date[1525]
Ils eurent :

16.1 Bertrand de MONTLEZUN, qui suit.

16.2 Jeanne de MONTLEZUN.
Elle épousa, par contrat du 28 mai (alias 8 août[1526]) 1596, **Jean de LAUTREC,** seigneur d'Augnax, Lauret, fils de Bernard de LAUTREC, seigneur d'Augnax, et de Marie de PERCIN[1527], d'où un fils et 5 filles cités en 1626.

16.3 Jean Bernard de MONTLEZUN, seigneur de Larrieu.

16.4 Jean de MONTLEZUN, seigneur de Garragat (en Saint-Sauvy, Gers).
Il mourut avant le 26 septembre 1609, date à laquelle Jean de Lautrec et de Percin, seigneur de Lauret, mari de Jeanne de Montlezun, fille de Jacques de Montlezun, seigneur du Bruca, et et de feue Anne de Larroquan, et Jean Bernard de Montlezun, aussi fils de ces derniers, ainsi que Bertrand de Montlezun, fils aîné et donataire de ladite de Larroquan, se partagèrent les biens de feu Jean de Montlezun, leur frère, et ceux d'Anne de Larroquan. Jacques et Bertrand de Montlezun, père et fils, seigneur du Bruca et de Lixandre, baillèrent à Jean Bernard de Montlezun, seigneur de Larrieu, les métairies du Castéra et de Molin, en la juriction de Mauvezin, appartenant à ladite de Larroquan, sa mère[1528].

16.5 autre Jeanne de MONTLEZUN.
Elle épousa **Laurent du FOUR,** seigneur de Bédéchan, leur mariage fut célébré « en face de la sainte église catholique», alors que le contrat de mariage de sa sœur homonyme avec Jean de Lautrec disait que le mariage serait consommé en l'église réformée quand une partie requerra l'autre[1529].

[1522] AD.TG C 95, Pierre de Costa, notaire ; André Navelle, *op.cit.,* VI, p. 210, se référant à P. de Costa, notaire
[1523] A. Laffont, *Revue de Gascogne,* 1931, *Le livre des Obits de l'Eglise de Puycasquier,* p.218, note 1, pour ce qui concerne Jean Jacques de Montlezun, sa femme et sa belle famille. Il dit par erreur qu'Anne de Comère était fille de Jean de Comère, seigneur de Lissandre.
[1524] R. Dubord, *Revue de Gascogne,* 1887, Notice sur la paroisse de L'Islette-Saurimonde, avec Arné son annexe, pp.365-366, qui relate également ce qui concerne Jean Jacques de Montlezun.
[1525] AD. Gers Vergès I 243 n°3189
[1526] AD. Gers B 412, acte de 1626, contrat reçu Ducasse, notaire d'Aubiet, l'acte de 1626 nomme les 5 enfants
[1527] Père Anselme, *op.cit.,* II, p.373
[1528] AD. Gers Vergès I 2430 n°3189, Fortis, notaire
[1529] R. Dubord, *op.cit.,* p.365

XVI Bertrand de MONTLEZUN, seigneur du Bruca, de Lixandre (devenu Lissandre).
Il mourut avant le 7 janvier 1623, date du contrat de mariage de sa fille Anne avec Pierre de Mauléon[1530].
Il épousa **Louise de GOT,** qui n'est pas dite feue, le 7 janvier 1623, lors du contrat de marage de sa fille Anne.
Ils eurent :

17.1 Jacques de MONTLEZUN, seigneur du Bruca.
Il assista sa sœur Anne, le 7 janvier 1623, lors de son contrat de mariage avec Pierre de Mauléon et mourut avant le 17 novembre 1656 (infra.)

17.2 Fabien de MONTLEZUN
Il vivait le 17 novembre 1656, date à laquelle son beau-frère Pierre de Mauléon est dit feu.

17.2 Anne de MONTLEZUN, dame du Bruca
Elle testa le 24 août 1646, en faveur de son mari Pierre de Mauléon, nommant sa fille Catherine de Mauléon[1531] et mourut probablement avant le 7 novembre 1653 date du testament de son mari et certainement avant le 17 novembre 1656 (supra.)
Elle avait épousé par contrat du 7 janvier 1623, au château noble du Bruca, **Pierre de MAULEON,** seigneur de Saint-Sauvy, la future fut assistée de son frère Jacques de Montlezun, seigneur du Bruca[1532]. Pierre de MAULEON, fils de Denis de MAULEON, seigneur de Savaillan, et de Catherine de MONTLEZUN, était veuf d'Armoise d'ASTUGUE, épousée par contrat 13 mars 1611, il testa le 7 novembre 1653, nommant sa première épouse et les deux enfants qu'ils avaient eu[1533], et mourut avant le 17 novembre 1656, date à laquelle il fut rappelé comme ayant épousé en secondes noces feue Anne de Montlezun, sœur de Fabien de Montlezun et de feu Jacques de Montlezun, sieur du Bruca, dont il n'avait eu qu'une fille[1534].

XVII
Seigneurs du Bosc, de Besmaux

L'auteur de cette branche, Bernard de Montlezun, seigneur du Bosc et du Bruca, était fils d'Antoine de Montlezun, seigneur de Meilhan, et de Florimonde de Massas.

XIII Bernard de MONTLEZUN, seigneur du Bosc, du Bruca.
Par le partage de leur légitime avec ses frères Antoine et Jean de Montlezun, il reçut le 12 mars 1518, la seigneurie du Bosc et du Bruca[1535].

[1530] BnF Chérin n°132, qui nomme les parents d'Anne, son frère Jacques
[1531] Maurice Vuillier produisant AD. Gers Vergès, de Savignac, notaire.
[1532] BnF Chérin n°132
[1533] BnF Chérin n°132 ; Cabinet d'Hozier n°431
[1534] BnF Chérin n°132
[1535] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13411

Il testa le 2 février 1529, d'où un fils unique Jean de Montlezun, demandant son inhumation dans la chapelle de Saint-Blaise de l'église d'Ansan, où il s'était réservé le droit d'un tombeau dans la vente de ses droits à son frère Jean le 25 juin 1524, il mourut peu après le 31 mai 1529, ayant fait un partage avec son frère aîné[1536].
Il avait épousé, par contrat du 31 janvier 1518, **Clairette de DANGEREUX** (alias DANGEROUX)**,** fille de Louis de DANGEREUX, seigneur de Beaupuy, et d'Esclarmonde de LAGORSAN, elle était veuve de Bernard de La Barthe, seigneur de Planes[1537]. Clariette de Dangeroux , veuve, testa le 3 septembre 1548, instituant héritier universel Jean de Montlezun, son fils unique, elle mourut peu après et fut inhumée près de son mari[1538].
Ils eurent un fils unique :

XIV Jean de MONTLEZUN, seigneur du Bosc
Seigneur du Bosc, en 1530, après le décès de son père dont il était l'héritier par son testament du 2 février 1529, il mourut avant 1552[1539].
Il avait épousé, le 30 avril 1547, **Gabrielle de BIRAN,** fille de François de BIRAN, seigneur de Casteljaloux (et de Gabrielle de FLEURIAN)[1540]. Gabrielle de Biran testa le 31 juillet 1562, nommant son fils aîné Jean II de Montlezun qui mourut sans enfant avant le mariage de Manaud de Montlezun, son frère puîné[1541].
Ils eurent :

15.1 Jean de MONTLEZUN, seigneur du Bosc.
Il fut présent, en 1555, au contrat de mariage de Bertrand de Montlezun, seigneur de Préchac et de Monbert, avec Jeanne de Got de Rouillac (sœur de Jean de Got qui avait épousé Catherine de Montlezun), il vivait en 1555 et en 1570[1542], mourut dès 1577, sans alliance[1543].

15.2 Manaud de MONTLEZUN, qui suit.

15.3 Jeanne de MONTLEZUN.

XV Manaud de MONTLEZUN, seigneur du Bosc, dit le capitaine Bosc.
Etant un cadet il voulut avoir seigneurie (le Bosc était une métairie noble), pour cela il fit un échange avec Jean de Got et acquit ainsi la terre de Junquères, constituée d'une métairie, qu'Henri de Navarre exempta de taille, il se qualifia alors seigneur de Junquères, s'étant ensuite établi à Besmaux, qui était un parsan de Pavie, il vendit la terre de Junquères, fiefs,

[1536] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13411
[1537] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13411, Balvois, notaire d'Auch
[1538] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13411, Luna, notaire de Saint-Sauvy
[1539] AD. Gers Vergès I sup.400 n°13424.
[1540] AD. Gers Vergès I sup 400 n° 13411
[1541] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13411
[1542] A. Laffont, *Revue de Gascogne,* 1933, *Sabaillan et Monlezun,* pp.34, 40
[1543] Chevallier dit qu'il mourut avant 1571 ; Maurice Vuillier dit qu'il mourut avant 1580.

lods et ventes et autres droits, le 17 septembre 1585, à Jean Gaston, seigneur de la Gahe, moyennant la somme de 200 écus[1544].
S'étant établi à Besmaux, qui était une métairie dépendant de la seigneurie de Pavie, il n'eut de cesse que de constituer un vaste domaine, et, entre 1579 et 1599, fit plus de 40 achats ou échanges. Quand il eut réuni un domaine assez vaste il fit bâtir un pigeonnier bien que ne possédant pas de droit seigneurial, puis fit agrandir les bâtiments d'habitation[1545]. *Il mourut 16 juillet 1608* (Chevallier)
Son frère aîné étant mort, il avait recueilli sa succession et put épouser, le 12 novembre 1577, **Pélegrine de FLEURIAN,** fille de Gabriel de FLEURIAN, seigneur de Vivès, elle apporta en dot la terre *noble* de Besmaux[1546].
Ils eurent :

16. Louis de MONTLEZUN, qui suit

XVI Louis de MONTLEZUN, seigneur de Besmaux (à 3 km de Pavie, Gers), du Bosc, de Lasseran (à 4 km de Pavie)
Il testa le 19 décembre 1628, nommant sa femme, son fils aîné François de Montlezun et Hippolyte Joseph de Montlezun[1547].
Il avait épousé, par contrat du 31 mars 1612, étant donataire de feu Manaud de Montlezun, capitaine Bosc, son père, **Philiberte de LUPPE,** dotée de 3 750 livres par ses parents et de 750 livres par son aïeule Charlotte (des Astards) de Laudun, dame de Saint-Orens, fille de Carbon de LUPPE, seigneur de Garrané, et de Jeanne de VOISINS[1548]. Selon une note en marge d'un acte du 26 avril 1631, par lequel Carbon de Luppé, très âgé, conjurait ses enfants de s'entendre sur le partage de ses biens et de ceux de sa femme, il est écrit que le 6 janvier 1641, Philiberte de Luppé, veuve de Louis de Montlezun, sieur du Bosc, avait payé 2 000 livres à Charles de Luppé, sieur du Garrané et de La Cassagne[1549].
Ils eurent :

16.1 François de MONTLEZUN, qui suit.

16.2 Hippolyte Joseph de MONTLEZUN.
Ses preuves de noblesse pour l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, furent examinées le 2 juin 1643[1550], il y fut reçu la même année[1551]

[1544] A. Laffont, *Revue de Gascogne,* 1933, Sabaillan et Monlezun, pp.39, 40
[1545] Alphonse Branet, *Revue de Gascogne,* 1895, t.XXXVI, 1, pp.385-387
[1546] BNF Fr 32404 indique le mariage, la date du mariage est indiquée par Woelmont de Brumagne
[1547] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13411
[1548] AD. Gers Vergès I sup 361 n°12272, Antoine de Saint-Martin, notaire d'Aux. Charlotte des Astards de Laudun, son aïeule maternelle avait épousé en premières noces Jean II de Voisins, seigneur de la Cassagne, Saint-Avit, et en secondes noces François de Cassagnet de Tilladet, seigneur de Saint-Orens, qui épousa en secondes noces Jeanne de Montlezun.
[1549] AD. Gers I 2165 n°12264
[1550] Fonds 25 J P.2.13
[1551] BnF Fr 3297 qui indique son ascendance agnatique jusqu'à Jean de Montlezun qui épousa Gabtielle de Biran

16.3 Jean Charles de MONTLEZUN.

Il reçut des lettres de tonsure, le 6 juin 1626, et de sous-diaconat le 7 avril 1640[1552].

Le roi de France, étant à Paris, conféra, le 7 février 1665, à Jean Charles de Montlezun, prêtre du diocèse d'Auch, l'abbaye de Saramon, sur résignation de son frère Jean Jacques de Montlezun[1553]. Abbé de Saramon, il testa le 11 août 1693, à Auch, le testament fut ouvert le 15 septembre 1694[1554].

16.4 Jean Jacques de MONTLEZUN.

Le 15 des calendes d'avril 1650, une bulle du pape conféra à Jean Jacques de Montlezun, prêtre du diocèse d'Auch l'abbaye de Saramon, le roi de France, étant à Amboise, lui conféra l'abbaye de Saramon le 3 novembre 1650[1555]. Il résigna en 1665 en faveur de son frère Jean Charles.

XVI François de MONTLEZUN, chevalier, seigneur de Besmaux, Lasseran, Pomeuse, Lumigny.

Il est M.de Besmaux qu'Alexandre Dumas met en scène dans le Vicomtre de Bragelonne sous le nom de Baisemaux.

A peine arrivé à Paris, vers la fin du règne de Louis XIII, il prit le titre de marquis de Besmaux, la supercherie n'échappa pas aux Gascons établis à Paris, ses adversaires dirent que non seulement il ne s'appelait pas Besmaux mais pas davantage Montlezun.

Après avoir servi dans les gardes françaises il entra aux mousquetaires puis fut capitaine des gardes du cardinal Mazarin. Il fut maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur de la Bastille et mourut en décembre 1697 laissant une fortune considérable[1556].

Le 11 février 1662, Jean Tristan de Luppé, prieur du Garrané, reconnut devoir 8 000 livres à François de Montlezun, seigneur de Besmaux, gouverneur de la Bastille, à Paris[1557].

Il avait épousé, par contrat du 3 octobre 1654, **Marguerite de *PEROL* (PEYROLLES ?),** fille unique de Jean de PEROL, seigneur de *Viglonay,* et de Marguerite de PLUVINEL[1558]*,* cette dernière fille du célébre écuyer Pluvinel.

Ils eurent[1559] :

17.1 Jean Baptiste François de MONTLEZUN, qui suit

17.2 Marguerite Charlotte **de MONTLEZUN.**

Née en 1659, elle épousa les 26 et 27 novembre 1678, **Jacques François de JOHANNE de LA CARRE,** marquis de Saumery, grand maître des Eaux et Forêts

---

[1552] Fonds 25 J P.2.1 et P.2.2

[1553] Fonds 25 J P.2.7

[1554] AD. Gers Vergès I 2434 n°3466

[1555] Fonds 25 J P.2.3 et 4

[1556] Alphonse Branet, *Revue de Gascogne,* 1895, t.XXXVI, 1, pp.387-389 ; *Revue de Béarn,* 1883

[1557] Fonds 25 J P.I.15

[1558] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13411, Cousinet et Lefranc, notaires au Châtelet, à Paris, cet acte indique les enfants issus de ce mariage

[1559] Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* 5ème série, pp.901, 902 fournit une grande partie des données les concernant.

de France[1560], fils de Jacques de JOHANNE de LA CARRE, marquis de Saumery, et de Catherine de CHARRON[1561].
Jacques François de Johanne, né en 1652, mourut au château de Chambord, le 8 février 1730, d'où 7 enfants. Marguerite Charlotte de Montlezun mourut en 1738 (alias 1743), elle était surnommée « madame la Connétable » parce qu'elle gouvernait le duc de Duras, doyen des maréchaux de France.

17.3 Marie **Gabrielle de MONTLEZUN.**
Elle mourut avant le 2 juillet 1697, date du contrat de mariage de sa fille Françoise Gabrielle de Chabannes de Curton avec Jean Paul de Rochechouart, chevalier, marquis de Faudoas et de Fontrailles.
Elle avait épousé, par contrat du 24 avril 1680, **Henri de CHABANNES,** marquis de Curton, comte de Rochefort, seigneur de Madic, *gouverneur de Chambord*, fils de Christophe de CHABANNES, marquis de Curton, et de Françoise de RIVOYRE[1562], d'où 7 enfants, il épousa en secondes noces, en 1709, Catherine Gasparde de SCORAILLES (devenu SCORRAILLE) de Roussille[1563], veuve de Sébastien de ROSMADEC, chevalier, marquis de Molac[1564].

17.4 Marie Anne de MONTLEZUN.
Religieuse bénédictine à Montargis elle y décéda en août 1691[1565].

XVII Jean Baptiste François de MONTLEZUN, chevalier, marquis de Besmaux
Né en 1663, il fut baptisé à Sceaux le 21 juillet 1680, âgé de 17 ans, tenu sur les fonts par Colbert. Etant cornette de chevau-légers il assista, le juillet 1697, sa nièce Françoise Gabrielle de Chabannes de Curton lors de son contrat de mariage avec Jean Paul de Rochechouart, marquis de Faudoas et de Fontrailles[1566]. Il serait mort en décembre *1697* à Paris, alias 10 octobre 1696[1567] (en contradiction avec l'acte du 1er juillet 1697.)
Il avait épousé, par contrat du 11 février 1688, étant assisté de son père, Geneviève **Anne Marie COLBERT,** fille d'Edouard COLBERT, marquis de Saint-Pouange et de Villacerf, conseiller d'Etat, et de Marie Geneviève LARCHER[1568]. Elle serait morte à Paris, le 27 décembre 1696 (Maurice Vuillier)., alias 10 octobre 1696[1569].
Ils eurent :

Marie Geneviève de MONTLEZUN, dame de Besmaux.

[1560] Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* 5ème série.
[1561] Maurice Vuillier, sans fournir la preuve.
[1562] Père Anselme, *op.cit.,* V, p.135
[1563] Maurice Vuillier, sans fournir la preuve.
[1564] Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* 5ème série.
[1565] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13411
[1566] AD. Gers B 418
[1567] Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* 5ème série.
[1568] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13411, Caillet et Lefranc, notaires du Châtelet, à Paris
[1569] Woemont de Brumagne, *op.cit.,* 5ème série.

Le 7 décembre 1699, le tuteur de mademoiselle de Montlezun, petite-fille et héritière de François de Montlezun, seigneur de Besmaux, fut assigné à comparaître[1570].
Elle épousa, par contrat du 20 janvier 1706, (mariage deux jours après), **Paul Hippolyte de BEAUVILLIERS,** duc de Saint-Aignan, pair de France[1571], fils de Paul de BEAUVILLIERS, duc de Saint-Aignan, pair de France, et d'Henriette Louise COLBERT de Seignelay[1572].
Marie Geneviève de Montlezun, baptisée à Paris le 10 septembre 1691, mourut à Rome, le 15 ocobre 1734[1573], Paul Hippolyte de Beauvilliers, né à Paris le 25 novembre 1684 y mourut le 22 janvier 1776, ayant eu 7 enfants.

XVIII
Seigneurs de Saint-Lary

L'auteur de cette branche Bernard de Montlezun, seigneur de Saint-Lary, était le second fils d'Arnaud Guilhem II de Montlezun, comte de Pardiac.
Une histoire de cette branche a été publiée par l'abbé Daugé dans un article *La seigneurie et les seigneurs de Saint-Lary* dans le *Bulletin de la Société archéologique du Gers,* en 1919, 1920 et 1921, se référant souvent aux archives du séminaire d'Auch.
Les actes relatifs à la seigneurie de Betplan figurent dans un précis pour Henri de Montlezun, marquis de Saint-Lary, seigneur de Betplan disant que sa famille tenait la seigneurie de Betplan depuis 4 siècles (depuis 1398, dernie acte en 1730[1574])

VIII Bernard de MONTLEZUN, seigneur de Saint-Lary (à 4 km de Jegun, Gers)
Il épousa, entre le vendredi après Noël 1303 et 1309, **Mabille** (alias Amabine) **de BIRAN,** fille de Barthélemy de BIRAN, seigneur de Biran et d'Ordan, sa sœur Géraude de Biran avait épousé Arnaud Guilhem III de Montlezun, comte de Pardiac[1575]. Le vendredi avant l'annonciation de Notre Dame 1309 (donc 23 mars, très probablement 1309 v.st), Arnaud Guilhem de Montlezun, comte de Pardiac et Géralde de Biran, sa femme, firent donation à Bernard de Montlezun, seigneur de Saint-Lary, frère du donateur, et Amabine de Biran, sœur de Géralde, et à Bernard leur fils, les châtellenies de Jegun, Lavardens et Peyrusse[1576]. Bernard de Montlezun et Mabille de Biran ne vivaient plus en 1345[1577].
Ils eurent :

[1570] Fonds 25 J P.I.16
[1571] Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* 5ème série.
[1572] Père Anselme, *op.cit., IV, p. 724.*
[1573] Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* 5ème série.
[1574] AD. Gers Vergès I 2434 n°13438
[1575] Abbé Daugé, *op.cit.,* pp.140 et sq.
[1576] AD. Gers Vergès I sup. 400 n°13424, n°13425
[1577] Abbé Daugé, *Bulletin de la société archéologique du Gers,* 1919, *La seigneurie et les seigneurs de Saint-Lary,* p.152, se référant aux Archives du séminaire d'Auch.

IX Bernard II de MONTLEZUN, chevalier, seigneur de Saint-Lary[1578].
Né dès 1309, date de la donation à ses parents, il servit dans les guerres des Flandres et à l'ost de Penne, en Agenais, en 1339,1349 et 1360.
Il avait épousé **Tiburge de TEULE,** dame de Haget (Faget), au comté de Pardiac, fille de Guillaume Arnaud, seigneur de Teulé. Le bailli de Rabastens, en Bigorre, rendit une sentence, en juillet 1346, par laquelle il remit Bernard de Montlezun et Tiburge de Teulé dans la jouissance de quelques terres qu'on leur avait usurpées, Bernard de Montlezun donna une procuration à Tuburge de Teulé, le 3 juillet 1347[1579].
Ils eurent :

10.1 Bernard III de MONTLEZUN.
Il ne fut jamais seigneur de Saint-Lary et mourut certainement avant le 11 août 1377, date à laquelle Arnaud Guilhem IV de Montlezun, comte de Pardiac, nomma Arnaud Guilhem de Montlezun (frère de Bernard III), son cousin-germain (*consanguineus ejus*) dans son testament, lui faisant des dons et le nommant exécuteur testamentaire.
Il avait épousé **Cébélie (Sibylle) de MANAS de Montbardon.**
Le 16 juillet 1378, Arnaud Guilhem de Montlezun, damoiseau, seigneur de Saint-Lary, restitua à Cébélie de Manas, sa dot, 1 500 florins, cette dernière épousa, avant le 4 septembre 1380, noble et puissant Guilhem de Piac, seigneur des châteaux de Ferrailles et de Verdun, date à laquelle Arnaud Guilhem de Montlezun donna une quittance de cette restitution[1580].

10.2 Arnaud Guilhem de MONTLEZUN, qui suit.

10.3 Bernardat de MONTLEZUN, auteur de la branche des seigneurs de Las et de Caussade.

X Arnaud Guilhem de MONTLEZUN, seigneur de Saint-Lary, Betplan (Gers)
Donataire de son cousin Arnaud Guilhem IV de Montlezun, comte de Pardiac, par son testament de 1377, il fut sénéchal et gouverneur du pays de Bigorre en 1380[1581].
Il acheta, le 17 septembre 1387, de Géraud de La Roche, seigneur de Fontenilles, la quatrième partie (alias la moitié) de la bailie de Miélan avec justice haute, moyenne et basse pour la somme de 200 écus d'or[1582]. Il mourut dès 1391, date à laquelle son fils Jean, mineur était sous la tutelle de son oncle Bernardat de Montlezun (infra.)
Il avait épousé vers 1370 (avant 1372, date d'une quittance d'un legs[1583]) **Marguerite d'ARMAGNAC,** sœur de Jean d'Armagnac, seigneur de Termes, donc fille de Géraud d'ARMAGNAC, seigneur de Termes, sénéchal d'Armagnac, et de Claudine d'ANTIN[1584].

[1578] Abbé Daugé, *Bulletin de la société archéologique du Gers,* 1919, *La seigneurie et les seigneurs de Saint-Lary,* p.153, pour ce qui le concerne et ses enfants, se référant principalement aux archives du séminaire d'Auch, reprises par La Chenaye-Desbois.
[1579]Archives du séminaire d'Auch ; AD. Gers I 2420 n°13450.
[1580] Archives du grand séminaire d'Auch ; AD. Gers I 2421 n°13393
[1581] BSAG 1919, p.155.
[1582] AD. Gers Vergés I 2421 n°13451
[1583] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13425

Ils eurent :

11.1 Jean de MONTLEZUN, qui suit.

11.2 Mabille de MONTLEZUN.
Elle aurait épousé Arnaud Raymond de CASTELBAJAC[1585].

11.3 Gillette dite Billette de MONTLEZUN.
Dite fille du seigneur de Saint-Lary, selon les sources, soit fille de Bernard de Montlezun, seigneur de Saint-Lary, et de Sibylle de Manas[1586], en contradiction avec le fait que ceux-ci sont dits sans postérité, soit fille d'Arnaud Guilhem de Montlezun, seigneur de Saint-Lary, Teulé, et de Marguerite d'Armagnac[1587], cette dernière assertion est la bonne car Billette est dite sœur de Jean de Montlezun, fils d'Arnaud Guillaume et de Marguerite d'Armagnac, et épousa Aymeric de Bazillac le 19 décembre 1398[1588].
Elle épousa, par contrats des 20 décembre 1398 et 2 janvier 1399 (n.st), **Raymond Aymeric de BAZILLAC,** chevalier, seigneur baron de Bazillac, Tostat, Sadournin, fils de Vital de BAZILLAC, seigneur de Bazillac, Sadournin, et de Marguerite de GRAMONT[1589]
Raymond Aymeric de Bazillac épousa en secondes noces, par contrat du 11 avril 1404, Bourguine de La Roche Fontenilles, fille de Gaillard de La Roche, baron de Fontenilles[1590]. Raymond Aymeric de Bazillac eut une postérité, dont la mère n'est pas précisée, probablement de sa seconde épouse en tenant compte de la chronologie.

XI Jean de MONTLEZUN, écuyer, seigneur de Saint-Lary, Haget, Betplan (Gers), Teulé, Duran (à 3 km d'Auch), Séailles (en Lavardens, Gers), Saint-Paul de Baïse(Gers).
Mineur à la mort de son père en 1391, son oncle et tuteur, Bernardat de Montlezun, rendit hommage au comte d'Armagnac, en son nom, pour les terres de Saint-Lary, Duran, Séailles, et divers droits à Jegun, Laverdens, Saint-Paul-de-Baïse, Vic, Castillon, etc.[1591].
Il servit à Paris sous le connétable d'Armagnac et donna quittance scellée, le 18 janvier 1415, pour ses gages et ceux de sa compagnie, il était seigneur de Saint-Lary, de Haget, Teulé, Betplan, Duran, Séailles, Saint-Paul de Baïse et rendit hommage de ces terres aux comtes d'Armagnac et de Pardiac de qui elles relevaient, il épousa en 1416 Jacquette de Landorre[1592].
Le 30 juin 1419, il rendit hommage au comte d'Armagnac pour les fiefs et oublies au lieu de Castillon en Armagnac, pour la terre de Duran, pour la 3ème partie de Sarraguzan avec justice haute et basse, avec fief, pour le lieu et château de Saint-Lary , en toute justice, haute,

---

[1584] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Armagnac de Termes et de Bilhères,* produisant la preuve.
[1585] Maurice Vuillier, la preuve n'est pas fournie.
[1586] *Sceaux gascons,* 1398-1451
[1587] M. Vuillier, *Histoire de la famille de Montlezun,* décembre 1999, pour les deux ascendances !
[1588] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13425, 1372à 1398,
[1589] AD. Gers E 27 ; AD. Gers I sup 400 n°23434 ; Abbé Daugé, *op.cit.,* p.155
[1590] La Plagne Barris, *Sceaux gascons,* 1398-1451 ; J. Villain, *op.cit.,* .2, p.1631
[1591] Archives du séminaire d'Auch ; AD. Tarn-et-Garonne A 264 f°43 v°
[1592] La Plagne Barris, *Sceaux gascons,* p.395

moyenne et basse, pour le lieu de Séailles, avec basse justice[1593]. Il rendit hommage au comte d'Armagnac le 14 janvier 1420 pour la maison de la Molère en la juridiction de Jegun[1594].
Le 30 juin 1430, il rendit hommage pour le lieu et château de Saint-Lary, avec toute justice, le lieu de Saint-Jean-Poutge, avec la même justice, le lieu de Séailles avec justice basse, en Lavardens, Saint-Paul, Castillon-Massas, et fiefs en Biran, Ordan[1595].
Il avait épousé, par contrat du 22 juillet 1416, **Jacquette de LANDORRE**[1596], fille de Ratier de LANDORRE, chevalier, baron de Landorre, et d'Eustachie de BRUYERES, dame de Chalabre[1597].
Ils eurent :

12.1 Arnaud Guilhem de MONTLEZUN, seigneur de Saint-Lary.
Le 25 juin 1451, comme mandataire de son père il donna un fief puis en 1464 il rendit hommage pour Haget et Betplan[1598], il testa en 1465, ayant recueilli l'hérédité comme fils aîné, en faveur de son frère Antoine et mourut, sans postérité, dès le 8 août 1468, date d'une lettre impétrée de son frère Antoine contre son frère Jean de Montlezun, pour son droit de légitime[1599].
Il avait épousé **Anne de MONTLEZUN,** fille d'Arnaud Guilhem de MONTLEZUN, seigneur de Campagne, de Projan, et d'Anne d'ARMAGNAC. Anne de Montlezun testa le 20 février 1489, instituant héritier universel son frère Bernard de Montlezun, seigneur de Campagne[1600].

12.2 Antoine de MONTLEZUN, qui suit

12.3 Jean de MONTLEZUN, auteur de la branche des seigneurs de Saint-Jean-Poutge

12.4 Anne de MONTLEZUN.
Elle épousa, par contrat du 25 novembre 1443, **Arnaud Raymond VII de CASTELBAJAC,** seigneur de Castelbajac, Séméac, veuf d'une première épouse, non connue, fils de Bernard V de CASTELBAJAC, seigneur de Castelbajac, Séméac et de Bertrande (alias Miramonde) d'AURE[1601], d'où postérité.

12.5 Agnette (Anne ?) de MONTLEZUN

[1593] AD. Gers Vergès I sup. 400 n°13442, n°13470
[1594] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13442
[1595] AD. Gers Vergès I sup 400
[1596] AD. Gers I sup 400 n°13425, Jean de Montlezun donna une procuration en 1418 pour réparer certains griefs des articles du mariage du 22 juillet 1416 qui furent repris.
[1597] Hippolyte de Barrau, *Documents historiques et généalogiques sur les familles et les hommes remarquables du Rouergue,* t.I, p.300
[1598] Abbé Daugé, *op.cit.,* 1920,pp.156-157, se référant aux archives du séminaire d'Auch
[1599] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13425, testament de 1465 retenu par Bernard Destarac, notaire
[1600] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439, Guillaume Caubet, notaire de Nogaro
[1601] AD. Gers Vergès I sup 400 n°14434

Elle épousa, avant le 21 mai 1456, **Thomas de PODENAS,** seigneur de Marambat, Saint-Araille, à cette date elle fut qualifiée dame de Saint-Araille et de Bazian, en raison de fiefs achetés à Bazian par son mari, elle était sœur de Jean de Montlezun, seigneur de Las et de Caussade et plus tard de Saint-Jean de Poutge[1602], elle était donc fille de Jean de Montlezun, seigneur de Saint-Lary, et de Jacquette de Landorre.
Thomas de Podenas était peut-être, d'après la chronologie, fils de Pierre de Podenas, seigneur de Marambat, et de Marquèse de La Roque.

12.6 N…de MONTLEZUN, seigneur d'Aussat (actuellement Aux-Aussat, Gers, à 8 km de Monlezun).
La branche des seigneurs d'Aussat était, selon J. de Carsalade du Pont, issue le 18 avril 1458, de Jean de Montlezun, seigneur de Saint-Lary, *dont le seul membre connu* est Béraud de MONTLEZUN, seigneur d'Aussat, qui était en procès, en 1578, avec Henry Groslot, procureur du roi de Navarre, comte d'Armagnac, pour fait d'usurpartion de la justice d'Aussat[1603], il avait épousé Louise de PREISSAC (dite de GAVARRET), qui, veuve, se remaria par contrat 12 mai 1582 avec Ogier de SARIAC, seigneur de Navarron, et testa le 24 juillet 1617[1604].
Béraud de MONTLEZUN, seigneur d'Aussat et **Louise de PREISSAC** dite de GAVARRET eurent une fille **Jeanne de MONTLEZUN,** demoiselle d'Aussat qui avait, le 2 mai 1585, l'usufruit des terres de Mazerolles[1605].
Jeanne de MONTLEZUN épousa **Aymeric de SARIAC,** seigneur de Navarron, fils d'Ogier de SARIAC, seigneur de Navarron (en Saint-Justin, à 5 km de Monlezun), qui avait épousé en premières noces, dès juillet 1569, Marguerite de Mont, et en secondes noces, Françoise de Luppé, et testa le 12 décembre 1611, nommant sa femme Louise de Preissac et ses enfants Marguerin et Aymeri de Sariac[1606], ce dernier était certainement issu de la première ou de la deuxième union de son père car il n'aurait pu épouser sa demi-sœur Jeanne de Montlezun.
Le 24 mai 1596, Ogier de Sariac, seigneur de Navarron, lieutenant de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, beau-père de Jeanne de Montlezun (à double titre), fille et héritière de feu Béraud de Montlezun, seigneur d'Aussat et de Laguian (à 2 km d'Aux-Aussat), lui demanda les papiers concernant les droits que Jean de Montlezun, seigneur de Saint-Lary, avait sur les habitants de Laguian et qu'il avait donnés audit Béraud de Montlezun[1607]. Ogier de Sariac avait été un des « quarante-cinq diables, coupe-jarrets et assassinateurs gascons » qui poignardèrent le duc de Guise au château de Blois[1608].

[1602] *Histoire de la baronnie des Angles*
[1603] J. de Carsalade se référant à AD. Pyrénées-Atlantiques E
[1604] J. d Carsalade du Pont, *Mémoires de Jean d'Antras de Samazan*
[1605] AD. Gers Vergès I *24128* n°12936
[1606] J. de Carsalade, *Revue de Gascogne,* 1879, pp.527 et sq., Jugements de maintenue de noblesse, Joseph de Sariac, seigneur de Navarron, nomme la seconde épouse d'Oger de Sariac, la première épouse Françoise de Luppé est indiquée par Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Luppé,* Septembre 1999 (preuve à trouver)
[1607] AD. Gers Vergès I 2426 n°17227
[1608] J. de Carsalade, *Revue de Gascogne,* 1877, 1, pp.37, 38, qui indique également les mariages d'Ogier de Sariac et son testament.

Le 30 août 1638, au lieu de Montlezun et maison noble de Navarron, Jeanne de Montlezun, veuve d'Aymeric de Sariac, seigneur de Navarron donna à son fils Hector Antoine de Sariac tous les droits sur Navarron, moyennant le délaissement de la métairie de Peyragades achetée ce jour par Annet de Forgues ; son fils puîné Aymeric de Sariac, garde la légitime[1609].

Jeanne de Montlezun testa le 14 mai 1643, veuve d'Aymeric de Sariac, seigneur de Navarron, nommant leur fils Antoine Hector de Sariac[1610].

Selon le même auteur la branche des seigneurs de Gardères avait la même origine.

XII Antoine de MONTLEZUN, seigneur de Saint-Lary après son frère Arnaud Guilhem.

Il rendit hommage à Gaston, prince de Navarre, comte de Foix et de Bigorre, le 8 avril 1467 (n.st), pour les terres de Mazerolles, Ségalas, Teulé, mouvantes du comté de Bigorre.Par une commission du 6 mars 1472, il demanda à son frère puîné, Jean de Montlezun, de lui rendre le lieu de Betplan, dont il s'était emparé, par une seconde commission du 3 novembre 1474, il le contraignait à lui restituer Séailles et Saint-Jean-Poutge qui lui avaient été données par provision[1611].

La suzeraineté des terres de Vic, Lavardens, Jegun, Lupiac, Castillon, Saint-Paul-de-Baïse, Mourède, Lannepax, Roquebrune, Callian, le Castéra, Saint-Lary, Cézan, Lalanne qui relevaient de Jean V, comte d'Armagnac, fut donnée, en juin 1472, par le roi Louis XI à Imbert de Batarnay, ce qui modifia momentanément l'intérêt d' Antoine de Montlezun pour sa terre de Saint-Lary[1612].

En 1480, Antoine de Montlezun, seigneur de Saint-Lary, acquit de son neveu Antoine de Montlezun, seigneur de Meilhan, tous les biens que celui-ci possédait dans la seigneurie de Saint-Lary[1613].

Antoine de Montlezun testa le 3 mai 1483, nommant Manaud de Monlezun, son fils, Marie de Montlezun, sa fille et Blanchefleur d'Aure de Larboust, sa femme[1614].

Il avait épousé, par contrat en 1466, **Blanchefleur d'AURE**[1615], fille de Manaud I d'AURE, vicomte de Larboust, seigneur de Cardeilhac, Oueil, et de Marguerite d'ANTIN[1616], la mariée avait épousé en premières noces, par contrat en 1452, Bernard VI (alias Bertrand) de Castelbajac, seigneur de Maignaut[1617], La Busquière, d'où postérité. Blanchefeur d'Aure, épouse d'Antoine de Montlezun, seigneur de Saint-Lary, était, le 3 décembre 1478, en procès contre Pierre Arnaud de Castelbajac, puis le 4 mai 1479, dans la même cause, comme héritière de feus ses enfants, elle était dite avoir épousé Bernard de Castelbajac, frère de Pierre Arnaud[1618].

[1609] AD. Gers Vergès I 2432 n°17320, Pierre de Senac, notaire de Rabastens

[1610] J. de Carsalade, *Revue de Gascogne,* 1879, 1, pp.527 et sq,. Géraud Lafonan, notaire de Lau

[1611] Abbé Daugé, *op.cit.,* 1920, p.160, se référant aux archives du séminaire d'Auch, pour les actes de 1467, 1472 et 1474.

[1612] Abbé Daugé, *op.cit.,* 1920, pp.158-160, se référant à AN Xbis 8606 f°1301 pour l'acte de juin 1472

[1613] Abbé Daugé, *op.cit.,* 1920 p.161

[1614] AD. Gers Vergès I 2422 n°13441

[1615] AD. Gers Vergès I 400 n°13425 (1463-1475), Miégeville, notaire, de Marciac

[1616] Père Anselme, *op.cit.,* IV, p.611

[1617] AD. Gers Vergès I 2744 n°15253 ; I 2744 n°11241, ces actes indiquent son père

[1618] André Navelle, *op.cit.,* III, p.67, produisant AD.HG B 2005

Ils eurent :

13.1 Manaud de MONTLEZUN, qui suit.

13.2 Arnaud de MONTLEZUN.
Il apparaît dans une procuration que donna, le 11 mars 1548, Manaud de Montlezun à sa femme, Marguerite de Montesquiou, pour bailler de l'argent à Arnaud, son frère pour son droit de légitime d'Antoine, son père[1619].

13.3 Marie de MONTLEZUN.
Elle épousa, par contrat du 28 octobre 1492, **Gaston de CASTELBAJAC,** seigneur de Castelbajac, fils de Pierre Arnaud de CASTELBAJAC, seigneur de Castelbajac, et d'Antoinette de LAVEDAN[1620].

XIII Manaud de MONTLEZUN, seigneur de Saint-Lary
Il donna plusieurs quittances de sa dot, de 1501 à 1513, fit donation de Duran et autres lieux à son fils Jean, en 1508, rendit hommage, les 13 mai 1521, pour Saint-Lary et Duran, et le même jour pour Betplan, Faget et Aussat[1621].
Il avait épousé en premières noces, par contrat du 8 octobre 1499, à Lauzun, **Marie de CAUMONT,** dotée de 5 000 livres, fille de feu Jean de CAUMONT, seigneur de Lauzun, assistée d'Antoine de CAUMONT, seigneur de Lauzun et de Puyguilhem, son frère germain[1622], ou fille d'Antoine de CAUMONT, seigneur de Puyguilhem et d'Anne d'ORNEZAN[1623].
Il avait épousé, en secondes noces, **Marguerite de MONTESQUIOU,** fille de Roger de MONTESQUIOU. Marguerite de Montesquiou testa le 12 février 1554, veuve de Manaud de Montlezun, elle a eu de son mariage Arnaud qu'elle constitua son héritier[1624].
Enfants du premier lit :

14.1 Jean de MONTLEZUN, qui suit

14.2 Jacques de MONTLEZUN, il mourut en 1538.

Enfants du second lit :

14.3 Jacques Arnaud de MONTLEZUN.

14.4 Bertrand de MONTLEZUN.

[1619] AD. Gers Vergès I 400 n°13425 (1463 à 1475
[1620] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13423
[1621] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13425 (199-1554)
[1622] AD. Gers Vergès I 2422 n°13396, qui est un acte original ; le père de Marie serait dans ce cas Jean Nompar II de Caumont qui avait épousé Françoise de Bourdeilles
[1623] AD. Gers Vergès I sup 400 n°113434, Anne d'Ornezan est inconnue des généalogies de cette famille
[1624] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13425 (1499-1554)

14.5 Anne de MONTLEZUN.

Le 23 juin 1557, eut lieu le règlement de divers droits entre Anne de Montlezun, dame de Rouède, et Jean de Montlezun, baron de Saint-Lary[1625](son frère.) Le 23 août 1561, suite à une contestation entre Anne de Montlezun, dame de Rouède, et Pierre de Comminges et Jeanne de Saint-Etienne, femme de Roger de Comminges, au sujet de la place d'Espaon, il fut décidé de faire une enquête, Anne de Montlezun eut la jouissance de cette place jusqu'à ce qu'il soit autrement ordonné[1626].

Elle testa le 30 avril 1563, au lieu de Molas (Gers), nommant son mari Louis *Dumyères,* écuyer, seigneur de *Recollates,* demandant on inhumation dans l'église de Saint-Arroman auprès d'Anne de Castelbajac (sa fille), léguant 100 livres à sa nièce Rose de Montlezun, religieuse de Saint-Laurent, léguant la terre et seigneurie de Faget, Castel Franc, à son frère Jean de Montlezun, seigneur de Saint-Lary, pour les donner ensuite à son fils aîné, Georges de Montlezun, à charge de donner 1 000 livres, à *Signate,* son autre fils, 200 livres au chanoine et 200 livres à Bertrand de Montlezun, son dernier fils et filleul de la testatrice, 4 000 livres à M.Me Arnaud de Cavaignes, conseiller en la cour de parlement de Toulouse, 500 livres à Jean de Montlezun, son cousin, frère du seigneur de Saint-Jean, la terre et seigneurie de Molas, La Barthe, et la borde de Mauserein dite de Madame, provenant de feue sa mère, à noble Louis *Dumyères,* son mari, la seigneurie de Ferrabouc au sieur du Massès et à Marguerite de Castelbajac, sa femme, instituant héritier universel Pierre de Saint-Lary, chevalier, seigneur de Bellegarde, son cousin, et principalement la terre de Rouède, révoquant ses testaments antérieurs, le testament fut expédié le 12 mai 1567 à Pierre de Saint-Lary, seigneur de Bellegarde[1627].

Elle avait épousé, en premières noces, **Jean de CASTELBAJAC,** écuyer, seigneur de Rouède, Panassac, dit sans preuve fils de Bernard de CASTELBAJAC, seigneur de Rouède, Panassac, et de Marie d'ESPAGNE.

Jean de Castelbajac, écuyer, seigneur de Rouède, testa le 2 avril 1542, léguant à sa femme Anne de Montlezun les revenus de Saint-Arroman à condition qu'elle entretienne sa fille Anne qui était son héritière universelle et lui substituant Jean de Castelbajac, protonotaire[1628]. Il mourut avant le 21 juin 1551, date à laquelle Anne de Montlezun, dame de Rouède, eut la faculté de lever des droits sur les habitants de Rouède, suivant les accords autorisés par la Cour[1629].

Devenue veuve Anne de Montlezun épousa, en secondes noces noble **Louis *DUMYERES***, seigneur de *Recollates,* nommé dans le testament de sa femme le 30 avril 1563.

14.6 Marie de MONTLEZUN.

[1625] AD.HG B 50
[1626] AD.HG B 54
[1627] AD. Gers I 2426 n°3317
[1628] AD.HG 3 E 5195
[1629] AD.HG B 52

Le 4 juin 1546, Gaillard de Gestas, seigneur de Floran, acheta la place de Montmaurin à François Jean de Manas et à Marie de Montlezun[1630].
Elle avait épousé par contrat du 10 (alias 12) mars 1520, à Betplan, étant dotée de 4 000 livres, **François de MANAS,** seigneur de Montbardon, fils de Raymond Garcie de MANAS, seigneur de Durfort, Montbardon, et de Madeleine de FOIX[1631].

14.7 Florette de MONTLEZUN, morte en bas âge.

XIV Jean de MONTLEZUN, seigneur de Saint-Lary, Betplan, Teulé, Haget, Ségalas, Duran
Il reçut de son père, en 1508, la terre de Duran[1632]. Il rendit hommage, en 1540, devant le sénéchal de Toulouse, pour la seigneurie de Saint-Lary, avec la totalité de la justice, le lieu de Duran, avec la même justice, les fiefs de Jegun et Lavardens, en Pardiac, la place de Betplan, Faget, avec justice basse, et autres fiefs[1633], il assista à une revue de 50 hommes d'armes et 75 archers à Samatan le 19 mai 1560[1634]. Il acheta, le 18 juillet 1564, de son beau-frère, François de Manas, les biens que celui-ci possédait dans la terre de Mazerolles, Marguerite de Lomagne participa à cet achat, il était en procès avec les habitants ce la seigneurie de Duran le 25 juin 1566[1635], et testa le 29 mai 1567, nommant légataires ses enfants Gabriel, Jean Jacques et Bertrand, et sa femme Marguerite de Lomagne, instituant héritier universel son fils Georges de Montlezun[1636].
Il avait épousé **Marguerite de LOMAGNE,** fille de Georges de LOMAGNE, vicomte de Terride, et de Claude de CARDAILLAC[1637].
Ils eurent[1638] :

15.1 Georges de MONTLEZUN, qui suit

15.2 Bertrand (ou Bernard) de MONTLEZUN

15.3 peut-être Jérôme de MONTLEZUN, il serait l'auteur de la branche établie en Quercy

15.4 Reine de MONTLEZUN.
Elle était religieuse à Saint-Laurent de Comminges en 1584.

15.5 Gabriel de MONTLEZUN.

[1630] AD. Gers Vergès I 1537, Manaud Cestac et Savy, notaires de Blajan.
[1631] AD. Gers Vergès I 2423 n°13364, Guillaume de Palat, notaire ; André Navelle, *op.cit.,* VII, p. 253.
[1632] Archives du séminaire d'Auch, selon l'abbé Daugé
[1633] Archives du séminaire d'Auch, selon l'abbé Daugé ; AD. Gers Vergès I sup 400 n°13442
[1634] Abbé Monlezun, *Histoire de la Gascogne,* t.IV, p.459, selon l'abbé Daugé
[1635] AD. Gers B reg 6 f°367 v°, selon l'abbé Daugé
[1636] Archives du séminaire d'Auch, selon l'abbé Daugé ; AD. Gers Vergès I sup 400 n°13425, ces enfants diffèrent de ceux apparaissant par ailleurs tant par l'abbé de Vergès que par La Chenaye-Desbois
[1637] Père Anselme, *op.cit.,* II,p. 674
[1638] La Chenaye-Desbois nomme Georges, Bertrand et Gérôme, ce dernier auteur de la branche des seigneurs de Cazaux en Quercy ; l'abbé de Vergès (AD. Gers I sup 40 n°13434) nomme Georges, Bernard, Jérôme et Reine.

15.6 Jean Jacques de MONTLEZUN.

XV Georges de MONTLEZUN, seigneur et baron de Saint-Lary, seigneur de Betplan, Haget, Teulé.
Il prit part, en 1567, aux guerres de religion comme enseigne de la compagnie du seigneur d'Arné, participa à la bataille de Jarnac et vint au secours de Jean d'Antras qui avait été blessé, puis combattit au siège d'Orthez (1569-1570), le 30 décembre 1575, il était gouverneur de Lavardens. Le 4 août 1588, il fut témoin d'une transaction entre Manaud II de Batz et son frère Frix et mourut probablement avant le 13 novembre 1597, date d'une transaction d'Anne de Lauzières qui donna une procuration à son fils Marguerin.
Il avait été fiancé, par contrat du 16 janvier 1553, à **Gasparde de SECONDAT,** fille de Pierre de SECONDAT, trésorier général de France et général de Guyenne, et de Marguerite de PELLEGRUE, dame de Casseneuil, par ce contrat son père, Jean de Montlezun, racheta les fiefs de Faget, Mazelières, Betplan, Duran que son père Manaud et lui avaient engagés audit sieur de Secondat par acte du 23 janvier 1553[1639]. Selon l'abbé Daugé le mariage n'eut pas lieu.
Il avait épousé, par contrat du 23 avril 1562, **Anne de LAUZIERES,** fille de Guy de LAUZIERES, seigneur de La Chapelle, et d'Anne d'ORNEZAN[1640].
Anne de Lauzières afferma un moulin à eau à Saint-Lary, en 1600[1641], et mourut au château de Saint-Lary le 1er août 1630[1642].
Ils eurent :

16.1 Marguerin de MONTLEZUN, qui suit.

16.2 Hercule Bertrand de MONTLEZUN

Hercule de Montlezun testa le 10 janvier 1640, instituant héritier universel son neveu Jean Jacques de Montlezun[1643], et mourut avant 1642, car Gabrielle de Florence épousa, en 1642, Antoine Moïse de Podenas[1644].
Il avait épousé, par contrat du 23 mai 1618, **Gabrielle de FLORENCE (FLEURANCE),** dame de Lescurry[1645], fille de Jean Jacques de FLORENCE, seigneur de Lescurry, et de Marthe de PINS ; le 6 mai 1620, Anne de Lauzières fit donation à son fils d'une maison à Duran[1646].
On cite Hercule de MONTLEZUN, baron de Saint-Lary qui épousa par contrat 29 août 1645 Marie de SAUGUIS, fille de Bertrand de SAUGUIS, conseiller au parlement de

[1639] AD. Gers I 2434 n°1370, Jean Dauxion, notaire d'Ordan ; AD. Gers I sup 400 n°13425
[1640] AD. H.G 3 E 11787, Bessier, notaire de Toulouse; AD. Gers Vergès I sup 400 n°13434
[1641] Espiet, notaire à Jegun, selon l'abbé Daugé
[1642] RP. Saint-Lary, selon l'abbé Daugé
[1643] Abbé Daugé, *op. cit,* 1920, p.246 ; AD. Gers I 2432 n°13454
[1644] Abbé Daugé, *op.cit.,* 1920, p.241, qui i,dique également les parents de Gabrielle de Florence, se référant aux Archives du séminaire d'Auch
[1645] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13425
[1646] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13425

Navarre, et de Catherine de VERGES[1647]. Il semble que ce soit un homonyme, neveu(?) car Gabrielle de Florence épousa en secondes noces, en 1642, Antoine Moïse de Podenas[1648].

16.3 Françoise de MONTLEZUN.

Elle vendit, en août 1640, la seigneurie de La Molère (en Saint-Jean-Poutge) à Jacques de Verduzan, seigneur de Miran, Aumensan, Saint-Arailles, pour la somme de 7 200 livres[1649].

Elle avait épousé, par contrat 18 juin 1585, **Bertrand III de MONTESQUIOU,** seigneur de Pouylebon, fils de Bertrand de MONTESQUIOU, seigneur de Pouylebon, et de Gabrielle (alias Marguerite) de MANAS[1650].

Marguerite de Manas, veuve, testa le 10 janvier 1600, selon ce testament Bertrand de Montesquiou, marié avec Françoise de Montlezun, était son fils et Marguerin de Montesquiou fils de ces derniers[1651].

16.4 Georgette de MONTLEZUN.

Elle épousa **Samson de PARDAILLAN**, seigneur de La Serre, Scieurac (en Caillavet, Gers), fils de Bertrand de PARDAILLAN, seigneur de Scieurac, et de Françoise de PONSAN, Samson de PARDAILLAN, devenu veuf épousa en secondes noces, par contrat du 22 juin 1632, Jeanne d'Armagnac de Termes, fille de Bertrand d'Armagnac, seigneur et baron de Termes, et de Jeanne de Moret, il mourut avant le 9 octobre 1661, d'où postérité de la seconde union[1652].

16.5 Brandelise de MONTLEZUN.

Elle fut religieuse de Fontevrault au couvent de Brouil(h).

XVI Marguerin de MONTLEZUN, seigneur et baron de Saint-Lary, seigneur de Betplan, Haget, Teulé, Duran, Ségalas, Castéra

Marguerin de Montlezun testa le 11 novembre 1608, laissant l'usufruit de ses biens à Jeanne d'Antras, sa femme, léguant 20 000 livres pour la dot d'Anne de Montlezun, sa fille, disant avoir transigé avec Hercule et Georgette de Montlezun, ses frère et sœur, instituant légataire son neveu Marguerin de Montesquiou, fils de Bertrand de Montesquiou, seigneur de Pouylebon, et de Françoise de Montlezun, sa sœur, donnant une rente à Jacques de Montlezun, son fils unique et lui substituant Anne de Montlezun, sa fille[1653].

[1647] Armand de Dufau de Maluquer, *op.cit.,* I, p.149, se référant à AD. Pyrénées-Atlantiques E 1544 f°36 v°

[1648] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Podenas,* produisant la preuve.

[1649] Ph.Lauzun, *Bulletin de la société archéologique du Gers,* 1911, Le château de Herrebouc, p.122, Lagardère, notaire à Biran

[1650] Archives du séminaire d'Auch; Père Anselme, *op.cit.,* VII, p.269.

[1651] BnF Fr 32298

[1652] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Armagnac de Termes et de Bilhères*, produisant les preuves ; Maurice Vuillier indique la.date de décès de Samson de Pardaillan.

[1653] Archives du séminaire d'Auch, Meilhan, notaire de Marciac, selon l'abbé Daugé

Le 23 mai 1609, il vendit à André d'Antin, avec faculté de rachat, les terres, places et seigneuries de Betplan, Haget, Ségalas[1654], ces places furent rachetées peu après.
Marguerin de Montlezun échangea, le 11 décembre 1620, le moulin de Goudon contre la terre et seigneurie de Castéra[1655], il rendit hommage, le 4 avril 1622[1656], et mourut avant le 11 janvier 1623, date du contrat de mariage de sa fille Anne.
Il avait épousé, par contrat du 24 mai 1600, **Jeanne d'ANTRAS,** dame de Samazan, veuve de Sébastien de MONTLEZUN, seigneur de Campagne, fille de Bernard V d'ANTRAS, seigneur de Samazan, Ricourt, Louslitges, et de Jeanne de RIVIERE[1657].
Jeanne d'Antras testa le 23 février 1603, instituant héritier universel Jacques de Montlezun, issu de son mariage avec Marguerin de Montlezun, et héritiers particuliers Jean Jacques et Henri de Montlezun, nés de son mariage avec Sébastien de Montlezun[1658].
En 1615, Jeanne d'Antras était demanderesse dans un procès, en exécution d'une sentence arbitrale contre Jean de Cornac (Jean d'Antras, seigneur de Cornac), celui-ci fut condamné à lui délaisser les métairies de Poteau et de Saint-Orens et le moulin de Bernède, conformément aux testaments de Nicolas et Samson d'Antras[1659], l'année suivante Jean d'Antras, seigneur de Cornac fit appel de cette décision[1660].
Elle ne fut pas dite feue lors du contrat de mariage de sa fille Anne.
Ils eurent :

17.1 Jean **Jacques de MONTLEZUN,** qui suit.

17.2 Anne de MONTLEZUN.
Elle reconnut, le 28 octobre 1668, une obligation à Charles du Pac de Marbre et testa le 4 novembre 1669, veuve, instituant héritière universelle sa fille Paule d'Ustou, dame de Mun[1661].
Elle avait épousé, par contrat du 11 janvier 1623, étant dotée de 20 000 livres, **Roger d'USTOU,** seigneur de La Moulette, fils de Frix d'USTOU, seigneur de La Moulette, et de George de MUN, parmi les présents, Hercule de Montlezun, baron de Saint-Lary[1662]. Roger d'Ustou testa le 13 juillet 1658[1663]. Roger d'Ustou fut cité en 1661 avec sa femme Anne de Montlezun[1664] et mourut avant le 4 novembre 1669, date du testament de sa femme.

XVII Jean **Jacques de MONTLEZUN,** seigneur et baron de Saint-Lary, Duran, Haget, Betplan.

[1654] Archives du séminaire d'Auch, selon l'abbé Daugé,
[1655] Abbé Daugé, se référant à AD. Gers serie E
[1656] AD. Gers Vergès I 2432 n°4843
[1657] M. de Carsalade, *Mémoires de Jean d'Antras,* pp.198, 199 ; Archives du séminaire d'Auch, selon l'abbé Daugé, Meilhan, notaire de Samazan, en Pardiac
[1658] Archives du séminaire d'Auch, selon l'abbé Daugé
[1659] AD. Gers B 31
[1660] AD. Gers B 48
[1661] Archives du Pac
[1662] AD.HG Reg. Ins 22, Jean du Planté, notaire de Saint-Lary
[1663] Mgr de Carsalade
[1664] AD.HG 3 E 27872 Aspet

Le 21 novembre 1633, il rendit hommage pour Saint-Lary, Duran, Haget et la juridiction de Villecomtal, à Me Scipion Dupleix, conseiller du Roi[1665]. Il vendit, le 30 juillet 1636, la terre du Castéra à Henri d'Audric de Bazillac[1666].
Le 27 août 1639, il avait reconnu que les droits de sa sœur Anne sur Saint-Lary se montaient à 32 000 livres, cette somme fut reconnue le 16 novembre 1653 à Paule (d'Ustou) de La Moulette (fille de Roger d'Ustou et d'Anne de Montlezun), en 1657 Jacques de Montlezun voulut recouvrer ses droits sur Saint-Lary, il fit un accord, le 3 mars 1657, au château de Betplan, avec Roger de Mun (mari de Paule d'Ustou), capitaine des mousquetaires à cheval de Monseigneur de Candale, qui délaissa à Jacques de Montlezun, baron de Saint-Lary, la terre et seigneurie dudit lieu moyennant 2 000 livres, déjà payées, 2 000 livres pour les détériorations de cette terre et 28 000 livres cédées par ledit seigneur de Saint-Lary, ces 28 000 livres se composaient en 16 000 livres à prendre sur M. Jacques d'Esparbès, 5 500 livres sur les consuls, syndics et habitants de Marciac, 4 000 livres sur Louis d'Incamps, seigneur et baron de Louvie, 2 500 livres pour lesquelles Jacques de Montlezun s'obligea à payer[1667].
Jacques de Montlezun avait hérité de son oncle, Hercule de Montlezun, les terres de Lescurry et de Caixon, il testa, le 15 janvier 1658, faisant des legs à ses filles Pauline, Anne et Marguerite de Montlezun et instituant héritier son fils unique Gaston de Montlezun[1668].
Il mourut probablement avant le 6 juillet 1670, date d'un bail d'afferme passé par son fils Gaston[1669].
Il avait épousé, par contrat du 23 octobre 1638, **Marguerite d'INCAMPS,** sœur de Louis d'INCAMPS, baron de *Loubie*[1670](Louvie), laquelle testa le 5 février 1647[1671]. Elle était donc fille d'Henri d'INCAMPS, seigneur de Louvie, Corbères, Asson et de Marie de CHAUSSADE (ou LA CHAUSSADE) qui sont les parents de son frère Louis.
En suivant le testament de sa fille Anne, il pourrait avoir épousé en secondes noces Claire de RAFFIN qui serait la mère d'Anne, ce qui paraît en contradiction avec le fait qu'une sœur de Gaston Jean Baptiste, née avant lui, Anne alias Marie, qui avait été ondoyée à Betplan, fut baptisée le 13 mars 1644, sauf si cette sœur était décédée en bas âge, si c'était une autre Anne, la chronologie rend cette seconde union peu probable.
Ils eurent :

17.1 Gaston Jean Baptiste **de MONTLEZUN,** qui suit.

17.2 Pauline de MONTLEZUN.
Elle épousa, le 5 février 1670 (1679 ?) **François Alexis de PUJO,** seigneur de His, Omex[1672].

[1665] Abbé Daugé, *op.cit.,* 1921, p.131, se référant à AD. Tarn-et-Garonne A 277 f°75 ; Archives du Pac
[1666] AD. Gers E 27
[1667] Abbé Daugé, *op.cit.,* pp.132, 133
[1668] Archives du séminaire d'Auch, Fourcade, notaire de Betplan, selon l'abbé Daugé, *op.cit.,* 1921, p.134
[1669] Desplat, notaire à Jegun, selon l'abbé Daugé
[1670] Archives du séminaire d'Auch, selon l'abbé Daugé, *op. cit.,* 1921, p.134 ; AD. Gers Vergès I sup. 400 n° 13425 qui dit que Jacques de Montlezun testa le 19 mars 1636 et le 19 février 1653
[1671] Maurice Vuillier, la preuve n'est pas fournie
[1672] Abbé Daugé, BSAG, 1921 ; Maurice Vuillier date le mariage de 1679.

C'est elle ou une sœur homonyme qui était, le 13 mai 1667, religieuse maltaise à Toulouse[1673].

17.3 Anne de MONTLEZUN.

C'est probablement elle qui fut ondoyée à Betplan puis baptisée le 13 mars 1644, son parrain fut Jean Jacques de Montlezun, seigneur de Samazan, son cousin, sa marraine Anne (de Montlezun) de La Moulette, sa tante[1674].

Anne de Montlezun testa le 13 mai 1667, au château de Saint-Julien, en Albret, donnant l'usufruit de tous ses biens à son mari Alexandre de Lupiac de Montlezun, sieur de Houeillès, elle avait un frère, Gaston Jean Baptiste de Montlezun, seigneur et baron de Saint-Lary, et deux sœurs, Catherine de Montlezun, femme de Charles de La Roche, comte de Lavedan, Pauline de Montlezun, religieuse dans le monastère des dames maltaises de Toulouse, instituant héritière universelle Claire de Houeillès, sa fille, lui substituant son mari et à lui Claire de Raffin, sa mère[1675].

Elle avait épousé **Alexandre de MONTLEZUN dit de LUPIAC,** seigneur de Houeillès, fils d'Alexandre de MONTLEZUN et de Claire de RAFFIN, d'où une fille Claire qui épousa Guillaume de Chastenet.

17.4 Catherine de MONTLEZUN.

Elle épousa **Charles de *LA ROCHE de BOURBON*,** comte de Lavedan, baron de Barbazan, premier baron de Bigorre. Ce dernier nomma, le 8 novembre 1695, procuratrice son épouse Catherine de Montlezun[1676]. La vicomté de Lavedan étant tenue à cette époque par la famille de Bourbon-Malause, se pose la question de l'identité du mari de Catherine de Montlezun, l'abbé Daugé dit que celle-ci devint Madame de Lavedan.

17.5 Marguerite de MONTLEZUN.

Elle fut religieuse à Prouillan-lès-Condom[1677]

XVII Gaston Jean Baptiste **de MONTLEZUN,** marquis de Saint-Lary, seigneur de Betplan, Haget, Teulé, Ségalas

Il fut ondoyé à Betplan, le 23 mai 1644, et baptisé le 11 novembre 1649[1678].

Il fit un dénombrement, en 1672, était en procès, en 1678, avec les consuls de Jegun

Il vécut en Bigorre et mourut le 18 mars 1713, dans le château de Lescurry (Hautes-Pyrénées) dont son père avait hérité d'Hercule de Montlezun, sa femme, Anne de La Fitole, lui survécut et fut témoin à un baptême le 31 octobre 1718[1679].

[1673] AD. Gers Vergès I 2433 n°13453.

[1674] Abbé Daugé, *op.cit.,* 1921, p.137, sa marraine Anne de Montlezun avait épousé Roger d'Ustou, seigneur de La Moulette

[1675] AD. Gers Vergès I 2433 n°13453, de Pochet, notaire ; l'acte est ambigu, car Jean Alexandre et Anne de Montlezun auraient chacun une Claire de Raffin pour mère.

[1676] AD. Gers I 2434 n°13144

[1677] Abbé Daugé, BSAG, 1921, p. 134.

[1678] Abbé Daugé, *op.cit.,* 1921, p.137 et sq., fournit la plus grande partie des données le concernant ainsi que celles de ses épouses et de ses enfants.

Il avait épousé en premières noces, par contrat du 7 août 1666, **Madeleine de GASSION**, fille de Jean II de GASSION, chevalier, baron de Camou et d'Audaux, marquis de Gassion, premier président au parlement de Navarre, et de Marie de BESIADE[1680], née le 15 juillet 1643 à Pau[1681].
Il avait épousé, en secondes noces **Anne de PUJO de La Fitole.**
Enfants du premier lit[1682] :

18.1 Charles de MONTLEZUN
Né et baptisé à Betplan le 27 septembre 1673, il fit ses preuves, le 2 mars 1689, pour être page de la grande écurie puis fut exempt des gardes du corps du Roi[1683], il mourut (en 1706 ?), sans postérité

18.2 Henri de MONTLEZUN.
Il fut abbé de La Capelle, de l'ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Toulouse, pourvu en janvier 1730 de l'abbaye de Saint-Savin de Lavedan, au diocèse de Tarbes, seigneur de Merville, un arrêt de septembre 1738 fixa les dîmes qui lui étaient dues[1684] et mourut en avril 1741[1685].

18.3 Paule de MONTLEZUN.
Elle épousa **Annet de PUYBERAIL,** seigneur de Troncens, fils de Jean de PUYBERAIL, seigneur de Troncens, et de Jacquette d'ANTIN, d'où deux filles, l'une, Anne de Puybérail, épousa le 20 juin 1735, François de Béon, comte de Béon, capitaine au régiment de Boulonnais[1686].

Enfants du second lit :

18.4 Jean de MONTLEZUN.
Page de la petite écurie du Roi en 1717, il fut capitaine au régiment d'Anjou et mourut sans postérité.

18.5 Henri de MONTLEZUN, qui suit

18.6 Emmanuel de MONTLEZUN.
Il était, en 1776, chanoine de Tarbes.

18.7 Joseph de MONTLEZUN.

[1679] Abbé Daugé, *op.cit.,* 1921, pp.139-142
[1680] Abbé Daugé, *op.cit.,* 1921, p.138, Laporte, notaire de Betplan
[1681] Armand de Dufau de Maluquer, *Armorial d Béarn,* t.III, pp.110-125, indique son ascendance
[1682] Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* 5ème série, p..897 fournit les données sur ces enfants et ceux du second lit, toutefois il ignore le prénom de l'aîné du second lit.
[1683] François Bluche, *Les pages de la grande écurie, Dictionnaire généalogique,* Patrice du Puy, éditeur
[1684] AD.HG B 1292
[1685] Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* 5ème série.
[1686] BnF, Chérin ; AD. Gers Vergès I sup 69 qui nomment les parents des futurs.

Il fut vicaire général du diocèse d'Auch, abbé de Saint-Savin de Lavedan, après son frère Henri ; pourvu, le 8 septembre 1746, de l'abbaye de Saint-Etienne du Mas-d'Azil, il testa an 1779 et mourut en 1782, dernier de sa lignée.

18.8 Catherine de MONTLEZUN.
Elle épousa, selon Woelmont de Brumagne, M. de BARBOTAN, vicomte de Rivière de Labatut, qui selon la chronologie doit être **François de BARBOTAN**, vicomte de Rivière de Labatut, fils d'autre François de BARBOTAN, vicomte de Rivière de Labatut, et de Marguerite de LA BARTHE de Giscaro, qui semble n'avoir pas eu de postérité

18.9 et 18.10 une fille religieuse à Tarbes**, une autre** religieuse de Prouillan-lès-Condom.

XVIII Henri de MONTLEZUN, marquis de Saint-Lary, seigneur de Betplan, Haget, Teulé, Ségalas
Il était syndic des Etats de Bigorre, en 1767[1687], il serait mort avant 1782.
Il avait épousé (*12 août 1736*, Chevallier) **Catherine de FORTISSON,** fille de Jean Godefroy de FORTISSON, seigneur de Cazalis, capitaine de dragons du comte d'Albert, et de Marie Françoise de VEYRE, dame du Claux, près d'Aurillac[1688]. Catherine de Fortisson mourut à Tarbes en 1787, sans postérité[1689].

XIX
Seigneurs de Campagne, Projan[1690]

L'auteur de cette branche, Dominique de Montlezun, seigneur de Daniatte, était selon le baron de Woelmont de Brumagne, un fils bâtard d'Arnaud Guilhem III, comte de Pardiac, origine constatée par les preuves faites au Cabinet des ordres du Roi en 1770. Pour que cette donnée soit compatible avec la chronologie estimée de sa descendance il faut qu'il soit né à la fin de la vie de son père et qu'étant un bâtard il se soit marié tardivement.
Le lieu de Campagne est probablement celui nommé actuellement Campagne-d'Armagnac (à 2 km d'Ayzieu, seigneurie directe achetée par Arnaud Guilhem de Montlezun), en Fezensac

VIII Dominique de MONTLEZUN, seigneur de Daniatte (en Nogaro, Gers), de Campagne du chef de sa femme. Né vers 1330 ?
Le 29 septembre 1392, Dominique de Montlezun comme procureur de Jeanne de Lavardac, dame de Campagne, sa femme, avoua tenir en fief du comte d'Armagnac, le lieu de Campagne en Fezensac, le quart du lieu de Margastau en la baronnie de Mauléon[1691].

Chevallier.[1687]
[1688] Cauna, *Armorial des Landes,* III, p.266 ; AD. Gers Vergès I sup 400 n°13434
[1689] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13434
[1690] Michel Chevallier le dit fils de d'Arnaud Guilhem IV de Montlezun et de sa seconde épouse Mabille d'Albret ce qui est contraire à la preuve apportée par Woelmont de Brumagne.
[1691] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13470

Il avait épousé **Jeanne de LAVARDAC,** dite sans preuve fille de Pierre de LAVARDAC, seigneur de Campagne et de Projan.

Jeanne de Lavardac, seigneuresse de Campagne, fit le 16 janvier 1384, une donation à son mari Dominique de Montlezun, seigneur de Daniatte[1692], le 29 décembre 1387 *Céveille* (selon tous les actes cités, très probablement Cébélie) de Lavardac, veuve d'Odon de *Villar*(Viella ?), seigneur de *Villar,* fit quittance à Dominique de Montlezun, seigneur de Campagne et de Daniatte, de 30 florins d'or à cause de la dot de la dite Cébélie de Lavardac, à elle due par Jeanne de Lavardac, héritière du seigneur de Campagne, femme dudit Dominique de Montlezun, puis, le 18 octobre 1390, Cébélie de Lavardac donna à Jeanne de Lavardac une quittance de 60 écus d'or, reçus des mains de Dominique de Montlezun, son mari[1693]. Le 2 juillet 1390, Jean d'Armagnac fit quittance à Jeanne de Lavardac, dame de Campagne et à Dominique de Montlezun, son mari, de 2 000 florins d'or qu'il prétendait que ladite dame lui devait pour la dot de Longue de Lavardac, mère dudit Jean d'Armagnac de Termes[1694], Jean d'Armagnac qui donna la quittance était fils d'autre Jean d'Armagnac, seigneur de Termes et de Longue de Lavardac, sa première épouse, sœur de Jeanne de Lavardac[1695]. Le 17 février 1392 Maurin de *Villar,* fils de Cébélie de Lavardac, sa mère, et d'Odon de *Villar*, donna une quittance à Dominique de Montlezun, seigneur de Campagne[1696].

Ils eurent :

9. Arnaud Guilhem de MONTLEZUN, qui suit

IX Arnaud Guilhem de MONTLEZUN, seigneur de Campagne, Projan (à 7 km à l'ouest de Viella, Gers)

Etienne Lèger se trompe sur l'ascendance d'Arnaud Guilhem de Montlezun, seigneur de Campagne, le disant fils de Bernard de Montlezun, seigneur de Saint-Lary, et et de Tiburge de Teulé, alors que les actes que nous connaissons le disent fils de Dmominique de Montlezun, seigneur de Daniatte et de Campagne, et de Jeanne de Lavardac[1697].

Le 23 mars 1412, Arnaud Guilhem de Montlezun, seigneur de Campagne et de Projan, bailla à emphytéose plusieurs possessions dans sa seigneurie d'*Unzen,* à Pierre de La Fontanière, puis, le 15 avril 1415, il bailla à rente à Arnaud Guilhem de *Capal,* certains héritages[1698]. Le 29 juin 1419 il avoua tenir en fief noble et gentil du comte d'Armagnac et à cause dudit comté, le lieu de Projan, avec basse justice, les fiefs et rentes qu'il avait à *Lenay,* et d'autres fiefs ; le même jour il avoua tenir du comte d'Armagnac, le lieu de Campagne, avec justice basse et les fiefs à Castelnau, et la moitié du lieu de Margastau[1699], le même jour il rendit hommage pour les lieux de Juillac, avec justice basse, plus des fiefs et oublies à Coutens en Pardiac, à Ségos, Bascou, la terre de Rivière[1700], le 21 septembre suivant, il fut fait vente en

---

[1692] AD. Gers I sup 400 n°13470

[1693] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439, A. de Ver, notaire pour la quittance de 1387, Pierre de *Bitria*, notaire pour la quittance du 18 octobre 1390

[1694] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439, Pierre de Falgarys, notaire

[1695] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Armagnac de Termes et de Bilhères,* produisant la preuve.

[1696] AD. Gers Vergès I sup 400 n°n°13439

[1697] Etienne Léger, *Les demoiselles de Saint-Cyr,* t. III.

[1698] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439

[1699] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13470

[1700] AD. Gers Vergès I sup 400 n° 13442 ; AD. Gers I 2422

faveur d'Arnaud Guilhem de Montlezun, seigneur de Campagne, d'une maison et seigneurie directe dans la ville d'Ayzieu (Gers), ladite vente consentie par Jean Fabry, bachelier ès droit et juge mage d'Armagnac et de Fezensac[1701]. Le 5 octobre 1422, Jean, comte d'Armagnac, fit donation de tous les droits qu'il avait sur la terre de Campagne en faveur d'Arnaud Guilhem de Montlezun, seigneur de Campagne, en considération des services qu'il avait reçu de lui et de ses prédécesseurs, à la guerre et autres endroits[1702].
Il avait épousé **Anne d'ARMAGNAC de Termes,** probablement fille de Jean d'ARMAGNAC, seigneur de Termes, et de Jeanne de CORNEILLAN VERNEDE, sa seconde épouse.
Ils eurent :

10.1 Bernard de MONTLEZUN, qui suit

10.2 Anne de MONTLEZUN.
Anne de Montlezun, sœur de Bernard de Montlezun, seigneur de Campagne, veuve d'Arnaud Guilhem de Montlezun, seigneur de Saint-Lary, fit son testament le 20 février 1489, instituant héritier universel ledit Bernard de Montlezun, son frère[1703].
Elle avait épousé **Arnaud Guilhem de MONTLEZUN,** seigneur de Saint-Lary, fils de Jean de MONTLEZUN, seigneur de Saint-Lary, et de Jacquette de LANDORRE, qui mourut avant le 20 février 1489, sans postérité (supra.)

10.3 probablement Jean de MONTLEZUN de Campagne.
Le 27 décembre 1470, Bernard de Montlezun, seigneur de Campagne, donna pouvoir à Jean de Montlezun de Campagne de demander et recevoir du Roi ou du duc d'Aquitaine ou leurs officiers un cheval d'Espagne à poil bai avec une étoile blanche au front, de valeur 50 écus, autre cheval, aussi, poil bai, plus 6 chevaux, aussi poil bai, plus 15 fusils et autres effets qui lui avaient été pris et enlevés dans son château de Projan par le sénéchal d'Agen et grande quantité de gens à pied et à cheval, environ la fête de la circoncision de Notre Seigneur 1469[1704].

X Bernard de MONTLEZUN, seigneur de Campagne, Projan, Ségos (à 3 km au nord-ouest de Projan, Gers.)
Le 19 juin 1431, Pierre de Lavardac, seigneur d'Ayzieu, sieur de La Loubère, châtelain de Campagne, procureur de Jean de Montlezun, seigneur de Saint-Lary, et Esteben Faurot, procureurs de Bernard de Montlezun, seigneur de Campagne, pupille, fils d'Arnaud Guilhem de Montlezun, seigneur de Campagne, baillèrent en fief certaine possession à Izon, à Pierre de Labarrère[1705] puis, le 28 mai 1432, Bernard de Montlezun, pupille et héritier universel d'Arnaud Guilhem de Montlezun, seigneur de Campagne, donna quittance à Hugues de

[1701] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439
[1702] AD. Gers Vergès I sup 400 n°013439
[1703] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439, Guillaume Caubet, notaire de Nogaro
[1704] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439
[1705] AD. Gers Vergès I sup. 400 n°13439, Dubosc, notaire.

Maignan et à ses fermiers de Campagne de la rente qui lui était due[1706]. Le 16 septembre 1462, les habitants de Segos prêtèrent serment de fidélité à Bernard de Montlezun, seigneur de Campagne, Projan, Segos[1707].
Le 4 décembre 1477, Bernard de Montlezun, seigneur de Campagne et de Projan, donna une procuration à Jean de Montlezun, homme d'armes du roi de France, pour recevoir 3 000 florins qui lui étaient dus par Arnaud d'Antin, seigneur d'Antin, pour la constitution dotale d'Angline d'Antin, fille et héritière de Pierre d'Antin, sa femme[1708].
Il testa une première fois, le 25 janvier 1484, nommant ses deux épouses, sa fille Jeanne de Montlezun et d'Angline d'Antin, sa première femme, était mariée à Carbonnel de Lavardac, seigneur d'Ayzieu, il laissa la légitime à Pierre, Jeanne, Marguerite, *Céveille,* Catherine et autre Catherine, ses enfants et institua héritier universel Théobald de Montlezun, son fils aîné ; il testa une nouvelle fois le 11 septembre 1486, faisant des legs à ses enfants cadets et à Marie de Bassabat, sa femme[1709]
Il avait épousé, en premières noces, **Angline d'ANTIN,** fille de Pierre I d'ANTIN, chevalier, seigneur d'Antin, Poyferré, et de Jeanne d'ANTIN (mariés par contrat du 22 septembre 1420[1710])
Il avait épousé en secondes noces, **Marie de BASSABAT** *de Pordéac,* probablement fille de Bernard de BASSABAT, seigneur de Castets, et de Jeanne de VICMONT de Pordéac, si elle est effectivement de Pordéac. Elle testa, veuve, le 23 septembre 1516, instituant héritier universel son fils Théobald de Montlezun[1711].
Enfant du 1er lit :

11.1 Jeanne de MONTLEZUN.
Elle épousa, par contrat du 25 novembre 1474, **Jean Odet de LAVARDAC**, seigneur d'Ayzieu, probablement fils de Bernard de LAVARDAC[1712], d'où postérité.

Enfants du second lit :

11.2 Théobald de MONTLEZUN, qui suit.

11.3 Pierre de MONTLEZUN

11.4 Catherine de MONTLEZUN.
Elle épousa, avant le 24 janvier 1502, **Jean de SAVIGNAC,** seigneur de Révignan, à cette date étant autorisée de son mari, elle régla avec son frère Théobald les droits légitimères advenus du chef de son père et de sa mère Marie de Bassabat[1713].

[1706] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439
[1707] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439
[1708] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439
[1709] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439, de Paule, notaire, en 1484 ; Mathey, notaire de Lectoure, en 1486
[1710] Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles françaises….*
[1711] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439
[1712] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439, Jean Bajadet, notaire de Nogaro, confond Jean Odet et Carbonnel son fils.
[1713] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439

Enfants du premier ou du second lit :

11.5 Jeanne de MONTLEZUN.

11.6 Marguerite de MONTLEZUN.

11.7 *Céveille* **(Cébélie) de MONTLEZUN**

11.8 autre Catherine de MONTLEZUN
Elle épousa **Jean de BEARN,** seigneur de Hontans, selon une quittance de dot du 15 mai 1507[1714].

Bernard de MONTLEZUN eut également une fille naturelle :

Catherine de MONTLEZUN.
Elle épousa, avant le 28 janvier 1470, date d'une quittance de reste de dot, **François de SAINT-PAUL,** seigneur de Vidaussan[1715]. François de Saint-Paul, seigneur de Vidaussan donna, le 17 mai 1486, quittance d'un reste de dot, à Bernard de Montlezun, de sa fille naturelle Catherine de Montlezun[1716].

XI Théobald de MONTLEZUN, chevalier, seigneur de Campagne, Projan
Le 24 janvier 1502, Théobald de Montlezun, écuyer, seigneur de Campagne, et Catherine de Montlezun, sa sœur, autorisée de Jean de Savignac, seigneur de Révignan, réglèrent et liquidèrent par 700 écus les droits légitimèrent dus à ladite Catherine de Montlezun, du chef de feu Bernard de Montlezun, seigneur de Campagne, et de Marie de Bassabat, ses père et mère[1717].
Le 2 mars 1512, il ratifia la vente de censives faite par son père Bernard de Montlezun aux religieux de Sainte-Catherine de *Manse* (Marsan ?)[1718]. Le 25 septembre 1516, il fut institué héritier universel par son parrain et parent Théobald, seigneur de Charmes[1719].
Il testa le 19 novembre 1516, léguant plusieurs sommes à 7 de ses enfants cadets, donnant 1 500 écus à sa femme Anne de *Villar*, nommant héritier Louis de Montlezun, son fils aîné, léguant l'administration et la jouissance des terres de Campagne à sa femme[1720]. Il mourut avant le 19 janvier 1516 (v.st, soit 1517 n.st), date à laquelle les habitants de Ségos firent serment de fidélité à Louis de Montlezun en qualité de fils et héritier de Théobald de Montlezun, coseigneur dudit lieu[1721].

[1714] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439
[1715] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439, Vital de Fonte, notaire
[1716] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439, Guillaume Despujoles, notaire
[1717] AD. Gers Vergès I 400 n°13439
[1718] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439
[1719] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439
[1720] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439, Jean Bavarrère, notaire de Corneilhan
[1721] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439

Il avait épousé, par contrat du 16 juin 1495, **Anne de VILLAR,** fillle de Roger de VILLAR, seigneur dudit lieu et baron de Doazit, à laquelle il constitua 2 000 livres, et soeur de Charles, une quittance de dot fut donnée le 6 juillet 1476[1722].
Anne de Villar testa le 11 juin 1529 (alias 1523), léguant 10 livres à chacune de ses filles Marie et Quitterie de Montlezun, 200 écus petits à chacune de ses autres filles Alix, Jeanne, Jeannette et Marguerite de Montlezun, 200 écus petits à son fils Pierre de Montlezun, instituant héritier universel Louis de Montlezun, son fils aîné[1723].
Ils eurent :

12.1 Louis de MONTLEZUN, qui suit.

12.2 Pierre de MONTLEZUN.
Il testa le 24 décembre 1534, léguant 10 livres à chacune de ses sœurs Marie, Quitterie, Elise, Jeanne, Jeannette et Marguerite, instituant héritier son frère Louis de Montlezun[1724].

12.3 Marie (ou Marguerite) de MONTLEZUN.
Elle épousa, par contrat du 19 août 1525 (alias 1526), **Alain de MONTPEZAT,** chevalier, seigneur baron de Thouars, Savignac, Laugnac, fils de Charles de MONTPEZAT, baron de Montpezat, seigneur de Madaillan, Aiguillon, et de Jeanne de ROQUEFEUIL ; devenu veuf il épousa en deuxièmes noces, le 24 janvier 1536, Françoise du GUA, dame du Fraisse (Fréchou[1725]), veuve en premières noces de Jean de Noaillan, puis en secondes noces de Bertrand de Montaut, seigneur de Ricau, Castelnau, devenu veuf une nouvelle fois Alain de Montpezat épousa, en troisièmes noces, Jeanne de Montlezun, laquelle mourut dès 1554, date à laquelle Alain de Montpezat, seigneur de Thouars, veuf de *Françoise* (Jeanne) de Montlezun était en procès contre Arnaud de Beynac, seigneur de Moirax[1726], il testa le 6 décembre 1559, instituant héritière particulière sa fille Françoise de Montpezat, mariée avec le seigneur de Sempesserre (Philippe de Montlezun), nommant ses autres enfants[1727].
En 1566, eut lieu une transaction entre François de Montpezat, chevalier, seigneur de Laugnac, Frégimont, Thouars, le *Fréchou,* et Alain de Montpezat, écuyer, son frère, sur l'hérédité d'Alain de Montpezat, leur père, de Marie de Montlezun, leur mère, de

[1722] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439 dit Villar pour le contrat ; AD. Gers I 2422 n°13373, pour la quittance qui est un acte original dit Viella ; Etienne Léger, *Les demoiselles de Saint-Cyr,*t .III, nomme par erreur Anne du Vilar, l'épouse de Théobald ; il nomme Margurrite Haurrigas, la belle-mère de Théobald, d'une famille inconnue.
[1723] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439, Pierre *Depeculo,* notaire de Projan
[1724] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439
[1725] Michel Smaniotto, *Féodales, Famille de Montpezat,* inédit, se référant à A. de Bellecombe, *Histoire de Montpezat,* Auch, 1895 ; Béatrix Moyaert, *Héraldique et Généalogie,* n°206, p.57, se référant à un arrêt du 27 août 1554, (AD. Gironde 1 B 145 n°33) à propos de la seigneurie du Fraisse (Fréchou), nomme le premier mari de Françoise du Gua, Bertrand de Montaut, épousé par contrat 26 décembre 1534, elle indique également le premier mariage de Françoise du Gua avec Jean de Noaillan, par contrat 10 août 1498 et un codicille de Françoise du Gua le 11 juillet 1542.
[1726] AD. Gers B 5
[1727] AD. Gers Vergès I 2545

Françoise du Gua et de Jeanne de Montlezun, deuxième et troisième femme de feu Alain de Montpezat[1728].

12.4 Catherine de MONTLEZUN (Chevallier, qui indique également son mariage)
C'est peut-être elle qui épousa, par contrat du 13 janvier 1537, Louis de LAMEZAN, seigneur d'Agues[1729].

12.5 Quitterie de MONTLEZUN.
Elle testa le 10 juillet 1553, veuve de Jeannot de Montlezun, seigneur du Vignau, en Marsan, léguant 200 écus à sa fille aînée Anne de Montlezun, mariée avec Arnaud de Grossolles, 200 livres à sa fille Quitterie de Montlezun, femme de Gilles du *Bosc* (Bouzet)*,* seigneur de Lagraulet, instituant héritier universel ledit Arnaud de Grossolles, sieur du Vignau, son beau-fils, mari de sa fille aînée Anne de Montlezun, leur substituant Jean de Grossolles, leur fils[1730].
Elle avait épousé **Jean** dit Jeannot **de MONTLEZUN,** seigneur du Vignau, peut-être fils de Pierre de MONTLEZUN, seigneur du Vignau.

12.6 Alix de MONTLEZUN.
Elle épousa, avant le 18 novembre 1532, **Pierris (Pierre) de VIELLA,** seigneur d'*Arrozes*(Rozès)*),* à cette date ses droits furent liquidés avec Louis de Montlezun, chevalier, seigneur de Campagne, son frère[1731]. Devenue veuve en 1537, Alix de Montlezun, baronne de Viella, en Armagnac, épousa à Abère, par contrat du 3 septembre 1539, **Augier de BIZANOS,** seigneur de Bizanos, fils de Roger de BIZANOS, seigneur de Bizanos, et de Marguerite de LABATUT, d'où une fille Jeanne de Bizanos qui épousa Pierris du Pac. Alix de Montlezun testa le 17 mars 1542. Augier de Bizanos épousa, en secondes noces, Catherine d'Andoins(Andouins), d'où une fille Marguerite de Bizanos, qui épousa, en premières noces, Jean de Saint-Abit et en secondes noces, Jean du Faur ou du Fau, il testa le à Bizanos le 1er novembre 1552, fit un codicille le 3 novembre de la même année et mourut dès le 6 novembre suivant date de l'inventaire de ses biens[1732].

12.7 Jeanne de MONTLEZUN.
Dite sœur de Louis de Montlezun, seigneur de Campagne, elle épousa par contrat du 9 avril 1545, **Bertrand de LAVARDAC,** seigneur de Blancastet[1733], veuf d'Anne de ROQUELAURE, épousée par contrat 5 février 1531, fille de Raymond de ROQUELAURE, seigneur de Saint-Aubin, et de Catherine de LAGORSAN[1734].

[1728] AD. Lot-et-Garonne E sup 2888
[1729] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439
[1730] AD. Gers Vergès I 2425 n°13427
[1731] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439
[1732] Armand de Dufau de Maluquer, *Nobiliaire de Béarn,* t.II, pp.143-145, se référant à AD. Pyrénées-Atlantiques E 1990 f°112 v° pour le testament d'Alix de Montlezun et à AD. Pyrénées-Atlantiques E 1993 f°48, f°52, f°57 pour l'inventaire des biens d'Augier de Bizanos.
[1733] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439, Grandie, notaire d'Ayzieu
[1734] AD. Gers Vergès I sup (Maurice Vuillier n'indique pas le n°.)

12.8 Jeannette de MONTLEZUN.

Elle mourut dès avril 1559, date à laquelle sa nièce Anne de Montlezun, dame de Vignau (fille de Quitterie de Montlezun), épouse de Raymond de Grossolles, donna quittance à Louis de Montlezun, seigneur de Campagne, de la portion d'hérédité de sa tante Jeannette de Montlezun, sœur de Louis.

Elle aurait épousé ***Jean de MONTPEZAT*** (Chevallier)

12.9 Marguerite de MONTLEZUN.

Elle épousa, avant le 31 janvier 1546, **Bernard de LATRAU,** écuyer, seigneur de Pouydraguin, à cette date Bernard de Latrau fit quittance à Louis de Montlezun, écuyer, seigneur de de Campagne, de la constitution dotale faite à Marguerite de Montlezun, sa sœur, fille de Théobald de Montlezun[1735]. Leur fille, Quitterie de Latrau épousa, par contrat 27 septembre 1554, Arnaud d'Armau dont la descendance tint Pouydraguin[1736].

XII Louis de MONTLEZUN, écuyer, seigneur de Campagne, Projan, Ségos

Le 10 octobre 1530, il reprit la seigneurie de Projan des mains de Marie de Montlezun, sa sœur, femme d'Antoine de Montpezat, à qui il l'avait baillée avec pacte de rachat, pour sa constitution dotale[1737]. Il dénombra, le 21 septembre 1536, devant Jean de Foix, évêque de Lescar, abbé et chancelier de Navarre, la terre et forteresse de Campagne, Eauze, Margastau, etc[1738]. Le 2 mars 1539, il y eut un compromis devant Le Roy, notaire de Bordeaux, entre Louis de Montlezun, seigneur et baron de Campagne, et François d'Aydie, seigneur de Ribérac, son beau-frère, par lequel ils remirent à la décision de 2 conseillers du parlement de ladite ville, leurs différends venus en raison du supplément de légitime demandée par Hilaire d'Aydie, femme dudit sieur de Montlezun, audit sieur de Ribérac, son frère[1739]. En 1556, il y avait un procès entre Arnaud d'Antin, sénéchal de Bigorre, et Gilles de Léaumont, seigneur de Puygaillard, d'une part, et Louis de Montlezun, seigneur de Campagne, et Bernard de Latrau, seigneur de Pouydraguin, au sujet de la tutelle des héritiers de feue Marie de Clermont[1740].

Le 7 mai 1561, Louis de Montlezun impétra la lettre au parlement de Toulouse qui lui permettait de faire une enquête sur l'incendie arrivé à son château où tous ses documents, titres et reconnaissances avaient été brûlés[1741].

Il avait épousé, par contrat du 8 avril 1530 **Hilaire d'AYDIE,** fille d'Odet d'AYDIE, vicomte de Ribérac, de Turenne et de Caylus, seigneur de Montfort, Martel, Beaumont, et d'Anne de PONS, vicomtesse de Ribérac, Turenne, Caylus[1742].

[1735] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439, expédié par Labeyron, notaire

[1736] J. de Carsalade, *Revue de Gascogne,* 1878, I, p.44, *Jugements de maintenue de noblesse, Michel d'Armau, seigneur de Pouydraguin, et Arnaud d'Armau, seigneur de Bernède.*

[1737] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439

[1738] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439

[1739] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439

[1740] AD. Gers B 6

[1741] AD. Gers Vergès I sup 400 n° 13439

[1742] Père Anselme, *op.cit.,* VII, 960 ; Saint-Saud, *Généalogies périgourdines*

Les 6 et 7 mars 1549, le procureur fondé d'Hilaire d'Aydie, femme de Louis de Montlezun prit possession des 6 seigneuries à elle advenues par la succession et le décès de Claude de Foix et d'Henry de Luxembourg, mère et fils, seigneur de Lautrec, son parent, puis Hilaire d'Aydie, dame de Campagne prit possession, le 24 juin 1549, de la vicomté de Fronsac, comme ayant succédé à feu Henri de Luxembourg et à feu Odet d'Aydie, comte de Comminges[1743]. Le 18 juillet 1550, eut lieu une transaction entre Jean d'Albon, maréchal de France, seigneur de Saint-André, et Arnaud de Saint-Aubin, écuyer, procureur fondé de Louis de Montlezun, chevalier, seigneur de Campagne, et de dame Hilaire d'Aydie, sa femme, par laquelle ils convinrent de la succession entre eux advenue par le décès d'Henry de Luxembourg, fils de feue Claude de Foix, comme ladite succession venait d'Odet d'Aydie, comte de Comminges, pour fin de toutes discussions ledit seigneur de Montlezun cèda audit maréchal de Saint-André un cinquième de la vicomté de Fronsac, pour laquelle ledit seigneur maréchal cèda audit seigneur de Montlezun l'entière terre de Fraixinet[1744].
Hilaire d'Aydie testa le 26 mars 1564, léguant 2 000 livres à sa fille Anne de Montlezun, mille livres à Hilaire de Montlezun, sa petite-fille et filleule, 9 livres bordelaises à sa cousine Bonne d'Armagnac, pour les bons et agréables services qu'elle lui avait rendus, instituant héritier universel Arnaud de Montlezun, son fils[1745].
Ils eurent :

13.1 Arnaud de MONTLEZUN, qui suit

13.2 Elise (Hélix) de MONTLEZUN.
Elle épousa, par contrat du 17 octobre 1563, **Blaise de VERDUZAN,** seigneur de Verduzan, fils d'Odet de VERDUZAN, seigneur de Verduzan, et de demoiselle de Saint-Aubin[1746], l'épouse d'Odet de VERDUZAN était Jeanne de PIS, ils avaient été mariés par contrat 7 octobre 1546[1747].
Le même jour, Arnaud de Montlezun donna 2 000 livres à sa sœur Elise de Montlezun, épouse de Blaise de Verduzan, seigneur de Verduzan, fille de Louis de Montlezun, baron de Campagne[1748].

13.3 Anne de MONTLEZUN.
Elle testa veuve le 25 août 1590[1749] .
Elle avait épousé, par contrat du 31 décembre 1572, **Hérard de ROQUELAURE,** seigneur de Saint-Aubin, fils de Jean de ROQUELAURE, seigneur de Saint-Aubin, et de Bertrande de BEZOLLES, le frère de la mariée, Arnaud de Montlezun, seigneur de Campagne, s'obligea à payer 7 000 livres au mari, le mariage avait été célébré auparavant[1750]. Henri de Roquelaure était mort le 29 octobre 1580[1751], d'où postérité.

[1743] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439, Lobeyrie, notaire
[1744] AD. Gers Vergès I sup 400, n°13439, Charles et Le Saige, notaires, à Paris
[1745] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439
[1746] BnF Fr 32297, Vidal de Langle, notaire
[1747] BnF Fr 32297
[1748] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439
[1749] Père Anselme, *op.cit.,* VII, p.408
[1750] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439

XIII Arnaud de MONTLEZUN, chevalier, seigneur et baron de Campagne, seigneur de Projan, Ségos.
Il reçut, le 19 septembre 1563, donation de la terre de Fraixinet, de sa mère Hilaire d'Aydie[1752].
Il fit un codicille, le 28 février 1584, léguant 6 000 livres à chacun de ses enfants cadets, Anne et Louise de Montlezun, instituant héritier universel Charles de Montlezun, son fils aîné, lui substituant Sébastien et Odet de Montlezun, ses autres enfants[1753].
Il avait passé un accord, le 31 juillet 1576, avec Jean de Mediavilla, seigneur de Juillac[1754] et mourut avant le 10 janvier 1590, date à laquelle Françoise de Narbonne était tutrice de leur fils Odet.
Il avait épousé, par contrat du 25 mars 1558 (alias 20 mai 1562), **Françoise de NARBONNE,** fille de Jean de NARBONNE, seigneur de Sallèles, Saint-Thibéry[1755], et de Jeanne Françoise COTHET des Biards, sa seconde épouse (il avait épousé en premières noces Jeanne de Beauville). Le 10 janvier 1590, Carbon de Luppé, seigneur d'Arblade, fit quittance à Françoise de Narbonne, dame de Campagne, en qualité de mère et administratrice d'Odet de Montlezun, son fils et du seigneur de Campagne, de la somme de 3 000 livres à compte de douaire constitué à Hilaire de Montlezun, femme de Jean de Luppé, baron d'Arblade, fils dudit Carbon[1756].
Le 17 juillet 1598, Françoise de Narbonne, veuve d'Arnaud de Montlezun fit donation à son fils Odet de Montlezun de tout l'héritage à elle advenu par le décès de Louise de Montlezun, sa fille, puis le 18 septembre 1603, elle fit donation au même les biens de son père[1757].
Ils eurent :

14.1 Charles de MONTLEZUN

14.2 Sébastien de MONTLEZUN, auteur d'un rameau qui suivra

14.3 Odet de MONTLEZUN, qui suit.

14.4 François de MONTLEZUN, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem.
Le chapitre provincial de Saint-Jean de Jérusalem expédia, le 21 mai 1581, une commission pour la réception de François de Montlezun, fils d'Arnaud de Montlezun et de Françoise de Narbonne, seigneur et dame de Campagne, pour être reçu en qualité de frère chevalier[1758].

[1751] Maurice Vuillier, sans fournir la preuve.
[1752] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439
[1753] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439, Banarère, notaire de Projan
[1754] AD.HG B 74
[1755] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439 ; Berrut, *Maison de Narbonne* indique par erreur, semble-t-il, Jeanne de Beauville, première épouse de Jean de Narbonne, comme mère de Françoise de Narbonne.
[1756] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439
[1757] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439, Dubosc, notaire de Lanux
[1758] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439

14.5 Anne de MONTLEZUN.

Elle donna quittance, le 8 décembre 1594, à Odet de Montlezun, de 10 000 livres qui lui avaient été constituées lors de son contrat de mariage par Françoise de Narbonne, sa mère et Odet de Montlezun, son frère[1759].

Elle avait épousé **Bertrand de BARBOTAN,** seigneur de Mormès, fils de Louis de BARBOTAN, seigneur de Barbotan, et de sa première épouse Jacquette de SAINT-JULIEN (Louis de BARBOTAN épousa en secondes noces par contrat 14 mars 1574 Rose de BENQUET[1760].)

14.6 Louise de MONTLEZUN.

Elle mourut avant le 17 juillet 1598.

14.7 Hilaire de MONTLEZUN.

Elle épousa, par contrat du 26 novembre 1577, **Jean de LUPPE,** seigneur et baron d'Arblade[1761], fils de Carbon de LUPPE, seigneur et baron d'Arblade, et d'Odette de FOIX de Candale[1762], sa première épouse (il aurait épousé en secondes noces Marguerite de SEGUR[1763]).

Jean de Luppé, seigneur d'Arblade, testa le 3 juin 1596[1764] et mourut avant le 1er octobre 1597, date à laquelle Hilaire de Montlezun, fille de feu Arnaud de Montlezun, seigneur de Campagne, fit quittance à Odet de Montlezun, son frère, de la somme de 1 000 écus pour reste de celle de 10 000 écus, à elle constituée lors de son contrat de mariage avec feu Jean de Luppé, seigneur d'Arblade[1765], d'où postérité.

XIV Odet de MONTLEZUN, seigneur de Campagne, Projan, Ségos

Il fut chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, il était capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, lors de son testament. Il avait été ligueur.

Le 26 juillet 1613, suite à une transaction entre Odet de Montlezun, seigneur de Campagne, et Jean François de Lavardac, ledit seigneur de Campagne fut maintenu en la moitié de la seigneurie de Campagne qui lui avait été vendue par feu Jean Bernard de Lavardac, par acte du 31 mars 1602, passé à Ayzieu[1766]. En 1622, Odet de Montlezun, seigneur et baron de Campagne, Bertrand de Barbotan, seigneur dudit lieu et de Mormès, et Etienne de Saint-Julien, seigneur de *Lausac,* agissant en qualité de procureurs d'Odet de Verduzan, baron dudit lieu, vendirent pour 2 300 livres la moitié de la seigneurie de Bernède à Alicibiade de Labatut[1767].

[1759] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439
[1760] J. de Carsalade, *Revue de Gascogne,* 1878, t.XIX, 1, p.575
[1761] AD. Gers Vergès I 2164 n°12334 ; I 2167 n°12269
[1762] AD. Gers I 2164 n°12334
[1763] Maurice Vuillier, sans produire la preuve.
[1764] AD. Gers I 2167 n°12269
[1765] AD. Gers Vergés I sup 400 n°13439, Duclos, notaire d'Arblade
[1766] AD. Gers Vergès I 2431 n°2051, Rivière, notaire
[1767] AD. Gers E 18

Odet de Montlezun testa le 21 décembre 1624, au château de Campagne, nommant sa seconde épouse Isabeau de Mont, il avait épousé en premières noces Diane de Montlezun, fille du sieur de Baratnau, d'où il avait eu 6 enfants, 2 fils et 4 filles, Antoine Arnaud de Montlezun, marié en 1617 à Paule de Roquelaure, il mourut en 1623, laissant un fils Déodat de Montlezun ; Jacques de Montlezun, qui mourut en 1624 ; Françoise de Montlezun, veuve à présent du sieur de La Peyre, elle avait eu en dot 10 000 livres, il lui donna 300 livres en plus ; Armoise de Montlezun, morte en 1615, au couvent de Paravis *;* Hilaire de Montlezun, religieuse au couvent de Leyme, en Querrcy, elle avait eu 2 000 livres pour être religieuse, il lui donna 300 livres en plus ; Marie de Montlezun qui est mariée avec le sieur d'Ognoas, elle avait eu en dot 8 000 livres, il lui lègua 300 livres en plus ; il voulait que sa seconde femme jouisse de la place de *Lamineu,* qu'il lui avait donnée dans son contrat de mariage, il institua héritier universel ledit Déodat de Montlezun, son neveu (petit-fils), fils dudit Antoine Arnaud, son fils, il lui substitua Odet, son filleul et fils aîné de ladite Françoise, sa fille et dudit sieur de La Peyre, et à défaut d'eux, l'autre fils de ladite Françoise, et à défaut d'eux la fille de ladite Françoise et les enfants de ladite Marie, sa fille et dudit d'Ognoas, et leur substitua son neveu de Samazan et à défaut son fils aîné, ce testament aurait été ouvert le 5 *mai* 1625[1768], mais Odet de Montlezun fit un codicille, le 3 juillet 1625[1769]

Il avait épousé en premières noces, par contrat du 27 décembre 1593 (et 21 juillet 1594), au château de Baratnau, **Diane de MONTLEZUN,** dotée de 20 000 livres, fille de Jean de MONTLEZUN, seigneur de Baratnau, et de Françoise de BEZOLLES, le contrat du 21 juillet 1594 précise le paiement de la dot[1770].

Il avait épousé, par contrat du 19 février 1617, **Isabeau de MONT,** veuve de Jean Blaise de ROQUELAURE, le même jour Paule de ROQUELAURE, fille de ladite dame de MONT et de feu Jean Blaise de ROQUELAURE, épousa par contrat Antoine Arnaud de MONTLEZUN, fils d'Odet de MONTLEZUN et de Diane de MONTLEZUN[1771]. Isabeau de MONT était fille d'Arnaud Jean de MONT, seigneur de Goudet, et d'Anne de MAULEON de La Bastide, elle avait épousé par contrat 30 septembre 1582 Jean Blaise de Roquelaure[1772].

En 1626, on cita une nouvelle requête d'Isabeau de Mont, dame de Campagne, veuve d'Odet de Montlezun, baron dudit Campagne, aïeule pitoyable et tutrice testamentaire et légitime de Déodat de Montlezun, petit-fils et héritier dudit Odet, contre Jean Langle, sergent royal de la ville de Manciet[1773].

Isabeau de Mont, veuve en secondes noces, fit une donation le 25 septembre 1635, en faveur de Déodat de Montlezun, son petit-fils[1774].Le 9 novembre 1638, elle renonça en faveur de Déodat de Montlezun, seigneur et baron de Campagne, à la pension de 400 livres qu'il lui devait en la qualité d'héritier de feu M. de Campagne, mari de la donatrice, moyennant

---

[1768] AD. Gers Vergès I 2432 n°13392 ; AD. Gers Vers Vergès I sup 400, Jacques Rivier, notaire ; il fit un codicille le 3 *juillet* 1625 (AD. Gers I 2432 n°13407, soit cette date est inexacte, soit celle de l'ouvertiure du testament le 5 mai 1625.

[1769] AD. Gers Vergès I 2432 n°13407

[1770] AD. Gers B 410, jean Couget, notaire de Montestruc ; AD. Gers I 2431 n°2051, pour le contrat du 27 décembre 1593 ; AD. Gers I 2429 n°3356, Carbon Castin, notaire de Feuga, pour celui du 21 juillet 1594

[1771] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439, Dllies, notaire de Monferran pour les deux actes

[1772] La Chenaye-Desbois

[1773] AD. Gers B 57

[1774] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439, Conteneau, notaire de Campagne

laquelle renonciation ledit seigneur de Campagne s'obligea d'entretenir ladite dame et une demoiselle pour la servir ainsi que ses amis et parents lorsqu'ils viendraient la voir[1775].
Enfants du 1er lit :

15.1 Antoine Arnaud de MONTLEZUN, qui suit.

15.2 Jacques de MONTLEZUN

15.3 Françoise de MONTLEZUN.
Elle épousa **Jacques d'AURE,** seigneur de La Peyre, fils de Savary d'AURE, seigneur et baron de La Peyre, baron de Larboust, et d'Andrée d'ANTIN[1776], il fut présent, le 19 mai 1619, au paiement d'une dette de Marguerin de Montlezun[1777] et mourut avant le 21 décembre 1624 (supra), d'où postérité

15.4 Armoise de MONTLEZUN.
Elle mourut en 1615, au couvent de Paravis[1778].

15.5 Hilaire de MONTLEZUN.
Elle était, le 21 décembre 1624, religieuse au couvent de Leyme (Lot), supra.

15.6 Marie de MONTLEZUN[1779].
Elle épousa, le 22 septembre 1622, **Guillaume d'AYDIE,** seigneur d'Ognoas, fils de François d'AYDIE, seigneur d'Ognoas, Arthez et Eyres (et petite fille de de Jacquette de CARLES), Marguerite de Carles, veuve de Mercure de Fureau, et tante de Guillaume d'Aydie, seigneur d'Ognoas, avait donné, le 3 juin 1622, à son neveu, la somme de 700 livres « en contemplation de mariage qui se traita par parole de futur entre Guillaume et Marie de Montlezun », Guillaume d'Aydie épousa en secondes noces « Jeanne de Bartheau de Sala, cette union fut stérile et la vieille souche des barons d'Ognoas, d'Arthez s'éteignit à jamais. [1780]»
Selon la même source que pour le mariage Guillaume d'Aydie et Marie de Montlezun avaient eu une fille, Léocadie d'Aydie, qui avait épousé Jean de Fumel, écuyer, seigneur baron de Terrade, et mourut jeune, sans postérité.

XV Antoine Arnaud de MONTLEZUN, seigneur et baron de Campagne, seigneur de Projan, Ségos
Il serait mort en 1623, il mourut certainement dès 1626, date à laquelle Isabeau de Mont était tutrice de son petit-fils Déodat de Montlezun[1781].

[1775] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439
[1776] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Aure,* produisant les preuves
[1777] AD. Gers I 2432 n°11035, Hiérôme Lamarque, notaire
[1778] Maurice Vuillier, sans produire la source.
[1779] Ce qui concerne son mariage et sa belle famille provient de l'Abbé Cazaubon, *Monguilhem et Toujouse,* Maisonneuve, frères, éditeurs, Paris, 1890, pp.316, 317, se référant aux Archives du grand séminaire d'Auch
[1780] Abbé Cazauban, *Monguilhem et Toujouse,* Paris 1890 .
[1781] AD. Gers B 26.

Il avait épousé, par contrat du 19 février 1617, **Paule de ROQUELAURE,** fille de Jean Blaise de ROQUELAURE, seigneur de Saint-Aubin, et d'Isabeau de MONT[1782], le 7 novembre suivant, Odet de Roquelaure, seigneur de Campagne et de Projan, tant pour lui que pour Antoine Arnaud de Montlezun, baron de Campagne, son fils aîné, fit quittance à Jean de Gozon, seigneur de Mélac, comme mari de Philiberte de Roquelaure, héritière de feu sieur de Saint-Aubin, son père, de la somme de 1 800 livres, à compter de celle de 18 000 livres, léguée par son père à ladite Paule de Roquelaure, constituée par leur contrat de mariage du 19 février 1617[1783],
Ils eurent :

16. Déodat de MONTLEZUN, qui suit.

XVI Déodat de MONTLZUN, seigneur comte de Campagne, vicomte d'Eauze (à 8 km de Campagne-d'Armagnac), baron de Projan, Ayzieu (à 2 km de Campagne-d'Armagnac), Ségos, Castéra-Lectourois (à 4 km de Lectoure)[1784]
Il était, en 1626, sous la tutelle d'Isabeau de Mont, seconde épouse de son grand-père Odet de Montlezun.
Il consentit une obligation, en 1651, en faveur d'Henri de Mauléon, seigneur de Savaillan[1785].
La terre de Camapagne fut érigée en comté par Louis XIV, le 24 mars 1661, tant en considération de ce qu'il était « issu des anciens comtes souverains de Pardiac » que de ses services et ceux de ses ancêtres[1786].
Il testa le 15 avril (16*54* date inexacte, car sa fille Paule était mariée en 1668, il faut peut-être lire 1674), déclarant avoir marié Gabrielle de Montlezun, sa fille avec le seigneur vicomte d'Uzer, sa fille Paule de Montlezun avec le seigneur des Cars, lieutenant général des armées du Roi, léguant à son fils François et à ladite Paule 60 000 livres, à chacun et instituant héritier universel son fils aîné Jacques de Montlezun[1787], et mourut avant le 8 août 1674, car à cette date la succession de feu Déodat de Montlezun fut partagée en deux lots entre Jacques de Montlezun, marquis de Campagne, mari de Françoise de Mauléon, et François de Montlezun, comte de Montlezun, son frère[1788].
Il avait épousé, par contrat du 4 (alias 24) mars 1647, **Marie Henriette de LA ROCHE Fontenilles,** dotée de 60 000 livres, fille de Jacques de LA ROCHE, seigneur et baron de Fontenilles, et de feue Claude de CAZILLAC, le futur était assisté de sa tante Philiberte de Roquelaure, dame de Mélac[1789].
Ils eurent :

17.1 Jacques de MONTLEZUN, qui suit.

[1782] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439 ; I 2015 n°11535
[1783] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439, Rivière, notaire de Marguestau
[1784] Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* 5ème série, pp.903 et sq., fournit une partie des données le concernant ainsi que sa descendance
[1785] AD. Gers E 137
[1786] Maurice Vuillier indique l'érection en comté, Chevallier la date.
[1787] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439
[1788] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439
[1789] AD.HG Reg. Ins 27 ; AD. Gers Vergès I sup 400, Antoine Bessier, notaire de Toulouse

17.2 François de MONTLEZUN, comte de Campagne.

Le 21 mai 1680, un jugement de la Chambre du domaine, à Montauban, le maintînt dans les seigneuries de Campagne et de Plieux qui lui étaient advenues du chef de Déodat de Montlezun, comte de Campagne, son père[1790].

Il mourut avant le 26 mai 1695, date de l'émancipation de son neveu homonyme pour qu'il puisse recueillir son hérédité.

Il avait épousé, par contrat du 21 décembre 1689, au château de Campagne, **Marie Anne de LUPPE d'Arblade,** fille de feu Jean de LUPPE, seigneur et baron d'Arblade, et de feue Marguerite de MUN, la future était veuve d'Alexandre de Mun, en premières noces, épousé par contrat 10 août 1681 (et de N…du Bouzet, seigneur d'Arbussan, en deuxièmes noces), la future se constitua tous ses biens, à la réserve de l'augment sur les biens de feu Alexandre de Mun, son mari, pour en rendre compte à Jean Paul de Mun, son fils[1791].

Devenue veuve pour la 3ème fois Marie Anne de Luppé épousa en quatrièmes noces par contrat 19 juillet 1696, Alexandre de Polastron, marquis d'Hautmont[1792]. Marie Anne de Luppé mourut après 1700, sans postérité, son fils Jean Paul de Mun, étant mort en 1700, âgé de 17 ans, sans alliance, son premier mari, Alexandre de Mun était mort en 1685, d'une façon mystérieuse, sans doute assassiné[1793].

17.3 Gabrielle de MONTLEZUN.

Elle fit en 1684 une donation à Jacques de Montlezun, marquis de Campagne, du Castéra[1794], testa le 2 novembre 1717 et mourut le 7 juin 1741.

Elle avait épousé en premières noces, par contrat du 6 juillet 1684, **Louis Philippe de MONCK,** vicomte d'Uzer, fils de Jean Antoine de MONCK d'Uzer, et de Françoise (alias Catherine) de LONS[1795], leur fils Jean de Monck, vicomte d'Uzer et de Cabanac épousa, par contrat du 6 août 1707, Jeanne de Castelbajac.

Leur fille Henriette de Monck d'Uzer testa le 4 mai 1718, enceinte, instituant héritier universel son mari Victor de Bachos, seigneur dudit lieu, nommant son frère François de Monck d'Uzer, vicomte, disant qu'elle devait recevoir l'augment de sa mère Gabrielle de Montlezun de Campagne[1796].

Selon Chevallier Gabrielle de MONTLEZUN auraait épousé en secondes noces **Louis d'ASTUGUE** de CORNE, comte d'Aspin, sans postérité.

17.4 Paule de MONTLEZUN.

[1790] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439, Margueret, greffier du Domaine.

[1791] AD. Gers Vergès I 2427 et I 2434 n°5319, de Lazus, notaire

[1792] AD. Gers Vergès I 2167 n°622

[1793] Jules Villain, *op.cit.,* t.II, p.1075

[1794] AD. Gers B 415

[1795] Maurice Vuillier produisant le testament de Louis Philippe de Monck du 12 août 1707, Gaillon, notaire à Cieutat, cette pièce indique également le testament de Gabrielle de Montlezun, son testament et son second mariage

[1796] AD.HG 3 E 27947 Cierp

Elle épousa, par contrat du 27 février 1668, **Annet (de PERUSSE) des CARS,** seigneur de La Mothe, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur d'Honfleur, plus tard marquis des Cars, second fils de François (de PERUSSE) des CARS, baron de Caubon, et de Françoise de VEYRIERES, il avait quitté l'ordre de Malte et épousé en premières noces, le 11 juillet 1658, Lucrèce d'Estuer, qui mourut le 20 avril 1662, sans postérité. Annet des Cars mourut en 1692, de sa seconde union avec Paule de Montlezun il avait eu un fils Thomas des Cars et 4 filles[1797].
Paule de MONTLEZUN épousa en secondes noces, le 13 mai 1697, Gaspard de (du) BRAIL, seigneur de *Dalourieux,* veuf d'Anne de COCHET[1798].

17.5 Marie Paule de MONTLEZUN.
Dite sœur de Jacques de Montlezun, seigneur et marquis de Campagne, elle épousa, par contrat du 14 février 1679, dotée de 30 000 livres, **Arnaud de CAPDEVILLE,** baron de Brassempouy, fils de Pierre de CAPDEVILLE, baron de Brassempouy, seigneur d'Aydie, et de Marie de FERRIERE, ils eurent un fils Mathieu de Capdeville[1799].

XVII Jacques de MONTLEZUN, seigneur et marquis de Campagne, Projan, Sensas, du Castéra, Ségos, Cabanac.
Il fit une donation, le 26 mai 1695, à son fils François de Montlezun, marquis de Mauléon, capitaine de cavalerie dans le régiment de Toulouse, et l'émancipa pour qu'il puisse recueillir l'hérédité de feu François de Montlezun, seigneur comte de Campagne, son frère[1800].
Il testa le 22 novembre 1701, ce testament fut ouvert le 13 décembre suivant, à la requête de François de Montlezun, marquis de Mauléon, capitaine de carabiniers, et de Philibert de Montlezun, chevalier de Malte, ses enfants, il léguait à Marie Madeleine de Pailhès, depuis femme dudit seigneur marquis de Mauléon, la chaîne avec 4 diamants et un diamant ; à sa sœur d'Uzer, les deux juments qui étaient au château de Projan, en plus de 30 000 livres déjà données, un petit cheval appelé « le petit », à son fils M. le Chevalier et instituant héritier universel son fils aîné François de Montlezun, marquis de Mauléon[1801].
Il avait épousé, par contrat du 11 octobre 1671, **Françoise de MAULEON,** fille de feu Philibert de MAULEON, baron de Mauléon, de Belpech, et de Marie de ROQUEFORT de MARQUEIN, le futur était assisté de François de Montlezun, seigneur de Plieux, son frère, de Catherine de Bassabat et de Pordéac, comtesse de Roquelaure, de Bernard de Polastron, seigneur de Villeneuve, la future était assistée de François de Roquefort, seigneur de Viviers, son oncle, d'Antoine de Roquefort, seigneur et baron de Marquein[1802].
Ils eurent :

[1797] Abbé Nadaud, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges,* t.3, p.307
[1798] Maurice Vuillier, Histoire révisée de la famille de Montlezun., sans fournir la preuve.
[1799] Armand de Dufau de Maluquer, *Armorial de Béarn,* t.I, p.132, se référant à AD. Pyrénées-Atlantiques E 2055 f°399, pour le mariage de Marie Paule de Montlezun et d'Arnaud de Capdeville. Jacques de Cauna, *Cadets de Gascogne, La maison de Cauna de Marsan, IV, p.180,* indique le contrat de mariage, les parents de la mariée et la descendance.
[1800] AD. Gers B 418, Jean Doumenc, notaire de Belpech
[1801] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439, Crouaix, notaire de Crastes
[1802] BnF cab. d'Hozier n°231 ; AD Gers Vergès I sup 400 n°13439, Balaguer, notaire de Toulouse

18.1 François de MONTLEZUN, qui suit

18.2 Philibert Antoine **de MONTLEZUN.**
Né en 1678, il fut chevalier de Malte, il reçut le 24 janvier 1704 (alias 24 janvier 1709), de son frère François de Montlezun, marquis de Mauléon, la terre de Projan, pour la succession de leurs parents, réduite à 20 000 livres en raison de dettes importantes[1803] et aurait été blessé mortellement à la bataille de Malplaquet, le 11 septembre 1709[1804].

XVIII François de MONTLEZUN, marquis de Mauléon, seigneur de Belpech (Aude), Plieux, du Castéra, de Projan.
Le 19 mars 1708, étant gouverneur de Soule, il confirma au sieur de Maniban (Joseph Gaspard de Maniban, marquis de Maniban et de Campagne, qui devint premier président au parlement de Toulouse) la vente de la terre de Campagne qui avait été effectuée par son père Jacques de Montlezun au père dudit sieur de Maniban[1805](Jean Guy de Maniban, marquis de Maniban, président au parlement de Toulouse)
Son testament clos le 2 juillet 1739, fut ouvert le 9 avril 1742, il nommait sa femme et ses deux fils Jacques Joseph et Louis Hercule de Montlezun[1806].
Il avait épousé le 28 décembre 1701, par contrats des 28 décembre 1701 et 17 et 18 mai 1702, **Jeanne Marie** Madeleine **de VILLEMUR de Pailhès,** fille de François Antoine de VILLEMUR, comte de Pailhès et de Péguilhan, et de feue Louise de MAUSSAC, le marié fut assisté de François de Roquefort, seigneur de Viviers, son oncle maternel, d'Antoine Philibert de Montlezun, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, son frère[1807].
Jeanne Marie de Villemur testa le 21 octobre 1749, veuve, nommant ses enfants, Philibert Antoine, Louis Hercule, Louis Joseph, abbé commanditaire de l'abbaye de Belleperche, Jean Baptiste, chevalier de Malte, Marie Gabrielle, prieure maltaise de Toulouse et 3 autres filles dont 2 mariées[1808].
Ils eurent[1809] :

19.1 Marie Françoise **de MONTLEZUN.**
Née en 1702, elle épousa **Jean Ignace BOYAT,** conseiller au parlement de Toulouse[1810].

19.2 Jacques Joseph de MONTLEZUN

[1803] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439, AD. Gers B 419
[1804] Maurice Vuillier, sans produire la preuve.
[1805] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439
[1806] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439
[1807] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439 pour le contrat du 28 décembre 1701, Gardebosc, notaire ; AD.HG Reg Ins 33, pour les contrats des 17 et 18 mai 1702, Gardebosc, notaire, le 17 mai, Dominique Vaquier, notaire de Belpech, le 18 mai
[1808] AD. Gers Vergès I 13439
[1809] Etienne Léger, *op.cit.,* p.646
[1810] Maurice Vuillier, sans produire la source ; nommé également Bojar par Chevallier..

Né le 31 mai 1705, baptisé à Belpech le lendemain, il fut page de la petite écurie sur preuves du 26 juin 1721, il aurait été en 1753, abbé commendataire de l'abbaye de Belleperche, diocèse de Montauban[1811], ce qui semble une confusion avec son frère Henri Joseph nommé abbé de Belleperche le 10 février 1753.

19.3 Philibert Antoine de MONTLEZUN, qui suit

19.4 Louis Hercule de MONTLEZUN, qui suivra

19.5 Marie Marguerite de MONTLEZUN.
Marguerite Marie Françoise de MONTLEZUN.
Elle épousa, en 1747, **Joseph d'AURIOL de LANGAUTIER,** fils de Jean Pierre d'AURIOL de LANGAUTIER et de Marie de PUYBUSQUE[1812].

19.6 Marie Gabrielle de MONTLEZUN.
Elle fut prieure des religieuses maltaises de Toulouse.

19.7 Jean Baptiste de MONTLEZUN.
Né en 1711, il fut chevalier de Malte et mourut en 1774.

19.8 Henri Louis **Joseph de MONTLEZUN.**
Né en 1713, les 24 septembre 1746 et 14 janvier 1747, il reçut une dispense de temps d'étude pour obtenir les grades de bachelier et de licencié en l'université de Toulouse[1813]. Il était, en 1757, prêtre, vicaire général du diocèse de Mirepoix, seigneur de Donzac, *abbé de Belleperche*[1814].
Il mourut à Paris le 24 février 1781

19.9 Thérèse Claire de MONTLEZUN.
Née en 1715, elle fut religieuse.

19.10 Antoinette Gabrielle de MONTLEZUN, née en 1717.

19.11 autre Jacques Joseph de MONTLEZUN, né en 1722

XIX Philibert Antoine de MONTLEZUN, comte de Montlezun, baron de Belpech et de Castéra-Lectourois, seigneur de Projan.
Né vers 1706, il fut lieutenant, en 1723, puis capitaine en 1724, au régiment de Royal Roussillon, mestre de camp de cavalerie en 1745, il comparut à la l'assemblée de la noblesse aux États généraux en 1789 et mourut à Paris Saint-Eustache le 14 mars 1790[1815].

[1811] Etienne Léger, *op.cit..à considérer avec prudence.*
[1812] Jules Villain, *op.cit.,* II, p.1833
[1813] AD.HG B 19747
[1814] AD. Gers B231
[1815] Etienne Léger, *op.cit.,* p.646

Il avait épousé **Madeleine** Françoise **de GRIMIAN,** alias GRIMIAU.
Ils eurent[1816] :

20.1 Philibert Antoine Paul Anne de MONTLEZUN-PARDIAC, chevalier, seigneur de Castéra-Lectourois, marquis de Montlezun. Ancien émigré.

20.2 Pierre Jean Jacques de MONTLEZUN, qui suit.

20.3 Louis Josias Marie de MONTLEZUN, il mourut en 1768.

20.4 Marie Elisabeth de MONTLEZUN.
Née à Paris Saint-Sulpice le 21 novembre 1756, elle épousa le 27 octobre 1783 **Jean Louis de LAGARDE,** receveur général des finances en la généralité de Lyon en 1783, dont la postérité en Limousin fut autorisée par ordonnance royale du 18 décembre 1816 à ajouter le nom de Montlezun au sien, révoquée dès le 18 août 1818.

XX Pierre Jean Jacques de MONTLEZUN, marquis de Montlezun-Pardiac.
Né le 13 novembre 1755, il émigra et servit à l'armée de Condé, il vivait en 1850.
Il épousa par contrat du 20 mai 1808, **Victoire DAMIEN LAIGLE,** fille de Charles Robert DAMIEN LAIGLE, marchand de métaux, et de Marie Charlotte Suzanne HELENE[1817].
Ils eurent :

Marie Adélaïde de MONTLEZUN.
Elle était mariée en 1829 à Don Joseph Antoine Thomas **PLANES,** né le 28 août 1787 à Balaguer (province de Catalogne.)

****

XIX bis Louis Hercule de MONTLEZUN, marquis de Montlezun, baron de Belpech[1818].
Né vers 1707, il fut chevalier de Malte, chevalier de Saint-Louis en 1758, mestre de camp au régiment de Clermont prince cavalerie, brigadier de cavalerie des armées du Roi le 12 janvier 1770, il mourut à Paris Saint-Sulpice le 17 avril 1782.
Il avait épousé en premières noces, le 1er janvier 1758, **Marie Françoise Gertrude VINCENT,** fille de Jacques VINCENT, conseiller au conseil supérieur de Chandernagor, et de Jeanne de CASTRO.
Il avait épousé en secondes noces, par contrat du 16 décembre 1766, **Catherine Françoise MAHE de La Bourdonnais,** fille de François MAHE, seigneur de La Bourdonnais, capitaine des vaisseaux du Roi, gouverneur de l'Île de France, de Charlotte Isabelle de COMBAULT d'*Hauteuil*, née à Port Louis (Île de France) le 3 décembre 1741
Enfant du second lit :

[1816] Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* 5ème série, p.906 ; Etienne Léger, *op.cit.,* III, ajoute Marie Marguerite Adélaïde, Marthe, demoiselle de Saint-Cyr et Marie Sophie qui épousa M. Planes.
[1817] Etienne Léger, *op.cit.,* t.III, qui indique également ce qui concerne leur fille.
[1818] Woelmont de Brumagne, *op.ciut.,* 5ème série, pour tout ce qui le concerne.

XX Louis Elisabeth de MONTLEZUN de PARDIAC dit le marquis de Montlezun de Pardiac.
Né le 2 décembre 1767 (Chevallier), il fut admis aux honneurs de la Cour le 15 avril 1784 et vivait en 1846. Il aurait épousé Anne de Campels, qui serait morte le 26 juillet 1842, sans postérité (Chevallier.)

XX
Seigneurs de Samazan

Les données sur cette branche proviennent essentiellement de J. de Carsalade du Pont[1819], elles ne sont pas rappelées dans le texte qui suit, sauf exception.
Son auteur Sébastien de Montlezun, seigneur de Samazan, était fils d'Arnaud de Montlezun, seigneur de Campagne, et de Françoise de Narbonne.

XIV bis Sébastien de MONTLEZUN, seigneur de Samazan (à 2 km de Ricourt), Ricourt (à 3 km de Monlezun, Gers)
Il épousa, par contrat du 6 juillet 1578, **Jeanne d'ANTRAS,** dame de Samazan, Ricourt, Louslitges, fille et héritière de Bernard V d'ANTRAS, seigneur de Samazan, Ricourt, Louslitges, et de Jeanne de RIVIERE, les deux futurs époux donnèrent la moitié de tous leurs biens au premier enfant mâle qui naîtra de leur union.
Devenue veuve Jeanne d'ANTRAS épousa, en secondes noces, par contrat du 17 août 1600, Marguerin de MONTLEZUN, seigneur de Saint-Lary, Betplan, et testa le 23 février 1605, d'où postérité de ses deux unions.
Enfant(s) de Sébastien de Montlezun et de Jeanne d'Antras :

15.1 Henri de MONTLEZUN, qui suit

15.2 peut-être Olympe de MONTLEZUN, religieuse.

XV Henri de MONTLEZUN, seigneur de Samazan, Ricourt
Héritier de la terre de Ricourt et de la moitié de celle de Samazan, il acquit l'autre moitié, en 1622, de Jean Pierre *d'Astain* (d'Estaing), seigneur d'Estampes.
Il avait épousé, en 1610, **Françoise de BAUDEAN(BEAUDEAN) d'Aux.**
Ils eurent :

16.1 Emmanuel de MONTLEZUN, qui suit.

16.2 Jeanne de MONTLEZUN
Elle épousa, par contrat du 24 février 1629, dans la maison seigneuriale de Samazan, étant dotée de 5 000 livres, **Jean d'ABADIE,** seigneur de La Rose, parmi les présents

[1819] J. de Carsalade du Pont, *Mémoires de Jean d'Antras de Samazan,* Jean Chollet, libraire-éditeur, 1889, pp.198-200

figurèrent Jean François d'Antras, sieur de Cornac, Jean de Baudéan (Beaudéan), sieur de Sérian, Ogier George d'Antras, sieur de Saint-Julien[1820].

XVI Emmanuel de MONTLEZUN, seigneur de Samazan, Ricourt.
Il fut présent, le 8 janvier 1656, avec Jean de Montlezun, sieur de Motte, à des reconnaissances de dettes d'Arnaud de Trébons envers Odet de Montlezun, seigneur comte de Campagne, et de ce dernier envers Georges d'Antras, seigneur de Saint-Julien[1821]. Il fut présent, en 166,1 à l'entrée en religion, au prieuré de Sainte-Croix, de Françoise d'Abadie, fille du seigneur de La Rose, petite-fille d'Henri de Montlezun, seigneur de Samazan[1822].
Il reconnut une dette en 1668[1823] et mourut avant le 4 août 1685, date du testament de sa fille Jeanne.
Il avait épousé **Isabeau de LASSERAN,** fille de Jean Antoine de LASSERAN de Cazaux, seigneur de Sanous, et de Diane de MEDIAVILLA, petite-fille d'Assibat de LASSERAN, seigneur de Sanous, eet arrière-petite-fille de Frix de LASSERAN, seigneur de Cazaux qui avait épousé, le 6 juillet 1565, Jeanne d'Andoins (Andouins), fille de Jean d'Andoins, gouverneur de Bayonne, et de Madeleine de Bazillac, dame de Sanous, en Bigorre.
Ils eurent une fille :

Jeanne de MONTLEZUN, dame de Samazan, Ricourt[1824]
Elle testa le 4 août 1685, à Betplan, faisant un legs à sa mère Isabeau de Lasseran, à sa filleule Jeanne d'Abadie, fille d'Emmanuel d'Abadie et de Jeanne de Méritens, instituant héritier universel son fils François Antoine de Villemur, lui substituant Gaston Jean Baptiste de Montlezun, seigneur de Saint-Lary, son oncle[1825].
Elle avait épousé **Pierre de VILLEMUR,** vicomte de Pailhès, fils d'Anne de VILLEMUR, seigneur et baron de Pailhès, et de Marie Andrée de COMMINGES dite de BOURBON (fille de Catherine de BOURBON).
Pierre de Villemur mourut avant 1708, laissant deux fils, dont François Antoine de Villemur de Comminges de Bourbon qui dénombra ses terres nobles de Samazan et de Ricourt en 1725.

XXI
Seigneurs de Las, Caussade[1826]

L'auteur de cette branche, Bernardat ou Bernard de Montlezun, était fils de Bernard de Montlezun, seigneur de Saint-Lary, et de Tiburge de Teulé. La trame de la descendance agnatique provient des *Mémoires de Jean d'Antras*[1827].

[1820] Maurice Vuillier, *Archives de Belloc,* Jean Lanusse, notaire de Marciac
[1821] AD. Gers Vergès I 2433 n°13460
[1822] AD.HG 3 E 16192 Plan-Volvestre
[1823] AD. Gers A 47
[1824] J. de Carsalade du Pont, *Mémoires de Jean d'Antras de Samazan,* op.cit., p.200 ; AD. Gers Vergès I 2434, n°13456, pour ce qui la concerne, son mari et ses enfants
[1825] AD. Gers I 2434 n°13456, Czebe, notaire
[1826] Michel Chevallier omet le premier Bernardat de Montlezun qui épousa Marie de Bezolles et rattache Bernard de Montlezun époux de Marcilie de Béon à Bernard de Montlezun, seigneur de Saint-Lary, époux de Tiburge de Teulé.

X Bernard ou Bernardat de MONTLEZUN, damoiseau, seigneur de *Las* (Laas, à 4 km au nord de Miélan, Gers) et de Caussade (–Rivière, Hautes-Pyrénées, à 10 km au sud de Fleurance, Gers)
C'est probablement lui, qui dit Bernard ou Berrnardat de Montlezun, damoiseau, rendit hommage, le 3 octobre 1390, pour son hôtel et biens dépendants, assis au lieu de Montestruc, à magnifique prince le seigneur Bernard, comte d'Armagnac, vicomte de Lomagne[1828].
Le 5 mars 1407, Bernard de Montlezun, seigneur de Caussade, avoua tenir en fief du comte d'Armagnac, la sixième partie de Saint-Pierre de Serre (Sempesserre) et la moitié des moulin et territoire de Mérens qui avait appartenu à feu Barthélemy de Caumont, damoiseau[1829].
Il avait épousé **Marie de BEZOLLES**, fille de Pierre de BEZOLLES, seigneur de Bezolles, et de Beliette (alias Béatrice) d'ANTRAS. Pierre de Bezolles, seigneur de Bezolles, testa le 27 décembre 1421, nommant sa femme Béatrice d'Antras et parmi ses enfants Marie de Bezolles mariée à Berrnard de Montlezun, seigneur de Las en Pardiac, qui donna une quittance de dot le 20 décembre 1417[1830].
Ils eurent :

XI Bernard de MONTLEZUN, seigneur de Las, *Marceillan* en Pardiac (Marseillan, à 2 km de Laas)
Il rendit hommage, en 1424, pour les terres de Las et *Marceillan* en Pardiac[1831].
Il avait épousé, par contrat du 15 mai 1415, **Marcilie de BEON,** dotée de 1 000 florins d'or, fille de Pierre de BEON, chevalier, seigneur d'Armentieu, et de Jeanne de MAUMUS[1832].
Ils eurent :

12. Bertrand de MONTLEZUN

XII Bertrand de MONTLEZUN, seigneur de Caussade.
Il épousa **Flore de VILLEPINTE**, dont la sœur aînée Bernarde ou Brayde, de VILLEPINTE, héritière de sa famille, épousa Aymeric d'ABILHAC, seigneur d'Abilhac, et de Villepinte, par mariage, filles de Sanche Garcie, seigneur de VILLEPINTE, et de Jeanne de MONT[1833].
Ils eurent :

13.1 Pierre Jean de MONTLEZUN, qui suit

13.2 Jeanne de MONTLEZUN.
Elle épousa **Mathieu de PODENAS,** seigneur de Marambat, Coutens, Mourède, fils de Pierre de PODENAS, seigneur de Marambat, et de Marquèse de LA ROQUE, veuf

---

[1827] Carsalade, *Mémoires de Jean d'Antras,* p.155, note 116
[1828] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13442
[1829] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13470
[1830] AD. Gers Vergès I sup 78 n°3566
[1831] J. de Carsalade du Pont, *Mémoires de Jean d'Antras,* p.155, note 116
[1832] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13429
[1833] Bourdette, t.XIII ; Flore est nommée par erreur d'Abilhac de Villepinte

d'Esclarmonde de Pardaillan, il épousa en troisièmes noces Hélène de Gélas et en quatrièmes noces, par contrat 27 avril 146,7 Brayde de Baulat, sans postérité de ses 3 premiers lits, il eut un fils et une fille du 4ème lit[1834].

XIII Pierre de MONTLEZUN, seigneur de Las, Caussade
Il épousa **Jeanne de ROQUELAURE,** dite sans preuve veuve de Jean de BIRAN, seigneur de Roquefort, fille de Jean de ROQUELAURE, seigneur de Roquelaure, Gaudoux, Longard, et de Jeanne de SERILLAC[1835] (SEDILLAC)
Ils eurent :

XIV Jean Sébastien de MONTLEZUN, seigneur de Las.
Il épousa (vers 1510) **Marie de LUPPE,** fille de Jean de LUPPE, seigneur de Luppé, Lasserrade, et de Cécile de SADIRAC[1836].
Ils eurent :

15. Amanieu de MONTLEZUN, qui suit

XV Amanieu de MONTLEZUN, seigneur de Las.
Il mourut dès 1556, date d'un procès entre Anne d'Armentieu, mère et tutrice de Bertrand de Montlezun, seigneur de Las, Luppé, et Bertrand d'Estangoy tuteur des enfants de feu Bertrand d'Estangoy, d'une part, et Bertrand d'Aure et Bonne d'Auxion[1837].
Il avait épousé, par contrat du 19 octobre 1538, **Anne de BEON d'Armentieu,** fille de Bertrand de BEON, seigneur d'Armentieu, La Palu, et de Jeanne d'ORNEZAN[1838].
Le 8 juin 1558, au château de Las, Anne d'Armentieu, devenue veuve, et Bertrand de Montlezun, écuyer du lieu de Las, son fils donnèrent quittance de 2 520 livres, en déduction de plus grande somme constituée en dot à ladite Anne[1839].
Ils eurent :

16.1 Jean de MONTLEZUN, qui suit.

16.2 Bertrand de MONTLEZUN, seigneur de Las[1840] et de Luppé.
Homme d'armes de la compagnie du capitaine d'Arné, le 20 janvier 1569, *il acquit les terres de Luppé entre 1572 et 1578* (Chevallier, en réalité dès 1577) devant le parlement de Toulouse. Il fut tué en 1577 au siège de Mirande[1841].
« Bon et intime ami » de Jean d'Antras de Samazan[1842].

[1834] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Podenas,* produisant les preuves
[1835] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Roquelaure,* Mai 2007, la preuve n'est pas fournie ; J. de Carsalade, *Mémoires de Jean d'Antras,* p. 155, note 116, référence mentionnée par Maurice Vuillier, n'indique pas l'ascendance de Jeanne de Roquelaure et ne dit pas que celle-ci était veuve de Jean de Biran.
[1836] AD. Gers Vergès I sup 400
[1837] AD. Gers B 6
[1838] O'Gilvy, *Nobiliaire de Guyenne et Gascogne,* t.III, p.286
[1839] O'Gilvy, *Nobiliaire de Guyenne, et de Gascogne,* t.III, p. 286
[1840] Ce qui le concerne ainsi que sa fille Andrine provient en grande partie de Jules Villain, *op.cit.,* I, p.56
[1841] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.56

Il eut une fille bâtarde :

Andrée ou Andrine de MONTLEZUN.
Elle épousa, en 1589, **Guillaume PERES,** leur petite fille, Jeanne Pérès, épousa, en 1643, Jean de Batz, la fille de ceux-ci, Domenge de Batz apporta la baronnie de Las à la famille Duclos par son mariage avec Jean Duclos[1843].

16.3 Andrée de MONTLEZUN.
Andrée de Montlezun, domiciliée à Laas, testa le 8 septembre 1583, au château de La Serrade, léguant 333 écus 1/3 à François de Montlezun, 1.000 écus sol à Andrée de Montlezun, sa filleule, fille bâtarde de feu Bertrand de Montlezun, son frère, pour son mariage, à la discrétion de Carbon de La Mazère, son cousin, léguant à Bernard de La Mazère, sieur de Pouydraguin, son mari, l'habitation et l'usufruit de la métairie et place de *Labuaut* en la baronnie d'Ordan, procédant de François de Montlezun, instituant héritier universel le posthume qu'elle a dans son ventre et lui substitua, savoir, Carbon de La Mazère, sieur dudit lieu et de Gramont, son cousin, pour la seigneurie de Laas, La Lubie et Lapalu, et le moulin sur la rivière Losse et les droits sur Tillac, Jean d'Andoins, sieur de Barrat, à charge de payer les legs de François de Montlezun, d'André du Coulommié, sieur de Laas et de Jean de Montégut ; Jean de Montlezun, sieur du Coulommié, pour la Serrade. Le 15 mars 1584, Carbon de La Mazère, seigneur dudit lieu et de Gramont, présenta le testament de ladite Andrée de Montlezun, demoiselle de Las et de La Serrade, qui dit que la testatrice était décédée sans procréer le posthume[1844]. De ce testament on peut déduire qu'Andrée de Montlezun avait un proche parent François de Montlezun, probablement son frère ou un cousin germain.
Elle avait épousé (en 1560) **Bertrand de LA MAZERE,** seigneur de Pouydraguin, qui vivait le 8 septembre 1583.

XVI Jean de MONTLEZUN, seigneur de Las, du Coulommié.
Il épousa (en 1585) **Indie DUPUY,** fille de Me Jean DUPUY, docteur et avocat, et de Marie de TOUJOUSE[1845].

XXII
Seigneurs de Saint-Jean-Poutge

L'auteur de cette branche, Jean de Montlezun, seigneur de Saint-Jean-Poutge était fils de de Jean de Montlezun, seigneur de Saint-Lary, et de Jacquette de Landorre

XII Jean de MONTLEZUN, seigneur de Saint-Jean-Poutge (à 4 km de Biran, Gers)

[1842] . J.de Carsalade, *Mémoires de Jean d'Antras,* p.155, note 116.
[1843] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.56
[1844] AG. Gers Vergès I 2428 n°10343
[1845] Maurice Vuillier, sans fournir la preuve.

Il rendit hommage, en 1466, à Jean, comte d'Armagnac, pour la terre de Saint-Jean-Poutge[1846].
Il eut des différends, en 1472, avec son frère Antoine de Montlezun, seigneur de Saint-Lary , à propos des terres de Betplan dont il s'était emparé et, en 1474, à propos des terres de Séailles et de Saint-Jean-Poutge qui lui avaient étaient données en provision (supra.)
Il avait épousé **Marguerite de MIOSSENS,** sœur de Jean de MIOSSENS, seigneur de Samson[1847]
Ils eurent :

13.1 Bertrand de MONTLEZUN, qui suit.

13.2 Arnaud de MONTLEZUN. Il fut chanoine d'Auch

13.3 Florette de MONTLEZUN.
Elle épousa, le 8 février 1488 **Aner de MUN,** seigneur de Mun, Belmont, Clarac, fils d'Arnaud Guillaume de MUN, seigneur de Mun, Belmont, et de Marguerite de VILLAMBITS, dame de Sère, Villefranche et Visker. Aner de Mun suivit le roi Charles VIII dans les campagnes d'Italie et mourut en 1522, d'où postérité[1848].

XIII Bertrand de MONTLEZUN, seigneur de Saint-Jean-Poutge, Séailles (Gers.)
Il épousa, avant 1519, date d'une quittance de fin de dot[1849], **Catherine de NOE,** dite fille de Manaud de NOE, seigneur de Noé, Savères, Montesquieu, et de Jeanne de VOISINS[1850].
Le testament de Catherine de Noé fut ouvert le 22 janvier 1563, à la requête de Bertrand de Montlezun, fils de feu autre Bertrand de Montlezun, elle faisait des legs à Guiraude de Montlezun, femme de Guillaume de Sors dit Marchand, à François de Montlezun, son fils, à Gaillard de Montlezun, son fils religieux, à Jean de Montlezun, son fils (le reste du testament est déchiré[1851])
Ils eurent[1852] :

14.1 Manaud de MONTLEZUN, seigneur de Saint-Jean-Poutge, Séailles et La Molère.
Il dénombra en 1540 et en 1552 pour les places et seigneuries de Saint-Jean-Poutge, La Molère, Bordes et Séailles, avec justice moyenne et basse, il mourut sans postérité, son frère Bertrand lui succéda[1853].

[1846] AD. Gers Vergès I sup 400 n°12534
[1847] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13434, qui indique les enfants
[1848] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.II, p.1073
[1849] AD. Gers Vergès I 2647, quittance à Jean de Noé, seigneur de Noé, assisté de Jeanne de Voisins, veuve de Manaud de Noé, seigneur d'Odars.
[1850] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Noé,* Mars 2008, sans fournir la preuve. Catherine ne figure pas dans la généalogie publiée par Jules Villain.
[1851] AD. Gers Vergès I 2648
[1852] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13434 et indique l'épouse de Gaillard qui cependant doit être au degré suivant
[1853] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13442

14.2 Bertrand de MONTLEZUN, qui suit

14.3 François de MONTLEZUN

14.4 Gaillard de MONTLEZUN, religieux

14.5 Jean de MONTLEZUN, seigneur de Lagarde en Comminges

14.6 Gaspard de MONTLEZUN, religieux, curé de Betplan

14.7 Catherine de MONTLEZUN

Guiraude de MONTLEZUN, légataire de Catherine de NOE, n'est pas dite sa fille, elle pourrait être une bâtarde de son mari, elle épousa **Guillaume de SORS** (dit Marchand, surnom ou profession), supra.

XIV Bertrand de MONTLEZUN, écuyer, seigneur de Saint-Jean-Poutge.
En 1551, Géraud de Roquelaure, seigneur dudit lieu était en procès contre Bertrand de Montlezun, seigneur de Saint-Jean-Poutge, et Françoise de Roquelaure, mariés, au sujet de l'éxécution de leur contrat de mariage[1854] puis, en 1560, Bertrand de Montlezun, seigneur de Saint-Jean-Poutge était en procès contre Jean Jacques de Batz, seigneur de Labadie[1855].
Il avait épousé, le 13 août 1550, **Françoise de ROQUELAURE,** fille de Bernard de ROQUELAURE, seigneur de Roquelaure, Gaudoux, et de Catherine du BOUZET, veuve de Gaillard de BEZOLLES, seigneur de Combarrau, épousé en 1531[1856] ; en 1554, elle était en procès contre Pierre de Castelbajac, seigneur de Gaudoux, et Rose de Marrens, mariés[1857].
Ils eurent :

15.1 Gaillard de MONTLEZUN
Il épousa, le 21 février 1573, **Jeanne de MARRENS**, fille de Jean de MARRENS, seigneur de Montgaillard et d'Anne de PUJOLLE[1858].

15.2 Arnaud de MONTLEZUN, qui suit

15.3 Anne de MONTLEZUN. *Elle épousa Bernardat d'AUXION, seigneur de Barès* (Chevallier)

15.4 Marguerite de MONTLEZUN, *testa le 31 octobre 1604 en faveur d'Arnaud, son frère* (Chevallier)

[1854] AD. Gers B 2
[1855] AD. Gers B 10
[1856] Père Anselme, *op.cit.,* t.VII, p.406
[1857] AD. Gers B 5
[1858] AD. Gers Vergès Vergès I sup 400 n°24434

XV Arnaud de MONTLEZUN, seigneur de Saint-Jean-Poutge, La Molère, Séailles.
Il épousa, par contrat du 12 mars 1589, **Odette du LIN d'Avéron,** fille de Jean II du LIN, baron du Lin et d'Avéron, et d'Isabeau de GRAMONT, la future fut assistée de son frère Antoine du Lin, seigneur du Lin et d'Avéron, qui lui constitua 2 000 écus sols et 1 000 livres pour les accoutrements, elle renonça à tous les droits sur ses feus père et mère ; Arnaud de Montlezun mourut avant le 23 novembre 1617[1859].
Ils eurent :

16.1 Jean Frix de MONTLEZUN, seigneur de Saint-Jean-Poutge.
Il mourut en décembre 1610, sans postérité.

16.2 Françoise de MONTLEZUN, dame de Séailles.
Le 12 mars 1614, un arrêt statua que les consuls de Séailles reconnaîtront Françoise de Monrlezun, épouse de Bernard de Pardaillan, pour leur seigneuresse en justice basse du lieu et lui prêteront serment[1860].
Elle avait épousé (*19 novembre 1610*, Chevallier) **Bernard de PARDAILLAN**, seigneur de Granchet, fils d'Antoine de PARDAILLAN, seigneur de Las Comes, Granchet, et d'Antoinette de MONT[1861].
En 1622 Bernard de Pardaillan seigneur de Saint-Jean-Poutge se qualifia syndic de la noblesse d'Armargnac[1862].
Le 26 novembre 1633 Bernard de Pardaillan, mari de Françoise de Montlezun rendit hommage pour Saint-Jean-Poutge[1863].
Il mourut en 1638, Françoise de Montlezun testa le 5 février 1654, en faveur de son neveu Louis de Pardaillan (fils de Philippe Antoine et d'Anne de Montlezun)

16.3 Anne de MONTLEZUN
Elle épousa par contrat du 23 novembre (ou décembre) 1617, **Philippe Antoine de PARDAILLAN,** seigneur de Caumort, fils d'Amanieu de PARDAILLAN, seigneur de Caumort, et de Catherine de MONTLEZUN dite de LUPIAC[1864], Philippe Antoine de Pardaillan mourut le 6 avril 1664, d'où postérité[1865], dont Jean Louis de Pardaillan, héritier de sa tante Françoise de Montlezun

XXIII
Seigneurs de Sempesserre

[1859] Baron de Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* 2ème série, p.566 qui indique qu'Arnaud de Montlezun était mort avant le 23 novembre 1617; AD. Gers Vergès I 2428 n°13445
[1860] AD.HG B 327
[1861] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Pardaillan,* Novembre 2001, le mariage d'Antoine de Pardaillan et d'Antoinette de Mont est prouvé par le testament de celle-ci, toutefois elle nomme seulement son fils Antoine.
[1862] A. Branet, *Bulletin de la société archéologique du Gers,* 1913, *Les états d'Armagnac en 1631-1632,* p.169
[1863] *Revue de Gascogne,* 1903, p.133 (erreur)
[1864] AD. Gers Vergès I 2753 n°9493
[1865] Baron de Woelmont de Brumagne, *op.cit.,* 2ème série, p.566

Cette branche n'est pas formellement rattachée, toutefois Pélagos de Caumont dit de Montlezun conformément au testament de son grand père du 11 juillet 1374, était coseigneur de Montestruc, Mérens, Saint-Pierre de Serre (devenu Sempesserre), seigneur de Baratnau, il avait hérité de 5 parties sur 6 de la terre de Sempesserre de son père Bernard de Caumont qui avait épousé Jeanne de Montlezun, héritière de la branche des seigneurs de Montestruc, Bernard de Caumont étais fils de Lorc de Caumont, seigneur de La Capelle et de Saint-Pierre de Serre, cette branche des seigneurs de Sempesserre est donc très probablement issue de Pélagos de Caumont dit de Montlezun

Le 5 mars 1407, Pélagos de Montlezun avoua tenir en fief du comte d'Armagnac, 5 parties sur 6 en totale justice de Saint-Pierre de Serre, le même jour Bernard de Montlezun, seigneur de Caussade, avoua tenir en fief du comte d'Armagne la 6ème partie de Saint-Pierre de Serre qui avait appartenue à Barthélemy de Caumont, damoiseau cet hommage fut renouvelé, le 1er octobre 1418, par Jean de Montlezun, fils et procureur d Pélagos de Montlezun[1866].

L'auteur de la branche des seigneurs de Sempesserre est dit par le baron de Woelmont Jean de Montlezun qui forma en 1411 le rameau des seigneurs de Sempesserre, en réalité ce Jean de Montlezun est celui qui continua la lignée des seigneurs de Baratnau, coseigneurs de Montestruc, il épousa, par contrat 29 octobre 1411 (et 26 novembre 1412), Bertrande de Biran, il eut un fils Pierre de Montlezun qui est probablement l'auteur de la branche des seigneurs de Sempesserre.

Maurice Vuillier a fourni une trame de la généalogie de cette branche, Michel Chevallier l'a complétée avec des données non référencées (indiquées en italiques)

.

I (XII) Pierre de MONTLEZUN, seigneur de Saint-Pierre de Serre (Sempesserre, Gers, à 5 km d'Astaffort, Lot-et-Garonne)

Le 4 avril 1454, Pierre de Montlezun, seigneur de Saint-Pierre de Serre, fut d'une obligation de Bertrand de Montesquiou, seigneur de la baronnie de Montesquiou[1867].

Il rendit hommage le 23 avril 1461 pour sa terre de Lagrange

Il épousa ***Marquèse de MASSAS***

Ils eurent :

1° Jean de MONTLEZUN, qui suit.

2° Etienne de MONTLEZUN, *prêtre*

II (XIII) Jean de MONTLEZUN, seigneur de Sempessere, *Lagrange*.

Il aurait testé le 23 décembre 1510 (en contradiction avec le contrat de mariage de sa fille Jeanne, dont la date est également indiquée par Michel Chevallier))

D'une alliance inconnue il eut :

1° *Bernard de MONTLEZUN,* qui suit.

2° ?Jean de MONTLEZUN, seigneur de Sempesserre

[1866] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13470

[1867] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13470

3° Jeanne de MONTLEZUN.
Dite fille de feu Jean de MONTLEZUN, seigneur de Saint-Pesserre (devenu Sempesserre), selon l'acte extrait à la demande de Françoise de Barrau, veuve de Gaston de Podenas, elle épousa, par contrat du 10 mai 1508, en la ville de Montis Capelle, **Jean III de PODENAS**, coseigneur de Podenas, fils de Jean II de PODENAS, seigneur de Podenas, et de Catherine de MERCIER, assistaient au mariage Peyroton de Mercier, seigneur de Balarin et Pierre de Mercier son frère, Gaillard de Revignan, seigneur d'Escalup, d'où postérité[1868].

III (XIV) ***Bernard de MONTLEZUN,*** *seigneur de Sempessere* **ou Jean de MONTLEZUN,** seigneur de Sempesserre, qui épousa **Catherine de MASSAS.**
D'une alliance inconnue *Bernard de Montlezun* aurait eu *Philippe de Montlezun et Guillaume de Montlezun*. Maurice Vuillier dit Philippe de Montlezun fils de Jean de Montlezun, seigneur de Sempesserre qui vivait en 1545, on trouve effectivement Jean de Montlezun, seigneur de Sempesserre, qui avait épousé Catherine de Massas, dame d'Aston, tous les deux étaient en procès en 1545 contre Bernard Lary[1869].
On pourrait donc avoir deux frères Bernard et Jean de Montlezun, dont l'un d'eux continua la lignée ou il y a une confusion de transcription : Berrnard pour Jean ou l'inverse.
Ceci montre que la généalogie de cette branche est incertaine.
Enfants :

1° Philippe de MONTLEZUN, qui suit.

2° Guillaume de MONTLEZUN, signeur de Lagrange.
Il épousa demoiselle GUILLON.
Ils eurent :

Bernard de MONTLEZUN, seigneur de Lagrange.

IV(XV) Philippe de MONTLEZUN, coseigneur de Sempesserre.
Philippe de Montlezun, coseigneur de Sempesserre, était en procès en 1551, contre Laurent Desmazes, marchand de Layrac, et noble Géraud d'Amblard, seigneur de Martres[1870].
En 1555, Guillaume Barton de Montbas, évêque de Lectoure, Arnaud d'Amblard, seigneur de Martres, Philippe de Montlezun et Jeanne de Revignan étaient en procès contre Arnaud Garros, archiprête de Saint-Pesserre (Sempesserre) au sujert des biens décimaux de cette paroisse[1871]. En 1556, Philippe de Montlezun était en procès contre Jeanne de Revignan, demoiselle de Roquefort, et la même année en procès contre Pons du Bouzet, seigneur de Pouy Carré Gelard et Roquepine, et Gaston de Podenas, seigneur de Podenas(devenu Poudenas)[1872]. Le 10 juillet 1582, le lieutenant du sénéchal d'Armagnac confirma une

[1868]Maurice Vuillier se référant à *Maisons de Gascogne, et à* AD. Gers Vergès, sans précision.
[1869] AD. Gers B 1
[1870] AD. Gers B 2
[1871] AD. Gers B 5
[1872] AD. Gers B 6

sentence concernant Philippe de Montlezun, seigneur de Saint-Pesserre (Sempesserre) et Bertrand de Voisins, seigneur de La Cassagne[1873].
Le 6 juillet 1590, au château de Preissac en Agenais, Honorat de Montpezat, seigneur de Laugnac, *Le Fréchou* et Thouars, Philippe et Jean Blaise de Montlezun, seigneur de Saint-Pesserre (Sempesserre), coseigneur de La Salvetat, lesquels tous quatre (Françoise de Montpezat qui était copropriétaire de la terre vendue, semble oubliée) vendirent à Simon de Bazordan et à Rose de Montpezat, son épouse, seigneur et dame de Preissac, la seigneurie de Frégimont, pour 4 000 écus sol[1874]. Philippe de Montlezun était en procès, en 1591, avec Jean Boubée, marchand[1875], qui doit être le mari de Louise de Montlezun du Busca.
Il épousa avant, le 21 mai 1554, **Françoise (dite Louise) de MONTPEZAT,** fille d'Alain de MONTPEZAT, seigneur de Laugnac, à cette date la dame de Montpezat, femme de Philippe de Montlezun dénombra, devant le sénéchal d'Armagnac, les biens de son mari, ce dénombrement faisait suite à celui fait par Philippe de Montlezun, le 3 mai 1552, devant le même sénéchal d'Armagnac[1876]. Françoise de Montpezat, femme de Philippe de Montlezun était en procès en 1558 avec Jacques Devaurs, marchand d'Agen[1877].
Ils eurent :

V(XVI) Jean Blaise **de MONTLEZUN,** seigneur de Sempesserre
En 1592, Bernard de Bezolles, écuyer, seigneur de Camberoux, était en procès avec Jean de Montlezun, seigneur de Saint-Pessere (Sempessere), et Jacques d'Esparbès, fils et héritier de feu Béraud d'Esparbès, seigneur de Belloc, et d'autres[1878].
Il épousa **Françoise d'ESPARBES** de Lussan, fille de Béraud d'ESPARBES de Lussan, seigneur de Belloc, et de Françoise de COMERE (mariés par contrat 17 octobre 1552.)
Françoise d'Esparbès fut citée veuve en 1626[1879]. En 1627, elle fit appel contre Marguerite *d'Aullerio* veuve de Me Nicolas Villatte et les sieurs de Roquepine[1880].
Ils eurent :

1° François Béraud de MONTLEZUN, qui suit.

2° Charles de MONTLEZUN

3° Françoise de MONTLEZUN, religieuse à Prouillan en 1625 (Chevallier la situe au degré suivant)

VI (XVII) François Béraud de MONTLEZUN, seigneur de Sempesserre.
En 1629, Blaise de *Lolière*, baron de Moncaup, et François Béraud de Montlezun, coseigneurs de Saint-Pesserre, présentèrent une nouvelle requête contre Jean Malet et autres consuls

[1873] AD.HG B 82
[1874] AD. Gers Vergès I 2546
[1875] AD. Gers B 22
[1876] *Histoire de Galard,* III, p.555
[1877] AD. Gers B 8
[1878] AD. Gers B 22
[1879] AD. Gers B 413
[1880] AD. Gers B 413

modernes dudit lieu[1881]. Le 27 octobre 1633, François de Montlezun, seigneur de Sempeserre, et d'autres gentilhommes se rendirent à Lectoure sur l'assignation pour la réception des hommages et firent leur procureur Paul de Luppé, sieur de Maravat[1882].
François Béraud de Montlezun, seigneur de Saint-Pesserre, lieutenant du Roi à La Capelle, en Picardie, consentit en 1646 une obligation à Jean de Castaing, conseiller au parlement de Toulouse[1883].
Il avait épousé *(27 novembre 1606)* ***Hélène du BOUZET,*** *fille d'Anne de BIRAN, dame de Bière* (et donc de Bernard de Bouzet, seigneur de Roquepine.)
Ils eurent :

1° Pons de MONTLEZUN.

2° Jean Jacques de MONTLEZUN, seigneur de Sempesserre.
Chanoine de Metz
Le 26 août 1669, eut lieu au château de Saint-Pesserre, distant d'une grande lieue et ½ de Lectoure un jugement présidial en raison du refus du syndic de Notre-Dame de Tudet de payer 60 livres à Jacques de Montlezun, seigneur de Saint-Pesserre[1884].

3° Charles François de MONTLEZUN, chevalier de Sempesserre.
En *1613* (date inexacte) Charles François de Montlezun, chevalier de la maison de Sempesserre, reconnut devoir 357 livres à François *Géraud* (Béraud) de Montlezun, à présent seigneur de Sempesserre, en la chambre des requêtes du parlement, à Paris, son père[1885].

VII (XVIII) Pons de MONTLEZUN, seigneur de Sempesserre.
Il mourut avant 1656
Il épousa (16 mars 1647) ***Marguerite de MAIGNAUT***
Ils eurent :

1° François de MONTLEZUN, qui suit

2° (par déduction) Pierre de MONTLEZUN, chevalier de Sempesserre, y habitant. Il fit, en 1744, une donation à son neveu François de MONTLEZUN, lieutenant au régiment d'Anjou infanterie[1886].

VIII (XIX) François de MONTLEZUN, seigneur de Sempesserre. Il mourut avant le 11 juin 1735

[1881] AD. Gers B 71
[1882] AD. Gers Vergès I 2165 n°12289
[1883] AD. Gers E 136
[1884] AD.HG E 207
[1885] Guillaume Lascombes, notaire de Lectoure
[1886] AD. Gers B 442

Il avait épousé en premières noces ***Anne de PERES,*** *morte en avril 1710, sans postérité,* dite sans preuve, fille de Jean de PERES, lieutenant général au présidial de Lectoure, et de Marie de ROQUETTE[1887].
Il avait épousé, en secondes noces, **Jeanne Marie de NARBONNE.**
Enfants du second lit :

1° François de MONTLEZUN, seigneur de Sempesserre, qui suit

2° Angélique Olive de MONTLEZUN de Sempesserre
Elle épousa, par contrat du 13 septembre 1741, **Jean de LARTIGUE de Cahuzac,** écuyer, président au siège présidial de Condom, fils d'Erard de LARTIGUE de Cahuzac, lieutenant particulier au siège de Condom, et d'Ursule de BERGUES d'Escalup[1888].

IX (XX) François de MONTLEZUN, seigneur de Sempesserre.
Il reçut en 1744 une donation de son oncle Pierre de Montlezun.
Le 23 juillet 1735, Gilles de Galard, marquis de Terraube, qui avait demandé le 11 juin précédent, au parlement de Navarre de pouvoir rendre hommage pour le compte de son pupille François de Montlezun, prêta hommage et produisit ensuite les pièces justificatives des divers dénombrements pour la terre et seigneurie de Sempesserre et pour Maurens : dénombrement fourni par Philippe de Montlezun le 3 mai 1552, dénombrement fourni par la dame de Montpezat, femme de Philippe de Montlezun, le 21 mai 1554, dénombrement fourni par François Béraud de Montlezun, le 4 août 1634, dénombrement fourni par Jean Jacques de Montlezun, seigneur dudit Sempesserre, le 1er août 1669, certificat des consuls de Sempesserre du 6 août 1735[1889].

XXIV
Seigneurs de (du) Vignau

I Pierre de MONTLEZUN, seigneur du Vigneau (Vignau), en Marsan
En 1486, eut lieu l'inventaire de l'hérédité de Géraud de Benquet, seigneur d'Arblade-Brassat, en présence de Jean de Benquet, seigneur d'Arblade-Brassat, son fils, de Jean de Benquet, seigneur de Benquet, de Jean de Mansecomme, Pierre de Toujouse, Pierre de Montlezun, seigneur du Vignau, Marie de Mansencomme, veuve dudit Géraud de Benquet[1890].
Pierre de Montlezun pourrait être le père de :

II Jeannot de MONTLEZUN, seigneur du Vignau, en Marsan

[1887] Maurice Vuillier, la preuve n'est pas fournie.
[1888] O'Gilvy, *op.cit.,* p.197
[1889] *Maison de Galard,* op.cit., p.555
[1890] Cauna, *Armorial des Landes,* t.1, p.106

Le 2 octobre 1549, Quitterie de Montlezun, femme de Jeannot de Montlezun, écuyer, seigneur du Vignau, quitta et renonça en faveur de Louis de Montlezun, seigneur de Campagne, son frère, tous ses droits paternels et maternels, moyennant 300 écus petits[1891]. Jean de Montlezun mourut avant le 10 juillet 1553, date du second testament de sa femme.
Il avait épousé **Quitterie de MONTLEZUN,** fille de Théobald de MONTLEZUN, seigneur de Campagne, et d'Anne de VIELLA. Elle testa une première fois en 1536[1892], puis le 10 juillet 1553, veuve de Jeannot de Montlezun, seigneur du Vignau, en Marsan, léguant 200 écus à sa fille aînée Anne de Montlezun, mariée avec Arnaud de Grossolles, 200 livres à sa fille Quitterie de Montlezun, femme de Gilles du *Bosc*, seigneur de Lagraulet, instituant héritier universel ledit Arnaud de Grossolles, sieur du Vignau, son beau-fils, mari de sa fille aînée Anne de Montlezun, leur substituant Jean de Grossolles, leur fils[1893].
Ils eurent :

3.1 Anne de MONTLEZUN. Héritière de la terre, seigneurie et châtellenie de Vignau, en Marsan
En avril 1559, Anne de Montlezun, autorisée par Raymond de Grossolles, seigneur de Flamarens et de Vignau, sénéchal de Marsan, son mari, fit quittance à Louis de Montlezun, seigneur de Campagne, de la somme de 320 livres pour la portion qu'elle pouvait avoir sur l'hérédité de Jeannette de Montlezun, sa tante, sœur germaine dudit seigneur de Campagne[1894].
Elle épousa (21 avril 1542), **Renaud de GROSSOLLES,** baron de Flamarens, Montestruc, seigneur de La Chapelle, Buzet, Vignau, fils d'Antoine de GROSSOLLES, seigneur de Buzet, Flamarens, et de Béatrix de NOAILLAN[1895].

3.2 Quitterie de MONTLEZUN.
Elle épousa (avant le 10 juillet 1553, date du second testament de sa mère), **Gilles du *BOSC* (BOUZET),** seigneur de Lagraulet[1896].
Gilles du Bouzet, seigneur de Lagraulet, marié à Quitterie de Montlezun qui avait eu 2 000 livres en dot, fit son testament le 19 décembre 1554[1897].

On cite en 1538, Guiraud de MONTLEZUN, seigneur du Vignau en Marsan, qui possèdait la moitié de toute la justice du Vignau, l'autre moitié était tenue par le seigneur vicomte de Marsan[1898] ; dans ce même dénombrement, le 19 février 1538, on cite François de Montlezun, seigneur de Bahus. Guiraud de Montlezun pourrait être un fils de Jean de Montlezun et de Quitterie de Montlezun, mort sans postérité ce qui expliquerait que ce soit Anne de Montlezun qui hérita de la terre du Vignau.

[1891] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439, Pierre Mirail, notaire de Projan
[1892] AD. Gers Vergès I sup 400
[1893] AD. Gers Vergès I 2425 n°13427
[1894] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439
[1895] Père Anselme, *op.cit.,* IX, p.389
[1896] Il s'agit de la famille du Bouzet dont une branche tenait Lagraulet et non de la famille du Bosc (erreur de Transcription) dans le testament de 1553), comme le confirme le testament de Gilles du Bouzet
[1897] AD. Gers Vergès I sup 400
[1898] Baron de Cauna, *Armorial des Landes,* t.III, p.12

XXV
Seigneurs de Moulis et de Saint-Nauphary

La généalogie de cette branche, non rattachée, a été publiée par André Navelle[1899], d'autres pièces la complètent.

I N…de MONTLEZUN.

Il était le frère de Pierre de Montlezun, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, prieur de Toulouse (1456-1463), qui donna une procuration, le 23 octobre 1457, à Révérend frère Bernard de Montlezun, son neveu, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, précepteur du Plantier[1900]

D'une alliance inconnue il eut :

2.1 Amanieu de MONTLEZUN, qui suit.

2.2 Bernard de MONTLEZUN, auteur d'un rameau, qui suivra

2.3 Frère Bernard de MONTLEZUN, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, précepteur du Plantier.

Il fut cité le 26 novembre 1481, avec Amanieu de Montlezun et Jean de Montlezun, son fils[1901]. Le 9 novembre 1486, il reconnut une dette à Frère Odet de Lagraulet, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, témoin noble Jean (de Montlezun) de Moulis, neveu dudit Montlezun[1902].

II Amanieu de MONTLEZUN, seigneur de Moulis (en Bressols, Tarn-et-Garonne, à 5 km de Montauban), coseigneur de Saint-Nauphary (olim Saint-Léophary, Tarn-et-Garonne)

Une reconnaissance fut donnée, en 1457, à Amanieu de Montlezun, seigneur de Moulis, et à Antoine de Sausin, seigneur de Saint-Léophary[1903] (Saint-Nauphary.)

En 1459-1461, au château de Moulis, Amanieu de Montlezun, seigneur de Labastide et de Moulis, et Gaillarde de Castelnau, sa femme, étaient héritiers universels de défunt noble Raymond de Taparas ; auparavant, en 1454, Raymond de Taparas fut héritier de noble Hugo de Milhas et de Gaillarde de *Molinerys* (Moulinier), sa femme[1904].

Amanieu de Montlezun, seigneur de Moulis, vivait le 26 mars 1493 et le 23 décembre 1500, à cette date il est cité avec son fils Jean de Montlezun[1905].

[1899] André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t.VII, pp.247-251 ; les données non référencées proviennent de cet auteur.

[1900] AD.HG 3 E 26837, Barravi, notaire, acte produit par André Navelle

[1901] AD.HG B 2007, acte produit par André Navelle, *op.cit., VII, p.248*

[1902] AD.HG 3 E 8417, de Paragio, notaire, acte produit par André Navelle, *op.cit.,* VII, p.248

[1903] AD.HG E 1393

[1904] AD.HG E 1393

[1905] AD.HG B 9 et B 11, actes produits par André Navelle, *op.cit.,*. VII, p.249

Il avait épousé **Catherine de CASTELNAU.** En janvier 1462 (n.st) Catherine de Castelnau, coseigneuresse de Saint-Léophary (Saint-Nauphary) reçut une donation de Raymond Moulinier dit de Taparas[1906].
Ils eurent :

3.1 Jean de MONTLEZUN, qui suit.

3.2 Delphine de MONTLEZUN[1907].
Elle épousa (entre 1481 et le 5 mai 1494[1908] peut-être le 13 novembre 1488, en même temps que Jean de Montlezun, frère de Delphine épousait Antonie Isalguier fille d'un premier mariage de Jean Isalguier), dotée de 1 000 écus, **Jean ISALGUIER,** seigneur de Castelnau d'Estretefonds, veuf d'Isabelle de COMMINGES, fils de Jean ISALGUIER, seigneur de Bouloc et de Condorine de CASTEL, dame de Sérignac.
Jean Isalguier vivait en 1507 et mourut, avant le 10 septembre 1510, date d'une fin de comptes sur des moulins par son fils Jean Isalguier, seigneur de Castelnau d'Estrétefonds et Dominique Goux[1909], Delphine de Montlezun mourut avant 1530. Jean Isalguier eut une nombreuse postérité de ses deux unions, dont Jean Isalguier, fils aîné du premier lit qui séduisit Gaillarde Isalguier, l'aînée de ses demi-sœurs, en fit sa concubine et tenta d'obtenir une dispense du Saint-Siège pour l'épouser sous le nom de Gaillarde de Saint-Félix, Gaillarde Isalguier, prête d'accoucher, et sa mère Delphine de Montlezun, furent emprisonnées, en janvier 1515, par ordonnance du sénéchal de Toulouse, Gaillarde Isalguier accoucha d'une fille Delphine Isalguier, elle fut ensuite enfermée dans un couvent et y resta jusqu'en 1538, Jean Isalguier, séducteur de sa sœur fut banni du royaume et ses biens confisqués, son frère Gilles fut également condamné au bannissement puis relaxé.

3.3 Antoine de MONTLEZUN.
Il fut pitancier de La Daurade. Le 18 mars 1497, Jean Isalguier, seigneur de Castelnau, Frère Pierre de Montlezun et Jean de Montlezun, fils du seigneur de Moulis, reconnurent une dette, dont ils s'étaient portés garants pour Frère Antoine de Montlezun, pitancier de La Daurade et Jean de Montlezun, seigneur de Moulis[1910].

3.4 Pierre de MONTLEZUN.

[1906] AD. Gers Vergès I 2431 ; André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t.VII, p.249, se référant à F. Moulenq, t.IV, Saint-Nauphary
[1907] Ce qui la concerne provient en grande partie d'André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t.V, pp.209-213, et t.VII, p.249
[1908] A cette date Delphine de Montlezun et sa sœur Jeanne ratifièrent la vente faite par Jean Isalguier, seigneur de Castelnau d'Estrétefonds à Raymond Arnaud de Belvezer (AD.HG 3 E 5410, Mandinelli, notaire)
[1909] AD.HG 3 E 6187, de Podio, notaire, acte produit par André Navelle, cet acte dit que Delphine de Montlezun et sa sœur Jeanne ratifièrent la vente faite par Jean Isalguier, seigneur de Castelnau. Cette sœur Jeanne semble bien se rapporter à Delphine de Montlezun, sauf si c'est une erreur de lecture car Jean Isalguier n'avait pas de sœur Jeanne mais une sœur prénommée Germaine (sauf s'il faut confondre Jeanne et Germaine)
[1910] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.249, se référant à AD.HG 3 E 8224, Risolis, notaire

Il fut moine bénédictin de Simorre, recteur de Polastron. Nommé le 18 mars 1497, il arrenta un bien, le 13 mai 1505, à Frère Fortanier de Polastron, seigneur de Saint-Marcel puis donna une procuration le 26 août 1511[1911].

3.5 Bernard Arnaud **de MONTLEZUN, jeune.**
Il fut chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, procureur de Fonsorbes, cité les 11 juillet 1483 et 14 novembre 1486 (infra), le 21 avril 1488, son frère Jean de Montlezun, étant son procureur, passa lauzime[1912].

III Jean de MONTLEZUN, écuyer, seigneur de Moulis.
Le 11 juillet 1483, Jean de Montlezun, habitant Moulis, et Me Jean de Montussac, procureur de noble religieux Bernard Arnaud de Montlezun, chevalier, précepteur de Valady et Fonsorbes, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, reconnurent une dette envers Pierre de Saint-Médard, marchand[1913]. Le 14 novembre 1486, Jean de Montlezun fut le procureur de Frère Bernard de Montlezun, jeune, chevalier précepteur de Fonsorbes[1914]. Il mourut entre 1497 et 1499.
Il avait épousé, par contrat du 13 novembre 1488, **Antonie ISALGUIER,** fille de Jean ISALGUIER, seigneur de Castelnau d'Estrétefonds, et de feue Isabelle de COMMINGES, sa première femme[1915]. Le 18 juillet 1491, Antonie Isalguier, épouse de Jean de Montlezun, seigneur de Moulis, donna une quittance de dot à son père Jean Isalguier[1916]. Elle fut citée le 23 novembre 1511, avec son fils Antoine, seigneur de Moulis et de Saint-Nauphary, âgé de 17 à 25 ans[1917].
Elle mourut entre le 11septembre 1543, date d'un arrêt du sénéchal de Toulouse, et avant le 2 janvier 1545, date à laquelle il fut dit que depuis le décès d'Antonie Isalguier la répartition des biens devient :à Jeanne de Montlezun, 5/8 de la seigneurie de Moulis et des biens dans la juridiction de Montauban, et les 3/8 à François de Dienne[1918].
Ils eurent :

4.1 Antoine de MONTLEZUN, seigneur de Moulis, coseigneur de Saint-Nauphary.
Il épousa, en premières noces, **N…PRINGLE (**par déduction car son douaire fut restitué à noble Bernard Pringle seigneur de Colombiers.)
Il épousa en secondes noces, par contrat du 4 août 1523, **Catherine (de BARASC) de BEDUER,** dotée de 2 400 livres, fille de feu François de BARASC dit de BEDUER, seigneur de Béduer, et de feue Marguerite de LANGEAC, sœur de Jean de BARASC de BEDUER, seigneur de Béduer[1919].

[1911] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.249, se référant à AD.HG 3 E 8420, Paragio, notaire.
[1912] AD.HG 3 E 3717, Eygière, notaire, acte produit par André Navelle, *op.cit.,* VII, p.249
[1913] AD.HG 3 E 3718, Eyguière, notaire, acte produit par André Navelle, *op.cit.,* VII, p.248
[1914] AD.HG 3 E 3717, Eyguière, notaire, acte produit par André Navelle, *op.cit.,* VII, p.248
[1915] André Navelle, *op.cit.,*. VII, p.249
[1916] Acte produit par André Navelle, *op.cit.,* VII, p.249, se référant à une copie du 6 avril 1529 (Toulouse, layette 30, Arnaud de Saint-Geniès, notaire)
[1917] AD.HG 3 E 7974, Fourcaud, notaire, acte produit par André Navelle, *op.cit.,* VII, p.249
[1918] AD.HG B 38, acte produit par André Naelle, *op.cit.,* VII, p.249
[1919] AD.HG 3 E 11873, Blaise d'Auterive, notaire

Le 28 mai 1544, il y eut un accord entre noble Bernard Pringle, seigneur de Colombiers, demandant la restitution du douaire et l'annulation de la transaction contre Jean de Borrassier, seigneur de Gauré, époux de Jeanne de Montlezun, dame de Moulis, cette dernière héritière de ses frères feus Antoine et Jean de Montlezun, le douaire avait été constitué à Antoine, Bernard Pringle recevra 900 livres[1920].

4.2 Jean de MONTLEZUN, seigneur de Moulis, Saint-Nauphary.
Il mourut peu avant le 16 août 1540, intestat, laissant sa femme Marthe de Saint-Félix, enceinte. A cette date Antonie Isalguier, sa mère, et Jeanne et Delphine de Montlezun, ses sœurs et leurs enfants voulurent prendre les biens de Jean de Montlezun. Marthe de Saint-Félix fit une procuration à son oncle Jacques de Saint-Félix, protonotaire, recteur de Dieupentale, pour s'y opposer dans le procès en cours[1921].
Il avait épousé **Marthe de SAINT-FELIX,** fille d'Etienne de SAINT-FELIX et de Catherine de LETTES, devenue veuve Marthe de Saint-Félix épousa en secondes noces, vers 1545, Antoine de Baulat[1922].
Le 6 juin 1544, il y eut un accord suite au procès de Marthe de Saint-Félix qui demandait 2 850 livres de douaire et augment à Jeanne de Montlezun, épouse de Jean de Borrassier, et à François de Dienne, seigneur de Chavagnac, père de Claude et de Jeanne de Dienne, enfants de feue Delphine de Montlezun, sœur de Jeanne. Marthe de Saint-Félix avait fait saisir Moulis et en avait été mise en possession, par l'accord Jeanne de Montlezun paiera 2 850 livres et abandonne les fruits de Moulis jusqu'à ce jour[1923].

4.3 Jeanne de MONTLEZUN, dame de Moulis
Le 2 septembre 1547, Guyon de Valon, seigneur de Gigouzac donna une procuration à sa mère Jeanne de Montlezun, épouse de Jean de Borassier, seigneur de Gauré pour gérer ses biens en son absence[1924].
Le 16 septembre 1549, un arrêt du sénéchal de Toulouse dit que Jeanne de Montlezun devait restituer le tiers des biens meubles pris à la maison de Moulis au décès de Jean de Montlezun et aussi les 3/8 des fruits perçus des biens à Moulis en 1541 et 1542, et le quart des fruits de Reyniès, Corbarieu, La Bastide, Normandie de 1541 à 1545 et le quart des fruits de Saint-Nauphary perçus depuis le décès d'Antonie Isalguier, sa mère, jusqu'en 1545, et des biens de Villebrumier en 1544 et 1545[1925].
Le 4 septembre 1567, les tenanciers de Jeanne de Montlezun, dame de Moulis, eurent l'obligation de passer une reconnaissance des biens qu'ils possédaient en sa directe et de lui payer les droits résultant de cette occupation[1926].

[1920] AD.HG 3 E 5205, Lobeyrie, notaire, acte produit par André Navelle, *op.cit.,* VII, p.250
[1921] André Navelle, *op.cit.,* VII, p.250, se référant à AD.HG 3 E 5187, Lobeyrie, notaire.
[1922] AD. Gers Vergès I sup 400
[1923] AD.HG 3 E 5206, Lobeyrie, notaire, acte produit par André Navelle, *op.cit.,* VII, p.250
[1924] AD.HG 3 E 5220, Lobeyrie, notaire, acte produit par André Navelle, *op.cit.,* VII, p.251
[1925] AD.HG B 40, acte produit par André Navelle, *op.cit.,* VII, pp.249, 250
[1926] AD.HG B 61

Elle épousa en premières noces **Antoine de VALON,** seigneur de Gigouzac, fils d'Agnet de VALON, seigneur de Gigouzac, et de Catherine de GOURDON, Antoine de Valon mourut avant le 17 février 1537, d'où Guyon de Valon et Jeanne de Valon qui épousa Corbeyran de Borassier, fils de Jean de Borassier, seigneur de Gauré, et de Catherine de Lautrec.

Elle épousa en secondes noces par contrat du 29 février 1542, dotée de 4 000 livres, **Jean de BORASSIER,** seigneur baron de Gauré[1927], fils de Pierre de Borassier, seigneur de Peyrens, Gauré, et de Delphine de La Baillie. Le 16 juin 1544 elle fit un accord avec Marthe de Saint-Félix[1928].

4.4 Delphine de MONTLEZUN.

Elle épousa, par contrat du 26 avril 1522 , au lieu de Moulis, **François de DIENNE,** écuyer, seigneur de Chavagnac, *Saint-Etienne, Clermont*, la future fut assistée de Pierre de Montlezun, recteur de La Daurade, son oncle, d'Antoine de Montlezun, écuyer, seigneur de Moulis, Labastide, coseigneur de Saint-Léophary, son frère, d'Antonie Isalguier, ces derniers paieront 700 livres le jour des noces en déduction des droits paternels, maternels et fraternels[1929].

Elle mourut entre le 16 août 1540 (supra) et le 11 septembre 1543, date d'un arrêt du sénéchal de Toulouse par lequel François de Dienne, seigneur de Chavagnac, père de ses enfants et de feue Delphine de Montlezun, et Jeanne de Montlezun furent maintenus en possession des 2/3 de la moitié de la seigneurie de Moulis et des biens assis en la juridiction de Montauban qui avaient été jadis à feu Amanieu de Montlezun, père de Jean et aïeul d'Antoine de Montlezun, tenus par ledit Antoine, fils aîné de Jean, mentionnés au contrat de mariage de Jean de Montlezun avec Antonie Isalguier le 13 novembre 1488. Une réserve du tiers de ces biens fut pour Antonie Isalguier, partie au procès. Jeanne de Montlezun fut maintenue en 9 onces sur 14 de l'autre moitié des biens de Moulis et de Montauban et autres biens de feu Amanieu de Montlezun, et François de Dienne en 2 onces sur 14, pour tenir compte de ce qui avait été payé pour les dots de Jeanne et de Dauphine, filles dudit feu Jean de Montlezun, une réserve de 3 onces sur 14 des biens pour Antonie Isalguier et l'usufruit par le testament de feu Jean de Montlezun, son mari[1930].

François de Dienne et Delphine eurent au moins un fils Claude qui continua la lignée et une fille Jeanne.[1931]

****

II bis Bernard de MONTLEZUN

Bernard de Montlezun, habitant Fronton, passa le 6 juin 1475, lauzime comme procureur de de Frère Bernard de Montlezun, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem[1932].

[1927] AD.HG 3 E 5192

[1928] AD.HG B 37

[1929] AD. Gers I 2424 n°13470 ; AD. Gers Vergès I sup 400 n°13372

[1930] AD.HG B 36, acte produit par André Navelle, *op.cit.,* VII, p.249

[1931] A. de Remacle *Familles d'Auvergne,* t.2, p. 12.

[1932] AD.HG 3 E 8463, Monteils, notaire, acte produit par André Navelle, *op.cit.,* VII, p.251

Le nom de sa première épouse n'est pas connu.
Il épousa en secondes noces **Magne de CABRIOL** veuve de Martin de CLAIRAC (d'où au moins un fils, Antoine de Clairac.)
Ils eurent :

3.1 Antoine de MONTLEZUN, qui suit

3.2 Guillaume de MONTLEZUN. Prêtre de Fronton il testa le 7 février 1518 instituant héritier universel son frère Antoine de Montlezun[1933].

III Antoine de MONTLEZUN.
Le 27 mai 1519, à Fronton, Antoine de Montlezun et son épouse Isabelle de Touges vendirent à Magne *Cabriolle,* veuve de Bernard de Montlezun, père d'Antoine, absente, Antoine de Clairac, son son fils et procureur étant présent, la borie de Fronton et de Canals au prix de 85 livres, à prendre sur 100 livres dues à Magne pour sa dot et douaire[1934].
Il épousa en premières noces **N…d'ARPAJON**
Il épousa en secondes noces, à Merles, près de Lectoure, avant le 27 mai 1519, **Isabeau de TOUGES,** fille de Jacques de TOUGES et d'Anne de VIZE, sa premières épouse[1935]. Le 17 juillet 1530 Isabeau de Touges, fille de feu Jacques de Touges, seigneur de Noaillan, et d'Anne de Vize, femme d'Antoine de Montlezun, seigneur de Moulis, Antoine de Touges, seigneur de Noaillan, et Blaise de Touges, étaient ses frères, défunts, François de Touges, seigneur de Noaillan, fils d'Antoine de Touges, absent, remplacé par n. Bartholomé Delguy, recteur de Saint-Barthélemy, donna une quittance[1936].
Enfant du premier lit :

4.1 Raymond de MONTLEZUN.
En novembre 1534 Raymond de Montlezun de Fronton, fils et héritier de feu Antoine de Montlezun, autorisé de Jean d'Arpajon, son oncle, Isabelle de Touges, sa marâtre et Raulet de Montlezun, son frère (fils d'Isabelle de Touges) donnèrent quittance à n. Claude Gruel, commandeur de Larmont pour sa part de vente d'une borde[1937].

Enfant du second lit :

4.2 Raulet de MONTLEZUN. Cité en novembre 1534 avec sa mère Isabelle de Touges et son demi-frère Raymond.

XXVI
Seigneurs de Préchac

[1933] AD.HG 3 E 8465, A.Rosery, notaire, acte produit par André Navelle, *op.cit.,* VII, p.251
[1934] AD.HG 3 E 8423, Archevêque, notaire, acte produit par André Navelle, *op.cit.,* VII, p.251
[1935] AD.HG E 322
[1936] AD. Gers Vergès I 3445
[1937] AD.HG 3 E 8476, Gaudin notaire, acte produit par André Navelle, *op.cit.,* VII, p.251

Cette branche n'est pas rattachée, nous indiquons des personnes rattachées ou non entre elles, par ordre chronologique.

Antoine de MONTLEZUN, seigneur de Préchac, fut député, le 20 novembre 1484, des trois états des comtés d'Armagnac et de Fezensac au parlement de Toulouse pour lui recommander la personne de leur comte et le prier de ne pas séparer les biens de sa maison[1938].

Catherine de MONTLEZUN
Le 12 mars 1549, il y eut un instrument de rémission entre Catherine de Montlezun, veuve de noble Raymond Dangereux, capitaine de Puylausic, d'une part, et François de Montlezun, d'autre, François de Montlezun était le fils aîné de feu Annet de Montlezun.[1939] . Catherine de Montlezun est peut-être sœur d'Annet qui suit.

Agnet de MONTLEZUN, seigneur de Preissac (Préchac, Gers)
En 1545, il était en procès avec le procureur du sieur de Montesquiou[1940].
Il mourut avant le 22 janvier 1551, date d'un accord concernant la dot de 1 200 livres, constituée à feu Agnet de Montlezun, écuyer, seigneur de Préchac, époux de Catherine de Bidos, père de François de Montlezun, due à Pierre de Bidos, écuyer, seigneur de Lartigue[1941].
Il avait épousé, en premières noces, **Catherine de BIDOS**
Il avait épousé en secondes noces, par contrat 29 juin 1524, à Gimont, **Briette de NOE,** fille de Jean de NOE, seigneur de Bonrepos, et de Jeanne de GALARD[1942].
Enfant du second lit (en raison de la restitution de dot de Catherine de Bidos)

François de MONTLEZUN, qui suit

François de MONTLEZUN, seigneur de Préchac, fils d'Annet
Il dénombra, en 1552, les deux seigneuries de Preissac et de *Monnaud* (Monbert) en toute justice[1943].

Bernard (Bertrand) de MONTLEZUN, seigneur de Préchac, *Bombert* (Monbert.)
Il épousa, par contrat 9 novembre 1555, **Jeanne de GOT,** dotée de 3 750 livres, fille d'Antoine de GOT (GOTH), seigneur de Rouillac, du Palais, et d'Andrine de L'ISLE, dame de Saint-Aignan[1944], le même jour il donna une quittance de 500 livres reçues des mains de Jean de Got[1945], il donna une quittance le 20 avril 1557 ; le 15 avril *1598,* il entra en procès avec Jean de Got, seigneur de Rouillac, son beau-frère, et fut condamné les 18 mars 1558, 11 octobre 1560 et 9 juin 1561[1946].

[1938] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13470
[1939] AD. Gers, Hugues Boach, notaire de Lectoure
[1940] AD. Gers B 1
[1941] AD.HG 3 E 4069
[1942] AD. Gers Vergès I sup 400
[1943] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13442
[1944] André Navelle, *op.cit.,* V, p.78
[1945] Fonds 25 J P.I.11
[1946] Père Anselme, *op.cit.,* II, p.181

Bertrand de Montlezun, seigneur de Preissac et de *Monnard* (Monbert), dénombra ces seigneuries en 1557[1947]

Bertrand de Montlezun, seigneur de Preyssac était en procès, en 1575, avec Antoine de Roquelaure, seigneur de Roquelaure[1948], le 27 mars 1576, le sénéchal d'Armagnac confirma la sentence concernant Antoine de Roquelaure et Bertrand de Montlezun[1949].

Bertrand de MONTLEZUN, seigneur de Préchac
Il épousa **Marthe de PINS,**
Ils eurent :

1° Marie de MONTLEZUN.

Fille de Bertrand de Montlezun, seigneur de Préchac, elle donna une procuration, en 1617, à son frère Frix de Montlezun pour passer accord en son nom, avec le maréchal de Roquelaure, au sujet de la place et seigneurie de Monbert[1950].

Soit elle soit une sœur, épousa **Joseph de THOMAS,** seigneur de Saint-Urbary, dont une fille, Jeanne de Thomas, épousa le 25 novembre 1627, Jean d'Esparbès, sieur de Tuquo[1951]

2°Frix de MONTLEZUN, seigneur de Préchac.

Joseph de Thomas, seigneur de Saint-Urbary, prêta, en 1602, 300 livres à Bertrand de Montlezun, père et à Frix de Montlezun, son fils[1952]. Frix de Montlezun, fils de Bertrand de Montlezun, seigneur de Préchac, donna une procuration, en 1603, pour défendre les intérêts d'Anne de Pouy, sa femme contre Jean de Pouy, seigneur de *Pouy*[1953].

Frix de Montlezun, seigneur de Préchac, céda en 1617, à Blaise de Pouy, seigneur de Gavarret, son beau-frère, la somme de 200 livres léguée à Anne de Pouy, femme dudit sieur de Préchac, par la défunte Jeanne de Mauvezin, sa mère, et ce pour prix d'un cheval harnaché[1954].

En 1618, Joseph de Thomas, seigneur de Saint-Urbary, promit à Frix de Montlezun, seigneur de Préchac, de lui revendre la métairie de Perron qu'il avait acquise de feu Bertrand de Montlezun et de Marthe de Pins, père et mère dudit Frix[1955].

En 1619, Pierre Jaulpy, ancien recteur de Puységur (à 2 km de Préchac), bailla à ferme la moitié des biens de la cure de Puységur, situés au lieu de Préchac, à Frix de Montlezun et à Joseph de Thomas[1956].

Frix de Montlezun avait épousé **Anne de POUY,** fille de Jean de POUY, seigneur de Gavarret, et de Jeanne de MAUVEZIN, sœur de Blaise de POUY, seigneur de

---

[1947] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13442
[1948] AD. Gers B 16
[1949] AD.HG B 73
[1950] AD. Gers E 196
[1951] *Revue de Gascogne,* 1878
[1952] AD. Gers E 203
[1953] AD. Gers E 203
[1954] AD. Gers E 196
[1955] AD. Gers E 197
[1956] AD. Gers E 198

Gavarret (qui épousa le 18 septembre 1619 Anne de Montlezun, de Belmont, selon Chevallier)
Ils eurent :

Olivier de MONTLEZUN, seigneur de Préchac
Il épousa, par contrat du 5 février 1621, au château de Gensac, en Bigorre, **Laurence de PONSAN,** dotée de 1 300 livres, fille de Marguerite de BUSCA, il était assisté d'Anne de (du) Poy, sa mère et de Marie de Montlezun, sa tante[1957].

XXVII
Seigneurs de Brax et de Limport et de Saint-Michel de la Corneille[1958]

Ces deux rameaux sont liés, leurs auteurs Sébasten de Montlezun, seigneur de Saint-Michel de la Corneille, et Jean de Montlezun, seigneur de Brax et de Limport, pourraient être oncle et neveu, du côté paternel ou du côté maternel ou Bernard de Montlezun, seigneur de Saint-Michel et Jean de Montlezun, seigneur de Brax et de Limport, pourraient être beaux-frères.
Chevallier indique une généalogie, sans preuve, que l'on peut oublier.
Avant 1534, feu Sébastien de Montlezun, seigneur de Saint-Michel de la Corneille, et feue son épouse Jeanne de Luppé, furent cités avec leurs enfants Bernard et Gabrielle de Montlezun (infra)
En 1540, eut lieu le dénombrement de Bernard de Montlezun pour la seigneurie de *Donazac* (probablement Donzac ou Doazac) avec justice, fiefs et domaines avec d'autres fiefs à Saint-Michel de Corneille[1959], puis on cite en 1544, Jean et Bernard de Montlezun, seigneurs de Saint-Michel de la Corneille et de Limport[1960].
En 1553, il y avait procès entre Bernard de Montlezun, seigneur de Saint-Michel de la Corneille et Jean Malhet, de Montauban[1961] et la même année il y avait un procès entre Jean de Montlezun, seigneur de Limport et Bernard de Montlezun, seigneur de Saint-Michel[1962].
On trouve également Jeanne de Montlezun, fille de Bernard de Montlezun, seigneur de Saint-Michel de la Corneille, qui avait épousé, par contrat 9 juin 1542, Charles de Voisins, seigneur de Frandat, qui ne peut être confondue avec son homonyme, fille et héritière de Bernard de Montlezun, seigneur de Saint-Michel de la Corneille, qui avait épousé Me Pierre Carrière, car ces deux Jeanne avaient des époux qui vivaient aux mêmes dates. Donc sauf erreur dans les dates des actes il y aurait deux sœurs Jeanne de Montlezun, homonymes.
On aurait donc :

I Sébastien de MONTLEZUN, seigneur de Saint Michel de la Corneille, de Donzac

---

[1957] AD. Gers B 411, Lafosse, notaire de Maubourguet
[1958] Michel Chevallier indique une ascendance fantaisiste à la branche des seigneurs de Brax et de Limport, disant que son auteur Jean de Montlezun était fils de Jean de Montlezun et de Marguerite de Revignan, le mariant en 1545 avec Jeanne de Verduzan, puis avec Anne de Fages et le faisant mourir en 1573 à La Rochelle.
[1959] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13442
[1960] AD. Gers B 1
[1961] AD. Gers B 4
[1962] AD. Gers B 4

Il épousa **Jeanne de LUPPE.** Ils moururent avant le 15 avril 1534
Ils eurent :

2.1 Bernard de MONTLEZUN, qui suit.

2.2 Gabrielle de MONTLEZUN.
Le 14 avril 1534, Gabrielle de Montlezun, femme de Pierre Teyssier était en procès contre son frère Bernard de Montlezun pour la succession de feu Sébastien de Montlezun, seigneur de Saint-Michel de la Corneille et de Doazac, et de feue Jeanne de Luppé, ses père et mère[1963].
Elle testa le 7 novembre 1562, veuve de Pierre Teyssier, pargaminier[1964].
C'est probablement elle qui était en procès, en 1568, avec Louis Soubsol, de Saint-Michel[1965].
Elle épousa **Pierre TEYSSIER,** pargaminier, habitant Toulouse.

II Bernard de MONTLEZUN, seigneur de Saint-Michel-de-la Corneille (près d'Auvillar, Tarn-et-Garonne) et de Donzac ou Doazac, ces deux lieux près d'Auvillar.
D'une alliance inconnue il eut :

2.1 Jeanne de MONTLEZUN, dame de Saint-Michel-de la Corneille, de Doazac.
Dite fille de Bernard de Montlezun, seigneur de Saint-Michel et de Doazac, elle épousa, par contrat du 9 juin 1542, à Auvillar, **Charles de VOISINS,** seigneur de Frandat[1966], fils de Pierre de VOISINS, seigneur de Frandat, et de Jeanne de LUPPE[1967].
En 1557, il y avait un procès entre Me Guillaume Caussea, juge d'Auvillar et Anne de Montlezun, fille de feu Bernard de Montlezun, d'une part, et Charles de Bezin alias de Voisins, écuyer, seigneur de Frandat, et Jeanne de Montlezun, aussi mariés[1968],
En 1559, eut lieu procès entre Charles de Bezin (Voisins) et Jeanne de Montlezun, mariés, seigneur et dame de Saint-Michel de la Corneille, d'une part, et noble Bernard de Bonailh et Me Guillaume Caussea, juge d'Auvillar et les consuls dudit Auvillar au sujet de la préséance en l'église de Saint-Michel[1969].
Le 11 février 1559, eut lieu le règlement de divers droits entre Anne de Montlezun et Guillaume de Caussea, d'une part, Charles de Voisins et Jeanne de Montlezun,

---

[1963] AD.HG 3 E 5130, Lionteyres, notaire, acte produit par André Navelle, *op.cit.,* VII, p.252
[1964] AD.HG 3 E 2330, J. Castanet, notaire, acte produit par André Navelle, *op.cit.,* VII, p.252
[1965] AD. Gers B 14
[1966] BnF Fr 3297
[1967] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Voisins,* Novembre 2009. Pierre de Voisins, seigneur de Frandat testa le 10 juillet 1518 nommant ses trois fils dont Bernard Charles, qui doit être le mari de Jeanne de Montlezun car cet acte est utilisé dans les preuves de noblesse de leur descendant Augustin de Vezins, seigneur de Saint-Michel le 5 juillet 1698 (BnF Fr 32297, Guillaume Chalmbory, notaire de Nérac, pour le testament de 1518)
[1968] AD. Gers B 7
[1969] AD. Gers B 9

d'autre[1970], puis en 1560, il y avait un procès entre noble Jean Desplots, seigneur de Farat, comme tuteur des biens de Joseph de Montlezun, seigneur de Limport, et Charles de Bezin (Voisins) et Jeanne de Montlezun, mariés[1971].
En 1564, il y avait un procès entre Jeanne de Montlezun, dame de Saint-Michel (elle ou sa sœur homonyme), d'une part, et Joseph de Montlezun fils et héritier de feu Jean de Montlezun, seigneur de Limport[1972].

2.2 Anne de MONTLEZUN.
Elle épousa Maître **Guillaume CAUSSEA,** juge d'Auvillar.

2.3 autre Jeanne de MONTLEZUN.
Elle épousa Maître **Pierre CARRIERE**
Le 6 juillet 1555, il y eut un règlement de droits entre Jeanne de Montlezun, fille et héritière de Bernard de Montlezun, seigneur de Saint-Michel, et Jeanne de Verduzan, mère et tutrice de Joseph de Montlezun[1973].
Jeanne de Montlezun avec son époux, Me Pierre Carrière, du lieu d'Avezan, était en procès, en 1556, avec noble Jean Desplots, seigneur de Farat, tuteur des héritiers de feu Jean de Montlezun, seigneur de Limport, lequel tuteur devra donner à la demanderesse 4 robes de drap de maison, la moitié d'une robe de drap rouge et la moitié d'une autre robe de drap noir de Paris ou leur légitime de valeur[1974].

****

II bis Jean de MONTLEZUN, écuyer, seigneur de Brax (Lot-et-Garonne) et de Limport (probablement le lieu à 4 km de Brax) du chef de son épouse.
Jean de Montlezun, coseigneur de Brax, dénombra en 1540, puis en 1552, la seigneurie de Brax[1975].
Il mourut avant le 6 juillet 1555, date d'un règlement de droits entre Jeanne de Montlezun, fille et héritière de Bernard de Montlezun, seigneur de Saint-Michel, et Jeanne de Verduzan, mère et tutrice de Joseph de Montlezun[1976], puis un acte de 1564, qui nomme Jeanne de Montlezun, dame de Saint-Michel d'une part, et Joseph de Montlezun, fils et héritier de Jean de Montlezun, seigneur de Limport (infra), ceci ajouté à d'autres actes fait apparaître une proche parenté probable entre ce rameau des seigneurs de Brax et de Limport et celui ses seigneurs de Saint-Michel de la Corneille.
Jean de MONTLEZUN, seigneur de Brax et de Limport, avait épousé bien avant le 5 décembre 1539, **Jeanne de VERDUZAN,** dame de Brax et de Limport[1977], à cette date fut

[1970] AD. Gers B 52
[1971] AD. Gers B 10
[1972] AD. Gers B 13
[1973] AD. HG B 48
[1974] AD. Gers B 6
[1975] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13442
[1976] AD. HG B 48
[1977] Ce mariage, sauf la date, indiquée par ailleurs, et l'essentiel de ce qui se rapporte aux enfants qui en sont issus provient du procès de 1575.

passé le contrat de mariage de François de La Fitte, seigneur de La Barthe, avec Françoise de Verduzan, fille de feu Jean de Verduzan, assistée de Jeanne de Verduzan, femme de Jean de Montlezun seigneur de Limport et de Roquefort[1978]. Jeanne de Verduzan, dame de Limport et Jean de Montlezun sont cités, en 1555, dans une sentence avec Jean de Voisins, baron de Blagnac[1979].
Ils eurent :

3.1 Joseph de MONTLEZUN, seigneur de Brax et de Limport.
En 1560, eut lieu un procès entre noble Jean Desplots, seigneur de Farat, comme tuteur des biens de Joseph de Montlezun, seigneur de Limport, et Charles de Bezin (Voisins) et Jeanne de Montlezun, mariés[1980], ce qui indique une proche parenté probable de Jeanne de Montlezun avec Joseph de Montlezun.
En 1564, il y avait un procès entre Jeanne de Montlezun, dame de Saint-Michel, d'une part, et Joseph de Montlezun, fils et héritier de feu Jean de Montlezun, seigneur de Limport[1981], le 4 septembre de la même année la place d'Avezan fut adjugée à Odet de Foix, comme tenant lieu des roi et reine de Navarre, à la charge de payer 3 500 livres à Joseph et Anne de Montlezun[1982].
Joseph de Montlezun avait épousé en premières noces **Anne de MARTEL,** les biens de cette dernière, épouse de Joseph de Montlezun, seigneur de Limport et de Brax, fille de noble Jean de Martel, bourgeois de Montauban et de Claire de Buisson, furent partagés en 1571[1983].
Il avait épousé, en secondes noces, **Jeanne du PIN** et mourut avant 1575 sans postérité.
Le 12 janvier 1577, eut lieu le règlement des droits entre Renée de Montlezun, femme de Jean de Pins, et Jeanne du Pin, veuve de Joseph de Montlezun, seigneur de Brax et de Limport[1984].

3.2 Renée de MONTLEZUN, dame de Brax et de Limport, après de la mort de son frère Joseph.
En 1564, Renée de Montlezun, femme de Jean de Pins, était en procès avec Jean Desplots, seigneur de Farat, tuteur de Joseph de Montlezun au sujet des biens laissés par feue Catherine de Verduzan, tante de la demanderesse[1985].
En 1575, Renée de Montlezun, femme de Jean de Pins, seigneur du Lac, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, appelant de Me Bernard Descuraing, conseiller en la Sénéchaussée, commissaire-député, était en procès contre Jeanne du Pin, veuve de Joseph de Montlezun, seigneur de Brax, il fut ordonné que ladite de Montlezun, jouirait des biens et hérédité de feu Jean de Montlezun, seigneur de Brax et de feue

[1978] AD. Gers Vergès I 2423 n°12223
[1979] AD.HG B 49
[1980] AD. Gers B 10
[1981] AD. Gers B 13
[1982] AD. Gers B 13
[1983] AD. Gers Vergès I sup 400
[1984] AD.HG B 75
[1985] AD. Gers B 13

Jeanne de Verduzan, ses père et mère, mais que ladite du Pin jouirait de la pension à elle adjugée et pour son habitation de la moitié du château de Brax ou d'autre maison qui lui serait baillée, commode et convenable, en rapport avec son état et sa qualité, faisant droit sur l'appel interjeté par la dite de Montlezun, il fut ordonné de rendre à ladite du Pin les clefs principales de la maison et du jardin et pigeonnier dudit Brax[1986].

Renée de Montlezun, comme héritière de Joseph de Montlezun, et son mari Jean de Pins, seigneur du Lac, appelant du bailli de Brulhois, étaient en procès, en 1580, avec Jean Secondat, seigneur de Roques[1987].

Elle avait épousé **Jean de PINS,** seigneur du Lac, puis de Brax et de Limport, fils d'Hector de PINS, écuyer, seigneur du Bourg, et de Jeanne CORDIER.

Jean de Pins, dit le capitaine Bourg, servit dans la guerre de Piémont puis en Toscane comme enseigne de la compagnie d'ordonnance de M. de Charry, en 1554 et 1555, en 1584, il était gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi.

Il épousa, en secondes noces, Jeanne de La Roque, fille de Philippe de La Roque, seigneur de La Roque d'Ordan, en Armagnac, et de Mathurine de Bar[1988].

Compte tenu de la chronologie les deux enfants de Jean de Pins (Hérard et Madeleine de Pins, qui se marièrent chacun en 1584) sont issus de sa première union et non de la seconde, au contraire de ce qu'a écrit Jules Villain.

XXVIII
Seigneurs de Saint-Martin

Une branche, non rattachée, tenait Saint-Martin, au diocèse d'Auch, dont trois membres apparaissent au 16ème siècle.

Bertrand de MONTLEZUN, seigneur de Saint-Martin.

Il épousa **Comtesse de LA FITTE**, fille de feu Manaud de LA FITTE, seigneur d'Arcamont (en Roquelaure, Gers), qui était en procès, le 15 janvier 1515, contre Jean de LA FITTE, seigneur d'Arcamont, et son fils Philippe[1989].

Aymeric de MONTLEZUN, seigneur de Saint-Martin.

Il épousa, avant 1540, **Jacquette de PINS,** fille de René de PINS, seigneur de Pins-Villatte, Justaret et de sa première épouse Gaillarde de VABRES[1990]

En 1548, Bernard de Bazignan, écuyer, d'Aliat, et Jean de Rochefort, son tuteur, avait laissé en afferme à Jacquette de Pins, femme d'*Odet* de Montlezun, écuyer, seigneur de Saint-Martin, les profits des maisons nobles de *Lyot* et de Béraut assis au marquisat de Fimarcon, pour 8 mois, la vente fut faite le 22 mai 1561[1991].

[1986] AD. Gers B 16

[1987] AD. Gers B 18

[1988] Jules Villain, *op.cit.,* t.I, pp.379, 380 ; Blaise de Monluc, *op.cit.,* p.1555, détaille les actions de Jean de Pins pendant la campagne d'Italie

[1989] André Navelle, *op.cit.,* t.VI, p.25, produisant AD.HG B 2019

[1990] Jules Villain, *op.cit.* ,I, p.376

[1991] AD. Gers I 2413 n°13463

27 juin 1548, Jean Pierre de Pins, seigneur de Pins, devait 3 000 livres de dot à sa sœur Jacquette de Pins, épouse de Méric de Montlezun, seigneur de Saint-Martin (diocèse d'Auch), cette dette fut reportée à Raymond Bérail[1992].
On cite le 5 juin 1549, une quittance d'Aymery de Montlezun, seigneur de Saint-Martin, à Raymond de Bérail, seigneur de Gragnague de 2 000 livres sur 3 000 livres que Jean Pierre de Pins, jeune lui a cédées[1993].
Le 18 octobre 1568, un acte mentionne la défense à Aymeric de Montlezun (seigneur de Saint-Martin) et Jacquette de Pins, mariés, de troubler Guinot d'Antras dans la possession de la place de Garies[1994]
Le 22 mai 1570, eut lieu la confirmation d'une sentence arbitrale rendue sur des contestations élevées entre Jacquette de Pins, femme d'Aymeric de Montlezun, d'une part, et Claude et Jean Raymond de Pins, d'autre[1995].
Le 12 septembre 1584, eut lieu une confirmation d'une sentence du lieutenant du sénéchal d'Armagnac concernant Sans de Bezolles, seigneur de Crastes (frère de Françoise de Bezolles qui avait épousé Bernard de Lary puis Jean de Montlezun, seigneur de Baratnau), et Aymeric de Montlezun, seigneur de Saint-Martin[1996].

Seignoret de MONTLEZUN, seigneur de Saint-Martin, Biague.
En 1540, Seignoret de Montlezun, dénombra la 3ème partie de Saint-Martin, Biague, et la seigneurie entière de Baubens[1997](en Crastes, Gers.)
En 1553, il y avait un procès entre Seignoret de Montlezun, seigneur de Saint-Martin, Viague (Biague) et Arnaud de Guilhem, du lieu de Nougaroulet[1998]
En 1560, il y avait un procès entre Seignoret de Montlezun, coseigneur de Saint-Martin, Viague, et les consuls dudit lieu[1999]

XXIX
Personnes isolées

Les données non référencées proviennent, pour la plupart, de Maurice Vuillier.

Vers 1400, Jeanne de Montlezun de Larroque épousa Guillaume de Larroquan, seigneur de Réjaumont, Larroque-Engalin, qui vivait en 1424

Le 19 janvier 1415, Mathieu de Montlezun, écuyer, reçut ses gages et ceux de sa compagnie[2000]

2 juillet 1417, Codicille de Simone de Montlezun, femme de Michel de Faudoas[2001]

[1992] AD.HG 3 E 5226 Lobeyie, notaire, acte produit par André Navelle, *op.cit.,* VII, p.253.
[1993] AD.HG 3 E 5231, Lobeyrie, notaire, acte produit par André Navelle, *op.cit.,* VII, p.253
[1994] AD.HG B 61
[1995] AD.HG B 65
[1996] AD.HG B 89
[1997] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13442
[1998] AD. Gers B 4
[1999] AD. Gers B 10
[2000] La Plagne Barris, *Seceaux gascons,* p.396

Le 30 juin 1419, Lobat de Montlezun, procureur de Bernard de Montlezun, avoua tenir des fiefs en la juridiction de *Gadie.*[2002](Gariès ?)

Le 10 avril 1420, Géraud de Montlezun comme mari et procureur de Marie d'Averède (Aberède), rendit hommage[2003]

En 1424, Annette de Montlezun épousa Jean de Manas, seigneur d'Avezan, Montgaillard[2004]

Le 11 novembre 1424, Catherine de Mersse donna quittance à Jean Antoine de Montlezun, elle était fille de Catherine de Montlezun, sœur d'Antoine, fille du sieur de Morane[2005]

Vers 1440, Alexandre de Saint-Gresse avait épousé Marie de Montlezun, fille de Frix de Montlezun, 6ème fils du comte de Pardiac, d'où Jacques de Saint-Gresse, seigneur de Séridos, qui épousa Jeanne de Ferrabouc, fille de Louis de Ferrabouc, seigneur de Camarade ; Bertrand de Saint-Gresse, seigneur de Sérodos épousa Marguerite de Ferrabouc, sœur de Jeanne ; Honorette de Saint-Gresse[2006].

Vers 1450, Jean de Got (alias du Gout) du Bouzet, seigneur du Bouzet épousa en premières noces Catherine de Montlezun[2007].

Vers 1450, Jeanne de Montlezun épousa Carbonneau de Bassabat, leur fils Géraud de Bassabat épousa vers 1484 Cécile de Roquelaure.

Avant 1456, Arnaud Guilhem de Montlezun, seigneur de Montestruc, mort avant 1456, avait épousé Bourguine de Bezolles.

Le 23 juin 1460, Bertrand de (la) Barthe, Jeanne et Jean de Montlezun étaient en procès contre Jean de Viran[2008](Biran)

Vers 1460 (?), Catherine de Montlezun ? était l'épouse d'Etienne (Estévenot) de Talauresse, d'où Anne de Talauresse, épouse de Bertrand de Luppé. Compte tenu de la chronologie il paraît impossible que son époux le même que celui qui épousa Marguerite de Navailles en 1531 d'où postérité. Etienne de Talauresse avait épousé, en premières noces Estévenotte de Poylohaut ; c'est peut-être le même Etienne de Talauresse qui épousa, en secondes noces (avant 1469) Anne du Lion,dame de Saumont, Podenas, fille d'Espan III du Lion, seigneur de Viane, Villeségur, abbé lai d'Orthez, et de Marguerite de Besaudun, cette chronologie a été

[2001] Ledru, *Maison de Faudoas,* II, 291
[2002] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13470
[2003] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13442
[2004] Joseph Noulens, *Maison de Galard,* t.4, p.334
[2005] AD. Gers I 2431 n°2051
[2006] Noulens, *Maisons de Gascogne*
[2007] Joseph Noulens, *Maisons historiques de Gascogne,* Notice du Bouzet, p.184
[2008] AD.HG B 1988, acte produit par André Navelle, *op.cit.,* VII, p.251

établie en fonction de ce que l'on sait sur Etienne de Talaurese et son homonyme qui doit être son frère aîné[2009].

5 mai 1461, Anne de Montlezun veuve d'Ayssieu de Montesquiou[2010]

Juillet 1474, Condorcin de Montlezun, seigneur de Saint-Go

12 mars 1483, contrat de mariage de Jean de Montlezun avec Jeanne, fille de Jean de Tiurus, seigneur de La Cassagne[2011].

Vers 1490, Elisabeth de Montlezun-Clermont épousa Antoine de Preissac, d'où Jeanne de Preissac qui épousa, le 15 août 1521, Pierre de Cours, seigneur de la Salle[2012].

Vers 1500, mariage de *Nastin* de Montlezun, seigneur de Poix, Busen, et d'Anne du Lau, fille Carbon du Lau, seigneur de la baronnie du Lau, de Noulens, et de Quitterie de Montesquiou, dame de Lauraët, sa seconde épouse[2013] (épousée avant le 1er janvier 1480)

1504-1524, Françoise de Montlezun épousa dès le 8 janvier 1504 (reconnaissance de dot) Jean Aymeri de Serres, seigneur de Rieucazé ; le 1er avril 1524, veuve du seigneur de Rieucazé, elle était en procès contre Arnaud Raymond d'Antist, seigneur de Mauran[2014].
Avant 1510, Françoise de Montlezun épouse Jean Aymeric de Serres, seigneur de Rieucazé, d'où Catherine épouse de Jean de Pardaillan, seigneur de Rieucazé

1510, Jean de Castillon, seigneur de Mauvezin, épousa Anne de Berrac, fille de Gilles de Berrac, seigneur de Cadreils, et d'Anne de Montlezun[2015].

17 mai 1510, Quittance de 50 écus de la dot de Jeanne de Lisle par Jean de Montlezun, sieur de Riguepeu.

Vers 1510, Antoine de Montlezun, seigneur de Merles les *Letirces,* épousa la fille aînée de Jacques de Touges et d'Annette de Vize[2016].

Vers 1520, Marie de Montlezun épousa Samson d'Artigole, leur fille Marie d'Artigole épousa, par contrat 18 juin 1545, Jean d'Anglade, seigneur de Sarrazan.

13 août 1527, Contrat de mariage de Peyrot (Pierre) d'Esparbès, seigneur de Belloc et de Jeanne de Montlezun, fille d'Antoine de Montlezun, seigneur de Meilhan, et d'Anne de

[2009] Jacques de Cauna, *Cadets de Gascogne, La maison de Marsan de Cauna,* t.III, pp.10-13
[2010] AD.HG B 1989, acte produit par André Navelle, *op.cit.,* VII, p.252
[2011] Fonds 25 J Y.2.2
[2012] Joseph Noulens, *Maisons historiques de Gascogne,* Notice du Bouzet, Généalogie Cours, p.25
[2013] Woelmont de Brumagne, 2ème série, p.526
[2014] AD.HG B 2023, acte produit par André Navelle, *op.cit.,* VII, p.252
[2015] Jacques de Cauna, *Cadets de Gascogne, La maison de Marsan de Cauna,* t.III, p.185
[2016] AD. Gers Vergès I 3443

Montlezun[2017], cette donnée a entraîné des erreurs sur l'identité d'Anne de Montlezun, présumée mère de Jeanne de Montlezun, Michel Chevallier la dit fille de Gaillard de Montlezun, seigneur de Montcassin, et de Catherine de Lupiac, ayant épousé successivement, le 25 janvier 1530, Jacques du Cos, seigneur de La Hitte, et Antoine de Montlezun, seigneur de Meilhan, qui testa le 29 janvier 1527, fils d'Antoine et d'*Esclarmonde* (Florimonde) de Massas, ce qui est incohérent (il faudrait que ce soit l'inverse). Françoise d'Ambert, seconde épouse d'Antoine de Montlezun, seigneur de Meilhan, testa le 20 juin 1517, nommant ses filles Antonie et Jeanne de Montlezun. Cette dernière pourrait être l'épouse de Pierre d'Esparbès.
Si Antoine de Montlezun, seigneur de Meilhan, avait épousé (en 3èmes noces) Anne de Mintlezun de Lupiac, ce serait après juin 1517, il n'est pas impossible mais difficile à croire qu'il ait eu une fille Jeanne qui se marie par contrat âgée de 8 ou 9 ans.

1527, Jean de Piis, seigneur de Puybardon (vivant en 1527), marié à Isabeau de Bannes, qui eut une fille Miramonde de Piis qui épousa Odet de Montlezun.

13 janvier 1537, contrat de mariage de Catherine de Montlezun avec Louis de Lamezan, seigneur d'Agues[2018], elle serait fille de Théobald

1er janvier 1539, Procès du procureur contre Bertrand de Montlezun, seigneur de Troncens, près de Montlezun, âgé de 45 ans ou environ, marié il y a 24 ou 25 ans avec Antonie d'Estaing, de Dours, en Bigorre, dont il a 2 fils et une fille, accusé d'avoir fait de la fausse monnaie, il est banni du royaume par arrêt du 18 décembre 1541[2019]

Amanieu de Montlezun, dénombra, en 1540, la seigneurie de Marseillan[2020].

1569, Jeanne de Montlezun veuve de noble Guy Seglan, d'Alan[2021]

2 février 1570, quittance pour 4 225 livres pour Bertrand de Montlezun et Anne de Léret en faveur de noble Antoine de Léret[2022]

1574, Aymeric de Montlezun, tuteur des héritiers de Bernardin de Ferrabouc, est en procès contre des Benque[2023], les contestations sont réglées le 21 juillet 1575[2024]

Avant 1575, une serie de procès rapportés en 1621, font apparaître Frize de Montlezun première femme de Bernard de Nogaret, seigneur d'Auribail, qui épousa en secondes noces,

[2017] Jules Villain, *op.cit.,* t.II, p.1258
[2018] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13439
[2019] AD. Gers I 2423 n°13422
[2020] AD. Gers Vergès I sup 400 n°13442
[2021] AD.HG 3 E 9430bis Cazères
[2022] AD. Gers I 2431 n°2051
[2023] AD. Gers B 15
[2024] AD. Gers B 72

vers 1575, Marie de Noé, veuve de Thomas de Lamezan (épousé par contrat 7 novembre 1560)

1580, Paule (de Lafon) de Fénayrols, femme d'Adrien d'Aure, vicomte de Larboust , a reçu 41 écus de Jean de Montlezun, seigneur de *La Garde* et de Catherine de *Grane* (Garrané ?), sa femme[2025].

Vers 1580, Paule de Montlezun tutrice de ses deux enfants Jean Jacques de Saint-Gresse, seigneur d'*Ascous*(Asques ?), Anne de Saint-Gresse, mariée à Jean de Putz, seigneur de Bétricot, feu son mari Hector de Saint-Gresse, seigneur de Bouscat[2026]..
7 décembre 1603, Jean Jacques de Saint-Gresse, seigneur de Bouscat (fils d'Hector et de Paule de Montlezun), épousa Catherine de La Mazère, nièce de Jean Jacques de Montlezun, et partant, sa cousine[2027] ; 1606, liens entre Jacques de Saint-Gresse, seigneur d'Asques, avec Antoine de Montlezun, sieur de Béraud[2028]

22 juillet 1580, Bertrand de Montlezun, seigneur de Troncens, transaction de juillet 1541[2029]

1581, noble Jean de Montlezun, seigneur de Lagante, présent à une procuration d'Anne de Custos, feemme de noble Bertrand *Cathan*[2030].

1581, Procès d'Anne de Montlezun, veuve d'Antoine *Cabanca,* écuyer, et Me François et Michel Vignaux[2031].

11 février 1586, pactes de mariage et donation de Jean Astugue et Catherine de Montlezun, fille de Blaise[2032] (Sempesserre ?)

Avant le 8 décembre 1596, Mort de Louise de Montlezun, femme de Bernard ou Bertrand de Bezolles, seigneur de Combarieu.

1599, Mariage de Jean de Rivière, seigneur de Lengros, et d'Henrie de Rivière, d'où Charles de Rivière, vicomte de Labatut, qui épousa, le 9 janvier 1621, Angélique de Luppé, fille d'Hector de Luppé et de Catherine de Montlezun de *Gensac* (Sensac), assisté de sa sœur Hilaire de Luppé, dame d'Ornano[2033], Hilaire de Rivière était fille d'Hilaire (de Montlezun) de Sensac, (confusion avec Gensac)

[2025] AD.HG 3 E 25124, Arnaud Navarre, notaire de Lisle
[2026] Joseph Noulens, *Maisons de Gascogne,* I, pp.443, 444
[2027] Joseph Noulens, *Maisons de Gascogne,* p.416
[2028] AD.HG 3 E 16158
[2029] AD. Gers Vergès I 21128 n°5753
[2030] AD.HG 3 E 25161 L'Isle en Dodon
[2031] AD. Gers B 18
[2032] AD.HG Reg Ins n°2
[2033] AD. Gers Vergès I 2612

Vers 1610 (?), Marie de Montlezun, fille de Jean de Montlezun, seigneur de *Magensan* (Margastau ou Marguestau) épousa Ogier François de Boulouix, leur fille Hélène de Boulouix épousa, par contrat 13 septembre 1638, Frix Antoine de Boulouix, elle était assistée de son grand-père maternel Jean de Montlezun, seigneur de *Magensan,* et de plusieurs Luppé[2034]

29 juillet 1611, Catherine de Couture, dame de Moncaup, et Bertrand de Montlezun, coseigneur de Sempesserre, sont défendeurs dans un procès et arrêt du parlement de Toulouse du 12 février 1625, obtenu par Bertrand de *Vezin* (Voisins), Alexandre de Montaut-Castelnau, et d'autres, et le syndic des biens tenants de Saint-Pesserre, contre Bertrand de Montlezun de Saint-Pesserre et Catherine de Coutures[2035].

1619, Jean de Montlezun, seigneur de Margastau, *Montus,* Martisserre, reçoit une quittance de Paul de Luppé, seigneur de Maravat[2036].

1627, Jeanne de *Luxeube* (Lasseube), veuve de Bernard de Montlezun, seigneur de Larrieu, mère pitoyable de leurs enfants, est en procès contre Bernard de Lary, sieur de Latour[2037].

2 février 1650, contrat de mariage d'Antoine de Ferragut, seigneur d'Estieux, fils de Bertrand de Ferragut et de Jeanne de Ferragut, avec Jacquette Odette de Montlezun
5 avril 1679, procuration d'Odette de Montlezun, veuve d'Antoine de Ferragut[2038]
26 décembre 1724, Antoine de Ferragut Montlezun, chevalier, sieur d'Estieux fils de feu Antoine de Ferragut et d'Odette de Montlezun, seigneur et dame d'Estieux[2039].

17 avril 1654, testament de Blaise de La Ville, seigneur de Rousès, enseveli à Astaffort, marié à Anne de Montlezun, héritier universel Hercule de Massas, fils de Jean François de Massas, seigneur de Rousès et de feue Anne de La Ville, sa fille[2040]

8 janvier 1656, Jean de Montlezun, sieur de Motte, cité avec Emmanuel de Montlezun, sieur de Ricourt[2041]
5 mai 1663, Jean de Montlezun, seigneur de *Motte* dit de *La Trilhe,* héritier de sa femme Adrienne de *Baccarère,* fille de feu noble Jean de *Baccarère*[2042]

1666, dénombrement de Marguerite de Gariépuy, veuve de François de Montlezun, seigneur du Castéra, au nom de Jeanne de Montlezun, sa fille[2043].

[2034] AD. Gers Vergès I 2015 n°10359
[2035] Fonds 25 J 2ème partie Inventaire, XXIII, liasse VI
[2036] AD. Gers E 168
[2037] AD. Gers B 36
[2038] J. de Caesalade du Pont, *Revue de Gascogne,* 1878, pp.45 et 46, Maintenue de noblesse d'Antoine de Ferragut, seigneur d'Estieux
[2039] AD. Gers B 422
[2040] AD. Gers 3 E 553-24
[2041] AD. Gers I 2433 n°13460
[2042] AD. Gers I 2433 n°9005
[2043] AD. Gers A 31

1668, Dénombrement d'Olvier de Montlezun, seigneur de Réjaumont[2044].

6 juillet 1683, Mathieu Albaret, procureur au Parlement, épousa en premières noces Jeanne Dumas fille de feu Jérôme, procureur au parlement, et d'Isabeau de Montlezun[2045] .

27 février 1687, Procès de feu François Abraham de Mauléon, seigneur de Saint-Sauvy, contre Louis de Bezolles, seigneur de Crastes, et Jeanne de Montlezun de Castera[2046]

23 décembre 1703, lettres de chancellerie délivrées par le parlement de Toulouse à Paule de Montlezun pour lui permettre d'accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de feu son mari Gaspard d'Hébrail, comte d'Alon, brigadier des armées du Roi qui l'avait instituée son héritière[2047]

1747, Donation de Charles Joseph, marquis de Montlezun, baron de Belpech, envers le sieur François Gavarret de *Lapeyroux* de Plieux[2048].

1770, Marie Françoise de Montlezun de Montcassin épousa François de Fumel de Montaigu[2049]

12 février 1771, Thérèse Charlotte Louise Clémentine de Luppé, fille de Louis, comte de Luppé du Garrané, et de Françoise Sidonie de Colbert épousa le 12 février 1771 Pierre Sylvain, comte de Montlezun, fils de feu Jean Jacques de Montlezun et de Marie de Fumel, selon un certificat d'Alexandre César d'Anterroches, évêque de Condom, du 9 février 1771 à la suite de de la proclamation des 3 bans réglementaires, selon lequel aucun empêchement canonique ni civil n'avaient été relevés[2050].

Douillac, révision le 30 juin 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

[2044] AD. Gers A 19
[2045] Jules Villain, *op.cit.,* I, 3
[2046] BnF Chérin 132
[2047] AD. Ariège B 146, Gaspard d'Hébrail était le frère de Jean d'Hébrail qui avait épousé Anne de Montlezun de Tajan
[2048] AD. Gers B 445
[2049] Woelmont de Brumagne
[2050] AD. Lot-et-Garonne Fonds 25 J E.4.51 ; E.4.52 pour la date du mariage

Famille de NOGEROLLES

I Seigneurs de Lapeyrouse p.323

II Seigneurs de La Mothe p.330

III Seigneurs de Sémalens, Saint-Rustice p.337

IV Personnes isolées p.341

La généalogie de cette famille originaire de Castres, établie principalement à Toulouse et à L'Isle-Jourdain a été publiée par André Navelle[2051] puis complétée par Maurice Vuillier[2052], ce document complète cette généalogie grâce à des actes fournis par Maurice Vuillier et grâce à d'autres sources.

[2051] André Navelle, familles nobles et notables du Midi toulousain, t.VIII, pp.47-53

[2052] Cet auteur indique l'ascendance de personnes alliées, sans en fournir la preuve, nous les mentionnons avec les mots « dit ou dite, sans preuve, fils ou fille de (ou une autre parenté) », ou une phrase équivalente.

Cette famille portait : « de gueules à trois bandes d'argent[2053]

I
Seigneurs de Lapeyrouse

I Guillaume de NOGEROLLES

Notaire à Castres le 15 février 1485[2054], c'est probablement lui, qui dit Guillaume de Nogerolles, docteur en droit, habitant Toulouse, testa en 1494[2055].

C'est lui ou son présumé fils homonyme qui, dit le 20 juin 1493, noble Guillaume de Nogerolles, bachelier ès lois, jadis de Castres, actuellement à Toulouse acheta une maison à Léguevin[2056].

Il est probablement le père de :

2.1 Jean de NOGEROLLES, qui suit

2.2 Jacques de NOGEROLLES, licencié ès lois.

Il fit ses études au collège Saint-Raymond jusqu'au 18 juillet 1497, date à laquelle il donna une procuration à Guillaume et Jean de Nogerolles, licencié ès lois pour renoncer à sa place au collège Saint-Raymond[2057].

2.3 Guillaume de NOGEROLLES.

Bachelier ès lois, jadis de Castres, il était prêtre à Léguevin, le 23 mai 1497, puis prêtre à Toulouse, jadis à Castres, le 15 mars 1499, date à laquelle il reconnut une dette[2058].

2.4 Riquette de NOGEROLLES.

Le 31 janvier 1526, noble Riquette de Nogerolles, veuve de Jacques de Boscredon, mère des héritiers pupilles, épouse en secondes noces de de noble Arnaud Guillaume de Sabonnières, coseigneur de Beaupuy, reçut des héritiers 1 200 livres de dot plus 600 livres d'augment plus 200 livres de legs de Jacques de Boscredon, elle se constitua 1 400 livres de dot[2059].

Elle avait épousé en premières noces, avant 1522, dotée de 1 200 livres, noble **Jacques de BOSCREDON, co**seigneur de Montauriol, qui testa le 24 août 1524 et mourut avant 1525[2060].

Elle épousa en secondes noces en 1526 (avant le 31 janvier) **Arnaud Guillaume de SABONNIERES,** seigneur de Beaupuy, veuf avec des enfants d'une épouse non nommée. Arnaud Guillaume de Sabonnières testa le 11 mai 1540, instituant héritiers

---

[2053] A.lphonse Brémond, *Nobiliaire toulousain,* II, p. 207.

[2054] André Navelle, *op.cit.,* t.VIII, p.47, produisant AD.HG B 6

[2055] AD. Gers 160

[2056] André Navelle, *op.cit.,* t.VIII, p.48, produisant AD.HG 3 E 4825 bis, de Lacu, notaire.

[2057] André Navelle, *op.cit.,* t.VIII, p.48, produisant AD.HG 3 E 5123, Landes, notaire

[2058] André Navelle, *op.cit.,* t.VIII, produisant AD.HG 3 E 5948, Mosdurier, notaire, pour l'acte de 1497 et AD.HG 3 E 5123, Landes, notaire, pour l'acte de 1499.

[2059] André Navelle, *op.cit.,* t.VIII, p.48, produisant AD.HG 3 E 408, Astorg, notaire.

[2060] André Navelle, *op.cit.,* t.VIII, p.48

ses trois enfants et mourut avant le 22 août 1542, date du testament de son fils Jean de Sabonnières, seigneur de Clarac, marié avec Seguine de Saint-Pastou dont il avait un fils Vital de Sabonnières, institué héritier universel[2061].

II Jean de NOGEROLLES, seigneur de Lapeyrouse (en Léguevin, Haute-Garonne), coseigneur d'Hautpoul (en Mazamet, Tarn.)
Sa biographie, qui suit, est indiquée par André Navelle, produisant des preuves : Originaire de Castres, bachelier ès lois, il fut reçu, le 17 juillet 1483, au collège Saint-Raymond où il entra le 20 juillet 1483, il fut licencié ès lois.
Licencié ès lois, il était juge de L'Isle-Jourdain, le 12 novembre 1493, il l'était encore le 2 novembre 1500, il fut capitoul en 1502, il était juge de Villeneuve de Lavaur le 13 mars 1504, fut reçu procureur général au parlement de Toulouse le 28 février 1509, puis conseiller au parlement de Toulouse de 1512 à 1521.
Il testa le 15 janvier 1521 (n.st), instituant héritiers universels Guy de Nogerolles, son premier fils du premier mariage et Pierre de Nogerolles, son premier fils du second mariage[2062] et mourut le 4 février 1521[2063].
Il avait épousé, en premières noces, avant 1495, **Marie de PUYBUSQUE,** fille de Raymond de PUYBUSQUE, seigneur de Paulhac, et de Fleur BASTIER de Castelnau, qui mourut peu après le 5 décembre 1498 date à laquelle Jean de Nogerolles dit avoir une femme et trois enfants.
Il avait épousé, en secondes noces, **Marthe de CASTELNAU**, dite sans preuve fille de Germain de CASTELNAU, sieur de Bareilles, et de Rose de LESCURE.
Marthe de Castelnau testa, veuve, le 16 février 1541, léguant à son fils Pierre de Nogerolles quelques rentes en blé, vigne, et argent, léguant 5 sols à sa fille Claire, épouse de Jean Cati et 50 livres à leur fils Jean Cati, 5 sols à sa fille Jeanne épouse de Jean Sinery, docteur en droit de Pamiers, 5 sols à sa fille Gabrielle, épouse de *Jean de Croso* et 50 livres à leur fils Jean, instituant héritiers universels ses fils Laurens et Etienne[2064]. Le 17 novembre 1541, elle fit une transaction avec Guy de Nogerolles, lieutenant principal au sénéchal d'Armagnac, lui cédant ses droits sur une maison laissée par feu Jean de Nogerolles et la moitié de son douaire de 50 livres plus une métairie, Laurent et Pierre de Nogerolles cédèrent leurs droits à Guy de Nogerolles, leur frère, contre 1 000 livres[2065]. Le 20 avril 1545, elle donna à son fils Etienne de Nogerolles tous ses biens de Malves[2066].
Enfants du premier lit :

3.1 Guy de NOGEROLLES, seigneur de Lapeyrouse, qui suit.

[2061] AD.HG 3 E 11861
[2062] AD. Gers 99
[2063] André Navelle, *op.cit.,* t.VIII, p.48, produisant AD.HG 3 E 5404 et 5405, Mandinelli, notaire, pour les actes de 1483 ; AD.HG 3 E 2710, Chavalhon, notaire, pour l'acte de 1493, et AD.HG 3 E 6737, Richery, notaire pour l'acte de 1500. André Navelle indique les deux unions, les parents de Marie de Puybusque et les enfants nés des deux unions
[2064] AD.HG 3 E 5190
[2065] AD.HG 3 E 6008
[2066] AD. Gers 98

3.2 Guillaume de NOGEROLLES, auteur de la branche des seigneurs de Lamothe.

3.3 Bourguine de NOGEROLLES.

Elle mourut avant le 30 juillet 1585, date du testament de sa fille Martine de L'Hôpital, veuve de Pierre de Nos, seigneur de Vigoulet, conseiller du Roi[2067].

Elle avait épousé Jean de L'HÔPITAL[2068] dit de Lagriffoul, sieur de Lagriffoul, conseiller au parlement de Toulouse (1521-1552), qui résidait au n° 28 de la rue de Pharaon[2069].

Enfants du second lit :

3.4 Pierre de NOGEROLLES, **auteur de la branche des seigneurs de Saint-Rustice.**

3.5 Etienne de NOGEROLLES, écuyer, seigneur de Saint-Sernin.

Le 19 janvier 1545, Laurent et Etienne de Nogerolles, frères, achetèrent à Pierre et Jean Somera, père et fils, du lieu de Baziège, des pièces de terre[2070]. Le 21 mai 1547, il y eut un échange entre Etienne de Nogerolles, sieur de Saint-Sernin, et Raymond Roger de Mauléon, sieur de Soulan, d'une pièce de terre, à Saint-Sernin, pour une métairie à Saint-Anatoly, juridiction de Lanta[2071]. Etienne de Nogerolles dénombra, en 1554 et 1558, la seigneurie de Saint-Sernin en Lauragais[2072]. Le 22 avril 1561, Jean d'Antignac, sieur de Caudeval vendit la seigneurie de Saint-Sernin à Jean de Salinier qui en vendit une partie le 3 mai suivant à Etienne de Nogerolles[2073].

Etienne de Nogerolles testa le 24 novembre 1569[2074], puis une seconde fois, le 2 avril 1571[2075]. Il reconnut une dette de 250 livres le 14 novembre 1571, dans la maison de François de Maillac, seigneur de Palays et de Sarrecave, pour l'achat de la métairie de Sarrecave fait à François de Maillac le 14 août précédent[2076]. Il obtint un arrêt en adjudication de décret le 28 janvier 1585.[2077]

Il mourut dès 1597, date à laquelle Jeanne (des Guillots) de Labouriasse est dite veuve[2078]. En 1599, Françoise et Jeanne de Nogerolles furent nommées filles et cohéritières d'Etienne de Nogerolles, seigneur de Saint-Sernin[2079].

[2067] AD.HG 3 E 2625, Céleri, notaire, Toulouse
[2068] AD. Gers 229
[2069] Maurice Vuillier, se référant à Chalande (*Histoire des rues de Toulouse,* p.204.)
[2070] AD. Gers 58
[2071] AD. Gers 81
[2072] Alphonse Brémond, *op.cit.,* II, p. 207.
[2073] AD. Gers 14 et 15, Jean Galaup, notaire pour la vente du 22 avril, Bodon, notaire de Toulouse pour celle du 3 mai 1561
[2074] AD. Gers 29, Glandier, notaire
[2075] AD. Gers 28
[2076] AD.HG 3 E 37856 Lherm ; AD. Gers 46
[2077] AD. Gers 21
[2078] AD. A 5 E 5201 (88)
[2079] AD. A 5 E 5203 (66)

Il avait épousé en premières noces, par contrat du 4 décembre 1576, **Jeanne de SAINTE-COLOMBE**[2080]**.**
Il avait épousé, en secondes noces, **Jeanne (des GUILLOTS) de LABOURIASSE**
Enfants du premier lit :

1° Françoise de NOGEROLLES, dame de Saint-Sernin
Elle fut citée, vivante, le 6 septembre 1626, dans le contrat de mariage de son fils Guillaume de Villeneuve, seigneur de Saint-Sernin avec Suzanne de Montfaucon[2081].
Elle avait épousé, par contrat du 2 juillet 1603, **Gaspard de VILLENEUVE**, seigneur de Croisillat (à 2 km de Caraman, Haute-Garonne), fils de Jean Jacques de VILLENEUVE, seigneur de Croisillat, et de Françoise (alias Marguerite) d'AURIOL, leur fils Guillaume de Villeneuve hérita de la terre de Saint-Sernin[2082].

2° Jeanne de NOGEROLLES, dame d'Andaure.
Elle mourut avant le 12 octobre 1643, date du contrat de mariage de sa fille Marthe des Guillots avec noble Pierre de Clarac, seigneur de Roquesérière, fils de Bertrand de Clarac, seigneur et baron de Roquesérière, Mirepoix[2083].
Elle avait épousé par contrat du 4 février 1604 **Guillaume des GUILLOTS,** seigneur d'Andaure, fils de noble Jean Michel des GUILLOTS, sieur du Faget et de La Borie, la future fut assistée de Jeanne (des Guillots) de Labouriasse, veuve d'Etienne de Nogerolles, seigneur de Saint-Sernin, sa marâtre, et de Françoise de Nogerolles, sa sœur aînée, le futur fut assisté d'Antoine des Guillots, son frère[2084].

3° Marthe de NOGEROLLES.
Marthe de Nogerolles apparut dans un procès, à Toulouse, le 4 mai 1605, dans lequel comparut Germaine de Nogerolles, veuve de Raymond de Durand, trésorier général de France en la province de Languedoc, entre Françoise de Nogerolles, femme de Gaspard de Villeneuve, d'une part, et Jeanne et Marthe de Nogerolles, ses sœurs, et Antonie de Cati, veuve de Pierre de Saint-Plancat, docteur et avocat en la Cour, d'autre, ladite dame de Nogerolles (Germaine) offrit de délivrer certains papiers d'Etienne de Nogerolles, à Marthe de Nogerolles, à Gaspard de Villeneuve, mari de Françoise de Nogerolles, et à Guillaume des Guillots, mari de Jeanne de Nogerolles, fut présent Pierre de Nogerolles, docteur et avocat en la Cour[2085].

[2080] Maurice Vuillier, se référant à AD. Gers, sans précision.
[2081] AM. Toulouse II 157
[2082] Jean Ramière de Fortanier, *Les droits seigneuriaux dans la sénéchaussée de Lauragais (1553-1789),* p. 339.
[2083] AD. Aude B 1995, ; Jeran Antoine de Cantalauze, notaire d'Avignonet
[2084] AD.Aude B 1987 du 23 juin 1609, date de l'expédition de l'acte, retenu par Antoine Cathelan, notaire de Beaupuy Garnagues
[2085] AD. Gers

En 1607, Marthe de Nogerolles, fille de feu Etienne de Nogerolles, seigneur de Saint-Sernin, nomma procureur Guillaume des Guillots, seigneur d'Andaure et de Labouriasse[2086].

Elle avait épousé noble **Gaspard de *CALHAU* (CAILHAU),** seigneur de Lagraulet.

Gaspard de *Calhau*, seigneur de Lagraulet, fut présent, le 6 septembre 1626, au contrat de mariage de Guillaume de Villeneuve, seigneur de Saint-Sernin, fils de Françoise de Nogerolles, avec Suzanne de Montfaucon[2087].

Leur fille, Catherine de Cailhau, épousa par contrat du 29 août 1634, noble Jean de Lissac, seigneur de La Tour et Saint-Quentin[2088]. Leur autre fille, Jeanne de Cailhau, épousa, par contrat 18 décembre 1635, Paul de Polastre, sieur de Peyrefitte, fils d'Imberte de Tuilhet[2089].

3.6 Simon de NOGEROLLES.

Il était prieur de Sainte-Marie de Molandier le 20 avril 1520 et le 23 aout 1530, date à laquelle il donna une procuration à son frère Laurent[2090], il mourut avant 1537[2091].

3.7 Laurent de NOGEROLLES.

Etant bachelier en droit, prieur de Molandier, il testa le 16 février 1541, instituant héritier universel son frère Etienne de Nogerolles, lui substituant Marthe de Castelnau, sa mère, et à elle, Claire, Jeanne et Gabrielle de Nogerolles, ses trois sœurs[2092].

3.8 Claire de NOGEROLLES.

Elle fut citée, en 1557, avec son mari Jean Caty, conseiller du Roi[2093].

Elle avait épousé, par contrat post nuptial du 17 novembre 1527, Jean CATI ou CATY, licencié en droit, elle fut dotée de 800 livres, Guy de Nogerolles, fils et héritier universel de Jean de Nogerolles, époux de Marthe de Castelnau, donna 350 livres et Pierre de Nogerolles donna 450 livres[2094].

3.9 Jeanne de NOGEROLLES.

Fille de feu Jean de Nogerolles, conseiller en la Cour, elle épousa, par contrat du 30 novembre 1531, **Jean SINERY,** docteur en droit, habitant Pamiers[2095].

3.10 Gabrielle de NOGEROLLES.

[2086] AD.HG 3 E 23132 Issus
[2087] AM. Toulouse II 157
[2088] AD. Aude B 35
[2089] AD. Aude B 1991, François Nicol, notaire à Pamiers
[2090] AD.HG 3 E 2901
[2091] André Navelle, *op.cit.,* VIII, p. 49.
[2092] AD.HG 3 E 5190
[2093] AD.HG 3 E 4488, du Jarric, notaire, Toulouse
[2094] AD.HG 3 E 5143
[2095] AD. Gers 233

Elle fut citée le 12 mai 1558, veuve de Pierre de *Croso,* juge de Rieux, dans un accord qu'elle fit avec noble Bertrand Raspaud, fils et héritier de noble Jean Raspaud, seigneur de Colomiers[2096]. Le 1er janvier 1564, leur fille, Bourguine del Cros, épousa, par contrat, noble François de Beauregard, la future fut dotée de la moitié d'une métairie à Pibrac[2097]. Le 14 septembre 1564, Gabrielle de Nogerolles et son fils Reynier del Cros (du Cros), écuyer, passèrent un bail de métairie[2098].

Elle avait épousé en premières noces, par contrat du 22 février 1537 (après mariage le 2 janvier 1535) **Pierre de *CROSO* (del CROS ou du CROS),** docteur en droit, juge de Rieux, la mariée fut dotée de 1 200 livres, dont 400 livres par Pierre de Nogerolles, 200 livres par Guy de Nogerolles et le resta par Marthe de Castelnau, sa mère, et Simon de Nogerolles, son frère[2099]. Pierre del CROS était fils de Jean DELCROS ou DUCROS, notaire de Toulouse, et de Delphine DELSOL, elle-même fille d'Aymeric DELSOL, médecin de Rodez[2100].

Elle avait épousé en secondes noces, par contrat du 9 juillet 1565, **François de NOS**, écuyer[2101], veuf avec enfants d'une épouse non nommée, fils de Jean de NOS, aîné, maître des monnaies de Toulouse, et de Marguerite LAURENS, sa seconde épouse, il mourut entre 1569 et 1571[2102].

III Monsieur Maître **Guy de NOGEROLLES**, seigneur de Lapeyrouse.

Docteur en droit, il fut professeur de droit, lieutenant principal à la cour du sénéchal d'Armagnac à L'Isle-Jourdain

Le 12 mai 1544, il vendit à sa sœur Bourguine, épouse de Jean de L'Hôpital, une métairie appelée la borde Vermelle acquise de Guillaume de Nogerolles, époux de Jeanne de Gach, pour 600 livres[2103]. Il était en procès, le 15 mai 1548, contre Arnaud de Saint-Jean[2104] et mourut avant le 13 mars 1551, date à laquelle son fils Jean de Nogerolles, lieutenant général du sénéchal d'Armagnac, reconnut une dette de son père, comme son héritier[2105].

Il avait épousé **Françoise de SAINT-JEAN**, fille de Jean de SAINT-JEAN, seigneur de Ségoufielle, Antin, ancien capitoul (et de Jeanne DEYMIER[2106]), Jean de Saint-Jean testa le 12 décembre 1513, faisant un legs, entre autres, à Françoise de Saint-Jean, sa fille, épouse de Guy de Nogerolles, seigneur de La Peyrouse[2107].

Françoise de Saint-Jean, relicte de M.Me Guy de Nogerolles, fit un achat le 7 avril 1554[2108].

Ils eurent :

[2096] AD.HG 3 E 4489 du Jarric, notaire, Toulouse

[2097] André Navelle, *op.cit.,* t.IV, pp.46 et 47, produisant AD.HG 3 E 4495, Dujarric, notaire.

[2098] AD.HG 3 E 32696 Lévignac

[2099] AD.HG 3 E 5164

[2100] André Navelle, *op.cit.,* t.IV, pp.46 et 47

[2101] AD.HG 3 E 2626, Céleri, notaire, Toulouse

[2102] André Navelle, *op.cit.,* t.VIII, pp.63-65

[2103] AD.HG 3 E 5207

[2104] AD.HG 3 E 5167

[2105] AD. Gers 3 E 6386 L'Isle-Jourdain

[2106] André Navelle, *op.cit.,* t.IV, pp.83-85

[2107] AD.HG 3 E 5425, Mandinelli, notaire

[2108] AD. Gers 3 E 6467 L'Isle-Jourdain

IV Jean de NOGEROLLES, seigneur de Lapeyrouse.
Licencié en droit, il fut lieutenant au sénéchal d'Armagnac. Il reçut, le 29 novembre 1562, une reconnaissance de dette[2109] et mourut avant le 29 mai 1577, date du testament de Françoise de Clausa, sa belle-mère.
Il avait épousé, par contrat du 29 mars 1553, **Anne de LAGARDE,** dotée de 3 000 livres, fille de Louis de LAGARDE, capitoul et de Françoise de CLAUSA[2110]. Anne de Lagarde acheta le 11 avril 1562 une borde à deux étages pour 104 livres[2111]. Françoise de Clausa, veuve de noble Louis de Lagarde, bourgeois de Toulouse, testa le 29 mai 1577, nommant entre autres Anne de Lagarde, sa fille, veuve de Jean de Nogerolles, seigneur de Lapeyrouse, d'où deux filles, Bourguine et Jeanne de Nogerolles[2112].
Ils eurent deux filles :

4.1 Bourguine de NOGEROLLES, seigneuresse de Lapeyrouse.
En 1604, il y eut un accord entre noble Pierre de Trébosc, sieur de Beillard, et Annibal de Saint-Lary, sieur de Montoussin, et Anne des Guillots, sa femme, d'une part, et Bourguine de Nogerolles, veuve de Jean des Guillots, sieur de Labouriasse[2113]. Burguine de Nogerolles fut citée, en 1612, avec Charlotte de Sabonnières, veuve de Jean de Nogerolles, seigneur de Barbazan[2114]. Bourguine de Nogerolles, mère d'Anne des Guillots qui avait épousé Annibal de Saint-Lary, seigneur de Montestruc, assista sa petite-fille, Jeanne Françoise de Saint-Lary, lors de son contrat de mariage, le 28 avril 1615, avec François de Tersac et de Fontaines, seigneur et baron de Montberaud, elle lui donna 6 000 livres[2115]. Bourguine de Nogerolles assista, le 16 mai 1623, sa petite-fille, Jeanne Françoise de Saint-Lary, veuve de François de Tersac et de Fontaines, seigneur et baron de Montberaud, lors de son (second) contrat de mariage avec Jean Pierre Roger de Comminges, baron de Bruniquel[2116].
Bourguine de Nogerolles vivait, le 21 octobre 1630, au château de Montestruc (Montestruc, en Longages, Haute-Garonne), du diocèse de Rieux[2117] et mourut avant le 20 avril 1632, date à laquelle Anne des Guillots disant que sa mère feue Bourguine de Nogerolles avait laissé l'intérêt de 300 livres, soit 18 livres pour être employées à dire des messes[2118].
Elle avait épousé, par contrat du 1er juin 1581, dotée de 3 333 écus 1/3, noble **Jean des GUILLOTS,** seigneur de Labouriasse, fils de feu messire Jean des GUILLOTS, seigneur de Labouriasse, et de Lisette de BERTRAND[2119].

[2109] AD. Gers 3 E 6467 L'Isle-Jourdain
[2110] AD.HG 3 E 2626 Toulouse
[2111] AD. Gers 3 E 6476 L'Isle-Jourdain
[2112] AD.HG 3 E 2624, Céleri, notaire, Toulouse
[2113] AD.HG 3 E 16675 Noé
[2114] AD.HG 3 E 957 A. Bessier, notaire, Toulouse
[2115] AD.HG 3 E 16686 Noé ; AD.HG Reg. Ins 19
[2116] AD.HG Reg. Ins 22, Arnaud Laveran, notaire de Carbonne
[2117] AD.HG 3 E 9493 Longages
[2118] AD.HG 3 E 9494 Longages
[2119] AD.HG 3 E 2626, Céleri, notaire, Toulouse

Jean des Guillots mourut dès 1585, date à laquelle Jeanne de Nogerolles, fille de feu Jean de Nogerolles, seigneur de Lapeyrouse, requit sa sœur Bourguine de Nogerolles, veuve de Jean des Guillots, seigneur de Labouriasse, et Anne des Guillots, leur fille[2120].

4.2 Jeanne de NOGEROLLES.
Elle épousa, par contrat du 28 avril 1585, dotée de 3 333 écus 1/3, **Jean de CAULONGUE**, seigneur de Tauzième, contrôleur général des finances de Guyenne[2121].

II
Seigneurs de La Mothe

L'auteur de cette branche, Guillaume de Nogerolles, était fils de Jean de Nogerolles, seigneur de Lapeyrouse, et de Marie de Puybusque, sa première épouse.

III Guillaume de NOGEROLLES, seigneur de La Mothe.
Le 21 avril 1533, il nomma procureur Arnaud Guillaume de Sabonnières[2122].
Il était capitaine de Creissels en Rouergue en 1539.
Il testa le 13 avril 1554, habitant Les Bordes près de Marseillan (Gers), demandant son inhumation en l'église Saint-Martin de L'Isle(-Jourdain), léguant 500 livres à son deuxième fils Pierre de Nogerolles, 500 livres à son troisième fils Jean de Nogerolles, 50 livres à chacune de ses filles Bourguine, Françoise et Catherine de Nogerolles, disant avoir été marié en secondes noces à Jeanne de Gach[2123], leur contrat de mariage prévoyant de donner la moitié de leurs biens à un de leurs enfants, qui fut Jean de Nogerolles, leur fils aîné, auquel il substitua Pierre son deuxième fils et à lui Jean, son troisième fils, sa femme, Jeanne de Gach, demeurera maîtresse et administratrice de tous ses biens, il légua 10 livres à son fils naturel Ramond de Nogerolles, demeurant à Toulouse, 5 livres à sa fille naturelle Bonette de Nogerolles et 5 livres à sa fille naturelle Catherine de Nogerolles, femme de Guillaume Vinhes, de L'Isle-Jourdain, nommant tuteurs Jean Espitalis, Pierre de Nogerolles, docteur ès droits, conseiller en la cour présidiale de M. le sénéchal de Toulouse, et Jean de Nogerolles, docteur ès droits, lieutenant général de la cour de M. le sénéchal d'Armagnac, au siège de L'Isle-Jourdain[2124].
Guillaume de Nogerolles mourut avant le 25 avril 1554, date du rachat de la terre de Montbrun par Jean de Gach, seigneur de La Salle à Guy de Nogerolles, seigneur de Lapeyrouse, frère de feu Guillaume de Nogerolles, mari de Jeanne de Gach, à qui Raymond de Gach, père de Jeanne de Gach avait vendu cette terre avec pacte de rachat, lequel Guillaume de Nogerolles l'avait vendue à son frère Guy[2125].

[2120] AD.HG 3 E 928, Fr. Bessier, notaire, Toulouse
[2121] AD.HG 3 E 2626 Céleri, notaire, Toulouse
[2122] AD. Gers 3 E 6911 L'Isle-Jourdain
[2123] La première épouse n'est pas nommée.
[2124] AD. Gers 3 E 6467 L'Isle-Jourdain ; BnF Fr 32297
[2125] AD. Gers 6467 L'Isle-Jourdain

Il avait épousé en secondes noces (27 avril 1536[2126]) **Jeanne de GACH,** fille de Raymond de GACH, seigneur de La Salle, coseigneur de Montbrun (à 7 km au nord ouest de L'Isle-Jourdain), et de Jeanne du COS. L'ascendance de Jeanne de Gach est prouvée par des actes la faisant apparaître avec ses frères et sœurs, notamment Raymond de Gach, coseigneur de Montbrun, et son fils Jean de Gach, seigneur de La Salle, coseigneur de Montbrun, Jeanne de Gach et son père Raymond de Gach, et Catherine de Gach, fille de Raymond de Gach, coseigneur de Montbrun, seigneur de la Salle de Montbrun, et de Jeanne du Cos, les parents de la future lui donnèrent, le 10 novembre 1518, ainsi qu'à son futur mari tous les biens qui leur étaient advenus par leur pacte de mariage, situés à Barbazan, juridiction de L'Isle, se réservant 300 écus petits[2127] .
Habitant L'Isle(-Jourdain) elle donna une procuration, le 18 juin 1543, concernant l'arrentement de la borde de La Perrusse, en la juridiction de Montbrun, à Jean de Gach, seigneur de La Salle, et à Gabrielle de Saint-Pastou, son épouse[2128].
Jeanne de Gach fit son testament, veuve, malade, en la métairie des Bordes de Marseillan, le 23 juin 1554, demandant son inhumation en la collégiale Saint-Martin de L'Isle(-Jourdain), léguant 250 livres à chacune de ses filles Bourguine, Françoise et Catherine, instituant héritièr universel son fils aîné Jean de Nogerolles, léguant leur portion héréditaire à Pierre et Jean de Nogerolles, plus jeunes frères, ses fils, consistant en la métairie Azémar plus 200 livres, nommant tuteurs honoraires Pierre de Nogerolles, docteur et avocat en la Cour, sieur de Sémalens, et Jean de Nogerolles, ancien docteur ès droits et lieutenant général en la cour de M. le sénéchal d'Armagnac[2129].
Le 17 janvier 1555 (n.st), Jeanne de Gach, veuve, vendit une pièce de vigne au terroir de Marseillan, à Arnaud de Saint-Jean, seigneur de Ségoufielle, pour 20 écus petits[2130]. Le 21 janvier 1567, au château de Beaupuy, diocèse de Lombez, eut lieu le partage des biens d'Odet de Gach, sieur de La Salle et coseigneur de Montbrun, Jeanne de Gach, veuve de Guillaume de Nogerolles, reçut le 1/3 des biens d'Antoinette de *Ros* (d'Arros), mère dudit Odet, à présent remariée à Jean de Gach, coseigneur de Villenave, Bertrande de Gach et Charles de Bossost, fils et héritier feue autre Jeanne de Gach, sœur de Bertrande et de Jeanne de Gach, ainsi que Bertrand et Jean de Larroquan (fils de Catherine de Gach, sœur de Bertrande et des deux Jeanne) étaient parties dans la succession[2131].

Enfants du second lit :

4.1 Jean de NOGEROLLES, qui suit.

4.2 Pierre de NOGEROLLES.

[2126] Maurice Vuillier indique la date qui n'apparaît pas dans les actes produits.
[2127] AD. Gers 3 E 11379 L'Isle-Jourdain
[2128] AD.HG 3 E 3894 Toulouse
[2129] AD. Gers 3 E 6467 L'Isle-Jourdain
[2130] AD. Gers 3 E 6467 L'Isle-Jourdain
[2131] AD. Gers 3 E 6464 L'Isle-Jourdain

4.3 autre Jean de NOGEROLLES, écuyer, seigneur de Barbazan (à 2 km de L'Isle-Jourdain, Gers).
Le 2 juillet 1584, il bailla des terres de la maison de Montagut[2132].
Il vivait à L'Isle-Jourdain, le 23 octobre 1604[2133], et mourut avant le 31 décembre 1607, date à laquelle noble Blaise de Baulat, sieur de Picat, fut caution de Charlotte de Sabonnières, veuve[2134].
Il avait épousé, par contrat du 5 juillet 1578, en la salle de Barbazan, **Charlotte de SABONNIERES,** fille de feu noble Jean de SABONNIERES, seigneur de Juillac (probablement le lieu de ce nom à 3 km de L'Isle-Jourdain), viguier de L'Isle(-Jourdain), et de feue Françoise de PELEGRIN, dotée de 4 000 livres, à prendre sur les biens de feu Jean de Cornac, son premier mari, le futur reçut de sa mère, Jeanne de Gach, la salle noble de Barbazan, au faubourg de la porte de Toulouse de L'Isle[2135]. Le 26 mai 1612 Charlotte de Sabonnières, veuve de noble Jean de Nogerolles, seigneur de Barbazan, d'une part, et Françoise de Sabonnières, veuve de noble Jean de Montret, seigneur de Loberville, et Marie de Sabonnières, femme de noble Jean de Robineau, écuyer, habitant L'Isle(-Jourdain), partagèrent leurs biens[2136].
Ils eurent :

Jeanne de NOGEROLLES, dame de Barbazan
Elle épousa, par contrat du 9 juillet 1599, **Jean Jacques du FAUR,** seigneur de Sainte-Livrade, fils de Charles du FAUR, seigneur de Sainte-Livrade, capitaine de Merville, et de Marie de VIGNES, il testa le 19 septembre 1646, d'où postérité.[2137]

4.4 Bourguine de NOGEROLLES[2138].
C'est probablement elle qui est est citée en 1581, veuve de Jean de Raynier[2139].

[2132] AD. Gers 3 E 6389 L'Isle-Jourdain
[2133] AD.HG 3 E 6667 L'Isle-Jourdain
[2134] AD. Gers 3 E 6086 L'Isle-Jourdain ; un acte de 1597 (AD. Gers 3 E 6388 L'Isle-Jourdain) dit Charlotte de Sabonnières, veuve, en contradiction avec celui de 1604.
[2135] AD. Gers 3 E 5967 L'Isle-Jourdain ; André Navelle, *op.cit.,* t.IX, p.210, dit que le nom de Françoise de Pelegrin est inexact car feue Jeanne de Saint-Jean, épouse de Jean de Sabonnières, viguier, avait donné deux robes par testament à ses deux filles Jeanne et Charlotte, encore indivises, qui firent accord le 12 janvier 1540, Jeanne vendit sa part à sa sœur Charlotte, épouse de Jean de Cornac, pour 20 livres (AD.HG 3 E 6854 G. Rouzier, notaire.) En réalité il y eut deux Charlotte de Sabonnières, la première fille de Jean de Sabonnières , viguier de L'Isle, et de Jeanne de Saint-Jean, mariés par contrat du 9 mai 1490, épousa, avant 1527, Jean de Cornac ; la seconde Charlotte de Sabonnières, fille de Jean de Sabonnières, viguier de L'Isle, qui pourrait être un fils ou un petit-fils (plus difficilement le même s'étant marié tardivement) et de Françoise de Pélegrin, qui épousa en premières noces un autre Jean de Cornac et en secondes noces, par contrat du 5 juillet 1578, Jean de Nogerolles, cette autre Charlotte de Sabonnières ayant pour sœurs Françoise et Marie.
[2136] AD. Gers 3 E 6091 Collin, notaire, L'Isle-Jourdain
[2137] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.I, p.767, contrat de mariage reçu Jean de Glandier, notaire de L'Isle-Jourdain
[2138] André Navelle, qui n'a pas publié la descendance de Guillaume de Nogerolles, seigneur de La Mothe, époux de Jeanne de Gach, la dit, comme sa sœur Françoise, fille de Pierre de Nogerolles, seigneur de Saint-Rustice, alors que le testament de Jeanne de Gach, femme de Guillaume de Nogerolles, seigneur de La Mothe, nomme 3 filles Bourguine, Françoise et Catherine.
[2139] AD. A 5 E 1226 (?)

Elle avait épousé, par contrat du 29 octobre 1563, (pactes de février 1562) **Jean RAYNIER**, docteur ès droits et avocat[2140]. Jean Raynier, docteur et avocat en la Cour testa le 27 septembre 1567, nommant sa femme et instituant héritier universel le posthume, lui substituant Raymond Raynier, prêtre, son frère[2141].

4.5 Françoise de NOGEROLLES.
C'est probablement elle qui testa le 18 juillet 1581, instituant héritier universel son mari et lui substituant Bourguine et Jeanne de Nogerolles, ses sœurs[2142], et fit une donation le 9 juillet 1587, nommant son mari[2143].
Elle avait épousé, le 27 septembre 1579, **Raphaël d'HAUTEFAGE**, praticien au Palais.

4.6 Catherine de NOGEROLLES. Nommée dans le testament de sa mère.

4.7 peut-être Jeanne de NOGEROLLES.
Elle épousa, le 25 août 1579 (contrat du 4 janvier 1579), **Pierre CHANUT**, marchand, elle était dotée de 1 000 écus et 100 écus de bagues et joyaux[2144].

Guillaume de NOGEROLLES eut également un fils et deux filles naturels :

4.8 Raymond de NOGEROLLES

4.9 Bonnette de NOGEROLLES

4.10 Catherine de NOGEROLLES.
Elle épousa **Guillaume VINHES (VIGNES)**

IV Jean de NOGEROLLES, seigneur de La Mothe, du Bois Grand
Il arrenta des prés le 6 juin 1581 pour 13 écus[2145].
Il testa le 16 août 1585, disant être fils de noble Guillaume de Nogerolles, capitaine de Creissels en Rouergue, être marié avec Marguerite d'Astugue, de laquelle il a eu 4 enfants, Etienne, Odet, François et Anne de Nogerolles, instituant héritier ledit Etienne, son fils[2146].
Il avait épousé, en premières noces (avant le 2 mai 1573, date du testament de Jean de Cluchier) **Jacquette de CLUCHIER**, fille de noble Jean de CLUCHIER, coseigneur de Labastide de Balma, et de Marie de SARTA. Jean de Cluchier, seigneur de Labastide lès Toulouse, testa le 2 mai 1573, nommant sa fille Jacquette de Cluchier mariée à Jean de

[2140] AD.HG 3 E 4495
[2141] AD.HG 3 E 2331 Toulouse
[2142] AD.HG 3 E 11852
[2143] AD.HG Reg Ins n°3
[2144] André Navelle, *op.cit.,* t.VIII, pp.52 et 53 qui la dit fille de Pierre de Nogerolles, seigneur de Saint-Rustice, à tort à notre avis, elle pourrait être Jeanne, sœur de Bourguine et Françoise donc fille de Guillaume, seigneur de La Mothe
[2145] AD. Gers 3 E 6533 L'Isle-Jourdain
[2146] BnF Fr 32297

Nogerolles, Françoise, autre Jacquette et Bartholine de Cluchier, ses enfants, instituant héritière universelle Marie de Sarta, sa femme[2147].
Il avait épousé en secondes noces, par contrat du 12 septembre 1576, **Marguerite d'ASTUGUE**[2148]
Enfant du premier lit :

5.1 Jeanne de NOGEROLLES.
Elle mourut avant le 10 juin 1579, date de la division des biens entre Jean de Nogerolles, seigneur de La Mothe, père et héritier de feue Jeanne de Nogerolles, fille de feue Jacquette de Cluchier, Françoise de Cluchier, épouse de Louis Cironis, et les tuteurs de Jacquette et Bartholine de Cluchier, sœurs, filles et héritières de feu Jean de Cluchier, seigneur de Labastide de Balma, et de feue Marie de Sarta[2149].

Enfants du second lit :

5.2 Etienne de NOGEROLLES, qui suit.

5.3 Odet de NOGEROLLES, seigneur de La Garrigue.
Le 4 juin 1604, faisant pour les héritiers de Bernard de La Peyre, il loua une maison[2150].
En 1609, il fit un achat à son frère Etienne de Nogerolles, sieur de La Mothe[2151].
Il fut requis, le 7 juillet 1632, avec d'autres, par noble Charles de La Queille, sieur de Lamartine, pour payer 600 livres à Françoise de Saint-Paul femme de Louis de Paule, conseiller du roi[2152].
Il avait épousé **Catherine de LA PEYRE**, fille de Bernard LA PEYRE, de la ville de Lombez (infra.)
Le 15 juillet 1606, frère Bernard La Peyre, fils de feu autre Bernard La Peyre, de la ville de Lombez, fit son testament, léguant, entre autres, 20 livres à sa sœur germaine Catherine de La Peyre, femme de noble Odet de Nogerolles, seigneur de La Garrigue, et instituant héritier universel noble François de La Peyre, son frère aîné, germain[2153].
Ils eurent :

1° François de NOGEROLLES.
Il fut baptisé en 1605, le parrain fut François de La Peyre, la marraine Françoise de Courtray[2154].

2° Charlotte de NOGEROLLES

[2147] AD.HG 3 E 2623 Céleri, notaire, Toulouse
[2148] BnF Fr 32297, Sahugues, notaire
[2149] AD.HG 3 E 4511
[2150] AD.HG 3 E 6667 L'Isle-Jourdain
[2151] AD. Gers 3 E 5993 Cazenove, notaire, L'Isle-Jourdain
[2152] AD. Gers 3 E 6448 L'Isle-Jourdain
[2153] AD.HG 3 E 34672 Dauzat, notaire, Aurignac
[2154] RP. de L'Isle-Jourdain

Charlotte de Nogerolles, veuve de noble François de Guerre, ayant droit des biens de feu Odet de Nogerolles, son père, comme héritière de sa mère Catherine de La Peyre, vendit une métairie le 14 janvier 1665[2155].
Elle avait épousé, par contrat du 2 avril 1633, noble **François de GUERRE,** fils de François de GUERRE, et de Violette de LARAN, sa premières épouse, qui avait épousé en secondes noces Marguerite de COSSY, belle-mère dudit François[2156].
François de Guerre testa le 11 juillet 1653, mentionnant sa femme Charlotte de Nogerolles et Jean François de Guerre, son fils aîné, et Joseph de Guerre son autre fils[2157].

5.4 François de NOGEROLLES, légataire de son père le 16 août 1585.

5.5 Anne de NOGEROLLES de L'Isle.
Elle mourut avant le 28 mars 1623, comme son mari Jean de La Queille, date du contrat de mariage de leur fille Antoinette de La Queille avec Jean Marambat, maître apothicaire de L'Isle (-Jourdain), fils de feu Jean Marambat, natif de Samatan, la future fut assistée de noble Joseph de La Queille, son frère, de noble Etienne de Nogerolles, sieur de La Mothe, et d'Odet de Nogerolles, sieur de La Garrigue, ses oncles maternels[2158].
Elle avait épousé **Jean de LA QUEILLE**, d'où postérité.

V Etienne de NOGEROLLES, seigneur de La Mothe.
Le 27 octobre 1607, la chambre des francs fiefs établie à Toulouse, rendit un jugement en faveur de noble Etienne de Nogerolles, sieur de La Mothe[2159].
Etienne de Nogerolles, seigneur de La Mothe et du Bois Grand, habitant L'Isle (-Jourdain) reconnut, le 24 avril 1608, une dette de 84 livres, envers Géraude de La Peyre[2160].
Il testa le 5 juin 1649 instituant héritier universel son fils Antoine de Nogerolles[2161].
Il avait épousé en premières noces, par contrat du 24 juin 1597, **Françoise de BAULAC**[2162].
Il avait épousé en secondes noces par contrat 24 février 1613 **Foy de CAUMONT** de La Mothe Rouge[2163]
Enfants du second lit :

6.1 Arnaud de NOGEROLLES.
Il fut baptisé le 27 avril 1615, le parrain fut Arnaud de Caumont, la marraine Catherine de Lespitau[2164].

[2155] AD. Gers 3 E 6826, Ribaut, notaire, L'Isle-Jourdain
[2156] BnF Fr 32297
[2157] BnF Fr 32297 Bonhomme, notaire de L'Isle-Jourdain
[2158] AD. Gers 3 E 6675, Maumus, notaire, L'Isle-Jourdain
[2159] BnF Fr 32297
[2160] AD. Gers 3 E 6087 L'Isle-Jourdain
[2161] BnF Fr 32297, Mannert, notaire
[2162] André Navelle, *op.cit.,* t.VIII, p.51
[2163] BnF Fr 32297

6.2 Antoine de NOGEROLLES, qui suit

6.3 Jean Jacques de NOGEROLLES
Il fut baptisé le 18 février 1621, le parrain fut Jean Jacques du Faur, seigneur d'Aragues, la marraine Marguerite de Baulac[2165].

VI Antoine de NOGEROLLES, seigneur de La Mothe
Il testa le 3 décembre 1661 nommant sa femme et instituant héritier Jean de Nogerolles, son fils[2166].
Il avait épousé par contrat du 9 octobre 1644 **Jeanne de GARROS**[2167], dite sans preuve fille de Joseph de GARROS et d'Anne de LUPPE.
Ils eurent :

VII Jean de NOGEROLLES, seigneur de La Mothe
Maintenu noble à Montauban, le 4 février 1698, sur preuves depuis le testament du 13 avril 1554, de noble Guillaume de Nogerolles, époux de noble Jeanne de Gach[2168].
Il avait épousé, par contrat du 15 novembre 1673[2169], **Marie de LARROQUAN**, peut-être fille de Charles Mathieu de LARROQUAN, seigneur de Cox, et de Marie de LA QUEILLE.
Ils eurent :

Hélène de NOGEROLLES de La Mothe.
Hélène (de Nogerolles) de Lamothe de Bastard fut, le 16 décembre 1745, la marraine de Jean François de Larroquan[2170], ce qui permet d'établir la possible ascendance de sa mère.
On peut toutefois remarquer qu'Hélène de Nogerolles se mariant par contrat 69 ans après ses parents est probablement une tardillonne se mariant tardivement.
Elle avait épousé, par contrat du 8 décembre 1742, **Antoine de BASTARD**, substitut du procureur général, né à Fleurance le 7 octobre 1710, fils de Jean de BASTARD, seigneur de Brechan, substitut du procureur général au parlement de Toulouse, et de Louise de GOUDIN. Antoine de Bastard testa le 8 juillet 1773[2171], Hélène de Nogerolles mourut en novembre 1778, d'où postérité[2172].

III

[2164] AD. Gers RP. L'Isle-Jourdain 5 Mi 114
[2165] AD. Gers RP. L'Isle-Jourdain 5 Mi 114
[2166] BnF Fr 32296
[2167] BnF Fr 32297, Cazeneuve, notaire
[2168] Maintenue de noblesse à Montauban par Claude Joseph Sanson
[2169] Maintenue de noblesse du 4 février 1698 ; son épouse Marie de Larroquan est indiquée par Jules Villain, *op.cit.,* t.II, p.1198
[2170] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Larroquan.*
[2171] AD. Gers B 427
[2172] Jules Villain, *op.cit.,* t.II, pp.1197-1198, qui indique par erreur le décès d'Antoine de Bastard le 8 juillet 1773 qui est la date de son testament, qui fut insinué le 21 décembre 1773

Seigneurs de Saint-Rustice

L'auteur de cette branche, Pierre de Nogerolles, seigneur d'Hautpoul, Sémalens, Saint-Rustice, était fils de Jean de Nogerolles, seigneur de La Peyrouse, coseigneur d'Hautpoul, capitoul, et de Marthe de Castelnau, sa seconde épouse. Les données concernant cette branche proviennent essentiellement d'André Navelle, que nous rappelons seulement dans les actes qu'il produit.

III Pierre de NOGEROLLES, coseigneur d'Hautpoul (en Mazamet, Tarn), seigneur de Sémalens (Tarn), Saint-Rustice (à 3 km de Grisolles, Haute-Garonne)
Il fut docteur en droit, capitoul en 1544, rapporteur en l'auditoire au Sénéchal, conseiller au Sénéchal(André Navelle.)
Le 22 novembre 1520, noble Pierre de Lauzelaire, de Montesquieu-Lauragais, revendit une rente à noble Pierre de Nogerolles, fils de Jean de Nogerolles, conseiller[2173]. Il fut cité le 17 novembre 1534, comme docteur en droit, coseigneur d'Hautpoul, Hautpoulois, Mazamet[2174].
Le 16 avril 1550, noble Augier de Lescure, seigneur de Fontaines, qui avait été condamné, par arrêt du 8 juillet 1548, à payer 2 000 livres à l'abbé de Saint-Sernin, pour s'exécuter dut vendre la seigneurie de Saint-Rustice à noble Pierre de Nogerolles, docteur en droit, seigneur de Sémalens, conseiller du roi à l'auditoire de la cour du sénéchal, pour la somme de 1 000 écus[2175].
Pierre de Nogerolles dénombra, en 1541,1554 et 1558, les fiefs de Sémalens, Montesquieu, Thil, etc[2176].
Il testa le 23 septembre 1566, et mourut peu après (avant le 19 février 1567).
Il avait épousé, avant 1541, **Marie de PUYBUSQUE**, fille de Jean de PUYBUSQUE et d'Arnaude de SAINT-PAUL. Le 19 février 1567, une publication d'héritier de feu M. de Nogerolles, conseiller au sénéchal, ayant testé le 23 septembre 1566, mentionna Marie de Puybusque, veuve, et Jean de Nogerolles, fils aîné, âgé de 8 ans[2177], puis le 1er septembre 1567, il y eut un accord entre Arnaud Daymase, marchand de Mazères, et Marie de Puybusque, veuve, portant sur une dette en faveur d'Etienne de Nogerolles[2178].
Ils eurent :

4.1 Jean de NOGEROLLES, qui suit.

4.2 Jean Paul de NOGEROLLES.
Il fut docteur et avocat, capitoul en 1619[2179]. Il testa une première fois le 13 juin 1620, nommant sa femme, faisant des legs à Grégoire, Louise, Marie, Madeleine de

[2173] André Navelle, *op.cit.,* t.VIII, p.51, produisant AD.HG 3 E 4487, Jambefort, notaire
[2174] André Navelle, *op.cit.,* t.VIII, p.51, produisant AD.HG 3 E 5158, Lobeyrie, notaire
[2175] André Navelle, *op.cit.,* t.VIII, pp.51 et 52, produisant AD.HG 3 E 7487, de Ulmo, notaire.
[2176] A. Brémond
[2177] AD.HG 3 E 908, Bessier, notaire de Toulouse
[2178] AD. Gers 216, Amblade, notaire de Toulouse
[2179] A. Brémond

Nogerolles, ses enfants, instituant héritier universel François de Nogerolles, son fils aîné[2180], puis une seconde fois, le 26 avril 1639, nommant son épouse et les mêmes[2181].
Il avait épousé, le 4 février 1595, **Louise de GAILLARDY**[2182].
Ils eurent :

1° Louise de NOGEROLLES.
Née le 3 janvier 1599.
Elle épousa, en premières noces, le 18 juillet 1620, **Jean de LACROIX,** docteur et avocat en la cour[2183].
Elle épousa, en secondes noces, le 15 octobre 1626 **Artus Jérôme de BANDINELLI,** seigneur de Neguevedel (à 2 km au nord de Gauré, Haute-Garonne)[2184], fils de Jérôme BANDINELLI, seigneur de Paulel (Saint-Marcel-Paulel, à 4 km à l'ouest de Verfeil, Haute-Garonne), et de Jacquette de CHAZETTES, sa 3ème épouse, cette dernière fille d'Antoine de Chazettes, trésorier de France, et de Jacquette *d'Escorolle* (d'Escourolles)[2185]. Il testa le 20 novembre 1636, d'où deux fils qui ne semblent pas avoir eu de postérité[2186].

2° Anne de NOGEROLLES, baptisée le 24 mai 1603.

3° Marie de NOGEROLLES. Baptisée le 2 novembre 1603 (sic.)

4° Grégoire de NOGEROLLES. Baptisé le 21 avril 1607.

5°Marie de NOGEROLLES. Née le 24 avril 1608.
Elle épousa le 27 juin 1637, **Jacques de COCURNALS.**

6° Madeleine de NOGEROLLES. Née le 5 novembre 1611
Elle aurait épousé (bans du 25 mai 1634, opposition du 27 mai) **Jean Jacques de FAY,** écuyer, seigneur de de Roquebrune, né le 5 juillet 1613, il mourut le 22 juillet 1650
Il avait épousé (en secondes noces ?) le 26 août 1645 **Claire de GALIEN.**
On trouve Madeleine de Nogerolles, fille de feu Jean Paul de Nogerolles, docteur et avocat, et de Louise de Gaillardy, qui fit profession de foi le 28 février 1649[2187] et était religieuse le 9 juin 1662[2188]. Ceci paraît indiquer que le mariage avec Jean Jacques de Fay n'eut pas lieu, en raison d'une opposition.

[2180] AD.HG 3 E 11852
[2181] André Navelle, *op.cit.,* t.VIII, p.52, produisant AD.HG 3 E 11852 n°7415
[2182] André Navelle, *op.cit.,* t.VIII, p.52, se référant à AD.HG GG 222 ; il indique leurs enfants et ce qui les concerne.
[2183] RP. Saint-Etienne à Toulouse GG 227
[2184] RP. Saint-Etienne à Toulouse GG 228
[2185] André Navelle, *op.cit.,* VI, p.89
[2186] André Navelle, *op.cit.,* t.II, p.pp.8 et 9, qui indique les parents d'Artus Jérôme de Bandinelli
[2187] AD. Ariège 5 E 5297 Daumazan
[2188] AD. Ariège 5 E 5299 Daumazan

7° François de NOGEROLLES, né le 5 novembre 1613

8°Gervais de NOGEROLLES, baptisé le 20 février 1617, il mourut le 23 septembre 1630.

4.3 Etienne de NOGEROLLES.

4.4 Jean de NOGEROLLES.

Il testa le 23 janvier 1573, étant élève au collège Saint-Martial, et mourut avant le 12 janvier 1574, date à laquelle son frère homonyme, écolier, fut institué son héritier sous bénéfice d'inventaire[2189].

4.5 Germaine de NOGEROLLES.

Le 22 août 1582, Germaine de Nogerolles, veuve de noble Raymond Durand, sieur de La Bastide, conseiller du roi et son trésorier, mère de noble Antoine Durand, nomma procureur le sieur Pierre Lafarge, seigneur de Fontcorde en Lauragais[2190]. Le 21 novembre 1593, elle bailla la métairie de Lartigue[2191]. En 1600, Germaine de Nogerolles, dame de Labastide, et son fils noble Antoine Durand, seigneur de Labastide, vendirent la Tour des Delcros Lancefoc (rue des Changes) à sire Jean Calvet, qui fut capitoul en 1603-1604[2192].

Elle mourut dès 1611, date à laquelle son fils Antoine de Durand, conseiller en la cour de parlement de Toulouse, héritier de 1 500 livres de Germaine de Nogerolles, sa mère, fut cité avec Gaspard de Villeneuve, sieur et baron de Croisillat, acquéreur d'une métairie[2193].

Elle avait épousé, à Grenade, le 20 avril 1561 (par contrat du 20 septembre 1562 dotée de 2 500 livres), noble **Raymond DURAND**, seigneur de Labastide, trésorier général de France en la province de Languedoc, fils de N…DURAND, marchand de L'Isle-Jourdain[2194].

Raymond Durand, seigneur de La Bastide, nommant sa femme, avait fait un achat, le 5 août 1576[2195]. Il vivait le 2 janvier 1578, date d'un achat de sa femme[2196] et mourut avant le 22 août 1582, date d'une procuration de sa femme, d'où postérité dont au moins un fils, Antoine Durand.

4.6 Gabrielle de NOGEROLLES.

[2189] André Navelle, *op.cit.,* t.VIII, pp.52 et 53
[2190] AD. Gers 3 E 5968 L'Isle-Jourdain
[2191] AD. Gers 3 E 6918, Teisseron, notaire
[2192] Maurice Vuillier, citant Chalande.
[2193] AD.HG 3 E 656 A. Bessier, notaire Toulouse
[2194] AD.HG 3 E 17788, AD.HG 3 E 4494 du Jarric, notaire, Toulouse, pour le contrat de mariage.
[2195] AD. Gers 3 E 5966 L'Isle-Jourdain
[2196] AD. Gers 3 E 5967 L'Isle-Jourdain

Elle épousa, par contrat en novembre 1572, dotée de 2 000 livres, **Guillaume HORTOLAN de LAROQU**E, le mariage eut lieu le 4 novembre 1572[2197].

IV Jean de NOGEROLLES, seigneur de Saint-Rustice.
Le 9 juillet 1575, Jean de Borderie, avocat au Parlement, juge de Comminges, résigna son office de juge à Jean de Nogerolles, docteur, pour 4 500 livres, qui seront payées par Jean de Benoît, seigneur de Cépet, pour 4 000 livres sur la dot de Marguerite de Benoît et 500 livres par Jean de Nogerolles[2198].
Jean de Nogerolles fut conseiller au présidial et testa le 6 août 1585.
Il avait épousé, le 8 août 1574 (contrat du 4 février 1582), **Madeleine de BENOÎT**, fille de Jean de BENOÎT, seigneur de Cépet, et de Marguerite de BORDERIE[2199].
Elle testa le 5 septembre 1593 (André Navelle.).
Ils eurent :

5.1 Pierre de NOGEROLLES
Il épousa, par contrat du 12 février 1604, **Jeanne de FOUCAUD**, née en 1586, fille de Thomas de FOUCAUD d'ALZON, seigneur de Saint-Martial et de La Garde, docteur ès droits, avocat, et de Bernarde de RAYMOND, sa première épouse. Jeanne de Foucaud, veuve, se fit religieuse à Prouille en 1628[2200]. Jeanne de Foucaud testa le 27 décembre 1653 (André Navelle.)

5.2 Jeanne de NOGEROLLES.
Elle épousa, le 14 février 1605, **Jean de SAINT-PIERRE,** docteur en droit, avocat, capitoul en 1605[2201], il mourut le 2 mai 1606 (André Navelle.)

5.3 Marguerite de NOGEROLLES. Morte le 6 décembre 1621(André Navelle.)
Elle épousa, dès 1593, **Etienne de BARTHES**, conseiller au présidial, magistrat principal en la sénéchaussée de Toulouse.
Leur fille, Marguerite de Barthes, fut baptisée le 22 mai 1594, le parrain fut Pierre de Nogerolles[2202]. Marguerite de Barthes épousa, par contrat 17 mars 1611, Antoine de Cardelhac, docteur et avocat, fils de sire Jean Cardelhac, marchand de Toulouse, et de Marguerite de Papus[2203].

5.4 Bourguine de NOGEROLLES, elle vivait en 1585 (André Navelle.)

IV
Personnes isolées

[2197] AM. Toulouse GG 220
[2198] AD.HG 3 E 4507
[2199] André Navelle, *op.cit.,* t.II, p.90 et p.94
[2200] Jules Villain, *op.cit.,* t.I, p.117
[2201] AD.HG GG 576
[2202] AD.HG RP. du Taur à Toulouse GG 695
[2203] AD.HG Reg. Ins 15

19 août 1562, Jean de Nogerolles, prêtre de L'Isle-Jourdain[2204]

4 mars 1565, Contrat de mariage de Ramond Micheau et Paule de Nogerolles, fille du sieur de Nogerolles[2205].

8 juin 1631, Marie de Nogerolles, veuve de Jean Jacques de Bertier, conseiller du roi, lieutenant principal en la judicature de Verdun, et Antoine de Bertier, son fils[2206].

1742, N…de Nogerolles de La Mothe veuve en 1742 d'Antoine de Sevin.

Douillac, révision le 1er juillet 2025.
Jacques de ROQUEMAUREL

[2204] AD. Gers 3 E 6476 L'Isle-Jourdain
[2205] AD. Gers 158
[2206] AD.HG 3 E 1723 P. Bouzeran, notaire, Touilouse

Famille de QUE

I Seigneurs de Saleich **p.343**

II Branche de Cot d'Esperce et de Belfaig **p.353**

III Branche de Hajau ou Fajau et d'Arbas **p.361**

IV Autres sieurs de Moncaup **p.367**

V Rameaux non rattachés, personnes isolées **p.369**

Carte **p.372**

La généalogie de cette famille a été écrite principalement grâce à de nombreux actes fournis par Maurice Vuillier[2207].
La filiation suivie commence à François de Qué, sieur de Moncaup, qui épousa (vers 1560) Isabeau de Castéras. François de Qué avait un frère dont on ne connaît pas le prénom qui avait épousé Anne de Loubens, d'où trois filles, dont la descendance est indiquée au chapitre IV.
Quelques membres, nobles, de cette famille apparaissent dans la première moitié du 16ème siècle, elles sont mentionnées aux chapitres IV et V, ainsi que des personnes du même nom qui ne sont pas nobles, qui ne figurent pas dans ce document.
La descendance de François de Qué et d'Isabeau de Castéras, connue avec le qualificatif de Moncaup se divisa en trois branches, celle des seigneurs de Saleich, celle dite de Cot d'Esperce, établie à Belfaig (devenu Betchat) et celle dite de Hajau (alias Fajau) établie à Arbas. D'autres personnes de ce nom sans le qualificatif de Moncaup étaient établies à Laserre, commune de Galey (Ariège) et à Augistrou (en Orgibet, Ariège), la descendance de celle établie à Laserre ne fut pas qualifiée noble, nous le préciserons dans le texte, ne faisant pas apparaître le qualificatif noble pour les autres.
Les membres des trois branches principales apparaissent tous sauf de rares exceptions avec le qualificatif de Moncaup ou sieur ou seigneur de Moncaup ce qui peut provoquer des confusions en raison de nombreuses homonymies, la généalogie a été établie grâce à des précisions de parentés entre les personnes.
La seigneurie de Moncaup fut tenue à l'origine par la famille d'Ustou, la famille de Qué y tenait des terres nobles, ses membres se qualifièrent de sieurs de Moncaup puis seigneurs de Moncaup, la famille de Boyer tenait également une partie de Moncaup (et de Saleich.)

Le lieu d'origine de cette famille n'est pas précisé, toutefois Guy de Méritens, seigneur de Montégut dénombra ses biens le 15 juin 1674, parmi ceux-ci il dénombra la maison seigneuriale de Qué, à Augistrou, bâtie à trois étages[2208] et l'on connaît un rameau de la famiille de Qué à Augistrou.

I
Seigneurs de Saleich

I François de QUE, seigneur de Moncaup (à 8 km au sud-ouest d'Aspet), de Cot d'Esperce (lieu non identifié[2209].)
Il testa le 9 octobre 1586, et sa femme, Isabeau de Castéras, le 28 juin 1592, selon le paiement de 1 800 livres de leur succession, le 20 décembre 1608, à leur fils Pierre de Qué, il avait légué 300 écus sols à son fils Pierre de Qué, Isabeau de Castéras avait légué 900 livres au même[2210].

[2207] Cet auteur indique des personnes alliées, sans fournir la preuve de leur ascendance, nous les mentionnons avec les mots « dit ou dite, sans preuve, fils ou fille de (ou une autre parenté) » ou une phrase équivalente.
[2208] AD. Tarn-et-Garonne C 479
[2209] Le village d'Esperce (Haute-Garonnr) est situé à 4 km au nord-est de Lézat-sur-Lèze (Ariège), paraît éloigné des possessions de la famille de Qué.
[2210] AD.HG 3 E 27852 ; AD.HG 3 E 26193 Saleich

En 1612, Catherine, Anne et Françoise de Qué, sœurs, filles de feue Anne de Loubens, firent une vente à Etienne et François de Qué, père et fils, Catherine de Qué, au nom de ses sœurs fit un transport à perpétuité à son cousin Géraud de Qué, sieur de Moncaup[2211].Catherine de Qué était cousine de Géraud de Qué, sieur de Moncaup, donc son père, était un frère de François de Qué, sieur de Moncaup, époux d'Isabeau de Castéras.
François de QUE avait épousé **Isabeau de CASTERAS.**
Isabeau de Castéras était fille de Gabrielle *de Pere gore,* selon le testament de son fils Géraud de Qué le 20 novembre 1642, lequel nommait sa grand-mère[2212], il est probable qu'il faille lire Gabrielle d'Isalguier, en effet Vézian de Castéras, seigneur de La Rivière, avait épousé par contrat du 19 mars 1536, Gabrielle Isalguier (ou d'Isalguier), fille de feu Pierre Isalguier, seigneur de Montfaucon[2213], et de Bernarde de Goyrans[2214].
Ils eurent :

2.1 François de QUE, sieur de Moncaup**.**
Le 18 janvier 1599, il donna quittance d'une partie de la dot constituée à Marguerite du Pac, sa femme[2215], et mourut avant le 16 juillet 1600, date du contrat de mariage de sa fille Guiraude avec Géraud de Sarrieu.
Il avait épousé, par contrat du 22 novembre 1592, **Marguerite du PAC,** fille d'Antoine du PAC, seigneur de Bellegarde, (et d'Hélène du LUC[2216]), qui donnait 1 000 écus avec les accoutrements nuptiaux, 666 écus avaient été payés par feue Isabeau de Castéras, mère du futur, en faveur d'un des enfants procréés par les futurs mariés[2217].
Marguerite du PAC épousa en secondes noces, avant le 1er février 1607, Corbeyran de MIGLOS, seigneur et baron de Luzenac, probablement fils de Jean de MIGLOS, seigneur de Luzenac, coseigneur de Château-Verdun, d'où postérité[2218].
Elle avait touché 6 000 livres à titre de restitution de dot, droit d'augment et légat de son premier mari et droits sur les biens de ses enfants Jean et Guiraude de Qué, que Jean de Sarrieu, sieur de Sarrieu, lui paya le 5 avril 1609[2219]. En 1611, Marguerite du Pac, veuve de François du Pac, sieur de Moncaup, à présent femme de Corbeyran de Miglos nomma Géraud de Qué, frère de François[2220].
Enfants de François de Qué et de Marguerite du Pac :

1°Jean de QUE.

[2211] AD.HG 3 E 26195 Saleich
[2212] AD. Ariège 40 J 11
[2213] AD. Gers Vergès I 773
[2214] André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t.V, p.206 indique l'épouse de Pierre III Isalguier, seigneur de Montfaucon, mais n'indique pas leur fille Gabrielle.
[2215] Archives du Pac
[2216] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* II, p. 1768.
[2217] AD. Gers Vergès I 1202
[2218] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Miglos,* produisant la preuve.
[2219] Archives du Pac
[2220] AD.HG 3 E 26194 Saleich

Il mourut avant le 16 juillet 1600, date du contrat de mariage de sa sœur Géraude.

2° Guiraude (Géraude) de QUE.
Héritière universelle de feu François de Qué, seigneur de Moncaup, elle avait épousé, par contrat du 16 juillet 1600, **Géraud de SARRIEU,** seigneur de Castelbiague, fils de Jean de SARRIEU, seigneur dudit lieu, et de Constance de FAURE, la future fut assistée de Marguerite du Pac, sa mère, d'Antoine du Pac, seigneur de Bellegarde, son aïeul paternel, d'Etienne de Qué, seigneur de Moncaup, son oncle paternel, de Charles du Pac, seigneur de Marbre, et de Paul de Castéras, seigneur de *Saint-Blancard*[2221].
Elle mourut dès 1608, date à laquelle Corbeyran de Miglos, seigneur et baron de Luzenac, et Marguerite du Pac, sa femme, cédèrent 6 000 livres à Jean de Sarrieu sur les biens de feus François de Qué et de Jean et Guiraude de Qué, ses enfants, Guiraude de Qué, femme de Géraud de Sarrieu[2222], le paiement fut effectué en 1609 comme dit supra.

2.2 Géraud de QUE, sieur de Moncaup et de Saleich, qui suit.

2.3 Arnaud François de QUE, **auteur de la branche dite de Hajau ou Fajau, habitant Arbas.**

2.4 Etienne de QUE, auteur de la branche dite de Cot d'Esperce, habitant Belfaig.

2.5 Pierre de QUE, sieur de Moncaup, puis sieur de Croues (probablement le lieu en Nestier, Hautes-Pyrénées)
Le 20 décembre 1608, Pierre de Qué, fils de feu François de Qué, sieur de Moncaup, et d'Isabeau de Castéras, reçut 1 800 livres de Jean de Sarrieu, sieur dudit lieu, suivant le testament de feu son père du 9 octobre 1586 et celui de sa mère du 28 juin 1592, avec le consentement de François de Qué, fils d'Etienne de Qué, le 28 janvier 1610, en marge de l'acte[2223]. Un acte de 1621 mentionne le contrat de mariage de Pierre de Qué, sieur de Moncaup, écuyer, le 2 juillet 1612, François de Vize, sieur de La Mothe, était l'oncle maternel de l'épouse[2224]. En 1621, Bertrand de Vize, sieur de Saint-Elix, fit un accord avec Pierre de Qué de Moncaup et Catherine de Valletique, sa femme. Feu Carbon de Valletique et Jeanne de Vize, sa femme, celle-ci fille de Jean de Vize, seigneur de Saint-Elix, avaient acheté une métairie et un moulin pour 4 000 livres, après le décès de Jeanne de Vize, leur fille Catherine de Vize et son mari Pierre de

[2221] AD.HG Reg.ins.12
[2222] AD. Ariège 5 E 7443
[2223] AD.HG 3 E 27852
[2224] AD. Ariège 5 E 4419

Qué de Moncaup, sieur de Croues, avaient joui de la métairie et du moulin pendant environ deux ans[2225].

Pierre de Qué mourut dès 1633, date à laquelle Géraud de Qué, sieur de Moncaup et de Saleich, était son héritier, ils étaient tous deux fermiers de Charles de La Tour, seigneur de Sajas, et de François d'Espagne et de Saman, sieur de Salleneuve[2226]. Il avait institué héritier son frère Géraud de Qué, comme cela apparaît dans l'acte de revente de la terre de Salleneuve le 2 septembre 1645.

Il avait épousé, par contrat du 2 juillet 1612, **Catherine de VALLETIQUE**[2227], fille de Carbon de VALLETIQUE et de Jeanne de VIZE[2228].

En 1620, Catherine de Valletique, femme de Pierre de Qué, sieur de Croues, fit un accord avec Bertrand de Vize, sieur de Saint-Elix, son oncle, pour la succession de feue Jeanne de Vize, sa mère et le legs fait par Jean de Vize, son bisaïeul[2229]. Catherine de Valletique, femme de Pierre de Qué, sieur de Croues, donna 500 livres à sa cousine seconde Agne de Lere, fille de Jean de Lere, sieur de Boussens, à l'occasion de contrat de mariage le 14 juillet 1627 avec Jean de Forgues[2230].

Elle épousa en secondes noces, dès 1636, noble Raymond Rahou, ils furent cités à cette date avec Géraud de Qué, sieur de Moncaup de Saleich, héritier de feu Pierre de Qué, son frère[2231].En 1637, Catherine de Valletique, demoiselle de Croues, veuve de Pierre de Qué, sieur de Moncaup, à présent femme de Raymond Rahou, écuyer, fit un accord avec Géraud de Qué, sieur de Moncaup, héritier de feu Pierre de Qué, son frère, en restitution de la somme de 3 000 livres, reçue de Bertrand de Vize, seigneur de Saint-Elix, oncle de ladite de Valletique, reçue selon le contrat de mariage du 2 juillet 1612, elle se serait mal tenue avec son mari et ils s'étaient séparés de corps et de biens[2232].

Pierre de Qué et Catherine de Valletique eurent un fils :

Jean de QUE.

Il dut mourir jeune, sans postérité car son père Pierre de Qué avait institué héritier son frère Géraud de Qué.

Pierre de QUE, sieur de Croue*s* eut de Jeanne DAMONT une fille naturelle :

Gabrielle de QUE.

Elle épousa, par contrat du 30 octobre 1648, dotée de 600 livres, Me **Jean DUFREICHE (DUFRECHE),** praticien de *Salies,* fils de feu Hugues DUFREICHE (DUFRECHE) et de Marie MARIGNAC[2233].

[2225] AD. Ariège 5 E 4419
[2226] AD.HG 3 E 26206 Saleich
[2227] AD.HG 3 E 26195 Saleich
[2228] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Vize,* produisant la preuve.
[2229] AD.HG 3 E 26198 Saleich
[2230] AD.HG 3 E 25059 Lodes
[2231] AD.HG 3 E 27863 Aspet
[2232] AD.HG 3 E 26208 Saleich
[2233] AD.HG 3 E 26212 Saleich

2.6 N…de QUE.

Elle avait épousé **N…AZEMA**

Ils eurent une fille, Isabeau d'AZEMA, qui épousa, par contrat du 17 février 1620, François de VIZE, sieur de La Mothe Saint-Elix, la future fut assistée de Géraud de Qué, sieur de Moncaup, son oncle maternel, et de Pierre de Qué, sieur de Croues, son oncle maternel, elle fut dotée de 900 livres et d'un legs d'Isabeau de Castéras, sa grand-mère[2234].Isabeau d'Azéma, veuve de François de Vize, seigneur de La Mothe Saint-Elix reçut, en 1623, la somme de 126 livres de son oncle Pierre de Qué, sieur de Croues, pour son contrat de mariage[2235].

Isabeau d'Azéma, veuve de François de Vize, seigneur de La Mothe, fit le 22 octobre 1640, à Aspet, une donation à Géraud de Qué, sieur de Moncaup, son oncle, ou à ses enfants, se réservant la somme de 600 livres données par son frère François d'Azéma pour son contrat de mariage du 27 février 1620, retenu Gaillard, notaire, dont elle n'avait pas été payée[2236]. Isabeau d'Azéma, veuve de François de Vize, sieur de Saint-Elix, colloqua en 1654 Melchior de Qué, chevalier, fils de feu Géraud de Qué, seigneur de Moncaup[2237].

Elle testa le 8 août 1661, demandant son inhumation dans l'église de Saleich à la discrétion de Jean de Qué, seigneur de Moncaup, son héritier, elle ratifia la donation faite par feu M. de Moncaup, son père. Elle avait fait donation à feu Géraud de Qué, seigneur de Moncaup, à cause du décès dudit seigneur, elle ratifia la donation en faveur de Jean de Qué, seigneur de Moncaup, elle institua héritiers universels Melchior, Joseph et Marc Antoine de Qué, frères[2238].

Maurice Vuillier ajoute sans preuve.

Florette de QUE

Veuve de François de Martres, elle mourut à Betchat, le 6 décembre 1646, âgée de 60 ans ou environ, elle fut inhumée au tombeau de ses prédécesseurs[2239].

Elle avait épousé **François de MARTRES,** seigneur de Lagaillarde, probablement fils de Bertrand de MARTRES, sieur de Lagaillarde, d'où postérité.

Leur fils Gérard Antoine de Martres mourut le 15 décembre 1635, âgé d'environ 15 ans[2240]. Leur fille Marguerite de Martres épousa, par contrat 16 juillet 1641, Guillaume Durous (alias du Rous), habitant Belloc, elle testa le 3 janvier 1699 nommant son mari, ses enfants, rappelant l'argent reçu de sa mère Florette de Qué[2241].

[2234] AD.HG 3 E 26198 Saleich
[2235] AD.HG 3 E 26199 Saleich
[2236] AD. Ariège 40 J 11
[2237] AD.HG 3 E 26214 Saleich
[2238] AD. Ariège 40 J 11, Jean Rieupoy, notaire de Prat
[2239] RP. Betchat
[2240] RP. Betchat
[2241] AD. Ariège 5 E 5423 Betchat

II Géraud de QUE, sieur de Moncaup, seigneur de Saleich (Haute-Garonne, à 3 km de Prat-Bonrepaux, Ariège)

Dès 1606, il habita le château de Saleich, sa famille y habita durant tout le 17ème siècle, à laquelle succéda, en 1718, la famille de Vendômois[2242]. Le 3 juillet 1613, Géraud de Qué, sieur de Moncaup, fils et héritier de François de Qué, sieur de Moncaup, et d'Isabeau de Castéras, reçut ce qui venait de noble François de Grenier et de Jeanne Dortet, sa femme, des mains de noble Bernard de Grenier, fils et héritier dudit feu François de Grenier d'Arbas[2243].

En 1615, Augier de La Mothe, sieur d'Izaut, fils et héritier de Géraud de La Mothe, sieur d'Izaut, fit une cession de 600 livres à Géraud de Qué, sieur de Moncaup, et à Arnaud François de Qué, sieur de Moncaup, son frère, en marge de l'acte, Antoinette de Boyer, femme de Géraud de Qué, sieur de Moncaup, habitant Saleich[2244]. Géraud de Qué, sieur de Moncaup, fit une cession en 1625, à Pierre de Qué, sieur de Croues, son frère[2245]. Le 4 février 1625, Louise de Saint-Paul, veuve de Jean Antoine de Montpezat, seigneur de Carbon, bailla à ferme la terre et seigneurie de Prat à Géraud de Qué, sieur de Moncaup, pour 4 050 livres[2246].

Géraud de Qué testa le 20 novembre 1642, nommant Marguerite de Vendômois, sa femme, demandant son inhumation en l'église Saint-Pierre (Saint-Pé) de Saleich, nommant exécuteurs testamentaires Jean de Vendômois, sieur de Gajan, et Marc Antoine de Qué, sieur de Fajau, nommant Gabrielle de *Père gore,* son aïeule maternelle, faisant des legs de 10 000 livres à chacun de ses enfants, Philippe, Melchior et Joseph de Qué, et 2 000 livres au posthume, instituant héritier universel François de Qué, son fils aîné, et à lui substitua Philippe et à lui Melchior[2247].

Le 1er mars 1643, Géraud de Qué, sieur de Moncaup, acquit Affis et Mauvezin pour le compte de Jacques de Nostens, et Montastruc, Arbas, Rouède et Saint-Martin pour Jacques de Tersac, coseigneur, il garda pour lui Saleich dont il devint coseigneur[2248].

En 1644, à Saleich, dans la maison et château de Géraud de Qué, sieur de Moncaup et de Saleich Jean de Francazal, seigneur et baron de Belbèze, fils et héritier de Bernard de Francazal et de Jeanne de Vendômois, donna les dots de ses sœurs Marie et Isabeau de Francazal[2249]. Géraud de Qué avait reçu comme héritier de son frère Pierre de Qué, sieur de Croues, la terre de Salleneuve, qui fut achetée, par acte du 2 septembre 1645, par François d'Espagne, seigneur de Ramefort et de Salleneuve[2250].

Géraud de Qué fit un codicille, le 17 décembre 1647, nommant sa femme Marguerite de Vendômois, enceinte, celle-ci nommée dans le testament d'Isabeau de *Qué* (?), depuis son

---

[2242] *Le patrimoine des communes de la Haute-Garonne,* Editions Flohic, septembre 2000, t.II, p.1476
[2243] AD.HG 3 E 27854 Aspet
[2244] AD.HG 3 E 27853 Aspet
[2245] AD.HG 3 E 26200 Saleich
[2246] AD.HG 3 E 27861 Aspet
[2247] AD. Ariège 40 J 11
[2248] P.E. Ousset, *Revue de Comminges,* 1972-01, La seigneurie d'Aspet, chapitre V, La Couronne de France, se référant à A.N Paris Conseil privé v° 232 n°10
[2249] AD.HG 3 E 26211 Saleich
[2250] AD.HG 3 E 22076 Cassagnabère, acte du 28 septembre 1653

testament, il a eu un enfant Marc Antoine de Qué, il légua la seigneurie de Moncaup à son deuxième fils Philippe de Qué, fit des legs à ses autres enfants non nommés[2251].

Il avait épousé en premières noces, par contrat du 6 août 1605, **Antoinette de BOYER,** demoiselle de Prades, fille de Jeanne d'ARBAS[2252], sœur de Samson de BOYER. Antoinette de BOYER était fille de Jean de BOYER, sieur de Moncaup, et de Jeanne d'ARBAS, elle avait épousé en premières noces, par contrat 25 août 1598, Etienne Baron, puis en secondes noces Hector de Saint-Jean[2253].

En 1606, Géraud de Qué et Antoinette de Boyer vendirent leur part de la seigneurie de Save à Jean de Tersac et de Montberaud, l'acte cite Samson de Boyer, frère d'Antoinette et Jeanne d'Arbas, leur mère[2254]. Le 22 novembre 1618, Géraud de Qué, sieur de Moncaup, au nom d'Antoinette de Boyer, sa femme, d'une part, et François de Boyer, écuyer, habitant Castillon, remirent leur différend sur le droit de rémission de la dot de la feue dame de Boyer[2255].

Géraud de Qué, sieur de Moncaup, et Antoinette de Boyer, sa femme furent cités en 1623, cet acte mentionne leur contrat de mariage du 6 août 1605, reçu Sailhe, notaire[2256]. Géraud de Qué, seigneur de Moncaup, et sa femme Antoinette de Boyer, habitant Saleich, construisirent une chapelle dans leur maison, en 1630, et y fondèrent un obit le 18 mai 1630[2257].

Géraud de Qué avait épousé, en deuxièmes noces, **Marie d'USTOU,** dite sans preuve fille de François d'Ustou, seigneur de Montgaillard, et de Marthe de Malenfant[2258]. Antoinette de Boyer vivait en 1630 et Géraud de Qué ayant épousé Marguerite de Vendômois par contrat du 24 août 1635, cette union dura peu de temps.

En 1637, Géraud de Qué, sieur de Moncaup, fit un don pour le repos de l'âme de sa seconde épouse, suivant un légat d'Antoinette de Boyer, sa première épouse[2259], la pierre tombale de la famille de Qué de Moncaup est visible derrière l'autel de l'église Saint-Pé de Saleich[2260].

Il avait épousé, en troisièmes noces le 24 août 1635, **Marguerite de VENDÔMOIS,** veuve de Pierre de LINGUA, épousé par contrat 8 février 1615; fille de Philippe de VENDÔMOIS, seigneur de Taurignan, et de Françoise de SAINTE-COLOMBE[2261].

Le 18 septembre 1653, Charles de La Tour, seigneur de Lieux, racheta la terre de *Peyroset* à Marguerite de Vendômois, veuve de Géraud de Qué, seigneur de Moncaup, mère de ses enfants, pour 4 819 livres, dues par deux contrats des 11 octobre 1637 et 27 août 1643, pour le bail de la terre de *Peyroset* et de Séglan, fut présent Arnaud François de Qué, sieur de Moncaup[2262]. Le 1er mars 1654, Marguerite de Vendômois était créancière des consuls de Saint-Girons pour une forte somme[2263].

[2251] AD.HG 3 E 26212 Saleich
[2252] AD.HG Reg Ins.12
[2253] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Arbas,* produisant les preuves
[2254] AD.HG 3 E 16157 Palaminy
[2255] AD.HG 3 E 963, Antoine Bessier, notaire de Toulouse
[2256] AD.HG 3 E 27861 Aspet
[2257] AD. Ariège 40 J 11
[2258] Maurice Vuillier, la preuve n'est pas fournie.
[2259] AD.HG 3 E 26208 Saleich
[2260] *Le patrimoine des communes de la Haute-Garonne*, *op.cit.,* t.II, p.1477
[2261] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Vendômois*, Juin 1998, produisant les preuves.
[2262] AD.HG 3 E 22076 Cassagnabère
[2263] Abbé Samiac,*Notes déposées à la bibliothèque de Saint-Girons.*

Marguerite de Vendômois, fille de Philippe de Vendômois, veuve de Géraud de Qué de Moncaup, seigneur de Saleich tutrice de ses enfants en bas âge, acheta, le 27 juin 1654, à Jean Louis de Martres, seigneur et baron de Loupian, Castet Bon, Belfaig, la seigneurie de Castet Bon, comprenant les métairies de *Clateac,* la Porte, Sarrempis, Poulomes, Belloc, les moulins de Poulomes et Travesque et tuilerie, pour 14 000 livres[2264].. Le 9 novembre 1666, Bertrand de Martres reconnut devoir 86 livres à Marguerite de Vendômois, veuve de Géraud de Qué, seigneur de Moncaup[2265]. Le 9 octobre 1676, furent présents au château de Saleich François de Qué, seigneur de Moncaup, Marguerite de Vendômois, veuve de Géraud de Qué, seigneur de Moncaup, et Joseph de Qué, abbé de Nizors, son fils, y habitant[2266].
Les actes ne mentionnent pas, sauf pour les derniers nés, les mères des enfants de Géraud de Qué, compte tenu de leurs dates de mariage les aînés, François et Philippe, pourraient être également êtres issus du 3ème lit, Melchior, Joseph et Marc Antoine étaient issus du 3ème lit.
Enfants de Géraud de Qué :

3.1 François de QUE, seigneur de Moncaup, de Saleich, Castet Bon (à 1,25 km au nord-est de Betchat)

François de Qué, seigneur de Moncaup, avait des droits sur Belfaig comme le montre le bail des lods et ventes en 1675 (infra), le 3 novembre 1676, il subrogea François Micas, prêtre à Montgauch, sur les biens sis à Montgauch qui lui avaient été adjugés par le sénéchal de Pamiers, provenant d'Etienne Micas, Bernard, Balagué, Sauveur et Jean Micas, pour 2 600 livres et 600 livres d'intérêts de retard et dépens, soit 3 299 livres en tout[2267].

Le 18 janvier 1678, les héritiers Loze, de Belfaig, subrogèrent François de Qué, seigneur de Moncaup, de Saleich, sur un pré à Las Pradas, que noble Arnaud Jeannet, seigneur de Latour, avait vendu à la communauté de Belfaig le 25 février 1665, dont les Loze avaient été subrogés[2268].

Le 4 mai 1679, François de Qué était en procès contre Jean de Foix, sieur de La Mothe[2269], il mourut le 10 février 1680, selon une déclaration de Joseph de Qué de Moncaup, abbé de Nizors, et de Marc Antoine de Qué, sieur de Castet Bon, ses frères ; son testament fut ouvert le lendemain, à la demande d'Anne de Mauléon, veuve, il ratifiait la donation faite à Anne de Mauléon, sa femme dans son contrat de mariage, et lui léguait 3 000 livres en plus, il léguait 100 livres à sa mère Marguerite de Vendômois, 3 000 livres à son frère Joseph de Qué, abbé de Nizors, 3 000 livres à son frère Marc Antoine de Qué, sieur de Castet Bon, 200 livres à Geneviève de Villemur de Rieutort, instituait héritier universel son frère Philippe de Qué, sieur de Moncaup, lieutenant aux gardes[2270].

[2264] Abbé Samiac
[2265] Durégne, notaire de Betchat
[2266] AD. Gers Vergès I 3224
[2267] Durégne, notaire de Betchat
[2268] Durégne, notaire de Betchat
[2269] AD. Ariège 5 E 4219 Betchat
[2270] AD. Ariège 40 J 11, Pierre Durégne, notaire de Befaig

Il avait épousé (1er juillet 1663) par contrat en septembre 1663, **Anne de MAULEON,** dotée de 20 000 livres**,** fille de Timoléon de MAULEON, seigneur de La Mothe, Castelnau, et de Jeanne Rose de MAULEON de Saint-Paul[2271].

Anne de Mauléon de Durban, épouse de François de Qué, seigneur de Moncaup, fit un accord, en 1673, avec Jean François de Mauléon de Saint-Paul, seigneur et baron de Durban (son frère), mentionnant Madeleine de Saint-Paul leur bisaïeule, Anne de Mauléon avait eu 20 000 livres de dot[2272]. Le 22 novembre 1675, Anne de Mauléon, épouse de François de Qué, seigneur de Moncaup, bailla à Antoine Fournier le droit de lods et ventes que le seigneur de Moncaup avait accoutumé de prendre au lieu de Belfaig, pour 4 ans, pour 45 livres, payables en plusieurs fois[2273].

Anne de Mauléon, devenue veuve, épousa en secondes noces, par contrat du 19 janvier 1683, au château de Samouillan, Jean de La Mothe, seigneur d'Izaut[2274].

3.2 Philippe de QUE, seigneur de Moncaup, Saleich, Castagnède (Haute-Garonne), Francazal (Haute-Garonne), Castet Bon (à 1,25 km au nord-est de Betchat.)

Géraud de Qué, seigneur de Moncaup, et son fils et héritier Philippe de Qué avaient vendu, par actes des 31 mars 1643 et 2 juillet 1644, à Dominique d'Anciondo, grand archidiacre de Couserans, la rente d'un capital de 6 392 livres assigné sur les domaines du roi. Philippe de Qué vendit, le 15 octobre 1699, à Arnaud de Sauguis d'Anciondo, chanoine de Saint-Bertrand, héritier bénéficier de Dominique d'Anciondo la rente d'un capital de 3 626 livres 4 sols 5 deniers assignée comme la précédente sur les domaines du roi, le tout revenant au capital de 10 878 livres 4 sols 5 deniers assignée sur les domaines du roi[2275].

Le 9 février 1683, Philippe de Qué, sieur de Moncaup, lieutenant au régiment des gardes françaises, fut cité avec Anne de Mauléon, veuve de François de Qué, sieur de Moncaup[2276].

Philippe de Qué, seigneur de Moncaup, fonda, en 1688, un obit pour François, Melchior et Marc Antoine de Qué, ses frères défunts, et pour Catherine de Vendômois, épouse de Marc Antoine de Qué[2277].

Philippe de Qué, seigneur de Moncaup, fils et héritier de Géraud de Qué, seigneur de Moncaup, et François de Qué, seigneur de Moncaup son frère, reçurent 400 livres en *1689,* d'Arnaud Jeannet, sieur de La Tour, père d'André Jeannet, sieur de Laquère[2278].

Philippe de Qué reçut quittance, en 1689, de Jean de Roquemaurel de Soueix, seigneur de Montégut, de 450 livres dues par feu François de Qué, seigneur de Moncaup, par acte du 11 septembre 1674[2279].

[2271] Saleix, notaire d'Aspet, l'acte indique le second mari d'Anne de Mauléon ; un acte du 13 septembre 1669 précise le montant de la dot d'Anne de Mauléon (AD.HG 3 E 1025, Bessier, notaire de Toulouse)

[2272] AD.HG 3 E 26218 Saleic

[2273] Durégne, notaire de Betchat

[2274] AD.HG 3 E 23444 Aurignac

[2275] Abbé Samiac, *Notes déposées à la bibliothèque de Saint-Girons*

[2276] AD. Ariège 40 J 11

[2277] AD.HG 3 E 26220 Saleich

[2278] AD.HG 3 E 26221 Saleich

[2279] AD.HG 3 E 26221 Saleich, Brau, notaire de Saint-Lizier

Il reçut 500 livres, le 11 mars 1699 de Jean de Francazal, seigneur et baron de Belbèze, remplacé par Jean de Francazal, chevalier dudit lieu, son fils, obligé envers feu François de Qué, seigneur de Moncaup, son frère[2280]. Il fit un codicille, le 25 octobre 1713, léguant ses biens à Jean de Vendômois, selon un acte de 1770[2281].
Le 11 mars 1717, Jean de Vendômois, seigneur de Poucharramet, héritier de Philippe de Qué de Moncaup fut condamné à payer à l'église de Saleich le legs de ce dernier, selon son testament[2282].
Le château de Saleich fut endommagé par un incendie en 1744, il comprenait 4 métairies, 5 moulins à eau et une tuilerie. Ces biens furent confisqués à son dernier propriétaire, Henri Jean Joseph de Vendômois, qui avait émigré, et vendus en l'an II et en l'an III pour 201 260 livres[2283].
Philippe de Qué, frère de François, hérita de tous ses biens et devint seigneur de Moncaup, Saleich, Castet Bon et Francazal. Il avait épousé, en 1670, Géraude d'Encausse, fille de Jean Jacques d'Encausse, baron de Save, et de Claire de Qué de Moncaup, sa cousine[2284].
Géraude d'ENCAUSSE, était fille de Jean Jacques d'ENCAUSSE, seigneur et baron de Save, et de Claire de QUE de Moncaup d'Arbas, sa seconde épouse[2285].

3.3 Melchior de QUE.
En 1654, Isabeau d'Azéma, veuve de François de Vize, sieur de La Mothe de Saint-Elix, colloqua Melchior de Qué, chevalier, fils de feu Géraud de Qué, seigneur de Moncaup[2286].
Héritier universel d'Isabeau d'Azéma, le 8 aout 1661, avec ses frères Joseph et Marc Antoine[2287], Melchior de Qué mourut dès 1688, date de la fondation d'un obit par Philippe de Qué, seigneur de Moncaup, pour ses frères François, Melchior et Marc Antoine et pour Catherine de Vendômois épouse de Marc Antoine[2288].

3.4 Joseph de QUE de Moncaup. Il fut abbé de Nizors.
Héritier d'Isabeau d'Azéma le 8 août 1661, le 28 juillet 1673, il reçut une procuration de Paule de Montfaucon, veuve de Géraud de Qué, sieur de Moncaup, habitant Toulouse, pour payer la dot de sa fille Marguerite de Qué lors de son mariage avec le sieur de Méritens[2289].

[2280] AD. Ariège 5 E 4223 Betchat
[2281] AD.HG 3 E 26230 Saleich
[2282] AD. Ariège B 156
[2283] Histoire de Moncaup
[2284] Histoire de Moncaup
[2285] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Encausse,* produisant la preuve.
[2286] AD.HG 3 E 26214 Saleich
[2287] AD. Ariège 40 J 11
[2288] AD.HG 3 E 26220 Saleich
[2289] AD.HG 3 E 475 Boulogne

Etant procureur de son frère, seigneur de Moincaup Joseph de Qué de Moncaup, abbé de Nizors, il donna une quittance, en 1684, à Octavien de Suère, sieur de Bordenave[2290].
Il fut dit feu en 1688 selon l'obit fondé en 1688 par son frère Philippe, mais en *1690* (1680 ?) il reconnut, au nom de son frère Philippe devoir 1 500 livres à Louis de Méritens, seigneur de Rozès[2291].

3.5 Marc Antoine de QUE de Moncaup, sieur de Castet Bon.
Il avait été institué héritier d'Isabeau d'Azéma le 8 août 1661.
En 1677, il reconnut avoir reçu une somme de son frère François de Qué, seigneur de Moncaup[2292]. Il était capitaine au régiment de Champagne lors de son contrat de mariage. Il mourut dès 1688, comme sa femme Catherine de Vendômois, date de la fondation d'un obit par son frère Philippe.
Fils de Géraud de Qué, seigneur de Moncaup, et de Marguerite de Vendômois, il avait épousé, par contrat filiatif du 20 juin 1678 **Catherine de VENDÔMOIS,** fille de feu Henri de VENDOMOIS, seigneur de la Masquère, et de Françoise de PANASSAC, le futur fut assisté de Joseph de QUE de Moncaup, seigneur abbé de Nizors, son frère, cet acte rappella 8 000 livres baillées à François de Qué, seigneur de Moncaup, son frère[2293], le mariage fut célébré à Toulouse le 31 juillet suivant[2294].
Catherine de Vendômois, malade, fit son testament le 23 septembre 1679, dans la maison d'Henri de Vendômois, seigneur de la Masquère, léguant 1 000 livres au sieur de Moncaup, son époux, en sus des donations de son contrat de mariage[2295].

II
Branche de Cot d'Esperce et de Belfaig

L'auteur de cette branche, Etienne de Qué, était fils de François de Qué, sieur de Moncaup, et d'Isabeau de Castéras. Bien que plusieurs membres de cette branche soient qualifiés de Belfaig on ne trouve que Samson et Florette de Qué sur les registres paroissiaux de Belfaig (Betchat) entre 1629 et 1776.

II Etienne de QUE, sieur de Moncaup, de Cot d'Esperce (lieu qui n'a pas été identifié)
Son ascendance est prouvée par le fait qu'il était l'oncle paternel de Guiraude de Qué, fille de François de Qué, lui-même fils de François de Qué et d'Isabeau de Castéras, lors de son contrat de mariage le 16 juillet 1600 avec Géraud de Sarrieu[2296].
Samson et Roger de Qué, ses fils, lui sont rattachés comme oncles de Jean de Qué, fils de Jeanne de Sarrieu, épouse de son fils François de Qué [2297]; son fils François et lui sont

[2290] AD.HG 3 E 26220 Saleich
[2291] AD.HG 3 E 26222 Saleich
[2292] AD.HG 3 E 26220 Saleich
[2293] AD.HG 3 E 26220 Saleich
[2294] AM. Toulouse GG 44
[2295] AD.HG 3 E 37091 Muret
[2296] AD.HG Reg. Ins 11

nommés, en 1612, dans une vente qui leur fut faite par Catherine, Anne et Françoise de Qué, filles de feue Anne de Loubens[2298]. Son fils Roger de Qué était, en 1625, le cousin de Géraud de Qué, fils d'Arnaud François de Qué, sieur de Moncaup, d'Arbas[2299].
D'une alliance inconnue il eut :

3.1 François de QUE de Cot d'Esperce, sieur de Moncaup
Il mourut avant le 27 juillet 1641, date à laquelle Jeanne de Sarrieu, veuve, et Jean de Qué, son fils, colloquèrent leurs droits à Géraud de Qué, sieur de Moncaup, de Saleich[2300].
Il avait épousé, par contrat du 2 mars 1620, **Jeanne de SARRIEU,** dotée de 2 000 livres, fille de Jean de SARRIEU, seigneur dudit lieu, habitant Castelbiague, et de Constance de FAURE[2301]. Le 8 avril 1648, Jeanne de Sarrieu, veuve de François de Qué, et les enfants de Géraud de Sarrieu firent une vente, dont 1 000 livres pour Jeanne de Sarrieu qui avait pour enfant Jean de Qué, sieur de Moncaup, on nomma Roger de Qué, son oncle, comme héritier de feu Samson de Qué, son frère[2302].
Ils eurent :

Jean de QUE, sieur de Moncaup, de Cot d'Esperce.
Il fut cité, en 1649, avec Roger de Qué, habitant Belfaig, qui avait reçu 40 livres de Girons de Martres, seigneur de Montpeyroux[2303]. Il fut dit en 1656 fils et héritier de feu François[2304].
Il reçut, le 16 septembre 1666, la somme 150 (?) livres de Louis de Lapasse pour le principal de la dot de Jeanne de Lapasse, sa femme[2305].
Il fut témoin, en 1677, d'un achat de Jeanne de Vaux, femme de Marc Antoine de Méritens, sieur de Qué, du lieu de Sauveterre, à François de Montsérié, seigneur dudit lieu[2306]. En 1682, Me Louis de Binos, sieur de Caubous, en exécution du contrat de mariage de Louis de Qué, sieur de Moncaup et d'Anne de Binos, sa femme, céda 2 764 livres à Jean et Louis de Qué, sieurs de Moncaup, père et fils[2307].
Jean de Qué, sieur de Moncaup, avait épousé, par contrat du 5 février *1647,* **Jeanne de LAPASSE,** dotée de 3 200 livres, fille de Roger de LAPASSE, sieur d'Audinac, et de Gabrielle de FRANCAZAL[2308]. Roger de Lapasse de Moulis fit son testament, le 7 février *1648,* nommant sa femme Gabrielle de Francazal, décédée le 8 octobre (précédent ?), disant avoir marié par paroles de

[2297] AD.HG 3 E 27865 Aspet
[2298] AD.HG 3 E 26195 Saleich
[2299] AD.HG 3 E 26600 Saleich
[2300] AD.HG 3 E 26211 Saleich
[2301] AD.HG 3 E 26198 Saleich
[2302] AD.HG 3 E 27865 Aspet
[2303] AD. Ariège 5 E 1574 (83)
[2304] AD.HG 3 E 28082 Saint-Béat
[2305] AD. Ariège 5 E 7260 Saint-Girons
[2306] AD.HG 3 E 19219 Sauveterre
[2307] AD.HG 3 E 19269 Sauveterre
[2308] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.I, p.76

futur sa fille Jeanne de Lapasse à Jean de Qué, sieur de Moncaup, il lui donna 3 200 livres[2309].
Ils eurent :

1°Louis de QUE, sieur de Moncaup, de Cot d'Esperce.
Il fit son testament, le 20 août 1709, nommant demoiselle (partie déchirée) de Binos, sa femme, nommant Catherine de Qué, sa sœur, instituant héritier universel Louis de Lapasse, sieur de Marterat, du lieu de Moulis, son cousin, lui substituant Géraud de Lapasse, son frère[2310] et mourut dès 1710, date de la donation de 2 000 livres d'Anne de Binos, sa veuve, à Marie de Binos, sa nièce, fille du sieur de Caubous[2311].
Il avait épousé, par contrat du 12 avril 1680, dans la maison de Caubous, au diocèse de Comminges, sénéchaussée de Pamiers, **Anne de BINOS,** fille de Me Jean de BINOS, docteur et avocat au parlement et de Barthélemie DUCOS, dotée de 4 000 livres, son père lui donna tous ses biens présents à la réserve de 1 000 livres pour les droits de Catherine de Qué, sa fille, et 300 livres pour en disposer à ses plaisirs[2312].

2°Catherine de QUE.

3.2 Samson de QUE
Né à Montastruc, habitant Belfaig (devenu Betchat), il mourut à Betchat le 16 septembre 1638, âgé d'environ 45 ans, et enseveli au tombeau de François de Martres[2313].
Cette naissance à Montastruc est à rapprocher de Jean de Qué de Montastruc, témoin du contrat de mariage, en 1538, de Gaillard de Coret et de Marie Escolan[2314], Jean de Qué pourrait être un ascendant de la famille de Qué de Moncaup.
Roger de Qué, le 8 avril 1648, était l'oncle de Jean de Qué, fils de François de Qué, et de Jeanne de Sarrieu, comme frère de feu Samson de Qué, (frère de François de Qué), Roger de Qué était dit par ailleurs cousin de Géraud de Qué, fils d'Arnaud François de Qué. Samson et Roger de Qué sont donc fils d'Etienne de Qué.
Samson de Qué est peut-être le père de Géraud de Qué de Belfaig et de François de Qué de Save, cousins-germains et héritiers de Françoise de Qué de Cot d'Esperce par son testament du 14 mars 1705 (fille de Roger de Qué et de Suzanne de Martres), si ce n'est lui c'est un frère inconnu. A noter que vue la date de mariage de François de Qué, si celui-ci était un fils de Samson il aurait au moins 60 ans à cette époque, c'est

[2309] AD. Ariège 5 E 7452
[2310] AD.HG 3 E 26225 Saleich
[2311] AD.HG 3 E 27943 Cierp
[2312] ADHG B 95
[2313] RP. Betchat
[2314] AD.HG 3 E 15973 Cazères

peut-être une seconde union et il est peut-être ce François de Qué, sieur de Moncaup qui avait épousé auparavant Denise de Benque et/ou Marguerite de Lagarde (infra)
En tout état de cause ces deux frères (François et Géraud de Qué) cousins-germains de Françoise de Qué sont **François de QUE,** sieur de Moncaup, habitant *Saint-Gouargat* (Sengouagnet, Save étant en Sengougnet) qui épousa, par contrat du 5 mars 1698, **Marion de GERUS,** fille de feu Jean de GERUS, sieur de Montuel, et d'Anne de PUJOL, habitant Belbèze, le futur fut assisté de son frère **Géraud de QUE**, sieur de Moncaup, la future assistée de Jean François de Gérus, sieur de Montuel, son frère, reçut tous les biens dans la juridiction de Saint-Béat[2315].

3.3 Roger de QUE, qui suit

3.4 Anne de QUE
Anne de Qué de Moncaup, fille d'Etienne de Qué, sieur de Moncaup, de Cot d'Esperce, avait épousé, par contrat du 9 (alias 19) mai 1612, dotée de 500 livres, **Jean** Barthélemy **de BOUSSES,** sieur de La Grange, fils de Jean Barthélemy de BOUSSES et de Raymonde de BOSSOST de Saint-Pé[2316]. Jean Barthélemy de Boussès testa le 27 janvier 1629, d'où postérité[2317].

3.5 peut-être Géraud de QUE de Belfaig.
Le 6 février 1658, Gabrielle de *Cavignac*, épouse de Géraud de Qué de Belfaig, dit que son mari l'avait quitté il y a plus de 3 ans, sans faire état de la donation de 600 livres contenue dans leur contrat de mariage, donation lui revenant car il n'y a pas d'enfant. Elle institua héritière sa mère, Claire de *Larvoy*, son mari ne veut rien payer de sa dot[2318], le mari de Gabrielle de *Cavignac* pourrait être Géraud de Qué de Belfaig fils d'Etienne.

III Roger de QUE, seigneur de Moncaup, de Cot d'Esperce.
Roger de Moncaup fut présent, le 28 avril 1648, au contrat de mariage de Girons de Martres, sieur de Montpeyroux, et de Marguerite d'Azéma de Bonrepaux, Isabeau d'Azéma, veuve de Françoise de Vize, sieur de La Mothe de Saint-Elix, tante paternelle de la future fut également présente[2319].
En 1649, Roger de Qué, habitant Belfaig (devenu Betchat), reçut 40 livres de Girons de Martres, seigneur de Montpeyroux, fut nommé Jean de Qué, sieur de Moncaup, du lieu de Cot d'Esperce, fut présent Jean de Martres fils de Bertrand de Martres, du lieu de *Feaubau*[2320]
Roger de Qué mourut avant le 24 février 1656, date à laquelle Suzanne de Martres, veuve, reçut 15 livres[2321].

[2315] AD. Ariège 5 E 4223 Saint-Béat
[2316] AD.HG 3 E 26195 Saleich ; Bourdette
[2317] Bourdette, Cenac, notaire de Trie.
[2318] Durégne, notaire de Betchat
[2319] AD.HG 3 E 26212
[2320] AD. Ariège 5 E 1574 (83)
[2321] Durégne, notaire de Betchat

Il avait épousé, par contrat du 11 avril 1633, **Suzanne de MARTRES,** veuve de Jean de MARTRES, sieur de Saint-Martin, selon un acte du 29 décembre 1662, relatif à leur fils Géraud[2322].

Le 12 janvier 1657, Jeannet *Pibreau*, peigneur de laine, époux de Jeanne de Qué, reconnut avoir reçu de Suzanne de Martres, veuve de Roger de Qué ou des héritiers de Qué, par les mains de noble Philippe du Bernet de Bonrepaux et de Géraud de Qué, fils de Roger, 33 livres pour la dot de Jeannette de Qué, sa femme[2323]. Le 24 février 1660, Suzanne de Martres, veuve de Roger de Qué, reçut 115 livres de François de Martres, seigneur de Lagaillarde, pour restant du legs fait par M. de Martres de Montpeyroux, son frère[2324] (Girons de Martres, sieur de Montpeyroux) Cet acte permet de dire que Suzanne de Martres était également sœur de François de Martres, seigneur de Lagaillade, tous les 3 probablement enfants de Bertrand de Martres, seigneur de Lagaillarde.

Suzanne de Martres, veuve de Roger de Qué, reçut le 1er juin 1677, de l'hérédité de Jean de Martres, sieur de Saint-Martin, 12 livres 4 sols, par les mains d'Anne de Salvat, mère d'icelui, qu'elle devait à reste[2325]. Elle fit son testament, le 11 septembre 1679, demandant son inhumation dans l'église de Belfaig, léguant 3 livres à sa fille Jeannette de Qué en plus de ce qu'elle lui avait donné lors de son mariage avec Jammes *Jurrieu Lasserre*, léguant à sa fille Claire de Qué, à marier, en préciput la moitié de la maison qu'elle et son fils, Géraud de Qué, habitait, instituant héritiers universels Géraud de Qué, son fils aîné, François de Qué, sieur de Moncaup et ladite Claire de Qué, ses 2 enfants (fils) et fille[2326]. Le 2 septembre 1682, elle reçut de reste de l'hérédité de Jean de Martres, sieur de Saint-Martin, 13 livres 4 sols, des mains de Marguerite Salvat, pour le terme échu le 28 avril 1680, comme accordé par Michel de Martres, sieur de Saint-Martin, héritier de ladite somme[2327].

Suzanne de Maetres fit un second testament, le 23 septembre 1683, disant avoir fait un accord avec feu Jean de Martres Saint-Martin, son fils du premier lit, léguant 3 livres à Michel de Martres, sieur de Saint-Martin, fils dudit Jean, elle avait donné de l'argent à sa fille Jeannette de Qué, lors de son mariage avec Jeannet *Perreau* Lasserre, elle lui donna 3 livres, léguant à sa fille Claire de Qué, à marier, sa portion héréditaire de la maison qu'elle possède avec Géraud de Qué, sieur de Moncaup, son fils, instituant héritiers universels Géraud de Qué, sieur de Moncaup, François de Qué, sieur de Moncaup, et Claire de Qué, ses deux enfants (fils) et fille[2328]. Suzanne de Martres reçut 19 livres, le 29 septembre 1685, de Michel de Martres, fils et héritier de Jean de Martres, lui-même fils de ladite Suzanne[2329]. Elle donna 500 livres, le 24 juillet 1691, à son fils Géraud de Qué prévues à son contrat de mariage avec Catherine de Vic[2330].

Ils eurent :

[2322] AD.HG 3 E 27872, Vital Bordes, notaire de Saint-Lizier
[2323] Durégne, notaire de Betchat
[2324] Durégne, notaire de Betchat
[2325] AD. Ariège 5 E 4218 Betchat
[2326] AD. Ariège 5 E 4218 Betchat
[2327] AD. Ariège 5 E 4219 Betchat
[2328] AD. Ariège 5 E 4220 Betchat
[2329] AD. Ariège 5 E 42220 Betchat
[2330] AD. Ariège 5 E 4221 Betchat

4.1 Géraud de QUE, qui suit

4.2 François de QUE, sieur de Moncaup
Il fut présent, le 19 avril 1663, au contrat de mariage de Joseph de Binos, sieur de la Gravette, et de Marguerite de Méritens[2331].
C'est peut-être lui qui épousa **Denise de BENQUE,** fille de Matthieu de BENQUE, seigneur du Tartre, de Fustignac, et d'Isabeau de ROQUEMAUREL[2332].
Denise de Benque mourut avant le 6 juin 1666, date à laquelle Mathieu de Benque, sieur de Fustignac, promit 40 livres à son fils Denis de Benque, sieur de Las Prades, en raison du décès de sa sœur Denise de Benque[2333].
La présence de Mathieu de Benque, seigneur de Fustignac, dit oncle du futur, au contrat de mariage de son frère Géraud, le 21 juillet 1660, permet d'établir cette hypothèse.
C'est peut-être lui qui dit en 1669, François de Qué, sieur de Moncaup fut cité avec Marguerite de Lagarde, sa femme[2334] et reçut une procuration de celle-ci la même année de sa femme Marguerite de Lagarde, veuve de Jean Vagues, pour toucher 220 livres de Jean d'Astorg, sieur de Thuy[2335]. Marguerrite de Lagarde serait donc sa seconde épouse.
Le même était héritier, en 1676, de Marguerite de Lagarde de Saint-Béat, sa femme[2336].

4.3 Jean de QUE, sieur de Moncaup, de Cot d'Esperce
Il fut cité le 24 août 1665, avec Françoise de Qué, sa sœur, et François de Sarrieu et Daniel de Maylin d'Aspet leur cousin germain[2337].
Il fit son testament, le 6 septembre 1665, dans son lit, dans la maison de Suzanne de Martres, à Belfaig, son frère Géraud de Qué, seigneur de Moncaup, lui devait sa part du prix de vente d'une cavale, soit 27 livres, qu'il paiera à Claire de Qué, leur sœur, dès qu'elle trouvera un parti de mariage, il institua héritière universelle sa mère Suzanne de Martres[2338].
Fils de feu Roger de Qué, sieur de Moncaup, du lieu de Betchat, il mourut le *12 juin 1665,* âgé de 22 ans et fut enseveli au tombeau de François et Jammet Maihos[2339].

4.4 Françoise de QUE de Cot d'Esperce
C'est probablement elle qui dite Françoise de Qué de Cot d'Esperce, reçut une cession de Guy François de Vaux, sieur de Brouls[2340] (celui-ci épousa par contrat 17 juillet 1656 Jeanne de Pégot)

[2331] AD. Gers Vergès I 491
[2332] BnF Fr 32298 indique le mariage de Matthieu de Benque avec Isabeau de Roquemaurel
[2333] AD.HG 3 E 23441 (30), Bertrand Daurignac, notaire de Laymont
[2334] AD.HG 3 E 28420 Saint-Béat
[2335] AD.HG 3 E 27899
[2336] AD.HG 3 E 28422 Saint-Béat
[2337] AD.HG 3 E 27873 Aspet
[2338] Durégne, notaire de Betchat
[2339] RP. Betchat

Sœur de Jean de Qué, le 24 août 1665, elle fit son testament, le 4 mars 1705, nommant Catherine de Qué et Louis de Qué, ses neveux, Géraud de Qué de Belfaig et François de Qué de Save, ses cousins germains, Claire de Qué, sa sœur[2341]. Ses neveux doivent être les enfants de Jean de Qué et de Jeanne de Lapasse, prénommés Catherine et Louis, qui sont ses neveux à la mode de Bretagne. Ses cousins germains devraient être issus d'un frère de son père. Peut-être est-ce Samson de Qué dont on ne connaît rien, ce ne peut-être Géraud de Qué qui est peut-être un frère de Françoise car il n'eut pas d'enfant.

4.5 Jeanne de QUE.

Elle épousa **Jammet (ou Jeannet)** ***PERREAU (ou PIBREAU ou JURRIEU) LASSERRE*****,** peigneur de laine. Jeannet Perreau, peigneur de laine, reconnut, le 12 janvier 1657, avoir reçu 33 livres pour la dot de sa femme, de Suzanne de Martres, veuve de Roger de Qué ou des héritiers de Qué, par les mains de Philippe du Bernet de Nonrepaux et de Géraud de Qué, fils de Roger de Qué[2342].

4.6 Claire de QUE

Elle testa une première fois, le 13 septembre 1707, habitant Belfaig, demandant son ensevelissement dans l'église de Belfaig, au tombeau de feue Suzanne de Martres, sa mère, léguant 60 livres à son frère François, instituant héritier universel Géraud de Qué, son frère[2343] puis elle légua tous ses biens, le 8 février 1715, à Jean François de Lorde, sieur de La Murasse, témoin François du Bernet[2344].

IV Géraud de QUE, seigneur de Moncaup, sieur de Belfaig

Le 10 septembre 1657, Géraud de Qué, donataire de Roger de Qué, son père, devant partir au service du roi nomma procureur sa mère Suzanne de Martres, veuve dudit Roger de Qué, seigneur de Moncaup[2345].

Le 10 mars 1659, Géraud de Qué, seigneur de Moncaup, habitant Belfaig, avec l'assistance de Philippe du Bernet de Bonrepaux, son curateur, vendit à François Attane une borde à Belfaig qui avait été acquise par Roger de Qué, son père, d'Esclarmonde Bordes, *veuve* (femme ?) dudit Attane, pour 33 livres, Suzanne de Martres, mère de Géraud de Qué promet à l'acquéreur de le laisser jouir paisiblement de la borde[2346]

C'est probablement lui qui fut témoin, le 18 mai 1659, au contrat de mariage de Jean de Benque, sieur de Fustignac, fils de Mathieu de Benque, sieur de Fustignac, et d'Isabeau de Roquemaurel, avec Marie de Soulancé[2347], car Mathieu de Benque, dit son oncle, était présent à son mariage.

[2340] AD.HG 3 E 27874 Aspet
[2341] AD.HG 3 E 18231 Aspet
[2342] Durégne, notaire de Betchat
[2343] AD. Ariège 5 E 4225 Betchat
[2344] AD.HG 3 E 26154 Belbèze
[2345] Durégne, notaire de Betchat
[2346] Durégne, notaire de Betchat
[2347] AD.HG 3 E 16164 (233)

Le 12 septembre 1660, Géraud de Qué, sieur de Moncaup et de Belfaig, reçut 40 livres de Catherine de Vic, sa fiancée, suivant la teneur de leur contrat de mariage, passé devant Cabestang, notaire de Peyrissas[2348] puis le 10 mars 1661, Géraud de Qué, seigneur de Moncaup, à Belfaig, déclara que sa mère Suzanne de Martres avait reçu de Philippe du Bernet de Bonrepaux 500 livres de la constitution de dot de Catin de Vic, sa femme[2349].
Le 29 décembre 1662, Géraud de Qué, sieur de Moncaup, de Belfaig, rappela un achat fait le 30 septembre 1630, par son père feu Roger de Qué, sieur de Moncaup, de Cot d'Esperce, ce dernier avait épousé , par contrat du 11 avril 1633 Suzanne de Martres, sa mère[2350].
Il fut présent, le 30 août 1682, au contrat de mariage de Michel de Martres, sieur de Saint-Martin, du lieu de Belfaig, avec Marie de Nostens, le futur fut assisté de sa mère Anne de Salvat, veuve en secondes noces de M. Jean Abadie[2351].
Géraud de Qué, sieur de Moncaup de Belfaig, reçut le 10 juin 1684, un legs de 600 livres de Pierre de Vic, neveu de Madeleine de Vic, femme de Bernard Loubsans[2352].
Le 4 novembre 1692, Géraud de Qué, seigneur de Moncaup, habitant Belfaig, ayant reconnu la sagesse et la prudhommie de Guillaume de Qué, son fils aîné, âgé de 28 ans, et de Marguerite de Qué, sa fille, enfants de Catin de Vic, sa femme, les émancipa et leur donna pouvoir de retirer ce qui était dû par les héritiers de demoiselle de Maucabanne (Catherine de Vic), puis le 20 janvier 1693, Géraud de Qué, seigneur de Moncaup, et Guillaume et Marguerite de Qué, ses enfants, et de feue Catherine de Vic, reçurent 70 livres de Françoise de Saubens, veuve de Charles de Vic demeurant à Benque[2353]. Il fut témoin, le 19 novembre 1702 de son neveu noble Jean Durous, fils de Guillaume Durous et de Marguerite de Martres (elle-même fille de Florette de Qué), lors de son contrat de mariage avec Anne de Lespinasse[2354].
Il mourut le 16 octobre 1713, et fut enseveli dans la sépulture de M. de Lagaillarde[2355] (M. de Martres).
Il avait épousé, par contrat du 21 juillet 1660, dans la maison noble de Maucabanne **Catherine de VIC,** fille de feu François de VIC et de Jeanne de CARRIERE, du lieu de Benque, furent présents Mathieu de Benque, sieur de Fustignac, oncle du futur, Jean de Benque, sieur de *Leudères,* aussi son oncle, de Paul de Martres, sieur de Hautmont, baron de Benque[2356]. Catherine de Vic mourut avant le 4 novembre 1692, date de l'émancipation de ses enfants.

[2348] AD.HG 3 E 9380 Cazères
[2349] Durégne, notaire de Betchat
[2350] AD.HG 3 E 27872 Aspet, Vital Bordes, notaire de Saint-Lizier
[2351] AD. Ariège 5 E 4219 Betchat
[2352] AD.HG 3 E 23784 Benque
[2353] Durégne, notaire de Betchat
[2354] Durégne, notaire de Betchat
[2355] RP. Betchat
[2356] AD.HG 3 E 23439 (12) ; ceci signifie que soit Roger de Qué avait une sœur qui avait épousé Mathieu de Benque, or celui-ci avait épousé Isabeau de Roquemaurel, ce serait donc une seconde alliance, il faut cependant noter que leur fille Denise de Benque épousa François de Qué, dont l'ascendance n'est pas connue, il est possible que ce François de Qué soit le frère de Géraud et que Mathieu de Benque, soit considéré oncle par alliance, soit que Suzanne de Martres, dont on ne connaît pas l'ascendance ait une sœur qui avait épousé en secondes noces Mathieu de Benque. La présence de Paul de Martres, sieur de Hautmont, baron de Benque suggère une parenté, il avait épousé Philiberte de Benque, de la branche des seigneurs de Casties.

Ils eurent :

1° Guillaume de QUE, né vers 1664

2° Marguerite de QUE
Elle fut marraine le 7 novembre 1682, son père étant parrain, de Marguerite du Bernet, fille de père inconnu et de demoiselle Jeanne du Bernet[2357].

III
Branche de Hajau et d'Arbas

L'auteur de cette branche, Arnaud François de Qué, était fils de François de Qué, sieur de Moncaup, et d'Isabeau de Castéras.

II Arnaud François de QUE, sieur de Moncaup, d'Arbas (à 8 km à l'est d'Aspet, Haute-Garonne)
Il habitait Castelbiague (à 4 km au nord d'Arbas) en 1600[2358], il s'installa, dès le 27 mars 1607, à Arbas, date à laquelle il reçut 82 livres de François de Qué, fils d'Etienne de Qué, sieur de Moncaup[2359], sa descendance résida à Arbas.
Il apparut comme de frère de Géraud de Qué, sieur de Moncaup, époux d'Antoinette de Boyer, dans un acte de 1615, cité supra[2360]. François de Qué, habitant Arbas, fut cité en 1616[2361]. Arnaud François de Qué, sieur de Moncaup, d'Arbas fut cité, en 1626 , avec Antoine de Qué, son fils[2362] (probablement Marc Antoine)
Arnaud François de Qué, sieur de Moncaup, d'Arbas, père d'Hélène de Qué, nomma procureur, en 1631, son fils Marc Antoine de Qué, sieur de Fajau, pour prendre 1 000 livres, des mains des héritiers de feu Corbeyran de Miglos, sieur de Luzenac, léguées à sa fille par feue Marguerite du Pac, sa tante, femme dudit sieur de Luzenac[2363]. Géraud de Qué, sieur de Moncaup, reçut une somme, en 1632, de Jean Jacques d'Encausse, en présence d'Arnaud François de Qué, son frère[2364].
Arnaud François de Qué avait épousé, par contrat du 2 juin 1602, dans la maison des héritiers de feu François de Qué, sieur de Moncaup, **Géraude du PAC,** dotée de 4 000 livres, fille d'Antoine du PAC, seigneur de Bellegarde, et d'Hélène du LUC, parmi les présents Hector de Castéras[2365].
C'est probablement lui qui dit François de Qué de Moncaup d'Arbas eut une fille, Claire de Qué de Moncaup d'Arbas, qui épousa, vers 1640, Jean Jacques d'Encausse, seigneur et baron de Save, seigneur de Régades, veuf avec postérité de Brandelise d'Ustou, d'où postérité.

[2357] RP. Betchat
[2358] AD.HG 3 E 26189 Saleich
[2359] AD.HG 3 E 27854 Aspet
[2360] AD.HG 3 E 27853 Aspet
[2361] AD.HG 3 E 16132 Cazères
[2362] AD.HG 3 E 27862 Aspet
[2363] AD.HG 3 E 27864 Aspet
[2364] AD.HG 3 E 27863 Aspet
[2365] AD.HG 3 E 26 190 Saleich

Catherine d'Encausse, issue du premier lit, épousa Marc Antoine de Qué, seigneur de Fajau, ce qui renforce la présomption. Il n'est toutefois pas exclu qu'Arnaud François de Qué ait eu un fils François qui d'une alliance inconnue ait eu une fille Claire qui ait épousé Jean Jacques d'Encausse
Ils eurent:

3.1 Géraud de QUE, sieur de Moncaup
Géraud de Qué, fils d'Arnaud François de Qué, sieur de Moncaup, d'Arbas, fut cité en 1625, avec son frère Marc Antoine de Qué et son cousin Roger de Qué[2366], cet acte est un de ceux qui permettent d'établir le rattachement de Roger de Qué.
Il mourut avant le 4 décembre 1646, date à laquelle Paule de Montfaucon, veuve, s'engagea à prêter 6 000 livres à Gabriel de Cabaniel, sieur de Cahuzac[2367].
Il avait épousé, par contrat en *1630,* **Paule de MONTFAUCON,** fille de Charles de MONTFAUCON, seigneur de Rogles, et de Jeanne DAX, sa seconde épouse (Charles de MONTFAUCON avait épousé Philippe du PAC en premières noces.)
Jean du Pac de Bellegarde, religieux de l'ordre de Saint-François à Lagrasse, beau-frère d'Arnaud François de Qué, sieur de Moncaup, lui donna une procuration le 15 janvier 1632, pour assister au mariage de Géraud de Qué, sieur de Moncaup, son fils, avec Paule de Montfaucon fille de Charles de Montfaucon et de Jeanne Dax, il lui donna la moitié de ses biens[2368].
Paule (de Montfaucon) de Rogles, veuve, donna une procuration, le 28 juillet 1673, à Joseph de Qué, abbé de Nizors, au sujet de la dot de sa fille Marguerite de Qué, mariée avec le sieur de Méritens, son gendre, son fils Marc Antoine de Qué, seigneur de Qué, était possessionné à Arbas[2369]. Le 28 octobre 1673, François de Méritens, seigneur de Bethmale, reconnut devoir 720 livres à Paule de Montfaucon, veuve de Géraud de Qué, sieur de Moncaup, à Marc Antoine de Qué, sieur de Moncaup, d'Arbas, son fils, et à Joseph de Qué, abbé de Nizors, par acte du 28 juillet dernier[2370].
Paule de Montfaucon de Rogles fit son testament le 10 février 1678, qui fut ouvert le 7 octobre 1679, elle avait été mariée à feu Géraud de Qué, seigneur de Montcaup, d'où Marguerite de Qué, mariée au seigneur de Bethmale, d'où des filles, et Marc Antoine de Qué, héritier universel[2371].
Ils eurent :

1° Marc Antoine de QUE, seigneur de Moncaup, cité le 28 juillet 1673, ayant des biens à Arbas et dans le testament de sa mère le 10 février 1678.

2° Marguerite de QUE.

[2366] AD.HG 3 E 26200 Saleich
[2367] Abbé Samiac, *Notes déposées à la bibliothèque de Saint-Girons*
[2368] AD.HG 3 E 26205 Saleich
[2369] AD.HG 3 E 475 Boulogne
[2370] AD.HG 3 E 26219 Saleich
[2371] AD.HG 3 E 11851

Elle avait épousé (bien avant le 28 juillet 1673, supra), **François de MERITENS de Villeneuve,** fils d'Hector de MERITENS, seigneur de Villeneuve, Bethmale, et de Catherine de MERITENS, veuf avec enfant de Françoise de LAFONT, épousée par contrat 25 juin 1654[2372]. François de Méritens, sieur de Bethmale, ne fut pas dit feu dans le contrat de mariage de sa fille Jeanne de Méritens (fille de sa première épouse Françoise de Lafont) le 13 mars 1676 avec Alexandre de Bleuse[2373], il mourut avant le 28 juillet 1677.
Le 28 juillet 1677, Marguerite de Qué, veuve de François de Méritens, seigneur de Bethmale, mère de Marie et de Madeleine de Méritens, ses filles, voulut obliger les habitants de Bethmale à lui payer la censive depuis 29 ans, elle était sœur de Marc Antoine de Qué, sieur de Moncaup, du lieu d'Arbas[2374].

3.2 Marc Antoine de QUE, qui suit

3.3 Hélène de QUE, nommée avec son père en 1631.

3.4 probablement Claire de QUE de Moncaup d'Arbas.
Elle épousa **Jean Jacques d'ENCAUSSE,** seigneur et baron de Save, seigneur de Régades, veuf avec postérité, de Brandelise d'USTOU, fils légitimé de Géraud d'ENCAUSSE, seigneur et baron de Save, Régades, gouverneur d'Aspet, et de Marie SOURDE[2375].

III Marc Antoine de QUE, seigneur de Fajau ou Hajau. Nombreux lieux de ces noms en Ariège dont Hajau en Saint-Lary, à 1 km de Galey, ce qui suggère un lien avec le rameau établi à Laserre, en Galey, mais aussi Hajau en Betchat.
Marc Antoine de Qué, seigneur de Fajau fut témoin le 31 août 1628, avec Louis du Pac, seigneur de Mazerolles, à une procuration de Blaise de Ferrouil, seigneur et baron de Celles[2376].
Marc Antoine de Qué, sieur de Hajau fut cité en 1638[2377].
Il avait épousé, avant le 11 mai 1647, **Catherine d'ENCAUSSE**, fille de Jean Jacques d'ENCAUSSE, seigneur et baron de Save, Regades, et de Brandelise d'USTOU, à cette date Catherine d'Encausse et ses sœurs George et Louise d'Encausse étaient en procès contre Roger d'Ustou, sieur de La Moulette, leur oncle[2378].
Ils sont probablement les parents de Jacques de Qué, nommé dans un acte en 1747 concernant son petit-fils Jean Louis de Qué, dit fils de François de Qué et petit-fils de Jacques de Qué, ces personnes habitant Arbas et François de Qué étant dit de Hajau de Moncaup

[2372] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille de Méritens,* inédit
[2373] AD.HG 3 E 27720 Huos
[2374] AD. Ariège 5 E 7231 (19) ; Abbé Samiac, *Notes déposées à la bibliothèque de Saint-Girons,* P. Pujol, notaire de Saint-Girons
[2375] Jacques de Roquemaurel, *Famillre d'Encausse,* produisant la preuve de l'ascendance de Jean Jacques d'Encausse.
[2376] AD. Aude 3 E 4960 Bellegarde
[2377] AD.HG 3 E 26209 Saleich
[2378] AD.HG 3 E 27865 Aspet

comme son présumé grand-père Marc Antoine. La chronologie permettrait même d'avoir un degré supplémentaire.

IV Jacques de QUE
D'une alliance inconnue il eut François de Qué et donc aussi Joseph de Qué, car François et Joseph de Qué de Hajau de Moncaup, écuyers, habitant Arbas, furent les héritiers avec des Larade et Marguerite de Méritens de Belloc, de Gabriel Larade, prêtre et curé[2379].

5.1 François de QUE de Hajau de Moncaup, qui suit.

5.2 Joseph de QUE de Hajau de Moncaup
Joseph de Moncaup, habitant Arbas fut présent, le 4 décembre 1736, à la vente des métairies de Boussens, de La Mothe et le château en la juridiction de Sauveterre, par Guy de Méritens de Bagen, Bernard de Méritens de Malvezie et Françoise de Méritens, veuve d'Henri d'Ustou de Sainte-Gemme[2380].

V François de QUE de Hajau de Moncaup, habitant Arbas.
Il paya 257 livre,s le 16 décembre 1747, à Joseph Ignace de Vendômois de Taurignan, baron de Francazal, seigneur de Saleich et de Castagnède[2381].
Il mourut avant le 8 février 1767, date du contrat de mariage de son fils Jean Louis de Qué avec Marie Jeanne de Grenier.
Il avait épousé (vers 1725) **Marie Anne de MERITENS,** fille de Joseph de MERITENS de Rozès, et de Claire de LA TOUR de Landorthe[2382]. Elle assista son fils Jean Louis de Qué lors de son contrat de mariage, le 8 février 1767.
Marguerite de Méritens de Rozès (sœur de Marie Anne) fit son testament le 19 novembre 1768, insinué le 13 février 1773, faisant des legs à ses trois neveux, enfants de M. de Moncaup[2383].
Marie Anne de Méritens, veuve de M. de Moncaup mourut à Arbas, le 11 novembre 1777, âgée de 82 ans[2384].
Ils eurent :

6.1 Jean Louis de QUE, qui suit

6.2 Joseph de QUE.
Né vers 1727, il mourut à Arbas le 20 octobre 1739, âgé de 12 ans[2385].

6.2 autre Joseph de QUE dit de MONCAUP

[2379] AD.HG 3 E 19074 Montréjeau
[2380] AD.HG 3 E 19088 Montréjeau
[2381] AD./ Ariège 40 J 11
[2382] Jules Villain, *La France moderne, Haute-Garonne et Ariège,* t.II, p.1901
[2383] AD. Ariège 2 C 926
[2384] RP. Arbas
[2385] RP. Arbas

Baptisé à Arbas le 21 mai 1731, le parrain fut Joseph de Méritens, de Rozeès, chanoine, remplacé par Jean de Grenier[2386]. Son frère homonyme étant mort il y a eu nécessairement deux Joseph de Qué. Joseph de Moncaup, garde du roi, assista son frère Jean Louis, le 8 février 1767, lors de son contrat de mariage.

6.4 Jean François de QUE de Moncaup
Baptisé à Arbas le 24 mai 1733, le parrain fut Jean de Qué de Moncaup, prêtre, la marraine, Jeanneton de Qué de Moncaup[2387].
C'est très probablement lui qui dit acolyte à Saint-Gaudens céda, en 1766, une prébende de bas chœur à Joseph Pierre Bernard d'Ustou, clerc tonsuré, natif de Valentine[2388].
En 1775, Alexandrine de Mun de Sarlabous, comtesse de Castelpers, pour donner une rente de 300 livres à Hugues de La Tour, seigneur et baron de Saint-Ignan, pour la somme de 6 000 livres, nomma procureur Jean François de Moncaup, prêtre et chanoine de Saint-Gaudens[2389]. En 1785, il fut mis en possession d'une prébende[2390] et fut assigné en cour de Rome en 1789[2391]. Jean François de Qué de Moncaup, chanoine du chapitre de la collégiale de Saint-Gaudens eut son traitement liquidé le 4 mars 1792[2392].
En 1805, habitant Saint-Gaudens, il nomma procureur Louise Soubiran[2393].

6.5 François de QUE.
Baptisé à Arbas le 1er février 1735, le parrain fut François de La Tour de Landorthe, chanoine de Saint-Bertrand, la marraine, Jeanne de Qué de Moncaup, il y mourut le 22 avril suivant, âgé de 3 mois[2394].

6.6 Jean Jacques de QUE dit de FAJAU de MONCAUP.
Il assista son frère Jean Louis lors de son contrat de mariage, le 8 février 1767.
Jean Jacques de Fajau de Moncaup, nommé en 1774 avec son frère Jean Louis de Qué, voulait être moine[2395]. En 1775, étant prêtre, habitant Arbas, il fut mis en possession d'un obit[2396].

VI Jean Louis de QUE de Moncaup
Baptisé à Arbas le 8 octobre 1729, sa marraine fut Anne de Qué[2397].

[2386] RP. Arbas
[2387] RP. Arbas
[2388] AD.HG 3 E 24956 Saint-Gaudens 69
[2389] AD.HG 3 E 24962 Saint-Gaudens 284
[2390] AD.HG 3 E 24996 Saint-Gaudens 217
[2391] AD.HG 3 E 24972 Saint-Gaudens
[2392] *Revue de Comminges,* 1934, Le clergé de Comminges au moment de la Révolution, p.41
[2393] AD.HG 3 E 27771 Saint-Gaudens 357
[2394] RP. Arbas
[2395] AD.HG 3 E 26231 Saleich
[2396] AD.HG 3 E 24993 Saint-Gaudens 12
[2397] RP. Arbas

Il fut présent, le 28 février 1753, au contrat de mariage de Guillaume de Suère, sieur de Montagnac, et de Marguerite Bellan[2398].
En 1767, Jean Louis de Suère, seigneur du Plan, reçut 1 400 livres de Jean Louis de Qué de Moncaup, habitant Arbas, fils de François de Qué et petit-fils de Jacques de Qué[2399].
Jean Louis de Qué, était, enl'an XII, propriétaire en la commune d'Arbas, il mourut le 30 décembre 1810, âgé de 80 ans[2400].
Etant âgé de 38 ans, habitant Arbas, il avait épousé, par contrat du 8 février 1767, **Marie Jeanne de GRENIER** de Léchart, âgée de 16 ans, habitant Arbas, fille de Joseph de GRENIER de Léchart, seigneur de Montgaillard, et feue François de ROBERT, la future fut dotée de 7 000 livres, le futur était assisté de son frère Joseph de Moncaup, garde du roi, de son autre frère Jean Jacques de Moncaup habitant Arbas[2401]. Son mari et elle furent cités à Arbas en 1794[2402].
Ils eurent[2403] :

7.1 Marie Anne de QUE.
Elle fut baptisée à Arbas le 20 juillet 1768, le parrain fut Joseph de Grenier de Léchart, seigneur de Montgaillard, la marraine Marie Anne de Méritens de Rozès.

7.2 Marie Marguerite de QUE.
Elle fut baptisée à Arbas le 12 mai 1770, son parrain fut Joseph de Moncaup, la marraine Marie Marguerite (de Méritens) de Rozès.

7.3 Marie Françoise Angélique de QUE.
Elle fut baptisée à Arbas le 11 avril 1775, le parrain fut Jean François de Grenier de Gourgue, la marraine Marie de Suère.

7.4 Jean Jacques de QUE.
Il fut baptisé à Arbas le 15 mai 1777, le parrain fut Me Jean Jacques *Fayda,* de Moncaup, la marraine Jeanneton de Moncaup.

7.5 Bernard Gaudens de QUE.
Il fut baptisé à Arbas le 6 août 1779, le parrain fut Bernard Gaudens de Méritens de Rozès, chanoine sacristain et vicaire général de Couserans, la marraine Marie Anne de Qué de Moncaup, Jacques de Qué de Moncaup était présent ; il y mourut le 7 juillet 1792, âgé de 2 ans.

7.6 Jean François de QUE.

[2398] AD.HG 3 E 26228 Saleich
[2399] AD.HG 3 E 26229 Saleich
[2400] AD.HG 4 E 4246
[2401] AD.HG 3 E 26229 Saleich
[2402] AD.HG 3 E 18227 p.511 (Arbas)
[2403] RP. Arbas

Il fut baptisé à Arbas le 29 août 1780, le parrain fut Joseph de Grenier, la marraine Françoise d'Ansin d'Esplas.
Il fut fiancé, ,le 1er novembre 1812, à Françoise Josèphe Henriette de LA SUDRIE, âgée de 28 ans, fille de feue Elisabeth LA CABANE de Baudignan[2404].
Il fut cité, en 1815, comme propriétaire demeurant à Aspet[2405].

7.7 Jean Louis de QUE.
Il fut baptisé à Arbas le 19 février 1782, le parrain fut Jean Louis (de Méritens) de Rozès, prêtre du chapitre du Couserans, la marraine Dorothée de Grenier.

7.8 Marie Josèphe Sophie de QUE.
Elle fut baptisée à Arbas le 4 avril 1783, le parrain fut Joseph Bonnefoy de Lafue, de Castelbiague, la marraine Marie Madeleine de Moncaup.

7.9 Jean Joseph Romain de QUE.
Il fut baptisé à Arbas le 8 août 1785, le parrain fut Jean François de Moncaup, bénéficiaire du chapitre de Saint-Gaudens, la marraine Marie Marguerite de Qué de Moncaup.

7.10 Joseph de QUE.
Il fut baptisé à Arbas le 22 janvier 1787, le parrain fut Joseph de Suère, la marraine Marie Françoise Angélique de Fajau de Moncaup.

7.11 Marie Sohie Agnès de QUE.
Elle fut baptisée à Arbas le 2 avril 1789, le parrain fut Jean Jacques de Qué de Moncaup, la marraine Marie Angélique de Grenier.

7.12 Marie Clarisse Henriette de QUE.
Née le 7 septembre 1790[2406], elle fut baptisée à Arbas le lendemain, le parrain fut Louis Henri Marc de Binos, la marraine Marianne de Moncaup.

IV
Autres sieurs de Moncaup

Prédécesseurs des sieurs de Moncaup, objets de la généalogie.

N…de QUE, d'une alliance inconnue eut trois enfants :

1°Jean de QUE, sieur de Moncaup.
Il avait deux sœurs Jeanne et autre Jeanne de QUE.

[2404] AD.HG 3 E 4246
[2405] AD.HG 3 E 27782 Saint-Gaudens
[2406] AD.HG 4 E 24

En 1565 Jean de QUE, seigneur de Moncaup, habitant *Salies* (probablement Saleich) en Comminges, fit une vente à Antoine du Bourg, habitant Toulouse[2407].
Jean de Qué, sieur de Moncaup, pourrait être le père de François de Qué, sieur de Moncaup, qui épousa Isabeau de Castéras, et de son frère qui épousa Anne de Loubens.

2°Jeanne de QU.,
Veuve de sire **Jean DUPIN,** elle fit une reconnaissance en 1543[2408].
Elle testa, le 24 août 1575, veuve de feu sire Jean DUPIN, faisant un legs à Louis DUPIN, son neveu (petit-fils), fils de Géraud DUPIN, son fils, instituant héritière universelle sa nièce (petite-fille) fille de Géraud DUPIN, son fils[2409].
Sa fille Arnaude DUPIN épousa Jean SERVAT, capitaine, d'où un fils Jean SERVAT

3° autre Jeanne de QUE.
Elle était en 1547, veuve de **Raymond de LA ROQUE**[2410], elle testa en 1583, nommant Jeanne de QUE, sa sœur, faisant des legs aux enfants de Jean de Qué seigneur de Moncaup, son frère, instituant héritiers universels Arnaude Dupin, et Jean Servat, fils de Jean Servat, capitaine, mère et fils, ses neveux[2411]

***

Issus du frère de François de Qué, mari d'Isabeau de Castéras.

I bis N…de QUE avait épousé **Anne de LOUBENS,** qui mourut dès 1612 (infra.)
Catherine, Anne et Françoise de Qué, filles de feue Anne de Loubens, firent une vente, en 1612, à Etienne et François de Qué, père et fils, Catherine de Qué, au nom de ses sœurs, fit un transport à perpétuité à Géraud de Qué, sieur de Moncaup, son cousin, donc leur père était un frère de François de Qué, sieur de Moncaup, et d'Isabeau de Castéras.
Ils eurent :

2.1 Catherine de QUE

2.2 Anne de QUE

2.3 Françoise de QUE
C'est très probablement elle qui dite Françoise de Qué de Moncaup, épousa Me Pierre Dupuy, car leur descendant noble Jean Dupuy, sieur de Rieutort, habitant Cazères,

[2407] AD.HG 3 E 9602 Marquefave
[2408] AD.HG 3 E 15279 Montesquieu-Volvestre
[2409] AD.HG 3 E 15287 Montesquieu-Vovestre
[2410] AD.HG 3 E 15291 Montesquieu-Volvestre
[2411] AD.HG 3 E 15291 Montesquieu-Volvestre (1547),

reçut 600 livres, le 8 janvier 1653, de Marguerite de Vendômois, veuve de Géraud de Qué, seigneur de Moncaup[2412].

En 1612, eut lieu un accord entre M.Me Jean Dupuy, docteur ès droit, lieutenant principal à Trie, conseiller du roi et son frère Me Pierre Dupuy, avocat en la cour du juge d'Aspet, M.Me Jean Dupuy était marié à Renée de Qué de Moncaup (selon une procuration du 30 juin 1612), au sujet des biens acquis au nom de Françoise de Qué de Moncaup, femme dudit Me Pierre Dupuy, de Jean de Labatut de Carbonne[2413].

Elle avait épousé Me **Pierre DUPUY,** avocat en la cour du juge d'Aspet, dont le frère M.Me. Jean Dupuy, lieutenant principal à Trie, avait épousé Renée de Qué de Moncaup, dont on ne connaît pas le lien de parenté avec sa belle-sœur.

Françoise de Qué, fut citée en 1621 avec son mari Me Pierre Dupuy, avocat Aspet[2414], puis en 1624 avec son mari[2415]. Me Pierre Dupuy, avocat d'Aspet, testa le 5 juillet 1630, nommant sa femme Françoise de Qué, qui avait eu 1 600 livres de dot, et ses 5 enfants[2416].

Leur fils Jean Dupuy, écuyer, sieur de Rieutort, qui avait moins de 25 ans lors du testament de son père en 1630, épousa, par contrat du 22 avril 1642 Domenge de Monbra, fille de feu sieur Magdelon Monbra et d'Anne de Bon[2417].

Françoise de Qué, fille du frère de François de Qué, époux d'Isabeau de Castéras, pourrait également être celle qui épousa noble Jean Anglade, de Saint-Girons, lequel reçut en 1611, 100 écus de sa belle sœur Catherine de Qué, pour sa femme Françoise de Qué, sœur de Catherine suivant leur contrat de mariage reçu Lafont, notaire d'Argein[2418], en effet elle avait une sœur Catherine.

Renée de Qué de Moncaup, femme de Me Jean Dupuy, passa une gasaille en 1613[2419], elle fut citée en 1624, avec son mari M.Me Jean Dupuy, magistrat du roi, maître des requêtes et lieutenant principal de la jugerie de Rivière[2420], elle fit un achat le 21 octobre de cette année[2421].

V
Personnes isolées et rameaux non rattachés

En 1538, Jean de Qué de Montastruc, fut témoin du contrat de mariage de Gaillard de Coret et de Marie Escolan[2422].

[2412] AD.HG 3 E 16023 Cazères, Dispania, notaire de La Bastide de Sérou, daté 1655
[2413] AD.HG 3 E 27852 Aspet
[2414] AD.HG 3 E 27853 Aspet
[2415] AD.HG 3 E 27861 Aspet
[2416] AD.HG 3 E 27863 Aspet
[2417] AD.HG 3 E 9371 Cazères
[2418] AD.HG 3 E 26194 Saleich
[2419] AD.HG 3 E 21168 Montréjeau
[2420] AD.HG 3 E 21174 Montréjeau
[2421] AD.HG 3 E 21181 Montréjeau
[2422] AD.HG 3 E 15973 Cazères

1599, contrat de mariage de Jean de Qué, écuyer, habitant Augirein en Couserans, fils de feu Antoine de Qué et de Marie Valetique, avec Françoise de Marion[2423].

Le 15 août 1615, Bernard de Qué, écuyer, au nom de Marguerite d'Ustou, veuve de feu noble Arnaud Vaisse, sieur de La Islette, et Jeanne, Andrée et Madeleine de Vaisse, ses filles[2424].
Marguerite d'Ustou était fille d'Andrée de La Mothe d'Izaut, ceci est peut-être à rapprocher de la cession en 1615 à Géraud et Arnaud François de Qué, sieurs de Moncaup, par Augier de La Mothe d'Izaut.

Le 8 juin 1615, Jean de Qué, sieur de Larlenque, fut présent au contrat de mariage de Paul de Comminges, seigneur de Saint-Lary, et de Jeanne de Méritens[2425].

2 décembre 1669, baptême de Clément Durous, fils de Jean Durous, et Jeanne de Foix, marraine Jeanne de Quay (Qué) veuve de Melchior de Foix, sieur de La Mothe[2426] (il avait épousé Jeanne d'Hébrail), si elle bien Jeanne de Qué elle doit appartenir à la branche établie à Betchat

1786, Jeanne de Qué de Moncaup figure parmi les personnes imposées pour des biens privilégiés, de la seigneurie d'Aspet en 1786[2427]

***

Sieurs de Laserre, à Galey (Ariège)

Jean de QUE, sieur de Laserre de Galey
Il fit un achat en 1648[2428].
Il testa le 25 janvier 1654, demandant son inhumation dans l'église Saint-Quintin de Galey. Nommant sa femme Cécile Maurine, ils ont eu Jean de Qué, son fils (il n'est pas qualifié noble), Jeanne de Qué, sa fille, femme d'Etienne Sole, léguant 200 livres à chacune de ses filles à marier, Madeleine et Marie de Qué, instituant héritier universels François et Charles de Qué, ses fils[2429] (qui ne sont pas qualifiés nobles.)
Il mourut dès 1660 date à laquelle Cécile Maurine, veuve, fit un achat avec son fils le sieur Charles de Qué[2430].
Il avait épousé **Cécile MAURINE**
Ils eurent :

[2423] AD.HG 3 E 15667 Auterive
[2424] AD.HG 3 E 27990 Saint-Béat
[2425] AD.HG 35 J 7
[2426] RP. Betchat
[2427] Abbé Sol, *Revue de Commonges,* La paroisse d'Aspet à la fin de l'Ancien Régime, 1941, pp.220-221, note 50
[2428] AD. Ariège 5 E 3924 (548)
[2429] AD. Ariège 5 E 3925 (243)
[2430] AD. Ariège 5 E 4066

François de QUE

Charles de QUE

Jean de QUE

Jeanne de QUE.
Elle épousa **Etienne SOLE**

Madeleine de QUE

Marie de QUE.
Elle épousa par contrat en 1673 **Pierre BUGAT,** chirurgien, fils de Guillaume BUGAT, et de Jeanne CASTET[2431].

***

Rameau noble à Augistrou (Ariège)

Jean de QUE, sieur de Garros
Le 30 janvier 1655, il acheta une charge de fer à Georges Claustre de Rabat[2432].

Marc Antoine de QUE
Marc Antoine de Qué mourut dès 1646, date à laquelle noble Arnaud *Escassun,* du lieu d'Augistrou (en Orgibet, Ariège), reconnut une dette à Marthe Delom, veuve de Marc Antoine de Qué , du même lieu[2433]
Il mourut dès 1646.
Il avait épousé **Marthe DELOM,**
Ils eurent

Bertrand de QUE
Le 9 novembre 1680, Bertrand de Qué, fils et héritier de feu Marc Antoine de Qué, du lieu d'Augistrou, fils de Marthe Delom, vendit avec pacte de rachat un pré à noble Jean de Qué, sieur de Garros, du lieu d'Augistrou[2434]

Douillac, révision le 1er juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

[2431] AD. Ariège 5 E 4067 (10)
[2432] Abbé Samiac, *Notes déposées à la bibliothèque de Saint-Girons*
[2433] AD. Ariège 5 E 3924 (528)
[2434] AD. Ariège E 262

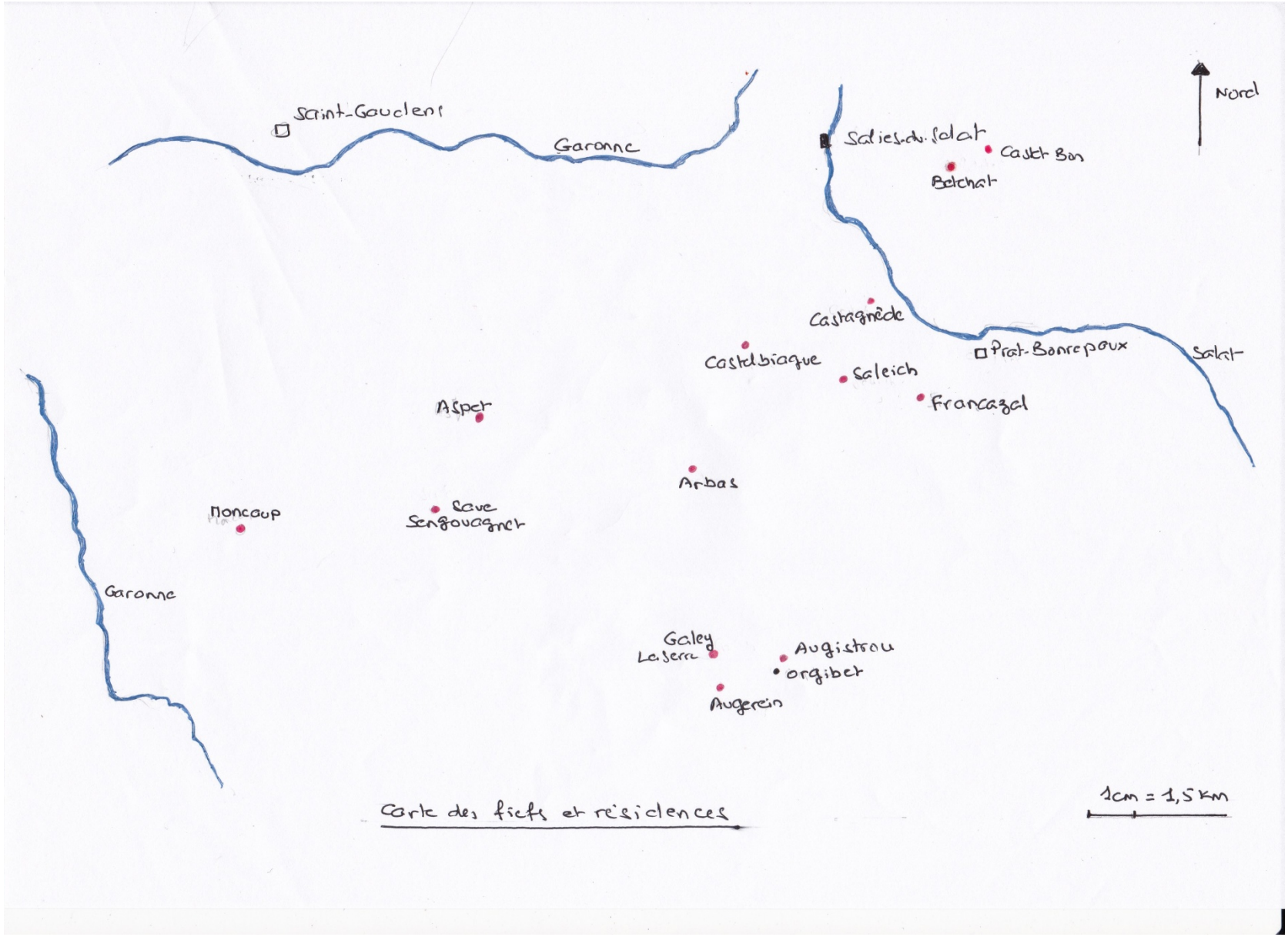

Carte des fiefs et résidences

Famille de SAINT-JEAN de POINTIS

I Seigneurs de Soueich, Saint-Ignan, Pointis, Ustou **p.374**

II Seigneurs de Sérac **p.404**

III Seigneurs du Maine **p.409**

IV Seigneurs de Pointis **p.413**

V Seigneurs de Boursaguet **p.421**

VI Personnes isolées **p.422**

Carte **p.424**

La généalogie de cette famille a été établie par Jules Villain[2435], puis complétée par Maurice Vuillier[2436], *Histoire de la famille de Saint-Jean de Pointis,* Février 2001, le document qui suit complète et corrige cette généalogie grâce à des documents fournis par Maurice Vuillier et d'autres sources.
Cette famille est originaire du comté de Comminges, une branche s'installa en Couserans et porta le titre de vicomte de Couserans[2437], comme la famille de Roquemaurel avec laquelle elle s'allia quatre fois.
Elle portait : « d'azur à la cloche d'argent bataillée de sable, accompagnée en pointe de trois étoiles d'or posées 2 et 1 »
La filiation suivie commence en 1400.

I
Seigneurs de Soueich, Saint-Ignan, Pointis, Ustou

I Roger de SAINT-JEAN, seigneur de Saint-Ignan (Haute-Garonne)
Capitaine gouverneur de Saint-Lizier en Couserans, il transigea le 8 août 1400 puis le 4 octobre 1401, avec Gaillard de La Roche, seigneur de Fontenilles, au sujet d'une dette de 200 livres ce dernier envers lui[2438], puis le 9 mars 1417, il reçut une quittance de Roger de Vize[2439]. Le 4 janvier 1422, Marguerite d'Isaut, femme de Roger de Saint-Jean, seigneur de Saint-Ignan donna une procuration[2440]
Il avait épousé en premières noces **Marguerite d'ISAUT,** dame de Soueich-en-Comminges (Haute-Garonne)
Le testament de Marguerite d'Isaut, du 19 septembre 1432, fut ouvert le 23 septembre 1432 , en présence de Roger de Saint-Jean, seigneur de Saint-Ignan, père de Jean et de Jeanne de Saint-Jean, en âge de pupillarité, elle léguait 400 livres et les vêtements nuptiaux à sa fille Jeanne de Saint-Jean, quand elle se marierait, elle instituait héritiers universels son mari Roger de Saint-Jean, seigneur de Saint-Ignan, et son fils Bernard de Saint-Jean[2441].

[2435]Jules Villain, *La France moderne,* t.I, pp.606-610 ; les données non référencées dans ce document proviennent de lui.
[2436] Cet auteur indique l'ascendance de personnes alliées, sans en fournir la preuve, nous les mentionnons avec les mots « dit ou dite, sans preuve, fils ou fille de (ou une autre parenté) » ou une phrase équivalente.
[2437] La vicomté de Couserans était à l'origine constituée du bassin du Salat entre Garonne et Ariège ; à la suite de démembrements elle était constituée, à partir du 16ème siècle, de la vallée du Haut-Salat. Cette vicomté était tenue par plusieurs familles, Comminges puis leurs successeurs Saint-Jean, Jean de Roquemaurel reçut en 1669 l'autorisation de porter le titre de vicomte de Couserans, il ne semble pas s'en être qualifié, son fils Paul était qualifié de coseigneur des terres du Couserans, son fils Jourdain était qualifié dans les actes de vicomte de Couserans ou de coseigneur de la totalité des terres de la vicomté de Couserans.
[2438] AD.HG 13 J 108, 13 J 3 du 30 octobre 1401
[2439] AD.HG 13 J 3
[2440] AD.HG 13 J 3, Guillaume de Pujols, clerc au diocèse de Comminges
[2441] AD.HG 13 J 108, cette pièce ainsi qu'une procuration de Marguerite d'Isaut du 10 janvier 1422 et l'acte de 1400 ont été fournis parmi les preuves de noblesse d'Hugues de Saint-Jean, sieur de Mercenac, en 1666, puis de Pierre de Saint-Jean, sieur d'Ustou en 1667, selon un acte du 26 janvier 1667 (AD.HG 13 J 3) indiquant les noms des notaires.

Il avait épousé, en secondes noces, **Navarre de BENQUE,** veuve, mère de Raymond d'Orbessan, ce dernier transigea, le 4 août 1440, avec Bernard de Saint-Jean, fils de Roger de Saint-Jean et de Marguerite d'Isaut[2442].
Ils eurent :

2.1 Bernard de SAINT-JEAN, qui suit.

2.2 Jean de SAINT-JEAN.
Cité le 23 septembre 1432, il mourut probablement avant le 4 août 1440, date de l'accord entre Bernard de Saint-Jean et Raymond d'Orbessan.

2.3 Jeanne de SAINT-JEAN.
Pupille le 23 septembre 1432, elle épousa, avant le 15 juin 1448, **Roger de PARDAILLAN,** de la ville de Saint-Gaudens, à cette date Bernard de Saint-Jean, seigneur de Soueich fit un accord Jeanne de Saint-Jean, épouse de Roger de Pardaillan, sur la dot et sur les comptes de leur mère[2443].

II Bernard de SAINT-JEAN, seigneur de Soueich, Saint-Ignan.
D'une alliance inconnue il eut, selon le contrat de mariage de son fils Roger avec Bertrande de Preissac:

III Roger de SAINT-JEAN, seigneur de Saint-Ignan, Soueich
Il épousa, par contrat du 10 août 1479, **Bertrande de PREISSAC,** dotée de 400 écus, fille de Bertrand de PREISSAC, seigneur d'Esclignac, et de Bertrande de COARRAZE[2444]. Roger de Saint-Jean mourut avant le 3 janvier 1512 (infra.)
Ils eurent :

4.1 Roger de SAINT-JEAN, qui suit.

4.2 Jacquette de SAINT-JEAN.
Le 3 janvier 1512, Jacquette de Saint-Jean, fille de Roger de Saint-Jean, seigneur de Saint-Ignan, décédé, et femme de Roger de Vize, seigneur de Bareilles, fit un accord avec son frère Roger de Saint-Jean, du lieu de Saint-Ignan, par lequel elle lui donnait tout ce qu'elle possédait de portions paternelles et maternelles, elle avait reçu 1 100 francs tournois constitués lors de son contrat de mariage[2445].
Elle avait épousé **Roger de VIZE,** seigneur de Bareilles, probablement fils de Gaillard de VIZE, seigneur de Baluet, coseigneur de Cazavet, et de Madeleine de POLASTRON.

IV Roger de SAINT-JEAN, seigneur de Saint-Ignan, Soueich

[2442] AD.HG 13 J 108, la teneur de cet acte est indiquée par Jules Villain.
[2443] AD.HG 13 J 108
[2444] AD.HG 13 J 108
[2445] AD.HG 13 J 108

Le 24 avril 1544, il y eut confirmation d'une sentence du juge d'appeaux des causes civiles en la sénéchaussée de Toulouse, concernant Roger de Saint-Jean, seigneur de Soueich, et frère Philippe de Broc, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Caignac[2446].

Roger de Saint-Jean testa le 1er (alias 7) juillet 1546, léguant à sa femme Anne de Noé, deux vignes et la maison de Colombie à Lombez et une autre vigne à Boussens, il institua héritier universel son fils Gaspard de Saint-Jean, qui avait épousé Catherine de Comminges[2447], et mourut probablement avant le 10 août 1551, date du testament d'Anne de Noé.

Il avait épousé, par contrat du 27 février 1511, **Anne de NOE,** dotée de 1 500 livres, fille de Manaud de NOE, seigneur de Noé, et de Jeanne de VOISINS[2448]. Elle testa le 10 août 1551 instituant héritier universel son fils Gaspard de Saint-Jean, lui substituant François de Saint-Jean, son neveu (petit-fils), fils dudit Gaspard[2449].

Ils eurent :

V Gaspard de SAINT-JEAN, seigneur de Soueich, Saint-Ignan

Le 14 juillet 1540, Gaspard de Saint-Jean, seigneur de Soueich et de Saint-Ignan, et Catherine de Comminges, sa femme, nommèrent procureur Jean Ceusset, prêtre du lieu de Soueich pour mandement à Hugues de Comminges, vicomte des vallées de Couserans pour avoir *payé* (à payer ?) au capitaine *Rocamaurel*[2450] (Roquemaurel.)

Le 21 septembre 1573, Gaspard de Saint-Jean fit un compromis avec son beau-frère Hugues de Comminges, oncle de Gaudens et de Tristan de Saint-Jean, fils de Gaspard de Saint-Jean et de Catherine de Comminges, dans un procès entre Tristan de Saint-Jean, fils aîné de Gaspard, et Hugues de Comminges, à cause d'une succession dont Tristan demandait raison à son oncle[2451].

Le 1er août 1582, une sentence arbitrale fut rendue entre Gaspard de Saint-Jean, seigneur de Soueich, Saint-Ignan, et Gaudens, Tristan, Jeanne, Madeleine et Anne de Saint-Jean, ses enfants et de Catherine de Comminges, demandeurs, d'une part, et Antoine Roger de Comminges, vicomte de Couserans, et Françoise de Comminges, sa sœur, enfants de défunt Hugues de Comminges, défendeur[2452].

Gaspard de Saint-Jean mourut avant le 2 septembre 1591, date d'une sentence arbitrale entre Françoise d'Ustou, veuve, et ses enfants, et Tristan de Saint-Jean.

Il avait épousé en premières noces, par contrat du 19 (alias 22) mars 1535, au lieu de Sainte-Croix, **Catherine Roger de COMMINGES,** dotée de 3 000 livres, fille d'Odet Roger de COMMINGES, vicomte de Couserans, seigneur de Pointis, et de Jeanne de TERSAC[2453].

Il avait épousé, en secondes noces, le 8 juillet 1565, à Saint-Gaudens, **Françoise d'USTOU,** très probablement fille de Jean d'USTOU, seigneur de Cazaux, et de Marie de SAINT-

---

[2446] AD.HG B 37

[2447] AD.HG 13 J 108, Jean Frezier, notaire de Sauveterre

[2448] AD.HG 13 J 108 ; AD. Gers Vergès I 2645 indique la mère d'Anne de Noé

[2449] AD.HG 3 E 27850 Aspet

[2450] AD.HG 13 J 108

[2451] AD.HG 13 J 108

[2452] AD.HG 13 J 108

[2453] AD.HG 13 J 108 ; Antoine Galtier, notaire de Saint-Michel, François de Juncheria, notaire. Ce contrat est daté par ailleurs du 21 janvier 1535

PASTOU[2454]. Le 2 novembre 1591, eut lieu une sentence arbitrale entre Françoise d'Ustou, veuve de Gaspard de Saint-Jean, seigneur de Soueich, et Hector, Frix et Espérance de Saint-Jean, ses enfants, ces derniers assistés de Frix d'Ustou, seigneur de La Moulette et Roger de *Guire*, seigneur du Jardin, leur curateur, et Tristan de Saint-Jean, aussi fils de Gaspard de Saint-Jean, donataire de la moitié de tous les biens de Roger de Saint-Jean, son aïeul, et de Gaspard de Saint-Jean, son père ; les arbitres, Antoine de Mauléon, seigneur de Gensac, Simon de La Tour, seigneur dudit lieu, Jacques de La Barthe, sieur de Valentine et Bernard de Léviston, sieur de Montpezat, citèrent les contrats de mariage de Gaspard de Saint-Jean avec Catherine Roger de Comminges, du 22 mars 1535, celui de Gaspard de Saint-Jean avec Françoise d'Ustou du 8 juillet 1565, les biens de feu Gaspard de Saint-Jean, père de Tristan, selon un acte du 22 novembre 1590[2455].
Enfants du premier lit :

6.1 Tristan de SAINT-JEAN, seigneur et baron de Soueich et de Saint-Ignan
Il testa le 17 novembre 1619, nommant feue Bertrande de Léaumont, de la maison de Lalanne, sa première épouse qui avait disposé de ses biens en sa faveur, il était marié à Bertrande de Vic, qui avait été dotée de 1 500 livres, il avait eu d'elle deux enfants François et Marie de Saint-Jean, à qui il légua 8 000 livres, il avait une sœur, Espérance de Saint-Jean, elle sera nourrie sa vie durant, il institua héritier universel ledit François de Saint-Jean, il nomma tuteurs César de Tersac, sieur de Lisle et de Montastruc, et Gaspard de Castet, sieur de Bareilles, son neveu, il fit un codicille le 5 janvier 1620, léguant 500 livres à Bertrande d'Aure, fille du sieur de Viella, sa filleule, substituant à ses héritiers, Claude d'Aure et Jean de Castet, sieur de Bareilles, faisant des legs à sa Marie de Saint-Jean, sa fille naturelle, femme de James Duchen, à Marie Beziade de Saint-Jean, aussi sa fille naturelle mariée avec Me Jean de *Podyrade*, et à Dominique de Saint-Jean, son fils naturel[2456].
Il mourut la même année, car César de Tersac, seigneur et baron de Montastruc, tuteur testamentaire des héritiers de feu Tristan de Saint-Jean, seigneur de Soueich, reconnut, en 1620, devoir 200 livres à Jean Bertrand de La Tour, sieur de Landorthe[2457].
Il avait épousé en premières noces, par contrat du 6 décembre 1589, **Bertrande de LEAUMONT,** dotée de 9 000 livres, fille de feu Aymeric de LEAUMONT, seigneur de Puygaillard, (et de Madeleine d'ARZAC[2458]), assistée d'Aymeric de Léaumont, seigneur et baron de Puygaillard, capitaine de 50 hommes d'armes[2459].
Il avait épousé en secondes noces, par contrat du 4 (alias 14) février 1614, **Bertrande de VIC,** dotée de 1 500 livres, fille de Charles de VIC, seigneur dudit lieu, et de Marthe d'ARCIZAS, parmi les présents figuraient Bertrand Méric de Preissac,

[2454] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Ustou,* par déduction.
[2455] AD.HG Reg. Ins 5
[2456] AD. Gers Vergès I 3131 n°16722
[2457] AD.HG 3 E 25140 Saint-Gaudens
[2458] André Navelle, *Familles nobles et notables du Midi toulousain,* t.VI, pp.205-209
[2459] AD.HG Reg. Ins 4

seigneur de Peissan, Gilles de Preissac et d'Esclignac, Claude d'Aure, sieur de Viella[2460].

Devenue veuve, Bertrande de Vic, épousa en secondes noces, par contrat du 18 février 1626, Jean de Binos, seigneur du Jardin, fils de Roher de Binos, la mariée était assistée de sa mère Marthe d'Arcizas, veuve de Charles de Vic[2461].

Bertrande de Vic, veuve de Jean de Binos, seigneur du Jardin, fit un codicille le 7 juin 1654, disant avoir fait des legs à ses neveux et nièces (petits-enfants) d'Encausse, héritiers de sa fille Marie de Saint-Jean, révoquant son testament car elle avait entretemps donné 500 livres à sa nièce et filleule Marie d'Encausse, elle lui lègua 100 livres[2462].

Enfants du second lit :

1° François de SAINT-JEAN

2° Marie de SAINT-JEAN, dame de Soueich, de Saint-Ignan et de Lourde.

Le 29 mai 1625, elle avait pour tuteur César de Tersac, seigneur et baron de Montastruc[2463]. Ele testa une première fois, le 9 décembre 1630, instituant héritière universelle sa mère, Bertrande de Vic, donnant la moitié de ses biens à Denis de Binos, son frère utérin et l'autre moitié à ceux qui seront procréés de Jean de Binos, sieur du Jardin et de ladite de Vic, sa mère[2464].

Elle testa une nouvelle fois, le 27 décembre 1644, nommant son second mari, faisant des legs à Marie et Marthe de Binos, ses sœurs utérines, à Bertrande de Vic, sa mère, instituant héritier universel le posthume dont elle était enceinte, lui substituant sa mère pour la terre de Soueich et Louis d'Encausse pour la seigneurie de Saint-Ignan[2465]. Elle testa une nouvelle fois, le 23 janvier 1654, disant avoir un fils et cinq filles, elle était fille de Bertrande de Vic qui vit encore[2466]. Elle mourut avant le 7 juin 1654, date d'un codicille de sa mère Bertrande de Vic.

Elle avait épousé, par contrat du 28 février 1634, dotée de 6 000 livres, **Jean Barthélemy de BINOS,** seigneur de Bertren, fils de Jean de BINOS, seigneur du Jardin (et de Françoise de BINOS[2467]), assisté de Jean Barthélemy de Binos, seigneur de Sarp, son aïeul maternel[2468].

Devenue veuve Marie de SAINT-JEAN épousa en secondes noces, par contrat du 8 août 1643, **Jean Louis d'ENCAUSSE,** seigneur de Labastide, fils de Guy d'ENCAUSSE, seigneur et baron de Labastide, et de George du POUY, la

---

[2460] AD. Gers Vergès I 3131 n°16721, acte trouvé dans les papiers de Bernard Savy, notaire d'Aurignac ; AD.HG Reg. Ins 21

[2461] AD. Gers Vergès I 491

[2462] AD.HG 3 E 24981 Saint-Gaudens

[2463] AD.HG 3 E 27860 Aspet

[2464] AD.HG 3 E 25142 Saint-Gaudens

[2465] AD. Gers Vergès I 3131

[2466] AD.HG 3 E 24879, Sernin Lafont, notaire de Saint-Gaudens

[2467] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Binos,* produisant la preuve.

[2468] AD.HG 3 E 27863 Aspet

mariée était assistée de Denis de Vic, frère de sa mère, elle reçut tous les biens de feu Tristan de Saint-Jean, son père, sauf 5 000 livres[2469]. Ils eurent au moins 5 enfants.
Devenu veuf Jean Louis d'Encausse épousa, en secondes noces Anne Marie de Foix[2470], dite sans preuve fille de Nicolas de Foix, seigneur de La Mothe, et de Marie d'Encausse, d'où au moins 7 enfants.

Tristan de SAINT-JEAN eut également 3 enfants naturels :

3° Marie de SAINT-JEAN.
Elle épousa **James DUCHEN**

4° Marie Beziade de SAINT-JEAN.
Elle épousa Me **Jean *PODYRAL*,** notaire.

5° noble **Dominique de SAINT-JEAN**
Le 30 août 1632, un accord rappela que noble Dominique de Saint-Jean, fils naturel de Tristan de Saint-Jean, par son contrat de mariage avec Jeanne de Lodes, celle-ci (?) avait reçu 100 sacs de grain, cet accord dit que Marie de Saint-Jean, fille et héritière de Tristan de Saint-Jean et de Bertrande de Vic, lui payèrent ledit grain, décharge fut donnée à Jean de Binos, seigneur du Jardin de la somme de 180 livres, équivalant à 20 sacs de grain[2471]. Sa femme Jeanne Loze fut citée veuve en 1632.
Il avait épousé, par contrat du 18 août 1613, à Saint-Ignan, **Jeanne LOZE (**alias **de LODES),** fille de Vital LOZE, de Lodes[2472]. Jeanne de Lodes, veuve de noble Dominique de Saint-Jean, fut citée, en 1632, comme mère de ses enfants[2473]. Jeanne de Lodes, veuve, fut citée, en 1639, avec son fils Bernard de Saint-Jean[2474].
Ils eurent :

Bertrand de SAINT-JEAN.
Il épousa, par contrat du 20 mars 1648, **Jeanne BONPOINT,** fille de Gaspard BONPOINT et de Marie DUPOUY, le futur reçut la moitié des biens de son père, fut présent noble Bernard de Saint-Jean, son frère[2475].

[2469] AD.HG 3 E 24874 Saint-Gaudens
[2470] AD.HG 3 E 19272 Sauveterre, en 1689 la dit veuve de Jean Louis d'Encausse et nomme son fils Guy d'Encausse
[2471] AD.HG 3 E 24884 Saint-Gaudens
[2472] AD.HG Reg. Ins 8
[2473] AD.HG 3 E 24844 Saint-Gaudens
[2474] AD.HG 3 E 24866 Saint-Gaudens 194
[2475] AD.HG 3 E 24889 Saint-Gaudens

Noble **Bernard de SAINT-JEAN,** sieur de Saint-Ignan, fut présent au contrat de mariage de son frère Bertrand, le 20 mars 1648, il vivait le 16 mars 1658[2476], et en 1663 à Saint-Ignan[2477].
Il avait épousé, par contrat du 26 septembre 1652, **Domenge d'ADOUE,** fille de Jean ADOUE, seigneur de Sailhas, tel que cela apparaît dans un procès qu'il intenta à Charles Adoue, sieur de Sailhas, du lieu de Saint-Marcet ; le 14 août 1685, grâce à la médiation de Gaston de Foix, seigneur de Rabat, marquis de Fornets, Charles Adoue, pour régler le différend, donna 1 200 livres audit sieur de Saint-Ignan, tant sur ses biens que sur ceux de Jean Adoue, son père[2478].

6.2 Gaudens de SAINT-JEAN, qui suit.

6.3 Jean de SAINT-JEAN, auteur de la branche des seigneurs de Boursaguet.

6.4 Jeanne de SAINT-JEAN.

6.5 Madeleine de SAINT-JEAN
Elle fit une donation, le 19 septembre 1618, veuve, à son fils Jean d'Aure, des biens venant de feue *Anne* de Comminges, sa mère, nommant ses autres enfants[2479]. Le 30 avril 1623, elle fut instituée légataire de sa fille Françoise d'Aure, femme d'Hector de Bordeneuve, écuyer, habitant Cazères[2480].
Elle avait épousé (par contrat du 3 janvier 1597) **Pierre d'AURE**[2481], seigneur de Viella, fils de Claude d'AURE, seigneur de Viella, et de Jeanne de LUSSAN[2482].

6.6 Anne de SAINT-JEAN.
Elle épousa, par contrat du 14 février 1583, dotée de 1 200 livres, **Guillaume de CASTET,** fils de Jean de CASTET, seigneur de Lachen (et de Domenge de MERITENS), la marié fut assisté de François de Méritens, seigneur de Bareilles, et d'Anne de Vize, sa femme, parmi les présents figura Claude d'Aure, seigneur de Viella ; le 7 mars 1583 Anne de Vize, dame de Bareilles et de Cazavet, fit donation de tous ses biens, sous réserve d'usufruit à elle et à son mari, à Guillaume de Castet, fils

[2476] AD.HG 3 E 22331 Sarremezan
[2477] AD.HG 3 E 25602 Cassagnabère
[2478] AD.HG 3 E 15476 Montesquieu-Volvestre, le contrat de mariage du 26 septembre 1652 avait été retenu par Laforgue, notaire de Villemur de Rivière.
[2479] AD.HG Reg. Ins 20
[2480] AD.HG 3 E 28932 Cazères
[2481] Jules Villain, *op.cit.,. I,* p.607, indique le mariage de Madeleine de Saint-Jean et de Pierre d'Aure, seigneur de Lias, il faut lire Viella au lieu de Lias car la terre de Lias était tenue par une autre famille d'Aure, la date du mariage, 1597, paraît erronée (sauf s'il s'agit d'un contrat post nuptial) car Madeleine de Saint-Jean serait assez âgée pour un premier mariage. La donation de 1618 précise bien que son mari était seigneur de Viella, celui-ci était majeur ou émancipé le 7 septembre 1574.
[2482] Jacques de Roquemaurel, *Familles d'Aure,* produisant la preuve.

de Jean de Castet, seigneur de Lachen, et de Domenge de Méritens[2483]. Ils eurent au moins un fils Gaspard de Castet qui continua la lignée.

Enfants su second lit :

6.7 Hector de SAINT-JEAN.

C'est très probablement lui qui dit sieur de Soueich épousa, dès 1600, **Antoinette de BOYER,** laquelle, sœur et héritière de feu noble Samson de Boyer, sieur de Prades, était en procès, en 1600, contre noble Pierre Ducros et noble Pierre de Nostens[2484]. La même année noble Pierre de Nostens, de Mauvezin, dit à sa mère Esclarmonde de Griet, qu'aux pactes de mariage passés entre lui et Bertrande du Pac, fille de Charles du Pac, sieur de Marbre et de Sentein, le 18 juin 1599, elle avait fait procuration à Frix d'Ustou, sieur de La Moulette, et à Hector de Saint-Jean, sieur de Soueich[2485]. Le 20 octobre 1602, Jeanne d'Arbas, veuve de noble Jean Boyer, sieur de Moncaup, fit une donation à Antoinette de Boyer, sa fille, femme d'Hector de Saint-Jean, sieur de Soueich[2486]. Hector de Saint-Jean mourut dès 1605, car Antoinette de Boyer convola une 3ème fois cette année là.

Antoinette de Boyer avait épousé en premières noces, par contrat du 25 août 1598, Etienne Baron, de Castillon[2487], elle épousa en troisièmes noces, par contrat du 6 août 1605, Géraud de Qué de Moncaup[2488], lequel épousa, en secondes noces, Marie d'Ustou, puis en troisièmes noces Marguerite de Vendômois.

6.8 Frix de SAINT-JEAN.

Cité dans la sentence arbitrale de 1591, il le fut également en 1600[2489].

6.9 Espérance de SAINT-JEAN.

Elle reconnut, en 1600, avoir reçu 200 livres d'Antoinette de Boyer et d'Hector de Saint-Jean, son mari [2490], elle fut citée, le 5 janvier 1620, dans le codicille de son frère Tristan.

VI Gaudens de SAINT-JEAN, écuyer, seigneur et baron de Pointis (-Inard, Haute-Garonne), vicomte de Couserans et d'Ercé.

Il prit le titre de vicomte de Couserans après le décès de son beau-frère, Antoine de Comminges, vicomte de Couserans ; le 19 novembre 1597, eut lieu un accord et transaction tenant hommage pour Gaudens de Saint-Jean et Françoise de Comminges, sa femme, vicomte

[2483] AD.HG Reg. Ins 1 A, Dominique Verdier, notaire de Sauveterre
[2484]AD.HG 3 E 26189 Saleich
[2485] AD.HG 3 E 26189 Saleich
[2486] AD.HG Reg. Ins 11
[2487] André Navelle, *op.cit.,* II, p.280, se référant à AD.HG Reg. Ins 8 f°521, Jean Sailhes, notaire ;
[2488] Maurice Vuillier, *Histoire de la famille d'Ustou,* Décembre 2000, la preuve n'est pas fournie, Maurice Vuillier dit que Géraud de Qué était fils de François de Qué, seigneur de Moncaup, et de Marguerite du Pac de Belegarde, ce qui semble inexact.
[2489] AD.HG 3 E 26189 Saleich
[2490] AD.HG 3 E 26189 Saleich

et vicomtesse de Couserans, des villes de Saint-Paul, Ercé, Eycheil et Lespugne, seigneurs de Pointis, mentionnant des accords et transactions des prédécesseurs de Françoise de Comminges[2491], Gaudens de Saint-Jean fut maintenu dans le titre de vicomte de Couserans, en partie, contre François de Foix, par arrêt du parlement de Toulouse du 22 juin 1609[2492].
Le 5 août 1599, fut rendue une sentence arbitrale, dont l'instrument avait été passé le 26 janvier 1594, entre Gaudens de Saint-Jean, seigneur de Pointis, et Jean de Saint-Jean, frères, demandeurs, et Tristan de Saint-Jean, leur frère aîné, défendeur, par Géraud de La Mothe, seigneur d'Izaut, sur les biens de leurs père et mère, Tristan fut condamné à bailler 1 500 livres à chacun desdits Gaudens et Jean de Saint-Jean, ses cadets, pour leur légitime[2493].
Gaudens de Saint-Jean vivait le 11 mars 1615, date du contrat de mariage de son fils François et mourut avant le 12 mars 1624, date du contrat de mariage de son fils Jean Jacques.
Il avait épousé ,en 1586, à Saint-Marcet (Haute-Garonne), sans demander de dispense de consanguinité du 2ème au 3ème degré, sa cousine germaine **Françoise de COMMINGES**, fille d'Hugues de COMMINGES, vicomte d'Ercé, seigneur de Taurignan, et de Jeanne d'HEBRAIL, ils furent excommuniés, puis l'empêchement fut levé le 21 novembre 1593, entre temps ils avaient eu au moins un enfant, Françoise de Saint-Jean et/ou François de Saint-Jean[2494]. « Le pape ne releva les mariés de la répréhension qu'ils avaient encourue qu'après que ceux-ci eurent fait le voyage à Rome. Là, il fut ordonné par le Saint-Siège, qu'il serait fait un tableau des époux et de l'enfant né de leur union, représentant les mariés aux pieds du Pape, et que cette toile serait placée dans l'église principale des seigneuries appartenant aux susdits époux. Le tableau fut exposé dans l'église de Pointis-Inard, et ultérieurement, la voûte de cette église ayant croulé, le tableau fut enseveli sous les décombres[2495]. »
Leur contrat de mariage fut passé le 26 novembre 1593, après avoir été séparés pendant un mois, la dot de la mariée, 3 000 écus sols, fut employée à l'achat d'une métairie et d'un moulin[2496]. Françoise de Comminges, vicomtesse de Couserans, vendit, en 1608, du consentement de son mari Gaudens de Saint-Jean, la place et seigneurie d'Ercé, à Hercule de Siregand, sieur d'Artigaude, pour 9 000 livres, pour payer la constitution faite à Bertrand de Baulat, sieur de Préneron et Françoise de Saint-Jean, sa femme, leur fille[2497]. En 1614, Françoise de Comminges, vicomtesse de Couserans, et François de Saint-Jean, baron de Pointis, mère et fils, faisant tant pour eux deux que pour Gaudens de Saint-Jean, vicomte de Couserans, payèrent 600 livres à Renée d'Encausse, veuve de Raymond de Vaux, sieur de Brouls[2498]. Le 8 février 1630, Françoise de Comminges, vicomtesse de Couserans et dame de Pointis-Inard, était en procès avec François de Comminges Saint-Jean, baron de Pointis-Inard et Pierre de Saint-Jean, sieur d'Ustou, frères, concernant certains hommages dus par Guy

[2491] AD.HG Reg. Ins 8
[2492] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 607.
[2493] AD.HG 13 J 108
[2494] Abbé Samiac, *Actes sur le Saint-Gironnais déposés à la Bibliothèque de Saint-Girons,* dit qu'ils avaient eu 2 enfants, l'abbé Duclos parle d'un enfant
[2495] Abbé Duclos, *op.cit.,*.
[2496] AD.HG 13 J 3, 13 J 108, Bernard Picotte, notaire de Saint-Gaudens
[2497] AD.HG 3 E 9350 .
[2498] AD.HG 13 J 1

d'Encausse, seigneur de Labastide et de Rieucazé[2499]. Le 2 mai 1631, elle vendit, avec faculté de rachat, certains droits dépendant de la seigneurie de Pointis au sieur de Saint-Jean d'Ustou, son fils, pour 771 livres[2500].
Françoise de Comminges testa le 25 septembre 1631, léguant la moitié de la seigneurie de Pointis à ses fils Jean de Saint-Jean, seigneur du Maine, et Hugues de Saint-Jean, sieur de Marcenac, l'autre moitié était possédée par Pierre de Saint-Jean, sieur d'Ustou, donataire de cette autre moitié, elle avait donné à Jean Jacques de Saint-Jean, son deuxième fils, la somme de 500 écus, sa légitime, elle avait fait une donation à Pierre de Saint-Jean, son troisième fils, elle a un quatrième fils, nommé Hector de Saint-Jean, elle avait marié sa fille Françoise avec Bertrand de Baulat, sieur de Prérenon, elle lui avait donné 12 000 livres, elle lègua 500 écus à sa nièce (petite-fille) Antoinette de Baulat, elle lègua 20 écus sol à Jeanne de Saint-Jean, fille de Louise d'Aure, elle a une autre fille, Espérance, qui est religieuse du monastère de Lespinasse, elle institua héritier universel François de Saint-Jean, son premier fils[2501].
Ils eurent :

7.1 François de SAINT-JEAN, qui suit.

7.2 Jean Jacques de SAINT-JEAN, auteur de la branche des seigneurs du Maine.

7.3 Hugues de SAINT-JEAN, écuyer, seigneur de Mercenac (Ariège.)
Il était sieur de Pointis, sergent-major au régiment de Rambures, lors de son mariage.
Le 27 mai 1665, François de Saint-Jean, seigneur et baron de Pointis, vicomte de Couserans, son neveu, paya une dette en son nom[2502], un accusé de réception du 22 mars 1666, dit qu'Hugues de Saint-Jean de Pointis, habitant la paroisse de Ligueil, en l'élection de Loches, avait fourni l'inventaire de ses titres de noblesse, il fut maintenu noble le 21 août 1666, par un jugement de M. de *Voine*, intendant des provinces de Touraine et d'Anjou, sur pièces depuis l'an 1400[2503].
Il avait épousé, par contrat du 2 juin 1642, **Marie de MORIN,** fille de noble Jean MORIN, seigneur de *Vaultanon,* La Turmellière, conseiller du Roi, lieutenant criminel au siège royal de Loches, maître des requêtes ordinaires de la Reine, mère du Roi, et d'Elisabeth SEGUIN[2504].
Ils eurent :

1° Jean **Bernard de SAINT-JEAN,** baron de Pointis, seigneur de Champigny, *Chamoussay,* Sainte-Juliette.
Né le octobre 1645, à Vouvray, il testa le 4 mai 1702 et mourut le 24 avril 1707 à Champigny, son testament fut ouvert deux jours après.

[2499] AD.HG 3 E 25142 Saint-Gaudens
[2500] AD.HG 13 J 3
[2501] AD.HG 13 J 4 ; AD.HG 13 J 108, Dufau, notaire
[2502] AD. Ariège 3 E 304 Sainte-Croix
[2503] AD.HG 13 J 18
[2504] AD.HG 13 J 108, Moreau, notaire de Loches.

Entré dans la marine royale, il servit en 1676, contre la Hollande, dans les mers de Sicile, se distingua au bombardement d'Alger en 1682-1683, commanda un vaisseau, le 10 juillet 1690, lors de la bataille livrée par Tourville contre les flottes anglaises et hollandaises, s'empara de Carthagène et battit une flotte de 7 vaisseaux anglais. Le 4 octobre 1699, étant capitaine de vaisseau et commissaire général de l'artillerie du Ponant, il fut nommé par Louis XIV chef d'escadre du Languedoc, crée maréchal de camp, en 1705, il devint lieutenant-général au service de Philippe d'Anjou, roi d'Espagne.
Le 7 décembre 1709, le beau-frère de Madame de Pointis, dont il avait la charge ainsi que celle de Théodore de Saint-Jean de Pointis, prêtre, religieux carme, en raison des pensions portées par le testament de feu M. le baron de Pointis, chef d'escadre des armées royales de Sa Majesté, dont ladite dame de Pointis en qualité de tutrice de Jean Jacques de Saint-Jean, vicomte de Pointis, son fils, légataire universel dudit sieur baron, premièrement ladite dame de Verneuil, paya deux mois de pension de 1 000 livres léguées à la demoiselle de Saint-Jean de Mercenac, sa fille naturelle, depuis le 24 avril 1708 jusqu'au 1er juillet, deuxièmement paya deux années et demi de pension de 1 200 livres, léguée par ledit baron de Pointis à sa mère, commencées le 1er juillet 1707[2505], puis le 2 mai 1719, Jean Jacques de Saint-Jean, chevalier, baron de Pointis, légataire universel de Bernard de Saint-Jean, chevalier, seigneur de Pointis, chef d'escadre des armées du Roi et lieutenant-général de celles du roi d'Espagne, suivant son testament olographe du 4 mars 1702, régla le différend qu'il avait avec Eusèbe Jacques Chaspoux, chevalier de Verneuil, dont la mère avait des droits cédés par Marie de Morin, veuve d'Hugues de Saint-Jean, seigneur de Pointis et mère dudit seigneur de Pointis, Jeanne de Saint-Jean dite de Mercenac, fille du seigneur de Pointis, faisant profession chez les dames religieuses ursulines à Loches avait reçu 6 000 livres plus 300 livres de pension, elle avait testé à Loches le 21 janvier 1716[2506].
De ces actes il apparaît que Bernard de Saint-Jean avait eu une fille naturelle :

Jeanne de SAINT-JEAN de POINTIS de Mercenac.
Elle fut religieuse à Loches et testa le 21 janvier 1716.

2° peut-être **Théodore de SAINT-JEAN,** religieux carme, cité en 1709, celui-ci pourrait également être un fils naturel de Bernard de Saint-Jean et non son frère.

7.4 Hector de SAINT-JEAN.
Il testa une première fois, le 13 juillet 1637, au château de Pointis, faisant une donation de tous ses biens, avec une réserve de 1 500 livres, à son frère Pierre de Saint-Jean, sieur d'Ustou, son frère, marié à Georgette de Vaux, instituant héritier universel Jean

[2505] AD.HG 3 J 105
[2506] AD.HG 3 J 105

Jacques de Saint-Jean, son neveu, fils dudit Pierre de Saint-Jean et de ladite Georgette de Vaux[2507], il testa une nouvelle fois, le 23 mai 1638, faisant un legs à Pierre de Saint-Jean, sieur d'Ustou, son frère, instituant héritiers universels François, Pierre, Jean Jacques et Hugues de Saint-Jean, ses frères[2508]. Hector de Saint-Jean mourut avant 1er juin 1640, date d'un accord entre ses frères François et Pierre de Saint-Jean mentionnant que Pierre devait recevoir 4 000 livres venant d'Hector.

7.5 Pierre de SAINT-JEAN, auteur de la branche des seigneurs de Pointis

7.6 Françoise de SAINT-JEAN.

Née probablement avant que ses parents eurent obtenus une dispense de consanguinité, elle épousa, par contrat du 20 août 1608, étant dotée de 12 000 livres, **Bertrand de BAULAC (alias BAULAT),** seigneur et baron de Préneron[2509], fils de Jean Thomas de BAULAC, seigneur de Préneron, et de Domenge de BENQUE[2510].

7.7 Espérance de SAINT-JEAN.

Le 2 octobre 1614, étant religieuse de Fontevrault au monastère de Lespinasse, elle reçut une donation de Françoise de Comminges et de François de Saint-Jean, baron de Pointis, son fils[2511].

VII François de SAINT-JEAN COMMINGES, seigneur de Soueich, baron de Pointis, vicomte de Couserans.

François Roger de Comminges, vicomte de Couserans, seigneur et baron de Pointis, et Gabrielle d'Agut, veuve de Jean Jacques de Saint-Jean, chevalier de Pointis, vendirent le 6 mai 1632, une terre à Maître Jean de Collongues, docteur ès droits[2512]. François de Saint-Jean, Comminges, seigneur et baron de Pointis, vivait en 1643[2513], lui ou son fils homonyme François de Saint-Jean, sieur de Pointis, fut imposé de 36 livres 19 sols, le 16 décembre 1646 pour la taille de Pointis[2514].

François de Saint-Jean (père) mourut avant le 9 février 1647, date d'une transaction entre Marie d'Amorie, veuve, mère de François, Roger, Jean Jacques et Françoise de Saint-Jean, d'une part, et Pierre de Saint-Jean, sieur d'Ustou, frère du défunt, tant en son nom que de Jean Jacques de Saint-Jean et Hugues de Saint-Jean, ses frères, pour raison de leur légitime des biens de Gaudens de Saint-Jean et de dame de Comminges, leur mère, il fut rappelé que François de Saint-Jean devait recevoir la moitié de la succession de ses parents, celle-ci fut évaluée à 51 980 livres par les parents et amis des héritiers, les légitimes des enfants furent liquidées à 4 330 livres pour chacun[2515].

[2507] AD.HG 13 J 109, David Rivet, notaire de Pointis
[2508] AD.HG 3 E 24876 Saint-Gaudens
[2509] AD. Ariège 5 J 26, Pierre de Villeneuve, notaire de Miremont.
[2510] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Benque,* produisant la preuve.
[2511] AD.HG 13 J 4
[2512] AD. Ariège 3 E 10480 Sainte-Croix
[2513] AD.HG 3 E 16189 Plan Volvestre
[2514] AD.HG 3 E 27867 Aspet, imposition pour les biens roturiers
[2515] AD.HG 13 J 108, 13 J 3

Le partage des biens de Gaudens de Saint-Jean entre François de Saint-Jean (feu à la date du partage) et ses frères Pierre de Saint-Jean, sieur d'Ustou, Jean Jacques de Saint-Jean, sieur du Maine et Hugues de Saint-Sieur de Mercenac, fut effectué les 28 septembre et 1er octobre 1647, ainsi que celui entre les enfants de François de Saint-Jean, François de Saint-Jean, sieur de Saint-Lizier, Roger de Saint-Jean, sieur du Trein, Jacques de Saint-Jean, sieur de Sérac, et Françoise de Saint-Jean[2516].

François de Saint-Jean avait épousé, par contrat du 11 janvier 1615, **Marie d'AMORIE,** dotée de 6 000 livres, fille de noble. Denis d'AMORIE, seigneur de La Ferranne, et de Marguerite de PINS, parmi les présents, figuraient Melchior du Bourg et Jacques de Saint-Jean, sieur de Boursaguet[2517]. Marie d'Amorie donna une procuration, en 1642, à Denis de Saint-Jean, son fils et de François de Saint-Jean, son mari[2518].

Le 17 juillet 1648, elle fit un pacte (très probablement au sujet d'Ustou) avec Octavien de Roquemaurel, coseigneur d'Ustou[2519]. Le 21 juillet 1649, ses enfants, François de Saint-Jean, seigneur de Saint-Lizier, Roger de Saint-Jean du Trein, Jean Jacques de Saint-Jean, sieur de Sérac et Françoise de Saint-Jean lui baillèrent sa constitution et augment conformément à son contrat de mariage du 11 janvier 1615[2520].

Elle testa le 10 février 1660, au lieu de Pointis, dans le château seigneurial, faisant un legs de 1 000 livres à Jean Jacques de Saint-Jean, sieur de Sérac, de 2 000 livres à sa fille Françoise de Saint-Jean, de 15 livres à sa fille Marie de Saint-Jean, femme du sieur de Siregand, instituant héritier universel François de Saint-Jean, son fils, seigneur et baron de Pointis[2521].

Ils eurent :

8.1 Denis de SAINT-JEAN de COMMINGES, seigneur et baron de Pointis, d'Ustou[2522] (vallée d'Ustou, qui est celle de la rivière Alet, affluent du Salat, Ariège).

Il testa le 3 mars 1643, au lieu du Trein, dans la vallée d'Ustou, blessé d'un coup de pistolet, léguant une pension annuelle de 200 écus à sa mère Marie d'Amorie, léguant 1 000 écus à sa sœur Marie de Saint-Jean, femme de Pierre de Siregand, léguant 1 000 écus à ses frères cadets Roger et Jean Jacques de Saint-Jean, 1 000 écus, sa légitime, à sa sœur Françoise de Saint-Jean, il devait 439 écus à son beau-frère, instituant héritier universel son frère François de Saint-Jean, à charge de payer les legs, lui substituant ledit Jacques de Saint-Jean, son frère, lui substituant sa sœur Françoise de Saint-Jean, fut présent Octavien de Roquemaurel, seigneur d'Ustou[2523].

8.2 François de SAINT-JEAN, qui suit

8.3 Roger de SAINT-JEAN, sieur du Trein (en Ustou)

[2516] AD.HG 13 J 3 et AD.HG 13 J 125
[2517] AD.HG 13 J 4, Jean Delom, notaire de Muret
[2518] AD.HG 3 E 25036 Cardeilhac
[2519] AD.HG 13 J 12
[2520] AD.HG 13 J 4
[2521] AD.HG 13 J 4
[2522] Cette vallée était tenue par la famille de Roquemaurel et la famille de Saint-Jean.
[2523] AD.HG 13 J 4

8.4 Jean Jacques de SAINT-JEAN, auteur de la branche des sieurs de Sérac

8.5 Marie Eléonore **de SAINT-JEAN.**
Le 24 octobre 1653, François de Saint-Jean, baron de Pointis fit un accord avec Pierre de Siregand et Marie de Saint-Jean, mariés[2524], d'où postérité.
Elle avait épousé, par contrat du 14 juillet 1638, dotée de 8 000 livres, **Pierre de SIREGAND,** fils de Jean de SIREGAND et de Françoise de CABALBY, présents : Paul de Cabalby, seigneur de *Bouterouge,* Montardet, Pontaud ; Paul de Roquemaurel, seigneur de Lartigue[2525].

8.6 Françoise de SAINT-JEAN, citée le 21 juillet 1649, elle reçut 2 000 livres, le 26 janvier 1667, de son frère François de Saint-Jean, seigneur et baron de Pointis. Elle mourut à Pointis le 4 février 1697, âgée de 70 ans[2526].

VIII François de SAINT-JEAN de COMMINGES, seigneur et baron de Pointis.
Le 24 octobre 1653, il fit un accord avec Pierre de Siregand et Marie de Saint-Jean, sa femme, sœur de François de Saint-Jean, au sujet de la dot de 8 000 livres constituée à Marie de Saint-Jean par leur père François de Saint-Jean, qui prévoyait la jouissance de la moitié de la seigneurie d'Ustou et le paiement de 500 livres dues par feu Denis de Saint-Jean, fils aîné dudit François de Saint-Jean[2527].
Il mourut le 28 mai 1681, âgé d'environ 50 ans[2528].
Il avait épousé, par contrat du 27 février 1653, **Marguerite de CABALBY dite d'ALOS,** dotée de 7 000 livres, fille de Jean Bertrand de CABALBY, seigneur d'Alos (Ariège), et de Marthe de MERITENS[2529]. Marguerite (de Cabalby) d'Alos mourut à Pointis le 17 juin 1686[2530].
Ils eurent :

9.1 Jean Jacques de SAINT-JEAN, qui suit

9.2 Octavien de SAINT-JEAN
Etant capitaine au régiment des fusiliers du Roi, il testa le 14 avril 1690, partant le lendemain au service du Roi, instituant héritier universel en tous ses droits qui consistaient en 3 230 livres que Jean Jacques de Saint-Jean, baron de Pointis, lui devait, de reste de plus grande somme, son neveu Jean Jacques de Saint-Jean, fils aîné, dudit Jean Jacques de Saint-Jean, son frère[2531]. Il eut le bras emporté par un boulet à la bataille de Fleurus, le 1er juillet 1690, il rendit de grands services avec son régiment

[2524] AD.HG 13 J 94
[2525] AD.HG 13 J 103, Pierre Cazaux, notaire de la vallée d'Ustou
[2526] RP. Pointis
[2527] AD.HG 13 J 4
[2528] RP. Pointis.
[2529] AD.HG 13 J 23, 13 J 63
[2530] RP. Pointis
[2531] AD.HG 13 J 125 ; AD.HG 13 J 4, Thomas Rogalle, notaire de Seix

Royal Artillerie, durant la campagne d'Allemagne, le maréchal de Lorges fit en sa faveur une mention particulière, il fut tué au siège de Verrue le 6 janvier 1705[2532].

9.3 Hugues de SAINT-JEAN.

9.4 autre Jean Jacques de SAINT-JEAN, sieur de La Rouère.
Le 16 mars 1690, Jean Jacques de Saint-Jean, sieur de La Rouère, habitant Pointis, étant sur le point de partir pour le service du Roi, fit son testament, léguant 500 livres à son frère Joachim de Saint-Jean, sieur de Saint-Sernin, instituant héritier universel Jean Jacques de Saint-Jean, seigneur et baron de Pointis et d'Ustou, son frère aîné[2533].
Etant enseigne de vaisseau, sous les ordres de son oncle Bernard de Saint-Jean, il fut tué au siège de Carthagène, en 1697, à la tête d'une colonne d'assaut[2534].

9.5 Joachim de SAINT-JEAN, sieur de Saint-Sernin.
Etant écolier, il fut le 14 avril 1682, témoin de l'acte de décès d'Isabeau d'Alos[2535].
Il testa à Saint-Girons, le 12 mars 1687, voulant entrer en religion, léguant 3 livres à chacun de ses frères et sœurs, Jean Jacques, Octavien, Hugues, autre Jean Jacques et demoiselle George de Saint-Jean, instituant héritière universelle Marie de Roquemaurel, femme dudit Jean Jacques de Saint-Jean, seigneur de Pointis, d'Ustou, et après elle ses enfants, lui substituant ses frères par ordre[2536].

9.6 Joseph de SAINT-JEAN.
Il mourut à Pointis le 16 octobre 1678[2537].

9.7 George de SAINT-JEAN.
Elle fut reçue religieuse, à Saint-Gaudens, le 12 août 1687, dotée de 2 000 livres[2538].
Cette dot fut payée le 9 mai 1713, par son frère Jean Jacques de Saint-Jean, baron de Pointis, vicomte d'Ustou[2539].

IX Jean Jacques de SAINT-JEAN, seigneur et baron de Pointis, vicomte de Couserans, d'Ustou
Jean Jacques de Saint-Jean, né vers 1655, avait été condamné à mort, par contumace, par arrêt du parlement de Toulouse, le 12 décembre 1677, en raison d'un homicide qu'il avait commis.
Son frère puîné, Octavien de Saint-Jean, devait hériter des biens de leur père, en raison de cette condamnation, néanmoins Jean Jacques de Saint-Jean se mit en possession de tous les biens au décès de son père, le 28 mai 1681[2540].

[2532] Abbé Duclos, *Histoire des Ariégeois*
[2533] AD.HG 13 J 125
[2534] Abbé Duclos, *Histoire des Ariégeois*
[2535] RP. Pointis
[2536] AD. Ariège 5 E 7266 Saint-Girons
[2537] RP. Pointis
[2538] AD.HG 3 E 24901 Saint-Gaudens
[2539] AD.HG 3 E 24907 Saint-Gaudens
[2540] AD.HG 13 J 63

Le 5 novembre 1687, Jean Jacques de Saint-Jean, seigneur vicomte d'Ustou, reconnut avoir reçu de Jean de Roquemaurel, seigneur de Soueix, Montégut, Constansac et Rouze, son beau-père, 1 200 livres qu'il avait données à la dame de Pointis, sa femme, en tant moins de la dotation faite à George de Saint-Jean, sa sœur, religieuse[2541]. Le 2 avril 1689, Jean Jacques de Saint-Jean, seigneur et vicomte d'Ustou, baron de Pointis, d'une part, et Jean Jacques et Joachim de Saint-Jean, frères, assistés d'Octavien de Cabalby, sieur d'Esplas, leur curateur, firent une estimation de leurs biens, 25 591 livres, y compris les bois de Pointis et de Mercenac, furent présents, Jean de Roquemaurel, seigneur de Montégut, coseigneur de Soueix, Maximilien de Cabalby, seigneur d'Alos et d'autres[2542].

Allant au service du roi, Jean Jacques de Saint-Jean, seigneur de Pointis, reçut le 2 avril 1689, 322 livres, « en tant moins de la constitution de Marie de Roquemaurel, sa femme[2543]. »

Jean Jacques de Saint-Jean de Pointis, seigneur de Pointis et d'Ustou, époux Marie de Roquemaurel, confessa le 7 décembre 1698, avoir reçu de Paul de Roquemaurel, 331 livres 10 sols pour les restes des intérêts de la constitution dotale faite à Marie de Roquemaurel, au total 1.698 livres restent encore dues en capital[2544].

Jean-Jacques de Saint-Jean de Pointis mourut le 30 (alias 29) mai 1709, à Paris, paroisse Saint-Séverin[2545].

Il avait épousé, par contrat du 27 (alias 25) novembre 1685, avec dispense, **Marie de ROQUEMAUREL,** fille de Jean de ROQUEMAUREL, baron de Constansac (Ariège), seigneur de Montégut (en-Couserans Ariège), et de Paule d'USTOU de Montgaillard[2546].

L'inventaire de la maison de Jean Jacques de Saint-Jean, vicomte d'Ustou, baron de Pointis-Inard, fut effectué le 24 août 1709, à la requête de Marie de Roquemaurel, veuve, furent assignés pour procéder à la nomination des pupilles et faire l'inventaire des titres : Jourdain de Lort, sieur d'Astien, Joseph de Saint-Jean, chevalier de Pointis, M. Antoine de Boysson, sieur de Franquevielle, Guy d'Encausse, seigneur de Saint-Ignan, Guy d'Encausse, seigneur de Rieucazé, François de Saint-Jean, sieur de Sérac, Jean Pierre de Saint-Jean, sieur du Maine et Jean de Méritens, sieur d'Arros, proches parents paternels et maternels des enfants mâles dudit Jean Jacques de Saint-Jean.[2547]

Dame Marie de Roquemaurel, veuve de Jean Jacques de Saint Jean, seigneur et baron de Pointis, fut, le 24 février 1721, marraine de Marie Anne Adrienne de Saint Jean, fille de Charles de Saint Jean, seigneur et baron de Pointis et de Paule d'Encausse[2548]. Marie de Roquemaurel, veuve de Jean Jacques de Saint Jean, baron de Pointis, testa en 1722, disant avoir eu en dot 6.000 livres avec un augment de 1.000 livres. Elle nomma 5 enfants : Jean Jacques fils aîné, Joseph, Joseph François, Guy et Claire Madeleine de Saint Jean ; la suite du

[2541] AD. Ariège 5 E 7235 Saint-Girons
[2542] AD. Ariège 5 E 4371 Saint-Girons
[2543] AD.A 5 E 4371 Saint-Girons
[2544] AD.A 5 E 7268, P. Soum, notaire
[2545] AD.A 13 J 108
[2546] AD.HG 13 J 108, Pierre Marie, notaire d'Alos, 13 J 4 ; 13 J 23
[2547] AD.HG 13 J 63
[2548] R.P de Pointis

testament montre qu'il y avait également une fille religieuse à Magnoac[2549]. Marie de Roquemaurel mourut le 20 août 1725 à l'âge de 60 ans[2550].
Ils eurent[2551] :

10.1 Jean Jacques de SAINT-JEAN, qui suit.

10.2 Henry de SAINT-JEAN.
Il fut baptisé à Pointis, le 28 août 1688, la marraine fut demoiselle de Roquemaurel de Soueix.

10.3 Jean Louis de SAINT-JEAN.
Il fut baptisé à Pointis, le 26 juin 1691, la marraine fut Marthe de Roquemaurel.

10.4 Madeleine Claire de SAINT-JEAN.
Elle fut baptisée à Pointis, le 11 septembre 1692, le parrain fut Gabriel de Lort, sieur d'Astien, la marraine, Madeleine de Roquemaurel, mariés.
Elle testa le 21 juin 1730, dans le château de son cousin Charles de Saint-Jean de Pointis, léguant une rente de 20 livres par an à sa sœur Jeanne Marie de Saint-Jean, religieuse au couvent de Castelnau de Magnoac, instituant héritiers universels Joseph et Joseph François de Saint-Jean de Pointis et Guy de Saint-Jean, prêtre et curé de *Lasbordes*, au diocèse de Rieux, le testament fut ouvert le 7 septembre 1730, Jean Jacques, Joseph et autre Joseph François de Saint-Jean étaient frères germains de ladite Claire de Saint-Jean. Elle mourut à Pointis le 24 juin 1730.

10.5 Paul de SAINT-JEAN.
Né à Pointis le 14 octobre 1693, il y fut baptisé le 24 juillet 1694, le parrain fut Paul de Roquemaurel, vicomte de Montégut, la marraine Madeleine de Bertier (sa femme). Selon Jules Villain il fut capitaine au régiment de la Couronne, assista aux sièges de Bonn, Brisach, Landau et de Carthagène, à la bataille d'Almansa et fut tué au siège de Barcelone en 1714.

10.6 Jean François de SAINT-JEAN.
Il fut baptisé à Pointis, le 19 novembre 1696, le parrain fut Jean Jacques de Saint-Jean d'Ustou de Pointis, la marraine, Jeanne de Roquemaurel de Soueix.

10.7 Joseph de SAINT-JEAN, sieur de Saint-Lizier (en Ustou, Ariège)**.**
Légataire de sa sœur Madeleine Claire par son testament du 21 juin 1730, il mourut le 12 février 1732 et fut inhumé dans l'annexe de Sérac[2552].

10.8 Joseph François de SAINT-JEAN, chevalier de Pointis**.**

[2549] AD.HG 13 J 63
[2550] RP. Pointis-Inard
[2551] RP. Pointis-Inard, sauf Joseph
[2552] AD.HG 13 J 103

Il fut baptisé à Pointis le 19 mars 1700, la marraine fut Germaine de Saint-Jean.
En 1757, étant procureur de Guy de Saint-Jean, curé des Bordes, au pays de Foix, il donna 4 000 livres pour une rente à Joseph Henri de Méritens d'Arros et à Rose d'Encausse qui lui donnèrent à la place une rente de 200 livres par an[2553]. Son testament du 25 septembre 1775, fut ouvert le 15 mars 1776, il faisait un legs de 500 livres à Jean dit Labatut, son fils naturel établi perruquier à Pézenas, un legs de 150 livres à Joseph, son autre fils naturel, établi du côté de Cazères, un legs à Guy de Saint-Jean, curé des Bordes, son cher frère, et instituait héritier universel Nicolas Melchior de Saint-Jean, seigneur baron de Pointis, vicomte de Couserans, son neveu[2554].

10.9 Guy de SAINT-JEAN.
Il fut baptisé à Pointis le 11 juin 1702, la marraine fut Paule de Foix.
En 1726, étant bachelier en théologie en l'université de Toulouse, il était curé de *Najole* et de Soueix[2555], puis en 1730, curé de *Lasbordes*, au diocèse de Rieux, étant légataire de sa sœur Madeleine Claire. En 1757, il était curé des Bordes, au pays de Foix., il l'était le 15 mai 1765[2556]. Son testament du 21 avril 1762, fut ouvert le 17 décembre 1775, il institua pour son héritier Joseph François de Saint-Jean de Pointis, son frère, fit des legs à Nicolas Melchior d Saint-Jean, Jean de Saint-Jean, chevalier, Joseph François de Saint-Jean, Jacques de Roquemaurel, Paule de *Maschens,* Guy de Pointis, curé[2557].

10.10 Jeanne Marie Claire de SAINT-JEAN.
Elle fut baptisée le 25 mai 1707, à Pointis, le parrain fut Paul de Saint-Jean, son frère.

X Jean Jacques de SAINT-JEAN, seigneur vicomte de Pointis, Ustou, seigneur de Belfaig (devenu Betchat, Ariège), Castelbon (en Belfaig).
Il naquit et fut baptisé, le 26 juillet 1687, à Pointis, le parrain fut Jean de Roquemaurel de Montégut, la marraine Françoise de Saint-Jean.
L'abbé Duclos écrit à son propos: « Jean Jacques de Saint Jean, baron de Pointis, vicomte de Couserans, fut assiégé le 23 juin 1712, par 400 miquelets espagnols dans son château d'Ustou, où il se trouvait seul avec trois domestiques. Il évacua sa demeure parce que l'on mit le feu à la porte du château, mais reconnu par les assiégeants, il fut pris et conduit en Espagne par cette horde de miquelets qui ne voulurent le mettre en liberté qu'au prix d'une forte rançon. Cette rançon (6.000 livres) fut payée par les soins de M. de Roquemaurel, beau-père de M. de Pointis. Ce dernier, à son retour, fit établir la porte en fer qui existe dans le château d'Ustou. »[2558]

[2553] AD.HG 3 E 24834 Pointis
[2554] AD.HG 3 E 24838 Pointis-Inard
[2555] AD.HG 3 E 24926 Saint-Gaudens 8
[2556] AD.HG 13 J 123
[2557] AD. Ariège 2 C 471 Mas-d-Azil
[2558] *Histoire des Ariégeois*, *op.cit.,* p.151

Le 4 août 1712, Jean Jacques de Saint-Jean reconnut avoir reçu 1 350 livres de François de Roquemaurel, coseigneur d'Ustou, pour payer partie de sa rançon, ayant été pris par les volontaires de l'Archiduc, à prendre sur le restant de sa dot[2559].

Cet épisode s'inscrit pendant la guerre de succession d'Espagne. Les miquelets attaquèrent des villages et châteaux dans les Pyrénées françaises ; on cite ainsi Saint-Mamet (Bagnères-de-Luchon) incendié en 1711 par les miquelets qui déferlèrent par le Burbe[2560].

Un autre évènement est rapporté par l'abbé Duclos, « *Un jour un individu de Sérac avise un sanglier, l'engraisse, puis le tue et n'observe pas à ce sujet les vieux droits du seigneur. Le seigneur (M. de Pointis) l'apprend et le mande.*

L'homme au sanglier ne se fait pas attendre. M. de Pointis étant devant son château, avec son parent M. de Latour (M. de Roquemaurel)*, voit arriver le délinquant avec une mine suspecte, une allure qui cachait de noirs desseins.*

Le chevalier de Latour, par prudence, va au-devant de lui, le reçoit seul, l'interroge sur le pistolet qu'il portait à la ceinture. Vous avez de mauvaises intentions lui dit-il. Je ne veux pas de prison ni d'amende, répondit-il, je veux tuer le seigneur.

M. de Pointis intervint. L'affaire fut arrangée. On fit dîner l'impétueux montagnard.[2561] »

Jean Jacques de Saint-Jean avait été institué héritier universel de Bernard de Saint-Jean, baron de Pointis, chef d'escadre, par son testament du 4 mars 1702, qui mourut le 24 avril 1707, un différend au sujet de cette succession avec la famille de la mère du chef d'escadre Bernard de Saint-Jean fut réglé le 2 mai 1719[2562].

Il mourut à Pointis, le 15 juillet 1752 et fut inhumé le lendemain dans l'église paroissiale de Pointis-Inard[2563].

Il avait épousé, en premières noces, **Marguerite de ROQUEMAUREL,** par contrat du 21 novembre 1709, à Aubert, fille aînée de François de ROQUEMAUREL, seigneur de Latour (en Soueix, Ariège), coseigneur d'Ustou, et de Marthe d'USTOU, elle eut en dot tous les biens (de son père) plus 3.150 livres de sa mère à elle, plus 2.000 livres de sa mère à lui[2564]. Par ce mariage les deux coseigneuries d'Ustou se trouvèrent réunies.

Ils eurent 5 enfants, parmi ceux-ci : Françoise de Saint Jean qui épousa Jourdain de Roquemaurel de Montégut, Nicolas Melchior de Saint Jean baptisé le 21 août 1720, son parrain fut Michel de Foix, seigneur de Fabas, sa marraine Madeleine de Roquemaurel, et Jean de Saint Jean qui fut baptisé le 9 août 1721[2565].

Marguerite de Roquemaurel, née en 1692, mourut le 28 octobre 1721, âgée de 29 ans[2566].

Il avait épousé en secondes noces, par contrat du 8 janvier 1723, **Marthe d'ENCAUSSE,** fille de Géraud d'ENCAUSSE, seigneur de Ganties[2567], et de Marie SAINT-GES[2568], le mariage eut lieu à Ganties, le 7 février suivant[2569]. Elle serait morte le 24 octobre 1727[2570].

[2559] AD. Ariège 5 E 7460

[2560] *Le Patrimoine des communes de la Haute-Garonne, op.cit.,*

[2561] Abbé Duclos, *op. cit.,* tome 9, p. 375

[2562] AD.HG 3 J 105

[2563] RP. Pointis

[2564] AD.A 5 E 7460 Saint Girons, Charles Nartus, notaire de la ville de Moulis ; AD.HG 13 J 4 ; AD.HG 13 J 23 ; Charles Nartus, notaire de Moulis

[2565] R.P de Betchat

[2566] R.P de Betchat

[2567] AD.HG 13 J 23

Il avait épousé en troisièmes noces **Marie Anne d'USTOU,** fille de Roger d'USTOU, seigneur d'Huos, et de Madeleine de BINOS, sa seconde épouse[2571].
Le 28 juin 1758, Marie Anne d'Ustou, vicomtesse de Pointis, veuve, François de Saint-Jean, Jean Jacques de Saint-Jean, Marie Françoise de Saint-Jean, autre Marie Françoise de Saint-Jean, Hippolyte de Saint-Jean, habitant tous Belfaig et ladite dame faisant aussi pour François Joseph de Saint-Jean et pour Jacques Lizier de Saint-Jean, mineur de 14 ans, comme tutrice, et encore pour Agnès de Saint-Jean, sa fille, absente, rendit hommage pour la seigneurie de Belfaig (devenue Betchat), avec justice, haute, moyenne et basse[2572].
Marie Anne d'Ustou testa au château de Castelbon, juridiction de Belfaig, le 12 avril 1780, nommant 6 enfants vivants, François, chanoine, aumônier de l'église cathédrale de Couserans, Jean Jacques, chanoine, prévôt de l'église cathédrale de Mirepoix, vicaire général, Joseph François, capitaine au régiment d'Armagnac, Jean Jacques Lizier, chanoine, vicaire général de Bayonne, Marie Françoise dite demoiselle de Castelbon, autre Marie Françoise dite demoiselle de Saint-Lizier, plus trois autres filles religieuses de Sainte-Claire au couvent de Castelnau de Magnoac , Madame de Saint-Basile, Madame de Saint-Sernin, Madame de la Présentation (Hippolyte)[2573]. Le 8 février 1782, au château de Castelbon, à Belfaig, sa demeure, Marie Anne d'Ustou, veuve, nomma un procureur (en blanc) pour consentir au mariage de sa fille Françoise de Saint-Jean avec telle personne de son choix, pourvu qu'elle soit catholique[2574], elle fit un nouveau testament le 20 juillet 1782, identique à celui du 12 avril 1780[2575].
Enfants du 1er lit[2576]:

11.1 Joseph de SAINT-JEAN.
Mousquetaire du Roi il mourut avant 1753.

11.2 Nicolas Melchior de SAINT-JEAN, baron de Castelbon (en Belfaig), vicomte de Pointis**.**
Né à Betchat le 4 août 1720, il y fut baptisé le 21 août, le parrain fut Michel de Foix, seigneur de Fabas, la marraine Madeleine de Roquemaurel[2577]. Le 17 juin 1745 Françoise de Roquemaurel, veuve de Jean de Saint-Orens, sieur de Dèze, testa au lieu de Trein, en la vallée d'Ustou, dans la maison de François de Roquemaurel de Latour, faisant des legs à, entre autres, Nicolas Melchior de Saint-Jean, son neveu, fils du

[2568] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Encausse,* produisant l preuve.
[2569] RP. Ganties
[2570] Maurice Vuillier, la preuve n'est pas fournie.
[2571] Jules Villain, *op.cit.,* I, p. 814 ; Maurice Vuillier nomme son père Roger d'Ustou, seigneur de La Moulette, confondant les branches, par ailleurs ce serait anachronique.
[2572] AD. Ariège 5 E 4232 Betchat
[2573] AD.HG 3 E 24169 Roquefort
[2574] AD. HG 3 E 26044 Salies
[2575] AD.HG 3 E 24170 Roquefort
[2576] Jules Villain, *op.cit.,*. I, p.608 indique les 11 premiers enfants des 3 lits
[2577] RP. Betchat

vicomte de Pointis, à Jean de Saint-Jean, son neveu, à Françoise de Saint-Jean, sa nièce et filleule, épouse de Jourdain de Roquemaurel de Montégut[2578].
Le 7 mai 1753, Nicolas Melchior de Saint-Jean intenta un procès contre Marie d'Ustou, mère, tutrice et administratrice des biens et des personnes de ses enfants, Jean Jacques, Joseph, François Joseph, Lizier et Hippolyte de Saint-Jean de Pointis, et contre François de Saint-Jean, sieur de Saint-Lizier, et Marie Françoise, Agnès, Jean et Françoise de Saint-Jean, épouse de Jourdain de Roquemaurel[2579].
Le 3 novembre 1753, il y eut un accord pour les droits de légitime de Nicolas Melchior de Saint-Jean, vicomte de Pointis, héritier de dame Marguerite de Roquemaurel, d'une part, et Jean de Saint-Jean, chevalier de Pointis, garde du corps du Roi et Françoise de Saint-Jean, épouse de Jourdain de Roquemaurel, vicomte de Montégut, frères et sœur, d'autre part, après avoir fait le tour du testament de François de Roquemaurel, sieur de Latour, d'Ustou, leur aïeul maternel, du 31 juillet 1741, comme après avoir fait le tour du testament mystique de Marthe de Lapasse, aïeule maternelle des Saint-Jean et de ladite dame de Montégut, en date du 6 août 1743, ouvert le 7 juillet 1746, Nicolas Melchior de Saint-Jean fut tenu de payer à son frère 5 628 livres plus 200 livres pour le legs fait par Françoise de Roquemaurel, sa grand-tante, mentionné dans son testament du 17 juin 1745[2580].
En 1755, Nicolas Melchior de Saint-Jean, vicomte de Pointis, supplia Sa Majesté de lui accorder deux places dans l'école royale militaire, pour deux de ses frères, le premier Joseph François de Saint-Jean avait 10 ans et demi, le second, Jacques Lizier avait 8 ans et demi, il énonça les états de service de leurs ancêtres[2581].
Il testa en 1786,, habitant généralement dans son château de Pointis-Inard, nommant deux exécuteurs testamentaires, François de Saint-Jean, chanoine et aumônier du Couserans, et Jean Jacques de Saint-Jean de Pointis, chanoine, prévôt de l'église de Mirepoix et grand vicaire, ses deux frères consanguins, léguant sa montre en or audit François de Saint-Jean, léguant sa tabatière d'écaille, doublée d'or audit Jean Jacques de Saint-Jean, léguant 6 000 livres à sa nièce Jacquette de Saint-Jean fille de Jean de Saint-Jean, chevalier de Pointis, et de Rose de Vaux, à se faire payer par François du Pac de Labastide qui doit cette somme à titre de constitution de rente, instituant héritier universel Jean de Saint-Jean, chevalier de Pointis et de Saint-Louis, demeurant généralement au château de Miramont en Nébouzan, son frère germain[2582].
Il mourut à Pointis, le 26 février 1787, âgé de 66 ans[2583].

11.3 Jean de SAINT-JEAN, qui suit.

11.4 Françoise de SAINT-JEAN.

[2578] AD.HG 13 J 117
[2579] AD. Ariège B 159bis
[2580] AD.HG 13 J 117
[2581] AD.HG 13 J 108
[2582] AD.HG 13 J 109
[2583] RP. Pointis

Le 10 septembre 1750, Françoise de Saint-Jean reconnut avoir reçu du vicomte de Pointis, son père, 500 livres, pour le paiement du legs qui lui avait été fait par Françoise de Roquemaurel, veuve du sieur de Dèze, par son testament reçu par Marie, notaire d'Ustou, le 11 juin 1743[2584].

Elle avait épousé, par contrat du 7 mai 1734, **Jourdain de ROQUEMAUREL,** seigneur vicomte de Montégut, Rouze, fils de Paul de ROQUEMAUREL, seigneur vicomte de Montégut, baron de Constansac, seigneur de Rouze, coseigneur de Soueix et des terres du Couserans, et de feue Claire Thérèse de ROCHEFORT (ROQUEFORT), sa 2ème épouse, la mariée fut assistée de Jean Jacques de Saint-Jean, son père, de François de Roquemaurel, seigneur de Latour, coseigneur d'Ustou, son grand-père maternel et de Marthe de Lapasse, sa grand-mère maternelle, et d'autres, le futur époux avait trois sœurs Jeanne, Claire Jacquette et Marie de Roquemaurel[2585], d'où postérité.

11.5 autre Françoise de SAINT-JEAN.

Enfants du deuxième lit :

11.6 et 11.7, deux filles non prénommées (peut-être parmi les filles nommées dans l'hommage de 1757, donc parmi celles dites issues du 3ème lit)

Enfants du troisième lit :

11.8 François de SAINT-JEAN.

Bénéficier de la cathédrale de Saint-Lizier lors du mariage de son frère Jean en 1758, il fut grand vicaire de Couserans, il fut cité, le 12 avril 1780, dans le testament de sa mère. En 1785, Henri de Méritens (alias Martres), sieur de Save, ancien officier d'infanterie, habitant Belfaig, donna à François de Saint-Jean, chanoine, aumônier du chapitre cathédral de Couserans, seigneur de Belfaig, une maison et un jardin au quartier de Save et un pré au quartier de Laurac, à la charge de lui payer une pension alimentaire de 200 livres[2586]. Le 5 janvier 1790, François de Saint-Jean fut institué héritier d'Henri de Méritens (alias Martres), ancien officier d'infanterie, habitant Belfaig[2587].

11.9 Jean Jacques de SAINT-JEAN.

Chanoine, prévôt de l'église de Mirepoix, vicaire général, il fut cité également le 12 avril 1780.

11.10 François Joseph de SAINT-JEAN.

[2584] AD.HG 13 J 117
[2585] AD. Ariège 3 E 5503 Ustou ; Cazaux, notaire d'Ustou
[2586] AD. Ariège B 130
[2587] AD. Ariège 5 E 4235 Betchat

Il fut baptisé à Pointis ,le 17 décembre 1744, le parrain fut Joseph François de Saint-Jean, la marraine, Marthe d'Ustou.[2588]
Enseigne au régiment d'infanterie de Navarre le 20 mai 1762, il servit en Allemagne et devint lieutenant le 4 juin 1762, il fut mis en réforme en 1763 avec le grade de sous-lieutenant et le demeura jusqu'au 25 février 1771. Il fut alors réintégré comme lieutenant, participa à la guerre d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, de 1775 à 1783, il obtint le grade de capitaine-commandant au régiment d'Armagnac le 7 juillet 1780. Chevalier de Saint-Louis le 27 mai 1782, il fut nommé lieutenant-colonel du régiment d'Armagnac (devenu 6ème régiment d'infanterie) le 18 mai 1792, au camp devant Maubeuge. Il reçut le grade de maréchal de camp, le 5 septembre 1792, et servit à l'armée des Ardennes. Il demanda sa retraite pour infirmités et ne fut plus employé à partir du 7 décembre 1792 (il reçut dès 1794 une pension de maréchal de camp de 1 590 F). Il se retira dans l'Ariège, à Betchat, il en devint le maire[2589]. Il testa le 16 juillet 1821, nommant ses deux fils Jean Jacques Adrien de Saint-Jean et Jean Bernard Arnaud de Saint-Jean, qui est officier[2590].
Il avait épousé en premières noces **Ne…de CHENNEVIERE du Fay,** dont il eut deux fils.

1° Jean Jacques Adrien de SAINT-JEAN de Pointis.

2° Jean Bernard Armand de SAINT-JEAN de Pointis.
Etant capitaine au 3ème bataillon de chasseurs à pied, il fut tué en Afrique le 7 juin 1842, dans un combat contre les Beni-Menasser[2591].

Il avait épousé en secondes noces **Anne Louise Josèphe d'AYME**.
Ils eurent une fille :

3° Virginie de SAINT-JEAN de Pointis.
Née à Paris le 16 novembre 1793.
Légataire de sa tante Marie Françoise de Saint-Jean de Saint-Lizier par ses testaments des 6 mars 1811 et 4 juin 1812[2592].
Elle épousa, en 1823, **Jean Pierre de SALLES de HYS,** né et baptisé à Tarbes le 5 juillet 1785, fils de Joseph III de SALLES, baron de Hys, et de Rose Marquette de Fondeville de Marignac, d'où postérité[2593].

Il adopta **Marie Jeanne Marguerite de CHENNEVIERE de SAINT-JEAN de Pointis,** qui était dite en 1812 fille majeure, demeurant à Betchat[2594].

[2588] RP. Pointis
[2589] Louis Bergès et Michel-Cours-Mach, *Grands notables du premier Empire, Ariège ; Gers,* C.N.R.S, 1985, pp.131-132
[2590] AD.HG 3 E 26187 Roquefort
[2591] Abbé Duclos, *op.cit.,*.
[2592] AD.HG 3 E 24842 Pointis-Inard
[2593] Correspondance avec Nicolas de Salles de Hys le 27 avril 2004.
[2594] AD.HG 3 E 27777 Saint-Gaudens

Jeanne Marie Marguerite de CHENNEVIERE du Fay, fille adoptive de Saint-Jean de Pointis, épousa **Jean Paul Alexandre DANOUILH SALIES,** ancien administrateur de l'Ariège, selon une procuration de 1821[2595].

11.11 Jacques Lizier de SAINT-JEAN.
Né vers 1747, il avait 8 ans et demi en 1755, il fut chanoine, vicaire général de Bayonne, cité également le 12 avril 1780..

11.12 Hippolyte de SAINT-JEAN (demoiselle).
Elle est probablement une des religieuses clarisses au couvent de Castelnau de Magnoac, citées dans le testament de leur mère du 12 avril 1780.

11.13 Marie Françoise de SAINT-JEAN, demoiselle de Castelbon.
Citée le 12 octobre 1780, dans le testament de sa mère qui lui léguait 1 500 livres.

11.14 autre Marie Françoise de SAINT-JEAN, demoiselle de Saint-Lizier (en Ustou.)
Elle fut citée dans le testament de sa mère du 12 avril 1780. Elle testa le 16 mars 1811, habitant Miramont(-de Comminges), faisant des legs à Jean Jacques de Saint-Jean, son neveu, à Virginie de Saint-Jean, sa petite-nièce, fille de François Auguste de Saint-Jean et de Marie du Pac, habitant Miramont, à Virginie de Saint-Jean, sa nièce, fille de Joseph François de Saint-Jean et de dame d'Aymé, demeurant à Betchat, au château de Castelbon, elle fit un nouveau testament le 4 juin 1812, disant être originaire d'Ustou, propriétaire de Miramont, faisant un legs à Virginie de Saint-Jean, fille de son frère Joseph François de Saint-Jean, demeurant à Betchat, et à Jacques de Saint-Jean, son neveu, maire d'Ustou[2596].

11.15 Agnès de SAINT-JEAN.
Elle est probablement une des 3 religieuses clarisses citées dans le testament de leur mère le 12 avril 1780.

11.16 Ne…de SAINT-JEAN. Religieuse clarisse citée également le 12 avril 1780.

XI Jean de SAINT-JEAN, chevalier de Pointis, habitant le château de Miramont-de-Comminges, il devint seigneur baron de Pointis, vicomte de Couserans après la mort de son frère aîné Nicolas Melchior, en 1787.
Il fut baptisé le 9 août 1721 à Belfaig (devenu Betchat, Ariège), le parrain fut Jean Salvat.
Il fut garde du corps du Roi, compagnie de Noailles, fit toutes les guerres jusqu'en 1763, chevalier de Saint-Louis en 1758.
Le 10 juin 1782, Jean de Saint-Jean, chevalier de Pointis et de Saint-Louis, en présence de Nicolas Melchior de Saint-Jean, chevalier, baron de Pointis, vicomte de Couserans, son frère

[2595] AD.HG 3 E 26187 Roquefort
[2596] AD.HG 3 E 24842 Pointis-Inard

germain, aîné, dit avoir reçu de M. le marquis de Castries, ministre et secrétaire d'état au département de la Marine, une lettre du 18 avril précédent qui y dit que le Roi avait désigné François de Saint-Jean, chevalier de Pointis, son fils et de dame de dame Rose de Vaux, sa femme, pour remplir la place d'aspirant garde à la Marine dans la compagnie de Toulon, se conformant à l'ordre du Roi devant M. Chérin, généalogiste et historiographe du Roi pour prouver 4 degrés de noblesse (suit la liste des pièces fournies[2597].

Jean de Saint-Jean, chevalier de Saint-Louis et sa femme Rose de Vaux, habitant leur château de Miramont furent cités en 1774, avec Pierre Louis de Bossost, seigneur et baron de Franquevielle et Rose de Vaux, sa femme, et Laurence de Vaux, habitant leur château de Franquevielle (Haute-Garonne), elles étaient sœurs et héritières de leur père[2598]. En 1789, il se fit représenter à l'assemblée générale de la noblesse, tenue à Muret[2599]. Le 25 thermidor an V (12 août 1797), il fit son testament, nommant sa femme, faisant un legs à Claudine de Vaux de Labastide, femme du Pac, instituant héritier universel son petit-fils et filleul Jean Gaudens Antoine Théodore de Saint-Jean, fils de son fils Nicolas Melchior[2600].

Il avait épousé, par contrat du 2 octobre 1758, au château de Brouls, à Miramont, **Rose de VAUX,** fille de François de VAUX, sieur de Brouls, et de Marie de COUDOUGNAN, le futur fut assisté de Joseph François de Saint-Jean, son oncle paternel, de Nicolas Melchior de Saint-Jean, seigneur et baron de Pointis, vicomte de la vallée d'Ustou, son frère, de François de Saint-Jean, bénéficier de la cathédrale de Saint-Lizier, son autre frère[2601], le mariage eut lieu le même jour à Miramont-de-Comminges[2602].

Rose de Vaux, habitant Miramont, testa le 25 juin 1767, disant avoir 3 enfants, deux garçons et une fille, Nicolas Melchior qui fut institué héritier universel, François qui reçut sa légitime plus 500 livres, Marguerite, elle fit un legs au posthume et donna 4 000 livres à son mari[2603].

Le 10 prairial an IV (29 mai 1796), Rose de Vaux, qui, avec son mari, en vertu du contrat de mariage de leur fils Nicolas Melchior du 1er novembre 1790, lui avait fait donation de tous leurs biens à la charge de payer la légitime de leurs autres enfants, renonça à ses biens[2604].

Jean de Saint-Jean mourut le 8 fructidor an V (25 août 1797), selon un mémoire du 16 juillet 1798[2605].

Le 20 juin 1798 (messidor an VI) ,eut lieu un accord de la famille de Saint-Jean de Miramont, entre Nicolas Melchior de Saint, habitant Pointis, donataire contractuel des biens présents et à venir de Jean de Saint-Jean, son père, et de Rose de Vaux, sa mère, en vertu de son contrat de mariage du 1er novembre 1790, et François de Saint-Jean et Rose de Saint-Jean, habitant Pointis-Inard, et Jacquette de Saint-Jean et François Georges Delpla, mariés, ceux-ci habitant Foix, ces enfants de feu Jean de Saint-Jean, firent un partage amiable, au regard de 6 enfants vivants, en tenant compte de leur mère, en vie, Jacques et Jean Nicolas Bernard de Saint-Jean, étaient inscrits sur la liste des émigrés, Nicolas Melchior achètera la portion qui regarde Jean

[2597] AD.HG 3 E 24839 Pointis-Inard
[2598] AD.HG 3 E 27838 Pointis-Inard
[2599] Brémond, *op.cit.,*.
[2600] AD.HG 3 E 27765 Saint-Gaudens 19
[2601] AD.HG 3 E 24834 Pointis-Inard ; AD.HG 3 E 107
[2602] RP. Miramont-de-Comminges
[2603] AD.HG 3 E 24837 Pointis-Inard
[2604] AD.HG 13 J 43
[2605] AD.HG 13 J 34

Nicolas Bernard, celui-ci aura la métairie de Simple dans la commune de Miramont, Jacquette et Georges Delpla auront la métairie de l'Homme mort dans la commune d'Ustou, Rose aura la métairie Le Caufour dans la commune d'Ustou[2606]. Un mémoire du 28 messidor an VI (16 juillet 1798) dit que les biens étaient évalués à 126 204 livres sur lesquels il fallait prélever 70 700 livres de dettes, la part du donataire, la moitié, un préciput de 20 000 livres, les droits des enfants furent fixés à 14 530 livres pour chacun des enfants[2607].
A son retour d'émigration, Jacques de Saint-Jean, agissant de son chef et au nom de Nicolas Bernard de Saint-Jean, son frère, demeurant à Saurat (Ariège), François Auguste de Saint-Jean, habitant Miramont, Jacquette de Saint-Jean et son mari Georges Delpla, et Rose de Saint-Jean et son mari le sieur Pauterie, habitant Encausse (Gers), intentèrent un procès à leur frère Nicolas Melchior de Saint-Jean, le partage des biens de leur père étant différent de celui que la République leur avait attribué[2608].
Rose de Vaux mourut à Pointis-Inard, le 28 octobre 1806, selon un reçu de 133 francs donné le 20 avril 1807 à Nicolas Melchior de Saint-Jean, habitant Pointis-Inard pour le droit de la déclaration de succession de Rose de Vaux[2609].
Ils eurent[2610] :

12.1 Nicolas Melchior de SAINT-JEAN, qui suit.

12.2 Anne Christine de SAINT-JEAN.
Elle fut baptisée le 19 juillet 1762, à Miramont-de-Comminges, le parrain fut François de Vaux de Brouls, la marraine, Marie Anne d'Ustou de Pointis. Elle mourut avant le 25 juin 1767, date du testament de sa mère

12.3 Jeanne Marguerite de SAINT-JEAN.
Elle fut baptisée le 24 octobre 1763 à Miramont-de-Comminges, elle y mourut le 8 septembre 1767, âgée de 4 ans.

12.4 Joseph François de SAINT-JEAN.
Il fut baptisé le 14 février 1765 à Miramont-de-Comminges, le parrain fut Joseph François de Saint-Jean, habitant Pointis-Inard.

12.5 François Auguste **de SAINT-JEAN.**
Il fut baptisé le 26 avril 1766, à Miramont-de-Comminges, le parrain fut François de Saint-Jean de Pointis, prêtre, chanoine de Mirepoix, la marraine, Sophie de Garaud, seigneuresse de Montlaur, comtesse de Prat. Il fut lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis. Le 12 juin 1840, il fut nommé, avec d'autres, tuteur de ses petits-neveux, enfants de Théodore de Saint-Jean.

[2606] AD.HG 13 J 43
[2607] AD.HG 13 J 34
[2608] AD.HG 3 J 43
[2609] AD.HG 13 J 43
[2610] RP. Miramont-de-Comminges pour les 10 premiers

Il avait épousé, par contrat du 23 pluviôse an IX (12 février 1801), **Jeanne Marie Françoise du PAC,** dotée de 10 000 francs, fille d'Alexandre du PAC et de Claude Françoise Josèphe de VAUX (et petite fille de François du PAC et de Marie DUFORT, qui sont indiqués comme ses parents, dans la transcription du contrat[2611], par erreur)
Ils eurent :

1° Armand de SAINT-JEAN.

2° Adrien de SAINT-JEAN.

3° Alexandrine Rosalie **Virginie de SAINT-JEAN.**
Elle fut instituée légataire de sa grand-tante Marie-Françoise de Saint-Jean de Saint-Lizier par son testament du 6 mars 1811.
Elle épousa, par contrat du 20 avril 1820, **Jean Pierre Bertrand GERTROUX,** habitant Guchen, fils de feus Jacques GERTROUX et Marguerite LASTRADE, la future reçut la moitié du château de Rieucazé par la succession de feu François du Pac de Labastide père de Jeanne Françoise du Pac, mère de la future[2612].

12.6 Jacquette (alias Jeannette) **de SAINT-JEAN.**
Elle fut baptisée le 25 juillet 1767, à Miramont-de-Comminges.
Elle épousa, par contrat du 11 septembre 1791, étant dotée de 15 000 livres, François **Georges DELPLA-GOUEITES**, homme de loi, fils de feu Jean Baptiste DELPLA-GOUEITES et de Jeanne BERGASSE[2613], le mariage eut lieu à Pointis le 12 octobre suivant, les témoins furent Alexandre du Pac et Maurice de Roquemaurel, cousins de la mariée[2614]. Georges Delpla-Goueites, né à Saurat le 16 juin 1766, fut arrêté en 1794 comme suspect de fédéralisme et d'aristocratie, et conduit à Paris avec 63 autres habitants de l'Ariège pour être jugé, après un voyage pénible les 43 survivants arrivèrent à la Conciergerie le 10 thermidor, le lendemain de la chute de Robespierre. Bien qu'acquitté, ses biens demeurèrent cependant sous séquestre. Il devint maire de Saurat et en 1813 membre du collège électoral de l'Ariège. Sous la Restauration il fut décoré du Lys et reçut, le 17 février 1816, des lettres patentes de noblesse. Sa fortune, qui ne comprenait pas de biens nationaux, le plaçait en 1827, 7ème parmi les 50 principaux contribuables de l'Ariège, il possédait notamment une forge comprenant 6 feux et 6 martinets. Ils eurent un fils et une fille[2615].

12.7 Jacques de SAINT-JEAN.

[2611] AD.HG 3 E 27767 Saint-Gaudens 90 ; la preuve provient de Jules Villain, *op.cit.,* II, pp. 1777, 1778.
[2612] AD.HG 3 E 26187 Roquefort
[2613] AD.HG 3 E 24840 Pointis-Inard
[2614] RP. Pointis
[2615] *Grands notables du premier Empire, op.cit.,* pp.61-63

Il naquit et fut baptisé le 7 septembre 1768 à Miramont-de-Comminges. Il émigra en 1791, fit la campagne de 1792 dans l'armée des Princes puis passa en Espagne, il devint sous-lieutenant dans la légion de la Reine, fit les campagnes de 1793,1794 et 1795, aux côtés de l'Espagne, fut nommé lieutenant de fusiliers dans le régiment de Bourbon en 1796. A son retour en France il s'établit à Ustou dont il devint maire dès 1808 et le restera jusqu'en 1812 et fut décoré du Lys en 1814. Sa fortune importante, 5 000 francs de revenus en 1812, représentant un capital de 100 000 francs était constituée, entre autres de plusieurs forges. Etant célibataire il s'occupa de la carrière de ses deux neveux, fils de son frère aîné Nicolas Melchior[2616].

12.8 Jeanne de SAINT-JEAN.
Elle mourut le 9 septembre 1769, à Miramont-de-Comminges, âgée de 4 mois.

12.9 Rose de SAINT-JEAN.
Elle fut baptisée le 28 octobre 1770, à Miramont-de-Comminges.
Elle épousa **François PAUTERIE** (alias PAUTRIC), habitant Encausse (Gers).
Elle mourut avant le 11 novembre 1836, date à laquelle François Pauterie fut cité avec ses filles Cécile et Marcelline, héritières testamentaires de leur mère Rose de Saint-Jean, Théodore et Edouard de Saint-Jean, représentaient leur père Nicolas Melchior de Saint-Jean, donataire contractuel de Rose de Vaux, leur grand-mère[2617].

12.10 Marie Anne Sophie de SAINT-JEAN.
Elle fut baptisée à Miramont, le 21 janvier 1773, le parrain fut Nicolas Melchior de Saint-Jean de Lespiteau, la marraine, Marie Anne Françoise de Binos.

12.11 Jean Nicolas Bernard de SAINT-JEAN, auteur d'un rameau qui suivra.

XII Nicolas Melchior de SAINT-JEAN, vicomte de Saint-Jean de Pointis**.**
Né le 1er juillet 1759 à Miramont-de-Comminges, il y fut baptisé le 4 juillet, le parrain fut Nicolas Melchior de Saint-Jean d'Ustou, vicomte de Pointis-Inard, la marraine, Marie de Coudougnan de Brouls.
Marie Anne de Vaux, file de François de Vaux, sieur de Brouls, habitant le château de Brouls, à Miramont, testa le 22 septembre 1782, instituant héritier universel Nicolas Melchior de Saint-Jean, son neveu, fils de Jean Jacques de Saint-Jean et de Rose de Vaux, sa sœur[2618].
Nicolas Melchior assista à l'assemblée de la noblesse, en 1789, à Muret[2619].
Il mourut le 3 avril 1814, après avoir fait deux testaments enregistrés le 11 juillet 1814 ; un croquis pour la déclaration de succession mentionne, les biens mobiliers à Pointis, 6 000 francs ; pour les biens immobiliers à Pointis : maison et cour, 5 000 francs, 4 pièces de terres 1 000 francs, 4 près : 40 000 francs ; 3 bois taillis, 10 000 francs, 2 moulins fariniers, 5 000

[2616] *Grands notables du premier Empire,* op.cit., pp.133-134
[2617] AD.HG 13 J 43
[2618] AD.HG 3 E 24839 Pointis-Inard
[2619] Alphonse Brémond, *op.cit.,*

francs, un moulin à faire de l'huile, 16 000 francs, une métairie de 22 hectares, 22 000 francs ; évaluation de *Sassere* : logement, 2 000 francs, mobilier pour Jeanneton, 100 francs[2620].
Il avait épousé, par contrat du 1er novembre 1790, **Marie Séraphine du PAC,** dotée de 53 000 livres, fille de Joseph du PAC et d'Antoinette (MIQUEL) de SAINTE-GEMME, il fut assisté de ses frères François de Saint-Jean, 2ème fils, et de Jacques de Saint-Jean, 3ème fils[2621].
Marie Séraphine du Pac testa le 30 janvier 1807, nommant son mari, à qui elle donnait le quart de ses biens, et ses deux fils Jean Gaudens Théodore, aîné, et Jacques Antoine Edouard[2622].
Ils eurent :

13.1 Jean Gaudens **Théodore de SAINT-JEAN,** qui suit.

13.2 Edouard de SAINT-JEAN.
Il naquit le 14 prairial an IV (2 juin 1796, servit en 1813 et en 1814, au régiment des Gardes d'honneur, fut blessé à la bataille de Hanau, il était gendarme de la garde en 1814, puis officier de cavalerie, chevalier de la légion d'honneur[2623]. Il résidait à Toulouse le 16 juillet 1821 lors d'un partage des biens de ses parents, entre son frère Théodore, habitant Pointis-Inard, et lui, concernant les métairies de Saint-Pé et des Isles, dans la vallée d'Ustou[2624]. Le 24 août 1860, avec son frère Théodore, il ratifia un acte concernant leur père Nicolas Melchior, né le 1er juillet 1759 à Miramont[2625].

XIII Jean Gaudens **Théodore de SAINT-JEAN,** vicomte de Pointis.
Il fut officier de cavalerie, fit les campagnes de 1810 et 1811, en Allemagne et de 1812, en Russie, fait prisonnier au cours de la retraire de Russie, il fut envoyé en Sibérie où il resta 15 mois[2626], il fut chevalier de la légion d'honneur. Il fut cité en 1815 avec son frère Edouard et *Ovide* Miquel de Sainte-Gemme, propriétaire, habitant Bagen, et Bertrand Miquel de Sainte-Gemme, son père, demeurant au château de Bagen, avec le notaire Laguens, de Saint-Gaudens, pour une somme de 6 654 francs[2627], ces deux personnes appartenaient très probablement à la famille de sa grand-mère
Le 12 juin 1840, il fut nommé tuteur de Madeleine Blanche, Jacques Paul Albert, Laurence Hermance et René Alexandre de Saint-Jean, ses enfants mineurs, furent également nommés tuteurs François Auguste de Saint-Jean, grand-oncle paternel, Henri de Sainte-Gemme, oncle paternel des mineurs, à la mode de Bretagne, Jean François Joseph Alexandre du Pac Labastide, parent paternel au 8ème degré, Antoine Thérèse Edmond Dispan de Floran[2628]. Le 8 mars 1860 il représenta son fils Jacques Paul Albert de Saint-Jean de Pointis.

[2620] AD.HG 3 J 34
[2621] AD.HG 3 E 24840 Pointis-Inard
[2622] AD.HG 3 E 24841 Pointis-Inard
[2623] AD.HG 13 J 108 ; *Grands notables du premier Empire,* op.cit., p.134
[2624] AD.HG 3 E 26187 Roquefort
[2625] AD.HG 13 J 108
[2626] *Grands notables du premier Empire,* op.cit., p.134 ; Abbé Duclos, *op.cit.,*.
[2627] AD.HG 3 E 24844 Saint-Gaudens
[2628] AD.HG 13 J 34

Il avait épousé, le 5 janvier 1819, **Virginie de BEYNAGUET de Pennautier,** fille de Jacques de BEYNAGUET, marquis de Pennautier, et de Louise Madeleine Marie d'AURELLE de Champetières[2629] (dont il était le deuxième époux, elle avait épousé en premières noces Jacques Amable Gilbert de Beynaguet, marquis de Pennautier, frère aîné de son 2ème époux, elle épousa en troisièmes noces le baron Louis François de Carbonnières[2630]), Virginie (alias Régine) de Beynaguet mourut avant le 12 juin 1840, date à laquelle Gaudens Théodore de Saint-Jean fut nommé avec d'autres, tuteur de ses enfants.
Ils eurent :

14.1 Jacques Paul Albert de SAINT-JEAN de POINTIS.
Le 8 mars 1860, étant capitaine aux lanciers de la Garde, demeurant à Pointis, il fut représenté par son père[2631], il fut cité en 1863, comme chef d'escadron au 8ème régiment de hussards, chevalier de la Légion d'honneur[2632].

14.2 Madeleine Blanche de SAINT-JEAN.
Elle épousa, le 23 février 1843, **Edouard, marquis de GENIBROUSSE-CASTELPERS.**

14.3 Marie Laurence Hermance de SAINT-JEAN.
Elle épousa **Armand de MASSIA-RANCHIN**

14.4 René Alexandre de SAINT-JEAN.
Né le 6 septembre 1828 à Pointis[2633], il épousa **Albanie de MONTREDON,** fille d'Alfred Frédéric Charles Jérôme, comte de MONTREDON, et de Léocadie de PAPUS.

****

XII bis Jean Nicolas Bernard de SAINT-JEAN de POINTIS[2634].
Né le 16 juin 1775, il émigra, il contesta le partage des biens de son père à son retour d'émigration. Il était en 1811 chef de bataillon au 1er bataillon des chasseurs de montagne de la Haute-Garonne[2635].
Il avait épousé **Marie de LAPEYRIERE de SAINT-PASTOU.**
Ils eurent :

XIII Alphonse de SAINT-JEAN de POINTIS.

[2629] Jules Villain, *op.cit.,* I, p.609, qui indique également les enfants issus de cette union
[2630] Albert de Remacle, *Dictionnaire généalogique, Familles d'Auvergne, t.1, p.107*
[2631] AD.HG 13 J 94
[2632] Brémond, *op.cit.,*.
[2633] AD.HG 13 J 60
[2634] Les données le concernant ainsi que sa descendance viennent sauf mention référencée, de Jules Villain, *op.cit.,* I, pp.609, 610,
[2635] AD.HG 3 E 24842 Pointis-Inard

Il épousa, par contrat du 12 août 1844, **Zénobie Antoinette Louise de MONTAUT-BRASSAC,** née le 1er octobre 1826, fille de Jacques Etienne Henri de MONTAUT-BRASSAC et de Rose Antoinette de GENTIL de BAICHIS.
Ils eurent :

XIV Jacques Joseph **Raoul de SAINT-JEAN de POINTIS.**
Il fut capitaine d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur. Après la guerre de 1870, où il combattit contre les Allemands, il se retira au château de Lacombe, près de Tarascon-sur-Ariège[2636].
Il avait épousé, en premières noces, le 15 novembre 1870 **Marie d'OMEZON,** fille d'Amédée d'OMEZON et de Thérèse de BASTOUILH.
Il avait épousé, en secondes noces, le 25 juin 1890, **Béatrix de GENIBROUSSE de CASTELPERS.**
Enfants du 1er lit :

15.1 à 15.3 Agathe, Jacques et Anne Marie de SAINT-JEAN de SAINT-JEAN, décédés jeunes.

15.4 Etiennette de SAINT-JEAN.
Elle épousa, le 5 février 1907, **Henri de LAMEE de SOULAGES,** d'où postérité.

15.5 et 15.6 Alphonse et Thérèse de SAINT-JEAN.

II
Seigneurs de Sérac

Cette branche a pour auteur Jean Jacques de Saint-Jean, sieur de Sérac, fils de François de Saint-Jean, seigneur de Soueich, baron de Pointis, vicomte de Couserans, et de Marie d'Amorie. Jean Jacques de Saint-Jean s'établit à Cazères (Haute-Garonne) que sa belle famille tenait en partie.

VIII Jean Jacques de SAINT-JEAN, sieur de Sérac (village en Ustou, Ariège).
Il fut lieutenant au régiment de la Reine Infanterie et mourut à Cazères le 13 avril 1681[2637].
Il avait épousé, par contrat du 27 novembre 1668, **Françoise d'ARBAS,** dotée de 3 500 livres, veuve de François du PUY de Campignas (épousé par contrat 16 janvier 1661, mort le 21 juin 1666, la mariée était dotée de 10 000 livres), d'où un fils Jean du Puy, elle était fille de François d'ARBAS, coseigneur de Cazères, et de Catherine de DURAND de Monestrol[2638]. Le mariage eut lieu le même jour à Cazères[2639].

[2636] Abbé Duclos, *op.cit.,*.
[2637] RP. Cazères
[2638] AD.HG 3 E 16034 Cazères
[2639] RP. Cazères

Françoise d'Arbas était née le 15 janvier 1646 à Cazères. Elle fut citée en 1679 avec Catherine de Durand, sa mère[2640], veuve le 14 mars 1683, habitant Cazères[2641]. Le 8 septembre 1686, elle fut marraine de Jean du Puy de Cabrilles, né le 28 août[2642]. Le 14 mai 1689, avec son fils (de son premier lit) Jean du Puy, habitant Cazères, elle fit une vente d'une terre, avec pacte de rachat, à Marie de Tournemire, veuve de noble Melchior d'Ortet, et à Hippolyte de Tournemire, sœurs, habitant Cazères[2643], puis le 15 août 1690, elle fit un accord avec son fils aîné, Jean du Puy, qui s'était marié en famille[2644], hors de la maison de sa mère, elle lui laissa 3 portions sur les 8 qu'elle avait en la juridiction de Cazères, de Montdavezan (devenu Mondavezan) et de Palaminy[2645]. Le 17 août 1692, avec son fils Jean du Puy elle bailla par forme de vente à pacte de rachat 8 arpents de terre labourable, à Jean Pierre de Saint-Jean, sieur du Maine, habitant alors Cazères[2646]. Le 26 avril 1703, Françoise d'Arbas, veuve de Jean Jacques de Saint-Jean, sieur de Sérac, mère de Jean du Puy, capitaine au régiment de *Thèze* et François de Saint-Jean, sieur de Sérac, lieutenant au régiment de Vendômois et Françoise, Hippolyte et Jeanne de Saint-Jean, habitant Cazères, firent une vente, sans division, puis les mêmes firent un achat le 28 janvier 1704[2647].
Françoise d'Arbas mourut le 17 janvier 1719, à Cazères[2648].
Ils eurent[2649] :

9.1 François de SAINT-JEAN.
Il fut baptisé le 29 septembre 1669 à Cazères, le parrain fut François de Saint-Jean, seigneur de Pointis, la marraine, Catherine de Durand, il y mourut le 3 mai 1688.

9.2 Françoise de SAINT-JEAN.
Elle fut baptisée à Cazères, le 17 avril 1672,la marraine fut Françoise de Saint-Jean, elle y mourut le 6 août 1748. Elle avait testé le 31 décembre 1736, faisant un legs à sa sœur Jeanne de Saint-Jean, instituant héritier universel François du Puy, sieur de Sendic (?), son neveu[2650].

9.3 Jean François de SAINT-JEAN, qui suit.

9.4 Hippolyte de SAINT-JEAN de Sérac.
Elle fut baptisée à Cazères le 29 avril 1676, le parrain fut Jean Pierre de Saint-Jean, seigneur du Maine, la marraine, Hippolyte de Tournemire.

[2640] AD.HG 3 E 9397 Cazères
[2641] AD.HG 3 E 9421 Cazères
[2642] RP. Pujos
[2643] AD.HG 3 E 9425 Cazères
[2644] Jean du Puy eut cette union un fils François du Puy de *Sendio* et variantes (peut-être Sendic), qui apparaît dans plusieurs actes
[2645] AD.HG 3 E 9425 Cazères
[2646] AD.HG 3 E 9426 Cazères
[2647] AD.HG 3 E 9429 Cazères
[2648] RP. Cazères
[2649] RP. Cazères
[2650] AD.HG 3 E 16056 Cazères

Elle testa le 21 décembre 1731, dans la maison de François du Puy de Campignas, au faubourg de la ville de Cazères, nommant son mari, à qui elle laissa la jouissance de ses biens, instituant héritiers universels son frère Jean François de Saint-Jean de Sérac, son neveu, Jean François du Puy, seigneur de Sendic(?) et Françoise et Jeanne de Saint-Jean, ses sœurs[2651].
Elle mourut à Cazères le 23 août 1741, âgée de 68 ans[2652].
Elle avait épousé à Cazères, le 17 juillet 1731, **Jean François du PUY,** seigneur de Campignas[2653], dit sans preuve fils de Pierre du PUY, seigneur de Campignas, et de Marie d'ARAIN ou DARAIN.
Jean François du Puy de Campignas testa le 3 août 1747, léguant à son neveu François du Puy ce qu'il pouvait lui devoir sur la jouissance des droits de feue Hippolyte de Saint-Jean, son épouse, léguant 600 livres à son neveu Jean François de Sérac de Saint-Jean, etc.[2654]

9.5 Jeanne de SAINT-JEAN.
Elle fut baptisée le 3 février 1679, à Cazères, le parrain fut Jean du Puy, la marraine, Jeanne de Villemur, elle testa le 24 août 1738, instituant héritiers universels Françoise de Sérac de Saint-Jean, sa sœur, et François du Puy, sieur de *Sendiau* (Sendic ?), son neveu[2655], et mourut 4 jours après, âgée de 57 ans[2656].

9.6 Jean Jacques de SAINT-JEAN.
Il fut baptisé le 26 mars 1681, à Cazères, la marraine fut Catherine de Durand de Monestrol.

9.7 autre François de SAINT-JEAN de Sérac.
Il mourut à Cazères le 18 octobre 1739, âgé d'environ 65 ans.

IX Jean François de SAINT-JEAN, sieur de Sérac.
Il fut baptisé le 12 juin 1673 à Cazères, le parrain fut François de Tournemire, sieur de Reychac, la marraine, Marguerite (de Cabalby) d'Alos.
Il épousa, le 27 octobre 1730, à Villefranche-de-Lauragais, **Catherine (de) PECH,** née le 27 août 1708, à Villefranche-de-Lauragais, y baptisée le 30, le parrain fut Jean Mirabail (alias Mirabal ou Miraval), de Montgeard, la marraine Catherine Fontvieille, fille de Jean PECH et d'Antoinette MIRABAIL, mariés le 21 octobre 1703, à Montgeard[2657]. Catherine de Pech mourut à Cazères, le 3 février 1795, âgée de 86 ans[2658].
Ils eurent :

[2651] AD.HG 3 E 16055 Cazères
[2652] RP. Cazères
[2653] RP. Cazères
[2654] AD.HG 3 E 16057 Cazères
[2655] AD.HG 3 E 16056 Cazères
[2656] RP. Cazères
[2657] RP. Montgeard ; RP. Villefranche de Lauragais
[2658] RP. Cazères

10.1 Jean François de SAINT-JEAN, qui suit.

10.2 François Augustin **de SAINT-JEAN de Sérac.**
Il fut baptisé à Cazères, le 28 juin 1737, le parrain fut François Augustin Boisson, la marraine, Hippolyte de Saint-Jean[2659].
Il fut prêtre, chanoine du Mas-d'Azil[2660], il donna la bénédiction nuptiale à son frère Jean François, le 15 février 1765, et fut, le 9 avril 1769, parrain de sa nièce Marie Françoise de Saint-Jean.

X Jean François de SAINT-JEAN, sieur de Sérac.
Né le 29 juin 1732 à Montgeard, il était capitaine au régiment de Boulonnais, lors de son mariage
Il fut nommé en 1738, avec François du Puy, sieur de *Sendiau* (Sendic ?), fils de feu Jean du Puy et son héritier, et celui-ci fils et donataire de feue Françoise d'Arbas en la moitié des biens, demoiselle Catherine de Durand de Monestrol était l'aïeule de François de Saint-Jean de Sérac[2661]. Le 21 juin 1766, eut lieu l'ouverture du testament de Cécile de(du) Solier, cousine de François du Puy, capitaine, Jean du Puy, son père (de François), instituant héritiers universels Jean François de Saint-Jean de Sérac, capitaine au régiment de Boulonnais, son cousin, et Cécile du Solier, sa cousine, fille de feu François du Solier[2662].
Sa femme et lui vécurent chez leur gendre, Hector de Roquemaurel, d'abord au château de Prat, puis au château de Montlaur, Jean François de Saint-Jean quitta définitivement sa famille le 17 avril 1796 et s'installa, seul, à Toulouse où il mourut 25 février 1809. Son testament du 9 juillet 1807 enlevait à sa fille Françoise tout ce que la loi permettait.
Il avait épousé à Montgeard (Haute-Garonne), le 15 février 1765, **Marguerite de SANSON,** majeure de 25 ans, native de Montgeard, y habitant, annexe de Nailloux, fille d'Antoine de SANSON, écuyer, et de Marguerite de DURAND, la bénédiction nuptiale fut donnée dans la chapelle du Rosaire de l'église de Montgeard, par François de Saint-Jean, religieux au chapitre du Mas-d'Azil, frère de l'époux, en présence d'Antoine de Sanson, père de l'épouse du sieur de Sérac[2663], Marguerite de Sanson avait été baptisée à Montgeard le 3 mars 1733[2664].
Ils eurent[2665] :

11.1 Catherine Germaine **Françoise** Marguerite **de SAINT-JEAN.**
Née à Montgeard le 28 novembre 1767, elle y fut baptisée le 2 décembre suivant, le parrain fut Antoine de Sanson, la marraine Catherine de Pech, veuve[2666].

[2659] RP. Cazères
[2660] A la même époque un Saint-Jean de Pointis y était curé, il testa le 2 novembre 1772, testament ouvert le 27 décembre 1775, un codicille fut insinué le 9 novembre 1776, le testateur dit messire de Pointis, léguait 1 000 livres de plus à M. le vicomte de Pointis (AD. Ariège 2 C 471 Mas-d'Azil), ce qui montre qu'il ne s'agissait pas de François Augustin de Saint-Jean.
[2661] AD.HG 3 E 16056 Cazères
[2662] AD.HG 3 E 16090 Cazères
[2663] RP. Montgeard
[2664] RP. Montgeard
[2665] RP. Montgeard
[2666] RP. Montgeard

Elle épousa, par contrat du 12 février 1789, Denis **Hector** Aimé **de ROQUEMAUREL,** fils de Nicolas Melchior de ROQUEMAUREL, seigneur de Saleich, et de Jeanne Catherine « Euphrasie » de GARAUD, sa deuxième épouse, ce contrat prévoyait qu'il habite à Montgeard chez ses beaux-parents, après son mariage, ce qu'il fit[2667].

Hector de Roquemaurel, qui avait été garde du corps, reçut le 13 décembre 1788, une commission de capitaine d'une compagnie de fusiliers dans le 5ème régiment provincial d'Etat major, en remplacement d'un capitaine de Saint-Jean, démissionnaire, il hérita le 7 octobre 1790 de la terre (comté[2668]) et du château de Prat et de la seigneurie et du château de Montlaur, de sa tante Sophie de Garaud, dame de Montlaur, comtesse de Prat, selon le testament de celle-ci du 5 septembre 1788. Hector de Roquemaurel s'installa alors au château de Prat, avec ses beaux-parents, il vendit le château de Prat (Prat-Bonrepaux, Ariège) le 23 juillet 1793 et s'installa alors au château de Montlaur[2669] (Haute-Garonne), avec ses beaux-parents. La cohabitation avec Jean François de Saint-Jean fut difficile, celui-ci quitta définitivement Montlaur le 17 avril 1796, pour s'installer à Toulouse où il mourut le 25 avril 1809.

Hector de Roquemaurel, chevalier de Saint-Louis le 31 août 1814, fut maire de Montlaur jusqu'en 1816, il fut nommé chef de bataillon dans la Garde nationale du canton de Montgiscard, .le 22 octobre 1816. Il vendit le château et la terre de Montlaur le 27 septembre 1816 et s'installa avec sa famille dans une maison à Toulouse, rue Sainte-Anne, n°8, où il mourut le 22 (alias 23) juillet 1817, ayant eu 8 enfants. Françoise de Saint-Jean vécut ensuite à Toulouse où elle mourut le 9 octobre 1850, rue Saint-Remesy.

Les liens entre les familles de Roquemaurel et de Saint-Jean étaient nombreux, cette alliance était la 4ème entre ces deux familles, peu auparavant, au contrat de mariage (20 août 1780, au château de Pointis-Inard) et au mariage (25 septembre 1780, à Pointis) entre Louis de Laforgue de Bellegarde et Anne Françoise « Euphrasie » de Roquemaurel, sœur d'Hector, plusieurs membres de la famille de Saint-Jean furent présents, Nicolas Melchior de Saint-Jean, seigneur baron de Pointis, vicomte de Couserans, François de Saint-Jean, aumônier du chapitre cathédral de Couserans, Jean Jacques de Saint-Jean, chanoine du chapitre cathédral de Mirepoix et vicaire général dudit diocèse, Marie Françoise de Saint-Jean de Pointis, Jean de Saint-Jean chevalier de Saint-Louis[2670].

11.2 Marie Françoise Marguerite de SAINT-JEAN.

Née à Montgeard le 7 avril 1769, elle y fut baptisée le dimanche suivant (9 avril), le parrain fut François de Saint-Jean, chanoine de l'église du Mas-d'Azil, la marraine,

---

[2667] Les données le concernant figurent, avec les preuves, dans *Maison de Roquemaurel,* par Jacques de Roquemaurel

[2668] La terre de Prat était à l'origine une baronnie tenue par les comtes de Comminges, elle comprenait outre Prat, les villages de Bonrepaux, Mauvezin, Castagnède, His, Labastide, Baagert et Marsoulas.

[2669] Le domaine de Montlaur comprenait un château plus ses dépendances, des terres labourables, des prés, métairies et vignes, une briqueterie et un moulin à vent sur une surface d'environ 110 hectares..

[2670] AD.HG 3 E 24838 Pointis-Inard ; AD. Ariège B 124 ; RP. Pointis

Marguerite de Durand de Sanson[2671]. Elle mourut probablement jeune car elle n'est plus mentionnée ensuite.

11.3 Augustin de SAINT-JEAN.
Il mourut à Montgeard le 27 novembre 1773, âgé d'environ deux mois et demi.

III
Seigneurs du Maine

L'auteur de cette branche, Jean Jacques de Saint-Jean, sieur du Maine, était fils de Gaudens de Saint-Jean, seigneur et baron de Pointis, vicomte de Couserans et d'Ercé, et de Françoise de Comminges, il se qualifia d'une maison et terre dans la juridiction de Sainte-Croix (-Volvestre, Ariège)

VII Jean Jacques de SAINT-JEAN, chevalier de Pointis, sieur du Maine.
En 1618, Jean Jacques de Saint-Jean, écuyer de la maison de Pointis, gendarme de la compagnie de monseigneur le duc d'Epernon, reconnut devoir 300 livres à Jacques de Saint-Jean, sieur de Boursaguet, son cousin, pour la vente d'un cheval blanc[2672].
Il testa le 4 novembre 1631, au lieu du Maine, juridiction de Sainte-Croix, nommant Gabrielle d'Agut, sa femme, léguant 1 500 livres à sa fille Françoise de Saint-Jean, qui n'était pas mariée, instituant héritier universel Pierre de Saint-Jean, son fils, nommant François de Saint-Jean, seigneur de Pointis, son frère[2673] ; Jean Jacques de Saint-Jean, sieur du Maine, fut légataire de son frère Hector, par son testament du 23 mai 1638. Une transaction du 9 février 1647 dit que Pierre de Saint-Jean, sieur d'Ustou, parlait au nom de son frère Jean Jacques de Saint-Jean, sieur du Maine et d'Hugues de Saint-Jean, sieur de Mercenac, le partage des biens des enfants de Gaudens de Saint-Jean et de Françoise de Comminges, fut effectué les 28 septembre et 1er octobre 1647, Jean Jacques de Saint-Jean, sieur du Maine étant un des héritiers.
Il avait épousé, par contrat du 12 mars 1624, **Gabrielle d'AGUT,** fille de Bertrand d'AGUT, seigneur de Saint-Lary, et de Marie de MONTSERIE, les futurs reçurent la maison d'Estansan (en Saint-André, Haute-Garonne) plus 2 000 livres, Françoise de Comminges, dame de Pointis, vicomtesse de Couserans, mère du futur lui donna 2 500 livres plus un bois[2674].
Marie de Montsérié, veuve de Bertrand d'Agut, sieur de Saint-Lary, testa le 11 avril 1642, nommant sa fille Gabrielle d'Agut, *veuve* (?) de Jean Jacques de Saint-Jean, sieur du Maine, sa fille Catherine d'Agut, femme du sieur de Saint-Aunix, instituant héritière universelle Marguerite de Benque, fille du sieur de Peyrelongue (Corbeyran de Benque) et de feue Marguerite d'Agut, sa fille, faisant des legs à Catherine et Marie de Benque, sœurs de ladite

[2671] RP. Montgeard
[2672] AD.HG 3 E 9553 Marquefave
[2673] AD.HG 3 E 16185 Plan Volvestre
[2674] AD.HG Cassagnabère

Marguerite[2675]. Gabrielle d'Agut, veuve, fut citée en 1648 avec son fils Jean Pierre de Saint-Jean, sieur du Maine, habitant ledit Maine[2676].
Ils eurent :

8.1 Jean Pierre de SAINT-JEAN, qui suit

8.2 Françoise de SAINT-JEAN.
C'est très probablement elle qui épousa noble **Alexandre de MAILLAC,** chevalier de Palays, en effet leur fils Pierre Durand de Maillac, chevalier de Palays, testa le 19 mai 1700, léguant la métairie de Mengard à sa sœur Philiberte de Maillac, léguant 1 500 livres à son autre sœur Marie de Maillac, religieuse novice au couvent de la Grâce, léguant son cheval noir et tous ses habits à son cousin Jean Pierre de Saint-Jean, sieur du Maine, instituant héritièr universel Charles de Maillac, sieur de Palays, son cousin[2677].
Auparavant, le 20 novembre 1684, le sieur Jean Pierre Baron, fils du sieur Bernard Baron, bourgeois de Montesquieu, et de Jeanne de Mouchaux, avait épousé par contrat Philiberte de Maillac, fille de noble Alexandre de Maillac, chevalier de Palays, et de Françoise de Saint-Jean[2678], puis, le 3 septembre 1685, Alexandre de Maillac, chevalier de Palays, avait testé donnant l'usufruit de ses biens à Françoise de Saint-Jean, son épouse, faisant des legs à ses filles Philiberte et Marie de Maillac, et instituant héritier universel son fils Pierre Durand de Maillac[2679].
Cette famille de Maillac était implantée à Montesquieu-Volvestre où elle possédait, entre autres, le château de Palays ; en 1576 le chevalier de Maillac, seigneur de Palays, lutta héroïquement contre les Huguenots et fut blessé en défendant le pont de la ville[2680].
Le 12 janvier 1702, Philiberte de Maillac, veuve du sieur Jean Pierre de Baron, de Montesquieu-Volvestre, résidant à Gensac, donna à Jeanne du Bourg, épouse de Jean Jacques de Sers, écuyer, seigneur de Gensac, tous ses biens donnés dans son contrat de mariage par feu Alexandre de Maillac, sieur de Palays à Françoise de Saint-Jean, sa femme[2681].

VIII Jean Pierre de SAINT-JEAN, seigneur du Maine, habitant Marignac, au diocèse de Rieux
Le 21 août 1659, à Pointis-Inard, François de Saint-Jean, seigneur et baron de Pointis, bailla 2 800 livres à son cousin Jean Pierre de Saint-Jean, sieur du Maine, reste de sa légitime qui

[2675] AD.HG 3 E 25600 207
[2676] AD.HG 3 E 16191 Plan Volvestre
[2677] AD.HG 3 E 15480 Montesquieu-Volvestre
[2678] AD.HG 3 E 15476 Montesquieu-Volvestre
[2679] AD.HG 3 E 15476 Montesquieu-Volvestre
[2680] Henri Ménard et et Elie Abeille, *Histoire de Montesquieu-Volvestre, un village de Languedoc, se penche sur son passé,* Imprimerie Y. Mauri, Saint-Girons, p.188
[2681] AD.HG 3 E 9429 Cazères

était une maison dans le terroir de Sainte-Croix-Volvestre, appelée du Maine, avec les terres et la métairie de Coulan[2682].

En 1662, Marguerite de Lort, prieure de Sainte-Croix, parlant à Jean Pierre de Saint-Jean, seigneur du Maine, au sujet du prix des biens achetés pour 4 000 livres au sieur du Maine, dit qu'il y avait 1 000 livres sur Jean Antoine de Benque, sieur de Casties, 1 000 livres sur Jean de Vendômois, sieur de La Fite, et 2 000 livres sur Nicolas d'Encausse, sieur du Pouy[2683].

Le 29 juillet 1668, il s'obligea envers François de Saint-Jean et Jean Jacques de Saint-Jean, seigneur de Pointis et de La Gentille, ses cousins germains, de leur rendre dans les 6 prochains mois les actes : testament de Françoise de Comminges, veuve de Gaudens de Saint-Jean, reçu par Dufaur, notaire, le *26* septembre 1631 ; contrat de mariage entre ledit Gaudens de Saint-Jean et ladite Françoise de Comminges, du *7* novembre 1593 ; transaction entre ledit Gaudens de Saint-Jean avec Jean de Saint-Jean, frères, fils de feu Gaspard de Saint-Jean, du 19 février 1581 ; quittance des droits dotaux de Marie de Saint-Jean en faveur de Tristan de Saint-Jean, son frère, du 3 janvier 1597 ; enquête faite par Gaspard de Saint-Jean et Jean de Montesquieu au sénéchal d'Aure, commissaire dans la cour des aides de Montpellier, l'an 1552 ; transaction entre Roger de Saint-Jean et les habitants de Saint-Ignan, le 14 septembre 1535 ; sentence arbitrale et transaction passée entre Tristan de Saint-Jean et Gaspard de Saint-Jean le 2 novembre 1591 ; quittance faite par Jacquette de Saint-Jean le 3 janvier 1512 ; acte consenti par Gaillard de *Ruppe* (La Roche) en faveur de Roger de Saint-Jean du 8 août 1400[2684]. Il fut maintenu dans sa noblesse, le 14 mars 1670, par M. de Bezons, intendant du Languedoc, il aurait porté: « *parti d'argent et de gueules, au chef chargé d'une croix fleuronnée de sable*[2685]. » En 1676, il était tuteur de Jean du Puy, fils de François du Puy et de Françoise d'Arbas[2686] (celle-ci mariée en seconde noces à Jean Jacques de Saint-Jean, sieur de Sérac) ; puis le 17 août 1692, Françoise d'Arbas et son fils Jean du Puy baillèrent, avec pacte de rachat, 8 arpents de terre labourable à Jean Jacques de Saint-Jean, sieur du Maine[2687].

Il avait épousé, en premières noces (14 septembre 1656) ,**Marie de LA TREILHE**

Il avait épousé en secondes noces, par contrat du 13 juillet 1664, **Hélène du PUY,** dotée de 3 000 livres, fille de noble Pierre du PUY, sieur de Montfaucon, et de Perrette de MALARET, fut présent Jean Jacques de Saint-Jean, sieur de la Gentille, cet acte mentionne sa première épouse dont il avait eu une fille Marie du Maine[2688]. Le mariage eut lieu le même jour, à Cazères[2689]. Hélène du Puy mourut avant le 23 mai 1673, date du testament de sa mère.

Perrette de Malaret, épouse de François du Puy, sieur de Montfaucon, Cabrilles, fille et héritière de défunt Jean de Malaret et de Catherine de Gense, de Cazères, testa le 23 mai 1673, faisant des legs, entre autres, à Jeannet et George de Saint-Jean, fils et fille de Jean de

---

[2682] AD.HG 13 J 3

[2683] AD.HG 3 E 16192

[2684] AD.HG 13 J 3

[2685] Alphonse Brémond, *Nobiliaire toulousain ;* les armes indiquées se rapportent à une autre famille de Saint-Jean.

[2686] AD.HG 3 E 16043 Cazères

[2687] AD.HG 3 E 9426 Cazères

[2688] AD.HG 3 E 16030 Cazères

[2689] RP. Cazères

Saint-Jean, sieur du Maine, et de défunte Hélène du Puy, sa fille[2690]. François du Puy, sieur de Montfaucon, testa le 7 janvier 1675, veuf, nommant entre autres ses petits enfants George et (Jean) de Saint-Jean[2691].
Enfant du premier lit :

9.1 Marie de SAINT-JEAN dite du MAINE.

Enfants du second lit :

9.2 Jean Pierre de SAINT-JEAN, qui suit.

9.3 George de SAINT-JEAN.
C'est probablement elle qui mourut à Pointis le 28 janvier 1721, âgée de 50 ans[2692].

9.4 probablement Françoise de SAINT-JEAN.
En 1739, habitant Cazères, elle était cohéritière avec Marie du Puy de Campignas, des biens de feu Jean Pierre de Saint-Jean, sieur du Maine, habitant Cazères, elle nomma procureur François du Puy, sieur de *Sendreau*[2693] (Sendic ?)

IX Jean Pierre de SAINT-JEAN, seigneur du Maine.
Le 10 janvier 1697, habitant Méras, en Foix, il passa un acte au nom de sa femme Catherine de Bazon[2694], puis le 28 septembre 1698, pour lui et pour Catherine de Bazon, sa femme il passa un bail en arrentement[2695]. C'est très probablement lui qui avait nommé héritières Françoise de Saint-Jean, sa présumée sœur, et Marie du Puy de Campignas ,qui réglèrent cette succession en 1739.
Il avait épousé, par contrat du 12 avril 1694, **Catherine de BAZON,** fille de Pierre de BAZON, seigneur de Lisle, et de Jeanne de NOE[2696]. Elle testa le 29 juillet (alias septembre) 1696, selon les actes d'un procès intenté par César de Hunaud, sieur du Barry, et Anne d'Orbessan, veuve d'Auguste d'Espinas, sieur de Cardonne, contre Jean Pierre de Saint-Jean, sieur du Maine, pour la succession de Catherine de Bazon.[2697].
En 1700, dans la maison des hoirs de feu Jean Auguste d'Espinas, sieur de Cardonne, appelée Pujol, Anne d'Orbessan, sa veuve, dit que feu Catherine de Bazon, épouse de Jean Pierre de Saint-Jean, sieur du Maine l'avait institué son héritier universel ainsi que César de Hunaud, sieur du Barry, par son testament du 29 septembre 1696, et que par le testament fait par le sieur de Lisle, frère de ladite feue Catherine de Bazon, Jean Louis d'Espinas, sieur de Gouzens et de Bajonette, reçutt tous les biens de sa mère[2698].

[2690] AD.HG 3 E 16036 Cazères
[2691] AD.HG 3 E 16042 Cazères
[2692] RP. Pointis
[2693] AD.HG 3 E 28153
[2694] AD.HG 3 E 9427 Cazères
[2695] AD.HG 3 E 9428 Cazères
[2696] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Bazon,* produisant la preuve.
[2697] AD.HG 3 E 15480 Montesquieu-Volvestre, acte du 22 mars 1700
[2698] AD.HG 3 E 16230

IV
Seigneurs de Pointis

L'auteur de cette branche, Pierre de Saint-Jean, sieur d'Ustou, était fils de Gaudens de Saint-Jean, seigneur et baron de Pointis, vicomte de Couserans et d'Ercé, et de Françoise de Comminges. Pierre de Saint-Jean hérita de sa mère la moitié de la seigneurie de Pointis-Inard.

VII Pierre de SAINT-JEAN, sieur d'Ustou, coseigneur de Pointis.
Il fut baptisé le 9 novembre 1607, ses parrain et marraine furent noble Jean d'Aure, seigneur de Viella et *Marie* de Saint-Jean[2699]. Il s'agit probablement de Madeleine de Saint-Jean qui avait épousé Pierre d'Aure, seigneur de Viella, ils eurent entre autres un fils, Jean d'Aure, seigneur de Viella.
Le 1er juin 1640, il y eut un accord entre François de Saint-Jean Comminges, seigneur et baron de Pointis, vicomte de Couserans, et Pierre de Saint-Jean, sieur d'Ustou, concernant leurs droits respectifs sur la succession de leurs parents, cet acte mentionna, entre autres, le contrat de mariage de Pierre de Saint-Jean, sieur d'Ustou, le 26 août 1627, avec Georgette de Vaux et les droits acquis par Pierre de Saint-Jean de sa mère, soit la moitié de la seigneurie de Pointis, château et maison, terre, métairies et dépendances, selon l'accord François de Saint-Jean devait payer 12 000 livres à son frère Pierre, y compris 4 000 livres du chef d'Hector de Saint-Jean, leur frère commun, et donner la moitié de la seigneurie de Pointis pour le prix de 15 514 livres[2700].
Le 18 mars 1659, à Pointis, il fit un accord avec son frère, Hugues de Saint-Jean, sieur de Mercenac[2701]. Le 26 janvier 1667, il reconnut avoir pris d'Hugues de Saint-Jean, sieur de Mercenac, un article concernant Roger de Saint-Jean, seigneur de Saint-Ignan, daté de 1400, une procuration faite par Marguerite d'Isaut, femme de Roger de Saint-Jean, le 10 janvier 1422, plus le testament de ladite Marguerite d'Isaut le 23 novembre 1432[2702]. Il rendit hommage le 21 juillet 1667 pour un moulin à Pointis, dépendant de la baronnie d'Aspet, et pour d'autres biens[2703].
Il avait épousé, par contrat du 26 août 1627, **George de VAUX,** fille de Raymond de VAUX, seigneur de Brouls, et de Renée d'ENCAUSSE.
Renée d'Encausse, veuve de Raymond de Vaux, sieur de Brouls, testa le 15 janvier 1645, nommant ses enfants Géraud de Vaux, sieur de Brouls, fils aîné, Roger de Vaux, sieur de Bagen, George de Vaux, femme de Pierre de Saint-Jean, sieur d'Ustou, Jeanne de Vaux, femme d'Alexandre de Méritens, sieur de Baudens, feue Françoise de Vaux, femme de M. de Lagarde, conseiller du Roi[2704].
George de Vaux, femme de Pierre de Saint-Jean, sieur d'Ustou, testa le 15 juillet 1662, à Pointis-Inard, nommant cinq enfants mâles et trois filles, Jean Jacques, François, Louis, Jeannet, Géraud, Renée qui était mariée à noble de Sola, George qui reçut 500 livres et

[2699] AD.HG 13 J 109
[2700] AD.HG 13 J 3
[2701] AD.HG 13 J 4
[2702] AD.HG 13 J 3
[2703] AD.HG 13 J 3
[2704] AD.HG 3 E 24874 Saint-Gaudens

Jeannette qui reçut 500 livres, instituant héritier universel son mari et s'il ne nomme personne que ce soit le premier enfant mâle[2705].
Ils eurent :

8.1 Jean Jacques de SAINT-JEAN, qui suit.

8.2 François de SAINT-JEAN.
C'est probablement lui qui mourut à Pointis le 28 mai 1681, âgé de 50 ans[2706].

8.3 Louis de SAINT-JEAN.

8.4 Jeannet de SAINT-JEAN.

8.5 Géraud de SAINT-JEAN.
Il mourut à Pointis le 24 novembre 1685, âgé de 40 ans[2707].

8.6 Renée de SAINT-JEAN.
Elle épousa **N…de SOLA**
Renée de Sola fut marraine, le 14 avril 1682, de son neveu Joseph de Saint-Jean

8.7 George de SAINT-JEAN
Elle testa le 4 janvier 1702, nommant son mari, noble Pierre d'Encausse de Terreblanque, faisant des legs aux enfants de feu Jean Jacques de Saint-Jean, seigneur de Pointis-Inard, son frère, aux enfants de Renée de Saint-Jean de Géry, sa sœur, instituant héritier universel son mari, nommant Charles de Saint-Jean, son neveu et filleul, fils dudit Jean Jacques de Saint-Jean, son frère[2708].
Elle avait épousé noble **Pierre d'ENCAUSSE,** sieur de Terreblanque, fils de noble Arnaud d'ENCAUSSE et de Bartholomée CHEVAILLE. Pierre d'Encausse épousa en secondes noces Marie de Lapasse, sans postérité de ses 2 unions[2709].

8.8 Jeannette de SAINT-JEAN.
C'est très probablement elle qui mourut à Pointis, le 3 mai 1688, âgée de 38 ans[2710].

VIII Jean Jacques de SAINT-JEAN, sieur de La Gentille (en Pointis-Inard), seigneur et baron de Pointis.
En 1690, Jean Jacques de Saint-Jean, seigneur et baron de Pointis, sieur de La Gentille, et Jean Jacques de Saint-Jean, aussi seigneur et baron de Pointis, sieur d'Ustou, dirent que Hugues de Saint-Jean, sieur de Mercenac, était créancier de 750 livres de feu Pierre de Saint-

[2705] AD.HG 13 J, Jean petit Rivet, notaire de Pointis
[2706] RP. Pointis
[2707] RP. Pointis
[2708] AD.HG 3 E 18231 Aspet
[2709] Jacques de Roquemaurel, *Famille d'Encausse,* produisant la preuve.
[2710] RP. Pointis

Jean père dudit sieur de La Gentille et que Jean Jacques de Saint-Jean, sieur du Maine avait légué ladite somme à feu François de Saint-Jean, sieur d'Ustou[2711].
Il mourut, à Pointis, le 23 septembre 1698, âgé de 60 ans[2712].
Un acte de 1703 dit que Jean Jacques de Saint-Jean, seigneur et baron de Pointis, étant décédé, avait laissé Charles, Joseph, Marie Anne, Françoise, Germaine, qui reçut 1 000 livres, Marie, Jeannette, Charles s'était marié à Cazals où il a toujours résidé, ils étaient enfants de dame Elisabeth d'Aymier d'Arquès[2713].
Il avait épousé, par contrat filiatif du 29 octobre 1665, **Isabeau** (alias Elisabeth) **d'AYMIER,** fille de Gabriel d'AYMIER, seigneur d'Arquès (en L'Isle-Jourdain, Gers, seigneurie autrefois possédée par la famille de Bezolles) et de Louise BOYER[2714].
Isabeau d'Arquès, veuve, fut citée en 1701, avec son fils Charles de Saint-Jean, seigneur et baron de Pointis[2715], puis en 1703, elle fit une donation à sa fille Germaine de Saint-Jean.
Ils eurent[2716] :

9.1 Charles de SAINT-JEAN, qui suit.

9.2 Marie Anne de SAINT-JEAN.
Dite fille de feu Jean Jacques de Saint-Jean, seigneur et baron de Pointis, et d'Isabeau d'Aymier, selon un acte de 1701[2717], elle avait épousé, par contrat du 22 mai 1692, Louis de Binos, au château Pontis-Inard[2718], seigneur du Jardin, fils de Joseph de Binos, seigneur de La Gravette, et de Marguerite de Méritens[2719].

9.3 François de SAINT-JEAN.
Il fut baptisé à Pointis le 13 novembre 1677, le parrain fut François de Saint-Jean, seigneur et baron de Pointis, la marraine, Marguerite (de Cabalby) d'Alos, il y mourut le 9 févier 1697.

9.4 Marie Françoise de SAINT-JEAN.
Elle fut baptisée à Pointis le 18 mai 1679, le parrain fut Jean Jacques de Saint-Jean, sieur d'Ustou, la marraine, Françoise de Saint-Jean.

9.5 Joseph de SAINT-JEAN.
Il fut baptisé à Pointis le 14 avril 1682, le parrain fut Hugues de Saint-Jean, la marraine, Renée de Sola.

[2711] AD.HG 3 E 24909 Saint-Gaudens 49
[2712] RP. Pointis
[2713] AD.HG 3 E 26266 Pointis-Inard
[2714] AD. Gers Vergès I 3131
[2715] AD.HG 3 E 24911 Saint-Gaudens 276
[2716] RP. Pointis pour François, Marie Françoise, Joseph, Anne, Isabeau ; les autres enfants apparaissent dans un acte de 1703 (AD.HG 3 E 26266).
[2717] AD.HG 3 E 24911 Saint-Gaudens.
[2718] AD.HG 13 J 23.
[2719] Jacques de Roquemaurel, *Famille de Binos,* produisant la preuve.

9.6 Anne de SAINT-JEAN.

Elle fut baptisée le 5 février 1685, le parrain fut Pierre d'Encausse, la marraine, Marie Anne de Saint-Jean. Elle mourut avant le 21 janvier 1743, date du contrat le mariage de sa fille Marie de Faudoas avec le sieur Pierre Castet, seigneur de Biangue, bourgeois, fils du sieur Bertrand Castet, seigneur de Biangue, et de Françoise de Marrast[2720].

Elle avait épousé en premières noces, par contrat en janvier 1708, **Jacques de SALIN,** sieur de Sailhan de Martres[2721]

Elle avait épousé en secondes noces, par contrat du 31 janvier 1717, Jean **Gabriel de FAUDOAS,** seigneur d'Estansan, veuf de Corisande de GERMENAUD, épousée le 9 juillet 1706, fils de Jean de FAUDOAS, seigneur de Fontalède, et d'Anne du COS de La Haille, Gabriel de Faudoas vivait le 27 novembre 1741, d'où postérité de ses deux unions[2722]

9.7 Isabeau de SAINT-JEAN.

Elle fut baptisée à Pointis le 23 mai 1687, le parrain fut Charles de Saint-Jean, clerc tonsuré, la marraine, Marie de Roquemaurel, dame de Pointis.

9.8 Françoise de SAINT-JEAN.

Elle aurait épousé en avril 1696, **Pierre Paul de ROBINEAU,** dit dans preuve fils de Bertrand de ROBINEAU et de Jeanne de SAINT-GAUZENS.

9.9 Germaine de SAINT-JEAN.

Elle fut la marraine de François Joseph de Saint-Jean, le 19 mars 1700 ; elle reçut, en 1703, 500 livres de sa mère Elisabeth d'Aymier, dame d'Arquès, veuve[2723].

Elle mourut à Labarthe-Inard le 21 novembre 1728, âgée de 50 ans[2724].

Elle avait épousé à Pointis, le 24 octobre 1704, **François de CORET,** de Labarthe-Inard[2725], il mourut à Labarthe-Inard le 13 mars 1737, âgé de 65 ans[2726].

9.10 Marie de SAINT-JEAN.

Elle épousa, par contrat du 27 septembre 1704, à Pointis-Inard, noble **Pierre de MAYLIN,** du lieu de Rouède, l'augment y était stipulé en jouissance du tiers au quart[2727], le mariage eut lieu le même jour[2728].

9.11 Jeanne de SAINT-JEAN.

[2720] AD.HG 3 E 23687
[2721] Dufour, notaire à Couret
[2722] Ledru et Vallée, *Maison de Faudoas,* t.I, p.155
[2723] AD.HG 3 E 18321 Aspet
[2724] RP. Labarthe-Inard
[2725] RP. Pointis
[2726] RP. Labarthe-Inard
[2727] AD.HG 13 J 23
[2728] RP. Pointis

IX Charles de SAINT-JEAN

Il testa le 5 juillet 1738, au château de Pointis-Inard, disant avoir été marié deux fois, la première avec Adrienne de Malecorde, de la ville de Moncal, duquel mariage il n'avait pas eu d'enfant, la seconde avec Paule d'Encausse, fille de Guy d'Encausse et de Paule de Foix, duquel mariage il y eut plusieurs enfants dont il ne reste qu'un garçon et une fille, Guy Joseph et Jeanne Marie Françoise, à qui il a légué 10 000 livres, instituant héritière universelle Paule d'Encausse, son épouse, lui substituant Guy Joseph, son fils et à lui Jeanne Marie Françoise de Saint-Jean, sa fille[2729], il mourut à Pointis le 22 juillet 1738, âgé de 68 ans[2730].

Il avait épousé en premières noces **Adrienne de MALECORDE.**

Il avait épousé en secondes noces, par contrat 17 février 1713, au lieu de Labastide, paroisse de Pointis-Inard, **Paule d'ENCAUSSE**[2731], fille de Guy d'ENCAUSSE, seigneur de Labastide, coseigneur de Rieucazé, et de Paule de FOIX, sa seconde épouse, le mariage eut lieu au château de Labastide, en Pointis, le 13 août 1713[2732].

Le 4 décembre 1744, Jean Bastien de Ribes, juge royal d'Aspet, était en procès contre Paule d'Encausse, veuve, et noble de Maylin[2733]. Le 17 avril 1749, Paule d'Encausse, veuve, et son fils Guy Joseph de Saint-Jean de Pointis, étaient en procès contre Nicolas d'Encausse, seigneur de Rieucazé, habitant le château de Labastide, frère de la demanderesse. Le défendeur fut condamné à payer plusieurs dettes et à donner un supplément de légitime sur la succession paternelle[2734].

Enfants du second lit[2735] :

10.1 Elisabeth de SAINT-JEAN.

Elle fut baptisée à Pointis le 7 juillet 1714, le parrain fut Guy d'Encausse, seigneur de Rieucazé, la marraine, Elisabeth d'Aymier ; elle y mourut le 3 février 1737, âgée de 22 ans.

10.2 Jean Baptiste de SAINT-JEAN.

Il fut baptisé le 28 juillet 1715, à Pointis, la marraine fut Paule de Foix, il y mourut le 8 septembre suivant.

10.3 Jeanne Marie Françoise de SAINT-JEAN.

Elle fut baptisée le 25 décembre 1716, à Pointis, le parrain fut Guy d'Encausse, sieur de Labastide, la marraine, Jeanne Marie de Foix.

10.4 Germaine de SAINT-JEAN.

Elle fut baptisée à Pointis le 8 mars 1718, le parrain fut Jean Louis de Saint-Jean, la marraine, Germaine de Saint-Jean ; elle y mourut le 26 mars 1718.

[2729] AD.HG 13 J 3 ; Jean Cazaux, notaire de Pointis
[2730] RP. Pointis
[2731] AD.HG 13 J 23
[2732] RP. Pointis
[2733] AD. Ariège B 171
[2734] AD. Arigr B 159
[2735] RP. Pointis

10.5 Joseph Guiton (Guy Joseph) de SAINT-JEAN, qui suit.

10.6 Joseph de SAINT-JEAN.
Il mourut à Pointis, le 16 juillet 1741, âgé de 22 ans, il pourrait être jumeau de Joseph Guiton.

10.7 Marie Anne Adrienne de SAINT-JEAN.
Elle fut baptisée à Pointis le 24 février 1721, le parrain fut François de Monteil, la marraine, Marie de Roquemaurel.

10.8 Paule Marthe de SAINT-JEAN.
Elle fut baptisée à Pointis le 20 août 1723, le parrain fut Jean Jacques de Saint-Jean, seigneur de Pointis, la marraine, Marthe d'Encausse.

10.9 Marie Madeleine de SAINT-JEAN.
Elle fut baptisée à Pointis le 14 juin 1726, le parrain fut Etienne de Foix, la marraine, Claire Madeleine de Saint-Jean.

X Guy Joseph de SAINT-JEAN, seigneur et baron de Pointis, seigneur de Taurignan (-Castet, Ariège), Mercenac(Ariège), Francazal (Ariège), Arquès (Gers), coseigneur de L'Isle-Jourdain(Gers.)
Il fut baptisé à Pointis le 12 décembre 1719, le parrain fut Joseph d'Encausse, baron de Saint-Ignan, la marraine, Jeanne Thérèse d'Encausse.
Le 2 décembre 1748, Guy Joseph de Saint-Jean, seigneur et baron de Pointis, habitant au château de ce nom, agit pour Jeanne Marie de Vendômois, sa femme, contre Nicolas d'Encausse de Labastide, seigneur de Rieucazé, ancien tuteur de ladite dame, qui fut condamné à payer 50 000 livres, comme reliquat de son administration de tutelle[2736]. Le 12 mars 1753, suite à un procès intenté par François de Roquemaurel, baron de Taurignan (-Vieux, Ariège), habitant le château de Poumareau, Guy Joseph de Saint-Jean de Pointis et la dame de Taurignan, son épouse, habitant Taurignan, furent condamnés à remettre au demandeur les extraits en forme de tous les actes, titres et documents de la maison de Taurignan, conformément à l'accord du 13 décembre 1683, à lui fournir une meule pour le moulin de Lorp (Ariège), à lui faire valoir la rente de 80 livres de la maison de Roquelaure, à faire porter au port de Roquelaure (en Taurignan-Vieux, Ariège) le bois tiré de la Boucharde[2737].
Le 11 juin 1763, Guy de Saint-Jean de Pointis rendit hommage pour le château noble d'Arquès et la directe et terres nobles en L'Isle-Jourdain[2738]. Le 9 avril 1764, Guy Joseph de Saint-Jean, baron de Pointis, en qualité de mari et comme maître des cas dotaux de Jeanne Marie de Vendômois, demeurant au château de Taurignan-Castet, dénombra pour les seigneuries de Taurignan-Castet, Mercenac et Francazal en Couserans : à Taurignan-Castet et

[2736] AD. Ariège B 159
[2737] AD. Ariège B 159bis
[2738] *Revue de Gascogne,* 1877, p.478

Mercenac, la plénitude de la justice avec le droit de créer un juge, un procureur juridictionnel, un baile et un greffier, la faculté de choisir 2 consuls, des droits, les lods et ventes, un château et ses dépendances, la forêt de la Boucharde, un moulin à Lorp, sur la rivière du Salat ; à Francazal, qui est dépendance de Taurignan-Castet, la plénitude de la justice avec le pouvoir de nommer un juge, un greffier et un baile, la nomination des consuls, les lods et ventes, un droit de fief, la forêt d'Estétas à haute futaie de hêtres, une dîme inféodée[2739].

En 1764, il y eut une transaction, au château seigneurial de Régades, entre Simon de Binos de Guran, seigneur et baron d'Encausse, Régades, Cabanac, et Guy Joseph de Saint-Jean, seigneur et baron de Pointis, Taurignan, Mercenac, Campalas, habitant son château de Pointis, pour la possession de la seigneurie de Campalas, suivant l'acte en faveur dudit messire de Saint-Jean par Jacquette d'Encausse, reçu par Mauries, notaire de Saint-Gaudens le 23 octobre 1764[2740]. Jacquette d'Encausse, héritière de la terre et baronnie d'Encausse, avait fait vente, en 1764, à Guy Joseph de Saint-Jean, baron de Pointis, habitant son château de Taurignan en Couserans, de la justice, haute, moyenne et basse, directe de la métairie appelée de Campalas, Les Avons et Comanies, tuilerie, plus bâtiments et généralement tous les biens qui lui avaient été vendus par Henri de Méritens d'Arros pour *600* livres[2741]. En 1772, Guy Joseph de Saint-Jean céda à Nicolas Melchior de Saint-Jean, vicomte de Couserans et de la vallée d'Ustou, deux pièces de terre qu'ils possédaient indivis[2742].

Il testa le 18 janvier 1778, habitant son château de Taurignan, de son mariage avec Jeanne Marie de Vendômois il avait deux filles, Catherine Joséphine Charlotte de Saint-Jean, épouse de François Louis, marquis de Cazaux Laran, qui fut nommée son héritière universelle, Rose de Saint-Jean, qui reçut 40 000 livres[2743], et mourut à Pointis, le 16 novembre suivant, âgé de 62 ans[2744].

Il avait épousé, par contrat du 28 mars 1747, **Jeanne Marie de VENDÔMOIS,** dotée de 10 000 livres avec un augment de 6 000 livres, fille de Bernard de VENDÔMOIS, seigneur de Taurignan, et de Jeanne Marie d'ENCAUSSE[2745].

Ils eurent :

11.1 Catherine Charlotte de SAINT-JEAN.

Elle fut baptisée le 31 décembre 1752 (alias 1er janvier 1753) à Pointis, le parrain, fut Joseph Ignace d'Encausse, baron d'Encausse, seigneur de Saint-Ignan, la marraine, Catherine de Buisson de Beauteville.

Elle épousa, par contrat du 25 août 1774, **François Louis de CAZAUX,** marquis de Laran, mestre de camp, nommant ses parents, le père et la mère de la future lui constituèrent en dot leur portion de la terre de Pointis et la nommèrent donataire contractuelle de leurs biens portés par leur contrat de mariage, le futur époux fit donation de la moitié de leurs biens en faveur d'un des enfants qui proviendrait de leur

[2739] AD. Ariège B 138
[2740] AD.HG 24836 Pointis-Inard
[2741] AD.HG 3 E 24992 Saint-Gaudens 110
[2742] AD.HG 3 E 24838 Pointis-Inard
[2743] AD.HG 3 E 24838 Pointis-Inard
[2744] RP. Pointis
[2745] Cazaux, notaire d'Aspet

mariage[2746]. François Louis de CAZAUX était fils de Jean Baptiste de CAZAUX, marquis de Laran, et de Marie Françoise de BENOIST. Né le 2 septembre 1732 à L'Isle-Jourdain, il mourut le 27 août 1783[2747].
Catherine Charlotte de Saint-Jean, veuve de Louis de Cazaux-Laran, baronne de Pointis-Inard, seigneuresse de Campalas, fief retranché de la baronnie d'Encausse, se fit représenter, en 1789, à l'assemblée de la noblesse tenue à Muret[2748].
Le 26 nivôse an IV (16 janvier 1796), eut lieu la vente, comme bien national, des biens de veuve Cazaux née Saint-Jean, émigrée[2749].
Le 12 mars 1824, Arnaud de Lingua de Saint-Blanquat, membre de la chambre des députés, demeurant à Saint-Lizier, comme procureur de Louise Josèphe Augustine Françoise Gabrielle de Cazaux Laran, et de Bertrandine Gabrielle Marie Joséphine Rosalie de Cazaux Laran, sœurs, religieuses, chanoinesses de Saint-Jacques le Majeur, à Madrid, en qualité d'uniques héritières de feue Catherine Josèphe Charlotte de Saint-Jean de Pointis, leur mère, laquelle étant l'unique héritière de sa mère Jeanne Marie de Vendômois, céda la forêt de Francazal[2750], les deux mêmes religieuses donnèrent en 1825, une procuration à Norbert de Lorde pour régler la succession de Rose Joséphine de Saint-Jean de Saint-Jean de Pointis, leur tante, veuve de Louis Arnaud, comte de Pannetier, décédée à Madrid, le 23 février 1824, au couvent de Saint-Jacques le Majeur[2751].

11.2 Paul Philippe de SAINT-JEAN.
Il fut baptisé à Pointis le 28 mai 1755, le parrain fut Joseph Lizier de Vendômois, la marraine, Marie Paule d'Encausse, il y mourut le 8 mars 1756.

11.3 Rose Joséphine de SAINT-JEAN.
Elle mourut à Madrid le 23 février 1824, veuve de Louis Arnaud, comte de Panetier, au couvent de Saint-Jacques le Majeur, selon une procuration de ses deux nièces Cazaux Laran, religieuses dans ce même couvent.
Elle avait épousé, par contrat du 15 juillet 1783, **Jean Arnaud de PANETIER de Mongrenier,** baron de Montastruc, y habitant, en cas de prédécès du futur, sans enfant, la future aurait la jouissance de la terre et baronnie de Montastruc, avec un revenu annuel évalué à 2 000 livres, en cas de prédécès de la future, sans enfant, le futur jouirait à titre de gain de survie de 40 000 livres de la dot de la future[2752]. Le comte de Panetier mourut avant le 23 février 1824.

[2746] AD. Ariège 2 C 926, Dupré, notaire
[2747] Baron de Woelmont de Brumagne, *Notices généalogiques,* 4éme reg., p.205
[2748] Brémond, *op.cit.,*.
[2749] AD.HG 3 E 24840 Pointis-Inard
[2750] AD.HG 3 E 28214 Roquefort
[2751] AD.HG 3 E 28215 Roquefort
[2752] AD. Ariège 2 C 929, de Rouaix, notaire, contrat insinué le 23 juillet 1783

V
Seigneurs de Boursaguet

L'auteur de cette branche, Jean de Saint-Jean, était fils de Gaspard de Saint-Jean, seigneur de Soueich, et de Catherine de Comminges. En ce qui concerne sa descendance les preuves filiatives ne sont pas fournies.

VI Jean de SAINT-JEAN, sieur de Boursaguet (paroisse de Latrape, diocèse de Rieux, Haute-Garonne)

Le 1er mai 1593, Jean de Saint-Jean reconnut avoir reçu de Tristan de Saint-Jean, seigneur de Soueich et de Saint-Ignan, son frère, 500 écus sol pour ce qu'il pourrait lui venir de ses droits paternels et 133 écus sol 1/3 de ce qu'il devait revenir de ses droits maternels[2753].

Il fut cité en 1635, avec Jean de Lézat, seigneur de Brugnac, et Alexandre de Lézat, seigneur et baron de Marquefave, père et fils, François de Binos, sieur de Launé et Saint-Christaud, et Pierre Bernard Descat, bourgeois, pour le paiement du reste de la dot de Claire du Bourg[2754] puis, en 1642, il reçut 400 livres d'Alexandre de Lézat, sieur de Brugnac et de Marquefave[2755].

Il avait épousé, par contrat du 6 novembre 1589, **Barbe DELGUY,** fille de Sebastien DELGUY, seigneur de Salarens, La Trappe, et de Jeanne de MARQUEFAVE[2756].

Le 27 décembre 1591, Jérôme Delguy, sieur de La Trappe, frère de Barbe Delguy, fit un accord avec Jean de Saint-Jean et Barbe Delguy, sa femme, au sujet de la dot de celle-ci, 2 000 écus, selon leur contrat de mariage[2757], ceci est rappelé en 1606[2758].

Ils eurent :

VII Jacques de SAINT-JEAN, seigneur de Boursaguet.

En 1640 Jacques de Saint-Jean, sieur de Boursaguet céda 400 livres à Jean de Castet, sieur de Cazaux[2759].

Il avait épousé **Claire du BOURG de La Loubère,** fille de Marc Antoine du BOURG, seigneur de La Loubère, et de Peyronne de BARRAU[2760].

Ils eurent :

8.1 François de SAINT-JEAN, qui suit

8.2 Marie de SAINT-JEAN

VIII François de SAINT-JEAN, seigneur de Boursaguet.

[2753] AD.HG 13 J 108, Villeneuve, notaire

[2754] AD.HG 3 E 15402 Montesquieu-Volvestre

[2755] AD.HG 3 E 15409 Montesquieu-Volvestre

[2756] AD.HG Reg. Ins 4

[2757] AD.HG 3 E 9359 Marquefave

[2758] AD.HG 3 E 15373 Montesquieu-Volvestre

[2759] AD.HG 3 E 15429 Montesquieu-Volvestre

[2760] Le contrat de mariage de Peyronne de Barrau, fille et héritière de Jean de Barrau, seigneur et baron de La Loubère, et de Marie de Bonfontan avec Marc Antoine du Bourg, le 17 juin 1573, prévoyait que l'aîné des fils prenne le nom et les armes des Barrau (AD.HG 3 E 15285 Montesquieu-Volvestre)

Le 27 janvier 1676, Roger d'Araignon, sieur de Villeneuve, confessa devoir 2 064 livres à Jean Polycarpe de Cazeneuve, conseiller du Roi, pour payer pareille somme à François de Saint-Jean, sieur de Boursaguet, mari d'Andrée de Villemur, fille de feu Georges de Villemur, seigneur de Mauzac, et de Jeanne *de Dufaur* (du Faur), pour fin de paiement de droits liquidés, par acte reçu par Bergues, notaire de Toulouse le 3 avril 1663[2761]. Le 25 avril 1695, François de Saint-Jean, possédant à Carbonne une métairie dite le Pourdillan, vendit 4 sétérées de terre à sa sœur Marie de Saint-Jean, habitant Boursaguet, sur intervention de celle-ci pour ses droits de légitime, en paiement de la somme de 200 livres[2762].
Il avait épousé **Andrée de VILLEMUR,** fille de Georges de VILLEMUR, seigneur de Mauzac et de Jeanne du FAUR.

Ils ne semblent pas avoir eu de descendance.

VI
Personnes isolées

On connaît au moins trois familles nobles de Saint-Jean dans la région Midi-Pyrénées, la famille de Saint-Jean de Pointis, celle de Saint-Jean d'Hounoux (dans l'Aude), celle des seigneurs de Ségoufielle, près de L'Isle-Jourdain (Gers), on trouve plusieurs personnes en Comminges qui pourraient appartenir à la famille de Saint-Jean de Pointis

Jeanne de Saint-Jean, dite fille de Roger et de Bertrande de Preissac, épousa vers 1500 Bernard de Preissac, dit fils de Bertrand et de Bertrande de Coarraze[2763],

1586, Jean de Bilhères, seigneur d'Arade, procureur de Jeanne de Saint-Jean, sa femme[2764].
1587, Obligation de Jeanne de Saint-Jean, femme de Jean de Bilhères, seigneur d'Arade[2765],
12 mai 1618, Testament de Jean de Bilhères, sieur de Rouède, feue Jeanne de Saint-Jean, sa femme, héritier universel Jean de Bilhères, son neveu marié avec Marguerite Adoue[2766].
1603, Dette de Jeanne Dedieu, veuve de noble Arnaud de Saint-Jean, docteur en médecine de Cazères[2767]
1607, Compromis entre Jean de Saint-Jean de Saint-Paul et Louise d'Aure, sa femme[2768].
Jeanne de Saint-Jean, fille de Louise d'Aure ,est nommée dans le testament de Françoise de Comminges le 25 septembre 1631, sans lien de parenté[2769].

[2761] AD.HG 3 E 16702 Noé
[2762] AD.HG 3 E 9427 Cazères
[2763] M. Vuillier, les preuves ne sont pas fournies
[2764] AD.HG 3 E 25689 Saint-Frajou
[2765] AD.HG 3 E 25590 Cassagnabère
[2766] AD.HG 3 E 25595 Cassagnabère
[2767] AD.HG 3 E 16127 Cazères
[2768] AD.HG 3 E 25612 Escanecrabe
[2769] AD.HG 13 J 108

25 juin 1623, noble Pierre *Benois,* sieur d'Amadou, donataire de noble André de Saint-Jean, sieur de Montaud, habitant Latrape[2770].
En 1787, Françoise d'Espagne, veuve de noble Gaspard de Saint-Jean, habitant Mazères, était en procès à Toulouse contre le chevalier de Jean de Camberaud, elle nomma procureur Jacques Laurent d'Espagne, prêtre de Salies[2771], le 8 octobre 1787, elle testa nommant héritière universelle Jeanne Marie Antoinette de Lorde de La Tour, sa nièce, fille d'Antoine de Lorde de La Tour de Lamurasse, chevalier de Saint-Louis, habitant Mazères[2772].

Douillac, révision le 1er juillet 2025
Jacques de ROQUEMAUREL

[2770] AD.HG 2 E 16690 Noé
[2771] AD.HG 3 E 24172 Roquefort
[2772] AD.HG 3 E 16100 Bordenave

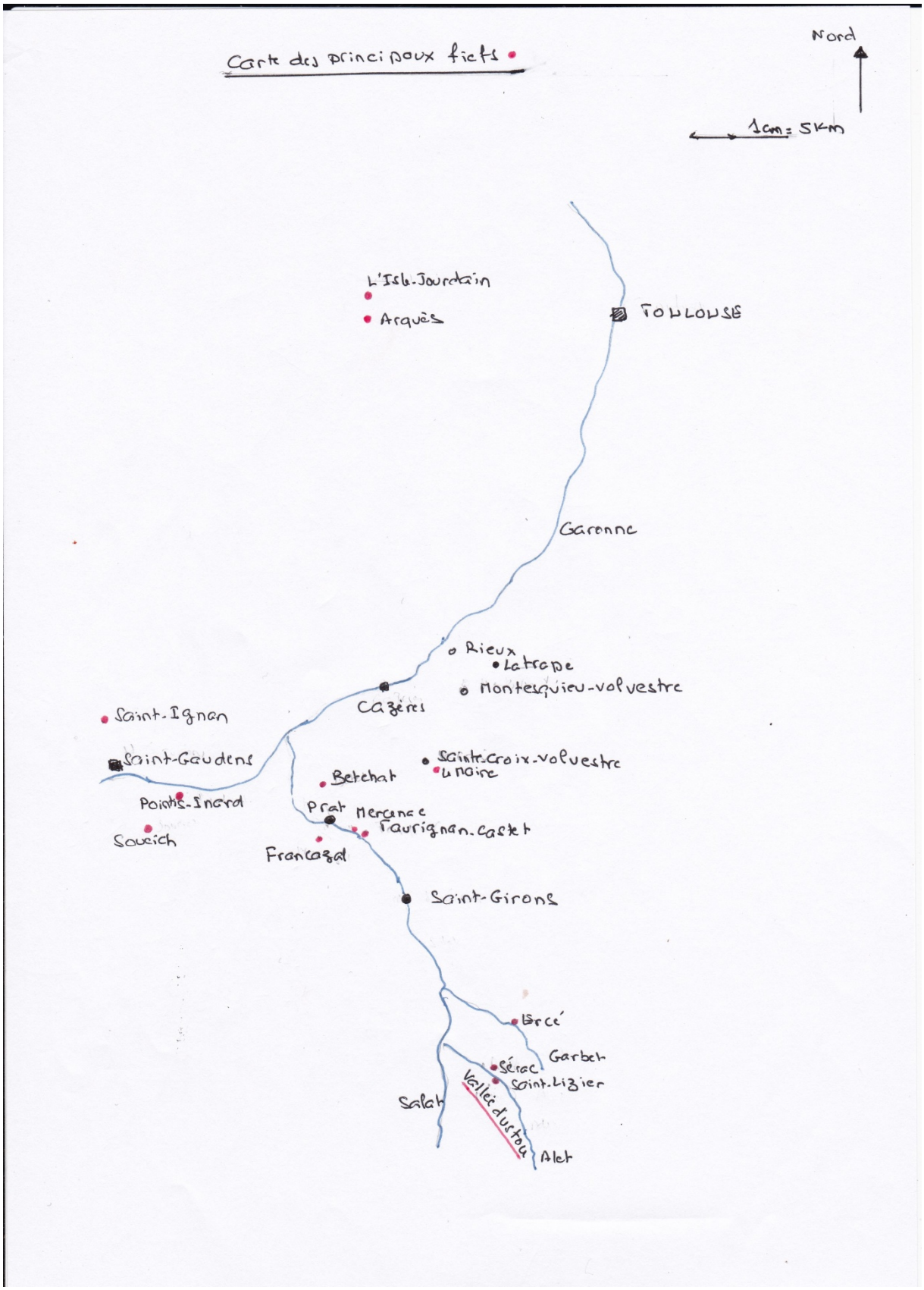
Carte des principaux faits
Nord
1cm = 5km
L'Isle-Jourdain
Arqués
TOULOUSE
Garonne
Rieux
Latrape
Montesquieu-Volvestre
Cazères
Saint-Ignan
Saint-Gaudens
Sainte-Croix-Volvestre
Labarre
Betchat
Pointis-Inard
Prat Mercance
Taurignan-Castet
Soueich
Francazal
Saint-Girons
Lorcé
Garbet
Sérac
Saint-Lizier
Salat
Vallée d'Ustou
Alet

Index onomastique
Les patronymes en lettres grasses sont ceux dont la généalogie figure dans ce tome.

Dans la région toulousaine les registres paroissiaux concernant les dames et demoiselles, issues de familles nobles ou bourgeoises, ajoutaient une particule à leur patronyme même si elle ne figurait pas dans le patronyme de leur père, ce qui peut amener des confusions dans l'index onomastique.

Index, t, V

Abadie(d') et d'Abbadie(d'), 289

Abilhac('), 291

Abzac(d'), 198,246

Adoue, 380

Agut(d'), 409

Aignan(d'), 13

Alba(d'), 146

Albret('), 169,173

Ambert(d'), 236

Ambly('), 219

Amorie(d'), 386

Andouins(d'), 275

Angosse(d'), 122,124

Antin(d'), 86,256,260,268,272,281

Antras(d'), 206,265,288,290

Appasts(des), 96

Araignon(d'), 224

Arain(d'), 406

Arbas(d'),13.348,404

Arcizas(d'), 12

Arlenc(d'), 152

Armagnac(d'), 59,66,89,100,102,173,256,257,271

Arnaudel, 246

Aroux(d'), 153

Arpajon(d'), 307

Arrac(d'), 82

Arros(d'), 79

Arzac(d'), 138

Aspet('), 8

Aspremont(d'), 84

Astarac(d'),168

Astards(des),109

Astorg(d'), 32

Astugue(d'), 142,145,205,239,249,334

Athos(d'), 79

Audebard(d'), 186

Aure(d'), 258,260,281,380

Aurio(d'), 286

Austry('), 133

Aydie(d'), 98,277,281

Aymier(d'), 37,415

Azéma, 346

Azéma(d'), 133

Balsac(de), 225

Bandinelli(de), 338

Bar(de), 148

Barasc(de), 305

Barbazan(de), 171

Barbotan(de), 269,279

Barèges(de), 420

Baritaut(de), 195

Barjol, 26

Barrau(de), 11,136,212,421

Barros(de), 24

Barthes(de), 341

Bartier, 53

Bassabat(de), 71,243,272

Bastard(de), 337

Bastier, 324

Batz(de), 93,103,113,126,292

Baudean(de), 289

Baulac(de) ou Baulat(de), 336,385

Bazillac(de), 256

Bazon(de), 412

Bazordan(de), 1400

Béarn(de), 225

Beaulieu(de), 225

Beaumont(de), 67

Beauville(de), 95

Beauvilliers(de), 254

Bécane, 20

Bécourt(de), 215

Bedat(du), 99

Belrieu(de), 146

Benque(de), 21,104,158,358,375,385

Benoist(de) et Benoît(de), 340,420

Béon(de), 34,222,227,268,290,291

Bérail(de), 42

Béraut(de), 241

Bergasse, 400

Bergougnan(de), 101

Bergues(de), 300

Bernard, 153,198

Bernes(de), 218

Berot(de), 227

Berrac(de), 244

Bertier(de), 20

Bertrand(de), 330

Besiade(de), 268

Betcave(de), 140,144

Beynaquet(de), 403

Bezolles(de), 184,191,278,290,295

Bidos(de), 308

Binos(de), 8,32,38,46,121,355,378,393

Biran(de), 103,170,171,177,184,188,190,223,226,237,250,254

Bizanos(de), 275

Blaisel(de), 215,220

Blanchetrie, 26

Bonfontan(de), 13

Bonnecarrière(de), 135

Bonnot(de), 231

Bonpoint, 379

Borassier(de), 306

Borda(de), 126

Borderie(de), 340

Bordes, 10

Bordes(de),49,208,209,235

Boscredon(de), 324

Bosq(du), 80

Bossost(de), 356

Boubée, 211

Bourbon(de) , 290

Bourde,217

Bourg(du), 421

Boussès(de),356

Boutet(de), 224

Bouzet(du), 94,151,175,189,203,208,209,210,294,302

Boyat, 286

Boyer, 415

Boyer(de), 239,348,381

Brail(de/du), 284

Bresse(de), 215

Briffoteau,230

Bruet(de), 123

Brunet(de), 230

Bruyères(de), 7,214,257

Bugat, 371

Buisson(de), 313

Busca(de), 310

Butler, 84

Cabalby(de), 387

Cabriol(de), 307

Cabrol(de), 129

Cailhau(de), 327

Caillavet(de), 171

Calonne(de), 27

Caminier(de), 130

Canteloup(de), 113

Capdeville(de), 284

Cardeilhac(Cardaillac), de,262

Carles(de), 281

Carlier(de), 217

Carrière, 312

Carrière(de), 360

Cassagnet(de), 70,190,195,203,232

Cassou(du), 81

Castaing(de), 115,161

Castel(de), 303

Castelbajac(de), 258,260,261

Castelnau(de), 92,303,324,344

Castéras(de), 53

Castet, 371

Castet(de), 380

Castets(de), 72,151

Castex(de), 245

Castillon(de), 71,95,187,189,207,210,213

Cati(Caty), 327

Caulongue(de), 330

Caumont(de), 9,175,214,260,336

Caupenne(de), 83

Caussea, 312

Cavaignes(de), 143

Cazassus(de), 19

Cazaux(de), 91,419

Cazenove(de),172

Cazillac(de), 283

Cezan(de), 69

Chabannes(de), 253

Chalus(de), 246

Chamborel(de), 191,213

Chanut, 333

Chapelain, 125

Charron(de), 253

Charry(du), 85

Chastenet(de), 200

Chaussade(de), 266

Chauveau(de), 36

Chazettes(de), 338

Chemin(du), 226

Chennevierre(de), 396

Chevaille, 55,414

Chic(de), 70

Chorreau(de), 51

Clarac(de), 160

Clairac(de), 307

Clausa(de), 329

Claux(du), 66

Cluchier(de), 334

Coarraze(de), 36,375,377

Cochet(de), 284

Cocorron(de), 80

Cocurnal(de), 339

Colbert et Colbert(de),118,193,254

Combault(de), 288

Comminges(de), 303,304,376,382

Compans, 10

Constant(de), 51

Cooke, 84

Cordier, 314

Coret(de), 32,416

Corneillan(de), 59,271

Cos(du), 24,111,128,188,331

Cothet, 278

Coucy(de) ou Coussy(de), 208,209

Coudougnan(de), 398

Cours(de), 86,146

Cous(de), 192

Coussol(de/du), 97,226,242

Coucy(Cocy)de, ou Coussy(de), 335

Cremens(de),62

Crocquet, 25

Cros(du),328

Damien, 287

Damont,346

Dangereux, 140,235,237,250

Danouilh, 397

Dario, 23

Daunian(de), 61

Davoyes, 161

Dax, 362

Debernard, 160

Delguy, 148,421

Delhom, 131

Delom, 371

Delpla-Gouettes, 400

Delsol, 328

Desbaux, 51

Descous, 9

Despériers, 80

Desquennes, 216

Devèze(de), 104,154

Deymier, 329

Dienne(de), 306

Dieupentale(de), 14

Dillon,120

Domezain(de), 78

Drouart(de), 221

Duchen, 379

Duclos, 123

Ducos, 355

Duèze, 173

Dufaur de Coarraze, 34

Dufrèche, 346

Duguet, 201

Dumas, 150

Dupouy, 379

Dupuy, 20,293

Durand, 340

Durand(de), 17,133,404,407

Durfort(de), 22,145,158,172,173

Duroux, 369

Durrieu,10

Encausse(d'), 352,363,378,392,413,414,417,419

Escat(d') ou Descat, 17

Escorneboeuf(d'), 129

Escourolles(d'), 338

Escousalles(d'), 106,107

Escoussans(d'), 173

Espagne(d'), 157,261

Espalungue(d'), 27

Esparbès(d'), 96,236,244,299,309

Estrades(d'), 86

Estuer(d'),284

Ezpeleta(d'), 78

Fabas(de), 20

Fabien(de), 47

Fages(de), 197,222

Farnaux(de), 153

Faudoas(de), 11,22,114,161,210,234,416

Faur(du), 333,422

Faure, 134

Faure(de), 345,354

Fay(de), 339

Fayet(du, 162

Ferrabouc(de), 125,207

Ferragut(de), 242,245

Ferrière(de), 284

Fiancette, 121

Filhol, 213

Fleurian(de), 111,250,251

Florence(Fleurance), de, 264

Foix(de), 12,14,33,36,39,87,170,192,193,262,279,417

Fondeville(de), 396

Forgues(de), 137

Fortisson(de), 269

Foucaud(de), 135,340

Four(du), 249

Fourc(du), 182

Framery(de), 220

Francazal(de), 354

Franchet,219

Frère(de/du), 96,227

Fumel(de), 121,193

Gach(de), 331

Gaillard(de), 338

Gajan(de), 196

Gaillard(de), 25

Galard(de), 27,74,136,146,201,308

Galien(de), 339

Gamboa(de), 78

Garrané(du), 101,107

Garaud(de), 33,408

Garros(de),99,142,336

Gassion(de), 78,83,268

Gavarret(de), 169

Gélas(de), 136

Gély(de), 130

Génibrousse(de),403,404

Géraud(de), 356

Gères(de), 179,186

Germenaud(de), 416

Gertroux, 400

Gérus(de), 355

Gervais(de), 174

Gensac(de), 204,212

Gentil(de), 404

Godefroy(de), 229

Got(de) ou Goth(de), 137,151,157,172,181,212,224,238,309

Goudin(de), 337

Gourdon(de), 306

Gouzens(de), 131

Goyrans(de), 13

Gramont(de), 81,256,295

Grasse(de), 88

Grenier(de), 366

Grossolles(de), 96,192,214

Gua(du), 274

Guerre(de), 335

Guers(de), 139

Guilhot(de), 240

Guillots(des), 326,330

Guiscard(de), 152

Haget(Faget),du ,21

Hamar, 217

Hautefage(d'), 333

Hébrail et Hébrail(d'), 186,195,197,243,382

Hélène, 287

Hélie, 142,205

Hortolan, 340

Hotargue(de), 24

Hugues(d'), 85

Hunaud et Hunaud(de), 36,39

Incamps(d'), 122,199,266

Isalguier, 67,159,303,304

Isaut(d'), 374

Johanne(de), 253

Jussan(de), 63,66

La Baillie(de), 306

La Barthe(de), 59,156,269

Labatut(de), 275

La Bourgad(de), 246

La Cabane(de), 366

Lacaze(de), 80

La Cour(de), 75

Lacroix(de), 338

La Devèze(de), 97

La Fite(de) et La Fitte(de), 119,160,181,240,315

Lafont,26

Lafont(de), 362

La Forest-Divonne(de), 220

Lagarde(de), 287,329

Lagorsan(de), 237,250,276

Lalanne(de), 22,79

La Loge(de), 75

Laloubère, 10

La Marque(de), 15,44,229,230

La Mazère(de), 98,110,293

Lambès(de), 237

Lamée(de), 404

Lamezan(de), 13,22

La Mothe(de), 29,114,201

Lamy(de), 13

La Myre(de), 150

Landorre(de), 152,257,271

Langeac(de), 305

Lansac(de), 187

La Pailhère(de), 71

Lapasse(de),56,354

Lapeyre(de), 334

Lapeyrière(de), 403

La Queuille(de), 69,335,336

Laran(de), 335

Larcher, 254

La Roche(de), 94,158,256,283

La Roque(de), 70,178,202,236,368

Larquier(de),83

Larrieu(de), 228

Larroquan(de), 99,106,107,129,248,336

Lart(de), 75,181

Lartigue(de), 226,300

Lary(de), 191

Las Cases(de), 130

La Seube(de) ou Lasseube(de), 235

Lasseran(de), 100,289

Lasserre(de), 104

Lassignardie, 25

Lastours(de), 244

Lastrade, 400

La Sudrie(de), 366

La Tour(de),7,15,28,33,44,52,110,130,364

Latrau(de), 276

La Treilhe(de), 411

Lau(de/du), 60,64,125,195,212,226

Laurens(de), 328

Laurière(de), 123

Lautrec(de), 76,151,239,248

Lauzières(de), 239,263

La Valette(de), 201,246

Lavardac(de), 63,70 ,225,241,270,272,276

Lavedan(de), 260

Lavieille, 126

Lawarde(de), 220

Laye(de), 52

Léaumont(de), 75,93,95,121

Le Blanc, 27

Le Doux, 119

Lee, 118

Le Maire,220

Léon(de), 156,159

Le Roy, 148

Lescout(de), 156

Lescure(de), 324

Lespes(de), 161

Lettes(de), 305

L'Hôpital(de), 325

Lin(du), 295

Lion(du), 95

L'Isle(de), 188,230,238,309

Lissac(de), 327

Lomagne(de), 59,151,172,262

Longueval(de), 220

Lons(de), 284

Lordat(de),7,76

Loubens(de), 54,368

Loze, 379

Loze(de), 222

Luc(du), 29,344,361

Lupiac(de), 180,187,237

Luppé(de), 193,235,251,279,283,312,336

Lussan(de), 380

Lustrac(de), 74,145

Luxe(de), 241

Lye(de), 247

Madaillan(de), 148

Mahé de La Bourdonnais,288

Maignaut(de), 188

Maigne(de), 113

Maillac(de), 410

Maire, 28

Malaret(de), 411

Malecorde(de), 37,417

Malvin(de), 185,245

Manas(de), 255,262,264

Maravat(de), 64

Marestaing(de), 157

Marignac, 346

Marquefave(de), 421

Marrast(de), 104,223

Marrens(de), 295

Marsan(de), 87

Martel(de), 313

Martiac,81

Martines, 215

Martis(de), 89

Martres(de), 91,347,356

Mascaron(de), 206

Massas(de), 70,188,231,232,235,297

Masserie(de), 63

Mathieu-Arnaud, 20

Mau(de), 61

Mauléon(de), 5,19,27,45,240,249,281,285,350

Maumus(de), 290

Maurine, 370

Maussac(de), 285

Maylin et Maylin(de), 15,50,416

Mediavilla(de), 289

Melet(de), 161

Méliande(de), 9

Mélignan(de), 97

Menou(de), 120

Mercier(de),69

Mérens(de), 143

Méric(de), 132,133

Méritens(de),5,18,20,32,36,56,362,364,380,387

Mesplès(de), 82

Migot ,219

Miossans(de), 191,293

Miquel(de), 18,402

Mirabail, 406

Molières(de), 133

Moignard(de), 134

Momas(de), 83

Monck(de), 183,283

Mondenard(de), 198,212,224

Mont(de/du), 105,280,281,282,291,295

Montal(de), 196,225

Montaut(de), 97,124,133,152,214,216,274

Montboyer(de), 247

Montesquiou(de),
74,104,113,119,137,154,191,192,198,211,213,222,229,234,236,237,260,264

Montfaucon(de), 362

Montlezun(de), 70,71,73,88,90,94,96,111,121

Montpeyroux(de), 66

Montpezat(de), 194,196,229,274,298

Montredon(de), 403

Montricher(de), 219

Montsérié(de), 409

Montus(de), 97

Morin, 383

Morlan(de), 125,205

Morlhon(de), 141

Mottet(de), 161

Moulin(de), 21

Mugueron(de), 82

Mulatier(de),161

Mun(de),93,265,284,293

Narbonne(de), 90,184,278,300

Navailles(de), 78

Nérac(de), 29

Noailhan(de), 213,225,226,227,274

Noailles(de),128

Nobles(de), 13

Noé(de), 108,117,124,293,308,376,412

Nogaret(de), 188

Nos(de), 328

Nostens(de), 50

Omezon(d'), 404

Orbessan(‘), 11,12,13,35,91,107

Orgueil(d’), 104

Ornano(d’), 88

Ornezan(d’), 138,260,263,291

Ouvrier(d’), 230

Pac(du), 8,15,29,32,42,344,361,362,400,402

Pagès, 48

Panassac(de), 353

Panet(Pavet ?),189

Panetier(de),420

Papus(de), 403

Pardaillan(de), 67,86,93,98,113,190,264,295,296,375

Passama, 126

Patras(de), 103,121,231

Pauterie ou Pautric, 401

Pech, 406

Pelegrin(de), 332

Pellegrue(de), 263

Pensens(de), 68,71

Peralta(de), 173

Percin(de), 248

Pérès et Pérès(de), 292,300

Périer(du), 187

Perreu ou Pereau, 9

Pérusse des Cars(de), 196,284

Petit(de), 144

Peyrelade(de), 159

Peyronnenc(de), 106

Philippe(de), 231

Pidoux, 28

Piis(de), 277

Pin(du) , 106,314

Pins(de), 139,143,264,314,315,386

Planes, 287

Pluvinel(de), 253

Podenas(de), 221,258

Polastron(de), 94,123,143,146,157,327,377

Polignacd(de), 241

Pons(de), 277

Ponsan(de), 264,310

Pontaut(de), 404

Potier, 214

Pouy(de/du), 4,30,43,117,146,207,310

Poylohaut(de) ou Pouylohaut(de), 81

Prat(du), 70

Preissac(de), 38,130,140,144,146,185,192,258,375,377

Prignan(de), 65

Pujo(de), 267,268

Pujol(de), 355

Pujolle(de), 295

Puy(du), 70,80,148,404,406,411

Puybérail(de),268

Puybusque(de), 286,324

Qué(de), 8,9

Rabastens(de), 145

Rabaudy(de), 42

Raffin(de), 199,267

Rahou, 346

Rambure(de), 99

Rance(de), 199

Raoul(de), 211

Rapin(de), 143

Rapsecourt(de), 216

Ras(de),103

Raymond(de), 340

Regades(de), 4

Revignan(de), 210,221,237

Ribet(de), 16

Richard(de), 40

Rigaud(de), 239

Rignac(de), 133

Rivière(de), 72,88,102,139,158,225,265,288

Robert(de), 24,366

Rocquigny(de),217

Roger(de), 186

Rogery, 28

Roquefeuil(de), 195,274

Roquefort(de), 43,285,395

Roquelaure(de), 73,140,234,243,276,278,280,282,291,294

Roquemaurel(de), 16,19,20,358,389,392,395,408

Roques, 28

Rousse, 49

Roux(de), 128

Ruble(de), 161

Sabonnières(de), 324,332

Sadirac(de),72,222

Saint-Amand(de), 215

Saint-Félix(de),5,244,305

Saint-Géry(de), 146

Saint-Gès, 16,392

Saint-Jean, 10

Saint-Jean(de), 16,33,37,55,329

Saint-Julien(de), 279

Saint-Lary(de), 98,156

Saint-Martin(de), 81

Saint-Maurice(de), 210

Saint-Nectaire(de), 141.

Saint-Pastou(de), 28,376

Saint-Paul(de), 190,196,273

Saint-Pierre(de), 340

Sainte-Colombe(de), 194,349

Sainte-Lanne(de), 247,326

Salignac(de), 197,222

Salin(de), 129,416

Sallenave,126

Salles(de), 396

Salluste(de), 146

Salut(de), 160

Salvat, 129

Saman(de), 157

Sanson(de), 407

Sariac(de), 72,137,140,144,147,227,258

Sarran(de), 98

Sarrau(de), 123

Sarrieu(de),8,39,44,345,354

Sarta(de), 334

Sauguis(de), 264

Sauvescure(de), 80

Savère(de), 98,112

Savignac(de), 273

Scorraille(de), 253

Secondat(de), 263

Sède(de), 47

Sédillac(Sérillac), de, 15,103,208,214,216,234,291

Seguin, 383

Ségur(de), 279

Seigneuret(de), 136

Sentis(de), 26

Sergent, 126

Séré(de), 134

Serres(de), 113

Sevin(de), 245

Sicard(de), 24

Sinery(de), 328

Siregand(de), 387

Sonnet(de), 219

Sors(de), 294

Soubira(de), 153

Soubiran, 49

Sourde, 7

Talauresse(de), 77,154

Tapie, 10

Tartas(de), 168

Teissier, 311

Tersac(de), 13,376

Teule(de), 255

Thèbes(de), 5

Thomas(de), 309

Touges(de), 307

Toujouse(de), 103,210,293

Traves(de), 45

Traversier(de), 134

Troncens(de), 65,204,223

Tustal(de), 216

Ustou(‘), 8,11,17,30,39,44,265,349,363,376,389,392,393

Valletique(de), 346

Valon(de), 306

Vaux(de), 30,46,55,398,400,413

Vendômois(de), 41,135,349,353,419

Verduzan(de), 102,137,232,277,313

Verger, 25

Vergès(de), 264

Vernède(de), 69,71,85,247

Veyre(de), 269

Veyrière(de), 284

Vic(de), 12,33,360

Vicmont(de), 137,176,179,272

Videau(de), 22

Viella(de), 275,301

Vignes,334

Viguerie(de), 136

Villambits(de), 293

Villar(de), 274

Villèle(de), 27

Villemur(de), 74,285,290,422

Villeneuve(de), 124,326

Villepinte(de), 291

Vincent(de), 288

Visnich(de),84

Vize(de), 307,346,377

Voisins(de), 108,154,251,293,311,312,376

Watteville(de), 218